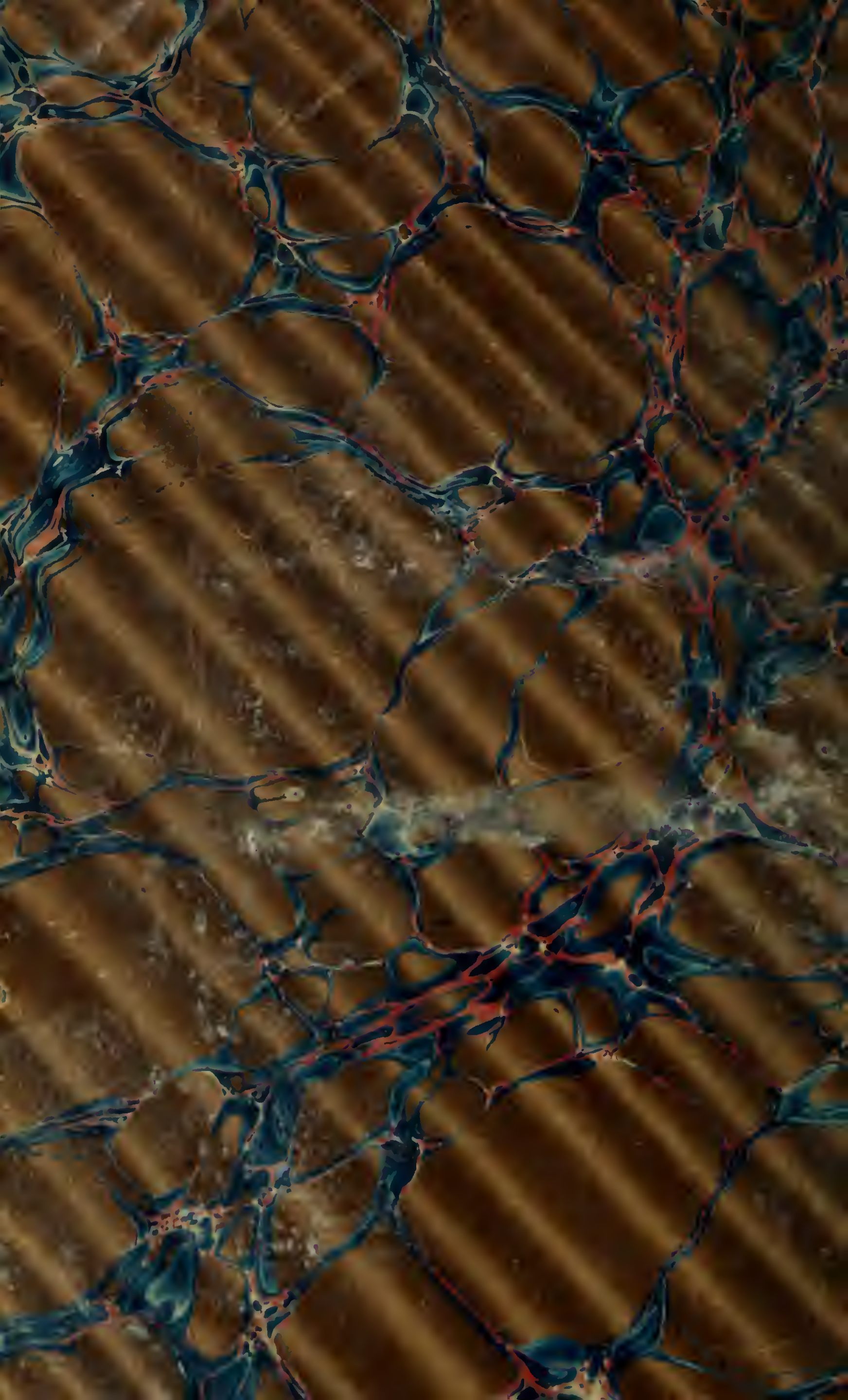
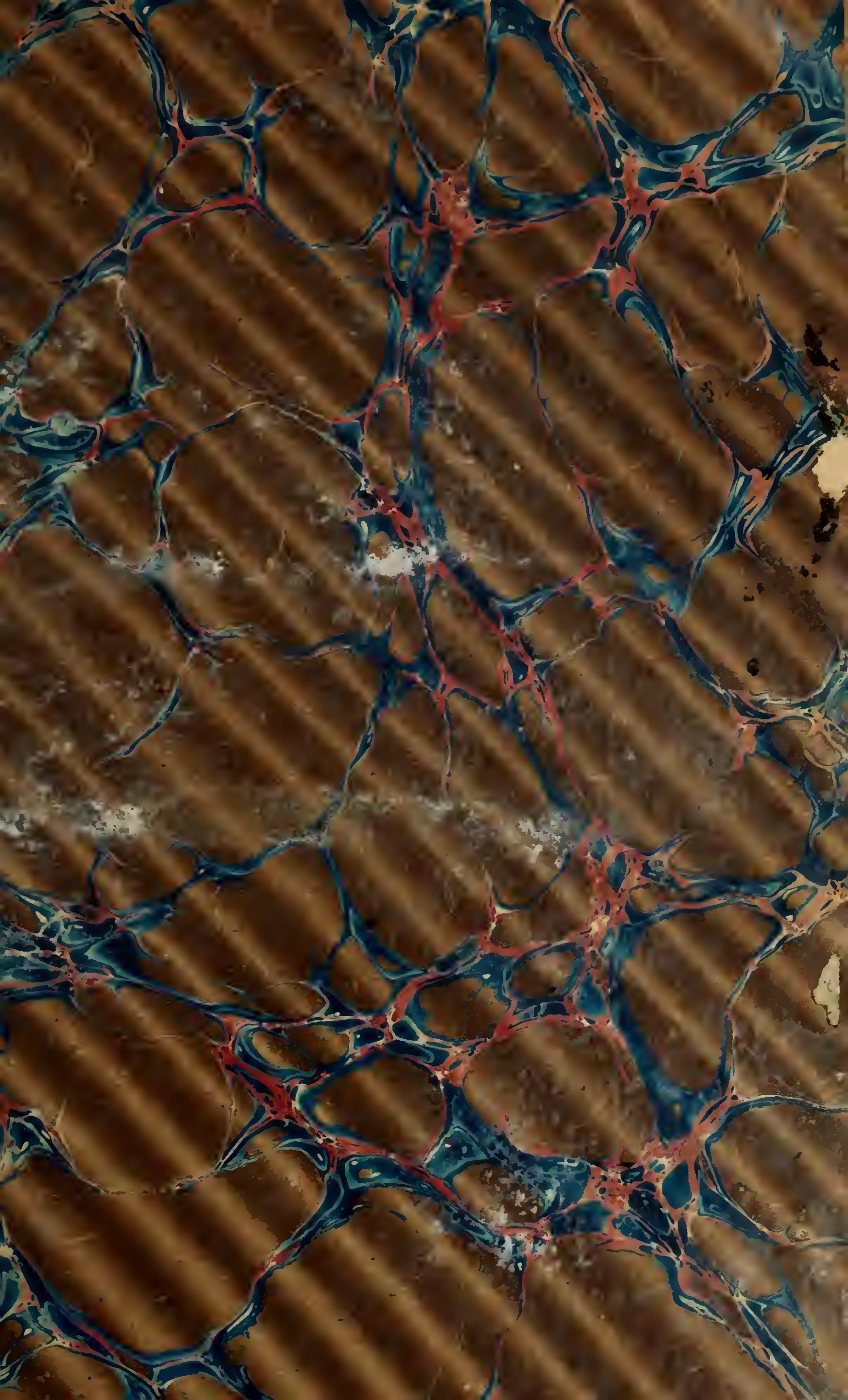






ANNALES CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

AVRIL — JUILLET

1875

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

TOME SECOND

AVRIL — JUILLET

—

1875

(TOME XII DE LA COLLECTION)



PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

Nous commençons avec le présent numéro le tome XII[e] de nos *Annales catholiques*, II[e] de la nouvelle série. Notre premier besoin est de remercier nos souscripteurs pour la sympathie qu'ils veulent bien continuer de nous témoigner, et pour les nouveaux abonnés que plusieurs d'entre eux nous ont procurés. Nous l'avons dit bien des fois et nous ne devons pas cesser de le redire : Tout dépend, pour le développement de notre œuvre, de ce concours qui nous est ainsi prêté. Les *Annales catholiques* ne vivent que par le produit des abonnements, celui des annonces et par le dévouement des collaborateurs qui veulent bien nous fournir gratuitement leur travail. Au moyen de quelques sacrifices personnels de temps et d'argent, nous avons pu attendre le moment où elles se suffiraient matériellement à elles-mêmes ; ce moment est arrivé et nous estimons que c'est déjà un immense résultat obtenu : il n'était pas facile, en effet, d'atteindre ce résultat dans les conditions d'extrême bon marché où nous avions voulu placer les *Annales,* afin de leur donner l'importance presque d'une grande revue, tout en les maintenant à un prix d'abonnement accessible à tous.

Notre désir est de faire plus encore, et la gravité des événements religieux qui se multiplient, des questions religieuses qui s'agitent, nous fait cruellement sentir l'insuffisance de cette Revue, qui ne peut aborder, autant que nous le voudrions, tous les objets qui intéressent la religion, ni donner aux questions les plus importantes toute la place qu'elles méritent. Mais faire plus, dans l'état actuel de nos ressources, ce serait exposer l'œuvre à périr : nous avons eu une certaine audace, il y a deux ans, lorsque nous avons doublé notre

cadre sans augmentation de prix, il serait imprudent d'aller au delà, tant que le nombre de nos abonnés ne nous permettra pas de le faire sans témérité.

Nous disions, il y a trois mois, qu'il faudrait « que le nombre de nos Abonnés, quadruplé en dix-huit mois, fût encore une fois doublé, pour que nous puissions faire davantage. » Ce doublement n'est pas encore effectué; mais nous sommes heureux de pouvoir dire que plus de deux cents abonnés nouveaux, qui nous sont venus depuis trois mois, nous donnent l'espoir d'arriver à un chiffre qui rendra possibles de sérieuses améliorations, et nous nous sentons obligés de remercier encore une fois ici les vénérables évêques, les feuilles religieuses et les souscripteurs qui ne cessent de faire connaître nos *Annales* et de les propager : un seul de nos Abonnés nous en a procuré *vingt-cinq* autres ; nous ne demandons pas que tous en fassent autant, mais nous croyons qu'il en est peu qui, avec un peu de bonne volonté, ne puissent nous en procurer au moins un. Nous osons le demander dans l'intérêt de l'œuvre, au nom de la religion que nous nous efforçons de défendre et de faire mieux connaître, au nom des vénérables prélats dont les encouragements sont si précieux pour nous, au nom de notre grand et glorieux Pontife IX, qui, en nous accordant une faveur récente, a daigné encourager nos efforts et bénir notre entreprise.

Nos Abonnés savent maintenant qu'ils peuvent compter sur notre persévérance, et que les *Annales catholiques* ne sont pas une de ces publications qui promettent beaucoup et ne tiennent rien et qui disparaissent au bout de quelques mois après avoir fait beaucoup de bruit; nous leurs demandons de pouvoir aussi compter sur eux et sur leurs bienveillant et zélé concours.

J. Chantrel

Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Paris, 31 mars 1875.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

AUX ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SUISSE AYANT GRACE ET COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÉGE.

A Nos Vénérables Frères les évêques et à Nos chers Fils les prêtres et les fidèles de la Suisse en communion avec le Siége apostolique.

PIE IX, PAPE

Vénérables Frères et chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Les embûches et les efforts sérieux et prolongés que les nouveaux hérétiques, qui s'appellent *vieux-catholiques*, multiplient chaque jour davantage en Suisse pour tromper le peuple fidèle et l'arracher à la foi de ses ancêtres, réclament, selon l'étendue de Notre charge apostolique, une sollicitude et des soins particuliers pour sauvegarder les intérêts spirituels de Nos fils. Nous savons, vénérables frères, et Nous le déplorons dans l'amertume de Notre cœur, que ces schismatiques et ces hérétiques, profitant des lois schismatiques qui tiennent opprimée publiquement la liberté religieuse des catholiques dans le diocèse de Bâle et dans d'autres parties de ce pays, exercent, sous la protection de l'autorité civile, le ministère de leur secte condamnée, font occuper violemment par des prêtres apostats les paroisses et les églises, et n'épargnent ni fraudes ni artifices pour entraîner misérablement dans le schisme les enfants de l'Eglise catholique. Mais, comme la ruse et la fourberie ont toujours été le propre de l'hérésie et du schisme, il faut ranger ces fils de ténèbres parmi ceux à qui le prophète disait : « Ma-

heur aux fils déserteurs qui mettent leur confiance dans les ténèbres de l'Egypte : vous avez repoussé la parole et mis votre confiance dans la calomnie et le tumulte. »

Ils n'ont d'autre souci que de tromper et d'entraîner dans l'erreur par leur hypocrisie et leur dissimulation ceux qui sont sans méfiance; et ils disent ouvertement qu'ils sont loin de rejeter l'Eglise catholique et son Chef visible; ils affirment même qu'ils tiennent à la pureté de la doctrine catholique; qu'ils sont, eux, les héritiers de la foi et les seuls vrais catholiques, tandis que, en réalité, ils refusent de reconnaître toutes les prérogatives divines du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et d'obéir à ce magistère suprême. Nous savons même que, pour répandre au loin leurs doctrines hérétiques, plusieurs d'entre eux se sont chargés d'enseigner la théologie sacrée dans l'université de Berne, avec l'espoir de gagner par là quelques jeunes gens catholiques à leur faction condamnée.

Déjà Nous avons réprouvé et condamné cette secte déplorable qui a tiré de l'arsenal des vieilles hérésies tant d'erreurs contre les principaux principes de la foi catholique ; elle attaque les fondements mêmes de la religion catholique ; elle rejette avec audace les définitions dogmatiques du concile du Vatican, et, par tous les moyens, elle travaille à la ruine de nos âmes.

Par Nos lettres du 21 novembre 1873, Nous avons publié et déclaré hautement que ces misérables sectaires, ainsi que leurs partisans et leurs fauteurs, sont séparés de la communion de l'Eglise et doivent être regardés comme schismatiques.

Nous renouvelons publiquement en ce jour cette déclaration et Nous croyons qu'il est de Notre devoir, vénérables frères, de vous engager à employer tout votre zèle déjà si éprouvé, tout le courage dont vous avez fait preuve avec tant d'éclat dans vos luttes pour la cause de Dieu, tous les moyens dont vous disposez, pour conserver, dans les fidèles confiés à vos soins, l'unité de la foi et pour leur rappeler sans cesse qu'ils doivent s'éloigner de ces dangereux ennemis du troupeau du Christ, et de leurs pâturages empoisonnés. Qu'ils fuient leurs cérémonies religieuses, leurs instructions, leurs chaires de pestilence qu'ils ont l'audace de dresser pour trahir les doctrines sacrées, leurs écrits et leur contact. Qu'ils n'aient aucun rapport, aucune

relation avec les prêtres intrus et les apostats qui osent exercer les fonctions du ministère ecclésiastique et qui manquent absolument de toute juridiction et de toute mission légitime. Qu'ils les aient en horreur comme des étrangers et des voleurs qui ne viennent que pour voler, assassiner et perdre.

Les fils de l'Eglise doivent penser que cette conduite leur est enjointe pour leur faire garder le très-précieux trésor de la foi, sans lequel il est impossible de plaire à Dieu, et par ce droit chemin de la justice arriver un jour à la fin de la foi, qui est le salut des bonnes âmes.

Nous savons également que dans ces contrées l'autorité civile, non contente d'avoir porté diverses lois contraires à la divine constitution et à l'autorité de l'Eglise, en a édicté qui sont opposées aux prescriptions canoniques concernant le mariage chrétien et qui font disparaître entièrement l'autorité et la juridiction ecclésiastiques.

C'est pourquoi nous vous exhortons vivement, vénérables frères, d'expliquer à vos fidèles, par des instructions opportunes, la doctrine catholique touchant le mariage chrétien et de leur rappeler ce que Nous avons souvent dit de ce sacrement dans Nos lettres et Nos allocutions apostoliques, en particulier les 9 et 27 septembre 1852. De la sorte, ils comprendront mieux la sainteté et la vertu de ce sacrement, et en se conformant pieusement aux lois canoniques sur cette matière, ils éviteront les maux qui tombent sur les familles et sur la société humaine, en suite du mépris de la sainteté du mariage.

Quant à vous, Nos chers fils, les curés et les prêtres, qui avez la charge non-seulement de vous sanctifier, mais de sanctifier et de sauver les autres, Nous espérons dans le Seigneur qu'au milieu des embûches des impies et des dangers qui vous menacent, fidèles à la piété et au zèle dont vous avez donné tant de preuves éclatantes, vous apporterez à vos évêques de grandes consolations et un puissant secours. Sous leur direction, vous travaillerez avec courage et fermeté à la cause de Dieu, de l'Eglise et au salut des âmes. Vous soutiendrez le courage des fidèles, vous relèverez la faiblesse de ceux qui chancellent, et vous accroîtrez de jour en jour davantage les mérites que votre patience, votre constance sacerdotale, votre courage vous

acquièrent auprès de Dieu. Pesant est le fardeau des épreuves que doivent porter les ministres du Christ, mais notre confiance doit être en Celui qui a vaincu le monde, qui soutient ceux qui travaillent en son nom, et qui, dans le Ciel, leur réserve une couronne impérissable de gloire.

Et vous, Nos chers fils, les fidèles de toute la Suisse, Nous vous adressons l'expression de Notre sollicitude paternelle pour votre salut. Tous vous savez quel est le prix de la foi catholique que Dieu vous a octroyée. Ne ménagez ni peine ni travaux pour garder fidèlement ce bien précieux et pour conserver intacte et entière la gloire de l'antique religion que vous avez reçue de vos aïeux. C'est pourquoi Nous vous recommandons instamment de vous tenir toujours étroitement attachés à vos légitimes pasteurs qui ont reçu une mission légitime de ce Siége apostolique et qui veillent au salut de vos âmes dont ils devront compte à Dieu.

Ayez sans cesse devant les yeux ces paroles de l'éternelle Vérité : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ; celui qui ne recueille pas avec moi, disperse. » Soyez dociles à sa doctrine, aimez son joug plein de douceur. Repoussez loin de vous avec horreur ceux de qui notre Rédempteur a dit : « Eloignez-vous des faux prophètes qui viennent à vous sous la peau des brebis et qui sont des loups ravisseurs. » Résistez courageusement dans la foi à l'antique ennemi du genre humain « jusqu'à ce que la droite du Dieu tout-puissant brise toutes les armes des démons auxquels il est permis d'oser quelque chose, à cette fin que la victoire des fidèles du Christ soit plus éclatante... parce que là où la vérité est maîtresse, la consolation divine ne fait jamais défaut (1). »

Nous avons cru devoir vous écrire ces choses, vénérables frères et chers fils, pour répondre au devoir de Notre charge suprême qui Nous oblige d'arracher à tout danger d'erreur tout le troupeau du Christ et de défendre son salut et l'unité de la foi et de l'Eglise. Mais, comme tout don parfait descend d'en haut du Père des lumières, Nous le prions instamment de soutenir vos forces dans la lutte, de vous couvrir de son égide et de sa protection. Qu'il daigne abaisser ses regards de pro-

(1) S. Léon, lettre au prêtre Martin.

pitiation sur votre pays; que l'erreur et l'impiété y disparaissent afin qu'ils puissent jouir, dans la paix et le repos, de la vérité et de la justice! Nous n'oublions pas cependant d'implorer la lumière céleste pour ces pauvres égarés, afin qu'ils cessent d'amasser sur la tête des trésors de colère au jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu et que, se détournant de l'erreur de leur vie, ils fassent, tandis qu'il en est temps encore, une sincère pénitence.

Joignez vos ferventes prières aux Nôtres, vénérables frères et chers fils, afin que nous trouvions le secours opportun de la miséricorde et de la grâce divine. Et recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons avec amour, dans le Seigneur, du fond de Notre cœur, à tous et à chacun de vous, comme gage de Notre affection particulière.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23e jour de mars de l'an 1875; en la 29e année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — Les fêtes de Pâques; la communion pascale de Notre-Dame. — Le congrès catholique de Paris. — La persécution. — FAITS DIVERS : Paris, Rome, Séez, Agen; Allemagne; cardinaux polonais; œuvres ouvrières; la vénérable Jeanne de Lestonac; Monaco.

Le grand fait qui domine cette semaine est la fête de Pâques. Chaque année, l'on constate à cette occasion l'empressement de plus en plus grand dans les églises et le nombre croissant des communions pascales; ce mouvement de retour à la foi n'a jamais été plus marqué qu'à la Pâques de 1875, et jamais Notre-Dame de Paris, qui présente toujours un si magnifique et si consolant spectacle, n'en a offert un plus digne du regard des anges et de l'admiration des hommes.

Cette communion pascale de quatre à cinq mille hommes est la réponse de la France catholique à ceux qui croient que notre pays a cessé d'être chrétien, c'est l'acte de foi fait en présence du monde entier, et c'est aussi un acte d'espérance dans le relèvement de la patrie, un acte de charité entre tous ces enfants de la même mère qui viennent là, confondus dans un

même sentiment de fraternité, malgré les divisions de partis, malgré les différences d'âge, de rang, d'éducation et de fortune.

Il faut inviter à se rendre à Notre-Dame, le jour de Pâques, ceux qui veulent connaître le cœur de la France et qui se demandent s'il y a encore pour elle un avenir. Ils y verront quatre à cinq mille hommes venus de tous les points de la grande ville, et, on peut le dire, de tous les points de la France : à côté des princes, des ministres, des députés, ils verront des savants illustres, des professeurs distingués, de nombreux élèves de nos écoles, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole de droit, de l'Ecole de Saint-Cyr, de l'Ecole de médecine ; ils verront les brillants uniformes à côté de la blouse de l'ouvrier, et en entendant le *Credo* de Nicée chanté par ces cinq mille voix calmes, fermes, attendries, en voyant la joie sereine de ces hommes qui s'agenouillent devant la Table sainte et qui accomplissent l'acte le plus élevé de la vie chrétienne, ils sentiront palpiter ce cœur de la Fille aînée de l'Eglise, ils confesseront que la mort n'est point là et que les ennemis de la France se sont trop hâtés de célébrer ses funérailles.

Et l'acte de foi qui s'accomplit à Notre-Dame n'est pas isolé, qu'on le remarque : c'est l'acte de foi de milliers, de millions d'autres hommes qui, le même jour, à la même heure, dans les autres églises de Paris, plus remplies que jamais, dans toutes les villes de France, dans les quarante mille églises du pays chantent de concert avec eux le vieux *Credo* et le joyeux *Alleluia* et s'approchent du même banquet divin.

On parle du suffrage universel : il est là, ce suffrage, dans toute sa majesté, il a parlé pendant tout le Carême qui vient de s'écouler, il a parlé surtout pendant la Semaine-Sainte et en ce jour du Vendredi-Saint où l'on a compté plus de quarante mille pèlerins à Notre-Dame, il a parlé le jour de Pâques, où les églises ne suffisaient plus à contenir la foule des fidèles.

Oui, la France est toujours catholique, nous oserions presque dire qu'elle est toujours la nation catholique par excellence, et, ce qui nous donne cette hardiesse pleine d'espérance, c'est que les plus grands ennemis de l'Eglise se tournent contre elle et voient en elle le plus invincible obstacle à leurs coupables projets.

Cette semaine encore, la France catholique se trouve dans cette *Assemblée générale des catholiques de France* qui se tient à Paris, et s'occupe dans un tel esprit d'union et de dévouement de toutes les œuvres qui peuvent contribuer à relever la religion parmi nous, œuvres de l'enseignement, œuvres de la presse et des livres, œuvres ouvrières, etc. Le congrès s'est ouvert mardi dernier et se terminera dimanche prochain : nous y reviendrons.

Libre en France et heureuse du retour de ses enfants, la sainte Eglise souffre toujours dans une multitude de pays où sévit la persécution sous la forme de lois injustes, comme cela se vit pendant les trois premiers siècles de son existence. On vient de lire la Lettre encyclique de Pie IX relative à la Suisse : cette grande parole rappelle tout ce que les catholiques ont à souffrir dans ce pays jadis si fier de son esprit de liberté, comme elle rappelait, quelques jours auparavant, ce qu'ils ont à souffrir dans le royaume de Prusse et dans le reste de l'empire allemand. On trouvera plus loin des faits et des documents qui témoignent des mêmes souffrances dans le Brésil; nos lecteurs n'ont pas oublié ceux qui concernent le Mexique et le Vénézuéla. C'est bien la Passion de l'Eglise qui se continue presque partout aux applaudissements mêmes de ceux qui proclament le plus haut leur respect pour la liberté de conscience. Mais il est convenu pour eux que la liberté doit exister pour tous excepté pour les catholiques, ce qui revient à dire que tout doit être libre excepté la vérité et le bien. Hommage involontaire rendu par l'incrédulité et par l'impiété à cette Eglise qui a ainsi le privilége d'être détestée de tout ce qui est ennemi de la vérité et de la vertu, c'est-à-dire ennemi de Dieu.

J. Chantrel.

Paris. — La loi du 24 juillet 1873 ayant autorisé Mgr l'archevêque de Paris à exproprier les terrains nécessaires à l'érection de l'église du Sacré-Cœur sur les hauteurs de Montmartre, une décision du jury d'expropriation a dû fixer les prix de ces terrains, d'une contenance totale de 12,430 mètres, appartenant tant à la

ville de Paris qu'à divers propriétaires, au nombre de dix-sept. Les prix fixés par ce jury, dans sa délibération du 12 de ce mois, s'élèvent à la somme d'environ 700,000 francs.

Son Eminence le cardinal Guibert vient de décider que la pose de la première pierre de ladite église monumentale aura lieu le 29 du mois de juin prochain, jour de la fête de Saint-Pierre. Tous les évêques de France seront conviés à cette grande solennité.

Le chiffre des souscriptions au Vœu national atteint aujourd'hui *deux millions.*

Rome. — Voici les promotions officielles qui ont été amenées dans la prélature romaine par les créations cardinalices récentes :

Mgr Ruggero Antici-Mattei, secrétaire de la consistoriale, a été nommé auditeur de la révérende chambre apostolique.

Mgr Jean Simeoni, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, a été nommé nonce apostolique près Sa Majesté catholique.

Mgr Jacques Cattani, nonce apostolique en Belgique, a été nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation du concile.

Mgr Séraphin Vannutelli, délégué apostolique près les républiques de l'Equateur, du Pérou, de la Colombie et de l'Amérique centrale, a été nommé nonce apostolique en Belgique.

Mgr Jean-Baptiste Agnozzi, chargé d'affaires en Suisse, a été nommé pro-secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Mgr Placide Ralli, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Études a été nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

Mgr Vladimir Caski a été nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes.

Enfin, Mgr Gaétan Aloisi a été nommé protonotaire apostolique participant.

Pèlerinage a Rome. — M. le vicomte de Damas, président du conseil général des pèlerinages, a reçu la réponse suivante à une demande adressée au Saint-Père :

« Illustre Monsieur,

« Assurément il est impossible que N. T.-S. P. Pie IX n'encourage pas tout ce qui peut affirmer, réchauffer et développer la religion ; il est donc impossible qu'il n'approuve pas le dessein de ceux qui désirent, par piété, faire le pèlerinage de Rome, afin d'y puiser

dans leur plénitude les indulgences du Jubilé auprès des corps mêmes des princes des apôtres. Toutefois les circonstances actuelles ne lui permettent pas de susciter lui-même ou de provoquer ces pèlerinages, puisqu'il ne peut assurer aux pieuses caravanes de pèlerins une complète sécurité. Telle est la situation que N. T.-S. Père m'a chargé de signaler à vos réflexions. Sa Sainteté est du reste réjouie au plus haut point par la foi éminente de ceux qui, pouvant profiter dans leur pays de la grâce du Jubilé, préfèrent entreprendre un long voyage, pour la gagner dans la ville même d'où elle découle, comme de la tête, à toutes les églises, et où le sol, consacré par le sang des princes des apôtres et d'innombrables martyrs, par les vertus et les reliques de tant de saints, semble devoir attirer de Dieu une miséricorde plus abondante. C'est pourquoi, touchée par un désir si plein de piété, Sa Sainteté, comme signe des grâces divines et gage de sa paternelle bienveillance, accorde avec amour la bénédiction apostolique à vous et à tous ceux qui ont formé le pieux projet de faire le pèlerinage de Rome.

« Chargé de vous en informer, je suis heureux, illustre Monsieur, de cette occasion qui m'est offerte de vous présenter l'hommage de mon profond respect et de mon estime singulière, et je prie Dieu qu'il vous accorde prospérité et salut.

« Je suis, illustre Monsieur, votre très-humble serviteur,

« François MERCURELLI,

« Secrétaire de S. S. pour les brefs aux princes.

« Rome, le 4 mars 1875. »

SÉEZ. — Le 13 avril aura lieu, dans la cathédrale de Séez, la translation des restes de NN. SS. Jean-Baptiste *du Plessis d'Argentré* et François-Hilarion *de Chevigné de Boischollet*, anciens évêques du diocèse. Mgr du Plessis d'Argentré, né le 1er novembre 1720, au château du Plessis, dans le diocèse de Rennes, avait, avec Mgr du Coëtlosquet, évêque de Limoges, fait l'éducation des enfants de France, celle du duc de Bourgogne, qui mourut en 1761, à l'âge de neuf ans, et celle de ses trois frères, qui furent plus tard Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Préconisé pour l'évêché de Séez le 18 décembre 1775, Mgr d'Argentré gouverna ce diocèse jusqu'à la tourmente révolutionnaire, passa à cette époque en Angleterre et de là en Belgique et en Westphalie; il mourut, le 24 février 1805, à Munster, d'où son corps a été récemment trans-

porté par les soins de M. Le Breton, vicaire général de Séez, dans la cathédrale de cette ville.

Mgr de Boischollet, né le 6 juin 1746 au château de l'Hébergement, en Vendée, fut nommé à l'évêché de Séez en 1802, où il succéda à Mgr d'Argentré, qui donna alors sa démission. Il assista, le 15 août 1810, au couronnement de Napoléon Ier, qui le disgracia bientôt et lui arracha sa démission à cause de son inflexible dévouement au Saint-Siége. Retiré à Nantes, il y mourut frappé de paralysie le 23 février 1812 ; ses funérailles eurent lieu à la cathédrale de Nantes, et son corps fut inhumé dans la chapelle du château de Saint-Thomas, en la paroisse de Saint-Etienne de Montluc, au diocèse de Nantes, où MM. Le Breton, vicaire général de Séez, et Durenier, secrétaire de l'évêché de Nantes, sont allés l'exhumer le 11 mars dernier. Ces précieux restes attendent à la cathédrale de Séez la translation solennelle du 13 avril, qui sera présidée par S. Em. Mgr de Bonnechose, métropolitain de Normandie.

Allemagne. — Mgr Martin, évêque de Paderborn, a reçu une Adresse de félicitation et de dévouement portant quatre-vingt-huit mille signatures de ses diocésains. Voici le texte de cette Adresse : « Très-digne Pontife, illustre Seigneur, vous êtes notre évêque par « la grâce de Dieu et par l'autorité du Saint-Siége apostolique, et « aussi longtemps que Dieu ou le Saint-Siége ne brisera pas les « liens qui vous unissent à nous, et ne nous déchargera pas mu- « tuellement des saintes obligations qui nous unissent, nous à « notre Pontife, et vous à vos ouailles, vous serez notre seul et « légitime évêque. Nous vous prions de nous bénir et de prier pour « nous, afin que nous méritions de rester de fidèles membres de « l'Eglise catholique romaine fondée par Notre-Seigneur Jésus- « Christ. » (*Suivent les signatures.*)

Cardinaux polonais. — Voici la liste des prélats polonais qui ont été revêtus de la pourpre cardinalice :

1. Alexandre, prince de Mazovie, de la dynastie des Piasts, mort en 1443.

2. Zbignen Olesnicki, qui a assisté à la bataille de Varna, mort en 1455.

3. Le prince Frédéric Jagellon, fils du roi Casimir Jagellon, mort en 1503.

4. Stanilas Ozius, mort en 1579.

5. André Bathory, neveu du roi Etienne Bathory, assassiné en 1599.

6. Le prince George Radziwill, converti du protestantisme, mort en 1600.

7. Bernard Maciejowski, mort en 1608.

8. Le prince Jean-Albert Hasa, fils du roi Sigismond III, mort en 1634.

9. Son frère Jean Casimir, qui sortit des ordres avec la dispense du Pape, fut roi de Pologne, abdiqua la couronne et mourut en France, abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1667.

10. Jean-Casimir Dœnhoff, mort en 1697.

11. Michel Badrichiewski, mort en 1706.

12. Alexandre Lipski, mort en 1745.

13. Michel Lewicki, archevêque de Lemberg, du rit grec-uni, mort en 1858.

14. Mgr Miécislas Ledochowski, qui a encore vingt-deux mois de prison à subir.

Cardinal américain. — A propos de l'élévation de Mgr Mac-Closkey au cardinalat, on écrit de Rome au *Journal de Bruxelles* :

Il y a déjà bien des années Lincoln, — qui devait mourir si malheureusement — était président des Etats-Unis. Cet homme d'Etat, devançant en quelque sorte par la pensée l'acte que Pie IX accomplit aujourd'hui, envoya à Rome en mission extraordinaire un diplomate. Celui-ci se présenta d'abord chez le cardinal Antonelli, et, comme il ne parlait que l'anglais, il dit par un interprète (qui était de mes amis) que le président Lincoln priait le Pape de donner des cardinaux aux Etats-Unis, que les Etats-Unis seraient contents de voir l'Eglise catholique avoir chez eux la splendeur qu'elle avait en Europe, et que lui, le diplomate, demandait à présenter sa demande au Pape Pie IX.

Le cardinal Antonelli fut abasourdi.

— Jamais les papes, répondit-il, n'ont envoyé des cardinaux en Amérique.

— C'est une raison pour le faire, reprit froidement le diplomate. Il ne s'agit pas d'ailleurs de nous envoyer des cardinaux, mais de faire cardinaux des évêques américains, *américains*, *américains*. »

Il prononçait le mot *américains* avec cet accent de fierté sèche et mâle si remarqué en Europe.

— Les Etats-Unis sont bien loin, s'écria le secrétaire d'Etat ; comment des cardinaux d'Amérique feraient-ils partie du conseil du

Pape, comment arriveraient-ils promptement à Rome pour les conclaves?

— Votre Eminence est-elle allée en Amérique?

— Non, certes.

— Moi, j'en viens; c'est la sixième fois. J'ai mis neuf jours pour venir de New-York à Southampton et cinq de Southampton ici. Les Etats-Unis sont à la porte de Rome. Vous parlez de conclaves. Autrefois un cardinal employait des mois pour venir de Séville ou de Dublin à Rome; aujourd'hui il vient en quelques jours des extrémités du monde, et nous ne sommes qu'à l'A B C des voies rapides.

Le cardinal ne fut pas convaincu, répéta ses objections, mais combla le diplomate de politesse et lui dit qu'il allait prévenir le Pape et se ferait un honneur de le conduire chez Sa Sainteté.

Quand l'Eminence Antonelli se présenta chez le Pape, il crut que Sa Sainteté manifesterait le même étonnement que lui, mais Pie IX se contenta de dire :

— Je suis d'un avis très-différent, et je trouve que ce président Lincoln est un grand homme d'esprit et de cœur. Il a parfaitement raison. Au reste, Eminence, j'ai toujours pensé que Dieu me réservait la consolation de doter l'Amérique de princes ecclésiastiques... Songez donc à ceci : Je suis le premier homme assis sur la chaire de saint Pierre qui soit allé en Amérique!

Le caractère de Pie IX, sa confiance en sa mission, sa grandeur sont dans ce trait. Il reçut avec la plus parfaite bienveillance le diplomate américain, lui fit des présents, le chargea d'apporter une belle table en mosaïque à Lincoln et accepta la proposition de donner des cardinaux à l'Amérique.

Il y a eu des retards, sans doute; mais, d'une part, le Saint-Siége ne fait rien avec précipitation, et, d'autre part, on ne fut pas d'accord sur le choix des prélats à revêtir de la pourpre.

A cette heure, Pie IX réalise le vœu du président Lincoln et se donne à lui-même la consolation qu'il avait rêvée.

Œuvres ouvrières. — Avec l'ardeur qu'il met en toutes choses, dit l'*Univers*, et l'éloquence singulière qui l'anime quand il parle de son œuvre des cercles, M. le capitaine comte de Mun a fait, le dimanche des Rameaux, un nouvel exposé de la noble entreprise à laquelle, en compagnie de braves cœurs comme le sien, il se dévoue tout entier depuis trois ans. C'était à Vaugirard, dans une grande salle de l'établissement des Pères Jésuites, que le vaillant orateur

avait convoqué son auditoire, et jamais, croyons-nous, cet auditoire ne fut plus compacte et plus brillant. Sur la vaste scène, une foule de personnages, au premier rang desquels on remarquait le général du Barrail en uniforme et M. le duc de Chartres. Dans l'enceinte, plus de trois mille personnes, autour desquelles, sur des gradins, campait la jeune armée des élèves auxquels les RR. PP. Jésuites, par ces spectacles, veulent inspirer d'avance le zèle qui les enflammera plus tard, eux aussi, pour les batailles du bien.

Nous ne referons pas le discours de l'orateur. Aussi bien, nous en serions incapable. Disons seulement qu'une fois de plus, sans hésitation, sans peur, sans souci des ménagements auxquels sacrifient trop souvent ceux qui veulent combattre le mal, il a mis à nu la plaie qu'il faut guérir. Qu'est-ce que le progrès moderne? Que valent ses doctrines, ses effets, ceux qui le représentent? En peu de mots, M. de Mun a fait ce triple tableau, qui appelait par opposition celui du progrès conçu par la charité chrétienne, des effets qu'elle produit, des hommes qui s'en inspirent. A lui seul, ce contraste était d'une éloquence vraiment saisissante. M. de Mun l'a fait ressortir plus vivement encore, avec cette parole qu'on ne saurait autrement comparer qu'à un glaive qui fait des ouvertures lumineuses par où, forcément, pénètre la vérité.

Lorsque, rappelant l'aventure tragique du duc de Guise, il nous montre cet homme si grand qu'à côté de lui les autres princes paraissaient peuple, qui n'avait jamais eu peur et qui, au moment de mourir, ayant comme le pressentiment qu'il allait être frappé, s'arrêtait pour dire : J'ai froid, je tremble, allumez du feu ; lorsque ensuite il nous a montré pareillement la France, autrefois si grande qu'à côté d'elle toute nation semblait petite, que ses égarements ont poussée sur le seuil de l'abîme et qui s'arrête au moment d'y tomber, criant aussi : J'ai froid, je tremble, allumez du feu ; les bravos ont éclaté par toute l'assistance, répondant à l'orateur qui suppliait à son tour et criait : « Ce feu, c'est vous qui le devez allumer. A l'ouvrier dont l'âme se perd, faites donc la charité de travailler à la lui rendre. Nous sommes l'avant-garde, nous autres, membres des cercles ; à vous de faire la grande attaque en continuant dans les ateliers, partout, cette œuvre pour laquelle ce n'est pas trop d'avoir toute l'armée catholique. »

Mais l'œuvre est difficile; volontiers on la dirait impossible. Qu'importe, si c'est le devoir! Près d'entrer à Mézières où l'envoyait un ordre du roi qui voulait défendre cette ville contre les

impériaux, Bayard fut arrêté par quelqu'un, qui lui représentait que la place était démantelée, qu'elle était mauvaise et qu'on n'y saurait tenir. « Il n'y a point de mauvaise place, fit simplement Bayard, quand on s'y enferme avec des hommes de cœur. »

C'est aussi notre réponse, s'est écrié M. de Mun. Aux courtisans du succès qui, par prudence, par faiblesse, disons le mot : par lâcheté, voudraient nous détourner de notre œuvre, afin de s'en détourner eux-mêmes, nous répondrons toujours ; Oui, la place est démantelée; les abords sont occupés par l'ennemi qui nous en défend les approches; n'importe ; la place est bonne puisque, en la défendant, nous y pouvons mourir en compagnie des hommes de cœur.

Les applaudissements ont éclaté de nouveau plus serrés, plus énergiques, prouvant à l'orateur que non-seulement il était compris, mais qu'il serait suivi. C'est le témoignage qu'a porté le R. P. Chauveau, interprète, à cette heure, du sentiment de tous et qui, dans quelques mots pleins de vigueur et d'éloquence, a célébré le courage de M. de Mun, la grandeur de l'exemple qu'il offre à l'imitation de tous et dont le succès, désormais certain, promet aux ouvriers une grande joie dans une véritable paix, à l'armée des soldats indomptables, méprisant la mort par la foi aux récompenses futures, à la France le retour glorieux de ses splendeurs d'autrefois.

Agen. — Mgr Fonteneau doit partir le 12 avril pour Rome, où il portera les offrandes envoyées par ses diocésains à Pie IX. « Nous venons vous tendre la main au départ, dit le nouvel évêque d'Agen dans le Mandement qu'il écrit à cette occasion, et nous comptons avec d'autant plus de confiance sur la générosité de vos aumônes, que nous sollicitons de votre piété filiale pour un Père indigent.

« Vous ne le céderez à personne, nous osons le croire, dans ce nouveau témoignage de votre amour pour Pie IX. Vous n'oublierez pas que la Papauté est le soutien des âmes, des familles, des nations. Vous verrez celui que tant de siècles ont salué dans les splendeurs de la royauté, et dont les revenus suffisaient aux dépenses d'une immense administration, réduit à attendre de ses enfants les ressources dont il a besoin pour subvenir au dénuement des sujets fidèles qui partagent sa captivité et *persévèrent avec lui dans les tribulations* (Luc., XXII, 28). Vous vous souviendrez que le chef suprême de l'Eglise, alors qu'on lui a tout ravi, n'en demeure pas moins chargé d'œuvres dont l'importance ne saurait échapper

à votre attention, et ne pourrait manquer d'exciter votre sollicitude, puisqu'elles sont nécessaires à la vie et au gouvernement de l'Eglise. N'est-ce pas le Souverain-Pontife qui pourvoit à la diffusion de la vérité et de la civilisation catholique par les missions de la propagande? Sans parler des congrégations chargées d'étudier et de résoudre les difficultés qui s'élèvent sur toutes les questions relatives au dogme, à la morale, à la liturgie ou à la législation ecclésiastique, n'est-ce pas Pie IX qui vient en aide, à l'heure présente, aux nombreuses infortunes dont il est le consolateur, et aux institutions religieuses que l'impiété a dépouillées autour de lui? N'est-ce pas enfin le captif du Vatican qui continue à verser la vie dans les artères les plus éloignées de l'Eglise.?

« Le Saint-Père n'a plus aujourd'hui d'autre trésor que nos offrandes, d'autre garantie d'indépendance que notre dévouement et notre générosité. Prouvons, que nous avons à cœur l'honneur et la dignité du successeur de Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, du représentant suprême de l'autorité divine dans le monde. »

La vénérable Jeanne de Lestonac. — La Sacrée Congrégation des Rites a tenu samedi dernier, 20 mars, une de ses réunions périodiques, désignées sous le nom de congrégations ordinaires. Parmi les affaires dont on s'y est occupé, il s'en trouvait une qui intéressait la cause de béatification et de canonisation de la vénérable Jeanne de Lestonac, fondatrice de l'ordre des religieuses filles de Notre-Dame. D'après les décrets apostoliques qui régissent cette matière, la première question sur laquelle la Sacrée Congrégation des Rites doit être appelée à délibérer dans une cause de béatification, est celle des écrits du serviteur ou de la servante de Dieu dont il s'agit d'introduire la cause. Mais assez communément le Souverain-Pontife dispense de cette règle et permet que la Sacrée Congrégation délibère sur la question d'introduction de la cause, encore que les écrits n'aient pas été examinés, ni même recueillis, mais toujours à la condition que la révision en sera faite avant qu'on en vienne à la discussion de l'héroïcité des vertus. Or, pour la vénérable Jeanne de Lestonac, la dispense dont nous venons de parler avait été accordée, et la cause avait été introduite dès le 19 septembre 1834, sans la perquisition et la révision préalable des écrits. Mais le moment approchant où la grande question de l'héroïcité des vertus sera mise en délibération, il fallait remplir la condition opposée, comme de coutume, à cette dispense. C'était du reste chose facile, car on savait d'avance qu'il ne restait aucun écrit ori-

ginal ni même aucune copie authentique d'un écrit quelconque de la vénérable de Lestonac. Son humilité lui avait fait brûler avant sa mort tous ceux de ses écrits qu'elle put avoir sous la main; et ceux qui échappèrent à cette immolation volontaire périrent à leur tour dans des incendies fortuits ou dans les ravages des révolutions; en sorte qu'on ne possède plus que ceux, en petit nombre, qui ont été reproduits dans l'*Histoire de l'ordre de Notre-Dame*. (2 vol. in-4. Poitiers, 1697, 1700.)

Il n'en a pas moins fallu remplir toutes les formalités prescrites pour la recherche et l'examen des écrits des serviteurs ou des servantes de Dieu. Un procès canonique a été fait, au mois d'octobre 1874, par autorité apostolique et par les soins de Mgr l'évêque de Poitiers, qui avait été spécialement délégué à cet effet par le Saint-Siége, pour la raison que le centre de la postulation de la cause est dans sa ville épiscopale, le couvent des religieuses de Notre-Dame, qui y fut ouvert par la vénérable fondatrice elle-même, étant délégué par tous ceux de l'ordre pour suivre cette sainte et importante affaire. Ce procès ayant été apporté à Rome par le postulateur de la cause, Mgr Gallot, camérier d'honneur de Sa Sainteté, et ouvert selon les formes prescrites, un théologien a été désigné par le cardinal rapporteur de la cause, l'Eminentissime Patrizzi, pour examiner les écrits de la Vénérable, contenus dans l'histoire de son ordre, et lui en faire son rapport. Son Eminence a fait elle-même sa relation dans la Congrégation ordinaire du 20 mars, et la décision a été que rien dans ces écrits ne s'opposait à ce que l'on passât outre à la poursuite de la cause : *Nihil obstare quominus procedi possit ad ulteriora*. Pour avoir force de chose jugée, cette décision doit recevoir la sanction suprême du Souverain-Pontife, qui ne la refusera sûrement pas lorsque le secrétaire de la Sacrée Congrégation aura pu la lui demander en lui rendant compte des résolutions prises dans la session du 20 mars, et les soumettant à son approbation.

La vénérable Jeanne de Lestonac fut une de ces femmes fortes que le Seigneur suscite à des époques où l'Eglise et la société ont besoin d'exemples éclatants et de secours extraordinaires.

Née à Bordeaux en 1556, d'un conseiller au parlement de cette ville et d'une sœur du célèbre Michel de Montaigne, elle devint à dix-sept ans l'épouse du marquis de Montferrant.

Veuve après vingt-quatre ans de mariage, elle fonda, avec le concours des Pères de la Compagnie de Jésus, l'un des premiers instituts qui aient eu en France pour fin propre et spéciale l'édu-

cation des jeunes personnes, et eut la consolation de le voir approuvé, sous le titre d'*Ordre de Notre-Dame*, par le Pape Paul V. Elle avait déjà fondé trente maisons, lorsqu'elle mourut en odeur de sainteté en 1640. L'ordre de Notre-Dame compte encore aujourd'hui un grand nombre d'établissements, tant en France qu'en Italie, en Espagne et en Amérique. Il garde la clôture, et chacune de ses maisons est sous la conduite immédiate de l'évêque dans le diocèse de qui elle se trouve. Quoiqu'il n'ait plus de supérieure générale, des relations aussi intimes que fréquentes, dont le centre est la maison de Bordeaux, berceau de l'Ordre, unissent étroitement entre elles les nombreuses communautés particulières dont il se compose. — (*Monde*.)

Principauté de Monaco. — En vertu d'un arrangement intervenu entre le Saint-Siége et le gouvernement de S. A. S. le prince Charles III de Monaco, la juridiction ecclésiastique de la principauté cesse d'appartenir aux Bénédictins de la primitive observance pour être confiée à un prélat séculier à titre personnel et temporaire, avec le titre d'administrateur apostolique de l'abbaye *nullius* des Saints-Nicolas-et-Benoît, jusqu'à l'époque où l'Eglise de Monaco pourra être constituée en diocèse.

Toutefois, le décret consistorial du 30 avril 1868, qui a fondé l'autonomie religieuse de la principauté, conserve son plein effet. On sait que jusqu'à cette époque la principauté de Monaco relevait pour le spirituel de l'évêque de Nice, lorsque fut nommé un ordinaire relevant directement de Rome. Un légat apostolique vint procéder à l'installation du prélat, qui fut l'abbé du couvent de Bénédictins du Mont-Cassin, que le prince de Monaco fonda dans cette ville, le R. P. Romaric *Flugi*, élu abbé le 21 mai 1868. Le R. P. Flugi, depuis le Concile, a été remplacé par le R. P. *de Dou*, vicaire général, qui est mort récemment. Le Saint-Père vient de choisir l'évêque de Vintimille pour remplir les fonctions de premier pasteur dans la principauté; ce choix a été agréé par le Prince.

Mgr Laurent-Jean-Baptiste *Biale*, évêque de Vintimille depuis 1837, est né à Gênes le 31 janvier 1785, c'est le doyen d'âge des évêques; pieux et savant prélat, vénéré dans son diocèse, voisin de la France. — (*Monde*.)

LE CONGRÈS DE LIESSE.

Un congrès des œuvres catholiques ouvrières vient de se tenir à Liesse, près de ce sanctuaire de la sainte Vierge qui est, depuis

des siècles, le but d'un pèlerinage ininterrompu. Nous ne pouvons, à notre grand regret, entrer dans les détails, ni reproduire tout ce qu'en a dit la *Semaine religieuse* de Soissons. Voici quelques mots de cette *Semaine* qui feront connaître l'importance de la réunion.

« Nous avons, dit-elle, remarqué avec joie et édification, outre M. l'archiprêtre de Saint-Quentin et M. l'archiprêtre de Laon, beaucoup de nos vénérés Doyens, MM. les Doyens de Crécy, de Braine, de Sissonne, de Berry-au-Bac, de Ribemont, d'Hirson, de Moncornet, de Coucy, de Villers-Cotterêts, de Vermand, du Câtelet, d'Oulchy-le-Château et de Neuilly-Saint-Front; beaucoup de prêtres de nos villes, M. Baton, curé de Saint-Martin de Laon, M. L'Eleu de la Simone, M. Parizot, la majeure partie du vicariat de Saint-Quentin, M. Dupuy, supérieur de Saint-Léger, les directeurs du Séminaire de Liesse, les Pères Jésuites de la cure, des Frères des Ecoles chrétiennes, et beaucoup de nos chers confrères de nos paroisses de campagne : nous en connaissons plusieurs qui ont voulu faire *de pied* un énorme trajet, huit à dix lieues, pour prendre part à cette fraternelle assemblée, fatigues méritantes et tout apostoliques dont on peut dire aussi : Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes... — Quelques-uns de nos confrères avaient amené les associés de leurs œuvres : Longueval avait son Cercle rural représenté par six à huit jeunes gens, etc... — Parmi nos chers laïques, de tout rang, de tout âge, de l'ancienne noblesse, du barreau, du commerce, de l'industrie, de l'atelier, que de dignes représentants !... Nos petites légions ouvrières de Chauny, Soissons, Saint-Quentin,... coudoyaient les de la Tour du Pin, les de Rouge, les de Lárminat, les de Flavigny, les de Joybert, les de Cacqueray, les d'Hennezel, etc., etc. ; touchante fraternité que la religion seule sait créer ! »

M. Léon Harmel, l'apôtre de l'usine, était là aussi ; il a lu cette histoire de l'usine chrétienne que nous sommes heureux de reproduire dans nos *Annales*, et dont il a bien voulu nous remettre le manuscrit.

Voici les conclusions qui ont été agréées par l'assemblée diocésaine de Notre-Dame de Liesse (c'est le titre qu'a pris le Congrès) :

I. — L'assemblée diocésaine fait appel au zèle de ses membres pour la création des correspondants cantonaux du Bureau diocésain et des conseils cantonaux des œuvres. Elle fait appel à leur charité pour la souscription permanente en faveur du Bureau diocésain.

II. — L'assemblée diocésaine invite tous les directeurs et présidents d'œuvres du diocèse à s'agréger pour leur plus grande utilité aux œuvres générales, telles que l'union des œuvres ouvrières catholiques, le comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers et le conseil central des conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

III. — L'assemblée émet le vœu : 1° Qu'un catéchisme de persévérance spécial se fasse dans les paroisses du diocèse ; 2° Que des réunions dominicales s'établissent de plus en plus pour favoriser la persévérance des jeunes gens et des jeunes filles.

IV. — L'assemblée émet le vœu que des patronages complets d'enfants et d'apprentis soient créés partout où le chiffre de la population le permet.

V. — L'Assemblée émet le vœu que les hommes de bonne volonté des paroisses où il n'y a pas encore de Cercles catholiques, se mettent en rapport avec le Comité de l'Œuvre pour arriver à la constitution d'un comité et par suite à la création d'un Cercle.

VI. — L'assemblée émet le vœu que les sociétés de secours mutuels à créer soient organisées tout à fait chrétiennement.

VII. — L'assemblée est d'avis que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul peuvent être établies même dans les campagnes et qu'elles aideront puissamment à l'organisation des autres œuvres.

VIII. — L'assemblée est d'avis qu'il ne faut pas dédaigner ce qui reste de foi et de vie chrétienne dans les anciennes corporations et confréries et dans leurs réglements, mais qu'il faut au contraire s'efforcer d'y faire rentrer peu à peu la vie chrétienne dans toute sa plénitude.

IX. — L'assemblée émet le vœu que la bonne presse soit encouragée au prix même de sérieux sacrifices. Elle invite les hommes de dévouement à favoriser les journaux catholiques et

en particulier la *Semaine religieuse* du diocèse, non-seulement en leur procurant des abonnements, mais encore en s'en faisant actionnaires et souscripteurs.

X. — Les membres de l'assemblée s'engagent à favoriser l'établissement et le fonctionnement de l'œuvre des bons livres, à répandre les tracts et les publications de propagande catholique.

XI. — L'assemblée émet le vœu que l'œuvre dite « des journaux du lendemain » s'organise dans le diocèse sous l'impulsion du Bureau diocésain.

XII. — L'assemblée invite les hommes dévoués à la classe ouvrière à propager, surtout dans les communes industrielles, les brochures de M. Harmel relatives à l'usine chrétienne, pour préparer dans notre pays l'organisation des œuvres de l'usine.

XIII. — L'assemblée émet le vœu que les catholiques n'aident pas indirectement les mauvais journaux, en les achetant et en s'y abonnant.

XIV. — L'Œuvre du dimanche étant, selon l'expression du Souverain-Pontife, l'Œuvre capitale du salut de la France, il est à désirer que dans toutes les paroisses cette œuvre soit établie, et qu'en outre, dans chaque doyenné, il soit établi un comité décanal, qui exercerait son action sur toutes les paroisses du canton.

XV. — L'assemblée soumet à l'autorité diocésaine le vœu qu'il y ait chaque année dans le diocèse, à l'époque la plus favorable, une réunion générale des membres actifs des Œuvres catholiques : Société de Saint-Vincent-de-Paul, Cercles catholiques d'ouvriers, Presse catholique, Enseignement catholique, etc. — Et que cette réunion soit combinée avec une retraite, ne fût-ce que d'un jour, pour les membres laïques de ces œuvres.

XVI. — L'assemblée émet le vœu que le Bureau diocésain stimule partout la création d'associations de femmes et de filles dans la classe ouvrière. L'assemblée désire que ces associations soient basées sur le principe fécond qui a inspiré l'Œuvre des Cercles, à savoir l'association de la classe dirigeante patronant l'association ouvrière et des conseils ouvriers donnant la vie aux associations.

XVII. — L'assemblée émet le vœu que le Bureau diocésain assure partout le concours affectueux et complet de toutes les œuvres existantes à l'action des Comités des Cercles sur toute la famille ouvrière. Ce concours permettra la fondation et l'union des diverses associations qui atteignent tous les membres de la famille ouvrière : hommes, femmes, jeunes hommes, filles et enfants.

XVIII. — L'assemblée émet le vœu que tous ses membres soient abonnée au *Bulletin de l'Union* (32, rue de Verneuil, à Paris ; 6 fr. par an.)

XIX. — L'assemblée émet le vœu que des études spéciales soient faites sur la possibilité de l'arrêt des usines à feu continu et des sucreries. Que les rapports traitant ces questions au point de vue technique reçoivent la publicité la plus étendue (notamment dans le *Bulletin de l'Union* et le *Bulletin des Cercles.*)

XX. — L'assemblée émet le vœu que les cultivateurs chrétiens accordent une demi-journée par semaine à ceux de leurs ouvriers qui ont un champ ou un jardin à cultiver, à condition que ces ouvriers s'engageront à respecter le dimanche.

L'ÉGLISE DU BRÉSIL.

La persécution prend au Brésil des proportions de plus en plus considérables. On sait que les évêques d'Olinda et de Para sont en prison pour avoir défendu les lois de l'Eglise, et condamné plusieurs confréries religieuses où les francs-maçons s'étaient glissés. Après avoir condamné les évêques, on a condamné les administrateurs qu'ils avaient chargés de veiller à la garde de leurs diocèses, et qui refusaient de lever l'interdit jeté par les prélats. Puis on a songé à proscrire les Jésuites ; on proscrira sans doute les Lazaristes, comme affiliés aux Jésuites, puis les Sœurs de charité. C'est une persécution ouverte, conduite par les francs-maçons, qui sont tout puissants dans les conseils du gouvernement. Mais là, comme partout, la persécution ranime la foi ; l'Eglise brésilienne sort de son assoupissement, les fidèles commencent à mieux comprendre leurs

devoirs, et le clergé se montre digne des chefs préposés à sa tête.

Le clergé de Para vient de publier un *Manifeste* adressé au clergé et aux catholiques de l'empire du Brésil; ce document, plein de force théologique et remarquable par l'élévation des pensées, forme un magnifique programme à l'usage des catholiques de tous les pays dominés par les libres-penseurs. Nous le reproduisons tout entier, malgré sa longueur, en nous servant de la traduction du *Monde*.

MANIFESTE DU CLERGÉ DE PARA

AU CLERGÉ ET AUX CATHOLIQUES DE L'EMPIRE DU BRÉSIL.

Le 4 novembre de l'année dernière, où a eu lieu la dernière réunion du clergé de Para, les prêtres présents ont pris la résolution de promouvoir la formation d'un parti catholique, sans cependant prescrire un mode d'intervention dans les affaires politiques.

Cette résolution, qui semblait conseillée par la nécessité des temps, donna prétexte à de malignes et injustes interprétations contre la pureté de nos intentions et la légitimité de notre but. Il est donc nécessaire d'expliquer clairement et loyalement la vraie doctrine catholique sur un sujet si actuel, pour faire évanouir d'un seul coup les misérables soupçons mis en circulation par nos adversaires.

1° Il est de doctrine certaine et de foi que l'Eglise ne doit ni ne peut prendre une part directe dans la politique des Etats. Le sacerdoce de Jésus-Christ a été établi seulement pour la grande œuvre de la sanctification des âmes, mais *indirectement* il fait plus encore.

Nous n'avons pas des sacrements pour produire la richesse publique et littéraire de la nation, ni des textes de l'Ecriture-Sainte pour pousser les hommes à organiser des établissements industriels, à tendre des fils télégraphiques, ouvrir des routes, régler les procès judiciaires, déterminer la manifestation du vœu populaire, assurer une bonne police entre les citoyens, etc.; mais nous le faisons *indirectement*, en formant des hommes bons et chrétiens, laborieux et amis du vrai progrès; en faisant naître dans les individus la foi, la charité, la crainte de Dieu. C'est ce que signifie ce grand principe de l'apôtre saint Paul : *Nemo militans Deo implicet se negotiis secularibus.* (II Tim., II, 4.)

2° Mais l'Eglise n'a-t-elle pas une politique? Oui, et voici en quoi elle consiste. Si l'Etat empiète sur ses domaines, elle a droit de dire que la loi ou la mesure politique de l'Etat envahit ses droits, opprime sa liberté, et comme telle est injuste. De même, si l'Etat enrichit le Trésor public en confisquant les biens ecclésiastiques, l'Eglise, qui enseigne la distinction du juste et de l'injuste, déclare, bien que l'organisation des finances ne soit pas de sa compétence, que cette mesure est inique.

Voici encore une manière de l'Eglise pour exercer de l'influence sur la politique; mais elle est toujours *indirecte*. Elle fait de la politique, et une politique large, une politique nécessaire dans l'Encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864 et dans le *Syllabus*, condamnant les faux principes de la Révolution.

L'Eglise n'intervient donc pas directement dans la politique des Etats, parce qu'elle n'a pas de *pouvoir direct* sur le temporel. Si les évêques sont intervenus quelquefois directement dans la politique, comme cela est arrivé au Moyen-Age, c'est sur l'appel des peuples et des rois, et c'est seulement dans ces temps-là que nous les voyons siéger dans le Parlement ou dans les conseils de la Couronne.

Mais l'Eglise ne travaille pas *officiellement* à conquérir *pour elle* les postes de l'Etat, en entrant elle-même dans la lutte bruyante des partis. On ne voit pas Pie IX et les évêques italiens se mettre à la tête de groupes politiques, les commander ou les diriger pour délivrer la Péninsule du fléau des libres-penseurs et des usurpateurs du pouvoir temporel du Saint-Siége.

Le mode de gestion des affaires publiques est mauvais; l'Eglise gémira, priera, agira sur chaque individu par l'enseignement chrétien, par les sacrements, par les pratiques du culte, et par ce moyen elle réalisera la réforme sociale et la restauration politique de la nation, mais elle ne fera pas directement de la politique, autrement ce serait la confusion des deux ordres temporel et spirituel, qui sont et doivent être absolument distincts.

3° Ce que l'Eglise ne peut faire *directement*, les catholiques, hommes d'Etat, magistrats, politiques, peuvent et doivent le faire lorsqu'ils la voient persécutée par un parti qui est au pouvoir, lorsqu'ils voient le pays menacé d'une horrible dissolution morale et sociale par la propagande des plus pernicieuses doctrines; ils peuvent et doivent s'entendre entre eux pour former un parti don la devise sera : Respect de la religion, de la morale, de la vraie liberté, du progrès par le catholicisme.

Ce parti étant formé, les évêques et les prêtres, en tant que citoyens, lui donneront leur avis, et, dans la sphère de leurs relations particulières, exerceront une influence licite, afin de faire élire tels et tels hommes de bon sens, vraiment catholiques et amis dévoués du pays, et refuseront leurs votes aux persécuteurs et aux ennemis de l'Eglise.

Qui osera nier aux prêtres ce droit qui appartient à tout citoyen ?

Les ministres de la religion ne sont-ils pas encore dans leur droit en exhortant en général les peuples à faire de bons et consciencieux choix politiques, et en montrant que l'indifférence des gens de bien est cause d'innombrables maux pour la religion et pour la patrie.

La loi elle-même n'autorise-t-elle pas les prêtres à parler dans ce sens aux peuples dans les comices électoraux ?

« Aussi, dit un écrivain brésilien distingué, il n'est pas nécessaire que la religion soit chose politique; elle ne l'est pas, ni comme moyen, ni comme fin; ce qui est politique comme moyen, c'est le droit irrécusable des citoyens catholiques, qualité qu'ont les prêtres, d'envoyer au Parlement des hommes d'une foi éprouvée, qui méritent leur confiance; ce qui est politique comme fin, c'est l'aspiration de ces prêtres, nos concitoyens, à faire cesser la persécution officielle contre les évêques et le clergé catholique, et à amener le rétablissement de cette ancienne paix et harmonie entre l'Etat et l'Eglise, accompagné de la protection des privilèges de celles-ci. »

En matière si délicate, nous voulons encore appuyer notre thèse de la parole autorisée de sages prélats de la sainte Eglise catholique.

L'éminentissime cardinal-archevêque de Chambéry adressa en 1869 une circulaire à son clergé, dans laquelle il disait :

« Vous devez dire à vos fidèles, en leur donnant publiquement des conseils, qu'ils ont le *devoir* d'aller aux élections et de donner leur suffrage à des hommes recommandables sous tous les rapports par leurs principes et par leur conduite morale et religieuse. »

« Et le clergé, demande l'évêque de Montpellier, pourra-t-il prendre part aux élections ? Oui, répond-il, pour exercer en toute liberté et conscience ses droits de citoyen; oui, parce que son vote honnête et consciencieux pourra servir les intérêts de la patrie.

« Quel est le devoir du clergé par rapport aux élections ? Son « devoir est d'éclairer les fidèles sur l'obligation de voter selon sa « conscience. » (Circulaire du 1er mai 1869.)

Par conséquent, dit un savant publiciste belge, double pouvoir pour le prêtre : 1° voter suivant sa conscience ; 2° éclairer les fidèles sur l'obligation de voter de même.

La doctrine que nous exposons nous paraît sûre et autorisée par de bons auteurs ; mais nous la soumettons humblement au jugement du Saint-Siége et du digne prélat diocésain, car nous ne voulons d'aucune manière nous écarter de l'obéissance due à nos légitimes supérieurs, et nous recevrons tout avis avec la plus complète soumission, faisant de l'obéissance chrétienne notre plus bel apanage.

Les vues du clergé de Para sont d'accord avec ces principes, et l'importante résolution sur la politique se résume aux points suivants :

1° Les prêtres prétendent se détacher et se désintéresser complètement de cette mesquine et misérable politique des partis militants, et ne donneront désormais leur vote qu'à des politiques sérieux et catholiques ; ils s'efforceront de faire la grande et haute politique de l'Eglise, en réfutant les fausses théories des libres-penseurs et en défendant les vrais principes sociaux du catholicisme contre les continuelles attaques du libéralisme révolutionnaire de 1789.

Cette noble conduite du clergé pourra préparer la voie à la formation d'un parti de politiques consciencieux et catholiques dans tout l'empire, parti qui surgira plein de vie et d'espérance en un avenir plus ou moins éloigné, si une politique violente et oppressive de la liberté catholique continue à nous gouverner.

2° La commission nommée a pour mission d'éloigner les membres du clergé de la lutte bruyante et stérile de partis aujourd'hui sans drapeau et au milieu desquels un prêtre fidèle ne peut combattre en sûreté de conscience.

Celui des partis militants qui inscrira dans son programme : *Respect à la religion*, *liberté à l'Eglise de Jésus-Christ*, celui-là aura les votes des prêtres.

La commission emploiera tous ses efforts à maintenir le clergé à la hauteur de sa dignité et de son auguste mission dans les luttes politiques, dans lesquelles il ne doit ni être chef de groupes, ni user de fraudes, d'injustices, de coaction, etc., se contentant de

conseillier à tous les fidèles des choix sages et favorables à la cause catholique.

Les séculiers formeront la grande ligne nationale catholique, dont la direction *immédiate* leur appartient de droit, puisqu'elle a principalement en vue le bon gouvernement temporel du pays ; le clergé, pour sa part, se bornera à l'aider d'une *manière indirecte.*

3° Dans cette démarche du clergé, il n'y a pas l'ombre d'une pensée d'ambition, car les prêtres ne veulent pas pour eux les hautes charges de la nation, mais ils veulent qu'elles soient occupées par des hommes qui ne se montrent pas hostiles à la religion de l'Etat, par des hommes qui maintiennent la liberté de l'Eglise, favorisent le développement de la foi et la splendeur du culte. Les prêtres n'ont donc pas besoin de laisser leurs séminaires et leurs paroisses, les autels de Dieu et le catéchisme, pour venir disputer les siéges au Parlement national et les charges de ministre d'Etat.

4° Ce que fait le clergé relativement à la politique n'a ni le caractère *officiel* ni le caractère *d'obligation* imposée par le prélat diocésain ou par l'administrateur de l'évêché ; c'est le fruit d'une résolution toute spontanée, prise en vue du plus grand bien de l'Eglise et du pays, conforme à la ligne de conduite du clergé dans les affaires politiques.

Son Excellence Révérendissime n'a pas ordonné de réunir son clergé pour créer *officiellement* un parti et exercer une influence *directe* dans la politique du pays, comme nos adversaires ont tenté de le faire croire au public. Le digne et sage prélat n'a pas pris la responsabilité de notre acte, et nous avons eu bien garde de lui donner le cachet *officiel* et *obligatoire*, comme l'indique l'élection d'une commission librement faite par les prêtres. Si l'autorité diocésaine fût intervenue dans cette affaire, la nomination de la commission aurait dû venir de l'évêque ou de son délégué, et non du clergé.

La vérité est que l'illustre prisonnier de l'île das Cobras n'a connu nos résolutions qu'après nos travaux achevés, par les journaux et par des lettres particulières.

5° Il est pareillement faux, comme certaine presse a voulu le faire croire, que la résolution du clergé de Para ait été conseillée du Vatican par le Souverain-Pontife, l'immortel Pie IX.

La résolution est entièrement nôtre : elle est partie comme un cri spontané du sein de l'assemblée générale du clergé, l'intention de tous étant de n'intervenir que d'une manière *indirecte* dans les choses politiques, dans la mesure permise par les sacrés canons,

afin de rendre uniforme la conduite des prêtres et d'exciter les séculiers catholiques à former un parti politique disposé à protéger les intérêts de la religion.

L'exposition que nous venons de faire exprime bien clairement les vues du clergé de Para dans la mémorable session 3e du 4 novembre 1874.

Nous croyons ne pas nous être écartés de l'orthodoxie catholique, et nous croyons être l'interprète fidèle de la pensée du clergé de ce vaste diocèse, qui offre en ce moment le beau spectacle de la plus étroite union avec le chef de l'Eglise, oracle infaillible de la chrétienté, et avec notre illustre et bien-aimé Pasteur, courageux défenseur des droits sacrés de la vérité et de la justice.

Puissent les généreux catholiques organiser un parti puissant, capable de restaurer l'ordre social si ébranlé, si couvert d'ombres, si plein de dangers et d'incertitudes, et réaliser le vrai progrès par le christianisme. Le clergé, leur laissant la direction politique, s'efforcera de venir à leur aide d'une manière *indirecte,* conformément à l'esprit de l'Eglise.

Catholiques brésiliens !

Le Brésil attend tout de votre patriotisme et l'Eglise fonde ses espérances sur votre filial dévouement.

Sébastien Borges de Castilho, chanoine (1);
Dr Jean Tolentino G. Mourao, chanoine;
Louis Barroso de Bastos, chanoine ;
Louis Martinho de Azevedo Couto, chanoine ;
Jean Simplicio das Neves Pinto e Souza, prêtre.

Para, en la fête de saint Jean-Chrysostome, 27 janvier 1875.

LA VIE SURNATURELLE.

Nous empruntons au *Monde* cette analyse de la dernière conférence du R. P. Monsabré, qui a magnifiquement couronné les conférences précédentes, en introduisant ses auditeurs dans la vie surnaturelle et le merveilleux domaine de la grâce.

La vie divine dans l'homme : tel est le sujet de la sixième et dernière conférence. Dieu a fait de l'homme un être divin; ce qui nous porte à étudier : 1° à quoi se rapporte dans le plan de Dieu la communication de sa vie ; 2° en quoi consiste cette communication.

(1) Administrateur diocésain, aujourd'hui en prison. (Note des *Annales.*)

I

Il est un proverbe qui dit : En toute chose, il faut considérer la fin. C'est la traduction populaire d'un axiome de la sagesse éternelle. Dieu, en décrétant l'existence d'un être, voit le dernier terme où il doit aboutir, et à ce terme il ordonne les moyens qui, après une suite plus ou moins longue d'opérations, doivent par une opération suprême mettre l'être agissant en possession de sa fin. Un être agissant, une fin, des moyens pour atteindre cette fin, voilà les trois éléments constitutifs de tout ordre. On les retrouve partout.

Nous sommes des êtres actifs et nous le sentons ; notre activité ne ressemble point à celle des corps qui empruntent tout leur mouvement à des forces extérieures ; c'est du dedans, de l'intérieur même de notre substance que part l'impulsion par laquelle se traduit notre vie. Etres actifs, nous tendons vers une fin, non pas celle des vivants, qui n'ont que des sens à satisfaire, mais celle des esprits, car nous sommes des esprits. Le vrai et le bien sont l'élément quotidien, qui nous doit nourrir jusqu'à ce que, parfaits et béatifiés, nous les possédions avec une plénitude qui apaise pour jamais nos désirs. Pour connaître le vrai nous sommes doués d'intelligence, pour aimer le bien nous sommes doués d'une volonté libre. Toutefois, si grands et si rapides que soient nos progrès dans la connaissance et l'amour, ils ne nous contentent pas, la plénitude à laquelle nous aspirons ne se trouvant que dans la source même du vrai et du bien. Nous marchons aujourd'hui, et la théologie a appelé avec raison notre état présent le pèlerinage, la voie. Quand nous serons arrivés, la source du vrai et du bien, Dieu, comblera l'abîme de nos désirs ; nous nous reposerons, nous serons heureux.

Dans quelles conditions se fera la communication finale de Dieu? Ici le P. Monsabré a nommé l'ordre surnaturel, nous avertissant qu'il touchait à un mystère exerçant depuis des siècles la sagacité et la pénétration des plus parfaits théologiens, à un mystère revenant sans cesse dans l'exposition du dogme catholique.

Le surnaturel est quelque chose d'absolu, un transcendant qui domine infiniment tout être réel et possible, toute nature créée et créable. En un mot, l'être vraiment surnaturel, c'est Dieu. Aucune progression de l'être communiqué, si longue et parfaite qu'on la suppose, ne peut approcher qu'à une distance infinie de cet être nécessaire. Il est par lui-même; sa fin immédiate et suprême, c'est lui-même; il se meut de lui-même et en lui-même; il s'atteint lui-même par lui-même. Il est à lui seul fin, moyen, agent, tout un ordre que nous adorons sous les noms vénérables et incommunicables d'éternel et de divin.

Cet ordre se suffit à lui-même et suffit à tous. C'est de là que découle toute nature, c'est là qu'une nature doit entrer pour être surnaturalisée dans toute la force du terme. Qu'est-ce à dire? Nous franchirions les abîmes qui séparent le fini de l'infini? Nous irions vivre dans cet océan inaccessible de perfection et de béatitude? Eh oui, puisque Dieu l'a voulu ainsi.

La foi nous enseigne que nous verrons Dieu face à face et tel qu'il est, *sicuti est* : Etre sans principe et source de tout être, simplicité parfaite et plénitude infinie, vérité indivisible et multiplicité mystérieuse : Père, Fils, Esprit-Saint. Nous le verrons et nous l'aimerons; il sera à nous d'essence à essence. En résumé, Dieu veut être notre fin comme il est sa fin lui-même, avec cette seule différence qu'il est sa fin par nature et nécessité, et qu'il ne peut être la nôtre que par don gratuit.

Le bonheur nous attend dans l'incréé, dans l'infini lui-même. Notre fin est proprement et absolument surnaturelle, donc le moyen d'atteindre notre fin doit être proprement et absolument surnaturel.

Le moyen, proportionné à la vision et à la possession de l'essence divine comme objet de notre béatitude, ne saurait être que l'essence divine elle-même. Dieu se voit, se possède, se béatifie naturellement et par lui-même, parce qu'il est son être. Son essence est l'objet de sa vision, de sa possession, de sa béatitude. D'où il suit rigoureusement que si nous sommes appelés à voir, à posséder Dieu, à être heureux en lui et de lui, ce ne peut être que par une transformation de notre nature participant à l'essence, à la nature, à la vie de Dieu.

Quand se fera cette transformation? Elle se prépare chaque

jour par des actes méritoires et nous ne pouvons produire des actes méritoires du bien qui nous est promis qu'à la condition que Dieu ajoute à nos forces originelles un don surnaturel.

II

Il est temps d'appeler les choses par leur nom. La communication de la vie de Dieu à la créature, c'est la grâce, c'est à dire, comme le mot l'indique, un don tellement gratuit de la divine bonté, que par lui nous pouvons tout mériter sans qu'il nous soit jamais possible de le mériter lui-même une première fois.

Qu'est-ce que ce don de Dieu qui se nomme la grâce? Est-ce une substance? Est-ce une qualité? Certains théologiens, considérant la cause plutôt que l'effet produit, enseignent que la grace est la substance même de Dieu s'unissant à nous et opérant en nous d'une manière ineffable. D'autres, considérant l'effet produit plutôt que la cause, enseignent que la grâce est une qualité d'ordre divin, qui est à l'âme ce que l'âme est au corps, savoir une forme qui fait de l'âme un être surnaturel, comme l'âme fait du corps un être humain. Le corps, en l'absence de l'âme, n'est qu'une vile matière sans respiration, sans chaleur, sans principe de conservation, sans mouvement et sans vie. Que l'âme le saisisse, voici qu'il se tient debout, qu'il aspire à pleine poitrine les ondes de l'atmosphère, qu'il sent bouillonner dans ses artères un sang vif et généreux, qu'il répare les pertes de sa substance et la renouvelle, qu'il s'agite, qu'il vit, que son visage royal regarde les cieux, qu'il prend part aux actes sublimes de la pensée et aux honneurs de la vertu.

Ainsi en est-il de l'âme dans une certaine proportion. Sans la grâce, c'est un esprit intelligent et libre, mais borné par la nature, ne voyant que selon la nature, ne voulant et n'aimant que selon la nature, ne vivant, en un mot, que de la vie de la nature. Dès que la grâce intervient, l'âme transformée se dilate, contemple des vérités supérieures, veut et aime un bien inénarrable, nage dans un océan de lumière et d'amour qu'elle ne connaissait pas, dont elle n'avait pas même aperçu les rivages,

vit tout entière et tout autre qu'elle-même d'une vie qui, se mêlant aux courants de la vie naturelle, en épure les flots et les emporte dans la direction du monde divin. C'est la vie surnaturelle.

La grâce est un don permanent. Dieu a dit : Je viendrai et je ferai en toi ma demeure. Nous entendons par là qu'il transforme d'abord l'essence même de notre âme, et que de là il rayonne en toutes nos puissances pour y introduire et y fixer le noble cortége des vertus selon la doctrine de l'Eglise.

La nature peut être prudente ; mais la grâce la conduit par des conseils lumineux qui la mettent à l'abri des négligences de la présomption, de la témérité, de la légèreté dont on aperçoit les traces plus ou moins profondes dans toute prudence humaine.

La nature peut être juste ; mais la grâce l'élève sur des hauteurs sublimes d'où, découvrant mieux l'ensemble de ses devoirs, elle se sent plus disposée à accomplir toute justice soit à l'égard de Dieu, soit à l'égard des hommes.

La nature peut être forte ; mais la grâce la préserve de ces étranges défaillances dont les plus robustes âmes ne sont pas toujours exemptes et lui fait porter dans les plus pénibles travaux les plus dures épreuves, les plus terribles adversités, en face de la mort même, des fruits de patience, de magnanimité, de persévérance !

La nature peut être tempérante ; mais la grâce lui imprime avec une telle violence la crainte et l'horreur de tout ce qui est capable de troubler la raison et opprimer la volonté, qu'elle en fait le temple radieux de toutes les vertus aimables : la chasteté, la candeur, la douceur, la clémence, l'humilité, la modestie.

L'intelligence contient les principes universels d'après lesquelles la raison opère soit dans l'ordre spéculatif, soit dans l'ordre pratique ; mais pour l'ordonner à la béatitude surnaturelle, la grâce ajoute à l'intelligence certains principes venus d'en-haut, et l'y fait adhérer par la foi qui plane au-dessus de la raison, et croit fermement parce que Dieu, la vérité même, a parlé.

La volonté désire le bien suprasensible que l'intelligence lui

révèle; mais pour l'ordonner à la béatitude surnaturelle; que la foi propose, la grâce ajoute à la volonté des aspirations si pures, si nobles, si éminentes, qu'elles étouffent les appétits de la terre, c'est la sainte espérance.

La volonté cherche naturellement à se conformer au bien surnaturel; la grâce ajoute à la volonté un amour si grand, si relevé, si vif, si généreux, que tout amour de la nature est purifié, noyé, transformé dans l'ardeur de sa flamme; c'est la divine charité.

La conclusion de tout ce qui précède est celle-ci : l'homme, par la grâce, devient un être divin. — L'homme, par la grâce, fait des œuvres divines.

Mais la grâce est un mystère que nous devons accepter humblement, et dont l'explication nous sera donnée plus tard pour récompenser notre foi au séjour de la gloire. Ne cherchons pas à pénétrer le secret de Dieu, mais tenons-nous fermes aux conséquences pratiques qui en découlent. La grâce transforme notre nature et achève notre perfection. Estimons-la donc au-dessus de tous les biens.

Rattachons fièrement et résolûment les êtres et leurs lois, les règnes et leur harmonie à cette grande vérité catholique qui illumine toute la création : Le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, a communiqué sa propre vie à l'ouvrage de ses mains; le monde ennobli, transformé par la grâce, est dans toute la force du terme une œuvre divine.

A. David.

LE COUVENT DE PICPUS

Parmi tous les crimes, toutes les violences, toutes les horreurs de la Commune, il ne s'est peut-être rencontré rien de plus odieux que l'affaire du couvent de Picpus.

Le 12 avril 1871, vers deux heures de l'après-midi, des bandes de gardes fédérés du onzième arrondissement, conduits par le commissaire central du quartier de Picpus, envahissaient le couvent des religieuses du Sacré-Cœur, rue de Picpus : des factionnaires étaient placés à toutes les portes, et la consigne était sévère : « Tirer sur quiconque chercherait à fuir ! » La supé-

rieure et vingt-quatre religieuses étaient arrêtées, et le couvent était mis à sac : registres, livres, objets de piété, argent, tout était emporté.

Cela ne suffit pas à la rage de ces forcenés! Une dizaine d'entre eux se détachent pour se rendre à un couvent voisin occupé par les Pères de Picpus, et commettre de nouvelles horreurs, de nouvelles infamies : on arrête tous les religieux, pendant que la chapelle, les appartements, les cellules sont livrés à un effroyable pillage. Tous les religieux sont successivement envoyés à la Conciergerie et à Mazas. Le 26 mai, quelques-uns d'entre eux tombent, rue Haxo, sous les balles des assassins, les autres ne sont délivrés que le 27, par nos braves soldats.

De tels faits devaient-ils donc rester impunis? Dieu ne l'a pas voulu, et, bien que quatre longues années se soient écoulées, la police a fini par mettre la main sur quelques-uns des coupables. Les uns ont été déjà frappés par la justice, d'autres ont pu gagner la frontière, d'autres enfin viennent de comparaître devant le 4e conseil de guerre présidé par M. le colonel Robillard : ce sont les sieurs Pitois, Dijon, Maitret, Brunet, Maugras, et Pollet.

Pitois a été un des acteurs principaux : c'est lui qui, le premier, a eu l'idée d'envahir et a envahi les couvents; c'est lui qui excitait au pillage, avec dévastations, avec violences. Mais il n'était que trop bien secondé. Le 24 ou le 25 avril il trouvait un actif instrument dans le sieur Dijon, commandant d'une compagnie sédentaire du 78e bataillon.

A peine installé au couvent des Pères, cet individu continua l'œuvre de pillage si bien commencée; il se fit servir des vivres et du vin pour lui et ses hommes.

Une ancienne porte existant dans le mur du jardin avait été démolie afin d'assurer la circulation entre les deux couvents, et des fouilles avaient été pratiquées au numéro 33, dans le but de trouver le fameux caveau renfermant, à ce qu'on disait, le trésor des Pères.

Dijon dirigea les recherches d'un autre côté, fit ouvrir des tranchées un peu partout dans l'établissement des sœurs et, à la suite de la découverte de quelques ossements, provoqua les

honteuses calomnies qui devaient êtres suivies de l'arrestation de toutes les religieuses valides de la communauté.

A la découverte des ossements vint se joindre celle d'instruments orthopédiques dont les rédacteurs du *Mot d'ordre* et du *Cri du peuple* ne tardèrent pas à faire des instruments de supplice.

Rochefort et Jules Vallès citaient, à l'appui de leurs articles diffamatoires et comme victimes des tortures à elles infligées par les Dames-Blanches, trois pauvres sœurs domestiques atteintes d'aliénation mentale, que les religieuses n'avaient pas voulu abandonner.

Soignées dans un bâtiment séparé, selon les règlements des maisons de santé, elles allaient et venaient dans le jardin et la maison autant que leur état le permettait.

Il n'en fallait pas davantage pour perdre les Dames du Sacré-Cœur. L'une des pauvres folles fut emmenée à la caserne de Reuilly, où une cantinière la montrait pour 10 centimes, et, le 2 mai, le public fut admis à visiter les crânes et les ossements trouvés par Dijon et qui provenaient, disait-on, « des victimes des Dames-Blanches ».

Les sœurs, et avec elles plusieurs de leurs anciennes pensionnaires établies dans Paris, eurent beau protester, chercher à faire entendre raison aux insurgés en leur expliquant que le terrain fouillé était un ancien cimetière, ce fut peine perdue, et une foule stupide, composée de plusieurs milliers de personnes, envahit le couvent ; Dijon assistait impassible à cette cohue.

Il répondit à la mère économe, qui lui observait qu'une pareille scène pouvait avoir des conséquences fort graves et causer la mort des jeunes sœurs malades : « J'ai des ordres, il faut que je les exécute. »

Quelques jours auparavant, Dijon avait appris que les religieuses se proposaient d'adresser des réclamations à la Commune et il s'était écrié : « Puisque c'est ainsi, je me charge de leur en faire voir. »

On conviendra qu'il n'a que trop bien tenu sa promesse.

Cependant, les avanies dont on venait d'abreuver les Dames-Blanches ne suffisaient pas aux gens de la Commune.

Ils avaient espéré, sans doute, que la foule ameutée et

excitée lapiderait les religieuses et mettrait tout à feu et à sang dans leur communauté.

Trompés dans leur attente, ils changèrent de mode de persécution.

Jusqu'à ce moment, les sœurs n'avaient eu à constater aucun acte de pillage important, en dehors des objets saisis le 12 avril dans la chapelle.

Mais, le 5 mai, ces forcenés enlevèrent des ossements d'un reliquaire placé dans la chambre du Père supérieur, au n° 33; puis, ils envoyèrent chercher la mère Benjamine, la mère économe et la mère directrice du pensionnat du n° 35.

Introduites au parloir, ces dames subirent un long interrogatoire devant les bandits rangés autour d'une table sur laquelle étaient les ossements découverts par Dijon, et après avoir été tour à tour enfermées dans une cellule, après avoir essuyé les plus ignobles discours, toutes trois furent reconduites séparément dans leur couvent. On leur donna l'ordre de réunir toutes les autres religieuses de la communauté dans le grand parloir. Là, un faux commissaire prit les noms et prénoms de chacune d'elles, le lieu de leur naissance, puis il les fit conduire par Dijon dans des voitures cellulaires qui attendaient au milieu de la cour. Enfin, les religieuses, au nombre de quatre-vingt-quatre, furent emmenées et incarcérées à la prison de Saint-Lazare, où elles restèrent jusqu'au mercredi 24 mai. Les gardiennes les avaient fouillées à leur entrée à la prison et leur avaient pris une somme totale de 15,000 francs que la supérieure avait répartie entre toutes les sœurs.

Après avoir fait conduire les sœurs à Saint-Lazare, on procéda à l'arrestation de quinze individus employés chez les religieuses, qui furent menés à Mazas. A partir de cette dernière expédition, le couvent fut placé sous séquestre par ordre de la Commune.

Peu de temps après un nommé Fontaine avait été nommé gardien des couvents de Picpus, grâce à ses relations avec Protot. Il ne tarda pas à s'adjoindre le nommé Maugras, son ami. Ces trois individus faisaient partie de la loge maçonnique l'Alliance fraternelle.

Le 7 mai, Maugras, déjà installé chez les Pères, se présenta

au couvent des religieuses, en compagnie d'un soi-disant juge d'instruction et du nommé Pollet, greffier. Ils apposèrent ensemble des scellés sur des meubles et sur certains appartements, et continuèrent cette opération jusqu'au 9 mai.

A peu près à cette date, Maugras commença à prendre ses repas chez les Dames-Blanches, et à partir de ce moment, il disposa des denrées et des vivres de la communauté, comme de choses lui appartenant.

Il avait avec lui les époux Grumel, oncle et tante de sa femme ; la femme Grumel faisait sa cuisine, et Grumel lui servait de domestique.

La cave, l'office, le jardin, etc., furent mis largement à contribution; Maugras avait, du reste, souvent des convives à sa table, et Protot, Fontaine, le soi-disant docteur Constant et Pollet venaient l'aider à consommer les provisions des religieuses. Il recevait et traitait jusqu'à ses clients, et, un jour, il vendit à une femme Rost pour 10 francs de plantes médicinales, cueillies au jardin.

Non content de prendre les légumes qui lui étaient nécessaires, il en faisait couper chaque jour de pleines voitures, qu'il envoyait vendre au marché par l'oncle Grumel. Il se servait, à cet effet, des chevaux et voitures du couvent. Enfin, des femmes commandées par Maugras furent chargées de laver le linge de la communauté, sans doute pour l'emporter ; car, après leur départ et celui du susnommé, le 23 ou 24 mai, les sœurs constatèrent qu'on avait préparé des ballots de linge et que ce linge avait été démarqué.

Dans cette deuxième période de l'occupation des deux couvents, c'est-à-dire depuis le 6 mai jusqu'à la fin de l'insurrection, d'autres crimes furent commis par Maugras, Pollet, Dijon et deux autres officiers de la compagnie du 93ᵉ bataillon, les nommés Maitret et Brunet.

Pendant que Dijon s'emparait de toutes les provisions du couvent, Maugras faisait main basse sur les bijoux qui appartenaient aux pensionnaires du couvent! Un autre jour, on procédait à l'arrestation du médecin de la maison; Maitret, Dijon et Pollet, incarcéraient M. le docteur Paillet à Mazas. Pollet semble avoir eu le privilége des interrogatoires; c'est lui qui questionnait les

malheureux détenus! Quant à Brunet, il n'était pas moins actif qu'aucun de ses coaccusés; c'est lui qui, principalement, de concert avec Maitret, procédait aux fouilles et au travail de dévastation accompli dans les couvents! Enfin, tous deux ont été parmi les plus ardents défenseurs des barricades du pont d'Austerlitz et de Mazas.

Des six accusés qui ont comparu, Pitois père a été condamné à cinq années de travaux forcés et cinq ans de surveillance; Maugras et Dijon, chacun à deux ans d'emprisonnement; Pollet, Brunet et Maitret, reconnus non coupables, ont été acquittés. Des trois accusés qui sont contumaces, Pitois fils a été condamné à mort et les deux autres à vingt ans de travaux forcés.

LA MAUVAISE PRESSE (1).

Depuis Boniface VIII jusqu'à nous, l'histoire ne rappelle pas une année sainte qui ait été promulguée au milieu de tant de calamités religieuses et d'angoisses civiles, comme celle que vient d'inaugurer Notre Saint-Père le Pape Pie IX. De quelque côté que le regard se porte, il ne découvre que des causes de tristesse. Presque dans tous les pays du monde, l'Eglise est persécutée soit ouvertement à la manière de Dioclétien, soit d'une manière cachée, comme le faisait Julien l'Apostat. La grande secte de Satan, la franc-maçonnerie, maîtresse directement ou indirectement de presque tous les pouvoirs publics de la chrétienté, travaille, avec une fureur inspirée par son chef, à détruire, autant qu'il est en elle, le règne de Jésus-Christ sur la terre, et avec lui toute espèce d'ordre.

Nous croyons que c'est une œuvre digne de tout le journalisme dévoué à la sainte Eglise et aux grands intérêts de la chrétienté, d'exciter les catholiques à faire tous les efforts possibles pour préparer le retour d'un ordre et d'une paix que tous désirent et sans lequel l'Europe finirait par tomber dans un abîme de barbarie.

Comme au temps de saint Jérôme, à notre époque se trouve réalisée la plainte que faisait cet illustre saint : Les barbares sont forts par nos crimes, *peccatis nostris barbari fortes sunt.*

(1) Extrait de la *Civiltà Cattolica.*

Les barbares de la Révolution sont forts dans les pays catholiques, parce qu'un grand nombre de catholiques, directement ou indirectement, se mettent avec elle et la favorisent.

Nous avons souvent démontré à nos lecteurs quelle affreuse peste est le journalisme révolutionnaire qui, partout où il pénètre, inocule et engendre, augmente et répand, autant qu'il est en lui, la maladie sociale de notre siècle, qui est la perversion de l'esprit et la corruption du cœur. Cette presse n'est autre chose que le mensonge et le blasphème érigés en système. Tout catholique sait cela, et pourtant un grand nombre de catholiques s'en fait tributaire. Ils lui payent un tribut de leur bourse, et, ce qui est pire encore, à un certain degré, le tribut de leur intelligence.

Le prétexte d'être armé contre les sophismes, les impiétés et les mensonges des journalistes n'est pas une excuse insuffisante. Personne ne doit se croire invulnérable; car l'expérience prouve que le dérangement des têtes, même chez les catholiques les plus sensés, a son origine dans les journaux. Le journalisme satanique est un tison d'enfer : ou il brûle ou il noircit.

Ne vaut-il pas mieux ignorer l'erreur que participer à sa diffusion, en voulant la connaître?

Ce que nous disons des journaux, on peut l'appliquer aux livres immoraux ou irréligieux dont la littérature de la révolution est si féconde. Et les dames spécialement, avec la manie qu'elles ont de perdre le temps et la tête dans la lecture des romans qu'elles introduisent dans leurs maisons sans discernement et sans conseil, on ne pourrait dire le mal qu'elles se font à elles-mêmes ainsi qu'à leurs enfants et à leurs domestiques. Celui qui écrit ces pages se souvient d'avoir vu un jour, sur le guéridon du salon somptueux d'une grande dame qui était adonnée aux pratiques religieuses et qui approchait de la vieillesse, à droite la vie édifiante d'une angélique fille de sainte Thérèse, et à gauche un mauvais roman français dont le titre seul faisait monter la rougeur au front.

LES PETITES SOEURS DES PAUVRES.

Le jour de la saint Joseph, les vieillards recueillis par les Petites-Sœurs des Pauvres dans la maison de la rue Saint-Jac-

ques, à Paris, ont eu, pour les servir à table, un prince de l'Eglise, Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et un ministre, M. Wallon. Les pauvres vieux, dit le *Français* que nous allons reproduire, ne s'en sont pas trop étonnés, ayant l'habitude de semblables honneurs. Tout pauvre recueilli par les religieuses sait quelle est son éminente dignité dans l'Eglise. Si vous ou moi nous étions servis à table par un archevêque, il est clair que nous en serions surpris et confus; un mendiant ramassé dans la rue est quelquefois servi par le Pape, et il l'était jadis par les rois de France.

La maison du faubourg Saint-Jacques est la première qui ait été fondée à Paris. C'était en 1849 : jusque-là, les Petites-Sœurs ne s'étaient encore établies qu'à Saint-Servan, à Dinan, à Rennes et à Tours. Mais Paris tentait ces ambitieuses. Un beau jour, au printemps, deux sœurs, deux Bretonnes, se mettent bravement en route. Elles n'avaient rien, et c'est précisément ce qu'il faut pour créer une œuvre qui dure. Les grandes maisons de banque de la charité chrétienne se sont presque toujours établies avec de pareilles mises de fonds. Enfin, après un long voyage, les voici arrivées dans la grande ville. Un asile pour les vieillards, la maison de Nazareth, leur donne l'hospitalité. Dès le lendemain, de grand matin, armées d'un plan, elles parcourent les rues, cherchant une maison à leur gré. Cela fut long à découvrir, et les deux Bretonnes eurent de rudes moments à traverser. Elles les franchirent avec l'entêtement de leur race, la gaieté qui est l'âme des Petites-Sœurs et la foi indomptable de leur charité.

Les religieuses des couvents voisins les nourrissaient à tour de rôle. Quand les provisions manquaient, toutes deux prenaient leurs gamelles et s'en allaient demander une portion de soupe aux fourneaux desservis par les sœurs de Charité. Le monde qui se presse aux guichets des fourneaux économiques n'est pas toujours des plus choisis, comme on peut croire; il l'était moins que jamais alors. La misère se compliquait de politique; le mendiant se posait en prolétaire; on voyait l'insolence et l'on sentait la révolte sous le cynisme de ses paroles; l'orgueil inspiré par les déclamateurs de clubs perçait sous ses guenilles, comme jadis sous les trous du manteau de

Diogène. « Voilà ceux que nous nourrirons, que nous recueillerons, que nous soignerons quelque jour, » se disaient les bonnes sœurs en s'avançant toutes rouges sous le feu des regards cyniques. Et elles n'en étaient pas effrayées.

L'épreuve dura longtemps. On ne trouvait rien. Au bout de quelques mois, l'une fut rappelée et laissa l'autre poursuivre seule la tâche qu'elles avaient commencée en commun. Celle-ci était la sœur Marie-Louise, que tout le faubourg Saint-Jacques et tout Paris ont connue. Tandis qu'elle cherchait toujours, le choléra survint. Elle se mit à courir les hôpitaux et à soigner les cholériques, ce qui lui fit prendre patience et l'aida à attendre. Elle-même fut atteinte par le fléau. « Je n'en mourrai pas, dit-elle, car le bon Dieu veut que je fonde ma maison. » Elle n'en mourut pas, en effet ; elle en resta simplement malade pour toujours.

Enfin, après cinq mois de traverses, d'ennuis, de dégoûts de tout genre, elle trouva la maison du faubourg Saint-Jacques, — une maison comme elle la voulait, relativement vaste, bien aérée, distribuée commodément et d'un prix raisonnable. Les aumônes de quelques gens charitables et le secours des conférences de Saint-Vincent de Paul levèrent les premiers obstacles ; à la grâce de Dieu pour le reste ! A Saint-Servan, les Petites-Sœurs des pauvres avaient fait bâtir, le jour où elles trouvèrent dans leur caisse une réserve de cinquante centimes ; après un pareil début, rien ne pouvait plus les arrêter. Et comme les Petites-Sœurs savent parfaitement, en ce qui les concerne, se passer de mobilier, s'asseoir sur leurs talons, coucher sur la paille et manger les restes des restes, les débris des croûtes de pain qu'elles ont recueillies pour les pauvres, l'installation ne coûta pas cher.

Mais je ne veux pas raconter leur histoire : tout le monde la sait. Elles ont aujourd'hui une demi-douzaine de maisons dans Paris ; elles en ont dans toutes les villes de France, dans tous les pays de l'Europe, en Algérie, à Cincinnati, à la Nouvelle-Orléans, à Baltimore, à Philadelphie. L'œuvre fondée en 1840 par deux pauvres ouvrières de Saint-Servan a rayonné en trente ans sur le monde entier.

Dans la petite fête célébrée à la maison du faubourg Saint-Jacques, un pensionnaire de l'établissement lut à Mgr l'Archevêque un compliment en vers de sa composition ; ce vieillard est un ancien avocat. On ne se figure pas, en effet, quelles épaves la civilisation parisienne envoie à ces maisons hospitalières. On a parlé souvent des déclassés qui sont devenus cochers de fiacre ou se sont faits chiffonniers ; des naufragés de Bicêtre, de la Salpétrière, des Petits-Ménages, de Sainte-Périne. Ceux qui viennent échouer chez les Sœurs des pauvres ne leur cèdent en rien. A côté des ouvriers et des mendiants, vous y trouvez non-seulement des avocats, mais des médecins, des romanciers, des poètes, des journalistes qui n'ont pas eu de chance.....

On m'a montré un jour, dans l'une des maisons de Paris, un vieillard très-maigre, très-ravagé, avec des yeux creux, de grands sourcils en broussailles et une longue barbe grise, comme nous avons vu l'autre jour reparaître à la tribune le citoyen Madier de Montjau, ce spectre du Montagnard de 1848. Sa tristesse sombre contrastait avec la gaieté qui est le signe caractéristique des maisons des Petites-Sœurs, et que celles-ci savent entretenir à merveille. C'était, me dit-on, l'un des anciens rédacteurs d'un journal républicain socialiste disparu au coup d'Etat. Il traversait péniblement la cour, soutenu par une sœur. Je l'abordai et fis quelques pas à côté de lui.

— Vous semblez bien triste, lui dis-je après avoir engagé la conversation prudemment.

Il me regarda et eut une minute d'hésitation.

— Je ne suis pas triste, répondit-il enfin d'une voix chevrotante et cassée, je suis honteux. J'étais rédacteur de..., où je ne passais guère de jour sans exalter le socialisme et sans attaquer les catholiques. Quand les Petites-Sœurs ont fondé la maison de la rue Saint-Jacques, j'ai raillé et insulté leur hospice au nom du phalanstère. Or, voilà ce que le socialisme a fait pour son champion, dit-il en montrant d'un doigt tremblant les haillons qui le couvraient, et voici ce que la charité chrétienne fait pour son insulteur, ajouta-t-il en tournant la tête du côté de la Sœur qui le conduisait comme un enfant.

UNE USINE CHRÉTIENNE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Ce que l'Usine est aujourd'hui.

Voyons maintenant ce que la population est devenue sous l'influence des œuvres :

Les Associations catholiques y ont été établies successivement de 1863 à 1872, et, après leur complet essor, on est arrivé aux résultats suivants :

Le premier noyau de ces Associations, composé de caractères plus résolus, s'est affermi dans le bien ; il s'est accru peu à peu, puis il s'est affirmé, puis il a levé la tête et enfin, quand il a été assez fort, il a planté dans l'usine l'étendard de la croix et, ce jour-là, il a eu la victoire. A mesure que les chaînes du respect humain devenaient moins lourdes, on voyait surgir de nobles aspirations, qui, soulagées du poids qui oppressaient les consciences, respiraient plus librement. Bientôt la joie de l'âme affranchie se refléta dans les relations d'ouvriers à ouvriers, d'ouvriers à patrons. On apprenait à s'aimer ; les visages eux-mêmes transformés par le changement du cœur, reprirent cette sympathique franchise, si naturelle à l'ouvrier simple et chrétien. Il fallut bien reconnaître que l'ouvrier d'usine est plus opprimé que corrompu et que, dans ses vices, il y a plus de faiblesse et d'ignorance que de malice.

Les mœurs sont devenues excellentes.

La Caisse d'épargne a quadruplé ses recettes.

L'ivresse n'est plus qu'un accident.

Les familles ont retrouvé dans le souffle chrétien la saine hiérarchie et le respect.

Les enfants ont appris leurs devoirs envers leurs parents, et l'étranger qui les voit est tout d'abord frappé du cachet de bonne tenue, je dirai même de distinction qui ressort de tout leur être.

Ce sont encore les mêmes ouvriers qu'autrefois, et ainsi les associations catholiques ont prouvé que leur puissance n'est

pas bornée seulement à la préservation, mais qu'elle s'étend encore à la conversion.

Cette même population autrefois si rebelle à l'action du patron fournit aujourd'hui un total de neuf à dix mille communions par année pour sept cents adultes.

Il n'y a pas un dixième qui s'abstienne de la communion pascale.

Les deux tiers font partie des associations et remplissent régulièrement leurs devoirs religieux. Dans l'autre tiers, une partie, grâce à l'exemple des autres, mène une vie à peu près chrétienne.

Depuis 1867, six jeunes filles sont Sœurs de l'Enfant-Jésus, Saintes-Chrétiennes et de l'Assomption ; cinq autres sont Filles de Charité ; plusieurs sont en ce moment sur le point de partir pour le Séminaire de cette dernière congrégation.

Deux jeunes gens sont prêtres, deux sont morts au Grand Séminaire.

Un grand nombre de morts ont été précédées de maladies très-édifiantes. On peut dire, d'une manière absolue, que les maladies un peu longues deviennent infailliblement la source des grâces les plus touchantes.

Il fait si bon mourir dans un tel milieu, que les ouvriers qui ont quitté l'usine ne peuvent se décider à en mourir éloignés.

Récemment encore, un jeune homme, qui avait beaucoup contristé le patron par sa mauvaise conduite, avait fini par quitter l'établissement pour trouver des maîtres plus faciles. Quelques années après, il devint malade, et il sentit qu'il ne s'en remettrait pas. Il se souvient de la grande famille qu'il a quittée. Il part, et vient chez le patron : « Donnez-moi un petit coin, je sens que je vais mourir, et si je suis malade ici, je serai heureux. »

Comment résister à une telle prière ? Sa maladie dura plusieurs mois. Il revint à Dieu, comme y revient un ouvrier, franchement, tout entier, le cœur dans la main ; il mourut dans des sentiments admirables de simplicité et de confiance en Dieu.

III

Ce que l'Usine pourrait être.

Bien que les résultats obtenus soient très-réels, ceux qu'on ambitionne sont plus considérables encore.

L'épanouissement complet des associations ne date que de quelques années. Quand on aura obtenu une génération élevée dans ce foyer catholique, non-seulement l'usine sera chrétienne, mais elle portera au dehors la divine semence.

Quoiqu'on ait fait et quoiqu'on fasse, il y a toujours et il y aura toujours des changements.

Le bon grain ira fructifier ailleurs, et déjà ce résultat a été obtenu pour des œuvres qui ont commencé avec des ouvriers émigrés de cet établissement.

Enfin, ce faisceau d'associations a été transformé en œuvre de réparation pour tout le mal qui se fait dans les ateliers où Dieu n'est pas connu.

Tous les dimanches, chaque association envoie une petite députation pour la communion réparatrice. Cette prière des pauvres, pour le salut de leurs frères, n'est-elle pas la plus propre à toucher Dieu ?

Pour moi, j'en suis assuré, si cette grande question a fait un pas depuis deux ans, c'est à leurs prières que ce succès est dû.

Jésus peut-il rien refuser à ses frères les ouvriers ?

IV

Histoire des œuvres et de leur progression.

Ainsi que nous l'avons dit, le patron chrétien n'avait obtenu par lui-même que des résultats négatifs. Il avait empêché beaucoup de mal, ce qui est certainement quelque chose ; mais le bien ne se faisait pas, et il restait encore beaucoup de mal qui se faisait chaque jour.

Décidé à tout faire pour le salut de ses ouvriers, il résolut d'appeler à son aide, et le 2 février 1861 trois filles de la Charité étaient solennellement installées dans un pauvre réduit.

Les filles de Saint-Vincent ne sont pas difficiles. Une vieille maison avec une remise où l'on installa la salle d'asile, et deux

chambres où l'on improvisa deux classes, voilà tous les frais : il y en avait en tout pour deux cents francs de loyer.

Pour commencer l'œuvre, une grande mission fut organisée à la paroisse. Deux Pères Jésuites y employèrent un mois entier avec instructions tous les jours : un jour pour l'usine, l'autre pour la population agricole. Chaque dimanche de la mission, des processions pleines d'entrain, et pour le couronnement, la plantation d'une croix avec la présence de l'Evêque.

Dieu bénit les efforts de tous, et la mission remua profondément les âmes. Des retours très-nombreux, des communions générales magnifiques, en furent le consolant résultat, aussi bien dans la population agricole que dans celle de l'usine.

Ce fut là le point de départ, l'ébranlement nécessaire pour faire sortir le mort du tombeau. Bientôt il fallut une petite chapelle, qui fut bénie le 4 septembre 1862. Elle était modeste : elle ne coûta pas 2,000 francs.

J'insiste sur les dépenses minimes de ces origines d'œuvres, parce que le plus souvent la dépense première arrête tout. Il est vrai que cette petite chapelle de 2,000 fr. a été successivement agrandie d'un côté, puis d'un autre, puis peinte avec beaucoup de goût ; enfin, après avoir dépensé une somme assez importante dans cet oratoire, il a fallu l'abandonner comme insuffisant et construire une chapelle beaucoup plus grande. Mais si le patron avait dû dépenser 10,000 fr. en commençant, il n'aurait rien fait.

Les Sœurs furent d'abord chargées de la classe ; bientôt elles firent la visite des malades à domicile. Cette œuvre leur permit de se faire aimer des familles et de préparer les cœurs à l'action religieuse.

Aussitôt leur arrivée elles avaient commencé des réunions dominicales, et le 15 août 1863 elles purent inaugurer l'Association des Enfants de Marie avec un noyau d'enfants éprouvées et le concours d'une quatrième sœur.

La maison fut agrandie et dotée d'un vaste jardin.

Une cinquième sœur commença le 26 octobre 1864 un orphelinat industriel avec huit enfants.

Un peu plus tard fut fondée l'Association des Saints-Anges pour les jeunes filles de 11 à 15 ans.

Trois Frères des écoles chrétiennes avaient commencé les classes le 10 novembre 1863.

Le 28 avril 1867 on formait la Société Saint-Joseph, qui est devenue plus tard le Cercle catholiques d'ouvriers.

A partir de 1867 un service régulier de mission fut établi avec le concours des Lazaristes.

D'abord tous les trois mois, plus tard tous les deux mois, puis enfin tous les mois un Lazariste passait plusieurs jours à l'établissement pour confesser, faire les réunions des associations, imprimer à tous le mouvement religieux.

En 1872, un Lazariste est devenu aumônier à demeure, uniquement pour l'usine, et il est très-occupé.

En 1869, l'Association des Mères chrétiennes.

En 1872, le Petit-Cercle pour les enfants de 12 à 16 ans.

En 1873, l'Association de Sainte-Philomène pour les petites filles avant la première communion.

En 1874, toutes ces associations, qui n'avaient pas cessé de se soutenir l'une l'autre, ont été groupées en corporation. On l'appelle la Corporation des ouvriers chrétiens.

C'est ainsi que s'est développée, sous la bénédiction de Dieu, une petite graine modestement plantée, arrosée chaque jour et fécondée par le Sacré-Cœur de Jésus.

Sans aucun plan préconçu, sans le vouloir pour ainsi dire, et certainement sans le savoir, le patron chrétien est arrivé, par la force des choses, aux moyens que l'Eglise catholique a toujours employés : aux associations, et ces moyens lui ont donné ce qu'il cherchait : le salut de ses ouvriers.

Et maintenant, le bon Père (on ne lui connaît plus d'autre nom) jouit dans sa verte vieillesse du fruit de ses travaux. Dieu lui conserve la force dans son grand âge pour être le guide de ses enfants, l'amour de ses ouvriers et l'exemple de tous.

(*La suite au prochain numéro.*) Léon Harmel.

LA PROSE VICTIMÆ PASCHALI.

Cette prose remonte à une très-haute antiquité. On la trouve dans les plus anciens livres composés pour les offices de l'E-

glise, et tout porte à croire qu'elle date des commencements mêmes de la liturgie romaine.

Au premier aspect, elle paraît peu remarquable, mais en l'examinant de plus près on y découvre, dans les expressions, une énergie, dans la marche du poème, si l'on peut appeler ainsi une simple prose, un mouvement, un enthousiasme qui suppose certainement du génie dans celui qui en fut l'auteur.

Cette idée, éminemment dramatique, d'un combat solennel entre la vie et la mort personnifiées,

Mors et vita duello
Conflixere mirando

La mort et la vie se sont livré un merveilleux combat

ferait envie à plus d'un poète de notre époque, et l'on ne peut refuser de reconnaître une admirable précision dans ces paroles qui résument si bien le Dogme chrétien :

Dux vitæ mortuus
Regnat vivus

L'auteur de la vie, qui était mort, règne plein de vie.

J'oserai même aller plus loin. Pour peu, en effet, que l'on donne carrière à son imagination, il est facile de décomposer cette prose de telle sorte que les strophes qui la partagent se trouvent mises dans la bouche de différents personnages qui exerceraient une action vraiment dramatique. Voici sur ce point mes conjectures : Je suppose que, les fidèles assemblés sous la présidence du Pontife, dans une des vénérables basiliques des temps anciens, on célèbre la fête de Pâques. Le Pontife annonce aux fidèles l'objet de la fête. Il demande qu'un sacrifice de louange soit offert par le peuple chrétien à la victime pascale :

Victimæ Paschali laudes
Immolent Christiani.

Que les chrétiens offrent à l'Agneau pascal un sacrifice de louange.

Ensuite, soit par lui-même, soit par l'organe de ses prêtres, il expose le grand mystère du jour :

Agnus redemit oves;
Christus innocens Patri
Reconciliavit peccatores.

L'agneau a racheté les brebis; Jésus innocent a reconcilié les pécheurs avec son Père.

Plusieurs chœurs donnent comme le récit de la mort et de la résurrection du Sauveur. *Mors et vita duello conflixere mirando : Dux vitæ mortuus regnat vivus.* La mort et la vie se sont livré un merveilleux combat. L'auteur de la vie qui était mort règne plein de vie.

Alors apparaissent trois personnages. Ce sont les saintes femmes qui reviennent du sépulcre. Leurs traits annoncent les sentiments de surprise, de joie et d'espérance dont elles sont pénétrées.

Le Pontife s'adresse à Marie-Madeleine, la première d'entre elles :

Dic nobis, Maria,
Quid vidisti in via?

Dites-nous, ô Marie, ce que vous avez vu dans le chemin?

Chacune rend témoignage de ce qu'elle a vue, de ce qu'elle a éprouvé, et ces témoignages concordent parfaitement avec les récits de l'Evangile :

Sepulcrum Christi viventis
Et gloriam vidi resurgentis;
Angelicos testes,
Sudarium et vestes.
Surrexit Christus, spes mea.
Præcedet vos in Galilæam.

J'ai vu le sépulcre du Christ vivant et la gloire de Jésus sortant de son tombeau. J'ai vu les anges qui en ont été les témoins. J'ai vu le suaire et le linceul. Jésus mon espérance est ressuscité. Il vous précèdera en Galilée.

La foi de la pieuse assemblée, confirmée par ces témoignages, devient de plus en plus vive et plus expressive. Tous, d'une commune voix, proclament la certitude de la résurrection du Sauveur et implorent sa miséricordieuse protection.

Scimus Christum surrexisse
A mortuis vere.
Tu nobis, victor Rex, miserere.

Nous savons que le Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts. O Roi vainqueur, ayez pitié de nous.

Le chant même de cette prose, qui probablement est aussi ancien que les paroles, vient, ce me semble, à l'appui de ma conjecture. Il est facile d'y reconnaître un véritable dialogue.

L'abbé PICARD.

VARIÉTÉS

LA MORT DU CHRIST. — Voici un très-bon sonnet dont on ignore l'auteur; M. A. Piedagnel, qui a fait des recherches à ce sujet, dit qu'il était gravé sur la porte principale du cimetière qui entourait autrefois l'église de la Sainte-Trinité, à Caen, et l'attribue au comte de Modène, poëte d'Avignon, avec qui aurait collaboré Molière, son ami et son parent.

Lorsque Jésus souffrait pour tout le genre humain,
La mort, en l'abordant au fort de son supplice,
Parut tout interdite et retira sa main,
N'osant pas sur son maître exercer son office.

Mais le Christ, en baissant la tête sur son sein,
Fit signe à la terrible et sourde exécutrice,
Que, sans avoir égard au droit du souverain,
Elle achevât sans peur le sanglant sacrifice.

L'implacable obéit, et ce coup sans pareil
Fit trembler la nature et pâlir le soleil,
Comme si de sa fin le monde eût été proche.

Tout gémit, tout frémit sur la terre et dans l'air :
— Et le pécheur fut seul qui prit un cœur de roche
Quand les roches semblaient en avoir un de chair!

VIEUX-CATHOLIQUES. — On peut demander aux *vieux-catholiques* ce qu'ils ont à répondre à ce raisonnement de Mgr de Haneberg, évêque de Spire :

« Si une poignée de chrétiens, dit-il, convenaient entre eux

de rétablir les usages sévères et les coutumes des premiers siècles, ils fixeraient l'attention. On s'étonnerait à coup sûr si des hommes et des femmes de condition élevée se réunissaient sept fois par jour pour chanter un certain nombre de psaumes, s'ils passaient la veille des fêtes toute la nuit à l'église pour y prier et méditer; s'ils jeûnaient jusqu'au soir et ne prenaient ensuite qu'une légère collation, non pas seulement de temps à autre, mais pendant les quarante jours de carême et aux vigiles des fêtes; on les regarderait avec une espèce de terreur, si, selon les traditions de la primitive Eglise, ils faisaient des pénitences publiques; s'ils portaient, les uns pendant une année, les autres plus longtemps, des cilices et des instruments de mortification, et s'ils allaient à l'église avec des vêtements de pénitence, les yeux baissés et la tête couverte de cendres; ce serait là un usage vieux-catholique, une coutume des premiers temps de l'Eglise. Or, je le demande, est-ce là ce que font ceux qui s'appellent vieux-catholiques? A-t-on lu ou a-t-on vu qu'ils se livrent à ces pratiques? Qui est-ce qui s'est aperçu que ces sectaires sont disposés à ces actes héroïques de la pénitence de l'Eglise primitive? Je crois que c'est le contraire que l'on remarque, et que ce ne sont pas les œuvres de la mortification de la chair qu'ils opèrent, mais bien le contraire. »

Religion et prison. — Un magistrat du tribunal de Turin, ayant à prononcer un discours, le jour de l'ouverture des tribunaux, a posé à son auditoire cette question : « D'où vient que dans nos prisons il n'y a guère que des hommes? » Et il a cru pouvoir y répondre, en disant : « Voyez nos églises ; elles sont pleines de femmes : voilà pourquoi on n'en trouve qu'un petit nombre dans nos prisons. »

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

RÉUNION CONSISTORIALE

Une nouvelle réunion consistoriale a eu lieu le 31 mars au Vatican. Selon la cérémonie d'usage, le maître des *Cursores* est allé la veille trouver le Souverain Pontife et lui a dit en fléchissant le genou : *Sanitas et longa vita, Beatissime Pater, cras erit Consistorium ?* (Bonne santé et longue vie, Très-Saint-Père ; y aura-t-il Consistoire demain ?). Après avoir reçu les ordres de Sa Sainteté, il a envoyé les *Cursores* prévenir les membres du Sacré-Collége, lesquels se sont réunis le lendemain matin dans la salle consistoriale, revêtus de la *cappa*. Cette salle avait pour tout ameublement un grand siége couvert de damas rouge pour le Pape et de simples bancs pour les cardinaux. A l'apparition de Sa Sainteté, tous les membres du Sacré-Collége se sont levés. Le Pape portait le rochet, la mozette et l'étole rouge que le cardinal premier diacre lui avait présentée dans une des salles voisines. Les camériers secrets participants, le majordome, le maître de chambre et les autres prélats et officiers dits de la chambre secrète ont accompagné le Souverain Pontife jusqu'au siége papal, puis se sont retirés au moment de l'*Extra omnes* (tous dehors).

Sa Sainteté a d'abord procédé à la cérémonie de l'ouverture de la bouche aux nouveaux cardinaux présents, c'est-à-dire à Leurs Eminences Pierre Giannelli, Henri-Edouard Manning, Victor-Auguste-Isidore Dechamps et Dominique Bartolini, créés et publiés dans la réunion consistoriale du 10 du mois de mars; après quoi Pie IX a daigné pourvoir aux églises épiscopales suivantes.

Ont été nommés :

1° A l'*église épiscopale d'Anagni*, ville du territoire pontifical, le T. R. D. *Dominique Pietromarchi*, prêtre de Velletri,

curé-archiprêtre de la cathédrale de cette ville, examinateur prosynodal, docteur en théologie, et déjà vicaire capitulaire et général du diocèse d'Anagni ;

2° A l'*église épiscopale de Patare*, *in partibus infidelium*, Mgr *Ange Bersani-Dossena*, prêtre de Lodi, prélat domestique de Sa Sainteté, curé-prévost de Saint-Laurent de Lodi, docteur en théologie, désigné comme coadjuteur avec future succession de Mgr Dominique Gelmini, évêque de Lodi ;

3° A l'*église épiscopale de Samarie*, *in partibus infidelium*, le T. R. D. *Jacques Corna-Pellegrini*, prêtre du diocèse de Brescia, curé archiprêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville, pro-vicaire général du même diocèse, examinateur prosynodal, docteur en théologie et en droit civil et canonique, désigné comme coadjuteur avec future succession de Mgr Jérôme Verzeri, évêque de Brescia ;

4° A l'*église épiscopale de Ptolémaïs*, *in partibus infidelium*, le T. R. D. *Léonard Cassiano-Peretti*, prêtre du diocèse d'Ajaccio, professeur de philosophie au séminaire de cette ville, vicaire général du même diocèse, désigné comme auxiliaire de Mgr François-Xavier-André de Gafforj, évêque d'Ajaccio.

Après ces proclamations, le Souverain Pontife a, suivant le rite usité, fermé la bouche aux quatre nouveaux princes de l'Eglise nommés plus haut. Comme nos lecteurs le savent déjà, le sens de cette cérémonie est que les cardinaux doivent garder le secret sur les affaires regardant les congrégations auxquelles ils seront attachés.

Enfin Sa Sainteté a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Eglise et a assigné à Son Em. le cardinal Giannelli le titre presbytéral de Sainte-Agnès hors les Murs ; à Son Em. le cardinal Manning celui des Saints-André-et-Grégoire, au mont Cœlius ; à Son Em. le cardinal Dechamps, celui de Saint-Bernard, aux Thermes de Dioclétien ; et à Son Em. le cardinal Bartolini, le titre diaconal de Saint-Nicolas *in Carcere*.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — Horribles scènes à Buénos-Ayres. — Satan et l'Eglise. — Prusse, Suisse, Pologne et Turquie. — FAITS DIVERS : Beauvais, Nîmes, l'évêché de Cydonie.

8 avril 1875.

D'épouvantables nouvelles viennent d'arriver de Buénos-Ayres, où l'esprit du mal, excité par la mauvaise presse, s'est montré ce qu'il est partout : incendiaire et meurtrier. La maçonnerie de Buénos-Ayres n'est pas étrangère aux horribles scènes dont nous avons à faire le récit ; c'est en excitant les masses contre les Jésuites qu'elle est parvenue à ensanglanter la capitale de la république Argentine. Voici les faits, tels que nous les résumons d'après la *Tribuna*, journal de Buénos-Ayres hostile aux catholiques, et par conséquent plus disposé à en atténuer la gravité qu'à les exagérer.

Le courageux archevêque de Buénos-Ayres avait publié un mandement pour défendre les religieux indignement attaqués et vilipendés. Un meeting fut convoqué pour le dimanche 28 février, dans le but de protester contre le mandement. A l'heure convenue, le théâtre des Variétés, où il devait se réunir, était rempli d'une foule immense. Le président de la commission des étudiants, un jeune homme, prit le premier la parole, et se mit à déclamer violemment contre le mandement de Mgr Aneiros. On accueillit ses paroles aux cris de *Vive la République! mort aux jésuites!* Nous citons maintenant textuellement la *Tribuna :*

« Après lui parlèrent MM. Zusini, Ballette et l'abbé Castro Bœde. L'enthousiasme, alors, fut indescriptible et se changea en frénésie. On entendit des cris : *A la place de la Victoria* ! *Au palais de l'archevêque!* Et tous laissèrent les uns après les autres, comme un flot déchaîné, l'enceinte du théâtre. Déjà, dans les rues environnant la place de la Victoria, et sur la place même, attendait une foule dix fois plus grande.

« De mémoire d'homme, on n'a vu à Buénos-Ayres une réunion plus nombreuse et plus passionnée. On pouvait évaluer à vingt mille le nombre des personnes qui s'y trouvaient.

« Sur la place débouchaient à chaque instant, des rues Victoria et Rivadavia, ceux qui venaient du théâtre des Variétés, portant huit ou dix drapeaux argentins, espagnols ou italiens, avec des inscriptions : *A bas les jésuites! l'Eglise libre! l'Etat libre*, etc.

« Une fois le peuple réuni sur la place, on entendit un murmure confus qui alla toujours en augmentant jusqu'à sembler une tempête. Les drapeaux, la musique et tous se mirent en marche vers l'archevêché, où le peuple voulait pénétrer. En voyant les portes ouvertes toutes grandes et sans défense, on n'osa pas aller plus loin. Il semblait que le peuple voulût une digue pour avoir le sauvage plaisir de la démolir. Nous ne savons qui a servi de digue en cette circonstance ; toujours est-il qu'après avoir demandé que l'archevêque se présentât pour souscrire à la « volonté du peuple, » les drapeaux pénétrèrent dans l'auguste palais de Mgr Aneiros.

« Ceux qui y entrèrent se répandirent dans les appartements et quelques-uns commencèrent à jeter dans la rue des objets du culte catholique. Un agent de la sûreté publique voulut s'opposer au désordre, et on le reçut à coups de canne. Le préfet de police, qui était accouru, fut obligé de se retirer.

« Un nouveau cri retentit : *Au collége !* et les drapeaux prirent aussitôt la rue de Bolivar, la rue de Potosi et arrivèrent au collége, au milieu d'un tapage infernal. Arrivés au collége, la fureur de la foule ne se contint plus. On jeta des pierres aux fenêtres et on voulut enfoncer les portes ; mais il n'y eut que celles de la sacristie qui cédèrent sous l'effort. Quelques personnes s'introduisirent par cette porte et revinrent apportant des bancs et des tables qui, un moment après, au cri de : *Au collége de San-Salvador!* se changèrent en autant d'armes offensives.

« Le peuple était pris de vertige. Personne ne doutait plus que de grands malheurs allaient arriver.

« Enfin, toujours accompagnées par les bandes de musique, les cris, les hurlements, plus de trente mille personnes entourèrent la maison des Jésuites, sise rue de Calhao. Les portes étaient fermées, mais on ne voyait aucun préparatif de défense.

Il est vrai que personne ne pouvait prévoir, pas même en partie, les événements qui allaient se dérouler.

« On ne tarda pas à jeter des pierres aux fenêtres, et les carreaux volèrent en éclats; en même temps, on frappait à coups redoublés à toutes les portes pour les enfoncer. La porte principale céda bientôt et tomba avec fracas, tandis qu'une avalanche humaine se précipitait dans l'intérieur de la maison. Un jésuite, qu'on entraîna hors de la porte et que tout le monde vit, fut victime des plus horribles coups de la part de quelques misérables; grâce au secours de quelques jeunes gens, il put se sauver. On l'emmena dans une pharmacie, au coin des rues Parque et Calhao, car il était blessé. Nous y trouvâmes déjà un nègre et d'autres personnes blessées à l'intérieur du collége.

« Cependant, dans l'enceinte de la maison, les cris et les coups continuaient. Seuls, ceux qui y étaient pourront raconter ce qui s'y est passé; toujours est-il que bientôt on vit un, deux, vingt, cent individus chargés de livres, de tables, de bancs, d'objets du culte qu'ils brisaient. Ici on riait de l'odieuse plaisanterie d'un gamin qui se présentait revêtu d'habits sacerdotaux et parodiait les curés; là, on voyait déchirer un magnifique tableau; plus loin, un beau crucifix était jeté dans la rue...

« En quelques instants, la maison resta complétement vide; jusqu'aux murailles, tout était détruit. On forma un bûcher avec tous les objets pris, et on y mit le feu... Bientôt on entend les cloches sonner le tocsin. Le feu consume le grand édifice de San-Salvador; de chacune de ses fenêtres on voit surgir des langues de feu! Alors ont lieu des scènes horribles. La frayeur est au comble : les uns sont pris de peur, d'autres sentent augmenter leur soif de carnage. Partout des tableaux indescriptibles : l'assassinat et le pillage sont les seules armes de ces nouveaux combattants.

« Alors seulement arrive la troupe, et ce qui pouvait être fait avant ces actes inqualifiables arrive maintenant : la troupe fait feu sur la multitude, qui fuit en laissant plusieurs victimes. »

D'après un autre journal, la *Libertad*, trois religieux ont été tués, peut-être un quatrième, dont on n'a aucune nouvelle; on

compte en outre cinq blessés grièvement et un grand nombre d'autres qui ont été indignement maltraités. Les sœurs de l'Archevêque, qui se trouvaient chez lui, ont pu se réfugier dans la cathédrale. Le prélat, heureusement, était absent de son palais, où il est rentré plus tard.

A la date des dernières nouvelles, 9 mars, l'ordre matériel était rétabli ; mais on annonçait la fondation d'un *club* dit *de Clément XIV*, association ayant pour but de s'opposer aux efforts de Mgr Aneiros pour maintenir les jésuites à Buénos-Ayres.

Voilà les exploits des *libéralistes;* c'est ainsi qu'ils entendent la liberté de conscience et de discussion. Ils ameutent les foules, et celles-ci, qui sont logiques, brûlent et tuent. Buenos-Ayres nous offre un exemple de plus de ce que serait la liberté maçonnique.

Quant aux Jésuites, ce qui arrive ne saurait les étonner : placés à l'avant-garde, ils trouvent naturel que les premiers coups s'adressent à eux. Ils se réjouissent de servir ainsi de rempart à leur sainte mère l'Eglise, et ils savent qu'en lui donnant des martyrs, ils multiplient le nombre de ses enfants et lui préparent de nouveaux triomphes : c'est déjà pour eux une ample récompense. Le sang des martyrs de Buénos-Ayres portera ses fruits ; c'est le réveil catholique qui se fait dans la république Argentine.

Le spectacle que présente en ce moment le monde nous rappelle le magnifique début du livre de Job.

Les enfants de Dieu, les anges, étaient réunis devant le trône de Dieu, et parmi eux se trouvait Satan.

— D'où viens-tu, dit le Seigneur à Satan.

— J'ai parcouru la terre, répondit l'esprit mauvais, et je l'ai visitée en tous sens.

— As-tu vu, reprit le Seigneur, mon serviteur Job, cet homme simple et droit, qui n'a point commis le mal et qui craint le Seigneur ?

Et Satan répondit :

— Est-ce pour rien que Job craint le Seigneur ? Il en est bien récompensé ; vous l'avez comblé de richesses et vous avez béni

tout ce qui lui appartient. Mais étendez un peu votre main sur lui, frappez-le dans ses biens et dans sa personne, et vous verrez s'il continue de vous servir.

— Va, dit le Seigneur, je te donne puissance sur lui.

Et Satan partit, et il frappa Job dans ses biens, dans ses enfants, dans sa personne, et Job continua de bénir le Seigneur, à la grande confusion de Satan, qui dût s'avouer vaincu, et le Seigneur rendit à Job le double de ce qu'il avait perdu.

Job, c'est l'Eglise, ce sont les fidèles enfants de l'Eglise. Dieu permet qu'ils soient violemment persécutés, et la secte antichrétienne, dont Satan est le chef, se persuade qu'elle détruira l'Eglise, maintenant surtout qu'elle a pour elle les puissances du jour, les riches, les écrivains, tout ce qui a de l'influence dans le monde. Mais l'Eglise, les enfants de l'Eglises, évêques, prêtres, simples laïques, restent fidèles, et l'on sent s'approcher l'heure du triomphe.

Nous venons de voir Satan à Buénos-Ayres; on connaît ses exploits au Brésil, au Vénézuéla, au Mexique; à Berlin, il vient d'obtenir une nouvelle victoire par le vote de la loi de confiscation; à Berne, il empêche jusqu'à présent que justice soit rendue à Mgr Lachat et aux catholiques du Jura; à Genève, il vient de signaler sa présence par un nouvel exploit.

« L'acte d'iniquité depuis longtemps attendu, écrit-on de Genève au *Monde*, à la date du 6 avril, a eu lieu cette nuit. Ce matin, à quatre heures, le Gouvernement a envoyé à l'église Notre-Dame une escouade d'agents de police et de gendarmes qui ont fait crocheter les portes de l'édifice, qui étaient naturellement fermées, et s'en sont emparés sans prévenir les prêtres résidant au presbytère. De nouvelles serrures ont été substituées aux anciennes et ils en ont emporté les clefs. Quand les ecclésiastiques sont arrivés à six heures, pour célébrer la messe, ils ont trouvé le vol consommé et l'effraction accomplie. Aucune explication ne leur a été donnée. On dit que les agents du Gouvernement ont agi comme mandataires de la commission libérale sortie des élections frauduleuses du 7 février. Comme le litige a été, il y a déjà un mois, déféré aux tribu-

naux, il y avait lieu de croire que la justice suivrait son cours régulier. Le gouvernement Carteret, et il fallait s'y attendre, en a décidé autrement. Il ne s'agit pas pour lui de justice régulière, il veut à tout prix spolier les catholiques, les dépouiller de leurs églises, espérant ainsi les réduire et les amener à ses desseins schismatiques. Il est plus que jamais certain qu'il ne réussira pas ; mais, en attendant, il consomme les ruines, il installe avec impudence ses propres apostats dans des communes qui les repoussent, et il insulte à cœur-joie les consciences catholiques. »

Oui, Satan parcourt la terre, et on le retrouve encore dans la persécution suscitée contre les catholiques de Pologne, dans l'appui donné aux Arméniens schismatiques. Les faits de persécution se multiplient tellement, que nous avons peine à les suivre ; nous prions nos lecteurs de vouloir bien attendre un peu : les *Annales catholiques* n'omettront rien d'essentiel ; les récits et les documents viendront les uns après les autres.

Nous commencerons dans notre prochain numéro le compte-rendu de l'Assemblée générale des Comités catholiques qui vient de se tenir à Paris. Nous sommes obligé de remettre à huit jours la reproduction d'une lettre que Mgr l'évêque d'Angers vient d'écrire au *Figaro*, et qui fait complète justice de ce journal, dont la mauvaise influence se fait sentir si loin. Il y a là une question qui mérite d'être traitée avec quelques détails.

J. Chantrel.

Beauvais. — Le monument érigé en l'église Saint-Antoine de Compiègne, pour honorer la mémoire du cardinal Pierre d'Ailly, né en cette ville, vient d'être terminé. Le voile qui le cachait aux regards des curieux a été enlevé. C'est pour la première fois le jour de Pâques qu'il a été donné au public d'admirer cette belle œuvre architecturale qui donne un attrait de plus à la magnifique et coquette église Saint-Antoine, déjà tant admirée par les touristes et les visiteurs.

Au pied du monument on lit, gravés sur une plaque de marbre, l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DE PIERRE D'AILLY
CARDINAL ÉVÊQUE DE CAMBRAI
ENVOYÉ DU ROI PRÈS LE SAINT-SIÉGE
LÉGAT DU PAPE
CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
NÉ A COMPIÈGNE EN 1350
MORT A AVIGNON EN 1425.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

L'abbé LECOT, curé de Saint-Antoine. B. DE BICQUILLEY, président de la Société. L. AUBRELICQUE, maire de Compiègne.

NIMES. — Mgr Plantier vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre douloureusement intéressante, à l'occasion d'un horrible sacrilége commis à Pujaut, près de Villeneuve-lès-Avignon (Gard).

« Voici quelques années, dit le Prélat, que le démon se déchaîne avec une fureur trop souvent désastreuse contre Pujaut, cette paroisse jadis si unie, si paisible et si heureuse dans sa foi. Tout récemment encore son église vient d'être le théâtre d'un odieux sacrilége. Pendant la nuit, des mains impies ont forcé la porte du tabernacle et pris toutes les saintes Hosties, moins une *seule* demeurée au fond du vase bénit qui les contenait. Ce n'est pas la cupidité qui paraît avoir inspiré cet exécrable attentat. On a laissé le ciboire pour ne s'emparer que d'une petite custode et surtout des Pains consacrés. On a profané l'adorable Eucharistie pour le plaisir de profaner ; et s'il faut juger de l'intention des coupables par deux fragments d'Hostie retrouvés dans les chemins, ils se seront fait un jeu criminel d'emporter le *Saint des saints* pour le jeter dans la fange, si ce n'est pas aux pourceaux.

« Ce qui aggrave à nos yeux l'importance de ce forfait, ce qui centuple la douleur dont il nous accable, c'est qu'il n'est pas isolé. Les faits de cette nature se multiplient à notre époque. On en a vu des exemples jusque dans certains lycées. Nous avons même appris de sources très-sûres que des associations ténébreuses se sont formées au sein des grandes villes, avec le but avoué d'outrager Notre-Seigneur dans le Sacrement de son amour. Des femmes y sont enrôlées avec la mission spéciale de se procurer les saintes espèces ; à peine le Pain des anges a-t-il été déposé sur leur langue, qu'elles le saisissent avec audace, l'enferment ou plutôt l'étouffent

momentanément dans un livre, et s'en vont ensuite rejoindre des complices avec lesquels elles se livrent aux plus abominables outrages envers *Celui dont le nom fait fléchir tout genou dans le Ciel, sur la terre et dans les enfers.*

« En combien de lieux et dans quelles cités notre malheureuse France a-t-elle vu naître et agir cette odieuse association, nous n'avons pas à le déclarer. Mais son existence est incontestable ; et c'est une des inventions les plus caractéristiques de l'impiété contemporaine. Ainsi se complète la guerre d'extermination entreprise par elle contre Notre-Seigneur Jésus-Christ. A l'exemple de Cérinthe et d'Arius, on a commencé par l'arracher de la droite de son Père, et par le précipiter de son Trône éternel, en niant sa divinité. On a tenté ensuite de le proscrire de l'histoire, en ne faisant de l'Evangile, qui nous retrace sa vie, qu'un conte imaginaire. On l'a chassé du gouvernement des Etats, grâce à la liberté des cultes, cette grande hérésie des politiques modernes. On voudrait enfin l'exiler du tabernacle, et parce qu'on ne peut y réussir, parce que chaque jour il renaît sur le même autel où chaque jour il s'immole, parce qu'il est sans cesse présent dans l'humble prison où l'amour le retient éternellement captif, on frémit contre lui d'une rage implacable. Saint Jacques nous dit, en parlant de l'unité de Dieu, que les démons *croient et tremblent.* Ici les démons terrestres croient à la présence réelle et rugissent ; leur haine ne peut la supporter ; et pendant qu'ailleurs des apostats, glorifiés par les pouvoirs humains, torturent l'Agneau sans tache en le consacrant en paix sur des autels souillés, chez nous les profanateurs l'insultent et le désolent en violant sa demeure et en le traînant à l'égout avec des mains déicides. »

L'Evêché de Cydonie. — M. A. Steyert communique à *l'Echo de Fourvière*, à l'occasion de la nomination comme évêque de Cydonie *in partibus* de Mgr Thibaudier, auxiliaire de Lyon, une note intéressante, dont nous extrayons les passages suivants.

L'ancienne *Cydonia* (Cydônea, Cydôn), dont le nom a été transformé par les Turcs en *Khania*, d'où nous avons fait *la Canée*, était, d'après Ephore, cité par Diodore de Sicile, située dans la partie occidentale de l'île de Crète, sur la côte qui est tournée du côté du Péloponèse. Elle était la métropole d'un district dont les habitants s'appelaient de son nom Kydôniates. Ils passaient pour les plus habiles tireurs d'arc de tous les Crétois, qui eux-mêmes étaient si réputés sous ce rapport. Les poètes latins mentionnent fréquemment

dans leurs fictions les flèches cydôniennes. On attribuait à Minos la fondation de Cydônie dont une colonie de Samos accrut plus tard l'importance Elle avait un bon port, mais dont l'entrée était étroite, selon le témoignage de l'auteur anonyme du *Stadiasme de la Grande-Mer*. Cette observation est confirmée par les voyageurs modernes, qui font remarquer que le port de Khania est encore, à cause de ce défaut, d'un difficile accès et d'un abord dangereux qui nécessite l'aide d'un pilote ayant une connaissance parfaite de la passe.

C'est au cinquième siècle que paraît remonter le siége épiscopal de Cydônie, car son premier évêque connu est mentionné dans une lettre synodale de la province ecclésiastique de Crète, adressée à l'empereur Léon Ier (457-474); quant au dernier que l'on connaisse, il est cité en 691. On doit croire néanmoins que ce siége ne dut disparaître qu'en 822, lors de la conquête de l'île par les Arabes d'Espagne. Ceux-ci en furent expulsés en 961 ; mais, pendant cette période de 139 ans, le christianisme eut tant à souffrir de la domination et de la persécution musulmane que, à part l'archevêché de Gnôsse, aucun des dix évêchés qui en dépendaient ne reparaît plus dans l'histoire, même après le retour de la Crète à l'empire grec.

Cydônie a droit à une célébrité d'un tout autre genre, mais qui ne doit pas être oubliée ni dédaignée. C'est de cette ville que nous est venu le cognassier, qui en tire aussi son nom. Les Romains en effet appelaient les fruits de cet arbre *cydonia mala*, pommes cydôniennes, ou simplement *cydonia*, mot qui s'altéra en *cotonea* et dont nous avons fait coing ou cognassier.

LA LOI DES GARANTIES.

On parle si souvent de la *loi* dite *des garanties*, votée par le parlement italien après l'invasion de Rome en 1870, et que M. de Bismarck trouve trop gênante pour lui, trop favorable au Pape, que nos lecteurs ne seront pas fâchés de la connaître dans toute sa teneur. Ils suivront ainsi plus facilement les discussions engagées dans le monde diplomatique et dans la presse.

Loi du 13 mars 1871 sur les prérogatives du Souverain-Pontife et du Saint-Siége, et sur les relations de l'Etat avec l'Eglise.

TITRE Ier.

Prérogatives du Souverain-Pontife et du Saint-Siége.

Art. 1er. La personne du Souverain-Pontife est sacrée et inviolable.

Art. 2. L'attentat contre la personne du Souverain-Pontife et la provocation à le commettre sont punis des peines établies pour l'attentat et pour la provocation à le commettre contre la personne du Roi.

Les offenses et les injures publiques, commises directement contre la personne du Pontife, par des discours, des actes ou par les moyens indiqués dans l'art. 1er de la loi sur la presse, sont punies des peines établies à l'article 19 de cette même loi.

Lesdits délits tombent sous l'action publique et sont de la compétence de la Cour d'assises.

La discussion sur les matières religieuses est pleinement libre.

Art. 3. Le gouvernement italien rend au Souverain-Pontife, sur le territoire du royaume, les honneurs souverains et la prééminence d'honneur qui lui sont reconnus par les souverains catholiques.

Le Souverain-Pontife a la faculté de conserver le nombre accoutumé de gardes attachés à sa personne et à la garde des palais, sans préjudice des obligations et du devoir résultant pour ces gardes des lois en vigueur dans l'Etat.

Art. 4. Est conservée en faveur du Saint-Siége la dotation d'une rente annuelle de 3,225,000 lires (1).

Avec cette somme, égale à celle inscrite au budget romain, sous le titre : « Palais sacrés apostoliques, Sacré-Collége, congrégations ecclésiastiques, secrétairerie d'Etat et représentation diplomatique à l'étranger, » il sera pourvu au traitement du Souverain-Pontife et aux divers besoins ecclésiastiques du Saint-Siége, à la manutention ordinaire et extraordinaire et à la garde des palais apostoliques et de leurs dépendances, aux salaires, gratifications et pensions des gardes dont il est parlé dans l'article précédent, et des attachés à la cour pontificale, et aux dépenses éventuelles, ainsi qu'à la manutention et à la garde des musées et bibliothèques qui en font partie, et aux traitements, gages et pensions de ceux qui y sont employés.

Ladite dotation sera inscrite au Grand-Livre de la dette publique sous forme de rente perpétuelle et inaliénable au nom du Saint-Siége, et, pendant la vacance du siége, on continuera à la payer pour faire face aux nécessités de l'Eglise romaine dans cet intervalle.

Elle sera exempte de toute espèce de taxe et de charge gouvernementale, communale ou provinciale, et elle ne pourra être dimi-

(1) On sait que Pie IX a toujours refusé de toucher cette dotation. (N. des *Annales catholiques*.)

nuée quand bien même le gouvernement italien se résoudrait postérieurement à prendre à sa charge la dépense concernant les musées et bibliothèques.

Art. 5. Le Souverain-Pontife, outre la dotation établie dans l'article précédent, continuera à jouir des palais apostoliques du Vatican et de Latran, avec tous les édifices, jardins et terrains qui en dépendent, ainsi que de la villa de Castel-Gandolfo, avec toutes ses attenances et dépendances.

Lesdits palais, villa et annexes, comme aussi les musées, les bibliothèques et les collections d'art et d'archéologie y existant, sont inaliénables, exempts de toute taxe ou charge, et d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 6. Durant la vacance du siége pontifical, aucune autorité judiciaire ou politique ne pourra, pour quelque cause que ce soit, apporter ni empêchement ni restriction à la liberté personnelle des cardinaux.

Le Gouvernement pourvoit à ce que les assemblées du conclave et des conciles œcuméniques ne soient troublées par aucune violence extérieure.

Art. 7. Aucun représentant de l'autorité publique ou agent de la force publique ne peut, pour accomplir des actes de son office, s'introduire dans les palais et lieux qui sont la résidence habituelle ou la demeure temporaire du Souverain-Pontife, ou dans lesquels se trouve rassemblé un conclave ou un concile œcuménique, sinon avec l'autorisation du Souverain-Pontife, du conclave ou du concile.

Art. 8. Il est interdit de procéder à des visites, perquisitions ou séquestres de papiers, documents, livres ou registres dans les offices ou congrégations pontificales investis d'attributions purement spirituelles.

Art. 9. Le Souverain-Pontife est pleinement libre de remplir toutes les fonctions de son ministère spirituel et de faire afficher à la porte des basiliques et églises de Rome tous les actes du susdit ministère.

Art. 10. Les ecclésiastiques qui, par leurs fonctions, participent, à Rome, à l'émanation des actes de l'autorité spirituelle du Saint-Siége, ne sont sujets, pour raison de ces actes, à aucune recherche, investigation ni poursuite de la part de l'autorité publique.

Tout étranger investi, à Rome, d'une fonction ecclésiastique, jouit des garanties personnelles appartenant aux citoyens italiens en vertu des lois du royaume.

Art. 11. Les envoyés des gouvernements étrangers près de Sa Sainteté jouissent, dans le royaume, de toutes les prérogatives et immunités accordées aux agents diplomatiques selon le droit international.

Les offenses dont ils seraient l'objet seront punies des peines portées contre les offenses faites aux envoyés des puissances étrangères près le gouvernement italien.

Les envoyés de Sa Sainteté près des gouvernements étrangers sont assurés, dans le territoire du royaume, des prérogatives et des immunités en usage suivant le même droit, tant pour se rendre au lieu de leur mission que pour en revenir.

Art. 12. Le Souverain-Pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique sans aucune ingérence du gouvernement italien.

A cette fin, faculté lui est donnée d'établir au Vatican ou dans ses autres résidences des bureaux de poste et de télégraphe servis par des employés de son choix.

L'office postal pontifical pourra correspondre directement sous paquet cacheté avec les bureaux de poste d'échange des administrations étrangères, ou remettre ses propres correspondances aux bureaux italiens. Dans les deux cas, le transport des dépêches ou des correspondances munies du timbre de l'office pontifical sera exempt de toute taxe ou frais sur le territoire italien.

Les courriers expédiés au nom du Souverain-Pontife seront assimilés dans le royaume aux courriers de cabinet des gouvernements étrangers.

Le bureau télégraphique pontifical sera relié avec le réseau télégraphique du royaume aux frais de l'Etat.

Les télégrammes transmis par ledit bureau avec la mention certifiée de *pontificaux* seront reçus et expédiés avec les prérogatives établies pour les télégrammes d'Etat, et avec exemption de toute taxe dans le royaume.

Les mêmes avantages sont assurés aux télégrammes du Souverain-Pontife ou envoyés par son ordre qui, munis du timbre du Saint-Siége, seront présentés à quelque bureau télégraphique que ce soit dans le royaume.

Les télégrammes adressés au Souverain-Pontife seront exempts des taxes mises à la charge des destinataires.

Art. 13. Dans la ville de Rome et dans les six siéges suburbains, les séminaires, les académies, les colléges et les autres institutions catholiques, fondés pour l'éducation et la formation des ecclésias-

tiques, continueront à dépendre uniquement du Saint-Siége, sans aucune ingérence des autorités scolastiques du royaume.

TITRE II

Relations de l'Etat avec l'Eglise.

Art. 14. Est abolie toute restriction spéciale à l'exercice du droit de réunion des membres du clergé catholique.

Art. 15. Le Gouvernement renonce au droit de *legazia apostolica* en Sicile, et dans tout le royaume au droit de nomination et de proposition aux bénéfices majeurs.

Les évêques ne seront pas requis de prêter serment au Roi.

Les bénéfices majeurs et mineurs ne peuvent être conférés qu'à des citoyens du royaume, excepté dans la ville de Rome et dans les siéges suburbains.

Il n'est rien innové pour la collation des bénéfices de patronage royal.

Art. 16. Sont abolis l'exéquatur et le placet royal, et toute autre forme d'autorisation gouvernementale, pour la publication et l'exécution des actes des autorités ecclésiastiques.

Cependant, jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu par la loi spéciale dont il sera parlé à l'art. 18, demeurent soumis à l'exéquatur et au placet royal les actes de ces autorités qui ont pour but de disposer des biens ecclésiastiques et de pourvoir aux bénéfices majeurs ou mineurs, excepté ceux de la ville de Rome et des siéges suburbains.

Il n'est point dérogé aux dispositions des lois civiles relatives à la création et au mode d'existence des corporations ecclésiastiques et à l'aliénation de leurs biens.

Art. 17. En matière spirituelle et disciplinaire, il n'est admis ni réclamation ni appel contre les actes des autorités ecclésiastiques, et il ne leur est accordé ni reconnu aucune exécution par force publique.

La connaisance des effets juridiques, tant de ceux-ci que de tout autre acte de ces autorités, appartient à la juridiction civile.

Cependant ces actes sont dépourvus d'effet s'ils sont contraires aux lois de l'Etat ou à l'ordre public, ou lèsent les droits des particuliers, et ils sont soumis aux lois pénales s'ils constituent des délits.

Art. 18. Il sera pourvu par une loi postérieure à la réorganisation, conservation et administration des propriétés ecclésiastiques dans le royaume.

Art. 19. Sont et demeurent abrogées, dans toutes les matières qui forment l'objet de la présente loi, toutes les dispositions qui y seraient contraires.

LES BIENS DE L'EGLISE EN PRUSSE.

Au moment où la lutte poursuivie par M. de Bismark contre l'Eglise prend des proportions nouvelles et où le Landtag prussien vient de voter le projet de loi tendant à supprimer les dotations accordées par l'Etat aux évêques et autres ecclésiastiques catholiques, il n'est pas sans intérêt de rappeler les engagements qu'avaient précédemment pris à cet égard vis-à-vis du Saint-Siége le roi de Prusse et les anciens souverains dont l'empereur Guillaume a conquis les Etats.

La bulle *De Salute animarum*, du 16 juillet 1821, dont la publication a été autorisée par un ordre du cabinet du roi de Prusse du 23 août suivant, et qui règle les affaires ecclésiastiques de ce royaume, porte notamment, dans les dispositions relatives au temporel des églises, que « des dotations pour les évêques devront être assignées sur les forêts de l'Etat ; mais, ces forêts étant grevées d'hypothèques et ne devant être affranchies qu'en 1833, ce ne serait qu'à cette époque que l'on pourrait réaliser les dotations dont il s'agit ; que d'ici là le Trésor public fournirait les fonds nécessaires, et que si, en 1833, les forêts n'étaient pas libérées, le roi de Prusse s'engageait à donner des terres du domaine royal pour la dotation des églises. »

En attendant, aux termes de ce concordat, les prélats devaient recevoir :

Les archevêques de Cologne, de Gnesen et de Posen, 12,000 thalers prussiens chacun, c'est-à-dire 45,000 fr. ; les évêques de Trèves, de Munster, de Paderborn et de Culm, 8,000 thalers chacun, c'est-à-dire 30,000 fr. ; l'évêque de Breslau, 12,000 thalers, sans parler des terres attachées à sa mense épiscopale dans les Etats prussiens et des revenus qu'il a dans la partie autrichienne de son diocèse.

Les archevêques de Prague et d'Ollmütz conservant la juridiction qu'ils exerçaient sur quelques parties des Etats prus-

siens, des subventions convenables prises sur les fonds de l'Etat devaient leur être accordées.

Le chapitre de Cologne se compose de deux dignitaires : un prévôt et un doyen, de dix chanoines titulaires, de quatre chanoines titulaires et de huit vicaires prébendés. Le prévôt et le doyen devaient recevoir chacun 2,000 thalers, soit 7,500 fr. ; chaque chanoine de 800 à 1,200 thalers, c'est-à-dire de 3,000 à 4,500 fr. ; chaque chanoine honoraire, 100 thalers ou 375 fr. ; et chaque chanoine prébendé, 200 thalers ou 750 francs.

Le chapitre de Gnesen a un prévôt et six chanoines, mais il y a en outre à Posen un chapitre composé comme celui de Cologne, sauf qu'il n'y a que huit chanoines titulaires au lieu de dix. A Posen, le prévôt et le doyen touchent 1,800 thalers, et les autres ecclésiastiques reçoivent les mêmes dotations que les différents chanoines de Cologne.

Les chapitres de Munster et de Breslau, qui comptent chacun un prévôt, un doyen, dix chanoines titulaires, huit vicaires à prébendes et quatre chanoines honoraires, parmi lesquels figurent un professeur de l'Université de Munster, le curé de Sainte-Edwige, de Berlin, et le doyen commissaire ecclésiastique de l'ancien comté de Glatz, sont traités à peu près comme ceux des archevêchés, et les chapitres de Trèves, de Paderborn et de Culm, qui n'ont d'ailleurs que six prêtres prébendés au lieu de huit, touchent un peu moins.

Le chapitre collégial d'Aix-la-Chapelle reçoit également un traitement sur les fonds de l'Etat.

Le roi de Prusse s'est, en outre, engagé par le même acte, qui fait d'ailleurs plusieurs fois mention de ses dispositions bienveillantes et des promesses qu'il a faites de favoriser les églises catholiques, à conserver aux séminaires les biens dont ils jouissaient et à y ajouter d'autres revenus pour compléter leur dotation. Des évêchés et même des maisons de campagne doivent être procurés autant que possible aux évêques et aux membres des chapitres.

Les fabriques des cathédrales doivent conserver leurs revenus antérieurs, et, en cas de nécessité, le Trésor royal doit pourvoir à leurs besoins. Une dotation convenable doit être également assignée aux évêques *in partibus* qui faciliteront aux

archevêques et évêques titulaires l'exercice des fonctions pastorales dans des diocèses dont les circonscriptions sont tellement vastes que, pour n'en citer qu'un exemple, l'évêché de Breslau s'étend non-seulement en Autriche, mais comprend encore, dans le royaume de Prusse, les paroisses de Berlin, de Potsdam, de Spandau, de Francfort-sur-l'Oder, d'Atralsüd et de Stettin.

Le roi s'engage, en outre, à donner différentes sommes pour les vicaires généraux, pour les frais d'administration des diocèses, et à recueillir les prêtres âgés et infirmes dans des maisons hospitalières.

Le montant des dotations des évêchés de Mayence, de Fulda, de Limbourg et de l'archevêché de Fribourg, est fixé par la bulle du pape Pie VII, *Provida solersque*, en date du 16 août 1821, dont les dispositions ont été concertées avec les gouvernements que le roi de Prusse a en partie remplacés, et ont été confirmées par le pape Léon XII dans le consistoire tenu le 27 mai 1827.

Aux termes de ce concordat, l'archevêché de Fribourg jouit du domaine de Linz et d'autres revenus qui produisent en tout 75,364 florins du Rhin, soit 161,278 fr. environ. Sur cette somme, l'archevêque qui réside dans l'ancien palais des Etats de Brisgau touche 13,400 florins; le doyen 4,000 ; le premier chanoine, 2,300 ; les cinq autres, 1,800 chacun; les six prébendés, 900 fr. chacun; le séminaire diocésain, 25,000; la fabrique de la cathédrale, 5,264 ; la chancellerie de l'archevêque, 3,000 ; 8,000 florins sont consacrés aux maisons des ecclésiastiques.

Aux revenus actuels de l'église de Mayence, on ajoute une rente annuelle de 20,000 florins du Rhin, hypothéqués sur les revenus de la ville. Sur cette somme, l'évêque touche 8,000 florins; son vicaire général, 2,500; les chanoines, 1,800; et les prébendés, 7 ou 800. L'évêque continue à jouir du palais épiscopal, et dix maisons sont destinées aux chanoines. La fabrique de la cathédrale a 3,535 florins, et le séminaire établi dans le couvent des Augustins, 5,700. La maison des prêtres âgés et infirmes, à Pfaffenschwabeinheim, dans le couvent des Augus-

tins, est maintenue et reçoit 1,622 florins, outre les collectes qui se font dans le diocèse.

L'évêché de Fulda a un revenu de 26,370 florins du Rhin, sur lesquels l'évêque prélève 6,000 florins; le doyen 2,600: les chanoines 1,800; les prébendés 800; la fabrique de la cathédrale 2,000 et le séminaire 7,000.

L'évêque de Limbourg, qui réside dans l'ancien couvent des Franciscains, touche 6,000 florins; son séminaire, 1,500; sa chancellerie, 2,130; le doyen, 2,400; et les chanoines, de 2,300 à 1,800 florins.

Quant aux évêchés d'Hildesheim et d'Osnabrück, dans l'ancien royaume de Hanovre, leur dotation est réglée par la bulle pontificale *Impensa romanorum pontificum sollicitudo* en date du 26 mars 1824.

Chaque évêque, notamment, reçoit 4,000 thalers; le doyen de chacun des chapitres, 1,500; les deux plus vieux chanoines, 1,400; les autres, 1,000 et 800, et les prébendés 400. Des habitations convenables sont, en outre, assignées à ces différents dignitaires, et des dotations importantes affectées aux séminaires.

Ainsi qu'on peut le constater par cette rapide revue rétrospective, la constitution et la dotation par l'Etat des évêchés, des chapitres, des séminaires, des fabriques, des maisons de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, des logements convenables pour les chanoines et les vicaires ou prébendés, étaient fixées en Allemagne sur les bases les plus larges.

Les revenus du clergé et des institutions ecclésiastiques y atteignaient même un chiffre proportionnellement bien plus élevé qne celui de notre budget des cultes.

Désormais, dans les archidiocèses de Cologne, de Gnesen et de Posen, et dans les diocèses de Culm, de Breslau, d'Hildesheim, d'Osnabrück, d'Ermeland, de Paderborn, de Munster, de Trèves et de Fulda, ainsi que dans le territoire prussien des archidiocèses de Prague, d'Ollmütz, de Fribourg et du diocèse de Mayence, les subventions prises sur les fonds de l'Etat et les fonds spéciaux qui sont perpétuellement administrés par l'Etat, et accordées aux diocèses, aux institutions qui en relèvent et aux prêtres, sauf les aumôniers, sont supprimées, à

moins que les différents ecclésiastiques prussiens ne s'obligent par écrit envers le gouvernement royal à observer les lois de l'Etat.

Les chiffres officiels que nous venons de faire connaître, permettront à nos lecteurs d'apprécier l'influence qu'exercera en réalité sur le temporel de l'Eglise catholique en Prusse le vote de la loi que, malgré les engagements solennels que nous venons de rappeler, le prince de Bismark et S. M. l'empereur Guillaume n'ont pas hésité à provoquer. (*J. des Débats.*)

LE 12 AVRIL.

Nous sommes heureux de reproduire l'appel suivant, fait par la Jeunesse italienne, pour la célébration de cet anniversaire.

Ces deux dates, le 12 avril 1850, le 12 avril 1855, aussi grandes qu'heureuses dans l'histoire du pontificat de Pie IX, termineront toutes les deux, s'il plaît à Dieu, le 12 avril prochain, une période d'années qu'il convient de célébrer avec une solennité toute spéciale.

Le 12 avril 1850, le 12 avril 1855! voilà les deux journées dont le souvenir, rendu plus cher et plus durable encore par les événements, à la fois tristes et glorieux, qui sont survenus depuis, demande à être entouré, cette année, d'une auréole extraordinaire.

Vingt-cinq ans se seront écoulés, le 12 avril prochain, depuis que le Saint-Père, quittant le rocher de Gaëte, rentrait dans sa ville de Rome, étendant du haut de son trône son sceptre pacifique sur les peuples de saint Pierre, hélas! trop affligés par la bourrasque révolutionnaire; et vingt ans se seront écoulés le même jour heureux, depuis celui où l'esprit des ténèbres avait en vain fait crouler, sous les pieds du saint Pontife et de ses fidèles, le plancher de la grande salle de la Basilique de Saint-Agnès-hors-les-murs.

Rome, encore une fois, recevait avec acclamations son Père, son Roi, préservé et rayonnant de la protection céleste.

Ce fut Agnès, ce fut la jeune vierge, qui sauva des ruines, œuvre de l'esprit infernal, l'auguste Pontife, comme il était

sorti sain et sauf, le 12 avril 1850, des embûches et des assauts de la Révolution ; c'est ainsi qu'elle a voulu, en quelque sorte, revendiquer la gloire de conserver à l'Eglise la vie de Pie IX.

De nouvelles tempêtes, de nouvelles ruines, de nouveaux périls, de nouvelles embûches entourent le vénérable Père des fidèles : celui qui est revenu de Gaëte, celui qui a échappé au désastre de la porte Pie, élève de nouveau ses mains bénies pour implorer sainte Agnès.

Qu'avec les prières du Père s'élèvent donc les prières de tous ses enfants vers la sainte vierge protectrice du Vieillard du Vatican ! Telle est l'idée qui a inspiré à la Société de la Jeunesse Catholique Italienne cet appel aux Catholiques d'Italie et du monde entier, afin qu'ils s'unissent tous dans un chœur de supplications chaleureses pour notre Père bien-aimé, aux pieds de la jeune fille romaine.

Nous nous proposons tous, par ces prières unanimes, d'obtenir de Dieu, par l'intercession de la jeune vierge, la conservation la plus longue et la plus heureuse de Notre Saint-Père, le triomphe de l'Eglise catholique et la conversion des malheureux pécheurs.

Pour la Société de la Jeunesse Catholique Italienne :

JEAN ACQUADERNI, Président,

ALPHONSE RUBBIANI, *Secrétaire Général.*

UNE USINE CHRÉTIENNE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

V

Esprit des Associations.

On s'est proposé, par les associations, de faire naître dans la population ouvrière le sentiment de la liberté. Il ne suffit pas que les œuvres catholiques soient basées sur la liberté, il faut que l'ouvrier le comprenne et qu'il le sente. C'est pourquoi chaque association est gouvernée par des conseillers ou conseillères nommés par les associés.

Chaque conseil a sa réunion toutes les semaines, sauf celles des mères chrétiennes qui se réunit seulement tous les mois. Le conseil est appelé à donner son avis à tout ce qui concerne l'association ; il admet les nouveaux membres et supprime ceux qui l'ont mérité suivant des règlements courts, clairement rédigés et connus de tous.

Enfin, de temps en temps, dans les réunions de chaque association ou dans les réunions générales de toute la corporation, le patron explique le but qu'il se propose, développe les avantages de telle ou telle mesure à prendre, etc.

En un mot, il prend garde de faire du bien à ses ouvriers sans eux, et ainsi il évite ces malentendus fréquents que les fauteurs de divisions exploitent habilement, et qui peuvent faire naître les conflits les plus graves des mesures les plus favorables à l'ouvrier.

Le patron a été conduit à cette manière de faire par son expérience.

Mais s'il est important que l'ouvrier trouve dans les associations le bien-être inappréciable du chez soi, si on doit lui faire sentir une liberté virile qui relève sa dignité et stimule sa bonne volonté, il n'est pas moins nécessaire que l'ouvrier y trouve en même temps les bienfaits d'une féconde hiérarchie.

Le type de toute société parfaite est la famille, fondement et modèle établi par Dieu même. Le patron chrétien en a pensé ainsi, il a pris soin que toutes les associations jouissent du bienfait de la paternité, cette autorité affectueuse qui encourage, qui soutient et qui guide. Il exerce lui-même cette paternité dans ses trois fonctions pour la corporation toute entière.

L'aumônier, les frères et les sœurs l'exercent chacun pour les associations qui leur sont confiées.

On a aussi cherché à développer chez les ouvriers l'esprit d'apostolat vis-à-vis de leurs frères. En formant des apôtres, un directeur d'œuvres se multiplie avec avantage; d'abord il fait naître des auxiliaires, souvent plus puissants que lui-même et ensuite il affermit les âmes et leur communique des trésors de foi et de charité. Ceux qui se sont dévoués pour le salut des autres le savent par expérience, Dieu récompense l'apostolat avec une largesse sans mesure.

L'ouvrier est naturellement généreux, il devient vite apôtre. Combien de conversions éclatantes ont été le fruit de l'action ignorée de quelque converti, jaloux de partager avec son ami le bonheur qu'il avait retrouvé lui-même !

Les associations ont été spécialement organisées pour développer le sentiment de la liberté, pour rétablir les bienfaits d'une saine hiérarchie, et pour susciter un apostolat, plus fertile encore pour ceux qui l'exercent que pour ceux qui en sont l'ob et.

Et par tous ces moyens on a restauré la famille.

Relever le sanctuaire du foyer domestique a été la préoccupation constante du patron chrétien. — C'est ainsi que les réunions des mères de famille n'ont lieu que dans la semaine, aux heures du travail, alors qu'elles peuvent sans inconvénient quitter la maison ; les réunions des jeunes filles n'ont lieu le dimanche, qu'une seule heure dans la journée, et le soir, aux heures des mauvaises réunions, hélas ! si fréquentées dans ces pauvres pays.

Les réunions des enfants et des hommes sont aussi combinées pour laisser à la famille tous ses droits.

Dans chaque association, les devoirs de famille sont mis au premier rang.

Enfin le patron a placé toutes les œuvres économiques dans les mains de la corporation. Elles tournent à l'avantage des sociétaires, sans établir une exclusion odieuse, et ce double but est atteint par un système qui permet des remises aux sociétaires seuls comme privilége.

VI

Rôle du patron vis-à-vis des Associations.

Quant au patron, il a cherché à conserver vis-à-vis de ses ouvriers toute la franchise d'allure qui assure l'évidence de la liberté, mais en même temps il a veillé avec soin à établir dans ses ateliers cette liberté sacrée dont on s'inquiète si peu : la liberté du bien.

Dans la distribution du travail il n'existe aucun privilége pour ceux qui font partie des Œuvres, aucune sollicitation indiscrète pour ceux qui n'y sont pas. Il y a encore passablement

d'ouvriers qui sont dans ce dernier cas, trop sans doute ; mais le patron tient à ce qu'il y en ait afin que la liberté soit aussi apparente que réelle.

En même temps, le patron s'est attaché à la conversion des contre-maîtres. Quand les contre-maîtres sont contraires, ils détruisent toute l'action du patron, et quand ils ne sont pas franchement favorables aux Œuvres, ils lui sont sournoisement hostiles, et ils entravent la liberté du bien dans mille petits détails que le patron ne peut saisir.

Enfin le patron a placé toutes les œuvres économiques dans les mains de la corporation. Elles tournent à l'avantage des sociétaires, sans établir une exclusion odieuse, et ce double but est atteint par un système qui permet des remises aux sociétaires seuls comme privilége, sans exclure les autres ouvriers des bienfaits de la réduction des prix.

Et ainsi, sans rien abdiquer de sa dignité de père, le patron a usé plus de dévouement que d'autorité. Il sait qu'il faut toucher aux âmes comme la Sœur de charité touche à une plaie, c'est-à-dire avec une délicatesse affectueuse qui craint de blesser en soulageant.

VII

Associations.

Les associations comprennent tous les membres de la famille, savoir,

Pour les jeunes filles :

Sainte Philomène avant la 1re communion ;

Saints Anges, de la 1re communion à 15 ans ;

Enfants de Marie jusqu'au mariage.

Pour les femmes :

Mères chrétiennes, avec section spéciale pour les veuves.

Pour les hommes :

Saint Louis de Gonzague, avant la 1re communion ;

Petit Cercle, 1re communion jusqu'à 16 et 17 ans ;

Cercle d'ouvriers, au-dessus de 16 et 17 ans.

Il serait trop long d'entrer dans les détails de la vie de chacune de ces associations.

Elles sont toutes basées sur les principes que nous avont dit tout à l'heure.

Elles ont toutes été organisées pour être un remède efficace aux maux dont souffre l'ouvrier.

On a chassé Dieu de la société ; on a chassé avec lui le bonheur, et nul plus que l'ouvrier n'a souffert de cet exil aussi insensé qu'impie. N'oublions pas que là est la vraie et seule cause de tout le mal actuel. Les associations ont donc été avant tout, hautement et franchement catholiques. C'est par là seulement qu'elles sont devenues un lien efficace de fraternité chrétienne, et une force pour résister à la tyrannie du respect humain ; qu'elles ont élevé les âmes vers Dieu par une instruction religieuse solide ; qu'elles les ont affranchies des préjugés d'atelier, par une réfutation sérieuse et de bonnes lectures. Enfin, par là seulement, mieux instruite de ses devoirs religieux, la famille ouvrière a été reconstituée sur des bases chrétiennes.

On s'est aussi appliqué à apprendre à l'ouvrier que Dieu est la source de tous les biens de ce monde, et à lui procurer la santé par la tempérance et les soins en temps utile ; l'instruction et les connaissances techniques par des cours d'adultes, des conférences et des bibliothèques ; l'aisance par des institutions de prévoyance ; l'économie par la vie à bon marché ; les secours dans l'infortune par les soins des malades, des veuves et des orphelins ; enfin la stabilité par tous les moyens que nous venons d'énumérer et la possession du foyer domestique dans la mesure où on l'a pu.

On n'a pas oublié de rappeler à l'ouvrier, par des fêtes franchement chrétiennes et toutes les distractions permises, que Dieu est la source unique de toute joie véritable.

On a pensé que les trois ordres de biens religieux, utilitaires et récréatifs, devaient recevoir une large application dans les associations de filles et de femmes, aussi bien que dans les associations d'hommes.

Tout, dans les Œuvres de l'Usine, a été combiné pour attirer les familles, et pour cela, on s'est servi de tous les biens de ce monde. — Et c'est justice, car tous les biens de l'ordre temporel ont été créés par Dieu pour élever les âmes vers lui.

On les a donc restitués à leur destination primitive, et on s'est bien gardé de la séparation qui se fait trop souvent du spirituel et du temporel. Sous prétexte de ne pas mêler le sacré au profane, plusieurs ont fait du bon Dieu *un grand-père ennuyeux et inutile.*

Au contraire, les associations de l'Usine montrent aux ouvriers que Dieu est une *mère tendre*, qui compatit aux maux de tous genres que le péché a attirés sur l'humanité, une mère qui panse toutes les blessures, et qui, non contente de nous donner le ciel, nous procure, dès ici-bas, tous les vrais bonheurs.

Peut-être nous demandera-t-on, en terminant ce chapitre, quels sont les jeux réservés aux mères de famille? Ah ! laissez-moi vous répondre bien vite qu'elles sont les mieux partagées. — D'abord les fêtes de chaque association sont des fêtes des mères, qui se réjouissent plus des joies de leurs enfants que de leurs propres joies. De plus, on invite spécialement les mères aux fêtes de leurs filles. Enfin elles ont des fêtes spéciales dont il est parlé dans le Rapport de Nantes (folio 35). Elles ont aussi à la chapelle deux grandes fêtes de l'enfance; ce jour-là tous les bancs sont remplis d'enfants à la mine éveillée, et de mamans portant sur leurs bras de charmants petits bébés au regard étonné et ravi. Le sermon est court, car le prédicateur ne saurait obtenir un long silence de ces petits oiseaux du bon Dieu dont le gazouillement émeut et charme les cœurs des parents. A la fin de la messe a lieu la bénédiction solennelle des enfants, suivie d'un cantique chanté par des voix harmonieusement fausses et délicieusement indécises et chacun quitte la maison du bon Dieu, l'âme embaumée du parfum de ces petits.

Léon Harmel.

(*La fin au prochain numéro.*)

PIE IX ET LA PAPAUTÉ (1).

Allons maintenant à Rome, et admirons-y Pie IX s'efforçant de maintenir les esprits dans l'unité de la foi catholique, ou d'y ramener ceux qui en sont éloignés.

Le souverain Pontificat, dont ce saint et courageux vieillard

(1) Extrait d'un mandement de Mgr Fava, évêque de la Martinique.

occupe maintenant la chaire infaillible, est la plus parfaite image de l'unité du ciel sur la terre.

Au ciel, Dieu est le centre infini vers lequel convergent toutes les intelligences angéliques et toutes les âmes des élus. De même, sur la terre, le Souverain Pontife est le centre universel qui attire à soi et qui réunit en un tous les fidèles enfants de Dieu.

Quand les esprits célestes s'en vont à travers les mondes remplir les missions que leur confie l'Eternel, « toujours, dit Notre-Seigneur, ils voient dans les cieux la face du Père céleste. » Ainsi, les évêques, les prêtres, tous les vrais catholiques ont sans cesse les yeux et le cœur tournés vers le visage du Pontife romain, leur père.

Au ciel, tous les esprits unis à Dieu, sont unis entr'eux. Sur la terre, tous les fidèles unis au Saint-Père sont unis entr'eux par la même foi, la même espérance et le lien de la même charité divine.

Le souverain Pontificat est l'institution qui réalise ce cri du cœur de Jésus :

« Mon Père, qu'ils soient un comme nous sommes un ! Moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité. *Ego in eis et tu in me, ut sint consummati in unum.* (Jo. XVII, 23.) » Tous les catholiques sont consommés dans l'unité, en Pie IX, centre universel vers lequel convergent tous les croyants, comme autant de rayons d'une même circonférence. Or, le Pape, successeur de Pierre, est uni à Jésus-Christ, Fils de Dieu, dont il est Vicaire, et, par le Fils, il est uni au Père céleste.

Ce fut sur les bords du lac de Tibériade que notre divin Sauveur acheva cette création du souverain Pontificat. Déjà, il avait tracé le plan de ce monument indescriptible en disant à Pierre : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. *Tu es Petrus, et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam, et portœ inferi non prœvalebunt adversus eam.* (Matt. XVI, 18.) Au jour dont nous parlons, Jésus-Christ, employant une autre image, choisit le moment où il venait de frapper l'esprit de ses apôtres par la pêche miraculeuse. Alors, avec toute la majesté

dont la résurrection avait couronné son front, le Sauveur interroge Pierre en ces termes : « Pierre m'aimes-tu ? » Trois fois Jésus pose cette question à son disciple; trois fois Pierre répond : « Seigneur, vous savez que je vous aime. » Aux deux premières affirmations le Seigneur dit : *Pasce agnos meos*, pais mes agneaux. A la troisième : *Pasce oves meas*, pais mes brebis. (Jo. ch. XXI.) Ainsi saint Pierre fut chargé de guider les brebis et les agneaux, c'est-à-dire les évêques eux-mêmes et tous les fidèles.

A l'endroit même qui fut témoin de cette scène, si simple en apparence, si sublime de sa nature, nos pères dans la foi ont élevé une église pour perpétuer ce grand souvenir. Dans les temps derniers, elle a été restaurée, et nous avons eu l'insigne honneur d'y offrir le sacrifice de la messe. Nous portions par conséquent entre nos mains tremblantes Jésus-Christ qui a fondé, là, le souverain Pontificat ; Jésus-Christ à qui ces rivages sont toujours chers et qui calmait autrefois, d'une parole, les flots agités de la mer de Tibériade au bruit desquels nous prononcions les paroles du divin sacrifice.

Veuillez remarquer que si le souverain Pontificat n'existait pas, la religion chrétienne serait inférieure, comme œuvre d'unité, à la loi de Moïse. Les juifs en effet possédaient à Jérusalem un tribunal chargé de maintenir la doctrine révélée et de régler toutes les questions religieuses : il s'appelait la Synagogue. Lorsque ce tribunal repoussa l'enseignement de Jésus-Christ et qu'il demanda sa mort, alors certainement il ne demeura pas dans la vérité ; mais aussi sa mission était terminée par ce motif, disait Bossuet au ministre protestant Claude, que la Vérité incarnée, l'Homme-Dieu, était sur la terre pour y enseigner ce qu'il fallait croire et pratiquer.

Les juifs avaient donc un centre d'unité doctrinale, objet de leur respect. Or, Notre-Seigneur n'est pas venu abolir la loi, mais la perfectionner. De même que le sacrifice de la messe, qui n'est autre chose que celui du Calvaire continué en tous lieux, remplace les sacrifices figuratifs de l'ancienne loi ; de même que nos tabernacles, où Jésus-Christ demeure sous les voiles eucharistiques, remplacent l'arche d'alliance et le saint des saints, ainsi la Synagogue est remplacée par l'Eglise ensei-

gnante, dont le Souverain-Pontife est le chef et le docteur infaillible. C'est lui qui transmet au peuple les oracles de Jésus-Christ, comme autrefois le grand-prêtre transmettait les oracles de l'Eternel. C'est le souverain Pontificat qui permet au Saint-Esprit, que saint Augustin appelle l'âme de l'Eglise, de parler, non-seulement dans les jours solennels et si rares où s'assemble l'Eglise enseignante, mais tous les jours, mais à chaque instant.

Nous vous l'avons enseigné déjà, tous les siècles chrétiens ont cru qne le Souverain Pontife, comme chef de l'Eglise, ne peut faillir dans son enseignement de docteur universel. Tous ils ont dit avec saint Augustin : Rome a parlé, la cause est finie ; *Roma locuta est*, *causa finita est.* Cette vérité annoncée à Pierre par Notre-Seigneur lui-même est maintenant un dogme défini.

C'est ainsi que l'Eglise catholique possède un centre d'unité encore plus parfait que la loi antique.

Laissez-nous ajouter encore que l'institution du Pontificat suprême a mis fin à ce rêve de domination universelle qui agitait l'antiquité. Autrefois les grandes monarchies et les conquérants fameux voulaient régner seuls sur le monde vaincu et soumis à leur loi. Le peuple le plus fort ne rentrait l'épée au fourreau qu'après avoir subjugué tous les autres peuples. La terre, dit l'Ecriture, se taisait devant ces maîtres du monde. Il en fut ainsi jusqu'à la fondation de l'Eglise et du Souverain Pontificat. On vit alors le rêve de domination universelle s'évanouir au souffle de la charité et de l'humanité de l'Evangile et sous la haute influence des Papes. Les peuples comprirent que l'Eglise seule est universelle dans son gouvernement, et que seul le Pontife romain est destiné à étendre sa juridiction spirituelle sur tout l'univers.

Eh bien ! cette institution qui est sur la terre l'image admirable du gouvernement du ciel ; qui est le centre infaillible de l'unité doctrinale ; qui a été la sauve-garde des peuples, l'appui des faibles, l'avocat des opprimés ; qui n'a fait d'injustice à personne, et qui est, comme Jésus devant Pilate, déclarée innocente, c'est elle que l'on veut renverser de fond en comble, au spirituel comme au temporel. Est-il étrange qu'il y ait de nouveau des hommes et des peuples en proie au rêve païen de la

domination universelle? Faut-il s'étonner de voir grandir de par le monde des sociétés qui aspirent à fonder une république universelle sur les débris de l'Eglise catholique? Nous le savons : l'Antechrist est annoncé comme l'homme qui fera le dernier essai de domination universelle; mais il sera brisé dans son orgueil. En attendant, la terre ne verra jamais qu'un seu gouvernement appelé à embrasser l'univers entier, et ce gouvernement, c'est celui de l'Eglise catholique, dont le Pontife romain est le Chef et l'organe au milieu de l'humanité.

. . . .

Doux et fort : c'est sous ce double aspect que Pie IX nous est apparu. Nous avons reconnu en lui le Pontife qui a dit : « Ayons un cœur de mère pour le pécheur, mais frappons dur sur l'erreur. » Les avis qu'il adressait à ses nombreux visiteurs, le discours qu'il prononça devant nous sur la patience, à une foule de personnes venues pour le complimenter; la fermeté de sa parole quand il approuvait le bien; le feu de son regard quand il flétrissait le mal, son sourire pour les petits, sa démarche, ses gestes, son attitude, tout en Pie IX nous impressionnait et nous remplissait d'admiration. Jamais nous n'avons rencontré un homme vrai, en tout, comme Pie IX. La nature et la grâce se sont unies pour en faire une des plus parfaites images de Celui qui a dit : *Ego sum veritas*, je suis la vérité. Pie IX dit ouvertement la vérité au monde. Il la proclame comme Jésus devant Caïphe pour la gloire de Dieu et sans nulle crainte, pas même celle de la mort. Ceux qui ne comprennent pas la dignité de la vérité et le témoignage qu'on lui doit, s'étonnent parfois du langage du Souverain Pontife. A ces esprits étonnés nous demanderions volontiers : Est-il permis au soleil de refuser sa lumière et sa chaleur au monde? aux astres de la nuit, leur douce clarté? aux nuages leurs pluies, leurs éclairs, et leurs foudres? à la terre, ses fruits? à la mer, ses voies, son calme, ses murmures et ses tempêtes? Dites-nous, ô hommes, pourquoi le roc est immobile, et comment il se rit de la tempête?

Cela est, et cela se fait parce que Dieu le veut.

De même Pie IX est vrai, Pie IX est juste, Pie IX approuve, Pie IX condamne, parce que Dieu le veut. Il n'a pas le droit de se taire et de refuser la lumière au monde, ni aux hommes la

douceur de son sourire, ni les bénédictions, ni les foudres dont ses mains sont chargées. Vicaire de Jésus-Christ, il doit imiter ce divin Maître qui fut miséricordieux au pécheur repentant, terrible aux hypocrites et aux scandaleux, armant sa main d'un fouet pour chasser du temple ceux qui le profanaient. Tel est Pie IX. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'après dix-huit cents ans, le monde ne sache pas encore ce que c'est qu'un Pape.

Mgr Fava.

LE PAPE BONIFACE VIII (1).

I

Il y a quelque raison d'être juste, cette année surtout, envers ce grand Pape, qui fut le premier instituteur du Jubilé.

Quelque temps avant l'an 1300 de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le bruit s'était répandu à Rome que celui qui, dans l'année qui allait s'ouvrir, visiterait le tombeau de saint Pierre, obtiendrait une indulgence plénière de ses péchés. Un vieillard de la Savoie, âgé de 107 ans, s'étant présenté, raconta qu'il y était venu avec son père à l'âge de sept ans, et que celui-ci lui avait recommandé d'y venir cent ans plus tard s'il vivait encore, et qu'il gagnerait de grandes grâces. Frappé de ces traditions, le Pape se résolut à accorder une indulgence plénière : il la promulgua le 22 février 1300. Elle était accordée à tous les Romains qui visiteraient l'église de Saint-Pierre pendant trente jours, aux étrangers qui la visiteraient durant quinze jours.

Cette bulle eut dans tout l'univers un retentissement profond, et de toutes parts les foules se mirent en mouvement pour gagner ces faveurs extraordinaires. Les historiens racontent qu'à certains moments il y eut à Rome 200,000 étrangers.

Quel était donc le Pape qui établissait cette grande institution dont nous allons cette année recevoir encore le bienfait? C'est un Pape depuis étrangement calomnié, et dont on a défiguré à plaisir la figure et les actes, c'est Boniface VIII, un des adversaires les plus énergiques du pouvoir absolu des princes et l'un des fondateurs de la liberté politique.

(1) Extrait du *Monde*.

Et pour justifier notre jugement sans passionner la question, nous nous en tiendrons, aujourd'hui du moins, à une question en apparence fort étroite, et sur laquelle tout le monde est d'accord, celle du vote de l'impôt.

Les princes du moyen âge étaient dépensiers et besogneux. N'ayant pas de revenus réguliers, engagés dans des guerres sans fin, ils cherchaient sans cesse de nouveaux moyens pour remplir leur trésor épuisé. Mais le peuple succombait sous les charges, et il arrivait alors comme aujourd'hui que les impôts, quand ils dépassaient une certaine limite, ne produisaient plus rien. C'est alors que naissait la tentation de prendre les biens de l'Eglise. Celle-ci était riche ; elle était économe et laborieuse. La piété des fidèles ne lui marchandait pas les aumônes ; elle savait les féconder. On lui donnait des déserts dont elle faisait des champs fertiles, et ne dépensant, en général, que pour Dieu et pour les pauvres, elle pouvait avoir des épargnes qui excitaient la convoitise des princes séculiers.

Quoique le plus puissant, peut-être le plus riche des princes de la chrétienté, Philippe le Bel ne faisait pas exception. Il avait de grands besoins, une avarice plus grande encore, et sous des prétextes sans nombre il accablait le clergé d'exactions.

Des plaintes s'élevaient de toutes parts. Quand Boniface VIII fut monté sur le trône, ces plaintes montèrent jusqu'à lui. C'était un pontife énergique, résolu à défendre les libertés de l'Eglise. Il écouta les griefs qui lui furent exposés et promulgua la bulle *Clericis laicos*, qui avait pour but d'y porter remède. On en a récemment retrouvé un texte ; elle est du 25 février 1296, de quatorze mois postérieure à l'élection de Boniface VIII ; comme on a voulu faire remonter là l'origine de son différend avec Philippe le Bel, et qu'on l'a amèrement reprochée au Souverain-Pontife comme un abus d'autorité, nous devons y arrêter notre attention.

La bulle *Clericis laicos* n'est pas spéciale à la France. Elle s'adresse à tous les princes de la chrétienté. Des légats furent envoyés au roi d'Angleterre, comme à Philippe le Bel, pour leur en donner connaissance ; plusieurs princes la reçurent et s'y soumirent. C'était une loi générale qui devait s'appliquer dans toute l'Eglise.

Ce n'était pas même une loi nouvelle, mais plutôt le rappel d'un droit antérieur existant. Il est vrai que les termes de cette bulle sont très-énergiques. Le Pape ne se contente plus de défendre au pouvoir laïque d'exiger des subsides du clergé, il défend à celui-ci d'en offrir sans la permission du Saint-Siége, et interdit ainsi les dons gratuits aussi bien que les impôts. Il menace de l'excommunication non-seulement les officiers du Roi, mais les rois eux-mêmes et les empereurs; enfin, il exige l'assentiment exprès du Saint-Siége. Tous ces points sont considérés par quelques historiens comme des aggravations du droit (1) antérieur.

Mais pour bien comprendre cette Bulle, il faut la rapprocher des actes postérieurs qui l'expliquent, et dans une certaine mesure l'atténuent. Elle fut transmise aux princes par des légats qui étaient chargés d'en faire connaître la portée. Elle était accompagnée de lettres, et elle devait, émanant d'un canoniste consommé comme l'était Boniface VIII, présenter le droit dans toute sa précision; mais la pratique atténuait beaucoup la rigueur de ses dispositions.

Nous n'invoquons pas, pour cela, les Bulles postérieures ou les Lettres que Boniface VIII adressa soit à Philippe le Bel, soit au clergé de France, et qui restreignent singulièrement les effets de la Bulle du 25 février. On a prétendu que le Pape s'était repenti de sa première rigueur, et que d'ailleurs Philippe le Bel ayant interdit la sortie de l'or et de l'argent du royaume, le Pape, frappé dans ses intérêts, avait fait des concessions pour en obtenir. Nous reviendrons sur ces interprétations, qui seraient des rétractations. Mais, quant à présent, nous consulterons un document dont les historiens modernes ne parlent pas, et qui ne se prête pas à cette explication.

La bulle *Clericis laicos* était universelle. Le roi de Bohême Venceslas en eut connaissance et s'y soumit. Il avait besoin d'argent pour les dépenses de son couronnement et comptait en demander au clergé. Il s'adressa au Saint-Siége pour en obtenir l'autorisation. Le Pape lui répondit par une lettre du 2 avril 1297. Il n'avait pas eu l'intention d'empêcher le clergé de subvenir aux besoins du royaume. Il avait voulu empêcher

(1) Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. IX, p. 181 de la traduction française.

les exactions qui attentaient à sa liberté et le conduisaient à sa ruine. Mais quand la cause était raisonnable, il accordait volontiers l'autorisation demandée. Il permettait donc au clergé de Bohême de donner les subsides que les prélats, délibérant entre eux à la majorité des suffrages, jugeraient nécessaires, à la condition que le Saint-Siége serait informé de ce qui aurait été fait et que la permission accordée ne vaudrait que pour un an.

Voilà donc les règles que Boniface VIII aurait voulu faire prévaloir dans toute la chrétienté. En quoi sont-elles contraires, non-seulement au droit public de l'époque, mais même au droit public moderne, au droit public de tous les temps?

On considère aujourd'hui comme une règle essentielle de tout gouvernement libre, que l'impôt ne puisse pas être perçu sans l'assentiment des contribuables, et l'on regarde cette maxime comme une découverte de la science politique moderne. Le seul tort de Boniface VIII fut d'opposer cette maxime, en 1296, à l'absolutisme et à la cupidité dés princes, et de devancer le libéralisme du monde moderne de quelques siècles.

Boniface VIII était surtout le gardien des droits de l'Eglise, et c'est en son nom qu'il élevait la voix. Il ne s'oppose pas à ce qu'elle contribue aux charges du royaume. En maints écrits il déclare que, pour subvenir à des nécessités urgentes, il autorisera jusqu'à la vente des vases sacrés. Mais ce qu'il repousse, ce sont les taxes arbitraires et non consenties. Le clergé est un des corps de l'Etat : l'impôt ne peut pas lui être appliqué par la volonté arbitraire du roi. Il faut que la nécessité en soit reconnue et qu'il soit offert librement ; et comme le Pape est l'administrateur suprême des biens de l'Eglise et qu'il connaît la faiblesse du clergé vis-à-vis des princes, il exige qu'on lui demande l'autorisation. Mais cette autorisation, il ne la refuse point, et quand il a reconnu l'utilité de la dépense, il laisse le clergé décider, à la majorité des voix, pour quelle somme il y contribuera ; seulement, la permission devra être renouvelée tous les ans. De là à un vote annuel de l'impôt, tel qu'il est établi dans toutes les constitutions modernes, il n'y avait que la distance d'un principe de droit à la règle de procédure qui l'applique.

C'est ce principe que Boniface VIII rappela par la bulle

Clericis laicos à toute l'Europe chrétienne, mais surtout à l'Angleterre et à la France, où régnaient deux souverains qui avaient le plus besoin de cette leçon. Mais elle eut dans ces deux pays une fortune différente.

En Angleterre, le clergé prit très-énergiquement le parti du Souverain-Pontife. Les évêques se réunirent; ils tinrent des synodes, ils promulguèrent la Bulle dans toutes les églises, et quand le roi vint réclamer ses taxes, ils les refusèrent. Edouard était violent et vindicatif; il dut céder cependant, et grâce à l'énergie des évêques, il dut consentir à ce qu'on remît en vigueur la *Magna Charta*, qu'on la lût deux fois par an dans toutes les églises, en menaçant de l'excommunication quiconque y porterait atteinte. Dans le synode de juin 1297, ce principe fut rappelé, et en octobre et novembre 1297, le roi renouvela la *Magna Charta* avec cette addition que, désormais, on ne prélèverait plus d'impôt sans l'assentiment du clergé et des deux ordres laïques. Grâce à l'initiative du Souverain-Pontife, à la fermeté du Clergé anglais, un des grands principes de la liberté politique anglaise était solennellement consacré.

En France il n'en fut pas de même. Le clergé eut peur du roi et fit cause commune avec lui. L'archevêque de Reims écrivit au Pape au nom de ses suffragants que la bulle *Clericis laicos* avait fait une impression fâcheuse dans le royaume et qu'il le priait de la révoquer. Non content de lui avoir écrit, il lui adressa une députation pour lui faire des remontrances. Ainsi, le Pape n'était pas même soutenu par ceux dont il avait pris les intérêts sous sa garde. Il ne se rétracta point, le principe ne pouvant être sacrifié, mais il n'insista plus autant sur l'exécution. On ne peut imposer une liberté à des gens qui, en la repoussant, montrent qu'ils n'en sont pas dignes. Le Pape décida donc qu'en cas de nécessité urgente, le roi pourrait demander des subsides au clergé et celui-ci les accorder, si l'on n'avait pas le temps de recourir au Saint-Siége. Le roi, majeur, serait juge de la nécessité, et s'il était mineur, on recourrait à un conseil composé de juges et de laïques. Seulement le Pape chargeait expressément la conscience du souverain en déchargeant la sienne propre. Il le déclarait responsable devant Dieu de l'abus qu'il pourrait faire de cette faculté.

En fait, le clergé, le peuple même, étaient livrés au bon plaisir du Souverain. On lui avait apporté une liberté, il n'en avait pas voulu. Le pouvoir personnel allait prendre racine dans notre beau pays de France, et les germes de la révolution que provoqueraient ses excès étaient semés.

Ce qui nous étonne, c'est que des historiens graves et sensés louent Philippe le Bel d'avoir remporté cette victoire sur le Souverain-Pontife et défendu l'indépendance du royaume. C'était le Pape qui était le vrai défenseur de la liberté, et la victoire de Philippe le Bel était le triomphe de l'absolutisme.

Armand Ravelet.

(*Sera continué.*)

RAYMOND BRUCKER.

Nos lecteurs ont eu sous les yeux la belle étude consacrée par M. Louis Veuillot à Raymond Brucker. Nous complétons aujourd'hui cette étude en empruntant divers traits à celle que M. Léon Gautier lui a consacré dans le *Monde*. La figure de Raymond Brucker est une des plus originales de ce temps-ci; plus cet énergique chrétien a vécu obscur, plus il importe de le faire bien connaître, d'autant plus que les petits journaux ont essayé de défigurer ce caractère et ce talent, en ne parlant que du bohême littéraire et en laissant dans l'ombre plus de trente ans de cette belle vie, comme si Brucker n'avait été chrétien que dans les derniers jours de sa vieillesse. « Brisé, désenchanté, vieillissant, ont-ils dit, Brucker « s'était fait catholique; mais catholique à la manière de ceux du « moyen âge, portant des amulettes et s'agenouillant dans des « siéges de bois sculpté. » C'est tout ce qu'ils ont trouvé à dire de trente ans d'un apostolat qui a remué des foules et plus d'une fois fait reculer l'impiété. Le chrétien les gêne; ils ne veulent que un bohême. Mais nous laissons la parole à M. Léon Gautier qui a plus particulièrement étudié l'orateur, c'est-à-dire le Brucker chrétien, qui ne pouvait plus écrire, comme l'a dit M. Louis Veuillot, et qui était devenu un orateur des plus éloquents.

Ch. J.

Il m'a été donné d'entendre plusieurs discours de Brucker, et je ne saurai jamais les oublier. N'en déplaise à ceux qui craignent « l'envahissement du sanctuaire par les laïques, » Bruc-

ker parlait surtout dans les églises. Il n'a jamais songé à envahir la chaire où un laïque ne pourrait en effet monter sans sacrilége; mais d'excellents prêtres et qui aimaient profondément les âmes, lui avaient cédé « le banc d'œuvre » comme un royaume, où sa parole conquit rapidement l'indépendance et l'empire. Je n'ai jamais bien compris pourquoi le laïque, qui est un membre vivant de l'Eglise de Jésus-Christ, n'aurait pas le droit d'évangéliser ses frères avec la permission et sous le contrôle de ses évêques et de ses prêtres. Brucker, lui, n'hésita point, et les voûtes de Saint-Laurent ont gardé l'écho de cette parole hardie. Il fut, dans toute la force du mot, un orateur populaire, et certains auditeurs musqués ne lui eussent pas convenu. Le mot brutal ne l'effrayait pas, et il s'abaissait quelquefois jusqu'à certaine littérature cambronnienne dont les clubs ont tout particulièrement connu le parfum. Il procédait le plus souvent par récits ou par paraboles. Il « racontait des histoires » et, en quatre ou cinq mots incisifs, en tirait la moralité. Jamais il ne recula devant une affirmation catholique, et il n'était pas de ces catholiques prudents qui recommandent aux orateurs populaires « de ne pas trop parler du bon Dieu. » Il en parlait sans cesse, il en parlait partout, et surtout de ce Jésus qui lui avait rendu Dieu visible. Je l'ai vu s'élever, devant un auditoire de cordonniers et de maçons, aux plus hautes théories de la métaphysique. Des académiciens ne l'eussent peut-être pas aussi bien compris, et l'on s'aperçut que ces pauvres gens ont vraiment le sens de la grandeur. Il est vrai qu'à ce point de vue Brucker n'a pas fait école; mais il nous a du moins laissé un noble exemple. Il nous a appris à respecter l'entendement de nos auditeurs populaires et à leur parler un grand langage. Ressemblons-lui par ce côté. N'imitons pas les brutalités de sa parole, mais les élans de sa pensée. Après l'Œuvre de Saint-François-Xavier, qui a été l'occasion de tant d'incomparables discours de notre Brucker, nous avons aujourd'hui cette Œuvre féconde des Cercles catholiques d'ouvriers qui auraient tant besoin d'orateurs théologiens et poètes. Dieu nous enverra des Brucker, si nous les lui demandons avec instance.

Il est temps, cependant, de laisser la parole à celui dont nous

essayons de tracer ici le portrait. Nous allons, d'après nos souvenirs et ceux de nos amis, reconstruire deux ou trois discours de Raymond Brucker. Hélas! hélas! rien ne sera plus froid, plus décoloré, plus muet, plus mort que cette reproduction d'une parole si chaude, si ensoleillée, si sonore et si vivante. Avez-vous vu de ces photographies, faites il y a trente ans, et qu'on retrouve au fond de quelque vieille malle, couvertes de poussière ou chargées d'humidité? C'est jaune, c'est incolore, c'est sépulcral, et pourtant ce fut jadis le reflet vivant d'un être vivant. Telles seront nos misérables analyses; telle sera, tout d'abord, l'esquisse de ce beau discours que l'on pourrait intituler « le Genre humain, » et que Brucker a longuement médité avant de parler à Saint-Laurent :

En ce temps-là, Messieurs, le Genre humain tout entier (celui qui a été, celui qui est, celui qui sera) se réunit en une grande plaine. Et il y convoqua tous les Philosophes présents, passés et à venir.

Et le Genre humain parla ainsi aux Philosophes : « J'ai lu tous « vos ouvrages. Oui, tous. Et je dois dire que je m'y suis effroya- « blement ennuyé. J'en bâille encore. »

Le Genre humain bâillait en effet, et rien n'était plus terrible à entendre que ce bâillement du genre humain.

Il reprit en ces termes : « J'ai donc lu tous vos ouvrages, afin de « pouvoir répondre à cette grande question qui me tient en fièvre et « en angoisse : Qu'est-ce que la Vérité?

« Et, après les avoir lus et relus, je me suis trouvé en de lugu- « bres et épouvantables ténèbres. J'en savais bien moins qu'avant.

« Je vous ai donc convoqués pour vous poser de nouveau le grand « problème qui m'agite et pour vous adresser trois demandes. « Veuillez (si vous le pouvez) m'écouter en silence. »

Les Philosophes écoutèrent, et le Genre humain leur dit : « Je « veux tout d'abord (j'ai bien le droit de vouloir, je suppose), je « veux un livre, un petit livre, de dix ou vingt pages, qui me con- « tienne TOUTE la vérité sous une forme très-élémentaire et tout à « fait transparente; un petit livre qui puisse se mettre en poche et « ne coûte que dix centimes; un petit livre qui soit également à la « portée du penseur, du poète, et aussi de ces multitudes vulgaires « qui vivent uniquement de la vie pratique et matérielle. Tel est le « Livre, telle est la Leçon que je veux. »

Les Philosophes se regardèrent avec stupeur, et se dirent, d'un

commun accord : « Est-il bête, ce Genre humain? Ne s'imagine-t-« il pas que nous possédons la Vérité? Mais, si nous l'avions, ce ne « serait certes pas à ce prix-là que nous la vendrions. »

Et plusieurs d'entre eux commencèrent à s'effacer et à disparaître.

Le Genre humain, sans les voir, continua en ces termes : « Non-« seulement je veux que vous me donniez la Théorie ; mais je pré-« tends que vous m'offriez l'Exemple.

« Non-seulement je veux un petit livre populaire, qui contienne « toute la Vérité en dix pages et qui la vulgarise universellement « dans le temps et universellement dans l'espace; mais je veux « qu'il vienne un jour quelqu'un pour m'offrir l'exemple de toutes « les vertus qui sont enseignées dans ce petit livre.

« Et je veux que cet exemple puisse être aisément imité par « l'Homme, par la Femme et par l'Enfant, par ces trois membres « augustes de la Trinité humaine.

« Pouvez-vous me donner le Livre? Pouvez-vous me donner « l'Exemple? »

Les trois quarts des philosophes avaient déjà disparu. Et le Genre humain, qui s'en aperçut, commença à être triste dans son cœur.

« Ce n'est pas tout, dit-il encore. Non-seulement il me faut une « Leçon; non-seulement il me faut un Exemple immortel; mais j'ai « encore besoin d'une immortelle Institution qui réponde tout à la « fois à ces trois idées : Science, Richesse et Dévoûment.

« Une Institution qui s'appuie sur la Science, qui mette la Ri-« chesse à son service et qui ait le Dévouement pour essence ;

« Une Institution qui garantisse et perpétue la Leçon et l'Exem-« ple, en les rendant éternellement vivants sous mes yeux. »

Quand le Genre humain eut achevé ces mots, il jeta un regard sur les Philosophes ;

Epouvantés, tous s'étaient enfuis.

Alors le Genre humain, le pauvre Genre humain se mit à fondre en larmes. Un sanglot de Genre humain ! !

Et il se roulait par terre, désespéré de ne pouvoir posséder la Vérité aimée, et de n'avoir ni la Leçon, ni l'Exemple, ni l'Institution.

Et comme il était ainsi perdu dans sa douleur, il aperçut soudain en je ne sais quel coin, une espèce d'homme, vêtu d'une espèce de blouse, qui portait sur ses épaules une espèce de poutre, un gros morceau de bois tout sanglant. Cette poutre était traversée d'un autre gros morceau de bois, comme qui dirait une croix.

Et l'Homme avait ses beaux cheveux blonds tout couverts de sang. Le sang lui tombait sur les yeux. Le sang coulait à grosses gouttes sur tout son corps.

Et il regardait le pauvre Genre humain si doucement, si doucement, si doucement!

Puis, il s'avança : avec quelle lenteur, avec quelle majesté! Il marchait, portant le bois énorme. Et il dit d'une voix si tendre, si tendre : « Tu veux la Vérité? Je te l'apporte.

« Tu veux un petit Livre qui contienne en dix pages toute la Vérité et qui soit compris de tous. Tiens, prends ce petit livre. »

Et, à la première page, le Genre humain lut : *Catéchisme.*

L'Homme continua : « Tu m'as demandé non-seulement une « Leçon, mais un Exemple vivant. Tiens : regarde-moi. Je suis ton « Dieu qui s'est fait homme pour t'offrir un type éternel et te con- « duire à la béatitude.

Et enfin, tu m'as demandé une Institution. Tiens, prends : voici « l'Eglise. »

Et le Genre humain tomba à genoux et adora Jésus-Christ.

Il fallait entendre Brucker prononcer cet incomparable discours avec une sorte de brutalité fiévreuse; il fallait surtout lui entendre jeter à son auditoire cette parole, si simple et si profonde, qu'il plaçait sur les lèvres de Jésus-Christ : « Tiens, voilà l'Eglise! » On m'a dit que parfois il s'arrêtait à ce mot, sans avoir besoin de rien ajouter. Mais, de toute façon, l'effet était saisissant, et jamais le P. Lacordaire n'a laissé sous l'empire d'une aussi forte impression le public d'élite qui se pressait sous les voûtes de Notre-Dame.

Cependant Brucker s'est élevé plus haut, et c'est le cas de rappeler ici son discours sur l'Ouvrier qu'il prononça à Saint-Laurent, quelques dimanches après les journées de juin 1848. La seule idée de prononcer un tel discours, en un tel quartier et dans un tel moment, était une témérité que tous les modérés s'accordaient sans doute à condamner. Brucker comprit qu'il y a des heures où l'audace n'est qu'un des noms du devoir : il osa. Quand l'heure de la réunion fut venue, on vit l'église se remplir peu à peu d'auditeurs à la figure et aux intentions obliques. Il y avait là, visiblement, plus d'un combattant de la veille qui ne songeait pas à devenir un chrétien du lendemain. C'était un brouhaha de mauvaise augure,

mais qui ne pouvait troubler un vieux tribun comme Brucker. Il se leva, et, tout d'abord, lança dans l'église cette phrase sonore, cette phrase à effet : « On ne rend pas justice à l'ouvrier. » Silence, étonnement, stupeur. Brucker, cependant, continue de plus belle, et entonne chaudement une sorte de cantique socialiste à l'honneur de l'ouvrier. Ses auditeurs n'y tiennent plus, et, oubliant de nouveau la majesté du lieu, éclatent en applaudissements frénétiques. Les prêtres qui accompagnaient Brucker étaient absolument consternés et tiraient en vain l'orateur par les pans de son habit. Mais, tout à coup, celui-ci change de ton, et interrompant violemment ces affreux bravos dont les murs de l'église étaient scandalisés, il crie à ses admirateurs d'une voix de tonnerre : « N'applaudissez pas. Il « n'y a vraiment qu'un ouvrier au monde : c'est Dieu. Et vous « ne lui rendez pas justice. » Mais il semble que ce discours mérite d'être tout entier reproduit, et nous allons essayer de le faire...

On ne rend pas justice à l'ouvrier; on ne rend pas hommage à l'ouvrier; on ne respecte pas l'ouvrier.

Quand on passe devant l'ouvrier, on ne s'incline pas devant lui, on ne le salue pas, on ne daigne pas lui donner un regard, on le méprise, on l'insulte.

C'est une chose, Messieurs, qui me révolte jusque dans le plus profond de mon être, et je n'en puis être le témoin sans en être très-profondément indigné.

Non, non, on ne rend pas justice à l'ouvrier.

Et cependant, si je considère la seule église où je vous parle, tout y atteste à la fois le labeur et le génie de l'ouvrier.

N'est-ce pas l'ouvrier, en effet, qui, de sa main puissante et hardie, a élevé à plus de cent pieds dans les airs cette voûte admirable qui fait penser au ciel? N'est-ce pas lui qui a vaillamment entassé et cimenté ces pierres, pour en former ces piliers, ces colonnes, ces contreforts et ces murs dont la solidité est si parfaite et l'harmonie si admirable !

N'est-ce pas l'ouvrier qui, de sa main habile et délicate, a fouillé et ciselé ces délicieux chapiteaux, où toutes les plantes ont retrouvé dans la pierre une seconde floraison et tous les animaux une seconde vie? N'est-ce pas lui qui a sculpté les candélabres de cet autel et ce tabernacle même où la majesté de Dieu est voilée?

N'est-ce pas l'ouvrier qui a savamment construit ces orgues immenses dont nous entendions tout à l'heure la grande voix qui fait songer aux concerts de là-haut? N'est-ce pas lui qui a trempé, dans la vivacité des plus riches couleurs, ces belles vitres qui, le matin, apportent à vos yeux un jour si adouci, et sont pour vos intelligences un Catéchisme en couleurs si facile à comprendre?

N'est-ce pas l'ouvrier qui a maçonné, charpenté, menuisé, tapissé, tissé, fondu, forgé toutes les parties et tous les ornements de cette église où j'ai l'honneur et la joie de vous parler? N'est-ce pas lui, enfin, qui est l'auteur, le véritable auteur de toutes ces merveilles et de tous ces chefs-d'œuvre?

Et cependant on ne rend pas justice à l'ouvrier. (Applaudissements prolongés.)

N'applaudissez pas, malheureux!

Sachez qu'il n'y a dans tout l'univers qu'un Ouvrier;

Un ouvrier véritablement digne de ce nom;

Un ouvrier qui a fait tous les autres ouvriers;

Un ouvrier dont tous les autres ne font que copier servilement les œuvres;

Et cet ouvrier, c'est Dieu.

C'est lui qui, incomparable architecte, a, de sa main toute-puissante, élevé la voûte des cieux; c'est lui qui a groupé harmonieusement les nébuleuses dans l'espace immense; c'est lui qui a disposé dans l'éther l'architecture de tous les mondes; c'est lui, c'est cet ingénieur éternel qui a fait des chemins à tous les astres et qui leur ordonne de les suivre avec une régularité immortelle.

C'est lui qui, sculpteur incomparable, a ciselé les astres; c'est lui a taillé notre terre comme un merveilleux diamant; c'est lui qui, dans l'éternité de sa pensée et de son plan divin, a créé le modèle et arrêté la forme de tous les êtres vivants; c'est lui qui, dans le bloc de notre chair, a sculpté le corps humain, cette statue si bien proportionnée, si belle, et qui regarde le ciel.

C'est lui qui, peintre incomparable, a jeté sur la terre la variété des couleurs; c'est lui qui, avec son inépuisable palette, a peint lui-même toutes les fleurs, tous les animaux, et le ciel, et la mer, et l'œil humain.

C'est lui qui a maçonné, charpenté, menuisé, tapissé, tissé, fondu, forgé tous les mondes, et surtout notre terre.

Et je dis qu'on ne rend pas justice à cet ouvrier, à l'Ouvrier.

Tout à l'heure, je vous ai vu entrer dans sa maison, le blasphème aux lèvres et le chapeau au front.

Tout à l'heure, vous êtes passé devant son tabernacle adorable, et vous ne l'avez pas salué.

Tout à l'heure, vous lui avez jeté (je les ai entendues) des insultes et des menaces.

C'est une chose, en vérité, qui m'a révolté jusque dans le plus profond de mon être, et je n'ai pu en être le témoin sans en être très-profondément indigné.

Non, non, on ne rend pas justice à l'OUVRIER.

'Le ton magistral de ce discours n'était pas ordinaire chez Brucker, et, le plus souvent, sa parole offrait je ne sais quel mélange de sourire et de gravité, de gouaillerie et de piété, de gauloiserie et de foi. Ce Brucker était un Voltaire à l'envers, et l'on voyait parfois l'ancien « endroit. » Il avait gardé certaines formes voltairiennes qu'il employait avec succès contre Voltaire lui-même. On eût pu lui demander un peu plus de vivacité dans son respect extérieur pour les choses saintes; mais le respect intime était réellement profond. Je me souviens encore de l'étrange homélie qu'il prononça un jour contre le système parlementaire, qui était, à vraiment parler, sa bête noire et auquel il avait le tort de préférer la brutalité des coups d'Etat.

Un jour, Messieurs, le bon Dieu réunit le Corps-Législatif des Anges, et lui soumit le budget de la création :

« C'est donc, leur dit-il, que je voudrais créer le monde, et il « faut s'attendre à quelques dépenses. Et, tout d'abord, je voudrais « donner sept couleurs à l'arc-en-ciel. » (Murmures à gauche; bruit au centre.)

Un membre du centre-gauche demande la parole, et prouve qu'il sera plus raisonnable de ne donner à l'arc-en-ciel qu'une seule couleur. — Adopté.

« Maintenant, dit Dieu, je désirerais créer la rose, et pour qu'elle « fût belle et agréable à voir, je lui voudrais donner cent feuilles. » (Protestestations à gauche; murmures au centre; bruit à droite.)

Un membre du centre-droit fait remarquer qu'une ou deux feuilles suffiraient parfaitement à la beauté de la rose. — Son amendement est adopté.

Le bon Dieu propose alors son budget des cultes :

« Il me faut, dit-il, tant d'églises, tant d'évêques, tant de curés, « tant de sacristains, etc., etc. » (Tempête effroyable dans la salle

des délibérations, clameurs et protestations universelles.) — Le budget des cultes est refusé.

Dieu alors s'indigna, fit un coup d'Etat et DÉCRÉTA LA CRÉATION.

De tels mots abondent dans ses meilleurs discours, et il en est même plus d'un qu'il est vraiment difficile d'admirer sans réserve. Il a écrit quelque part ce beau vers dont il aurait bien dû faire son profit : « N'abusons pas des mots quand ils ont quelque ampleur. » Mais, encore un coup, il avait conservé quelque chose de son éducation première. Il n'avait pas en vain passé par le boulevard, et le boulevardier garde toujours un peu de son parfum. Bref, les saillies de Brucker ne rappellent pas précisément l'exquise politesse des cercles du dix-huitième siècle. Un jour, dans un des plus illustres salons de Paris, il dit au maître de la maison, qu'il voyait pour la première fois et dont les idées politiques ne lui semblaient pas assez originales : « Toi, tu n'es qu'un chardonneret. » Un autre jour, comme M. de Jouy exaltait devant lui les conquêtes de la science moderne, et en particulier les merveilleuses découvertes de la phrénologie, et comme il lui disait : « La dimension du crâne est un indice certain des proportions de l'intelligence, » Brucker, qui avait une tête énorme, prit son propre chapeau et l'enfonça vivement jusqu'au menton du respectable M. de Jouy : « Monsieur, lui dit-il, vous avez parfaitement raison. » Je ne puis vraiment tout citer, et cependant je voudrais pouvoir raconter cette séance d'un club de 1848 où il revêtit de brutalité un admirable courage. Il était à la tribune, et venait de faire sa profession de foi devant quelques centaines de malheureux qui hurlaient. « Je vous connais, leur avait-il crié. Vous faites les « philosophes et n'êtes que des révolutionnaires. Derrière vos « doctrines, je vois vos appétits; derrière votre philosophie, « vos passions; derrière la hauteur de vos paroles, la bassesse de vos instincts. » Il s'éleva alors une clameur formidable contre le téméraire orateur : on lui montrait le poing, on écumait contre lui, on lui lançait des défis, on lui proposait des cartels, on parlait de l'arracher violemment de cette tribune dont il déshonorait la majesté. « Son nom? son adresse? » criait-on de toutes parts. Lui, cependant, tranquille, souriant, dégagé, hautain, avec ses lèvres demi-ouvertes et son œil narquois,

semblait savourer ce spectacle et attendait le silence. Et quand le silence se fut fait, il prononça, du ton le plus lent, le plus calme, le plus froid, ces paroles qu'il distillait avec une volupté pleine d'audace : « Je m'appelle Raymond Brucker. Je « demeure rue Suger, n° 4, au fond de la cour, au quatrième « au-dessus de l'entresol, la porte à gauche. Je n'ai pas de « montagnards pour me défendre, comme votre Sobrier, et je « me f... de vous. » Là-dessus, il descendit placidement de la tribune, traversa à pas lents cette foule d'enragés qui s'écarta respectueusement pour lui faire place, et sortit de la salle avec la majesté de Néron, dans *Britannicus*.

Mais pour être heureux, ses mots n'avaient pas toujours besoin d'être aussi réalistes. Il avait de l'esprit, dans le sens le plus français de ce terme dont on a tant abusé. « Te voilà donc « Jésuite, lui disait un ami. — Flatteur! répondait Brucker. « — Quant à moi, disait l'autre, j'aurais peur de m'abêtir. — « Va, mon ami, le plus fort est fait ! » De la plupart des réformateurs modernes il disait : « Ce sont des poules aux œufs d'or, « qui ne pondent jamais. » Aux médiocres traducteurs de l'Evangile, il décochait ce trait aigu : « Ils placent des éteignoirs « sur l'Evangile pour nous débiter leurs rats-de-cave. » Il caractérisait d'un mot ces rationalistes douceâtres qui nous concèdent Dieu : « Ils n'accordent le mot que pour souffler la « chose. » Mais il s'amusait tout particulièrement à relever les inconséquences des ennemis de l'Eglise, et à leur mettre leur langage sur les lèvres : « Une Vierge qui enfante? allons donc ! « La génération spontanée, à la bonne heure. — A bas les « Capucins : ils puent. A bas les évêques : ils sont musqués. » Les partisans de la matière éternelle le faisaient rire d'un rire inextinguible, et il ne pouvait, sans éclater, se figurer l'homme sortant tout seul de la terre : « C'est la maison engendrant son « propriétaire. » Mais Brucker ne s'en tenait pas à ces pointes, et j'ai recueilli un certain nombre de ces pensées qui pourraient aisément former tout un charmant volume. Ecoutez plutôt : « Je ne m'explique Dieu qu'en voyant Jésus-Christ. — Les « quatre évangélistes, ce sont les quatre épreuves d'une même « gravure. — Si l'homme faisait son Paradis, il n'y admettrait « pas Dieu. — Si vous désirez vraiment ce qui vous manque,

« vous y croyez. — L'Artiste s'est donné pour sauver son ou-
« vrage. — Il y a des dévouements égarés qui se changent en « révolutions. — Le chaos de l'histoire antique est rempli de « pierres d'attente. — L'infanticide est dans le sang de l'homme « tombé. — J'ai des ailes d'oiseau, dès que l'on nomme Dieu. » La beauté de la forme relève ici la beauté de la pensée, et Brucker, qui n'a jamais pu écrire toute une page vraiment parfaite, a des phrases d'une soudaine et étonnante perfection. Lisez plutôt ce qu'il a dit de l'Immaculée-Conception : « Si, « comme l'histoire le démontre, la longévité des empires est « proportionnée à la pureté des femmes, le fondateur des « royaumes de l'infini devait naître d'une vierge immaculée. » En décrivant le ciel, il parle ailleurs « de la transparence des « cœurs dans les relations éternelles de l'infini. » Et, pour exprimer comment le plan divin a été restauré par l'incarnation du Verbe, il dit, avec une fière et magnifique concision : « Dieu « met sa main dans la balance, et l'équilibre est rétabli. »

Jésus-Christ, d'ailleurs, a été le résumé de toute cette existence noble et cachée. Il en a été l'amour, le parfum et la vie. Brucker pleurait rien qu'à prononcer ce nom, et ce n'est pas en vain qu'il écrivait comme épigraphe, en tête de son grand travail sur l'Evangile, ces admirables paroles : « Dieu est le mot « du mystère du monde. Jésus-Christ est le mot du mystère « de Dieu. » Bossuet n'aurait pas mieux dit.

Je sais que les défauts les plus graves et les moins réprimés viennent compromettre tant de beautés vraies et puissantes. Je sais que Brucker n'est qu'un bohême de génie. Il est inégal, il est fantasque, il est obscur. En d'autres termes, il n'est pas équilibré, et c'est pourquoi j'avais tort de prononcer tout à l'heure ce mot excessif : le génie. Il aurait fallu que Dieu, comme il le disait lui-même, mît sa main dans la balance de ses facultés, pour en rétablir l'équilibre. Le génie, c'est l'équilibre sur les hauteurs de la pensée. Faute de ce don précieux, Brucker n'a pas franchi les limites fatales qui séparent un grand talent du génie initiateur et fécond. Ses balbutiements admirables valent mieux, sans doute, que la plupart de nos paroles, lesquelles sont médiocres et superficielles. Mais il lui a manqué la souveraine clarté dans l'idée et la souveraine puissance dans

le style. « Restera-t-il rien de moi? » disait-il avec quelque tristesse.

Mais il ajoutait parfois, avec une légitime fierté : « Je resterai « tout entier. Aucune de mes paroles n'aura été perdue, et ce « sont autant de germes invisibles qui fermentent sous le sol, « dont j'entends le petit bruit dans la terre et qui donneront « quelque jour une belle et riche moisson. »

Brucker, en effet, a été semeur d'idées. Comme une poudre impalpable, comme un invisible pollen, elles se sont répandues dans tout le monde catholique et y ont produit une germination merveilleuse, en attendant les fleurs et les fruits.

Léon Gautier.

REVUE DES LIVRES

1. Joséphine Sazerac de Limagne. — 2. Nouvelles Œuvres choisies de Mgr Dupanloup. — 3. Le Jubilé. — 4. La Croix. — 5. De quelques mauvais livres.

1. *Joséphine Sazerac de Limagne;* journal, pensées et correspondance, précédés d'une notice biographique. — In-12; Paris, 1874, chez Le Clère et Cie. Prix : 3 fr., et 3 fr. 50 *franco.*

Ce livre, œuvre d'une jeune fille morte à la fleur de l'âge, qui confiait au papier ses impressions de chaque jour, et qui songeait, avant tout, à se parer des vertus chrétiennes, s'adresse aux jeunes filles comme elle (elle n'avait que vingt ans), à qui son exemple apprendra à régler leur imagination; aux jeunes femmes chrétiennes, à qui elle montrera comment on peut concilier la vie du monde et la croix de Jésus-Christ; il s'adresse, enfin, aux lecteurs de tout âge et de toute condition, qui souffrent et qui ont besoin d'apprendre le bonheur de la souffrance. « Cette lecture, a dit un critique dont nous partageons le sentiment, cette lecture fait mieux que de consoler : elle rend meilleur, ou du moins elle inspire le désir de le devenir ; elle détache les pieds de la fange de ce monde; elle fait éprouver à l'âme comme un mouvement d'ailes qui s'entr'ouvrent. »

---

2. *Nouvelles œuvres choisies* de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, membre de l'Assemblée nationale ; — 7 volumes in-8 de 500 à 600 pages chacun; Paris, 1873-1875, chez E. Plon et compagnie.

Les œuvres de Mgr Dupanloup n'ont pas besoin d'être recommandées à l'attention publique : le nom de leur auteur, les sujets qu'il y traite, le retentissement que chacune d'elles a eu au moment de son apparition, les recommandent suffisamment ; il nous suffira donc d'indiquer ce que contiennent les volumes qui viennent de paraître sous le titre commun de *Nouvelles œuvres choisies.*

Le tome Ier, qui porte le sous-titre : *Œuvres oratoires*, commence par l'éloge funèbre de Mgr Menjaud, archevêque de Bourges, et contient divers panégyriques et allocutions. On y remarquera principalement l'oraison funèbre du général de la Moricière, le discours sur la Lutte chrétienne prononcé au Congrès de Malines en 1867, un panégyrique de Jeanne d'Arc, et les discours sur la loi militaire et sur l'enseignement, qui ont été prononcés dans l'Assemblée nationale.

Le tome II a pour titre : *Défense de la religion.* Dire qu'il contient l'Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours, et le beau travail de Mgr Dupanloup sur l'Athéisme et le péril social, c'est dire l'intérêt qu'il présente et les armes qu'il peut fournir pour la défense de la religion.

Le Tome III est consacré à la *Controverse sur l'éducation des filles.* On peut se rappeler que cette controverse s'est élevée à propos des tentatives faites par M. Duruy pour mettre la main de l'Etat sur l'éducation des filles ; tout l'épiscopat s'est élevé contre cette tentative de perversion, qui a misérablement échoué, mais qui sera reprise, on peut s'y attendre ; Mgr Dupanloup a traité la question sous toutes ses faces, et, dans cette circonstance, il a rendu le plus grand service, non-seulement à la religion, mais encore à la patrie.

Le Tome IV a pour titre : *Défense de Rome et du Saint-Siége.* Outre divers écrits ou discours relatifs au Saint-Siége et à Pie IX, à l'Adresse des évêques en 1862 et à la canonisation des martyrs du Japon, etc., ce volume reproduit la brochure considérable, publiée sur la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, et la lettre à M. Ratazzi sur les entreprises de Garibaldi. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle énergie Mgr Dupanloup a défendu le pouvoir temporel du Saint-Siége ; nous ne voulons que rappeler ici les discussions auxquelles a donné lieu sa défense

de l'Encyclique *Quanta cura:* c'est là une question qu'il est impossible de traiter en passant; le Concile œcuménique, qui est venu depuis, et les enseignements réitérés de Pie IX sur le libéralisme ont d'ailleurs jeté sur les délicates questions traitées par Mgr Dupanloup des lumières qui ont banni toute obscurité pour les esprits droits et sincères.

Les Tomes V, VI, et VII contiennent les *Œuvres pastorales* de Mgr Dupanloup, de 1862 à 1873. Ces *Œuvres* touchent à tous les sujets qu'un évêque peut avoir à traiter dans son diocèse : l'éducation, l'enseignement, l'état religieux, la discipline, la morale, le dogme, les retraites ecclésiastiques, les synodes diocésains, etc. Le dernier volume, qui va de 1870 à 1873, présente un intérêt tout particulier, à cause du Concile et de la guerre ; il contient un document que tout le monde se plaira à lire, c'est-à-dire la Lettre pastorale portant publication des constitutions dogmatiques *Dei Filius* et *Pastor æternus*, promulguées au Concile du Vatican.

Cette simple revue montre l'intérêt et la variété des *Nouvelles œuvres choisies* de Mgr Dupanloup ; il y a là tout un arsenal à l'usage des défenseurs de la religion, une multitude de notions utiles sur les sujets les plus divers, et comme le résumé de l'histoire des discussions religieuses les plus vives qui ont agité les esprits depuis quinze ans.

---

3. *Guide pratique* pour obtenir dans sa plénitude l'indulgence du Jubilé universel en l'année sainte 1875, à l'usage du Clergé et des fidèles, par l'abbé Cloquet, missionnaire apostolique ; — in-18 de x-378 pages ; Paris, 1875, chez Victor Palmé.

Ce manuel du Jubilé nous paraît être un des plus complets qui aient été jusqu'ici publiés sur ce sujet. Dans une première partie, l'auteur donne la Lettre encyclique, texte latin et français, qui promulgue le Jubilé. Dans la seconde, divisée en sept chapitres, il explique ce que c'est que le Jubilé, indique les conditions générales requises pour gagner les indulgences et en particulier celle du Jubilé, fait connaître les œuvres communes aux diverses espèces de Jubilé, et donne, sur la suspension des indulgences pendant l'année sainte des notions généralement peu répandues. La troisième partie contient les exercices de piété obligatoires ou conseillés pendant les quinze jours que dure habituellement la station jubilaire dans les paroisses. C'est bien là un *Guide pratique*, comme l'indique le titre du livre.

---

4. *Traité de la Croix*, par l'abbé H. Chaumont; — in-24 de XVI — 400 pages; Paris, 1875, chez Victor Palmé.

Nous n'hésitons pas à dire que c'est là un excellent petit livre, et nous aurons suffisamment justifié notre jugement, quand nous auront dit qu'il fait partie de la belle collection intitulée : *Directions spirituelles de saint François de Sales*, et que ces *Directions* ne sont autre chose que des fragments des ouvrages du saint évêque mis dans un ordre logique. Nous ne pouvons que féliciter M. l'abbé Chaumont de ces belles publications, qui donnent comme une nouvelle publicité aux œuvres de l'aimable saint, l'un des plus habiles guides dans la vie spirituelle.

Nous terminerons cette revue en reproduisant cette lettre adressée à l'*Univers* par un de ses abonnés de la Manche :

Je prends la liberté de vous demander s'il ne serait pas possible que l'*Univers* s'élevât un peu contre la manie de folle propagande de MM. les ministres protestants.

Nos religieuses viennent de recevoir, par la poste, un roman du ministre Adolphe Monod sur *la Nécessité de la lecture de la Bible, septième édition. Tirage spécial autorisé.*

Autorisé!... Par qui? Ce ne peut être que par la Société biblique. Pour qui? Sans doute pour les communautés enseignantes où, sous une apparence de zèle et de modération pour mieux tromper, on cherche à faire pénétrer les erreurs et les calomnies du protestantisme contre les prêtres catholiques, qu'il accuse, comme toujours, d'empêcher les fidèles de lire la Bible.

Dans un dialogue plus ou moins ennuyeux dont se compose sa *Lucile* — c'est le titre du roman — M. Monod fait figurer entre trois ou quatre personnages un prêtre catholique, *hommes religieux, modéré, parfaitement honorable*, quoiqu'*il ne soit pas bien avec son évêque*, et qui a naturellement le dessous et n'arrive qu'à conduire au protestantisme la châtelaine *Lucile*, qu'il prétendait attacher au catholicisme. Le tout finit par ces mots : *Lisez vous la Bible, madame? — Oui, monsieur l'abbé. — Je l'avais bien prévu; allez, vous nous abandonnez.*

Mais c'est par trop ridicule, monsieur Monod!... Pas plus pourtant que le dévot sermon par lequel vous terminez votre roman : *Peuple français, la religion de la Bible est la seule que tu n'aies point essayée!* Vraiment, monsieur le ministre, il n'y a jamais eu de

religion en France?... Et vous en proposez une nouvelle?... Quel génie d'invention, et quelle charité est la vôtre! Dans un style écrit avec de l'encre détrempée dans des larmes... protestantes, vous *conjurez les prêtres de l'Eglise romaine, au nom du salut des âmes qui leur sont confiées, au nom de leur propre salut, de ne pas empêcher le peuple de lire la Bible*... Eh bien, c'est fait depuis longtemps et cela se fait encore tous les jours. Calmez-vous donc, monsieur Monod. D'après vous-même notre salut est assuré. Mais vous aurez la douleur d'apprendre que nous n'en sommes pas devenus plus protestants pour cela, et même que nos religieuses trouvent au moins inutile de lire votre roman. Gardez-le donc pour vos sœurs de charité protestantes... quand vous pourrez en faire.

On sait que les sœurs de charité protestantes sont encore à trouver.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS

La ruse de m[lle] Aubert (1). — Lorsque je suis arrivé ici, me dit le vieux curé de Saint-Pierre les-Landes, il y avait trente ans que cette pauvre bergerie était sans pasteur. On allait, pour les baptêmes, pour les mariages et les enterrements, à l'église d'Auberoche, située à six kilomètres du bourg de Saint-Pierre. Hors de ces circonstances impérieuses, on se passait de tout culte public.

Vous croyez peut-être que je dus être accueilli avec empressement à mon arrivée? Pas du tout. Le conseil municipal refusa net les 1,200 francs nécessaires pour rendre l'église décente et le presbytère logeable. Si le préfet n'avait imposé d'office cette somme, j'aurais couché à la belle étoile et dit ma messe en plein air : deux choses défendues par l'hygiène et le droit canon.

Enfin je fus installé tant bien que mal, et j'annonçai que je chanterais la grand'messe dans l'église de Saint-Pierre-les-Landes le deuxième dimanche d'octobre. L'assistance fut plus nombreuse que je n'avais espéré. Je me réjouissais et m'apprêtais à chanter le *Te Deum :* hélas! le *Miserere* était bien

(1) Extrait du *Bulletin* de l'association de Saint-François de Sales.

mieux dans la situation : les 400 personnes qui avaient assisté à ma messe y étaient venues par curiosité pure.

Le dimanche suivant, je n'avais pas plus de deux douzaines de fidèles. C'était peu pour une commune de 1,000 habitants. J'eus recours à la protection naturelle des pauvres curés, la sainte Vierge, et je résolus d'établir dans ma paroisse la confrérie du Rosaire. Toutes mes démarches aboutirent à recruter six membres, parmi lesquels mon sacristain, sa femme et ma servante.

On a écrit que le chapelet est le livre des illettrés : il serait plus exact de dire qu'il devrait l'être. Règle générale, ce sont les chrétiens instruits qui récitent le chapelet. Les ignorants trouvent cette dévotion trop au-dessous d'eux.

Je fus encouragé et consolé par ma meilleure paroissienne, M[lle] Aubert, une pieuse, vénérable et fine personne, qui avait déployé tout le long de sa vie, en faveur du bien, les manœuvres les plus habiles, sans être jamais tombée dans un mensonge véniel ; un vrai tour de force que je n'oserais conseiller à personne !

« Monsieur le Curé, me dit-elle, appelez un prêtre étranger, ayant la réputation d'un grand prédicateur : je connais nos paysans : ils viendront l'entendre par curiosité. Ce sera à lui de jeter son filet de manière à prendre le plus de poissons qu'il pourra. »

Pour suivre ce conseil, j'écrivis à un ancien confrère du grand séminaire, devenu chanoine théologal de la cathédrale.

M. Raymond vint, et prêcha dans le désert. Mes paroissiens ne daignèrent pas se déranger. J'eus beau mettre en branle mes deux cloches comme pour le jour de Pâques : nous fûmes onze à vêpres. M. le théologal, qui était un homme d'esprit, rengaîna son beau sermon, et nous fit une courte, charmante et pieuse instruction.

Une personne désappointée, ce fut M[lle] Aubert.

Certes ! c'était surtout à cause de la gloire de Dieu et du salut des âmes qu'elle déplorait l'inertie qu'avait montrée la paroisse ; mais je n'aurais pas été surpris qu'il se glissât parmi ces sentiments quelque dépit de voir si mal réussir un projet qu'elle avait suggéré elle-même.

Quoi qu'il en soit, trois mois plus tard elle revenait à la charge.

— Monsieur le Curé, me dit-elle, j'ai un cousin qui appartient à l'ordre de Saint-Dominique. Ce religieux, aussi pieux qu'éloquent, prêche le carême à vingt lieues d'ici. Voulez-vous que je lui écrive de pousser jusqu'à Saint-Pierre-les-Landes pour prêcher la sainte Vierge à une paroisse de malheureux païens? Si vos paroissiens se décident à venir entendre le P. Vaubernier, je suis sûre qu'ils seront enrôlés dans la confrérie du Rosaire?

— Oui, répondis-je; mais se décideront-ils?

— Je l'espère, répliqua Mlle Aubert, si vous voulez me donner carte blanche.

— Bien volontiers!

— Je vous préviens que je compte user d'un peu de ruse.

— Usez, mais n'abusez pas.

— Soyez tranquille, monsieur le Curé.

En sortant de chez moi, Mlle Aubert alla raconter à Guillaume, son métayer, que le dimanche suivant on verrait à Saint-Pierre-les-Landes une chose qui ne s'y était jamais vue.

— Qu'est-ce, mademoiselle? dit Guillaume.

— Un prêtre blanc.

— Un prêtre blanc! Mais tous les curés sont habillés de noir.

— Sans doute, répliqua-t-elle : aussi le prêtre dont je vous parle n'est-il pas curé; c'est un fameux prédicateur qui ne prêche que dans les cathédrales.

— Et vous dites qu'il est habillé de blanc, mademoiselle? dit Guillaume.

— Des pieds à la tête.

— Ça doit être curieux tout de même.

— Je crois bien!

Vingt-quatre heures plus tard, toute la paroisse était avertie que j'attendais un prêtre blanc.

Le dimanche suivant, des villages les plus éloignés, hommes, femmes, vieillards, enfants, accoururent pour voir le phénomène.

Cette pauvre paroisse rurale ignorait jusqu'au nom des do-

minicains : aussi le froc de laine blanche du P. Vaubernier obtint-il un succès énorme.

L'éloquence et la piété du prédicateur firent le reste. Cinq cents personnes s'enrôlèrent sous la bannière de Notre-Dame du Rosaire. Comme il serait absurde de dire son chapelet et de manquer la messe les jours d'obligation, on s'achemina peu à peu, le dimanche, vers l'église. Actuellement on ne peut pas dire que Saint-Pierre-les-Landes soit une paroisse modèle ; mais c'est une des meilleures du diocèse, tandis qu'autrefois elle était sans conteste la plus mauvaise de tout l'archevêché de Bourges.

La conclusion, c'est qu'il faut invoquer la sainte Vierge et dire le chapelet lorsqu'on veut obtenir quelque grâce difficile : cette proposition fera bien rire les libres-penseurs qui pourront la voir formulée ici ; mais ricaner n'est pas répondre, et je défie d'expliquer autrement que par une protection surnaturelle le changement qui s'est fait à Saint-Pierre-les-Landes.

Jean Grange.

Commis chrétien. — Dernièrement dans la ville de Troyes, une maison de mercerie, employant beaucoup d'ouvriers, cherchait un contre-maître. On s'adressa à un jeune homme faisant partie d'une association catholique. Il accepta, mais il posa ses conditions.

— Il est entendu, dit-il, que, jamais et sous aucun prétexte, on ne travaillera le dimanche.

Le patron insista :

— Vous savez bien que cela n'est pas possible ; il est partout d'usage de livrer les marchandises le dimanche.

— Alors, monsieur, vous pouvez prendre un autre contre-maître.

Il s'agissait cependant pour ce jeune homme d'un salaire de 4,500 francs par an, somme bien capable de tenter quelqu'un qui débute dans le commerce.

Le patron, qui tenait à ce jeune homme, revint à la charge et dit :

— Je vous abandonne la soirée du dimanche ; mais j'espère

que vous allez m'accorder la matinée jusqu'à midi, afin que je puisse faire les livraisons demandées.

— N'insistez pas, répondit le jeune homme, je veux tout ou rien ; les ateliers seront absolument fermés le dimanche ou bien je ne me mêle pas de vos affaires. Quand je tiens ainsi au dimanche, ce n'est pas que je veuille avoir un jour pour mon repos ou pour mes plaisirs, mais je suis chrétien, je respecte et veux respecter la loi de Dieu. Si cela ne vous va pas, adressez-vous à d'autres jeunes gens ; à coup sûr, vous en trouverez de plus faciles que moi.

Le patron ajouta :

— Eh bien ! votre caractère franc et tranché me va : je vous accepte avec vos conditions.

Les ouvriers, qui avaient entendu parler de ce futur contre-maître, n'avaient pas d'abord assez de railleries contre le clérical. Cependant quand ils ont su que le patron l'avait accepté, ils sont allés tous au-devant de lui. Et maintenant que la fabrique chôme le dimanche, bientôt on y travaillera le lundi.

Une conversion. — Un officier supérieur, qui professait le déisme le plus absolu, mais dont la conduite était irréprochable, vient d'être amené à la foi de la manière suivante :

Il avait, par complaisance, il y a dix-huit mois, accompagné à Lourdes sa femme et sa fille, et avait éprouvé une sensation si extraordinaire et si subite, pendant les discours prêchés en plein air par l'évêque de Limoges, qu'il avait été fortement ébranlé. Depuis cette époque, il demandait des prières pour trouver le courage de se confesser, et il ne pouvait se résoudre à cette démarche. Mais, voici ce qu'il écrivait le 24 février 1875 :

« Je progresse, lentement, il est vrai, mais, je l'espère, d'un pas ferme et sûr vers une vie meilleure. Il y a peu de jours, j'ai vu mourir subitement, par suite d'un anévrisme non soupçonné, un lieutenant de vaisseau de trente-deux ans, plein en apparence de santé et de vie. Il jouait aux cartes au cercle même, et tout à coup, sans dire autre chose que *Je ne me sens pas bien*, il rendit le dernier soupir. J'étais présent et ce spectacle m'émut profondément.

« Le lendemain matin, pensant à cette mort, peut-être si

terrible, je pris un livre de prières, et l'ouvris au hasard pour y chercher une inspiration. Je tombai sur le psaume XXXI, le second des sept psaumes de la pénitence, et j'y lus : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates*... et plus loin : *Delictum meum cognitum tibi feci.* Un quart d'heure après, j'étais aux pieds du prêtre. — (*Semaine catholique* de Lyon).

LE PARI DE PAT. — Pie VII venait d'être fait captif ; le grand Napoléon poursuivait, à travers la Russie, sa marche triomphante sur Moscou. En ce temps, il y avait, en Irlande, un pauvre jardinier au service d'un gentleman protestant.

Un jour, son maître vient le trouver et lui dit :

— Eh bien ! Pat, il faudra donc enfin renoncer à votre Pape ! Le voilà parti, et il ne retournera plus à Rome.

— Vous le dites ! répliqua Pat.

— Oh ! c'est un fait ! Vous ne reverrez plus jamais de Pape à Rome.

— Vous le dites ! répétat Pat.

— Voyons ! poursuivit le gentleman, je veux bien parier qu'il en sera ainsi.

— Je n'ai pas d'argent, répondit Pat ; mais j'ai un petit cochon, et si, de votre côté, vous voulez engager un billet de cinq livres sterling, je parie que le Pape sera revenu à Rome avant que mon cochon soit assez gros et assez gras pour être tué.

Napoléon tomba comme le temple de Dagon, quand Samson renversa les colonnes qui le soutenaient, et Pie VII revint à Rome.

Notre brave s'en alla chez son maître toucher ses cinq livres, puis les revint porter à sa femme ; mais celle-ci lui dit :

— Ah ! tu ne devrais pas garder l'argent de cet homme. Le pari n'était pas beau : tu savais d'avance quelle en serait l'issue.

Le mari, frappé de la réflexion, retourna chez son maître et dit en lui rendant les cinq livres :

— Ce n'était pas un beau pari. J'étais sûr de pouvoir garder mon cochon !

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

L. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — Puissance morale de la Papauté. — Mgr Haynald à Rome. — Conversion d'un ministre anglican. — Les fêtes pascales ; témoignage d'un journal protestant. — Paroles du Saint-Père sur la lutte que soutient l'Eglise. — L'anniversaire du 12 avril : Adresse de la noblesse romaine; réponse de Pie IX; Adresse des catholiques étrangers. — La persécution prussienne : projets contre le Pape; Mgr Fœrster, évêque de Breslau; la presse catholique. — La persécution mexicaine : nouvelles lois; les Sœurs de charité reçues aux Etats-Unis.

Un des faits qui doit le plus frapper les esprits les moins attentifs dans le temps où nous vivons, c'est la puissance morale que conserve la Papauté, malgré tous les efforts qui s'acharnent à la détruire. Cette puissance morale semble croître à mesure qu'on la conteste davantage, et elle éclate aux yeux des ennemis de l'Eglise au moment même où ils croyaient la voir disparaître. C'est bien le *Cum exaltatus fuero a terra omnia traham ad meipsum*. On crucifie la Papauté, on la calomnie, on l'injurie, on la rend captive, on cherche à étouffer sa voix, on la chasse de la terre autant qu'on le peut, en lui interdisant de se mêler des affaires temporelles des peuples, et c'est alors que tous les regards se tournent vers elle, qu'un seul mot du Pape fait trembler les plus puissants hommes d'Etat, que le monde tout entier s'agite et s'ébranle parce qu'il n'a plus le point d'appui sur lequel il doit reposer.

Les jours qui viennent de s'écouler ont montré d'une façon plus vive encore cette puissance morale. Tout paraît conjuré contre le successeur de saint Pierre, et Pie IX est entouré d'hommages; on va à lui comme à la lumière et à la vérité, on accepte avec plus de soumission que jamais ses enseignements, et la sainte Eglise de Dieu voit des retours sur lesquels on n'aurait osé compter.

Il y a quelques jours, Mgr Haynald, archevêque de Colocza et Bacs, en Hongrie, a été reçu en audience privée par le Saint-Père. A l'époque du concile, Mgr Haynald avait pris rang parmi les adversaires de l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale. Depuis, il a accepté la définition conciliaire; mais comme, l'année dernière, étant venu jusqu'à Florence pour assister à un congrès scientifique, en sa qualité de botaniste, il n'avait pas été jusqu'à Rome, le bruit avait couru qu'il s'était abstenu de voir le Pape à cause de son hostilité, ou au moins de sa froideur à l'égard du Saint-Siége. Le bruit était sans fondement : Mgr Haynald était revenu en hâte de Florence, parce que des affaires urgentes le rappelaient dans son diocèse. Mais, apprenant ce qui se disait, le vénérable Prélat a tenu à démentir ces faux bruits : « J'irai à Rome, dit-il, j'y visiterai l'héroïque captif du Vatican, j'y recevrai les conseils et les ordres de l'infaillible oracle de l'Eglise, et j'espère bien qu'alors les *vieux* et leurs organes n'oseront plus parler de ma froideur envers le Saint-Siége. »

Il faut bien qu'on le reconnaisse. Dans tout le collége des apôtres, comme le remarque le *Journal de Florence*, il n'est pas une seule voix qui s'élève aujourd'hui contre Pierre. Il n'y a même plus de ces résistances, telles qu'on en vit en tous les temps; car, au milieu de la persécution, l'autorité pontificale n'a fait que s'affermir. Le Pape et les évêques, ses frères, n'ont plus qu'un cœur et qu'une âme, et leur admirable entente fera l'éternel désespoir des ennemis de l'Eglise. A toutes les attaques, ils résistent, en effet, comme une grande armée rangée en bataille, que rien ne saurait faire plier : *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* On a pu dépouiller le Pape du pouvoir temporel; on peut même enchaîner sa liberté et son indépendance; mais son autorité suprême est vénérée dans toute l'Eglise; voilà ce qui lui restera toujours, en prison, dans l'exil et jusque sur la croix. Telle est aujourd'hui la puissance papale. On a cru la miner; on l'a tout simplement entourée de fossés et de palissades; elle est donc inexpugnable. *Et portæ inferi non prævalebunt.* Ceci est de foi, et c'est la plus certaine de nos espérances.

Les conversions qui se multiplient montrent bien cette puissante attraction exercée par la Papauté et par l'Eglise. En voici une preuve dans la lettre suivante, adressée à l'évêque anglican de Londres par le Rév. Gordon Thompson, un des ministres de l'église du Christ d'Albany Street :

18 mars 1875.

Mylord, il est de mon devoir, — quelque pénible que votre grande bonté me rende l'accomplissement de cette tâche, — de vous informer que j'ai donné ma démission de ministre de l'église du Christ, rue d'Albany. Les raisons qui m'ont décidé à prendre cette résolution sont principalement les suivantes :

1. Après les plus mûres réflexions, je ne puis en aucune manière satisfaire ni ma conscience ni ma raison, sur ce point que l'Eglise anglicane est une et la même que cette Église bâtie sur Pierre par Notre-Seigneur, avec la promesse que rien ne prévaudra contre elle.

2. Je trouve dans le symbole de Nicée ces paroles : *Je crois en une Eglise catholique et apostolique.* Je ne puis donc pas agir plus longtemps, comme s'il y avait deux ou six églises. Il peut y avoir plusieurs sectes, mais l'Eglise ne peut être qu'une, comme corps de Notre-Seigneur.

3. Vu les relations qui existent entre l'Eglise anglicane et l'Etat, je crois qu'il est impossible à cette Eglise d'être fidèle à la doctrine primitive, en supposant même qu'elle ne soit pas coupable de schisme.

Ces considérations m'ont déterminé à me faire recevoir dans l'Eglise catholique. Le séjour de deux ans que j'ai fait à l'étranger en qualité de chapelain de consulat m'a permis de voir l'Eglise d'Angleterre à distance et de la comparer à l'Eglise catholique. Ces observations m'ont graduellement convaincu que l'esprit dont étaient animés les réformateurs les a conduits à un compromis sur les grandes vérités du christianisme. La manière dont l'Eglise anglicane a accepté des jugements récents et certaines mesures législatives fortifie encore davantage chez moi la conviction que sa consigne est dans ces mots : « Établissement et Expédient. »

Je ne puis que remercier Votre Seigneurie de la grande bonté qu'elle n'a cessé de me témoigner; mais je sais qu'il est impossible de tempérer le jugement d'autrui sur un acte du caractère de celui que je vous annonce, et que Votre Seigneurie ne peut que le condamner.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Seigneurie, l'humble serviteur.

Gordon Thompson.

En France, les fêtes pascales ont été le signe d'un retour non moins éclatant que consolant vers les pratiques de la religion. A Paris, le réveil de la foi catholique est plus évident que jamais. Aussi les feuilles le plus notoirement, le plus systématiquement hostiles à l'Eglise, sont forcées de reconnaître l'intensité de ce mouvement religieux qu'il devient impossible de nier. Ainsi, il y a quelques jours, le *Rappel*, le plus fougueux organe de la Révolution libre-penseuse, ne pouvait s'empêcher d'exprimer son étonnement, au sujet de ces foules immenses qui, depuis l'ouverture du Jubilé, parcourent nos rues dans un silencieux recueillement et assiégent nos églises; et pour être juste, nous devons reconnaître qu'en rendant compte de ce spectacle tout nouveau, la feuille démocratique s'abstenait de tout malveillant commentaire, tant l'exemple d'une population qui manifeste sa foi par des signes si imposants a d'empire sur les esprits les plus rebelles. Nous aimons à voir, dans ce respect simulé ou sincère, l'un des signes avant-coureurs des temps de rénovation morale, qu'après tous nos inénarrables malheurs la divine Providence réserve à la France humiliée et pénitente.

Ce n'est pas tout. Les échos de ces saisissantes démonstrations religieuses, si pleines de consolantes promesses pour l'avenir de notre chère patrie, ont franchi la frontière; on ne peut parcourir les colonnes des journaux étrangers sans y trouver de longues correspondances, constatant avec les plus longs détails le magnique élan catholique dont Paris est le centre. L'une de ces correspondances, adressée au *Journal de Genève*, l'organe le plus important de la Rome calviniste, fait cet aveu d'autant plus précieux à enregistrer, que son auteur, si nous ne nous trompons, est l'un des pasteurs de l'Eglise réformée.

Or ce correspondant, rendant compte au *Journal de Genève* des solennités dont la semaine sainte et le jour de Pâques ont été l'occasion, déclare que le concours qui s'est porté aux églises lui a paru « considérable. » — « Je suis entré, dit-il, à « plusieurs moments de la journée, dans plusieurs églises, et « j'ai été frappé du nombre d'hommes que j'y ai aperçus. Il ne « s'agit pas, je me hâte de le dire, de voir là une ligue favo-

« rable au cléricalisme militant (*sic*) ; mais il n'est pas impos-
« sible qu'une portion de la nation française, comprenant les
« périls auxquels court tôt ou tard un peuple sans croyances,
« fasse un retour sur sa légèreté d'autrefois et se tourne vers un
« certain spiritualisme indépendant des exagérations ultra-
« montaines (*sic*), pensant probablement que les fautes com-
« mises par les chefs de la religion (*sic*) ne doivent pas priver
« de cette religion les âmes qui en sentent le besoin. » Les précautions mêmes que prend le correspondant du *Journal de Genève* pour se défendre de tout soupçon de complaisance envers les catholiques, et les attaques dirigées contre « les chefs de la religion » et « les exagérations ultramontaines, » donnent à son témoignage plus de poids. Ce témoignage confirme donc d'autant plus nettement ce que nous avons remarqué du réveil de foi et de religion que nous avons signalé dans la population parisienne.

Ce magnifique réveil de la foi apporte de grandes consolations au cœur de Pie IX, dont les épreuves contribuent si puissamment à cette renaissance catholique dont le monde est étonné. Pie IX, lui, ne s'étonne point, parce qu'il sait où l'Eglise prend sa force, et il continue de prodiguer sa parole toujours énergique et paternelle, toujours fortifiante et admirablement claire.

Dernièrement, au rapport de la *Germania*, le courageux journal catholique de Berlin, il disait, à propos des manœuvres qui se font pour lui enlever le peu qui lui reste de liberté :

« Le système adopté par les gouvernements libéraux contre
« la religion chrétienne et qu'on voudrait mettre en pratique
« sur la terre entière, sera obligé d'accomplir des choses bien
« plus fortes que la loi des garanties, si l'on veut atteindre le
« but qu'on s'est proposé. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est
« qu'on s'imagine que le Pape attend la permission d'une auto-
« rité temporelle quelconque, si puissante fût-elle, pour parler
« aux fidèles sur des questions de foi et de morale, pour féli-
« citer les âmes fortes et pour fortifier les âmes faibles. Le
« Pape ne reconnaît aucune révolution comme légitime et
« comme permise ; il exhorte à la patience et à l'obéissance,

« autant que cette obéissance n'enfreint pas les commande-
« ments de Dieu. La foi est un immense tout, dont on ne sau-
« rait abandonner une partie pour garder le reste. Je comprends
« que ceux qui n'ont pas une idée bien claire des croyances
« catholiques, ne se rendent pas facilement compte de cela.
« Mais c'est précisément à cause de cela, que ceux à qui le
« Tout-Puissant a conféré la mission de gouverner les peuples,
« devraient se donner la peine d'apprendre à connaître à fond
« les différentes religions de leurs peuples, pour savoir où se
« trouve la limite à laquelle l'obéissance aveugle cesse de se
« concilier avec la conscience du chrétien. »

Quoi de plus lumineux que ces paroles!

Et, plus récemment encore, s'adressant à des catholiques étrangers qui se pressaient autour de lui, le samedi de Pâques, il disait : « Nous qui sommes chrétiens et catholiques, nous
« devons toujours espérer, même lorsque, humainement par-
« lant, tout semble perdu. Dieu veille sur son Eglise, et
« malgré la violence de la persécution actuelle, il la fera
« triompher quand il le voudra. Espérons que ce moment
« viendra bientôt et ne cessons pas de prier. »

Mais c'est en ces jours principalement que la voix de Pie IX se fait entendre avec une autorité et une élévation particulières. Nous avons dit, dans notre dernier numéro, avec quel empressement on se préparait, à Rome, à célébrer l'anniversaire du 12 avril, qui rappelle le retour de Pie IX à Rome après l'exil de Gaëte, et sa préservation miraculeuse lors de l'écroulement des murs de Sainte-Agnès. Les Romains ne sont pas seuls à célébrer cet anniversaire : de nombreux étrangers, évêques, prêtres, laïques, se sont rendus à Rome à cette occasion ; le diocèse seul de Montpellier a envoyé 400 pèlerins qui accompagnent leur évêque. On sait déjà que, le 11, le 12 et le 13 avril, Pie IX a prononcé de magnifiques discours ; le moment où nous sommes obligé de mettre sous presse ne nous permet pas de les rapporter aujourd'hui : ils seront l'ornement du prochain numéro des *Annales catholiques.*

Le 11 c'est la noblesse romaine, dont la fidélité ne se dément pas, qui s'est présentée au Saint-Père, et qui lui a dit, par la bouche du marquis Cavalletti, Sénateur de Rome .

Les mêmes principes qui en des années plus heureuses portaient la noblesse romaine à fêter le 12 avril avec votre peuple fidèle, la ramène au pied de votre trône en ce jour où nous saluons de nouveau le retour de cette date mémorable. Alors un sentiment de joie nous rappelait votre retour, si ardemment souhaité, dans votre Rome, c'était un sentiment de reconnaissance qui s'élevait vers le Tout-Puissant qui au milieu d'un désastre vous avait conservé sain et sauf à l'amour de votre peuple et pour le bien de l'Eglise.

Nous étions trop heureux de pouvoir en ce jour vous exprimer notre sincère attachement par les fêtes les plus splendides, trop heureux de pouvoir ainsi donner un démenti aux calomnies de vos ennemis déloyaux qui représentaient impudemment le peuple romain courbé sous un joug odieux et avide des libertés dont ces hommes se disaient les dispensateurs. Des fêtes légales et payées ont été substituées à ces manifestations splendides et sincères de notre affection qui donnaient à ce jour une si grande solennité en rappelant les chers souvenirs du moment. Ces agapes officielles nous font plus vivement sentir le malheur qui nous accable aujourd'hui.

Très-Saint Père, elle vit toujours en nous cette antique et inaltérable fidélité que la force seule nous empêche de témoigner par les brillantes démonstrations d'autrefois.

Si, d'une part, nous ne pouvons que pleurer sur la triste condition à laquelle votre Rome est réduite, d'autre part ce nous est une consolation bien grande de voir avec quel soin prodigieux la divine Providence vous conserve. La vigueur dont resplendit votre vénérable vieillesse, est pour nous un gage que, malgré tous les calculs humains, Dieu vous conservera pour assister à la confusion ou à la conversion de vos ennemis.

C'est le vœu le plus ardent que nous adressons au Seigneur, pleins de confiance qu'Il daignera l'exaucer, mais quels que soient les temps que Dieu ait fixés pour manifester sa miséricorde, le patriciat romain considèrera toujours comme son devoir le plus sacré le maintien inaltérable de son dévouement à Votre Personne Auguste et à la défense des droits incontestables de Votre Souveraineté.

Agréez, ô Bienheureux Père, comme vous avez daigné le faire en d'autres circonstances, cette expression de nos sentiments pour que Votre bénédiction apostolique les rende inébranlables dans nos cœurs.»

Dans sa réponse, le Saint-Père a établi un admirable parallèle entre sa miraculeuse préservation à Sainte-Agnès, en 1855,

et l'oppression que souffre aujourd'hui l'Eglise. En ce temps-là, ceux qui entendirent, du dehors, le craquement de la salle où se trouvaient le Saint-Père et son entourage furent saisis d'une grande frayeur, surtout lorsqu'au bruit de l'effondrement succéda un silence mortel. Cependant il n'arriva aucun mal, et Dieu se servit au contraire de cet accident pour donner un nouvel essor aux travaux de restauration et d'embellissement de la basilique de Sainte-Agnès. Ainsi l'Eglise est maintenant opprimée et persécutée; ses ennemis ont cru la précipiter dans un abîme sans issue; aux premiers bruits de l'effondrement de l'édifice chrétien, succèdent la conspiration du silence de la part de la diplomatie, et les cris de triomphe de la part des sectaires. Mais ayons confiance, car la main toute-puissante de Dieu saura nous retirer de cet abîme de maux; elle saura même se servir de l'oppression présente pour nous purifier de plus en plus et pour ajouter, par un éclatant triomphe, une gloire nouvelle à cette Eglise qui est son œuvre, et qui a les paroles de la vie éternelle.

Le 12 avril, à midi, le Saint-Père a reçu en audience trois cents membres du Cercle de Saint-Pierre, qui lui ont offert trois volumes contenant 30,000 signatures, qui représentent autant de communions faites pour la conservation du Pape.

Le 13 avril, les députations catholiques d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, de Suisse, d'Italie et des Etats-Unis se sont réunies pour présenter une Adresse au Souverain-Pontife. Le matin, les membres de ces députations, au nombre de près de cinq cents, ont entendu la messe et reçu la sainte communion à la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Pierre.

A midi, les députations ont été reçues en audience par Pie IX. Le prince de Windischgrætz a donné lecture de l'Adresse, qui exprime en termes très-fermes les sentiments de respect et d'affection des catholiques du monde entier pour le Souverain-Pontife, qui flétrit les tentatives faites par l'impiété pour soumettre la vérité à l'erreur, l'Eglise à l'Etat, la souveraineté de Dieu à la puissance de l'homme, et qui repousse l'interprétation calomnieuse donnée aux décrets du concile du Vatican, interprétation d'après laquelle ils auraient changé la

divine constitution de l'Eglise. L'Adresse répond également à l'accusation portée contre les catholiques de vouloir s'affranchir de l'obéissance due aux souverains territoriaux, et elle se termine par une énergique protestation contre la spoliation dont le Pape est victime et contre la guerre faite à la religion et aux droits du Saint-Siége.

La croix règne toujours, a dit le Pape dans sa réponse. Autrefois les persécuteurs de l'Eglise n'étaient pas chrétiens, et les Justin et les Tertullien combattaient pour elle. Aujourd'hui ce sont des chrétiens qui se font nos persécuteurs. Je ne suis qu'un pauvre vieillard, mais je défends les mêmes vérités. Le Pape a ajouté d'autres paroles émouvantes, avertissant les rois de s'arrêter dans cette voie, s'ils ne veulent attirer sur leurs peuples les vengeances divines. Il a terminé par une prière sublime, au milieu de l'émotion et des larmes de l'assistance.

Les persécuteurs *chrétiens* de l'Eglise continuent, en effet, leurs entreprises.

On ne sait pas ce qui a pu être convenu, par rapport à la Papauté, dans l'entrevue qui vient d'avoir lieu, à Venise, entre l'empereur François-Joseph et le roi Victor-Emmanuel ; mais on sait par les journaux allemands que la Prusse a fait au gouvernement italien des propositions qui peuvent se résumer en ces deux points :

1. Pour le présent : le gouvernement Italien, s'il veut se soustraire à la position insupportable que lui crée la Papauté, doit absolument *proposer aux gouvernements une constitution de la Papauté*, limitant les droits d'action du Pontife romain. M. de Bismark se chargerait de faire accepter cette constitution par les Etats récalcitrants ;

2. Pour l'avenir : La constitution susdite devrait déterminer les conditions de l'élection des Papes et la part que les gouvernements auraient dans cette élection. Les Etats seraient solidaires entre eux pour réprimer les actes pontificaux qui dépasseraient les limites fixées dans la constitution en question.

Les motifs qui doivent déterminer le gouvernement italien se trouvent dans cette phrase :

« En tout état de choses, l'initiative appartient au gouverne-

ment italien, puisqu'il s'est mis lui-même dans la condition de voir retomber sur lui la responsabilité des actes pontificaux, tant que l'état actuel des choses sera maintenu. »

En attendant que ces plans se réalisent, la persécution continue à l'intérieur. La loi de famine votée (on trouvera plus loin des détails), on va songer aux congrégations religieuses qui restent encore en Allemagne, et l'on parle de modifier trois des articles de la Constitution prussienne qui paraissent trop favorables à la liberté religieuse.

Actuellement, c'est Mgr Fœrster, évêque de Breslau, qui est l'objet de poursuites. Voici le prétexte de ces poursuites. Dans le vaste diocèse de Mgr Fœrster, — qui comprend toute la province de Silésie prussienne avec une partie de la Silésie autrichienne et les deux provinces de Brandebourg et de Poméranie où les catholiques sont assez clair-semés, — il y a eu naguère un prêtre apostat nommé Kick, qui contrairement à toute discipline s'est fait installer par l'autorité civile dans la paroisse de Kœlune et y exerce un ministère sacrilége, malgré l'opposition et l'attitude hostile de la population. Mgr Fœrster, invoquant la dernière bulle de Pie IX, lui a fait écrire pour l'informer qu'il est excommunié de fait par suite de son schisme et de son apostasie. Cette démarche, qui de la part du prélat était l'accomplissement d'un devoir strict, a fourni au gouvernement prussien le prétexte qu'il cherchait pour sévir contre Mgr Fœrster. Le comte Adolphe d'Arnim, beau-frère du fameux comte Harry, gouverneur de la province de Silésie, a sommé Mgr Fœrster de résigner ses fonctions, faute de quoi il sera déposé par la cour ecclésiastique de Berlin. Ce singulier tribunal a déjà « déposé » l'archevêque de Posen et l'évêque de Paderborn. Cela n'empêche pas leurs diocésains de les considérer toujours comme leurs vrais et légitimes pasteurs. Il en sera de même pour Mgr Fœrster.

Disons, avant de quitter l'Allemagne, que la presse catholique de ce pays remplit courageusement son devoir. Les rédacteurs de journaux catholiques condamnés jusqu'à présent pour avoir publié l'Encyclique du 5 février sont : le rédacteur de la *Gazette d'Eupen*, à quinze jours de prison ; le rédacteur de la *Gazette de Geilenkirchen*, à quinze jours de prison ; le rédac-

teur de la *Gazette de l'Ems*, de Papembourg, à 400 marcs d'amende ou deux mois de prison ; le rédacteur du *Messager du peuple catholique*, de Meppen, à 400 thalers d'amende ; le rédacteur du *Mercure de Westphalie* (journal auquel le Pape a envoyé directement l'Encyclique), à un an de prison.

Nous donnons plus loin des détails sur ce qui se fait à Genève au préjudice des catholiques. Dans le canton de Berne, les choses ne vont pas mieux ; il y a là un conflit entre le Conseil fédéral et le gouvernement de Berne, sur lequel nous aurons à revenir. Le Conseil fédéral s'est montré favorable aux réclamations des catholiques du Jura, mais les hommes d'Etat de Berne résistent : on ignore encore quelle sera l'issue de cette singulière lutte.

Le Mexique continue à se distinguer parmi les Etats persécuteurs. La Chambre des députés mexicains vient d'adopter une loi qui a pour but d'assurer la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire l'oppression de l'Eglise par l'Etat. Voici les principales dispositions de cette loi :

Les pratiques officielles du culte sont interdites dans les établissements d'instruction de la fédération des Etats ou des municipalités, sous peine d'une amende de 25 à 200 piastres et de la destitution en cas de récidive pour le professeur qui a obligé ses élèves à y participer.

Aucune autorité civile, aucune corporation, aucun corps de troupe ne peut plus assister avec un caractère officiel aux actes ou exercices d'aucun culte. En dehors des fêtes purement civiles, tous les jours fériés sont supprimés.

Aucun acte religieux ne pourra s'effectuer publiquement, si ce n'est dans l'intérieur des temples, sous peine d'une amende pour les délinquants de 10 à 200 piastres ou de deux à quinze jours de prison.

Il est défendu aux ministres des cultes, sous peine d'une amende de 10 à 200 piastres, de porter hors des temples un costumes pécial ou des insignes distinctifs de leur caractère.

Toutes les réunions qui auront lieu dans les temples seront publiques.

L'Etat ne reconnaît pas d'ordres monastiques et prohibe

leur établissement sous quelque dénomination ou sous quelque objet qu'ils prétendent s'ériger. Les ordres clandestins qui s'établiront seront considérés comme des réunions illicites que l'autorité pourra dissoudre; en tous cas les chefs supérieurs et directeurs seront jugés comme coupables de violation des garanties individuelles comprises dans l'article 977 du Code pénal.

Le commentaire se trouve dans l'expulsion des Sœurs de charité.

Ces Sœurs, disons-le, excitent les plus vives sympathies des Américains. Celles qui étaient françaises sont, pour la plupart, revenues en France, comme nous l'avons dit. Les Mexicaines se sont dirigées, une partie vers le Texas, où elles ont trouvé une cordiale réception de la part du clergé et des autorités civiles, et l'autre partie s'est embarquée pour la Californie. Elles sont arrivées au nombre de cinquante-cinq à San-Francisco ; les catholiques ont tenu un meeting imposant pour leur faire une ovation et pour protester contre les odieuses menées des francs-maçons du Mexique. Des protestants, en grand nombre, ont pris part à ce meeting, présidé par le général Rosecrans. Des discours ont été prononcés par le maire, M. Otis, par le P. Justin; Mgr Alemany a adressé la parole à ces vaillantes Sœurs en espagnol, et il a fait un éloge de leur courage et de leur dévouement.

« Ces servantes de Jésus-Christ, a-t-il dit, ont un titre particulier à notre sympathie, parce que toutes elles ont droit au respect de ce pays. De nos lacs du Nord aux bouches du Missisipi, de New York à San-Francisco, la nation entière est couverte d'hôpitaux et de refuges pour les orphelins, où les filles de Saint-Vincent de Paul se montrent les plus douces, les plus charitables infirmières des malades et des mourants et les plus tendres mères des pauvres enfants qui n'ont plus de mères. Quand le fléau du choléra a visité certaines parties de la république et étendu la terreur d'un Océan à l'autre, quand l'ami fuyait son ami, la Sœur de charité était ferme à son poste, soignant les malades et n'abandonnant même pas les morts : elle était étrangère aux dangers qui menaçaient une vie qu'elle avait vouée au service des enfants de l'Amérique. Et quand la fièvre

jaune désole la Nouvelle-Orléans ou quelque autre lieu de l'Union, la Sœur de charité est encore là, toujours prête au sacrifice de son existence terrestre. Ah ! si les ossements de ceux de nos soldats qui tombèrent dans la dernière guerre civile pouvaient parler, ils diraient, avec les accents de la reconnaissance, ce que les Sœurs de charité ont fait pour eux !

« Ce dévouement à la charité, mes Sœurs, je vous ai vues vous en acquitter à Mexico, et c'est à cause de cette même charité que votre propre gouvernement, dans un accès d'aberration nationale, vous a chassées, au nom de la liberté, de vos hôpitaux, de vos maisons, de votre pays, et vous a livrées, dépourvues de toutes ressources, à la merci des injures ! Il y a bien longtemps que le père de ces hommes mauvais s'efforça de tuer l'auteur de la charité chrétienne ; mais la tentative échoua, car cet auteur — le Christ ! — est ce roi éternel des siècles que la haine antichrétienne de notre époque voudrait détruire, elle aussi. S'il resta endormi trois courtes journées dans la tombe, ce fut pour montrer avec un effet plus merveilleux, à l'heure de sa résurection, l'attribut essentiel de vie inhérent à sa divinité, à cette divinité dont il a communiqué le principe à son Eglise qui, comme son fondateur, a été souffletée, raillée, calomniée, exécrée, traînée au Calvaire, et qui ne cessera pas de vivre d'une vie immortelle quand ses misérables ennemis mourront et tomberont dans l'oubli.

« Mais le Mexique redeviendra libre et il jouira des douceurs de la paix. Le jour n'est peut-être pas éloigné où de meilleurs conseils prévauderont et où des envoyés mexicains arriveront à San-Francisco pour vous solliciter de retourner dans votre patrie. En attendant, vos compagnes des Etats-Unis seront heureuses de vous posséder ; nos citoyens vous tendront une main amie, et parmi eux aucun ne le fera plus sincèrement que l'humble archevêque de San-Francisco. »

Aux Etats-Unis, catholiques et protestants sont unanimes pour flétrir la conduite du gouvernement mexicain ; là, on sait rendre justice à la vertu, et, sans doute, Dieu n'a permis le mal présent que pour qu'il en résulte un plus grand bien pour l'Amérique.

J. Chantrel

NOTRE-DAME DE GENÈVE.

Il y a déjà quelque temps qu'on s'attendait à voir les libéraux de Genève s'emparer par la violence de l'église Notre-Dame. Jusqu'ici, ils avaient reculé ; M. Hyacinthe Loyson leur avait même donné des conseils de modération.

On sait que Notre-Dame de Genève a été bâtie par la générosité commune des Français, des Anglais, des Italiens et des Belges. Elle était la propriété des donateurs, et cette usurpation atteint tous les catholiques du monde.

Nos lecteurs ont été soigneusement tenus au courant de toute cette affaire, dont nous avons annoncé le dénoûment (provisoire, sans doute) dans notre dernier numéro.

Voici le récit du nouvel attentat, tel qu'il est attesté par le recteur et les vicaires de Notre-Dame :

Ce matin, 6 avril, dès avant cinq heures, une vingtaine de gendarmes et autant d'agents de police cernaient l'église de Notre-Dame. Vers cinq heures, les prêtres de cette église s'étant aperçus de ce déploiement de forces, se rendirent à la sacristie attenant à la cure pour s'assurer si quelque attentat nocturne contre la propriété n'avait point eu lieu.

La porte de la sacristie qui ouvre dans l'église était fermée par on ne sait quel stratagème ; les clefs ordinaires ne l'ouvraient plus et aucun effort de bras ne pouvait l'ébranler. Cependant il se faisait du bruit à l'intérieur. Alors le clergé, M. le recteur, et les quatre vicaires sortirent de la cure, située derrière le chœur de l'église, pour se rendre par le tour extérieur aux portes d'entrée, qui, selon toute apparence, avaient dû être forcées.

Dans le trajet, ils rencontrèrent de distance en distance des groupes de gendarmes et d'agents, qu'ils interrogèrent sans pouvoir obtenir aucune réponse. Enfin, un gendarme, plus humain que ses collègues, répondit : Nos supérieurs sont par là-bas devant l'église. Les prêtres arrivent devant l'église, où ils trouvent environ une cinquantaine d'hommes mêlés aux agents de police.

Les trois portes de la façade étaient gardées chacune par trois ou quatre agents, tandis qu'un serrurier clouait une plaque de zinc sur la serrure de la porte du milieu.

Les prêtres montèrent rapidement les escaliers et demandèrent ce qui se faisait là ; les agents les renvoyèrent encore sans explication.

M. le recteur de Notre-Dame, apercevant dans la foule le directeur de la police centrale, M. Cuenoud, protestant vaudois, courut à lui; mais aussitôt M. Cuenoud tourna le pied et se dirigea du côté de la gare. Ce n'est qu'à cinquante ou soixante pas que M. le recteur put l'atteindre.

Là, M. Cuenoud, interrogé, refusa toute explication, disant qu'il n'était là que comme simple particulier, n'ayant qu'à maintenir l'ordre public s'il était troublé. M. le recteur lui dit : « Mais alors il n'y a point de sincérité parmi vous ; vos agents me renvoient à leur supérieur, vous me dites que cela ne vous regarde pas! » M. Cuenoud prit le large, en disant de fort mauvaise humeur : Allez à l'église ! C'est M. Deshusses, président du conseil de paroisse (ce qui est inexact), et M. le juge Peillonex qui sont entrés. La police est à leurs ordres.

M. le recteur et ses vicaires revinrent en toute hâte à la petite porte de droite non encore enclouée et demandèrent à entrer. Aussitôt un coup de sifflet amena toute la police sur ce point, les prêtres étaient tiraillés en tout sens par les agents qui voulaient les écarter; ils parvinrent cependant à résister en se cramponnant à la porte qu'ils ouvrirent. Derrière la porte, dans le tambour intérieur, se rencontra à l'instant même M. Deshusses accompagné de six à huit hommes.

M. le recteur lui dit :

— Que faites-vous ici à ces heures! Vous venez faire nuitamment un acte de voleur. En vertu de quel droit êtes-vous là ?

M. Deshusses. — En vertu de l'élection.

M. le recteur. — Je proteste ; l'élection ne vous a pas donné le droit de violer l'église. Je proteste au nom des vrais catholiques, au nom du constructeur, M. Dunoyer, au nom des donateurs. (M. Dunoyer, malade depuis plusieurs jours, n'a pu être présent pour protester.)

Un inconnu dit à M. le recteur : Si vous voulez faire opposition, vous viendrez au Palais de Justice, de neuf heures à midi.

M. le recteur. — Nous avons déjà fait opposition légale précédemment, et je la maintiens.

Pendant ce temps, un vicaire dit : Entrons! allons sauver le Saint-Sacrement !

M. le recteur parvint à forcer le passage de la porte du tambour, gardée par cinq ou six hommes. Les vicaires qui le suivaient furent refoulés brutalement et accrochés par les agents du dehors, auxquels M. Deshusses ou l'inconnu placé près de lui ordonna d'agir.

A ce moment, M. Cuenoud qui, deux minutes plus tôt, réclamait le rôle de « simple particulier, » est venu interpeller les vicaires en ces termes : Pourquoi venez-vous soulever un conflit ? L'un d'eux lui répondit d'un ton élevé : Nous voulons sauver le Saint-Sacrement. Et ils restèrent au haut des escaliers, à côté des gendarmes.

La petite foule rassemblée sur la place restait impassible ou semblait plutôt triste et dégoûtée de ces violentes iniquités.

M. le recteur. dans l'église, insistait énergiquement pour obtenir la liberté d'emporter le Saint-Sacrement. M. Deshusses refusait, disant que rien ne serait touché ni changé pendant les débats du procès. M. le recteur déclara qu'il ne sortirait pas de l'église sans emporter le Saint-Sacrement, ce qui fit cesser l'opposition.

Au bout de cinq minutes, M. le recteur sortit enfin avec le saint ciboire sous son habit; les vicaires, après avoir fait la génuflexion, l'escortèrent tête découverte jusqu'à la chapelle des sœurs, à quelques minutes de distance, où il fut déposé.

Un seul catholique se trouva là pour se joindre à ce douloureux cortége. La surprise matinale dont les violateurs de l'église avaient usé n'avait pas permis au public de s'apercevoir de l'attentat.

Ce n'est que plus tard que la nouvelle s'en répandit, en portant la stupéfaction et le deuil dans toutes les familles catholiques.

Les portes de l'église sont maintenant scellées ; une serrure y a été changée, la clef est on ne sait entre quelles mains. Tel est le douloureux récit qui remplira d'amertume tous les cœurs chrétiens et honnêtes.

Que les catholiques ne perdent point courage. Qu'ils s'unissent toujours plus étroitement, forts de leurs droits et confiants dans le Seigneur. Notre foi nous sauvera ; nous sommes les enfants soumis de celui qui a envoyé les apôtres évangéliser le monde et leur a dit : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.*

M. Lany, recteur de Notre-Dame.
M. Dénériaz, vicaire de Notre-Dame.
F. Girard, vicaire de Notre-Dame.
L. Jeantet, vicaire de Notre-Dame.
L. Chavaz, vicaire de Notre-Dame.

Le jour même de cet attentat, Mgr Mermillod a communiqué aux catholiques de Genève la protestation qu'il a adressée au

conseil d'Etat. Avant de leur transmettre les termes de sa protestation, l'évêque exilé laisse échapper de son cœur des cris d'indignation patriotique et chrétienne.

« Sous le poids de notre légitime et douloureuse indignation, dit-il, nous ne voulons que signaler les caractères odieux de cette violation sacrilége. Oui, tout est violé : la religion, la sincérité ! Ils usurpent un nom qui ne peut pas être le leur, et, sous une indigne équivoque, ils tentent de nous ravir nos églises.

« Ils méconnaissent les bases de notre droit public, confondant l'ordre judiciaire et l'ordre administratif, et nous ramènent aux jours les plus désastreux des commotions révolutionnaires. Ils renversent le dernier rempart d'un peuple civilisé : l'autorité de la magistrature, en prévenant ses décisions et en n'attendant pas ses arrêts.

« Ils détruisent les fondements de toute propriété, sans nul souci des discordes qu'ils suscitent et du déshonneur qu'ils infligent à Genève.

« Nous refoulons au fond de notre âme émue toutes ces douleurs qui nous oppressent ; nous voudrions écarter la malédiction divine et les réprobations européennes que de tels actes peuvent attirer sur notre patrie toujours plus aimée.

« Nous vous en conjurons, ne vous laissez pas abattre par ces apparents succès de la violence ! La force n'est pas le droit.

« Le triomphe n'est pas la justice.

« Il nous reste Dieu dans le ciel et les tribunaux de notre pays. »

Voici le texte de la protestation au Conseil d'Etat :

Monsieur le Président et Messieurs,

Un acte inouï dans les annales d'un peuple civilisé s'est accompli ce matin à l'aube du jour, alors que tout Genève était encore dans le repos. Des hommes sont venus, protégés par la force publique, par la gendarmerie et par la police de Genève, crocheter les portes de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception, s'y introduire par effraction, en changer les serrures, en sceller les portes, et cela malgré les protestations du clergé accouru au premier signal de cette invasion.

Cet acte inqualifiable s'est accompli alors qu'un procès pendant devant les tribunaux devait être appelé aujourd'hui même, pour la seconde fois, en audience publique. Ceux qui l'ont perpétré n'avaient donc aucune confiance dans la justice de notre pays.

Cette violation du droit est commise au mépris de la loi de 1850, qui a concédé un terrain pour la construction d'une seconde église consacrée au culte catholique, au mépris des intentions formelles des constructeurs qui ont pris à leur charge, — à leurs risques et périls, — cette grande et pénible entreprise, au mépris des protestations des donateurs qui en ce moment interviennent au procès et réclament l'application loyale de leurs droits et de leurs dons.

Nous devons protester contre cette violation d'une église libre appartenant aux catholiques qui l'ont construite et en ont toujours eu exclusivement la paisible jouissance depuis dix-huit ans qu'elle est ouverte.

Nous faisons cette protestation en notre nom comme constructeurs, au nom des catholiques de Genève, au nom des donateurs et des créanciers, au nom même du peuple genevois, qui ne peut voir une pareille atteinte portée à la légalité, à l'équité, à la justice comme au renom de notre chère patrie. Nous en appelons à Dieu, protecteur des opprimés, aux tribunaux de la Confédération suisse et du canton, à l'opinion publique des nations civilisées.

Nous espérons, monsieur le président et messieurs, que cette confusion incroyable des pouvoirs administratif et judiciaire ne sera pas tolérée à Genève, sinon nous retomberions au-dessous des nations où il n'y a plus ni droit ni sécurité pour la conscience comme pour la propriété publique et privée.

Vous accueillerez, messieurs, cette protestation, comme l'expression des sentiments les plus légitimes de la religion outragée, des droits violés et de l'honneur genevois en péril.

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron.

Ferney, 6 avril 1875.

Dunoyer, vicaire général.

M. Lany, recteur de Notre-Dame.

Genève, 6 avril.

Le 9 avril, M. Lany, recteur de Notre-Dame, a adressé à ses paroissiens une lettre qui montre bien à quelle situation se trouvent réduits les catholiques de Genève :

Mes chers paroissiens, leur dit-il, vous connaissez déjà l'acte inqualifiable qui vient de nous soustraire l'usage de l'église de Notre-Dame. Des scellés y ont été apposés mardi matin avant le jour, sans que personne pût le soupçonner, et à l'aide de la force publique, qui a prêté main-forte aux envahisseurs, lorsque nous, prêtres, gardiens de cette église, nous avons tenté de nous opposer à une telle usurpation.

Nous devions d'autant moins nous attendre à une voie de fait aussi grave que nous avions, en toute loyauté, déposé entre les mains des juges de notre pays la solution du conflit soulevé contre la propriété de Notre-Dame, et que ceux qui nous la contestent avaient déjà eux-mêmes comparu au tribunal.

Aucune âme honnête, dans Genève et au dehors, ne peut voir sans indignation une violence aussi outrée qu'inutile.

C'est une population de dix mille âmes que l'on prive soudainement du lieu du culte qui leur appartenait, et que l'on laisse à la rue dans l'impossibilité d'accomplir les devoirs de sa religion.

Où veut-on que la foule des catholiques, qui remplissaient plusieurs fois Notre-Dame aux jours commandés, se réunissent désormais pour le devoir du dimanche ?

Où veut-on que les familles fassent accomplir les cérémonies du baptême pour leurs nouveau-nés et les cérémonies de la sépulture pour leurs défunts?

Où veut-on que les époux aient le moyen de se présenter pour recevoir la bénédiction du mariage ?

Où veut-on que quatre à cinq cents enfants se rassemblent pour l'instruction religieuse du catéchisme ?

Ont-ils réfléchi à cette gêne intolérable de tous les instants infligée sans motif à leurs compatriotes, ceux qui ont perpétré le séquestre de Notre-Dame? Où bien ont-ils eu en vue précisément de les jeter dans cette extrémité?

Nous en rougissons pour l'honneur de notre pays, et nous plaignons de tout notre cœur les hommes qui se laissent emporter à un tel excès de vexations dans le domaine sacré de la religion.

Mes chers paroissiens, ne nous laissons point décourager par ce douloureux événement. Aimons-nous comme on s'aime dans le malheur, et soutenons-nous comme se soutiennent ceux qu'on persécute. Vous connaissez vos prêtres, vous les voyez à l'œuvre depuis de longues années, vous savez avec quelle assiduité, avec quel esprit de modération et de dévouement ils se consacrent à leur ministère. Nous aussi, nous avons mille preuves de votre in-

violable attachement, des sacrifices de tout genre que vous savez faire pour le soutien de vos prêtres et de votre foi.

Marchons donc avec confiance dans cette fidélité récipropre. Soyez-en sûrs, cette épreuve ne saurait durer longtemps, elle ne brisera pas notre paroisse, elle ne fera qu'en resserrer les liens. A l'exemple du bon Pasteur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous restons là, au milieu de vous, pour vous défendre contre les loups ravisseurs. Nous connaissons nos brebis, et nos brebis nous connaissent.

Nous formerons toujours un bercail fidèle que l'ennemi ne pourra point disperser.

Pour tous les devoirs religieux, baptêmes, mariages, enterrements et autres, continuez de vous adresser à la cure de Notre-Dame, où vous nous trouverez toujours prêts à vous servir dans la mesure que les circonstances permettent.

Dimanche prochain, les cinq messes paroissiales seront dites aux heures habituelles dans la chapelle des Sœurs de charité, de la rue de Lausanne. De plus, à cause de l'exiguité de ce local, il y aura trois messes pour les hommes dans le sous-sol de la maison d'école, vers le haut de la rue de Monthoux. Elles seront dites à huit heures, à neuf heures et à dix heures du matin. On pourra y communier pour l'accomplissement du devoir pascal.

Que le Dieu de paix et de charité que nous servons vous donne à tous, mes chers paroissiens, un accroisement de foi et de ferveur dans ces temps de tribulation.

M. Lany, *recteur de Notre-Dame.*

Le *Moniteur universel*, qu'on n'accusera pas d'être clérical, apprécie ainsi l'attentat commis contre la propriété et contre la liberté de conscience des catholiques de Genève : « La population catholique de Genève, dit-il, vient d'être l'objet d'une nouvelle mesure attentatoire à la liberté religieuse telle que la comprennent et la pratiquent les nations véritablement libérales. Le 6 avril, à cinq heures du matin, l'église de Notre-Dame a été investie par les gendarmes qui, après avoir brisé les serrures et forcé les portes, ont pris possession de l'édifice, malgré les protestations légales du recteur. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'église de Notre-Dame a été construite aux frais des catholique seuls, et que son constructeur, M. Dunoyer, et les principaux donateurs, existent encore. En présence de pareils

faits, l'on se demande de quelle façon l'on entend, à Genève, la liberté de conscience, alors qu'il n'est plus permis aux catholiques de pratiquer leur culte, et de rester en possession d'édifices religieux qu'ils ont construits de leurs deniers. Que l'on déclare que le catholicisme n'a pas le droit d'exister sur le territoire genevois, ce sera du moins plus franc. »

Le jugement porté par le *Moniteur universel* sera celui de tous les honnêtes gens.

LA TRAGÉDIE DE BUÉNOS-AYRES.

On a de nouveaux détails sur l'horrible tragédie dont Buénos-Ayres vient d'être le théâtre. Un Père de la Compagnie de Jésus écrit à l'*Univers*, à la date du 8 mars :

Vous avez déjà su par les journaux une partie des événements qui se sont accomplis, le 28 février, dans le collége del Salvador. Le collége tout entier a été brûlé et détruit, sauf une portion de la façade; deux heures ont sufû pour accomplir l'œuvre de destruction. Les PP. Cabeza, Martorell, Albi, Vilardell et Torre ont été blessés, ainsi qu'un frère coadjuteur. Tous les autres religieux ont été exposés au plus grand péril, et ont cherché où ils ont pu un refuge provisoire. Un brave frère, vaillant chrétien, au plus fort du tumulte, se mit à la recherche des Pères poursuivis et attaqués dans les rues par la multitude, et, sans se soucier des dangers auxquels il s'exposait lui-même, parvint à en sauver et en recueillir dix-huit dans sa maison ; mais le soir, d'autres personnes craignant pour ce bon citoyen les périls auxquels sa généreuse hospitalité pouvait l'exposer, se rendirent chez lui et offrirent aux Pères une hospitalité plus sûre. L'empressement fut si grand, qu'en dépit de la résistance des Pères, leur premier sauveur fut complétement dépouillé de ses hôtes. Du reste, sa maison était déjà signalée aux méchants.

Le collége del Salvador ne fut pas le premier établissement religieux attaqué : ou menacé la foule avait commencé par envahir et piller l'archevêché; de là, l'émeute se transporta à l'église de Saint-Ignace, puis, au couvent de Saint-François, où elle ne pénétra point, et enfin, au collége de la Compagnie. Ç'a été un véritable essai de *Commune*, qui continue encore aujourd'hui, dans un pays où l'autorité n'existe que de nom.

Une dépêche du 2 mars apprend que les blessés vont bien, et que les Jésuites sont décidés à rebâtir le collége ; ils devaient ouvrir immédiatement des classes pour les externes.

Voici le mandement de l'archevêque de Buénos-Ayres, qui a été le prétexte de l'émeute :

Nous, Frédéric Aneiros, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége, archevêque de la Très-Sainte-Trinité de Buénos-Ayres,

A tous les fidèles de la paroisse de la cathédrale de Sul.

Ayant lu une protestation de différents membres de cette paroisse contre une réforme que nous avons voulu réaliser, nous venons donner quelques explications importantes, propres à faire connaître les choses telles qu'elles sont en réalité, à ceux qui les ignorent et contre ceux qui les défigurent.

Conformément aux bulles des Souverains Pontifes qui ont érigé Buénos-Ayres en évêché l'an 1620 et en archevêché l'an 1865, en établissant le premier curé dans l'église cathédrale, nous avons voulu qu'il y soit fixé et qu'il y réside, tout en ajoutant à l'office divin du chapitre des chanoines le ministère paroissial. L'église de Saint-Ignace vous servira toujours, bien-aimés fidèles, pour entendre la sainte messe et pour assister à tous les offices divins. Au lieu du curé et du vicaire, qui seront du reste très-près de là, vous aurez des prêtres exemplaires pour vous administrer les sacrements à toute heure, pour secourir les malades qui réclameront leur ministère et pour prêcher la parole de Dieu, de telle sorte qu'on n'aura besoin de recourir à la cathédrale que pour les baptêmes, qui, vous le savez, ne sont pas fréquents dans la même famille, ainsi que pour les mariages et les enterrements, ce qui, vous ne l'ignorez pas, offre très-peu de difficultés dans ces circonstances de la vie.

Je ne puis me persuader que vous n'aimiez point à voir en cet édifice les saints prêtres qui l'ont construit depuis les fondements, avec les vieux bâtiments du collége national et de l'université, lesquels n'ont rien coûté au gouvernement; ces prêtres que seule la violence d'un roi irascible et trompé a chassés d'ici au siècle dernier, et qu'ont expulsés dans ce siècle des hommes dont la mémoire ne peut recevoir que des honneurs sacriléges ; jamais Buénos-Ayres ne pourra oublier ces prêtres si distingués par leurs vertus, ouvriers toujours zélés de l'Evangile, ennemis irréconciliables du vice ; ces prêtres qui détestent et persécutent les impies, les incrédules, les méchants ; contre lesquels ceux-là seuls ont des préventions, qui

n'écoutent que cette classe de personnes ou qui ne lisent que des journaux ou des livres manquant de sérieux ou de véracité, fabriqués seulement pour corrompre ou tromper le peuple, incapable de juger par lui-même, et une jeunesse facile à accepter toutes les inventions.

Tous ceux qui sont ici présents et qui n'appartiennent point certainement au nombre de ceux dont je viens de parler et parmi lesquels il ne se trouve pas sans doute un seul de ceux qui ont signé la pétition ou protestation, ont eu souvent occasion de voir de leurs propres yeux ou d'ouïr de leurs propres oreilles, de la bouche de leurs aïeux, ce que sont ces prêtres que voit, entend et contemple aujourd'hui même Buénos-Ayres.

J'en appelle au témoignage de la conscience des bons, sûr de ceux qui vivent dans l'amour de Dieu et le respect de Jésus-Christ, dans la foi et l'obéissance à ses apôtres et à ses ministres.

Dans la pétition au gouvernement, il est dit que tous les paroissiens réunis protestent contre la résolution du prélat d'accord avec le gouvernement national. Je ne le crois pas, et je le nie expressément, parce que je sais parfaitement que cette paroisse est meilleure que ne le prétendent ceux qui disent et voudraient faire croire de telles choses, manquant ainsi à la vérité.

Ce que je ne puis comprendre, c'est que ces paroissiens terminent leur pétition en affirmant l'opposition qui se rencontrera, en pratique, dans la paroisse, dans l'exécution de cette résolution.

Je ne puis le comprendre, parce que s'ils sont de bons citoyens, comment peuvent-ils s'opposer à l'autorité du gouvernement, auquel ils n'ont pas le droit de désobéir, s'il veut exécuter la mesure à laquelle ils résistent si aveuglément ?

Je ne puis le comprendre, parce que, s'ils sont bons chrétiens, comment pourraient-ils ignorer que, ayant le droit de présenter des pétitions aux autorités, ils ont également le devoir, en conscience, sous peine de péché mortel, et même, en certains cas, sous peine d'encourir les censures et l'excommunication, d'obéir aux lois et décrets, et, dans l'ordre ecclésiastique, aux mandements de l'autorité ecclésiastique?

Que ces paroissiens calment donc leurs esprits et que, dans ce saint temps de carême, ils remplissent leurs devoirs religieux, sanctifiant les fêtes pascales par la confession et par la communion, et qu'ils reconnaissent que ce n'est point à Buénos-Ayres, où les juifs ont leur synagogue et les apostats leur chaire, où l'entrée est libre à tout le monde, qu'il convient de faire une opposition persistante

à des prêtres dont le seul crime est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, crucifié par les juifs.

Ravivez votre foi et votre piété, âmes fidèles, pour ne point tomber dans les tentations que suscite le génie du mal.

Souverain Seigneur du ciel et de la terre, pardonnez aux coupables, éclairez dans ses résolutions le gouvernement de la province, et daignez ne pas mépriser la bénédiction que du plus intime de mon cœur je donne à tous ceux qui composent cette paroisse cathédrale de Sul, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné à Buénos-Ayres, le 15 février de l'an du Seigneur 1875.

† FRÉDÉRIC,
archevêque de Buénos-Ayres.

La *Catolico-Argentino* du 6 mars fait justement retomber la responsabilité des événements sur les journaux qui blâment maintenant les actes commis par la populace, mais qui les ont préparés par leurs doctrines et leurs calomnies. Il dit :

« L'émeute effroyable qui a eu lieu dimanche à Buénos-Ayres, au grand scandale et à la honte de tous les cœurs honnêtes, a jeté la terreur et la désolation dans la société. Imitant la *Commune* de Paris, d'exécrable mémoire, elle a réduit en cendres un des plus somptueux établissements, et peut-être l'unique en son genre, de toute l'Amérique du Sud; elle a enfoncé le poignard dans la poitrine d'innocentes victimes sans défense ; elle a fait cyniquement ostentation d'esprit de vandalisme, de sacrilége impiété, arrachant, détruisant tout ce qui lui tombait sous la main, alimentant la voracité des flammes avec les objets appartenant au culte catholique.

« La souillure qui est tombée sur la capitale de la République Argentine est indélébile ; toutes les eaux de la Plata ne pourront l'effacer.

« La liberté de conscience, dont se vantent si haut les libéraux, nos adversaires, et qui figure dans la Constitution qui nous régit comme la grande conquête des temps modernes sur les temps de l'obscurantisme, a reçu le plus solennel coup de pied.

« La croisade ouverte contre les Jésuites par la presse libérale a eu un heureux couronnement.

« La démonstration honnête et distinguée que nous avait

annoncée le Club Universitaire a été effectivement... *distinguée*.

« Phénomène curieux ! il y a un effet, et de marque; mais la cause ? Tous sont des saints, tous sont innocents, tous se lavent les mains, tous protestent...

« Mais, malgré toutes les protestations, tous les anathèmes, tous les emportements d'indignation, la conscience publique accuse en premier lieu la presse libérale d'être la cause de ces scènes de Caraïbes. Il ne sert de rien que, devant cette franche accusation, tous les journaux se lèvent comme des énergumènes et essaient de nous écraser de leurs diatribes et de leurs insultes ; nous aimons à dire la vérité, non à demi, tout entière. Et quand nous affirmons, nous savons prouver. Nous disons donc que la presse libérale, par sa propagande impie, par sa prédication insensée, a été la cause des horreurs qui ont rempli de stupéfaction et d'effroi la cité de Buénos-Ayres.

Un autre article du *Catolico Argentino* mérite également d'être cité :

« Dans notre premier article sur cette célèbre question (des Jésuites), nous jetions, dit-il, à la face de la *Tribuna* l'esprit de destruction que respiraient ses écrits, et nous étions, en vérité, bien loin de penser que les faits les plus abominables allaient nous donner si vite raison. « Une tolérance *indue*, « disait cet organe de toutes les mauvaises causes, a permis « (aux Jésuites) d'élever au milieu de Buénos-Ayres un grand « collége et un temple. » Sans nous arrêter à la grossière attaque contenue dans ces paroles contre la liberté, cette liberté dont les libéraux se montrent les défenseurs si enthousiastes, tandis qu'ils en sont les bourreaux, cette liberté avec laquelle ils trompent misérablement les niais, dont le nombre est infini, nous voyons dans ces paroles l'expression de l'esprit de dévastation, de rapine qui a jeté les barbares du Nord sur l'Europe civilisée. Que la *Tribune* réponde si elle le peut : Si la tolérance est *indue* qui permet d'édifier un collége, la conséquence nécessaire est : donc il est *licite* de le démolir. Qu'elle ne vienne pas ici se prévaloir de ce que, si elle a été la première à protester contre les prétentions de l'Archevêque, elle a été de même la première à condamner les actes barbares du dimanche. La *Tribune* ayant posé la question comme nous venons de le

dire et l'ayant traitée tous les jours dans le même sens, faussant l'histoire et échauffant les esprits d'une populace ignorante, la *Tribune* est la première responsable des scènes de sang, de feu et de ruines qui déshonorent la population de Buénos-Ayres.

« Le *Nacional* partage avec la *Tribune* les gloires de la journée ; le *Nacional*, qui jugeait licites tous les moyens, légitimes tous les extrêmes pour empêcher l'installation des Jésuites dans le collége. Une révolution même était justifiée à ses yeux si, sourd aux justes (?) cris du peuple, le Gouvernement se croisait les bras et laissait agir l'Archevêque. Maintenant que le peuple a tiré la conséquence pratique de ses terribles théories, maintenant que ses doctrines ont été traduites, il fulmine l'anathème contre le déchaînement et la violence de la populace. Comédiens !

« Toute la presse libérale, par sa polémique passionnée, par ses mensonges, par son cynisme, est complice de ces actes criminels. Un journal de cette ville, la *Pampa*, nous le nommons pour sa honte, a raconté le fait que voici — est-il vrai ou faux, nous l'ignorons — : « Un des missionnaires qui accom-« pagnaient Mgr l'Archevêque dans sa visite pastorale prêchait « à Saint-Jean-des-Fleurs, quand tout-à-coup un misérable « lui lance à la tête une pomme de terre et l'oblige à interrom-« pre son sermon. Ensuite, comme si ce fait était un signal « convenu, une grêle de projectiles tomba sur la chaire et « força l'orateur à en descendre. » Voilà un acte grossier, lâche, stupide, indigne d'un peuple civilisé, et qui mérite un blâme énergique, une répression sévère. Le journal qui le raconte le réprouve-t-il ? Non. Que cela serve de leçon, dit-il, à l'Archevêque pour ne pas blesser les sentiments du peuple !

« Nous pourrions en dire beaucoup plus là-dessus, on le comprend, mais il y a temps de parler et temps de se taire.... D'ailleurs, tout ce que nous avons dit de la culpabilité de la presse libérale dans les événements sans nom de dimanche, est reconnu par elle-même comme chose hors de doute. La *Republica* l'a déclaré avec une noble franchise. »

Il nous semble qu'il y a bien des journaux en Europe, et même en France, qui peuvent prendre pour eux la leçon donnée par le journal catholique de Buénos Ayres.

LA LOI DE FAMINE.

La loi que le Landtag prussien vient de voter en troisième lecture, et que la Chambre des Seigneurs va voter à son tour, a reçu le nom qui lui convient : *loi de famine*. On n'a pu intimider le clergé catholique par les amendes et la prison, on espère le soumettre en lui enlevant le moyen de vivre. Les évêques prussiens, réunis à Fulda, ont adressé sur cette question, le 2 avril, à l'empereur Guillaume, une requête dont voici la traduction :

Sire, votre ministre d'Etat a soumis aux deux Chambres du Parlement prussien un projet de loi en vertu duquel la continuation des allocations budgétaires en faveur des évêques et autres ecclésiastiques catholiques dépendra dorénavant d'une déclaration préalable des autorités diocésaines ou des ecclésiastiques, par laquelle ceux-ci s'engageront à obéir sans conditions aux lois de l'Etat.

Une déclaration de ce genre, dans cette forme inconditionnelle, est incompatible avec la conscience d'un chrétien. Les apôtres et d'innombrables chrétiens n'ont-ils pas préféré la mort du martyre plutôt que de se soumettre aux lois de l'Etat et aux ordonnances administratives qui leur interdisaient la proclamation de la vérité divine, ou qui exigeaient d'eux le reniement de la foi chrétienne?

Or, si nous ne pouvons faire cette déclaration sans agir contre notre conscience et sans rompre avec les principes du christianisme, on ne pourra jamais envisager le moyen de nous y contraindre par la retenue des ressources matérielles comme un moyen permis, au point de vue chrétien.

D'ailleurs, les allocations budgétaires consenties aux évêchés sont la conséquence d'une obligation de droit que l'Etat a acceptée lors de la sécularisation des biens épiscopaux, en vertu de stipulations expresses et dont l'Etat s'est chargé, « sous la garantie de « l'honneur prussien, » selon l'expression d'un ministre prussien.

Quant aux allocations accordées aux autres ecclésiastiques, elles ne proviennent pas davantage de la pure libéralité de l'Etat envers l'Eglise: elles ont, au contraire, comme les précédentes, une base légale, soit par suite de la sécularisation de certains couvents ou de certaines abbayes, soit en vertu de droits seigneuriaux ou de dotations souveraines.

La suppression de ces allocations contribue d'autant plus à provoquer des sentiments amers dans le cœur des catholiques en un

moment où le gouvernement, dans sa générosité, accorde, sur les fonds de l'Etat, des augmentations considérables de traitement au clergé des autres confessions chrétiennes.

Mais, ce qui nous blesse le plus douloureusement dans cette suppression des allocations budgétaires, c'est qu'elle est réputée comme une punition de la conduite des évêques et des ecclésiastiques catholiques à l'égard des lois de mai, quoique ceux-ci soient dans l'impossibilité de concourir à l'exécution de ces lois, à moins de contrevenir à leurs devoirs les plus sacrés et à la constitution, donnée par Dieu, de l'Eglise catholique.

Nous craindrions de manquer au respect dû à Votre Majesté si nous admettions l'hypothèse même qu'il a pu entrer dans ses intentions d'exiger des gardiens commis au maintien de l'ordre religieux une pareille déloyauté et un pareil oubli de leurs devoirs. C'est pourquoi nous ne nous adressons pas aux deux Chambres du Parlement, au sein desquelles l'intelligence des vues chrétiennes tend de plus en plus à disparaître ; mais à Votre Majesté elle-même, protectrice des confessions chrétiennes reconnues en Prusse, à la couronne que les catholiques ont toujours soutenue loyalement et fidèlement, même au milieu des tempêtes politiques, en priant respectueusement Votre Majesté de vouloir bien refuser sa sanction à la loi projetée, comme étant une frustration de droits légitimement acquis et pouvant devenir la source d'afflictions et de perturbations sans nombre.

Nous sommes, avec le plus profond respect et une parfaite soumission, de Votre Majesté, les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

(*Suivent les signatures.*)

Fulda, le 2 avril.

L'empereur Guillaume a fait répondre par son ministère d'Etat, à la date du 9 avril ; la réponse, comme la requête, ont paru dans le *Reichsanzeiger* (Moniteur de l'Empire) ; voici cette réponse :

Berlin, le 9 avril.

Nous avons l'honneur d'informer Votre Grandeur que S. M. l'empereur et roi a daigné charger le ministère d'Etat de répondre à la requête directe adressée à Sa Majesté par les évêques prussiens qui étaient naguère réunis à Fulda.

En nous acquittant de cette mission, nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre étonnement et nos regrets de voir

que des ecclésiastiques occupant une position aussi élevée que les évêques aient pu se faire l'organe d'une assertion d'après laquelle ce serait renier la foi chrétienne que de promettre en Prusse l'obéissance à des lois qui, depuis des siècles et encore de nos jours, sont observées sans effort par les ecclésiastiques et leurs supérieurs hiérarchiques, aussi bien dans d'autres pays allemands qu'à l'étranger, et dont l'observance est promise sous serment solennel et sans restriction par les ecclésiastiques de ces pays.

Non moins surprenante et inexacte est l'affirmation que les lois contre lesquelles la désobéissance des évêques s'est exclusivement manifestée en Prusse interdiraient la proclamation des vérités divines. Si, d'un autre côté, MM. les évêques prétendent qu'on accorde actuellement au clergé des autres confessions des augmentations de traitement, dont ne profite pas au même degré le clergé catholique, il leur aurait suffi de jeter un coup d'œil superficiel sur les projets déposés et sur les débats au sein du Parlement, pour se convaincre de la fausseté de leur assertion.

De même, MM. les évêques ne pouvaient ignorer que le projet dont ils demandent à Sa Majesté la non-sanction, en se servant de paroles inconvenantes à propos de la teneur de ce projet, n'a pu arriver jusqu'à la Chambre qu'avec l'autorisation de l'empereur.

La demande adressée à l'empereur de vouloir refuser sa sanction à ce projet, même après son adoption par le Parlement, est d'autant plus étrange que MM. les évêques eux-mêmes n'ont pu s'imaginer que les dotations dont la suppression fait l'objet du litige auraient jamais été accordées par l'Etat si, au moment où on les accordait, il eût fallu réserver aux évêques et au clergé le droit d'obéir ou de ne pas obéir aux lois de l'Etat, selon le bon plaisir du Pape.

Si la requête en question appelle la loi relative à la suppression des dotations la source d'afflictions et de perturbations sans nombre, ceux de MM. les évêques qui, en 1870, avant la promulgation des résolutions du Vatican, ont prévu une pareille situation comme devant être la suite inévitable de ces résolutions et l'ont annoncé publiquement par des discours éloquents, pourront se demander si, en restant fidèles à leurs convictions et en les défendant jusqu'au bout, ils n'auraient pas pu épargner à notre patrie les tribulations et les désordres qu'ils avaient prédits et que nous déplorons aujourd'hui aussi vivement qu'eux.

Nous prions Votre Grandeur de vouloir bien donner communication de cette réponse à ceux de MM. les prélats qui ont ajouté

leur signature à la vôtre, au bas de la requête adressée à l'empereur.

Signé, LE MINISTRE D'ETAT.

A une requête respectueuse, ferme et fortement motivée en droit, on n'a donc su répondre que par une note dont le ton insolent ne couvre pas la faiblesse et les mensonges du fond. Il est faux, en effet, que les ecclésiastiques prêtent, dans d'autres pays, serment d'obéissance, sans restriction, à des lois aussi contraires aux droits de l'Eglise et de Dieu que le sont les lois de mai; faux, que ces lois n'entravent pas la liberté de la parole évangélique; faux que les décrets du concile du Vatican et la définition de l'infaillibilité pontificale aient rien changé dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat; faux, par conséquent, que les troubles religieux de l'Allemagne viennent des évêques et non du gouvernement, et l'on peut s'étonner qu'un ministre vienne sérieusement dire à des évêques proclamant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ce qui est un précepte non-seulement catholique, mais chrétien et même philosophique : « Les dotations n'auraient jamais été accordées par l'Etat, si, au moment où on les accordait, il eût fallu réserver aux évêques et au clergé le droit d'obéir ou de ne pas obéir aux lois de l'Etat, *selon le bon plaisir du Pape.* » On sait bien qu'il ne s'agit pas ici du bon plaisir du Pape, mais de la la loi même de Dieu, et, rien n'étant changé dans la croyance de l'Eglise, supprimer les dotations, c'est tout simplement prendre le bien d'autrui en usant du droit du plus fort.

Le libéralisme prussien produit son fruit naturel : le despotisme et le vol : on devait s'y attendre; mais, en Prusse, comme partout et toujours, l'Eglise catholique prouvera une fois de plus qu'elle est la plus intrépide gardienne de la liberté et de la propriété, par cela même qu'elle est la plus intrépide gardienne de la loi de Dieu, qui est la grande charte de la propriété et de la vraie et bonne liberté.

Une dernière remarque :

M. Falk, ministre des cultes prussiens, prenant le thème qui se retrouve dans la réponse du ministre d'Etat, avait prétendu, dans le Landtag, que Mgr Rudigier, évêque de Linz (Haute-Autriche), avait reçu du Saint-Père une permission spéciale

d'obéir aux nouvelles lois ecclésiastiques prussiennes, et toute la presse anti-catholique s'était emparée de l'allégation ministérielle pour crier à l'arbitraire papal. Mgr de Linz a adressé à M. Falk la lettre suivante, qui figure au procès-verbal de la séance de Landtag du 6 avril, et qui est datée du 17 mars :

Excellence,

Je viens de lire dans les feuilles publiques que Votre Excellence a affirmé dans le sein du Landtag prussien, à l'occasion de la discussion de la loi sur les dotations, que j'avais reçu l'autorisation de me soumettre à des lois ecclésiastiques à peu près semblables à celies votées par la Chambre prussienne.

Une telle affirmation est complétement erronée. Je n'ai ni demandé ni obtenu cette autorisation. Un évêque catholique ne saurait la demander et le Pape ne pourrait pas l'accorder, parce que l'esprit de ces lois est contraire aux droits de l'Eglise.

L'erreur de Votre Excellence provient sans doute d'une concession papale, qui concerne un point de la législation autrichienne, accordée à l'épiscopat autrichien tout entier. Ce n'est pas non plus à l'évêque de Linz que revient l'initiative de cette demande.

Agréez, etc.

En présence d'une pareille lettre, on peut se demander où est la bonne foi du ministre d'Etat qui reproduit encore, en la généralisant, l'assertion de M. Falk dans le second alinéa de la réponse aux évêques de Prusse.

Nos lecteurs ne seront sans doute pas fâchés de voir le jugement que porte le *Journal des Débats* sur la demarche des évêques et sur la réponse du ministre d'Etat. Ce journal ne peut être suspect de cléricalisme ; son jugement n'en aura que plus de poids.

« Il y a un an, dit-il, après le vote des lois de mai, le Pape avait adressé un appel personnel à l'empereur. On n'a pas oublié la lettre de Pie IX et la réponse dont elle fut l'objet. L'empereur prenait hautement la responsabilité des mesures de rigueur dirigées contre les catholiques ; il s'associait aux vues, aux intentions, à la politique de M. de Bismark ; il affirmait que rien de ce qui s'était fait ne s'était fait sans lui, et que rien de

ce qui se ferait ne se ferait non plus sans lui. Il vaut mieux, dit-on, s'adresser à Dieu qu'à ses saints ; mais Dieu, bien souvent, se plaît à agir par l'entremise de ses saints. Les évêques prussiens ont renouvelé la tentative du Pape ; elle ne leur a pas mieux réussi. Cette fois même l'empereur n'a pas pris la peine de répondre directement; il a confié ce soin à son ministre d'Etat, et celui-ci s'en est acquitté de manière à enlever à l'épiscopat allemand ses dernières illusions.

« Les évêques invitaient l'empereur à refuser sa sanction aux lois sur l'administration des biens ecclésiastiques, déjà votées par la Chambre des députés, « comme étant la frustration de « droits légitimement acquis et pouvant devenir la source « d'afflictions et de perturbations sans nombre. » Qu'est-ce à dire? répond le ministre d'Etat. Est-ce que les lois dont il s'agit auraient pu arriver jusqu'à la Chambre si elles n'avaient pas été approuvées d'avance par l'Empereur? Ce qu'on demande aujourd'hui au souverain, ce n'est pas d'exercer librement son droit d'opposition aux mesures votées par les députés, c'est de se donner à lui-même un démenti. Et cette requête, on la lui adresse encore « en des termes inconvenants ! » Nous avouons qu'il nous est difficile de distinguer ce qu'il y a d'inconvenant dans la lettre très-modérée et très-digne des évêques, à moins que le ministre d'Etat ne taxe avec cette sévérité l'argumentation légale qu'elle contient.

« Le gouvernement a-t-il le droit de supprimer des allocations budgétaires qui sont la conséquence d'obligations contractées par l'Etat, « sous la garantie de l'honneur prussien ? » Les orateurs qui ont pris part aux discussions de la Chambre des députés ont tous représenté le traitement accordé aux ecclésiastiques comme une simple libéralité, comme un don gratuit qu'on peut accorder ou refuser à l'Eglise, suivant qu'elle se montre plus ou moins soumise, ou plus ou moins résignée. Ce traitement résulte cependant d'un contrat synallagmatique, d'un concordat qui ne saurait être déchiré sans le consentement des deux parties. L'Etat a sécularisé les biens épiscopaux, les couvents, les abbayes; il s'est emparé des dotations souveraines et des droits seigneuriaux qui constituaient la fortune ecclésiastique : lui est-il permis aujourd'hui de suppri-

mer selon son bon plaisir les allocations qu'il s'est solennellement engagé à accorder au clergé en échange de ses propriétés et de ses revenus perdus?

« La question valait au moins une réponse : le ministre d'Etat n'en dit pas un seul mot dans sa lettre; il se contente d'attaquer de nouveau le dogme de l'infaillibilité pontificale et de rappeler avec ironie aux évêques les Manifestes éloquents où quelques-uns prédisaient, avant le Concile, les funestes effets des projets du Vatican. « MM. les évêques, ajoute-t-il « légèrement, ont-ils pu s'imaginer que les dotations dont la « suppression fait l'objet du litige auraient jamais été accor- « dées par l'Etat si, du moment où on les accordait, il eût « fallu réserver aux évêques et au clergé le droit d'obéir ou de « ne pas obéir aux lois de l'Etat selon qu'il plaira au Pape? » C'est ce qui s'appelle tourner la difficulté sans la résoudre, et « les évêques pourraient répliquer : « Le gouvernement a-t-il pu « s'imaginer qu'au moment où ils ont accepté des dotations en « échange de leurs biens, les évêques et le clergé ont consenti « à se soumettre inconditionnellement à toutes les lois et à « toutes les ordonnances administratives, même à celles qui « leur interdiraient la proclamation de la vérité divine ou qui « exigeraient d'eux le reniement de la foi chrétienne? »

LE FIGARO.

Il y a en France un journal qui se vante d'avoir autant d'abonnés qu'il a peu de convictions, qui se dit royaliste, tout en étant renié par les partisans de la royauté, catholique, tout en attaquant chaque jour par ses plaisanteries, par ses articles, par ses feuilletons, la morale catholique, et qui, au moyen d'une certaine combinaison d'abonnements était parvenu à inscrire sur ses listes 4,200 ecclésiastiques, à ce qu'il dit. C'était un scandale qui ne pouvait durer. Dans l'*Univers*, M. Louis Veuillot le signala avec une éloquente énergie; le *Figaro* cria que l'*Univers* n'agissait ainsi que par jalousie de métier. M. Veuillot insista; le *Figaro* se fâcha, essaya de détourner la question, et finit par prendre les évêques pour juges de la querelle, en leur adressant un numéro sur lequel il appelait leur attention.

La manœuvre du *Figaro* ne lui a pas réussi. Mgr l'évêque d'Angers lui écrivit une lettre qu'il n'inséra pas ; Mgr l'archevêque d'Aix vient d'en écrire une autre, que le *Figaro* n'insère pas davantage. Ce silence obstiné d'un journal qui fait un tel fracas de publicité est l'aveu d'une défaite complète. On l'en louerait presque, s'il cessait les publications immorales contre lesquelles protestent les évêques et tous les honnêtes gens; mais ces publications grossissent la caisse : il n'y renoncera que si la justice intervient, la loi à la main, au nom de la morale publique indignement outragée. Il y a là une question d'honneur pour la presse française. Les honnêtes gens sont avertis; nous sommes certain d'ailleurs que les abonnés ecclésiastiques dont la liste avait été démesurément gonflée, se retireront tous ; s'il en restait, ce seraient de ceux qui, malheureusement, finissent par prendre la route de Genève.

J. Ch.

Nous reproduisons les deux documents épiscopaux.

Angers, le 1er avril.

A Monsieur de Villemessant, rédacteur en chef du Figaro.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce que vous appelez « la querelle entre l'*Univers* et le *Figaro,* » laissant à des voix plus autorisées que la mienne le soin de se prononcer à cet égard. Mais, en m'envoyant aujourd'hui un numéro de votre journal, vous m'autorisez par là même et vous me provoquez en quelque sorte à vous donner mon avis. Car c'est dans ce but apparemment que vous m'adressez le numéro du 29-30 mars, dans lequel vous avez voulu traiter la question à fond. Ne reconnaissant pas à M. Veuillot une autorité suffisante pour décider quelles lectures peuvent convenir ou non à des ecclésiastiques, vous vous tournez vers les évêques pour connaître leur jugement. C'est ainsi du moins que je dois interpréter un envoi auquel il me serait impossible d'assigner un autre motif. Si telle est, en effet, votre pensée, je ne puis que vous en louer, et vous me permettrez d'y répondre avoir une entière franchise.

Je regrette, monsieur le rédacteur, d'être obligé de vous dire que j'estime la lecture du *Figaro* peu convenable, j'ajouterai

même dangereuse, pour un ecclésiastique. Vous consacrez toute une partie de votre journal à un ordre de matières auxquelles l'esprit et l'imagination d'un prêtre doivent rester complétement étrangers. Vous initiez vos lecteurs aux mœurs, aux habitudes, aux aventures d'un monde frivole et licencieux, qui n'a rien de commun avec la gravité de la vie sacerdotale. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, que le cœur d'un prêtre, dans lequel tout doit être chaste et pur, ne reçoive quelque atteinte à un pareil contact, et qu'il ne sorte plus ou moins souillé de toutes ces descriptions et de toutes ces intrigues dont votre journal semble s'être fait une spécialité ; et si vous dites à ce lecteur imprudent de passer outre et de ne pas tout lire, vous rendez par là même justice à votre feuille en avouant qu'elle n'est pas faite pour lui. Cela est si vrai que je n'ose même pas désigner davantage ce qui fait l'objet de mon blâme, tant il est des noms et des choses qui ne doivent pas se trouver sous la plume d'un prêtre : et c'est là, paraît-il, votre thème habituel. Que dire, par exemple, de cette étrange correspondance mise au service des plus mauvaises passions et dont l'*Univers* nous a révélé l'existence ? Permettez-moi de vous faire observer que, dans votre long plaidoyer, il n'y a pas un mot d'explication à cet égard ; et c'est pourtant là un point capital, car je ne sache pas qu'il y ait eu jamais dans la presse un exemple d'excitation aussi directe et aussi peu voilée au vice que saint Paul défend même de nommer parmi les chrétiens. Et voilà le journal que vous servez à des prêtres comme lecture quotidienne !

Il ne saurait assurément, monsieur, entrer dans ma pensée de vouloir transformer les journaux en recueils d'homélies ou de méditations. Ce n'est point là ce qu'on leur demande, et il leur est bien loisible de viser à un autre but. Mais encore faut-il qu'un lecteur honnête puisse y jeter les yeux sans rougir de lui-même, surtout quand ils affectent la prétention d'avoir des abonnés ecclésiastiques. Or, dans le numéro même que vous avez cru devoir m'envoyer, comme spécimen sans doute, je trouve, au bas de la deuxième page, un roman profondément immoral, où il y a des détails d'une crudité tellement révoltante qu'il me semble relever de la police correctionnelle plus encore que de la conscience chrétienne. Et ce sont là, je le répète, les lectures que vous offrez à nos prêtres ! En vérité, monsieur, je ne sais quelle idée vous vous formez du sacerdoce catholique ; mais en l'invitant à lire ou à favoriser par l'abonnement de pareilles productions, vous lui faites, à votre insu sans doute et malgré vous, la plus sanglante des injures.

Aussi ai-je besoin de votre affirmation pour me faire à l'idée

que vous puissiez compter parmi vos abonnés 4,200 ecclésiastiques. Pour ma part, je pense bien que vous n'en avez pas un seul de mon diocèse; et si, par malheur, il devait en être autrement, je n'hésiterais pas un instant à élever la voix et à remplir mon devoir pour l'honneur du sacerdoce et dans l'intérêt des âmes qui me sont confiées. Quelques ecclésiastiques trop confiants dans vos promesses ont pu s'abonner à votre feuille, par suite des avantages qu'elle offrait à leur bourse, malheureusement trop légère, et ils ont été à coup sûr fort excusables; mais ils cesseraient de l'être, après une expérience qui doit leur paraître complète. Il n'y a pas de réduction de prix qui puisse entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit d'éviter le scandale, de sauvegarder la pureté et la délicatesse de la conscience.

Ce serait de votre part, monsieur le rédacteur, un acte de justice, de loyauté, que de vouloir bien faire connaître mon jugement à vos lecteurs. Vous pouvez bien récuser l'autorité de M. Veuillot, quoiqu'il use à votre égard du droit que le baptême confère à tout chrétien; mais il n'en saurait être de même des évêques, que Dieu et l'Église ont constitués les juges naturels de vos lecteurs et abonnés ecclésiastiques. Ceux-ci ont le droit de savoir ce que nous pensons de leurs actes, et vous avez le devoir de les en instruire. Le débat a pris d'ailleurs un tel caractère de publicité, que le silence nous devient impossible, et, pour ma part, je suis bien décidé à le rompre, afin de décharger ma responsabilité. Mais j'aime mieux demander à votre impartialité l'insertion de cette lettre, à laquelle vous avez dû vous attendre en me faisant un envoi que je ne m'expliquerais pas autrement.

Agréez, monsieur le rédacteur en chef, etc.

† CH. ÉMILE, *évêque d'Angers.*

A monsieur H. de Villemessant, rédacteur en chef du Figaro.

Aix, 10 avril 1875.

Monsieur,

En rentrant hier soir chez moi, après une absence de quelques jours, je n'ai pas été médiocrement étonné de trouver sur ma table un numéro du *Figaro*.

Comme c'est précisément celui où vous vous défendez en personne contre l'*Univers*, j'ai bien dû penser que vous me l'avez adressé en vue de me démontrer votre innocence, et peut-être même dans l'espérance de m'enrôler parmi vos apôtres.

Malheureusement, monsieur, vous y avez perdu votre peine et votre dépense. J'ai déjà commencé et je ne puis que continuer, pendant ma présente tournée de confirmation, à signaler partout votre journal comme le premier des journaux auxquels ni prêtres ni fidèles ne peuvent s'abonner en sûreté de conscience.

En effet s'il en est de plus mauvais, il n'en est point de plus dangereux. Dans mon opinion, les loups les plus redoutables ne sont pas ceux qui montrent les dents, ni même ceux qui, laissant toujours passer le bout de l'oreille, se couvrent d'une peau d'agneau, mais bien ceux qui ont l'incroyable candeur de se prendre eux-mêmes pour des agneaux.

Je regrette sincèrement, d'ailleurs, d'être obligé de me montrer si sévère à votre endroit. Vous ne laissez pas de m'inspirer sympathie, et, sous des dehors qui laissent assurément beaucoup trop à désirer, on reconnaît pourtant en vous toute l'étoffe première du galant homme et du chrétien.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

† AUGUSTIN, *archevêque d'Aix.*

L'ASSOCIATION DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES.

Une audience particulière accordée par le Saint-Père à Mgr de Ségur, président de l'Association de Saint-François de Sales, va donner un nouvel élan au zèle de ceux qui en font partie. Nous reproduisons le récit donné par un correspondant de l'excellent *Journal de Florence* :

Je n'ai pas, dit le correspondant, à vous parler de la personne de l'illustre prélat ni des éminentes qualités qui le distinguent. Une âme droite et loyale, un caractère d'une fermeté et d'une franchise chevaleresque, des connaissances profondes et variées, un talent extraordinaire admiré de ses ennemis mêmes, telles sont les qualités personnelles que le monde catholique a depuis longtemps appris à connaître et à apprécier dans Mgr de Ségur. Nul n'ignore encore que l'Église n'a pas de plus vaillant et de plus infatigable champion : bien qu'affligé d'une infirmité naturelle qui aurait condamné au repos une âme moins fortement trempée, il consacre l'activité de son âme et toutes les ressources de son intelligence d'élite et de sa féconde plume à combattre la secte antichrétienne sous toutes ses formes et ses

variations, qu'elle emprunte le nom de catholicisme libéral ou qu'elle se présente sous la forme des institutions modernes.

Plus que tout autre, Pie IX connaît Mgr de Ségur, ses travaux importants, son élan pour les œuvres généreuses, et plus que tout autre il apprécie son dévouement pour la sainte cause dont le Pape est la personnification ici-bas. Le bref qu'il lui a adressé récemment (1) est une éloquente expression des sentiments que Sa Sainteté nourrit pour sa personne.

D'après ce simple aperçu, il est facile de se figurer l'accueil que le Souverain-Pontife a fait à son illustre visiteur. Sa Sainteté lui a prodigué les marques d'une affection toute paternelle et lui a parlé avec une tendre effusion des consolations qu'éprouve son cœur, au milieu des tristesses présentes, en voyant le développement que prennent les bonnes œuvres en France.

Mgr de Ségur a spécialement entretenu Pie IX de l'*Association catholique de Saint-François de Sales* dont il est le président. Cette œuvre a pour but : 1° de fonder, de soutenir et de développer toutes les œuvres d'éducation chrétienne et de préservation de la jeunesse ; 2° de répandre les bonnes lectures, en fondant des bibliothèques paroissiales, afin de faire pénétrer parmi les paysans et les ouvriers, des opuscules et autres petits livres catholiques capables de les instruire et de dissiper leurs préjugés ; 3° de procurer des missions aux paroisses pauvres ; 4° de fournir aux curés privés de ressources les secours nécessaires pour leurs églises. Cette œuvre est *une sorte de Propagation de la Foi à l'intérieur*, comme le Saint-Père lui-même la qualifiait un jour. Tout en provoquant et en encourageant le bien, elle combat le mal, quelque forme qu'il revête : indifférence, impiété, propagande maçonnique, cabarets, etc, etc... C'est, en un mot, une œuvre de salut public, admirablement adaptée aux besoins de notre temps.

L'*Association catholique de Saint-François de Sales* a été fondée dans l'hiver de 1856 à 1857. C'est Pie IX lui-même qui en donna le premier l'idée. Dans une audience qu'il accorda à cette époque à Mgr Mermillod et au R. P. d'Alzon, Sa Sainteté leur manifestait ses appréhensions sur l'avenir, leur faisait entrevoir la secte pénétrant partout pour opprimer l'Eglise et

(1) Les *Annales catholiques* l'ont publié.

leur montrait la nécessité d'opposer à cette ligue infernale l'action commune des catholiques de cœur. Ces deux intrépides champions de l'Eglise virent dans ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ une mission à remplir. Mgr de Ségur entra dans leurs vues avec l'ardeur généreuse qu'il met toujours à servir le Saint-Siége. Les trois apôtres groupèrent autour d'eux un certain nombre de catholiques résolus et dévoués, et l'œuvre fut fondée.

Depuis ce temps Pie IX a béni à diverses reprises l'Association et l'a enrichie de précieuses faveurs spirituelles. Par une concession en date du 1er mai 1873, 1. Sa Sainteté a établi que tous les prêtres qui s'occupent de l'œuvre ont le pouvoir de donner le *Cordon de Saint-François* aux associés ; 2. que tous les associés participent aux innombrables indulgences accordées par les Souverains-Pontifes aux religieux franciscains, à la seule condition de porter ce précieux cordon.

Sous un si haut patronage, cette œuvre ne pouvait que prospérer. Elle a en effet pris des proportions considérables, et elle se développe de plus en plus chaque année. La recette totale qui la première année ne dépassa guère la somme de 20,000 fr., a atteint en 1874 le chiffre de 530,612 francs. Que de bien on peut faire en une année avec une pareille somme ! D'abord restreinte à un petit nombre de diocèses, l'œuvre s'est étendue à toute la France ou pour mieux dire au monde entier. Presque tous les évêques français l'ont érigée canoniquement et l'entourent de leurs sympathies. Les évêques de la Belgique l'ont établie, par un acte collectif daté du 8 décembre 1868, dans toutes les paroisses de leurs diocèses, ce dont le Saint-Père les a loués, en leur écrivant que *c'était là le moyen le plus efficace de conserver et de défendre la religion parmi leurs ouailles.*

Les évêques du Canada et de la Suisse française ont également accueilli l'œuvre avec empressement. Enfin les archevêques et les évêques d'Italie commencent eux-mêmes à la connaître ; elle est déjà canoniquement érigée dans plus de vingt diocèses de la péninsule, et il est à croire qu'elle s'y étendra rapidement.

Dans le dernier congrès catholique de Venise cette œuvre a été hautement louée ou, pour mieux dire, acclamée, tant on a

compris son importance et le bien immense qu'elle opère.

Le Souverain-Pontife, qui s'intéresse au plus haut point à l'*Association catholique de Saint-François de Sales*, a écouté avec un intérêt visible les détails que Mgr de Ségur lui a donnés sur ses opérations et son rapide développement et a béni avec effusion le digne président et tous ses collaborateurs dans cette grande œuvre de la diffusion du bien et de la lutte contre le mal.

Sur la demande de Mgr de Ségur, Sa Sainteté a établi que l'œuvre aura à l'avenir pour protecteur un prince de l'Église. Nous croyons savoir que le choix de Pie IX est tombé sur Son Em. le cardinal Chigi, ancien nonce du Saint-Siége à Paris, si connu par la part généreuse qu'il a prise au développement de toutes les œuvres catholiques en France. Ce choix sera particulièrement agréable aux membres du conseil central et des divers comités diocésains.

Mgr de Ségur s'est retiré, ravi de l'accueil tout paternel qu'il a reçu du vénérable prisonnier du Vatican, et heureux des bénédictions et des faveurs dont Sa Sainteté a été prodigue envers l'œuvre dont il est le président.

LE VŒU NATIONAL.

Un magnifique acte de foi vient d'être accompli par cent deux députés de l'Assemblée nationale. Nos lecteurs peuvent se rappeler qu'il y a deux ans, agenouillés dans le sanctuaire de Paray-le-Monial, un certain nombre des représentants de la France avaient solennellement promis à Dieu de travailler au relèvement de la patrie par l'expansion du culte du Sacré-Cœur. Aujourd'hui, cent deux députés veulent qu'un témoignage permanent rappelle que l'Assemblée nationale s'est associée par son vote à l'érection du temple qui doit couronner les hauteurs de Montmartre et appeler sur Paris et sur la France la miséricorde de Dieu. C'est pourquoi ils ont demandé à Son Éminence le cardinal Guibert qu'une chapelle soit spécialement réservée aux députés dans l'église du Sacré-Cœur. Le cardinal ne pouvait qu'accueillir favorablement cette demande.

Ainsi la France, par la voix de ses représentants, s'associe de plus en plus à la grande pensée du Vœu national. La démarche des députés va donner un nouvel élan à la souscription : bientôt, sans doute, les deux millions déjà recueillis seront triplés et quadruplés, et la pose solennelle de la première pierre, le 29 juin prochain, au milieu de l'année sainte, deviendra la date glorieuse d'où commencera cette régénération qu'appellent tous les vœux. L'impiété s'étonne et s'irrite, tant mieux ; ceux qui veulent chasser le Christ de notre société s'élèvent contre la démarche des cent deux députés et s'écrient que les plus grands dangers menacent la civilisation moderne, tant mieux encore. L'enfer sent que de rudes coups vont lui être portés ; il est obligé de reconnaître que la France ne lui appartient pas encore et qu'elle va lui échapper tout entière. A nous, catholiques, d'entrer franchement et résolûment dans cet admirable mouvement de foi et de régénération.

Voici la lettre des députés catholiques, avec leurs noms, qui méritent d'être inscrits dans les fastes de l'Eglise :

« Eminence,

« Les députés soussignés, voulant comme hommes publics « s'associer à l'idée réparatrice qui a inspiré la promesse de « construire sur les hauteurs de Montmartre une église consa- « crée au Sacré-Cœur de Jésus, ont l'honneur d'adresser à « Votre Eminence une offrande collective indépendante des « souscriptions qu'ils peuvent avoir déjà remises individuelle- « ment au comité de l'œuvre, et sans préjudice de celles qu'ils « pourront lui remettre d'ailleurs.

« Ils éprouveront une vive gratitude envers Votre Eminence, « si elle daigne accueillir cette offrande, en même temps que le « vœu dont ils prennent la liberté de l'accompagner : ils dési- « rent ardemment que cette église qui doit porter témoignage « de la foi de notre âge et constater l'appel suprême fait par la « France, dans une des heures les plus troublées de son his- « toire, à la miséricorde infinie du Sauveur, renferme une cha- « pelle destinée à rappeler la part prise à ce grand acte reli- « gieux par l'Assemblée nationale actuelle, et réservée spécia- « lement pour les assemblées futures.

« Ils croient que cette pensée, sans faire violence aux senti-
« ments de personne, peut créer pour tous un souvenir profond
« et un salutaire enseignement.

« Ils ont le ferme espoir que Votre Eminence, dont le nom
« est désormais inséparable de l'église du Sacré-Cœur, approu-
« vera, sanctionnera et voudra bien réaliser le vœu de leurs
« consciences catholiques et de leurs cœurs français.

« Ils ont l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Eminence,
« les très-humbles et très-dévoués serviteurs. »

Cette lettre, accompagnée d'un premier versement de 7,015 francs, est signée des noms suivants :

Abbadie de Barrau (comte d').
Aboville (comte d').
Andelarre (marquis d').
Aubry.
Aurelles de Paladines (général d').
Belcastel (Gabriel de).
Benoist d'Azy (comte de).
Bermond (de).
Besson (Paul).
Bodan (du).
Boisse.
Bonald (vicomte de).
Bouillé (comte de).
Bouillerie (de La).
Boyer.
Brun (Lucien).
Buisson (Jules).
Carayon-Latour (de).
Carron (colonel).
Cazenove de Pradine (de).
Champagny (vicomte de).
Chaurand (baron).
Chesnelong (Ch.).
Cintré (comte de).
Colombet (de).
Combier.
Cornulier-Lucinière (comte de).
Dampierre (marquis de).
Depeyre.

Dezanneau.
Diesbach (comte de).
Dumon.
Dupanloup (Mgr), évêque d'Orléans.
Duportail.
Ernoul.
Féligonde (de).
Forsanz (vicomte de).
Franclieu (marquis de).
Fresneau.
Gavardie (de).
Gillon (Paulin).
Gouvello (marquis de).
Jamme.
Jordan.
Juigné (marquis de).
Kerdrel (Audren de).
Kergariou (comte de).
Kergorlay (comte de).
Kéridec (comte de).
Kermenguy (comte de)
Kolb-Bernard.
Labassetière (de).
Lallié.
Larcy (baron de).
Larochette (de).
Lassus (baron de).
Lefèvre-Pontalis (Amédée).
Limairac (de).
Lorgeril (vicomte de).
Lur-Saluces (marquis de).
Martin d'Auray.
Mayaud.
Melun (comte de).
Mérode (comte Werner de).
Merveilleux du Vignaux.
Monneraye (comte de la).
Nouailhan (comte de).
Penanster (Huon de).
Pioger (de).
Plichon.

Plœuc (marquis de).
Pradié.
Quinsonas (marquis de).
Rességuier (comte de).
Richemont (comte Desbassyns de).
Robert (général).
Roche-Aymon (marquis de la).
Rochefoucauld-Bisaccia (duc de la).
Rochejacquelein (marquis de la).
Rochethulon (marquis de la).
Rodez-Bénavent (vicomte de).
Saint-Malo (de).
Saint-Victor (de).
Saisset (vice-amiral).
Sers (marquis de).
Soury-Lavergne.
Sugny (comte de).
Talhouët (marquis de).
Tarteron (de).
Temple (général du).
Théry.
Tréville (comte de).
Valady (de).
Valfons (marquis de).
Vaucenay (Gaulthier de).
Vaulchier (comte de).
Ventavon (de).
Vidal.
Vimal-Dessaignes.
Vinols (baron de).

Voici maintenant la réponse de S. Em. le cardinal archevêque de Paris :

« Paris, le 25 mars 1875.

« Messieurs les députés,

« Vous m'exprimez le désir qu'une chapelle soit réservée pour l'Assemblée nationale et pour les Assemblées futures dans l'église que nous allons construire en l'honneur du Sacré-Cœur.

« Déjà, messieurs, je m'étais préoccupé, de concert avec le

comité de l'œuvre, du moyen à prendre pour perpétuer le souvenir du vote de la loi du 24 juillet 1873.

« C'est ce vote de la Chambre qui nous permet aujourd'hui d'élever notre monument religieux sur la colline de Montmartre, ce lieu consacré par le sang de nos premiers martyrs, qui domine tout Paris et semblait prédestiné à porter vers le ciel le témoignage de nos repentirs et de nos espérances. Pour obtenir cet emplacement, il fallait que je fusse régulièrement autorisé à écarter les obstacles qui pouvaient se rencontrer sur nos pas.

« Nous avions donc arrêté qu'il serait frappé une médaille pour rappeler les phases principales de notre sainte entreprise, et notamment le vote décisif et si honorable de l'Assemblée nationale. Mais l'établissement d'une chapelle spéciale aura une signification plus haute et témoignera mieux de la reconnaissance du pays envers l'Assemblée.

« Ainsi, sans renoncer au projet d'une médaille commémorative, qui est en voie d'exécution, nous réserverons dans la nouvelle église la chapelle que vous demandez. Il est tout à fait convenable que les représentants de la France aient dans ce sanctuaire national le privilége d'un autel qui sera l'objet particulier de leur piété. Ils pourront venir là quelquefois méditer sur les intérêts et les besoins de notre patrie, et chercher des inspirations auprès de celui par qui les législateurs édictent les sages et justes lois. (*Prov.*)

« La plupart d'entre vous avaient déjà souscrit individuellement en faveur de l'église du Sacré-Cœur ; vous voulez contribuer plus largement encore à cette grande œuvre en vue de la chapelle qui vous sera destinée, en m'envoyant le produit d'une généreuse collecte faite dans vos rangs et que vous vous proposez de continuer. Je vous en suis très-reconnaissant et je bénis vos intentions pieuses et patriotiques.

« Agréez, messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

« † J. Hipp., cardinal GUIBERT,
archevêque de Paris. »

UNE USINE CHRÉTIENNE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Quelles conclusions devons-nous tirer de ce que nous venons de dire?

La première, c'est que les patrons ont le devoir rigoureux de travailler à la réforme sociale. Ce sont les patrons qui ont corrompu les ouvriers par le travail impie du dimanche, par le mauvais exemple, et souvent par une action plus criminelle encore. En étouffant dans les consciences des ouvriers toute notion religieuse, ils y ont étouffé toute notion du devoir, et par là ils ont détruit la famille et le respect des droits les plus sacrés.

C'est à nous à réparer les crimes de nos prédécesseurs.

Des conditions nouvelles de l'industrie ont amené de grandes agglomérations qui sont devenues des foyers de corruption et des sources d'oppression pour les consciences. C'est à nous, qui vivons de cette industrie, qu'il appartient de réagir contre cette corruption et de rendre à nos ouvriers la liberté du bien.

Les patrons qui ne s'inquiètent que de leurs bénéfices personnels, traitent leurs ouvriers comme un vil troupeau d'esclaves en leur refusant la liberté du dimanche matin, c'est-à-dire la liberté la plus sacrée, la liberté de conscience; ces hommes-là qui spéculent sur la débauche pour avoir la soumission, se rendent coupables de crimes sociaux; ce sont eux qui ont amené les abaissements de la France et qui préparent sa mort, en attendant que le pétrole fasse justice de leurs infâmes richesses.

La seconde conclusion est celle-ci :

La Restauration chrétienne de l'atelier est le principe de la réforme sociale.

En donnant pour seul mobile des actions humaines l'*utile et la satisfaction des besoins*, l'économie politique anglaise a précipité les hommes dans l'égoïsme et l'amour des jouisssnces.

Elle a causé le malheur des classes privilégiées en rendant leurs désirs insatiables. Elle a fait le malheur des travailleurs en les portant vers des jouissances qui ont empêché toute éco-

nomie; enfin elle a aggravé la misère des pauvres déshérités en leur enlevant le dévouement des riches.

Cette école n'a fait que trop de ravages dans notre pays.

Toute économie politique fondée en dehors de la religion n'est qu'un mensonge et nous prépare des catastrophes nouvelles.

Avec tous les moyens économiques connus et à connaître, donnera-t-on à l'ouvrier un rayon de joie véritable, une aisance solide, et surtout donnera-t-on à la famille, qui s'éteint parmi nous, l'honneur, la dignités perdus? Non.

La joie peut-elle luire sur le visage, si elle n'existe pas au dedans de l'âme par la paix du cœur? et cette paix de l'âme avec elle-même peut-elle exister saus la paix avec Dieu?

L'aisance durable est fille de l'économie. L'économie peut-elle exister avec ce luxe effréné qui dévore tous les gains, toutes les fortunes, sans que rien puisse combler ce gouffre sans fond?

Qui mettra donc un frein à cette passion de la jouissance *présente*, ennemie de la prévoyance? Qui fera entrevoir à celui qui pleure et souffre que bientôt, demain, d'éternelles jouissances seront le partage de quiconque aura supporté les douleurs d'aujourd'hui? Qui ôtera tout empire sur les jeunes cœurs aux séductions de la vanité? Seule, la loi de Dieu est assez forte pour opposer une digue efficace à ces flots montants, qui assaillent partout l'inexpérience.

Enfin la famille, ce sanctuaire béni de toutes les joies et de tous les biens, la famille peut-elle conserver son auguste intégrité sans le respect et les bonnes mœurs? Y a-t-il donc dans le monde une autre école de respect que le catholiscisme? Y a-t-il une autre source de toutes les vertus morales que cette religion admirable qui, le jour même de sa naissance, a planté, avec un si grand succès, l'étendard de la chasteté au milieu des corruptions du paganisme?

La religion est donc la seule source de la joie, la seule source de l'aisance, la seule source de la prospérité de la famille.

Le vrai mal, le seul mal, le mal dont meurt la société, c'est qu'on a chassé Dieu et qu'on ne veut pas qu'il rentre!

Il faut faire comprendre la vérité; en chassant Dieu on a

chassé le bonheur, et, selon l'énergique expression de M. Le Play : « Nous sommes devenus, après quatre-vingts ans de cet abominable régime, le peuple le plus malheureux de la terre. »

Ce ne sont donc ni les sociétés coopératives, ni les institutions d'alimentation économique, ni les caisses de secours, ni les caisses d'épargne, ni la hausse des salaires, qui sauveront notre société. Si l'on veut s'obstiner à repousser Dieu, elle périra misérablement.

Dieu, c'est le soleil qui donne la vie et la pluie qui féconde; les œuvres économiques, c'est l'action de l'homme, c'est le laboureur qui fouille la terre et y dépose la semence. En vain travaillera le laboureur, s'il empêche le soleil et la pluie du bon Dieu. Tout son travail n'aboutira qu'à la perte de la semence et à l'inutilité de ses fatigues.

Oui ! les Œuvres de l'Usine s'occuperont d'améliorer le sort matériel de l'ouvrier, mais les choses seront ramenées à leur place.

Dieu au-dessus, comme un soleil vivifiant;

Dieu au-dessous, comme une pluie fertilisante ;

Et l'œuvre de l'homme au milieu, comme noyée dans les œuvres de Dieu.

Enfin, voici la troisième conclusion :

Les associations catholiques sont le moyen nécessaire de la réforme sociale.

L'exemple que je vous citais tout à l'heure vous montrait l'impuissance du patron sans les associations catholiques. Une expérience récente nous a permis de constater que l'établissement de ces associations dans une usine qui a toutes les misères, amènera rapidement la restauration des principes chrétiens et, en même temps, la restauration de la famille, du devoir et du respect.

Si on avait commencé par là dans l'usine de l'Est, on serait arrivé beaucoup plus rapidement.

Et, en effet, les associations catholiques donnent satisfaction aux légitimes aspirations de l'humanité.

Besoin d'association, sans laquelle il n'y a plus que la poussière humaine réduite à l'impuissance ;

Besoin de religion, sans laquelle il ne peut y avoir de société ;

Besoin de la liberté du bien, impossible dans les conditions actuelles du travail, si les bons ne sont pas unis pour se soutenir contre la tyrannie des meneurs;

Besoin d'une saine hiérarchie, qui enfante la confiance réciproque et l'amour en opposition aux associations égalitaires qui fomentent la défiance et la haine.

Il faut donc bien se garder de considérer l'association comme le couronnement de la restauration sociale. Elle en est la base, le premier moyen. C'est par elle seulement qu'on pourra rétablir la famille, la moralité, la loi naturelle même. Sans les associations, pas de résultats réels, tout sera illusion.

Or, messieurs, le temps presse, il faut nous hâter d'agir, si nous ne voulons pas arriver trop tard. Pendant que nous délibérons, le mal grandit et les ennemis de la société activent la décomposition morale de notre pays.

Réunissons donc nos efforts et commençons partout. Le comité des cercles catholiques d'ouvriers a entrepris l'application de ces vérités, et il vous dira comment il entend organiser ce faisceau d'associations catholiques, embrassant tous les membres de la famille ouvrière et leur donnant tous les biens de l'âme et du corps. Vous êtes invités à leur donner un concours nécessaire et vous ne leur refuserez pas.

Comment les patrons satisferont-ils aux grands devoirs qui leur incombent ?

En employant trois sortes de moyens :

1° Moyens intérieurs dans l'usine même pour y empêcher le mal ;

2° Moyens extérieurs pour rendre la pratique du bien possible en dehors de l'usine et y incliner les volontés;

3° Associations catholiques que le patron doit protéger, dans son atelier, contre les persécutions des ouvriers et des contremaîtres qu'il doit soutenir par une contribution volontaire et qu'il doit encourager, s'il le peut, par une action directe.

Permettez-moi de terminer, en relisant avec vous, une page de l'Evangile, la parabole du Samaritain, qui résume admirablement ces trois devoirs.

La révolution a placé sur les autels du vrai Dieu la déesse Raison. L'ouvrier est descendu de Jérusalem à Jéricho ; il est tombé entre les mains des voleurs qui, l'ayant dépouillé et couvert de plaies, s'en allèrent le laissant demi-mort.

Il arriva que des prêtres de la nouvelle religion, les philosophes modernes, descendaient le même chemin allant de Jésus à Bélial, et, ayant vu ce malheureux qu'ils ont perdu par leurs promesses trompeuses, ils ont passé outre.

Pareillement le lévite, celui qui a été imbu par ces prêtres menteurs des faux principes du libéralisme, se trouvant près du blessé, le vit, et passa outre aussi.

Mais un Samaritain, qui était en voyage, vint près de lui, et, le voyant, fut touché de compassion ; s'approchant, il banda ses plaies, y versant de l'huile et du vin, et, le mettant sur son cheval, il le conduisit en une hôtellerie et prit soin de lui.

Et le jour suivant, il tira deux deniers, et les donnant à l'hôte, il dit : « Ayez soin de lui, et tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour. »

La Révolution a entraîné l'ouvrier hors de l'Eglise, la vraie Jérusalem. Les voleurs l'ont trouvé sans défense ; et ils l'ont dépouillé et couvert de plaies.

Ils l'ont dépouillé de son Dieu, ils l'ont couvert des plaies cuisantes de l'envie, de la débauche, du matérialisme et de cette plaie suprême que l'Ecriture a définie la faim de Dieu, et il l'ont laissé demi-mort ; tout le monde aujourd'hui désespère de le guérir.

Les grands prêtres de la philanthropie, les prêcheurs de liberté, égalité, fraternité, ont vu le pauvre blessé, et ils ont passé, plus occupés de satisfaire leur orgueil que de soulager les misères qu'ils exploitent à leur profit : ils ont, d'ailleurs, un remède, celui de la force brutale, si les cris du blessé venaient à troubler leur égoïste repos.

Mais le bon Samaritain, celui qui, au lieu de s'éloigner de Jérusalem pour Jéricho, quitte Samarie pour Jérusalem, celui-là ne peut voir sans un profond chagrin le pauvre mourant ; il s'arrête, il se penche vers lui pour le rendre à la vie.

Cette admirable parabole nous donne les trois devoirs des patrons chrétiens : bander les plaies du pauvre blessé, y ver-

sant l'huile de l'amour et le vin de la forte autorité paternelle, ce que nous appelons les moyens intérieurs : respect du dimanche, réglements d'ateliers propres à empêcher l'immoralité ; conduite à la fois ferme et paternelle, employés chrétiens, travail de la même famille dans la même usine, paie organisée pour la conservation de la famille, tandis que trop souvent elle semble organisée pour sa destruction ; rapports affectueux du patron avec les ouvriers, etc., tout ce qui concerne l'intérieur de l'usine.

Puis le bon Samaritain, mettant le blessé sur son cheval, le conduit en une hôtellerie, dans l'Eglise catholique, la grande hôtellerie des pauvres voyageurs de la terre : ce second passage correspond à ce que nous appelons les *moyens extérieurs* : Ecoles chrétiennes, suivies et encouragées ; l gements moraux, bonnes lectures, institutions économiques de tous genres, retraites, missions, et tous les secours religieux.

Enfin, le bon Samaritain laisse le pauvre blessé à l'hôtellerie, parce qu'il sait qu'il y sera parfaitement soigné, et il paie les dépenses nécessaires. Ainsi, par les associations de l'usine, le patron chrétien maintient l'ouvrier dans l'Eglise catholique, à l'abri des voleurs, entouré de soins de tous genres, et le patron s'impose volontiers les sacrifices nécessaires au soutien des œuvres.

Et quand le patron aura réappris ses devoirs de père, et les aura exercés ainsi, la question sociale sera résolue.

L'ouvrier, rendu au bonheur, se demandera lequel des trois est son prochain : de la Révolution qui l'a jeté entre les mains des voleurs, du libéralisme qui l'a laissé à demi-mort, ou du patron chrétien qui a pansé ses plaies, et de l'Eglise qui l'a soigné ; il conclura que son prochain est le patron chrétien, et l'Eglise catholique, ce qui est tout un, et l'amour aura remplacé la haine.

Léon HARMEL.

REVUE DES LIVRES.

1. Bons livres de propagande. — 2. Livres pour le Jubilé. — 3. Mois de Marie.

1. *Dix opuscules de propagande*, par Auguste Riche, prêtre de Saint-Sulpice; grand in-18 de 80 à 100 pages; Paris, 1874-1875, chez Adrien Le Clere, rue Cassette, 29; — prix de chaque brochure, 50 centimes.

Voici dix petits volumes de propagande qui méritent d'être recommandés à l'attention de tous ceux qui s'occupent de la propagation des bons livres et de la formation des bibliothèques paroissiales et populaires. Ces volumes, qui n'ont besoin que d'être connus pour être appréciés et goûtés, portent les titres suivants :

1° *Le dogme.* — L'auteur commence par une vue générale sur la situation religieuse actuelle; puis, montrant ce qu'a été le dogme avant Jésus-Christ, il développe les principaux points du dogme catholique, et termine par de nouvelles considérations sur l'état des esprits par rapport aux croyances religieuses et sur la ruine des dogmes par la négation de l'Homme-Dieu.

2° *Le culte.* — Le culte avant le christianisme et le culte chrétien forment les deux divisions naturelles de cet opuscule. Dans la première, M. l'abbé Riche montre que le culte païen exprimait bien des traditions altérées; dans la seconde, il montre la vérité, la beauté et les magnifiques harmonies du culte chrétien, qui n'a jamais été, dit-il, plus digne, plus noble et plus pur (que dans le catholicisme), plus en harmonie avec les conceptions religieuses de l'humanité et avec les élans de son cœur.

3° *Les harmonies du culte de la Très-Sainte Vierge et la Virginité.* — « En considérant le culte de la Vierge Marie, tel qu'il se pratique dans l'Eglise catholique, on le trouve tout particulièrement en harmonie avec les conditions *intellectuelles*, *morales*, *physiques* et *sociales* de l'humanité... Tout ce qui compose le culte catholique est naturellement sympathique à l'homme, et par conséquent, en harmonie avec les différentes conditions de son existence; mais nous disons que ces harmonies se trouvent suréminemment dans le culte de Marie; et qu'après le culte de Jésus lui-même, on ne le voit nulle part ailleurs, dans le christianisme, se reproduire si naturellement et si parfaitement. » Tout le volume est le dévelop-

pement de ces premières paroles de l'auteur, développement qui se trouve très-bien couronné par une étude sur le célibat, sur les vestales antiques et sur la virginité chrétienne, qui est l'un des plus solides fondements de la société.

4° *L'homme.* — L'homme païen, l'homme chrétien, conséquences de la négation de la divinité de Jésus-Christ par rapport à l'homme, voilà les trois grandes divisions de cet opuscule, dont la dernière est la conclusion naturelle et saisissante des deux premières. Après avoir vu ce qu'était l'homme païen, ce qu'est devenu l'homme chrétien, il n'y avait plus, en effet, qu'à montrer ce que perdrait l'homme à retourner au paganisme, et il est clair qu'il y retournerait aussitôt que la divinité de Jésus-Christ serait niée. Les faits contemporains ne le prouvent que trop.

5° *La famille.* — Après l'homme individuel, la famille, qui se compose de trois éléments : le père, la mère et l'enfant. De la condition particulière de chacun de ces éléments et de leurs relations mutuelles dépendent le bonheur des membres de la famille et les avantages qu'ils procurent à la société. M. l'abbé Riche examine, sous ces différents rapports : 1° quel était l'état de la famille dans le monde ancien; 2° quelle y fut la régénération produite par Jésus-Christ; 3° quelle est la situation actuelle de la famille sous l'influence du christianisme ; 4° enfin, ce que la famille deviendrait, inévitablement, dans la destruction du christianisme par la négation de la divinité de Jésus-Christ.

6° *L'Eglise*, 1re partie, sa constitution et ses rapports avec l'Etat. — Le titre seul de cet opuscule en montre l'importance et l'intérêt. M. l'abbé Riche, procédant toujours avec le plus grand ordre, s'occupe d'abord de l'établissement du Pontificat suprême, de son indéfectibilité et de son infaillibilité; puis il arrive au gouvernement de l'Eglise, aux prérogatives du Saint-Siége, à la hiérarchie ecclésiastique, aux conciles généraux, aux notes de l'Eglise, et il se trouve alors en face de l'Etat, qui, dans ses rapports avec l'Eglise, peut être persécuteur ou protecteur. L'auteur rencontre bien des objections sur sa route; il les réfute avec autant de netteté que de force et de calme; citons : la déposition des rois, les guerres de religion, l'inquisition.

7° *L'Eglise*, 2me partie, son influence sur la société et son état actuel. — Dans un sujet si vaste, l'auteur, pour étudier l'influence sociale de l'Eglise, examine particulièrement les trois principaux moyens dont l'Eglise s'est servie pour l'exercer, c'est-à-dire l'enseignement, les préceptes et le sacerdoce. Cet examen, qui lui

permet de placer dans une vive lumière les bienfaits dont la société est redevable à l'Eglise, l'amène à la considération de l'état actuel dans lequel se trouve le catholicisme. Il passe en revue l'enseignement de l'Eglise à notre époque, son enseignement populaire, son enseignement solennel, son enseignement scriptural ; il montre ce que sont les commandements de l'Eglise, ce qu'est le sacerdoce catholique avec son chef, le Pape, avec les évêques et les prêtres, et termine par le tableau douloureux et frappant de ce que le monde deviendrait, si la négation de la divinité de Jésus-Christ détruisait cet admirable sacerdoce qui rend tant de services à la société et qui lui est nécessaire.

8° *La société civile.* — L'homme est né pour la société : la raison le démontre en théorie, et l'histoire le prouve en fait par l'expérience de tous les temps et de tous les pays. M. l'abbé Riche, après avoir consacré les opuscules qui précèdent à la société religieuse, arrive à la société civile : il examine ce qu'elle était avant le christianisme, ce qu'elle est devenue sous l'heureuse influence de la religion chrétienne, et ce qu'elle tend à devenir avec les idées modernes qui veulent complètement la séparer de la religion. La conclusion de cet examen, c'est que l'esprit chrétien est incontestablement pour la société civile le principe du progrès et de la civilisation, et, par conséquent, que toute tentative pour arriver à la destruction du christianisme est incontestablement une tentative antisociale; que la négation de la divinité de Jésus-Christ, sur laquelle repose le christianisme, est réellement une réaction rétrograde en face du progrès social opéré par l'Evangile ; enfin, que si les ennemis du Christ parvenaient à triompher, ce serait pour nous ramener à la dégradation du paganisme, à travers les ruines accumulées par leurs fausses doctrines.

9° *Les ordres religieux.* — Quatre grandes misères principales se partagent le monde : deux misères physiques, qui sont l'indigence et la maladie ; deux misères morales, qui sont l'ignorance et le péché. Le christianisme leur vient en aide par sa doctrine, par son culte, par ses sacrements, et le prêtre est le grand distributeur des secours et des grâces qui adoucissent ou font disparaître ces misères. Mais le prêtre, providence visible des misères humaines, ne peut suffire abondamment à toutes : Dieu lui a suscité de nombreux auxiliaires dans les ordres religieux, dont les uns s'occupent plus spécialement des pauvres, les autres des malades, ceux-ci des ignorants, ceux-là des pécheurs. M. l'abbé Riche passe en revue les principales familles religieuses et montre les bienfaits qu'elles

répandent dans la société. Un appendice extrait du P. Lacordaire complète cette belle étude.

10° *L'art chrétien.* — Montrer la supériorité de l'art chrétien sur l'art païen, c'est encore démontrer la vérité du christianisme. Après quelques mots sur la théologie et sur la littérature chrétienne, M. l'abbé Riche étudie plus particulièrement l'architecture, la peinture et la musique. L'art chrétien se montre partout supérieur. Quelle est donc la base fondamentale sur laquelle il s'appuie? C'est Jésus-Christ, Homme-Dieu, qui est la source du beau, comme il est la source du vrai. L'art chrétien est l'expression naturelle de l'idée divine qu'il contient. « Mais, dit très-bien l'auteur, détruisez cette vérité fondamentale de la divinité de Jésus-Christ, alors tout croule, et l'art chrétien demeure, comme tout le reste, sans raison dans le passé, sans inspiration pour le présent, avec la seule et désolante perspective de ruines pour l'avenir. »

---

2. *Petit manuel pour le Jubilé* de l'année sainte 1875, à l'usage des fidèles du diocèse de Meaux, contenant le mandement de Mgr l'Evêque, divers avis et prières, et quinze exercices pour les visites d'églises; in-32 de 64 pages; Meaux, 1875, chez A. Le Blondel.

Le titre que nous venons de transcrire indique l'utilité de ce petit *Manuel*, qui ne conviendra pas seulement aux fidèles du diocèse de Meaux; sous un mince volume, tout ce qu'il y a d'essentiel à savoir et à faire s'y trouve, et l'instruction pastorale de Mgr Allou, placée en tête, prépare admirablement les fidèles à profiter de la grâce du Jubilé.

Le Jubilé expliqué entre voisins, par L. Le Briard; in-32 de 64 pages; Paris, 1875, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16; — prix : 30 cent. *franco*; 20 fr. le 100.

Voici bien l'une des meilleures petites brochures à propager sur le Jubilé. On y retrouve toutes les qualités qui ont fait le succès de *Bon-Sens et Girouette*, du même auteur : dialogue vif, claire exposition de la question, réfutation nette et spirituelle des objections, pas une minute d'ennui. Et c'est complet, comme on peut en juger par cette table des matières : Il y a un Jubilé; — Est-ce quelque nouvelle invention? — Qu'est-ce que le Jubilé? — Peut-on se dispenser des œuvres prescrites moyennant un cadeau à M. le Curé? — Est-ce par intérêt que les Papes ont établi le Jubilé? — Y a-t-il

du danger à ce que le monde écoute le Pape? — A quoi peut servir le Jubilé? — Avantages spirituels, temporels et sociaux. — Quels sont ceux à qui le Jubilé peut déplaire? etc. Nous recommandons vivement le *Jubilé expliqué entre voisins*.

---

3. *Mois de Marie de l'âme religieuse* ou simples élévations sur les litanies de la Très-Sainte Vierge, pour tous les jours du mois de mai, par l'abbé F. Demore, chanoine honoraire de Marseille; in-24 de 316 pages; Paris, 1875, chez Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82; — prix : 1 fr. 25 centimes.

Ce *Mois de Marie* est une œuvre posthume. Le saint prêtre qui l'a écrit peut répondre aux instances des religieuses de Sainte-Claire, de Marseille, dont il était le guide spirituel, n'a pu y mettre la dernière main; on l'a achevé et complété au moyen des notes laissées par l'auteur, et il restera, dit justement l'éditeur, « comme l'une des plus belles inspirations du pieux talent auquel nous sommes redevables de l'admirable *Vie de sainte Claire d'Assise*, proclamée un chef-d'œuvre par les voix les plus autorisées. » Mgr de Marseille dit de ce nouveau *Mois de Marie* : « Parmi tant d'ouvrages écrits « depuis un demi-siècle pour honorer le mois consacré à la très- « sainte Vierge, celui-ci nous a paru se distinguer, indépendam- « ment de son but spécial, par sa doctrine, qui est empruntée aux « commentaires des saints docteurs, par les excellentes et ingé- « nieuses applications morales que l'auteur en déduit, non moins « que par la douce et pénétrante onction de sa forme littéraire. » Cette approbation nous dispense de rien ajouter.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS

L'homme sans péché. — Un magistrat haut placé, se trouvant un jour en contact avec le curé d'une paroisse assez obscure, se permit de le plaisanter sur la religion; il tomba entre autres choses sur la confession : « Monsieur le curé, dit-il, je ne me confesse pas, par la raison toute simple que je ne fais pas de péchés. »

Le curé lui répondit avec la bonhomie la plus parfaite : « Monsieur, en fait de gens qui ne pèchent pas, je n'en connais que de deux sortes : ceux qui n'ont pas encore leur raison et ceux qui l'ont perdue ». — Tableau!

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

AU VATICAN

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, l'Adresse de la noblesse romaine à Pie IX, et fait connaître la réponse du Saint-Père. Cela se passait le 11 avril.

Le 12, c'était le tour de la jeunesse catholique de Rome appartenant au cercle de Saint-Pierre.

Toutes les fois, dit un correspondant du *Journal de Florence*, que je vois réunie cette généreuse jeunesse, je me sens pris d'un indicible sentiment d'admiration. Il y a sur ces jeunes visages une expression de candeur, de loyauté en même temps que de fermeté et de dévouement, qu'il est impossible de dépeindre. La révolution, le protestantisme, le libéralisme — ces trois bras de la secte maçonnique — ont depuis cinq ans réuni leurs efforts pour arracher la jeunesse du sentier de l'honneur pour la séduire, la corrompre et l'entraîner dans la voie de l'apostasie; mais la jeunesse romaine a constamment résisté à ses tentatives et elle se serre plus étroitement que jamais autour du trône de son Pontife et Roi : elle trouve plus de satisfaction à rendre hommage à la vertu malheureuse que d'autres à s'incliner devant la secte triomphante.

Pour se conserver ainsi fidèle au devoir, elle a dû fuir tous les lieux publics de réunion ; elle a fait ce sacrifice d'autant plus volontiers que cette espèce d'isolement du monde et des plaisirs mêmes licites, lui donne un trait de ressemblance avec l'auguste prisonnier du Vatican auquel elle met sa gloire à demeurer étroitement unie et constamment fidèle.

Pie IX, qui connaît le dévouement de la jeunesse catholique de Rome envers sa personne, éprouve en la voyant réunie autour de lui les sentiments d'un père qui se voit entouré de ses enfants bien-aimés. Aussi la joie brillait-elle sur ses augustes traits, lorsque du haut de son trône il a promené ses regards sur la jeune et nombreuse assistance rassemblée dans la salle du Consistoire.

Le président du Cercle, M. Tolli, a donné lecture d'une remarquable adresse dans laquelle, après avoir salué la date du 12 avril, il a dit au Saint-Père qu'il était fier de lui offrir quatre volumes contenant environ TRENTE MILLE signatures de Romains qui le matin même avaient fait la sainte communion à son intention. L'orateur a aussi affirmé au nom des assistants que rien au monde ne sera capable de détacher les jeunes catholiques de Rome de la fidélité qu'ils doivent à leur Père et Pontife.

Enfin, il a offert au Souverain-Pontife quatre calices destinés aux églises pauvres. En les présentant à Sa Sainteté, M. Tolli a dit que c'était le symbole des amertumes dont son noble cœur est chaque jour abreuvé par des détracteurs sans loyauté.

Voici le texte de l'Adresse lue par M. Tolli :

Très Saint-Père,

Il n'y a pas un instant de votre pontificat de bientôt trente ans qui n'enregistre dans les fastes de l'histoire l'anniversaire d'un acte magnanime de votre part ou d'un miracle de la Providence à votre égard, et ce jour lui-même, qui nous a conduits au pied de votre trône, nous rappelle deux événements, l'un plus extraordinaire que l'autre.

Il nous rappelle d'abord que Dieu daigna vous sauver par un prodige de sa Providence des ruines de Sainte-Agnès en vous conservant pendant de longues années encore à l'amour de vos enfants. Ce jour nous rappelle en outre une réjouissance extraordinaire, puisqu'il y a aujourd'hui cinq lustres que, au milieu des *hosanna* et des triomphes, vous reveniez de l'exil de Gaëte.

Rome, qui pendant votre absence fut privée de cette noble liturgie, tantôt joyeuse et triomphante, tantôt tendre et suave, mais toujours grave et majestueuse, vous exprimait chaque année en ce jour les affections les plus sublimes, unie aux symboles les plus gracieux, les sentiments les plus purs manifestés dans les formes les plus splendides et les plus variées, bénissant le doux sceptre et le paternel empire du Vicaire de Jésus-Christ. Mais hélas! de plus terribles malheurs survinrent ensuite ; et Vous, dépouillé de tous vos droits, Vous fûtes contraint de vivre prisonnier dans le Vatican. Toutefois, à la chute du pouvoir temporel, on n'a pas vu crouler heureusement cet empire invisible, ce pouvoir merveilleux, qui soustrait le monde à l'arbitre de la force et appelle les rois et les

peuples pour y rendre raison de leur conduite devant un tribunal désarmé, mais cependant très-puissant, parce qu'il est fondé sur la conscience.

C'est justement la conscience de ses devoirs, Très-Saint Père, qui invite encore aujourd'hui vos enfants dévoués à vous présenter leurs vœux de fidélité et d'obéissance. C'est pourquoi le cercle de Saint-Pierre de la Société de la jeunesse catholique italienne, prosterné à vos pieds, vous présente quatre volumes de signatures données par des prêtres et des fidèles de la ville de Rome qui, au nombre de trente mille environ, ont, en ce jour anniversaire, célébré le saint sacrifice de la messe ou se sont approchés de la Table sainte, en remerciant Dieu très-bon et très-grand de vous avoir conservé sain et sauf au milieu de tant de périls.

Daignez agréer, Très-Saint Père, le pieux dessein de vos jeunes enfants, et veuillez accepter la faible offrande de quatre calices qu'ils ont pensé à vous offrir comme le symbole de ces nombreuses amertumes qui vous sont causées tous les jours par de déloyaux détracteurs et afin que vous puissiez pourvoir aux besoins de quelques églises pauvres. En témoignage ensuite de votre souveraine satisfaction, accordez-nous, Très-Saint Père, votre bénédiction apostolique, que nous implorons et qui, descendant sur nos têtes, sera pour nous une consolation et un appui dans nos tristesses, et un bouclier dans les périls, jusqu'au jour où une plus solennelle réjouissance marquera le triomphe de l'Eglise et rendra dans le monde la foi plus vive, les bonnes œuvres plus fécondes et la paix plus durable.

Huit jeunes gens sont alors venus se prosterner sur les degrés du trône et ont offert à Sa Sainteté les quatre volumes de signatures et les quatre calices dont il est parlé dans l'Adresse. Les volumes étaient richement reliés en maroquin rouge et portaient au verso cette inscription : « A Pie IX, le Cercle de Saint-Pierre, le 12 avril 1875. » Sur la première page on lisait cette autre inscription :

Noms des prêtres et des fidèles des Rome
Qui, célébrant le sacrifice de la messe,
Ou s'approchant de la table eucharistique,
Le jour 12 avril 1875
Rendent grâces à Dieu, très-bon et très-grand,
Parce qu'étant accomplis vingt et cinq ans
Depuis l'exil de Gaëte
Il conserve plein de vie et de santé
L'immortel Pie IX.

Après avoir admiré les calices et les volumes de signatures, le Saint-Père s'est levé et a exprimé sa satisfaction et sa joie de voir cette vaillante jeunesse ferme et constante dans son dévouement. Elle a rappelé ensuite que quand elle donnait sa bénédiction les jours du Jeudi-Saint et de Pâques, du haut de la grande loge de Saint Pierre, ce qu'elle demandait surtout à Dieu pour son peuple, c'était que cette bénédiction fût efficace par la persévérance *in bonis operibus;* elle demandait cette grâce de la persévérance pour tous ceux qui avaient bien commencé, pour tous ceux qui étaient attentifs aux devoirs de leur vocation, pour tous ceux enfin qui faisaient leur devoir. Avec la persévérance et l'union, a ajouté le Saint-Père, vous êtes sûrs de vaincre; car, je le sais, vous êtes nombreux ici et ailleurs; mais ne seriez-vous que trois cents comme les compagnons de Gédéon, vous seriez sûrs, comme eux, de défaire vos ennemis. Donc, union, persévérance et confiance en Dieu : par là seulement nous pourrons espérer le triomphe. Alors à l'occasion du triomphe le Saint-Père a répété ce qu'il avait déjà dit dans son discours de la veille adressé à la noblesse romaine. Il a rappelé l'épouvante qui s'était emparée de ceux du dedans et du dehors à Sainte-Agnès, épouvante qui s'était accrue par le silence mystérieux et sépulcral qui avait suivi la chute de la salle.

Il a rappelé que quelques-uns seulement avaient été blessés et que tous ceux qui avaient été miraculeusement sauvés s'étaient aussitôt précipités dans l'église de Sainte-Agnès pour y chanter le *Te Deum* et y rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Il a rappelé encore que cette église, autrefois triste et dénudée, est aujourd'hui richement décorée. Il a montré dans cette église pauvre et dénuée d'ornements et dans la chute de la salle l'image de l'Eglise du Christ que tous ses ennemis s'efforcent de jeter dans l'abîme; les quelques blessés qui ne purent assister au *Te Deum* d'actions de grâces étaient l'image de ces apostats, de ces hypocrites qui ont abandonné l'Eglise. De même que le *Te Deum* fut alors chanté malgré le silence sépulcral et les blessés, de même il sera chanté encore malgré le silence actuel et les apostasies, et alors on pourra s'écrier avec bonheur : *Astitit regina a dextris tuis circumdata varietate.*

Cette variété on l'admire dans les diverses nations, dans les

différentes coutumes, dans les différents rites, qui, malgré leur variété forment une unité parfaite par l'union de la foi et des bonnes œuvres et par l'obéissance commune. Enfin, Sa Sainteté a exhorté ses auditeurs à avoir confiance en Dieu, et à se montrer résignés à la sainte volonté de Dieu; elle leur a rappelé qu'il était nécessaire pour vaincre de se montrer unis, fidèles et constants, et leur a accordé à tous sa bénédiction.

Le Saint-Père est descendu alors de son trône et s'est rendu vers le fond de la salle pour y admirer sur une estrade une magnifique tapisserie dans le style des Gobelins. Cette tapisserie, enfermée dans un riche cadre doré surmonté des armes de Sa Sainteté, représente sainte Agnès sur le bûcher, respectée par les flammes, et ayant à ses pieds un jeune agneau couché, et la hache du bourreau. Elle est l'œuvre du jeune et habile chevalier Gentili, qui l'a copiée sur un carton du peintre romani Grandi. Tandis que le Saint-Père admirait ce remarquable travail de patience et d'habileté, le jeune chevalier Gentili lui a lu une Adresse dans laquelle il priait Sa Sainteté de daigner accepter cette œuvre qui était plus encore celle de son cœur que de ses mains. En effet, les Italiens, après leur entrée à Rome par la brèche de la Porte-Pie, n'ont pas tardé, comme chacun sait, à tout détruire dans la Ville-Eternelle.

Les Papes avaient institué dans le vaste établissement de Saint-Michel une manufacture de tapisseries sur le genre de celle des Gobelins. Le jeune chevalier Gentili, qui en était le plus habile ouvrier, quitta aussitôt l'établissement plutôt que de se rendre complice du vandalisme des envahisseurs et de prêter serment à ceux qui étaient venus dépouiller son bienfaiteur. Le Saint-Père l'accueillit alors au Vatican et lui fournit les moyens de mettre à profit son habileté et ses talents artistiques, le récompensant ainsi largement de sa noble fidélité. C'est donc au Vatican même que le chevalier Gentili a commencé et terminé cette admirable tapisserie qu'il avait l'honneur d'offrir à Sa Sainteté et qui lui a demandé trois années et demie de travail. Le Saint-Père a été très-sensible à cette preuve de gratitude, et, après avoir longtemps admiré ce riche travail, s'est tourné vers ceux qui se pressaient autour de sa personne sacrée, et leur a expliqué comment cette tapisserie était une

parfaite image de la sociéte actuelle en proie à la révolution et de la société future après le triomphe de l'Eglise.

« J'ai vu, a-t-il dit, cette tapisserie pendant qu'on y travail-« lait. C'était un mélange confus de couleurs et de lignes où « l'on ne pouvait discerner la moindre beauté artistique. Au-« jourd'hui que le dessin est achevé, nous admirons l'image de « la sainte, la charmante sérénité de son visage virginal et nous « sentons l'horreur des tourments qu'elle supporta pour l'a-« mour de Jésus-Christ. Eh! bien, mes enfants, cette transfor-« mation nous représente l'état présent et futur de l'Eglise et « l'action de la Providence à l'égard des élus. A cette heure, « tout est trouble et confusion dans le monde, depuis qu'a été « ébranlé le fondement de la société. Le Siége apostolique et « l'Eglise gémissent dans le deuil et l'on ne discerne pas les « beautés de la divine Epouse du Christ. Mais attendez que la « Providence ait parfait son œuvre, qu'elle nous ait purifiés « au creuset des tribulations, et vous verrez alors la sainte « Eglise catholique revêtue des splendeurs immortelles et « pleine de vigueur par l'effet même de la persécution. »

Ce sublime parallèle, le Saint-Père l'a développé avec un accent plein de foi qui a ravi l'assistance. Plusieurs cardinaux écoutaient avec admiration ces paroles qui, d'ailleurs, coulaient comme de source et ne coûtaient aucun effort à Celui qui les prononçait, tellement notre Saint-Père le Pape s'est habitué à voir Dieu dans toutes ses œuvres et à élever son cœur aux consolantes pensées du Ciel, selon cette devise qui, aujourd'hui surtout, devrait être aussi la devise de tous les chrétiens : *Sursum corda!*

Le 13 avril a eu lieu, comme nous l'avons dit, la réception des députations catholiques venues de toutes les parties du monde. Voici le texte de l'Adresse lue, au nom de tous les catholiques, par le prince Ugo de Windischgraetz :

Très-Saint Père,

A mesure que la persécution contre l'Eglise devient plus générale et plus violente, les peuples qui composent ici-bas la cité de Dieu se sentent animés à se rapprocher davantage du centre de l'unité

catholique, du fondement de la vérité chrétienne, du docteur suprême et infaillible de leur sainte foi. C'est ce sentiment, Très-Saint Père, qui nous amène ici toutes les fois que nos cœurs débordent de douleur au spectacle de la conspiration qui cherche vainement, mais d'une façon tellement sacrilége, à détrui e le royaume de la chrétienté; toutes les fois que nos âmes, remplies d'admiration pour votre douceur et votre fermeté, ne se contentent plus de remplir le monde des témoignages de leur vénération et qu'elles sentent plus vivement le devoir d'en déposer à vos pieds la plus sincère et la plus solennelle expression.

Longtemps vos ennemis, Très-Saint Père, qui vous méconnaissent, puisqu'ils ne sauraient vous haïr, ont cru pouvoir espérer vous amener à concilier leur royaume avec le vôtre. Aujourd'hui cette folle espérance ne les assiste plus; aussi, au lieu de continuer à parler de l'Eglise libre dans l'Etat libre, au lieu de vous assurer que plus vous serez petit, plus ils vous estimeront grand, et que moins vous aurez plus vous serez riche aux yeux de tous, ils proclament sans ambages que la puissance de l'homme est supérieure à la souveraineté de Dieu, que l'Etat est au-dessus de l'Eglise, que le péché et l'erreur l'emportent sur la vertu et la vérité. C'est bien là l'esprit dont s'inspirent les lois nouvelles dans le monde presque tout entier, et c'est le but que se propose la conspiration satanique qui proclame aujourd'hui que, n'ayant pu vous réduire à l'obéissance par le sophisme et les fausses promesses, vous qui avez le commandement suprême des agneaux et des brebis, elle vous soumettra par la raison du plus fort, par la calomnie et la violence.

Les hommes qui dirigent cette conspiration osent aussi prétendre que vous, l'infaillible gardien de l'Eglise, vous en avez, de concert avec l'épiscopat entier, au détriment de celui-ci, changé la constitution divine, comme si la main de l'homme pouvait jamais changer l'œuvre de Dieu, et comme si celui à qui Notre-Seigneur a promis pour tous les temps l'assistance du Saint-Esprit, en lui confiant la sainte et surnaturelle mission de conserver l'intégrité de son œuvre, pouvait en altérer la nature. Et tandis qu'ils calomnient de la sorte le corps enseignant de l'Eglise et son chef infaillible, ils s'efforcent de toute leur énergie à vicier cette constitution, mais ils ne réussissent qu'à en gêner les fonctions extérieures.

A propos d'une prévision qu'aucun cœur généreux n'aurait voulu énoncer et qu'il nous serait trop douloureux de désigner davantage, les évêques d'Allemagne viennent, Très-Saint Père, de donner un démenti solennel à ces théories qui sont un blasphème direct contre

la puissance de Dieu. Eux, les prétendus dépouillés, déclarent que c'est vous, Très-Saint Père, qui formez leur richesse; ils affirment nettement, et les évêques de tout l'univers sont unanimes avec eux, que les décrets du dernier concile n'ont rien changé à la constitution divine de l'Eglise. Nous tenons, Très-Saint Père, à vous affirmer que nous pensons comme l'épiscopat entier, nous n'estimons pas leur autorité amoindrie. Par notre soumission à leur pouvoir uni et soumis au vôtre, nous croyons vous obéir, Très-Saint Père, et nous témoignons que rien n'est changé ni ne peut être changé dans la constitution de l'Eglise, que nous tenons pour l'œuvre de Dieu lui-même.

Nous tenons, Très-Saint Père, à protester contre l'insinuation perfide de vos ennemis, qui veulent faire croire que les catholiques s'estiment plus indépendants de leurs souverains territoriaux et moins attachés à leur patrie qu'ils ne l'étaient avant le concile du Vatican. C'est une calomnie, et nos ennemis ne sauraient citer aucune loi civile que nous ne subissions en toute patience. Nous donnons nos biens, et peut-être cédons-nous trop de ceux de nos droits dont l'exercice mieux réglé pourrait préserver le monde des désordres politiques qui s'accroissent chaque jour, et le menacent d'une subversion totale. Nous ne résistons qu'aux lois qui nous empêchent de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Puissions-nous, Très-Saint Père, y résister toujours avec le courage et la prudence de nos ancêtres les chrétiens d'autrefois, et puissent vos bénédictions nous confirmer dans ces dons de force et de sagesse!

D'ailleurs, en affirmant que la puissance du Pape s'est développée et que les catholiques de ce temps ne donnent plus aux lois civiles la même obéissance que leurs pères, nos adversaires, Très-Saint Père, sont-ils de bonne foi? Savent-ils ce qu'ils disent? Est-ce leur conscience qui les fait parler? N'est-ce pas plutôt la terreur! Ils ne tremblent pas devant le pouvoir suprême que Dieu a mis entre vos mains; ils ne le comprennent pas et prétendent ne pas le voir. Mais ils voient le prestige dont il a plu au Seigneur d'enrichir la personne de Votre Sainteté. Ce qui cause leur effroi, Très-Saint Père, compose notre espérance et est l'aliment de notre prière. Vous avez été envoyé en des temps terribles. Nous demandons à Dieu de vous faire voir la fin de ces maux dont l'excès n'a pu troubler la générosité de votre grand cœur. Nous protestons à vos pieds contre l'occupation sacrilége de cette ville sainte et des Etats de l'Eglise, contre la guerre doublement impie qui s'y fait à la religion et aux droits du siége de Pierre. Nous espérons que, par la grâce de Dieu, cette

guerre ne pourra se prolonger et que ceux qui la suscitent seront fatalement poussés par leurs propres désordres à renverser eux-mêmes l'œuvre qu'ils essayent d'édifier contre vous et contre Dieu.

Pendant la lecture de cette Adresse, qui exprimait si bien les sentiments qui animaient toutes les âmes, ce n'est qu'à grand'-peine qu'on réussissait à retenir les applaudissements et les vivats qui n'attendaient qu'un signal pour éclater. Le Saint-Père s'est alors levé, et, à son tour, il a prononcé le plus beau, le plus éloquent et le plus courageux discours qui fût peut-être jamais sorti de sa bouche.

Si les paroles que vous venez d'exprimer au nom de toute l'assistance me consolent, elles soutiennent aussi mon courage dans le libre exercice de mes grands devoirs envers Dieu et envers son Eglise.

On ne peut le nier, nous vivons dans des temps affreux ; mais il est toujours vrai que Jésus-Christ expirant sur la croix laissa à tous ses disciples un testament, et dans ce testament se trouve désigné le précieux héritage de la croix. Toutefois il n'a jamais voulu que son Eglise fût privée des moyens de vivre et du droit de posséder, car ce droit est bien souvent pour elle une stricte nécessité. Le Seigneur lui-même, dans son séjour bienfaisant sur la terre, eut de quoi vivre et pour lui et pour les siens, et pour les pauvres. *Ipse Dominus, cui ministrabant angeli, tamen ad informandam Ecclesiam suam, loculos habuisse legitur, et a fidelibus aliisque indigentibus tribuens.* (Ven. Beda.)

Il est cependant vrai que c'est la croix qu'il a plus particulièrement laissée en testament à son Eglise. On ne doit pas s'en étonner, puisque Dieu, ayant donné à son Eglise la mission d'enseigner la vérité, il ne nous a pas laissé ignorer que la vérité enfante la haine : cette haine doit tout naturellement multiplier les croix à son Eglise.

Les grands et les petits de nos jours ne veulent point être les champions de la vérité, et en se divisant en deux

(1) Nous prenons la traduction du *Journal de Florence*.

classes, loin de la soutenir, ils la combattent. Quelques-uns règlent les destinées des nations modernes d'une façon jalouse de l'influence qu'exerce l'Eglise sur leurs peuples et voudraient la diriger selon leur volonté, en adapter la constitution divine à leur point de vue humain, et rendre tout à fait humaine une institution qui vient de Dieu et qui est invariable dans ses principes saints. Quelques autres, animés d'une haine irréconciliable, poussés par les légions infernales, voudraient en peu de temps voir tout annihilé et détruit, sans qu'il ne restât plus aucune trace de foi, de culte et de pratique de la religion catholique; et quelque impossible que soit la réalisation de cette barbare entreprise, on ne peut cependant point nier que les uns et les autres ne causent des dommages considérables à la divine épouse de Jésus-Christ.

Maintenant donc que Nous nous trouvons en face de ces ennemis, Nous avons le devoir, Nous, tout le clergé, tous les bons, de redoubler nos prières; les ministres de Dieu surtout ont le devoir le plus pressant d'instruire les populations, de réfuter les erreurs, et d'élever la voix pour faire connaître que Dieu saura venger indubitablement les injures que son Eglise ne cesse pas de subir.

Moi-même, en ce moment, pour en donner tout à la fois l'impulsion et l'exemple, en même temps que je renouvelle la condamnation de tous les faits sacriléges accomplis jusqu'ici, j'adresse ma parole au roi, à ce roi qui compte plusieurs saints dans son auguste famille, et avec l'affection d'un père, et le zèle qui me vient de mon auguste caractère, je lui dis : Majesté, je vous en prie, je vous en conjure, au nom de vos augustes ancêtres, au nom de la sainte Vierge que je vais invoquer sous le nom de la *Consolata* (1), au nom de Dieu, je dirai aussi au nom de votre propre intérêt : ne consentez pas à signer un dernier

(1) Le plus célèbre sanctuaire de la ville de Turin porte le nom de la *Madonna de la Consolata*.

décret encore au détriment de l'Eglise; et ce décret dont il s'agit, qu'il appartienne au code pénal ou à la levée militaire, tend, de toute façon, à la destruction du clergé, par cela même il tend, si cela était possible, à la destruction de l'Eglise catholique. Oh! par pitié, Majesté, pour votre bien, pour le bien de vos sujets, pour le bien de la société n'augmentez pas les dettes que vous avez contractées envers Dieu, et ne chargez pas votre conscience de nouveaux martyres infligés à l'Eglise. Et ce que je dis à Votre Majesté, je le dis aussi à tous les gouverneurs de peuples de la terre; arrêtez-vous, de grâce ne faites plus un pas en avant sur la pente qui vous conduit à l'abîme le plus profond.

Et comment pareil aveuglement est-il possible? Je me rappelle que Tertullien, saint Justin et d'autres apologistes de la foi catholique, s'adressant à des monarques païens et idolâtres, et revendiquant la liberté des catholiques, leur prouvaient qu'ils étaient les sujets les plus fidèles à leur souverains; quelquefois ces apologistes eurent la consolation de voir s'adoucir la persécution, et d'arrêter la hache des bourreaux. Je ne suis ni un Tertullien, ni un Justin, mais je suis le Vicaire de Dieu, quoiqu'indigne, et je sens le devoir de dire à tous ceux qui commandent qu'il faut qu'ils s'arrêtent; je les prie, je les conjure, je les supplie, non-seulement pour le bien de l'Eglise mais aussi pour le leur. S'ils ne veulent pas écouter cette prière, cette supplication, qu'ils se souviennent que le peuple saint de l'ancienne loi figurait l'Eglise, de Jésus-Christ. Qu'ils se rappellent comment ce peuple sous l'esclavage de Pharaon élevait tous les jours sa voix et ses cris vers le ciel et demandait pitié, miséricorde, afin d'être délivré de ses chaînes. Ce fut alors que Dieu ordonna à Moïse d'aller délivrer son peuple.

Moïse supplia, et il ne fut point écouté, il menaça, et ses menaces furent méprisées, il suscita des fléaux, et vous

connaissez assez les fameuses plaies d'Egypte, sans qu'il soit besoin de rappeler tout ce qui arriva. Il est certain que Dieu entendit les plaintes et les clameurs de son peuple : *Clamor filiorum Israël venit ad me.* (Exode III, 9.) Continuons à réclamer nous aussi les droits de l'Eglise et sa liberté : continuons à prier Dieu pour apaiser son courroux et pour arrêter le cours de ses saintes vengeances; et peut-être, au moment où nous nous y attendrons le moins, nous verrons les changements opérés par sa droite toute puissante, et nous entendrons cette voix qui criera aussi pour nous consoler : *Clamor filiorum venit ad me.* Oh ! oui, mon Dieu, je vous en prie, écoutez votre vicaire, quoique plus indigne que tous ceux qui l'ont précédé dans les siècles passés. Mon Dieu, vous fûtes le laboureur de cette vigne catholique, vous l'arrosâtes de votre sang précieux Souvenez-vous donc de cette vigne, *quam plantavit dextera tua.* Souvenez-vous de ces peuples qui crient vers vous, qui demandent miséricorde, et bénissez ceux qui sont ici présents, bénissez aussi ceux qui sont loin de nous, et inspirez aux cœurs qui ne sont pas encore endurcis et insensés un sentiment de foi, et à ceux qui opposent une si grande ténacité à vos bontés, inspirez leur au moins un sentiment d'honneur afin qu'ils laissent en paix votre Eglise pour poursuivre la voie que vous lui avez tracée : la sanctification des peuples.

En attendant, continuons à faire retentir les temples sacrés du chant des cantiques spirituels, pour obtenir l'aide divine que nous espérons ; je vous souhaite à tous d'être des colonnes fermes et stables qui n'oscillent pas au gré de la fureur de l'ennemi, ou bien des rocs inébranlables qui défient l'ouragan.

Maintenant, prosternés devant Dieu, demandez-lui une bénédiction qui vous donne le courage qui vous est nécessaire, et vous conserve jusqu'à ce qu'il nous soit donné de voir disparaître cette triste nuit sous l'éclat d'une nouvelle

aurore nous apportant le triomphe, le repos et la paix; que cette bénédiction pénètre dans vos familles et les fasse prospérer spécialement dans l'exercice des vertus, et par l'intercession de la Reine des Saints, et des Saints eux-mêmes, puissions-nous nous rendre dignes de bénir Dieu pendant tous les siècles !

Le *Monde* rapporte ainsi le passage du discours de Pie IX, où il est question du roi Victor-Emmanuel et des chefs du gouvernement :

« Ceux qui sont en ce moment au pouvoir et règnent sur les peuples, sont animés d'un esprit d'hostilité contre ce Siége de Pierre, qui est en même temps le Siége de la vérité. Les uns le jalousent et voudraient être papes à leur tour; les autres le haïssent, et ils rêvent de le détruire en quelques jours. Mais quoi qu'ils fassent, le Saint-Siége leur résistera et leur dira la vérité. Il la leur dira comme je vous la dis. *Et si même celui qui domine en ce moment à Rome était ici*, je ne pourrais lui parler autrement que je ne fais. Je lui dirais : « Majesté, pour l'amour de « votre conscience et pour le salut de votre âme, pour l'amour « de vos glorieux ancêtres, arrêtez-vous, ne continuez pas à « courir vers l'abîme; arrêtez-vous et n'aggravez pas les maux « de l'Eglise. » En ce moment même, on discute dans les Chambres italiennes deux lois, un Code pénal et une loi sur le recrutement militaire qui tendent à détruire le clergé, et, s'il était possible, la religion même du Christ. Voilà pourquoi je dois parler à toutes les puissances de la terre et leur crier : « Arrêtez-« vous! ne voyez-vous pas ces peuples qui prient, et ne savez-« vous pas que quand les cris du peuple montent jusqu'à Dieu, « Dieu intervient? »

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — Le Pape et les catholiques. — Fête patronale des œuvres ouvrières catholiques à Notre-Dame de Paris. — Amende honorable au Saint-Sacrement. — Mort du Frère Jean-Olympe, supérieur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

22 avril 1875.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs la grandeur du spectacle que Rome vient d'offrir au monde. D'un côté, un vieillard désarmé, prisonnier dans son palais, menacé de toutes parts, recevant chaque jour des lettres anonymes dans lesquelles on lui montre la mort suspendue au-dessus de sa tête ; de l'autre, ses sujets fidèles, des étrangers de distinction, des hommes entourés de l'estime publique et à la tête des œuvres de la charité et de la vraie fraternité. Et ces hommes viennent dire au vieillard qu'ils lui sont dévoués jusqu'à la mort, qu'ils protestent contre tous les attentats commis par la force contre le droit, et qu'ils resteront toujours soumis à la loi du Christ, dont il est le représentant sur la terre. Et le vieillard, dont ses ennemis annoncent tous les jours l'irrémédiable caducité et la mort imminente, le vieillard répond avec une énergie et un calme qui portent le trouble dans l'âme de ses oppresseurs : il enseigne les peuples et les rois avec la même autorité que lorsqu'il était sur le trône, il proclame avec la même intrépidité les droits de la vérité, flétrit avec la même force les violences et les injustices de la force.

Voilà Pie IX et les catholiques, la noblesse romaine, la jeunesse romaine restée fidèle à l'Eglise, les évêques, les prêtres, les fidèles du monde entier. Ceux qui ne seraient point frappés de la grandeur d'un pareil spectacle auraient l'âme inaccessible à tout sentiment de noblesse et de générosité. Il y en a, sans doute, de ces hommes malheureux ; il y a de ces âmes viles qui ne savent qu'insulter au malheur et ricaner sur les larmes des victimes de l'injustice et de la tyrannie; mais il y en a d'autres, aussi, et en grand nombre, que ces grandeurs de la Papauté et du catholicisme émeuvent profondément, qui tournent vers la sainte Eglise des regards d'abord étonnés, puis suppliants, et qui bientôt viennent tomber à genoux devant cette Mère des

âmes et des peuples, ressource suprême, dernier rempart des sociétés qui périssent.

Notre temps est rempli de bien des tristesses ; il faut convenir que bien des joies aussi brillent au milieu de ces ténèbres, et présagent à nos enfants des allégresses moins troublées que les nôtres.

Les œuvres ouvrières de Paris ont célébré, dimanche dernier, à Notre-Dame, leur fête patronale, qui est celle du patronage de Saint-Joseph. La cérémonie, qui a commencé à cinq heures du soir, a été splendide. L'immense enceinte de la basilique suffisait à peine à la foule qui l'envahissait : douze mille personnes au moins étaient là, animées du même esprit de religion et de fraternité; rendant à Dieu, cet Ouvrier suprême qui a fait le monde, l'hommage qui lui est dû, et se plaçant sous la protection de cet autre Ouvrier dont le Dieu incarné a voulu partager les travaux, comme pour montrer que c'est surtout pour les petits, pour ceux qui sont pauvres, pour ceux qui gagnent le pain de chaque jour à la sueur de leur front, qu'il est venu apporter sur la terre la vérité, la charité et la liberté.

Nous ne décrirons pas le spectacle que présentait Notre-Dame. Mgr le cardinal-archevêque présidait. Là se trouvaient tous ces hommes généreux qui savent donner à l'ouvrier autre chose que des paroles, qui lui donnent leur cœur, leur temps, leur vie. Citons MM. de Mun, de Villermont, de La Tour du Pin, Paul Vrignault, de Parseval, le duc de La Rochefoucault-Bisaccia, le duc de Chaulnes, le marquis de Sabran-Pontevès, Paul Caux, Beluze, et tant d'autres ; citons aussi les dames qui se sont faites les patronesses de l'Union des œuvres ouvrières, Mme la duchesse de Chevreuse, Mme la duchesse de La Rochefoucault-Doudeauville, Mme la duchesse de Chaulnes, Mme la duchesse de Luynes, Mme la baronne de Ladoucette, etc.

Il n'y a que des nobles, dit la presse radicale; c'est faux, mais serait-ce vrai qu'en devrait-on conclure ? sinon que la noblesse comprend mieux ses devoirs aujourd'hui qu'au siècle précédent, et que c'est dans ses rangs, bien mieux que dans ceux

de la démagogie, que l'ouvrier trouve de vrais amis et de dévoués protecteurs.

Le R. P. Chapotin prit la parole devant ce magnifique auditoire, plus nombreux qu'aux conférences les plus suivies de nos grands orateurs de la chaire; puis le cardinal donna la bénédiction que le Saint-Père envoyait par dépêche télégraphique, puis douze mille voix se mirent à chanter le cantique du *Sacré-Cœur* et couvrirent de leur harmonieux tonnerre les puissautes vibrations du grand orgue.

La bénédiction du Saint-Sacrement et le chant du *De Profundis* pour les ouvriers qui ont quitté la terre depuis la fête de l'an dernier, terminèrent, à une heure assez avancée, cette fête véritablement chrétienne et populaire. Chaque œuvre sortit avec sa bannière; la foule du dehors, étonnée, admirait l'ordre et le calme de cette autre foule qui s'écoulait hors du temple. Les cabarets étaient vides : la joie de l'ouvrier chrétien est au foyer de la famille et dans ces fraternelles réunions où les cœurs se comprennent, où les bonnes volontés s'affermissent.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi : est-ce que ces fêtes ne valent pas mieux que les manifestations turbulentes des enterrements civils? est-ce qu'elles ne sont pas plus rassurantes pour la société? est-ce, surtout, qu'elles ne sont pas plus utiles à l'ouvrier, à la famille ouvrière que toutes ces réunions où les paroles n'inspirent que l'envie et la haine?

La presse révolutionnaire n'aime pas nos fêtes religieuses; nous le comprenons, car ces fêtes sont autant d'échecs pour la Révolution. Elle n'aime pas ces œuvres catholiques qui s'occupent de l'ouvrier et qui lui rendent la vie plus heureuse en lui enseignant le devoir de préférence au droit; nous le comprenons encore, parce que la Révolution sera définitivement vaincue, lorsque l'on comprendra que c'est le devoir qui est la base du droit, et que le droit n'est jamais plus fermement et plus victorieusement défendu que par ceux qui sont fidèles au devoir.

Les dénonciations haineuses dont la presse révolutionnaire poursuit les œuvres ouvrières catholiques et les hommes généreux qui s'y consacrent, montrent aux hommes d'ordre, à ceux qui veulent sincèrement le bonheur de l'ouvrier et ce qu'o appelle la réconciliation des classes, tout le bien que ces œuvres

peuvent produire et combien il importe de les favoriser, de les aider et de s'y associer.

L'ouvrier chrétien est un ouvrier perdu pour l'Internationale, pour l'émeute, pour l'armée du pétrole : voilà la raison des colères de la presse révolutionnaire. Travaillons donc à rendre l'ouvrier chrétien, et soyons chrétiens nous-mêmes : notre intérêt le demande, et c'est notre devoir d'hommes et de Français.

Nous ne devons pas omettre une des parties les plus importantes de la cérémonie de dimanche, l'amende honorable faite, du haut de la chaire, par M. le chanoine Le Guillou, au nom de cette armée d'ouvriers qui remplissait les nefs de Notre-Dame. En voici la formule :

Amende honorable au Saint-Sacrement et consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Divin Jésus, prosternés à vos pieds, nous venons faire amende honorable pour tous les blasphèmes et tous les sacriléges par lesquels on vous a chassé des institutions de notre pays. Nous vous supplions de rendre à notre infortunée patrie la ferveur et la fidélité des temps meilleurs.

Nous protestons énergiquement contre les lâchetés et les impiétés de notre siècle, nous voulons y opposer des vertus dignes des premiers chrétiens, et dans des cœurs nouveaux, faire revivre la foi de nos ancêtres.

L'impiété s'acharne à détruire partout votre règne ; vous régnerez, ô Jésus ! vous régnerez dans nos cœurs, vous régnerez sur la France.

Pour vous prouver notre fidélité et notre amour, nous nous engageons à ne jamais proférer aucun blasphème, nous permettons de ne jamais prendre part aux conversations impies, ni aux divertissements licencieux ; et nous nous ferons gloire de nous instruire très-parfaitement des mystères de notre religion sainte, afin de répondre aux attaques dirigées contre Elle, et de sauver, autant qu'il est en nous, son honneur outragé.

Nous nous enrôlons librement et généreusement dans cette sainte union pour votre honneur, ô Jésus ! et par reconnaissance pour votre Cœur adorable ; c'est de la tendresse de ce Cœur sacré que nous attendons le salut de la France.

Ainsi soit-il.

Toute l'immense assemblée répéta les mots : *Ainsi soit-il!* avec une énergie qui montrait bien avec quelle unanimité et quelle foi elle s'associait aux sentiments exprimés.

On a entendu dire, dans la foule, qu'on venait de célébrer les premières vêpres de la grande manifestation qui doit avoir lieu le 29 juin pour la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur. Ainsi soit-il! dirons-nous à notre tour.

L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes vient d'éprouver une nouvelle perte : le très-honoré frère Jean-Olympe, supérieur général, est mort le 17 avril des suites d'une fluxion de poitrine dont il avait ressenti les premiers symptômes il y a plusieurs semaines. Grâce à son énergie, il avait pu résister à la maladie, mais il fut obligé de s'aliter le 9 avril, anniversaire de son élévation au généralat et, depuis cette époque, la maladie fit des progrès rapides. Il a succombé, entouré des assistants de l'Ordre auxquels il donnait, une heure auparavant, les suprêmes instructions pour le gouvernement de la Congrégation. Les derniers moments du vénérable supérieur ont été adoucis par un télégramme du Souverain-Pontife qui lui envoyait sa bénédiction et faisait des vœux pour son rétablissement.

L'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne est cruellement éprouvé depuis deux ans. Au mois de janvier 1874 mourait le supérieur général, connu dans l'univers entier sous le nom de frère Philippe. Son successeur, le frère Olympe, vient d'être enlevé à son tour, et ces deux serviteurs des pauvres, si étroitement unis pendant leur vie, n'ont pas tardé à se rejoindre. Le très-honoré frère Olympe n'était âgé que de 62 ans. Il s'appelait Just Paget et était né en 1813, en Franche-Comté, d'une de ces braves familles d'ouvriers où les fermes traditions de la foi, traditions françaises par excellence, sont demeurées en honneur. Les quatre enfants qui composaient cette honnête famille ont tous embrassé la vocation religieuse. Les deux cadets sont prêtres du diocèse de Besançon et le plus jeune, une fille, est supérieure de la maison du Sacré-Cœur à Lima. L'aîné se consacra à l'instruction des enfants pauvres, vers laquelle il était entraîné par un invincible penchant, et il entra à la maison

des novices de Lyon. Il ne tarda pas, quoique fort jeune, à devenir supérieur de cet important établissement. Il fonda bientôt dans son pays natal une succursale; elle prit le nom de noviciat de Saint-Claude et les frères originaires de la Franche-Comté y firent presque tous leurs premiers pas dans la vie religieuse. Cette activité que rien ne lassait et cet ardent amour pour la gloire de Dieu désignèrent le frère Olympe au choix du respectable supérieur général frère Philippe. Il le prit, en conséquence, pour l'un de ses assistants, et depuis 1858, époque de sa nomination à ces fonctions intimes, jusqu'en 1874, le frère Olympe devint le collaborateur assidu du religieux éminent qui depuis trente années gouvernait si admirablement l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne.

Après la mort du frère Philippe, l'Ordre tout entier élut le frère Olympe, et depuis un an ce dernier exerçait le généralat lorsque la mort est venue le frapper. Ce coup si imprévu sera profondément ressenti par l'Ordre tout entier.

Les obsèques du très-honoré Frère ont eu lieu lundi dernier au milieu d'une affluence extraordinaire, qui témoignait de l'estime et de l'affection dont il jouissait, et qui a été un nouvel et magnifique hommage rendu à l'Institut dont il était le supérieur.

J. Chantrel.

LA PERSÉCUTION PRUSSIENNE.

Voici l'exposé des motifs du nouveau projet de loi déposé à la Chambre des députés prussienne et portant abrogation des articles de la Constitution qui règlent les rapports entre l'Église et l'État.

Depuis qu'il a été jugé nécessaire, ces derniers temps, de fixer par la législation des limites indispensables entre l'Etat et l'Eglise, afin d'établir une situation régulière et solide des deux pouvoirs, le gouvernement a dû entendre souvent se reproduire l'objection que les deux mesures adoptées par lui portaient atteinte aux dispositions du pacte fondamental qui assurent aux communautés religieuses l'administration indépendante de leurs affaires. Quand pour la première fois, en 1873, cette question fut portée sur le terrain de la législation, l'objection paraissait plausible; car l'ar-

ticle 15 de la Constitution existait encore dans sa teneur primitive, qui prêtait à des interprétations plus ou moins larges.

L'intervention arbitraire des évêques catholiques et celle des organes de l'Etat avaient même donné à cet article une application qui en dépassait beaucoup le sens réel. Définir clairement le sens véritable, tel fut le but de la loi du 5 avril 1873. Il s'agissait d'établir d'une manière irréfragable et pour tous la conviction que même l'administration autonome des affaires ecclésiastiques reste soumise au droit souverain de l'Etat, à sa législation et à sa surveillance. Cependant la même objection continue à être soulevée et l'a encore été tout récemment à l'occasion de chaque projet de loi concernant les affaires ecclésiastiques. Répété sans cesse aussi bien dans les deux Chambres que dans la presse, ce reproche d'inconstitutionnalité est d'autant plus grave qu'il inquiète les populations, rend suspects les autorités et les législateurs, et fait considérer comme nulles et sans effets des lois avant qu''elles aient été promulguées.

Une telle solution n'est tolérable dans aucun Etat, surtout à une époque aussi féconde en mouvements sérieux. Il faut absolument réagir avec énergie et promptitude contre un pareil état de choses.

On ne peut y arriver que lorsque les rapports entre l'Eglise et l'Etat auront été réglés, non plus par des dispositions générales et équivoques, mais seulement par des lois spéciales, c'est-à-dire par une modification du pacte fondamental. La législature doit trouver la voie ouverte pour garantir à tout prix l'Etat d'un clergé dirigé par Rome, provocateur et faisant la guerre aux droits souverains du pouvoir civil. Rendu à la liberté par la législation nouvelle, ce pouvoir saura se défendre contre ses agresseurs. C'est pourquoi l'on propose la suppression de l'article 15.

Cette défense n'est pas commandée par l'attitude des autres confessions. Les dispositions législatives qui règlent déjà leur situation vis-à-vis de l'Etat suffisent : des lois nouvelles sont inutiles; là où il y a des lacunes, la législation donnera aux corporations qui se soumettent à l'ordre public la sécurité qui leur est due.

La suppression de l'article 16 est justifiée par le fait que, depuis que les communautés religieuses jouissent d'une liberté entière dans leurs rapports avec leurs supérieurs et que la publication des mandements ecclésiastiques n'est plus sujette qu'aux conditions prévues par la loi pour toute espèce de publication, la confiance du gouvernement a été gravement trompée. Il suffira de rappeler l'encyclique du 5 février, adressée à l'épiscopat, pour comprendre la

nécessité absolue de ramener l'excessive liberté assurée par ledit article dans les limites compatibles avec le bien public.

L'article 18 n'est que le corollaire de l'article 15, applicable à un cas unique déterminé. La suppression de ce dernier article entraîne donc logiquement celle de l'article 18. La disparition de ces articles ne sera pas, du reste, un obstacle à ce que de hautes positions cléricales soient occupées par des hommes qui obéissent aux lois, condition à laquelle ne peut renoncer un Etat qui, en raison de sa population à confession mixte, a le plus haut intérêt à voir les diverses communautés religieuses vivre en paix entre elles.

Le projet de loi se compose d'un seul article, ainsi conçu :

Les art. 15, 16 et 18 de la Constitution du 31 janvier 1850 sont abrogés.

L'état légal des Eglises évangéliques et catholiques, ainsi que les autres communautés religieuses, est réglé par les lois de l'Etat.

Voici le texte des articles dont l'abrogation est proposée :

Art. 15. L'Eglise catholique, ainsi que l'Eglise protestante et toute autre Société religieuse, règle et administre ses affaires d'une façon indépendante ; mais elle reste soumise aux lois de l'Etat et à la surveillance, et réglée par les lois de l'Etat. Sous les mêmes conditions, toute Société religieuse conserve la possession et la jouissance des fonds, établissements et fondations destinés à son culte, à son enseignement, à ses œuvres de charité.

Art. 16. Les rapports des Sociétés religieuses avec leurs supérieurs sont libres. La publication des ordonnances ecclésiastiques n'est soumise qu'aux restrictions auxquelles sont soumises toutes les autres publications.

Art. 18. Le droit de nomination, de proposition, d'élection et de confirmation aux postes ecclésiastiques, est supprimé en tant qu'il appartient à l'Etat et ne repose pas sur le patronat ou sur des titres légaux spéciaux. Cette disposition ne s'applique pas à la nomination d'ecclésiastiques dans l'armée et dans les établissements publics. La loi règle les droits de l'Etat relatifs à l'instruction, à l'emploi et à la destitution des ecclésiastiques, et fixe les limites du pouvoir disciplinaire de l'Eglise.

LE FUTUR CONCLAVE.

Il faut lire l'extrait suivant des *Nouvelles allemandes* (Deutsche Nachrichtén), feuille officieuse de Berlin, pour se faire une idée de l'ignorance des ennemis de l'Eglise en tout ce qui touche les choses de la religion :

L'annonce venue de Vienne d'une entente positive des trois Empires alliés au sujet de l'élection future d'un Pape produit, comme l'on peut en penser, dans les cercles catholiques une grande agitation.

L'entente intervenue consisterait à recommander au prochain conclave de porter son choix pour le successeur de Pie IX sur un Pape qui consentirait d'avance à retirer le dogme de l'infaillibilité ; par contre on s'engagerait à respecter scrupuleusement l'infaillibilité de l'Eglise en ce qui concerne son organisation intérieure et ses croyances religieuses.

Dans le cas où le Conclave n'adhérerait pas à cette demande et si un nouveau Pape infaillible venait à être appelé à occuper la chaire de Saint-Pierre, les puissances alliées, auxquelles l'Italie ne manquerait pas évidemment de s'adjoindre, seraient décidées à obliger le Pape de quitter Rome et de choisir un autre lieu de résidence. Il tombe sous le sens que c'est l'Italie qui jouerait dans cette combinaison le rôle principal. Cette résidence du nouveau Pape infaillibiliste ne pourrait être choisie que dans un pays dont le gouvernement serait disposé à prêter son appui aux prétentions de la curie romaine.

Si le Conclave se soumettait aux justes exigences des puissances, le résultat ne saurait être douteux, puisque les rapports internationaux du Pape avec les autres puissances se trouveraient par là notablement améliorés. Dans le cas contraire, la responsabilité pour tous les actes du Pape serait entièrement à la charge de la puissance qui aurait accordé, en prévision de futurs conflits, au chef de la catholicité, actuellement en lutte ouverte avec la plupart des puissances de l'Europe, aide et protection sur son territoire.

Ainsi, ces grands publicistes croient encore qu'un dogme peut être accepté ou rejeté ; ils regardent la définition d'un dogme comme un décret qu'on peut rapporter à volonté ; ils croient qu'il est possible qu'un Pape cesse d'obliger à croire ce

qui est la vérité, ce qui a été proclamé la vérité par un Concile œcuménique d'accord avec le Souverain-Pontife! « On s'engagerait, dit le publiciste allemand, à respecter scrupuleusement l'infaillibilité de l'Eglise en ce qui concerne ses croyances religieuses, et le Pape futur consentirait à retirer le dogme de l'infaillibilité; » et il ne voit pas qu'il se contredit monstrueusement, puisque c'est précisément l'Eglise infaillible qui reconnaît et qui proclame l'infaillibilité doctrinale du Pape, puisque cette infaillibilité doctrinale du Pape est inséparable de l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise.

Quant à la résidence du Pape, les persécuteurs ont tort de s'en préoccuper. Pendant trois siècles, les Papes n'ont eu d'autre refuge que les catacombes, et cela ne les empêchait pas d'être reconnus par toute l'Eglise; dans le cours des siècles suivants, ils ont été persécutés, emprisonnés, exilés, et leur autorité a toujours été respectée. Pie VI est mort en exil, Pie VII a été cinq ans captif du plus puissant conquérant des temps modernes, et la Papauté est toujours là, enseignant avec autorité, sans douter de son infaillibilité doctrinale, avant comme depuis le Concile du Vatican.

Nous croyons que si l'Italie expulse le Pape, il se trouvera d'autres Etats heureux de l'accueillir, même des Etats hérétiques; s'il est obligé d'errer par le monde, de se cacher, de subir le martyre, la Papauté ne sera point abattue pour cela; mais les malheurs qui fondront sur ceux qui expulseront le Pape, qui lui refuseront un asile ou qui l'enverront à la mort, ne feront qu'ajouter un chapitre de plus à l'ouvrage de Lactance *sur la mort des persécuteurs*, et il faudra peu d'années, peu de mois peut être, pour qu'on rappelle à grands cris ce Pape que l'on présente aujourd'hui comme le fléau du monde et le perturbateur de la paix publique, parce qu'il importune l'erreur par la proclamation de la vérité, l'injustice par la défense du droit, la tyrannie par l'intrépide revendication de la liberté des consciences.

J. Ch.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Le *Journal de Florence* vient de publier un document d'une très-grande importance, daté du 7 janvier de cette année. C'est un Bref du Pape adressé à l'*Association réparatrice envers la Très-Sainte Trinité* sous le patronage de saint Michel archange, établie en France dans le but de demander à Dieu l'extinction des sociétés secrètes et la conversion des membres qui la composent.

Voici le Bref :

PIUS PP. IX.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Jamdiu sancta hæc Sedes, dilecte fili, *Massonicæ* sectæ malitia perspecta, eam ab ipso ferme suo ortu damnaverat et crebris confixerat excommunicationibus, diserteque prænunciaverat damna inde expectanda religioni et civili societati. Siquidem digna ista Satanæ proles, hominem in deum erigens ac sibi ipsi normam constituens, necessario divinam pariter et humanam respuit et odit auctoritatem, illudque propterea frangit vinculum, quo uno quælibet copulatur societas, irrita tamen fuerunt Ecclesiæ monita; imo truculento huic monstro plurimi blandiri voluerunt, et illi etiam, qui præ cæteris ipsum opprimere debuissent : ut jam vix aut ne vix quidem humanarum sit virium cum ipso confligere. Ad evellendam itaque venenatam hanc stirpem malorum, quibus divexantur nationes, et animæ a via salutis abductæ ad æternum compelluntur exitium, confugiendum est ad Omnipotentem, qui sicuti olim hujusce sectæ parentem e cœlo dejecit, sic ipsam a terris solus abigere potest. Commendandum idcirco ducimus consilium vestrum, qui propitiaturi Deum ab hac impia consociatione, in antris præsertim suis, scelestissimis impetitum contumeliis, et ab eo simul imploraturi sectæ destructionem et emendationem ac salutem conjuratorum, in societatem, consentiente ecclesiastica auctoritate, coivistis, cujus sodales, si presbyteri, divinam expiationis hostiam terni quotidie sanctissimæ Trinitati offerant, si laici, terni pariter quotidie ad sacram mensam accedant. Gaudemus autem, societatem istam vix ferme natam, amplis auctam fuisse incrementis; majoraque eidem ominamur, ut, multiplicatis intercessoribus, efficacius et citius placetur ira divina et impetretur quod poscitur. Interim vero tibi, dilecte fili, tecumque consociatis ad

hoc opus, apostolicam benedictionem superni favoris auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 7 Januarii, anno 1875, Pontificatus nostri anno vigesimo nono.

PIUS PP. IX.

Concordat cum originali.

Signé : E. J. LAGARDE, *vic. gén.*

Nous reproduisons la traduction du *Journal de Florence :*

PIE IX, PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Depuis longtemps déjà et presque dès l'origine de la secte maçonnique, le Saint-Siége, qui en découvrait très-clairement la malice, l'avait condamnée et frappée d'excommunications réitérées. Il avait bien prédit tous les maux qu'elle devait causer à la religion et à la société civile. En effet, cette digne fille de Satan, faisant de l'homme comme un dieu et établissant chacun le suprême juge de sa conduite, rejette par le fait même toute autorité divine et humaine, et brise par conséquent le lien qui constitue toute société. Les avertissements de l'Eglise ont été inutiles, et beaucoup, même parmi ceux qui auraient dû étouffer ce monstre, n'ont pas craint de le favoriser, si bien que maintenant aucune force humaine n'est capable de lutter contre lui. Il faut donc, pour arracher cette vénéneuse racine des maux qui affligent les nations et poussent dans l'abîme éternel les âmes qu'elle éloigne de la vie et du salut, recourir au Tout-Puissant : seul il a pu jadis chasser du ciel le véritable père de cette secte, seul il peut maintenant la faire disparaître de la terre. Nous pensons donc devoir recommander le projet que vous avez formé, d'apaiser Dieu offensé par cette impie société qui, dans ses antres surtout, l'accable d'insultes et de blasphèmes, de demander en même temps au Seigneur la destruction de cette secte et la conversion de ceux qui en font partie, et pour cela de former, avec la permission de l'autorité ecclésiastique, une société dont les membres, s'ils sont prêtres, s'unissent par trois, chaque jour, pour offrir le saint sacrifice de la messe à la sainte Trinité, et s'ils sont laïques, pour faire

dans le même but et chaque jour la communion par trois le même jour. Nous nous réjouissons d'apprendre que cette société, à peine formée, a déjà reçu une grande extension. Nous lui en souhaitons une plus considérable encore, afin qu'en multipliant ceux qui prient, elle apaise plus vite la colère de Dieu et obtienne la grâce que nous désirons. C'est pour cela, très-cher fils, que nous vous donnons avec amour, à vous et à tous vos associés dans cette œuvre la bénédiction apostolique, marque de la faveur céleste et gage de notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 7 janvier de l'an 1875, de notre pontificat le vingt-neuvième.

PIE IX, PAPE.

Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître les statuts de l'Association; nous les reproduisons également :

Association réparatrice envers la Très-Sainte Trinité, par des trinités de messes et de communions sous le patronage de saint Michel archange.

Art. Ier. — Une association de prières est formée dans le but : 1° de demander à Dieu l'extinction des sociétés secrètes et la conversion des membres qui les composent; d'adorer la patience de Dieu et de réparer les outrages qui sont faits à la Très-Sainte Trinité dans ces sociétés.

Art. II. — Les prêtres, les membres des communautés religieuses et les laïques peuvent faire partie de cette association. Ils s'associeront par trois : les prêtres pour célébrer une trinité de messes; les membres des communautés religieuses et les laïques pour faire une trinité de communions.

Art. III. — Les prêtres associés offriront le très-saint sacrifice une ou plusieurs fois par semaine ou par mois, aux jours déterminés par eux à l'instant où ils se feront inscrire. Ceux qui *ex officio* ou autrement ne pourraient, au jour fixé, offrir la sainte messe dans l'unique intention de l'Association, la porteraient comme intention secondaire et offriraient comme complément leurs mérites de la journée, en esprit de sacrifice, de réparation et d'expiation; dans ce cas, ils pourraient recevoir le *stipendium*.

Art. IV. — Les membres des communautés et les laïques feront la sainte communion aux intentions précitées une ou plusieurs fois par semaine ou par mois, aux jours déterminés par eux en se faisant

inscrire. Celui qui, au jour fixé, n'aurait pas fait la sainte communion ou célébré la sainte messe, s'acquitterait de ce devoir aussitôt que possible.

Art. V. — Chaque associé recevra une feuille d'admission, qui contiendra son nom et les noms de deux autres confrères faisant réparation le même jour que lui, et avec lesquels il devra s'unir d'intention pour former avec eux une trinité de réparations.

Art. VI. — Les associés devront s'efforcer de réunir autour d'eux le plus grand nombre possible d'adhésions. Les feuilles d'adhésion seront envoyées franco, avec les adresses de chacun, au R. P. provincial des FF. Mineurs Capucins, directeur de l'Association, rue de la Santé, 15, à Paris, pour être inscrites sur le registre de l'Association. Chacun sera libre de choisir les deux membres avec lesquels il désirerait s'associer pour faire réparation en un même jour; à cet égard les listes seront inscrites sur le registre telles qu'elles seront envoyées.

Art. VII. — Les membres de l'Association sont priés de faire connaître, à l'adresse indiquée plus haut, les faits qui seraient de nature à éclairer ou à encourager l'action commune.

Art. VIII. — Les associés qui le pourront faire, sont invités, en se faisant inscrire, à envoyer au comité une petite aumône destinée à couvrir les frais d'impression et de correspondance.

LE SPIRITISME DEVANT LA SCIENCE

Conférence de M. Chevillard.

Il y a quelques jours, M. Chevillard, professeur de l'école des Beaux-Arts, a fait, dans la salle des Conférences du boulevard des Capucines, une lecture sur le *spiritisme*.

Le savant professeur a étudié, pendant quatre années consécutives, avec la plus scrupuleuse attention, les phénomènes spirites, et il est venu rendre compte publiquement du résultat de ses observations et de ses expériences personnelles.

Il a dit d'abord que cette doctrine *nouvelle*, — il eût mieux dit *renouvelée*, — avait rallié un nombre très-considérable d'adeptes, et que, chaque jour, de nouvelles recrues venaient renforcer le bataillon des spirites.

Après avoir fait une large part à l'habileté et à la fourberie de certains *médiums*, M. Chevillard a affirmé qu'un nombre

très-considérable de phénomènes spirites pouvaient affronter la critique la plus minutieuse, et il a déploré la négligence, et surtout le parti pris, des corps savants qui refusent systématiquement d'en faire l'objet d'une étude approfondie. « Les savants, a-t-il dit, n'ont pas étudié le spiritisme. »

Assurément la science n'a pas dit son dernier mot sur les questions si intéressantes, à tant de points de vue, du magnétisme et de l'électricité. Il y a là un champ immense, livré à ses plus patientes et à ses plus sérieuses investigations; mais il est à peine exploré, et il n'est point douteux que de nouvelles découvertes, en s'ajoutant aux anciennes, ne viennent chaque jour apporter à la société de nouveaux éléments de bien-être.

Cependant, de là à conclure que tous les phénomènes spirites ne sont que des conclusions d'une théorie scientifique quelconque, il y a un pas immense, et M. Chevillard n'a pas craint de le faire. Tout en admirant son courage, nous n'avons pas pu nous empêcher de penser qu'il avait fait là un acte de la plus grande témérité.

La thèse que M. Chevillard a prétendu soutenir devant son auditoire est donc celle-ci :

« Tous les phénomènes spirites, sans exception, rentrent « exclusivement dans le domaine de la science, et je les « explique tous par une théorie scientifique dont je suis l'au« teur. »

Pour amener ses auditeurs à conclure avec lui, il eût d'abord fallu que le savant conférencier exposât sa majeure, c'est-à-dire sa théorie scientifique d'une manière claire et irréfutable.

Il eût fallu ensuite que, dans le développement de sa mineure, il prît un à un les phénomènes les plus étonnants et les mieux observés du spiritisme, et qu'il montrât clairement que chacun d'eux était bien en effet à la mesure de sa majeure.

Certes, après ce travail, sa conclusion eût été victorieuse.

Mais, au contraire, nous avons constaté que, dans l'exposé de sa théorie, M. Chevillard avait été loin d'être aussi clair et aussi précis qu'il eût été nécessaire.

Expliquer une théorie par des termes qui demanderaient eux-mêmes à être longuement expliqués, pour qu'on vît bien qu'ils représentent réellement des idées et qu'ils ne sonnent pas le creux, n'est point précisément un procédé capable de porter la lumière dans l'intelligence de son auditoire.

Or qu'est-ce, je le demande, que *ces gouttes nerveuses?* cette *capitalisation* ou *intégration du mouvement vibratoire en choc mécanique de la volonté? ces battements nervostatiques? ces étincelles obscures?* Que sais-je encore?

Et puis le mot de *probabilité* se trouve bien souvent sur les lèvres du conférencier, et il sonne bien mal dans une démonstration aussi scientifique que celle qu'il prétend faire.

Nous ne voyons pas d'autre part que M. Chevillard ait été beaucoup plus heureux dans la seconde partie de sa thèse, c'est-à-dire dans l'application qu'il a faite de sa théorie scientifique aux phénomènes spirites.

D'abord il n'a cité qu'un nombre fort restreint de ces phénomènes, et nous avons cru remarquer qu'il avait choisi habilement ceux qui lui permettaient de tirer des conclusions en faveur de son système avec le plus de facilité.

Les différents ouvrages qui ont traité de cette question citent des faits qu'expliquerait difficilement la théorie de M. Chevillard, et ceux notamment qui sont relatés dans le livre de M. de Mirville, dont le conférencier semble faire peu de cas, du reste, se mesureraient difficilement à la toise de sa théorie scientifique.

Nous croyons que M. Chevillard, dans l'étude qu'il a entreprise des phénomènes spirites, a été animé des meilleures intentions; mais nous croyons en même temps qu'il l'a poursuivie avec l'idée arrêtée d'en arriver à la preuve de sa théorie scientifique; nous croyons encore que cette préoccupation l'a empêché de considérer cette question avec tout le sérieux désirable, c'est-à-dire qu'il a omis de faire marcher de pair l'étude des phénomènes du spiritisme avec celle de sa doctrine.

M. Chevillard est comme tous les pères : il est amoureux enthousiasmé du système qu'il a engendré; or, il le sait bien, l'amour est aveugle, et le hibou voit en ses enfants de ravissantes créatures.

Nous sommes convaincus que si, dans cette étude, en faisant à la science la part qu'elle réclame à juste titre, et même en la lui faisant très-large, le savant conférencier s'était livré à des considérations d'un ordre plus élevé, quand il en était besoin, il aurait complété d'une manière plus vraie, plus sage et plus philosophique, son système trop exclusif et trop terre à terre, et il ne nous eût point déclaré aussi nettement qu'il l'a fait, lorsque nous l'avons interrogé à l'issue de sa conférence, qu'il rejetait absolument l'intervention du démon dans les phénomènes spirites. Il eût peut-être pris garde à cette parole de Tertullien : « On évoque les âmes des défunts et ce sont les démons qui répondent. » (Apolog. XXXII.)

Car, il ne doit point l'ignorer, le spiritisme n'est pas une invention de l'époque présente. Les phénomènes spirites, ou d'autres analogues, sont vieux comme le monde, et la forme sous laquelle ils se produisent de nos jours n'est qu'une manifestation nouvelle de la haine de l'esprit du mal contre l'auteur de tout bien. Oui, c'est une forme nouvelle de cette lutte antique et toujours violente du mensonge contre la vérité, des ténèbres contre la lumière; c'est, en un mot, la tactique moderne de celui qui tenta Jésus-Christ dans le désert et, qui, rôdant sans cesse autour du bercail de l'Eglise, comme un lion furieux, cherche une proie à dévorer.

La lecture attentive des œuvres du chef de l'Eglise spirite française, M. Allan Kardec, prouve abondamment ce que nous avançons. On y voit avec quelle ruse, je dirai plus, quelle rouerie, bien faite pour surprendre les faibles et les ignorants, la doctrine nouvelle, tout en affectant de marcher de pair avec la doctrine évangélique, lui porte à chaque instant les coups les plus rudes dans ce qu'elle a d'essentiel dans son dogme et dans sa morale.

Il y a là, en un mot, plus qu'un fait scientifique pour tout œil attentif; il y a une théorie, une philosophie, une religion nouvelle, qui se pose en face de celle de Jésus-Christ et prétend bien la battre en brèche.

Voilà ce que nous eussions désiré que M. Chevillard eût mieux c mpris.

Et qu'on y prenne garde, toutes les théories de la nature de

celle dont M. Chevillard est l'inventeur, font l'affaire du démon. Il aime à être ignoré, à rester inconnu ; ce monstre d'orgueil s'est fait humble pour parvenir à ses fins. Qu'on nie son existence, c'est ce qu'il ambitionne le plus, et nous savons qu'il est parvenu à peu près à ce résultat que son existence soit reléguée dans le domaine des légendes et que l'on n'ose même plus prononcer son nom, sous peine d'encourir les risées des esprits forts.

Concluons : il faut que la science — on l'ignore trop à notre époque de sceptique orgueil et de prétendue lumière — pour ne point se tromper, s'éclaire du flambeau de la révélation chrétienne, unique foyer de toute vérité et de toute lumière; il faut que le savant, lorsqu'il édifie péniblement une théorie, regarde en haut, s'il ne veut pas bâtir sur le sable. *Nisi Dominus ædificaverit donum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

P. TOURNAFOND.

UN MAUVAIS LIVRE.

Toute la presse libre-penseuse réclame, aujourd'hui, au nom de l'art, contre une sentence qui vient d'interdire la reproduction de gravures obscènes qui ont été, au siècle dernier, ajoutées à une édition des *Contes* de La Fontaine, édition dite des Fermiers généraux. L'art, pour la libre-pensée, n'a point pour but d'élever les âmes et les cœurs par la contemplation de ce qui est véritablement beau, et qui, comme tel, est un reflet de la beauté divine et le rayonnement de la vérité ; elle le prostitue à la satisfaction des sens, aux assouvissements des plus honteuses passions. Cela juge la libre pensée. Nous croyons qu'il sera bon de reproduire ici la condamnation prononcée par le Tribunal correctionnel de Paris (10e chambre), présidé par M. Colette de Baudicour.

M. Auguste Barraud et M. Charles Delatre, imprimeurs en taille-douce, étaient renvoyés devant le tribunal sous la prévention d'outrage à la morale publique et de complicité.

M. Barraud avait eu l'idée de reproduire, comme plusieurs de ses devanciers, l'édition des *Contes* de 1762, et voici le texte de l'autorisation qu'il obtint du ministère de l'intérieur :

« 2 janvier 1875.

« Le ministre de l'intérieur,

« En exécution de l'article 22 du décret du 17 février 1852,

« Considérant

« Que les quarante-quatre gravures qui accompagnent le deuxième volume des *Contes* de La Fontaine, édités par Barraud, libraire à Paris, ont été tirées sur les planches mêmes qui ont servi pour l'édition originale de 1762, dite « des Fermiers généraux », et qu'elles ont par cela même un caractère et un intérêt à la fois artistique et historique;

« Que le prix élevé de ce volume (40 fr.) l'empêche de tomber entre les mains du commun des lecteurs et le met exclusivement à la portée des amateurs riches et des bibliophiles;

« Que le placement en a été presque entièrement assuré d'avance par voie de souscription;

« Que le premier volume a déjà été autorisé le 21 août 1874;

« Enfin, que les gravures dont il s'agit ne doivent être vendues qu'intercalées dans l'ouvrage et sans exposition publique;

« Autorise ledit Barraud à publier et à mettre en vente les quarante-quatre gravures mentionnées ci-dessus et dont il a déposé une épreuve, par lui certifiée, pour servir de comparaison; lesquelles gravures sont destinées à être jointes au deuxième volume de l'ouvrage intitulé « *Contes et nouvelles en vers*, par J. de La « Fontaine, édition des Fermiers généraux, Imprimerie Jouaust, à « Paris. »

M. Barraud affirme au tribunal qu'il a exactement rempli toutes les conditions de cette autorisation, par laquelle il se croit couvert d'autant mieux qu'elle lui a été donnée après le tirage et en ne lui imposant aucune autre limite.

M. le président. — Mais vous avez cependant vendu et livré, dans certaines circonstances, des gravures hors texte?

M. Barraud. — Je le reconnais; mais seulement à des personnes qui avaient déjà acheté le texte et qui désiraient avoir, en outre, un tirage en couleur des mêmes gravures.

J'ai tiré en tout 750 exemplaires, sur lesquels 500 ont été livrés à des souscripteurs, 200 à divers amateurs qui les ont achetés, et j'ai pris note de leurs noms; le surplus est encore à ma disposition.

M. le substitut Tanon soutient la prévention.

Mᵉ Travers plaide pour les prévenus.

Voici le texte du jugement rendu par le Tribunal dans son audience du 9 avril :

« En ce qui touche Barraud :

« Attendu qu'aux poursuites dirigées contre lui à raison de la publication et de la mise en vente des gravures des *Contes* de La Fontaine, Barraud oppose une autorisation administrative et le dépôt préalable fait au ministère de l'intérieur, en conformité de l'article 32 du décret du 17 février 1852 ;

« Attendu que la poursuite n'a pas eu lieu pour infraction à ce décret, mais en vertu des principes du Code pénal rappelés par les lois de 1819 ;

« Que le décret de 1852 n' a eu pour but que d'étendre les droits conférés à l'administration, en lui permettant de s'opposer, par mesure préventive, à certaines publications dans un intérêt de police et d'ordre public, sans préjudice des lois existantes;

« Que le législateur ne pouvait, en effet, la faire juge des délits de droit commun, ni l'armer du pouvoir de relever d'avance de ces délits, et de faire qu'un acte délictueux en lui-même perde ce caractère ;

« Que toute autorisation émanée de l'administration n'est donc donnée par elle que dans la limite de ses attributions, et laisse subsister tout entière l'action du ministère public, comme la loi elle-même;

« Attendu qu'en fait Barraud est d'autant moins fondé à se prévaloir de celle dont il excipe, qu'il s'est placé tout à fait en dehors des conditions sous lesquelles il a sollicité et obtenu cette autorisation ;

« Qu'il résulte de ses termes mêmes que les gravures dont il s'agit ne devaient être publiées qu'intercalées dans le texte de l'édition nouvelle, pour en éviter toute exposition publique, et que cette édition devait être presque entièrement placée par voie de souscription, comme ne s'adressant pas au public ordinaire, mais n'étant faite que pour un petit nombre d'amateurs et de bibliophiles, dans un intérêt purement artistique et historique :

« Attendu néanmoins que Barraud, ainsi qu'il le reconnaît, a vendu un certain nombre de collections desdites gravures sans le texte des *Contes*, et que ces ventes ont été faites pour la plupart à des libraires; qu'il en restait encore destinées à être vendues dans les mêmes conditions;

« Attendu que des libraires également figurent, pour un assez grand nombre d'exemplaires, sur la liste des souscripteurs préten-

dus simples amateurs et bibliophiles ; qu'il s'en faut enfin de beaucoup que toute l'édition ait été souscrite d'avance ;

« Attendu que, non content de reproduire les gravures de l'édition de 1762, Barraud y a joint trois sujets dont les planches avaient été rejetées à cette époque, à cause de leur faiblesse d'exécution et, pour l'une d'elles, de son obscénité trop manifeste ;

« Qu'en agissant ainsi Barraud a montré qu'il n'avait pas seulement en vue une restitution artistique et historique en librairie, mais qu'il poursuivait une affaire qu'il voulait rendre lucrative en piquant davantage la curiosité et en ajoutant à un livre d'une lecture déjà malsaine l'attrait des gravures licencieuses ;

« Attendu que déjà en 1762, malgré la liberté des mœurs, l'édition « dite des Fermiers généraux » n'a pas paru en librairie; qu'elle a été répandue sans bruit, en quelque sorte clandestinement et comme imprimée à l'étranger sous la rubrique : « Amsterdam ; »

« Attendu que, par les poses, les attitudes, les costumes des personnages, sans admettre même leur prétendue ressemblance avec des personnes connues de l'époque, par l'action représentée, un grand nombre de gravures qui accompagnent cette édition portent atteinte à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs;

« Qu'il y a lieu de retenir comme telles celles qui portent les numéros 3 et 14 du tome 1er; 8, 9, 16, 20, 25, 26, 27, 30, 31, 32 et 44 du tome 2e, et qui se rapportent aux contes ayant pour titres : Joconde, le Second tour de la gageure des trois commères, le Villageois qui cherche son veau, l'Anneau d'Hans Carvel, Comment l'esprit vient aux filles, le Diable de Papefiguière, le Diable en enfer, la Jument du compère Pierre, les Lunettes, le Tableau, le Rat et le Rossignol ;

« Attendu qu'en vendant et mettant publiquement en vente en 1874 et 1875, à Paris, lesdites gravures, Barraud a commis le délit prévu et puni par les articles 1 et 8 de la loi du 17 mai 1819;

« En ce qui concerne Delatre :

« Attendu qu'il reconnaît avoir imprimé, en 1874 et 1875, les gravures mises en vente par Barraud ; qu'en donnant à celui-ci les moyens de commettre le délit qui lui est reproché, en l'assistant avec connaissance de cause dans les faits qui l'ont préparé, il s'est rendu complice dudit délit, complicité prévue et punie par les articles 59 et 60 du Code pénal ;

« Faisant application desdits articles, modérant toutefois la peine par applications de l'article 463.

« Condamne Barraud à 500 fr. d'amende, Delatre à 100 fr. de la même peine ;

« Ordonne la destruction des gravures susvisées, ensemble celle des planches qui ont servi à les tirer, soit celles déjà saisies, soit celles qui pourront l'être ultérieurement ;

« Condamne Barraud en cinq sixièmes des dépens et Delatre en un sixième. »

LA VALEUR DU SYLLABUS.

Nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs sur la lettre suivante qui a été adressée au directeur du *Journal de Florence.*

Permettez-moi de vous le dire, et je sais d'avance que vous serez de mon avis : *La presse catholique doit s'inspirer des enseignements du Syllabus.* C'est pour confirmer cette thèse que j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre.

Vous n'avez pas oublié l'immense impression que produisit partout la publication de l'Encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus.*

Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à lire tous les mandements des évêques français, et les lettres qu'ils crurent devoir adresser à cette époque au ministère des cultes pour protester contre la défense faite par celui-ci de promulguer officiellement le *Syllabus.*

Rien n'est plus consolant que cette lecture ; sans doute, les protestations sont plus ou moins accentuées suivant le tempérament des prélats, mais tous reconnaissent à Pie IX le droit de tracer à l'armée catholique le programme de ce qui doit être rejeté comme entaché d'erreur.

Ce sentiment de soumission que nous avions le droit d'attendre, rencontra sa contrepartie dans le monde laïque. Pendant que la grande majorité des catholiques accueillait avec une explosion de joie ce programme qui traçait ses devoirs à la société contemporaine, la phalange des libres-penseurs se sentit foudroyée, et un petit nombre d'esprits orthodoxes fut déconcerté. Ici on dénatura le *Syllabus*, là on l'atténua. La secte antichrétienne était bloquée dans ses derniers retranchements ; ses adeptes les plus passionnés se sentaient percés à jour ; les catholiques qui s'essayaient à des combinaisons plus ou moins ingénieuses *pour réconcilier l'Eglise avec la société moderne* constataient douloureusement que leur édifice si laborieusement construit, s'affaissait, puisque la dernière erreur signalée par le *Syllabus* est que *Le Pontife Romain peut et doit*

se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

Cette opposition n'empêcha pas le *Syllabus* de suivre glorieusement sa route à travers les acclamations des uns, les malédictions des autres, et les restrictions et les dédains de quelques-uns. *Il était opportun.*

Un même jour, une pléiade de députés français crut devoir envoyer à Pie IX une adresse dans laquelle était notifiée son adhésion à l'immortel document; l'année dernière une autre pléiade de publicistes catholiques, réunis en congrès à Tours, s'empressait d'imiter cette initiative.

Puisqu'une élite de législateurs et de journalistes a rendu justice à cette démarche de Pie IX, nous croyons opportun d'étudier la valeur doctrinale du *Syllabus*, et d'indiquer les devoirs de la presse par rapport à cette charte dogmatique du publicisme catholique. Notre but unique en agissant ainsi est de servir, dans notre modeste sphère, l'Eglise Catholique et Romaine, et nous désavouons d'avance tout ce qui dans cette lettre, de près ou de loin, directement ou indirectement, ne serait pas strictement conforme à sa doctrine.

Obéissance filiale et joyeuse. Voilà notre mot d'ordre.

Pour bien comprendre l'enseignement donné par le *Syllabus*, il faut étudier son contexte.

Le *Syllabus* est une série de quatre-vingts propositions comprenant les principales erreurs de notre temps, signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de Pie IX.

Cette nomenclature annexée à l'Encyclique *Quanta Cura* a été envoyée par ordre du Pape à tous les Evêques de la catholicité. De là découle, Monsieur, une première question.

Quelle est strictement la valeur doctrinale du *Syllabus*?

J'attache d'autant plus d'importance à résoudre cette question que de véritables étourdis ont osé commencer une campagne pour démontrer que la série de brefs pontificaux qui condamnent le libéralisme catholique étaient de simples *accusés de réception*.

La lecture des pages 567, 568, 569, 570, 571, 572 du 7e volume des œuvres de Mgr l'Evêque de Poitiers les aurait dispensés de commettre cette étourderie.

Pour connaître donc la valeur doctrinale du *Syllabus*, nous laisserons parler d'abord le Rév. Père Ramière et ensuite Mgr Pie :

« Le Concile, dit le docte Jésuite, définit que le Souverain-Pon-

tife est infaillible toutes les fois que remplissant la fonction de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, et s'appuyant sur la souveraine autorité apostolique dont il est revêtu, il définit la doctrine relative à la foi et aux mœurs que l'Eglise universelle doit professer. Or il n'est pas douteux que la doctrine exprimée sous forme négative dans le *Syllabus* ne soit relative à la foi et aux mœurs, et il est également certain que l'expression de cette doctrine a été adressée à l'Eglise universelle, pour lui servir de règle. Il ne resterait donc plus qu'une question à résoudre pour savoir si cette doctrine est infailliblement définie.

« Cette question est celle-ci : Le Souverain-Pontife, en ordonnant de réunir les enseignements dogmatiques et moraux épars dans les divers actes de son pontificat et en faisant adresser ce recueil à l'épiscopat catholique, a-t-il voulu user de la plénitude de son pouvoir doctrinal ou bien a-t-il eu l'intention de laisser à chacun de ses enseignements l'autorité qu'il avait dans l'acte d'où il est extrait ? Nous ne trouvons rien dans la promulgation du *Syllabus* qui nous aide à résoudre cette question, mais si l'on s'en réfère au langage dont a usé l'épiscopat catholique pour exprimer la soumission au *Syllabus*, on pourra difficilement douter que cet acte ne renferme une règle de foi infaillible. Du reste, alors même qu'il ne s'imposerait pas à notre foi en vertu de l'infaillibilité pontificale, il s'imposerait à notre obéissance en vertu de la souveraine autorité qui appartient au Pape en tout ce qui touche le gouvernement de l'Eglise, comme l'a défini le concile du Vatican dans le chapitre III de la seconde constitution dogmatique. » (*Etudes religieuses*, janvier 1875, page 25.)

Ce qui veut dire que si le *Syllabus* ne renferme pas tous les caractères matériels *d'une décision cathédratique*, du moins, dans son sens le plus étroit, il a droit à l'obéissance des fidèles en vertu de la souveraineté qui appartient au Pape en tout ce qui touche le gouvernement de l'Eglise.

Aussi Mgr l'évêque de Poitiers a promulgué en ces termes l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* :

« C'est pourquoi nous mandons et déclarons à nos bien-aimés frères dans le sacerdoce, réunis avec nous pour célébrer le onzième synode, et à tout le clergé du diocèse, que l'Encyclique de notre Très-Saint Père le Pape donnée à Rome le 8 décembre de l'année mil huit cent soixante-quatre, commençant par les mots : *Quanta cura* et suivie du *Syllabus* comprenant les principales erreurs du temps, déjà censurées par le Saint-Siége, doit être tenue pour pro-

mulguée. *Et que tous, sans exception, doivent regarder comme vraiment condamnées et réprouvées les erreurs que le Souverain-Pontife y condamne et y réprouve.* » (ŒUVRES DE MGR PIE, *tom V, page* 441.)

En résumé, si Pie IX et Mgr Pie reconnaissent que le *Syllabus* est une nomenclature d'erreurs qu'ils condamnent, le *Syllabus* a donc une valeur doctrinale. Avis aux publicistes.

Certains catholiques appartenant à l'école libérale ont parfaitement compris qu'ils ne pouvaient repousser en bloc sans scandale les enseignements contenus sous forme négative dans le *Syllabus*, mais ils ont essayé d'en atténuer la portée dans l'interprétation de chacun de ses articles, en laissant entendre que chacune des condamnations de l'Eglise était la glorification des idées modernes.

Eh bien ! nous ne devons pas même entretenir cette illusion, car elle est plus dangereuse pour les journalistes dépourvus de science théologique que pour les canonistes qui, s'ils sont de bonne foi, ont toujours à leur service les connaissances acquises au grand séminaire.

Ceci provoque la seconde et dernière question de cette lettre.

Comment faut-il interpréter le *Syllabus*? La réponse est bien simple.

Le *Syllabus* étant une série d'erreurs signalées par l'Eglise, pour en dégager la vérité, il faut placer la *contradictoire* à côté de la proposition erronée. Ce n'est pas tout, cette contradictoire établie, il ne faut ni *dénaturer* la proposition affirmative, ainsi que l'a fait la libre pensée, ni *l'atténuer*, ainsi qu'ont tenté de le faire les catholiques-libéraux. Dans les deux cas c'est outrager l'Eglise. Il faut surtout se dépouiller de ce naturalisme — un des plus beaux fleurons qui ornent la couronne de la secte antichrétienne — qui consiste à taire tout ce qui peut froisser les idées modernes, et à tendre un pont de secours à l'esprit du siècle. Ce stratagème a toujours pour effet d'établir la conciliation aux dépens de l'Eglise de Jésus-Christ.

En résumé : Pie IX a bel et bien condamné le libéralisme contemporain dans le *Syllabus*. C'est la conclusion que les journalistes catholiques ne devront pas perdre de vue. A ceux qui voudraient en douter, nous recommandons cette page de Mgr de Poitiers qui, en résumant cette question, touche à d'autres thèses incidentes qu'il est important d'élucider.

« ... Parmi les rangs des catholiques, quelques-uns se sont mépris sur la portée des explications et des rectifications épiscopales qui tendaient à réfuter les fausses interprétations de l'acte aposto-

lique. Pour obvier à des suites qu'ils redoutaient, *plusieurs se sont appliqués à établir qu'après l'Encyclique il n'y avait pas plus de lumière qu'auparavant et que toutes les mêmes opinions peuvent être aussi librement soutenues...*

« Ce résultat est *triste et regrettable*, et il serait de nature à perpétuer le mal auquel l'Encyclique a voulu porter remède...

« L'acte du huit décembre a une *portée considérable*, il est dirigé contre les adversaires, contre ceux du dehors : c'est vrai ; mais il s'adresse encore plus, s'il est possible, *à ceux de la maison ;* par voie d'affirmation plutôt que de condamnation, il tend à mettre fin à des divisions domestiques, à régler la croyance et le langage de *catholiques qui s'éloignaient de la doctrine et de l'esprit de l'Eglise.*

« *Le naturalisme politique* érigé en *dogme des temps modernes* par une *école sincèrement croyante*, mais qui se met en cela d'accord avec la société déchristianisée au sein de laquelle elle vit : *voilà l'erreur capitale que le Saint-Siège a voulu signaler.* »

Que les journalistes catholiques qui veulent obéir aux prescriptions du *Syllabus*, méditent profondément cette dernière phrase de l'illustre évêque, qu'ils pèsent bien les mots : *Une école sincèrement croyante.* Voilà à qui s'adressent les observations de Mgr Pie.

Qu'ils n'oublient pas que *la conspiration du silence* est une arme de guerre employée souvent contre l'Eglise dans le monde moderne, qui est le monde de Satan ; que l'atténuation ou la fausse interprétation des documents pontificaux en est une autre, et que la meilleure disposition pour bien servir l'Eglise lorsqu'on est publiciste, comme lorsqu'on ne l'est pas, c'est, suivant l'expression de Mgr de Ségur, *d'être catholique de la tête aux pieds*, catholique dans ses idées et dans ses jugements, catholique dans ses sympathies, catholique dans ses paroles, catholique dans ses écrits, catholique en public comme en particulier.

Le jour où la presse affichera en masse cette intrépidité, l'opinion publique aura fait un grand pas, car elle se sera rapprochée de Jésus-Christ, qui est la vérité et la vie.

Vicomte GABRIEL DE CHAULNES.

LE PAPE BONIFACE VIII

(Suite. — Voir le numéro du 10 avril.)

II

Le grand reproche adressé à Boniface VIII est motivé par la bulle *Ausculta fili*, et par la constitution *Unam sanctam*. On

accuse le Pape d'avoir porté sur la couronne de France une main téméraire, et l'on glorifie Philippe le Bel de ce qu'il aurait, en résistant à ces prétentions excessives, sauvé l'indépendance du royaume. C'est cette conclusion, adoptée par la majorité des historiens, que nous entendons soumettre à un nouvel examen, et nous voulons savoir si Boniface VIII fut en effet un usurpateur et Philippe le Bel un défenseur de la liberté.

Déjà la proposition formulée dans ces termes devient bien invraisemblable. De l'aveu général, Philippe le Bel fut un prince absolu. Le premier il établit en France les bases d'un pouvoir sans contrôle et n'admit jamais de résistance à ses volontés. Il porta à la féodalité des coups mortels; il s'appliqua à ruiner toutes les libertés communales, et son règne n'est qu'un long effort pour étendre l'autorité du prince sur tous les pouvoirs locaux, abaissés au même niveau. Si, le premier des rois de France, il convoqua les Etats généraux, il n'entendit pour cela ni leur demander des conseils, ni subir leur contrôle. Il ne les consulta même pas une seule fois sur les taxes innombrables dont il écrasait ses sujets, et leur soumit encore bien moins ses autres résolutions politiques. Il se borna à invoquer leur appui dans sa lutte contre la Papauté; mais de courtes séances sans débats, où l'on ne devait apporter qu'une adhésion pure et simple aux volontés du roi, c'est à cela qu'il entendit réduire leur rôle, et dès qu'il prévit une résistance, il se garda bien de les convoquer.

Quant à Boniface VIII, s'il fit preuve dans toute cette lutte d'une indomptable fermeté, il est impossible de l'accuser sans preuve d'avoir introduit en politique des principes nouveaux, ou même d'avoir déduit des principes universellement acceptés, des conséquences inaccoutumées. Jamais il ne passa pour novateur et il ne le fut point. Il était un des canonistes les plus éminents de son siècle. Avant de recevoir les hautes dignités ecclésiastiques, il avait longuement étudié les sciences du droit et y avait acquis une juste renommée. Etait-il vraisemblable qu'en présence de tant d'adversaires implacables, il eût entrepris d'en changer les bases et exposé des théories qui n'auraient pas eu pour elles la consécration du temps?

Aussi ne le fit-il point, et l'on peut démontrer que les prin-

cipes de la bulle *Unam sanctam* avaient été enseignés bien avant lui et le furent longtemps après.

C'est ce que tous les historiens sérieux constatent, et l'un des plus graves d'entre eux, Mgr Héfélé, le démontre d'une manière irréfutable. Au surplus, au temps même de Boniface VIII on le reconnaissait déjà, et lorsque Philippe le Bel voulut ameuter l'opinion publique contre la bulle *Ausculta fili*, il fut obligé de la falsifier et de faire circuler, à la place du texte véritable, un texte tout différent contre l'exactitude duquel le Pape et les cardinaux ne cessèrent jamais de protester.

On peut donc considérer que Boniface VIII exprimait dans cette Bulle la doctrine commune des théologiens et des canonistes de son temps, et que les principes qu'il expose servaient alors de base aux rapports politiques de l'Eglise avec les puissances civiles ; mais cette conclusion même ne nous suffit pas, et nous croyons qu'on peut démontrer que ces principes étaient conformes au droit éternel et absolu, qu'ils devraient exprimer les rapports de l'Eglise avec les princes dans tous les temps, et que ce sont même les seuls qui sauvegardent la liberté.

Etudions-les d'abord au temps où ils se produisirent, et nous verrons ensuite l'usage qu'on en pourrait faire encore aujourd'hui.

Les principes de Boniface VIII sur les rapports des deux puissances sont exposés dans deux actes principaux : la bulle *Ausculta fili* et la bulle *Unam sanctam*.

La bulle *Ausculta fili* porte la date du 5 décembre 1301, bien qu'il paraisse démontré qu'elle est de quelques semaines postérieure. C'était une lettre confidentielle adressée au roi Philippe, et que le Pape chargea un légat de lui porter et de lui lire. Clément V en fit effacer une partie dans l'exemplaire qui existe aux archives pontificales ; mais la bibliothèque de Saint-Victor en possédait une copie, et l'on peut ainsi reconstituer le texte intégral. Or, voici les principaux passages supprimés relatifs à la question qui nous occupe :

« Nonobstant Nos faibles mérites, dit le Souverain-Pontife, Dieu Nous a établi sur les rois et sur les royaumes. Il nous a imposé le joug de la captivité apostolique pour édifier et pour

planter, pour affermir ce qui vacille, guérir ce qui est malade, retrouver ce qui est perdu, etc. Ne permets donc pas, ô très-cher fils, que l'on vienne te répéter que tu n'as pas de supérieur et que tu ne dois pas te soumettre à Celui qui se trouve au sommet de la hiérarchie ecclésiastique. Celui qui pense de cette façon est un insensé ; celui qui le soutient obstinément est un mécréant et n'appartient pas à la bergerie du Bon Pasteur... »

Voilà le principe posé. Le Pape annonce l'application qu'il en a faite :

« Afin qu'un trop long silence ne Nous rende pas complice de tes fautes, afin que Dieu ne nous redemande pas ton âme, afin que le soin que nous devons avoir de toi, en vertu de Notre charge apostolique, ne devienne pas pour Nous une cause de perdition, Nous inspirant de Notre amour paternel, et après en avoir délibéré avec Nos frères, Nous avons invité à se rendre auprès de Nous, jusqu'au 1er novembre, les évêques de France, les abbés de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré, de Saint-Denis et de Marmoutiers, ainsi que les Chapitres des églises cathédrales de ton royaume, les maîtres en théologie ainsi que ceux en droit canon et en droit civil, et quelques autres ecclésiastiques originaires de France, afin que Nous Nous consultions avec ces personnes qui ne sauraient être suspectes, qui te sont au contraire agréables, qui t'aiment et qui aiment ton royaume, afin que Nous Nous consultions, dis-je, avec maturité, sans précipitation, sur les questions en litige, et sur d'autres encore, et pour que Nous prescrivions ce qui est nécessaire pour l'extirpation des abus, pour le salut et la bonne administration du royaume. Si tu crois que l'on doive s'occuper d'affaires qui te concernent, tu pourras te rendre en personne dans ladite assemblée, ou bien t'y faire représenter par des fondés de pouvoir munis de tes instructions ; mais quand même tu n'y paraîtrais pas et tu n'enverrais personne, on passera outre, avec l'aide de Dieu. »

Le Pape, dans un autre passage de la même lettre, avait fait connaître ses griefs. Ils provenaient exclusivement des atteintes portées par Philippe le Bel à la liberté de l'Eglise, et de son immixtion dans l'administration ecclésiastique. Ces

actes étaient nuls, et le Pape avait incontestablement le droit d'en proclamer la nullité. En cela il n'intervenait pas dans le gouvernement civil; il se bornait à déclarer que celui-ci était sans pouvoir dès qu'il sortait des bornes de sa compétence. Or, ce qu'il pouvait faire de lui-même, comme chef de l'Eglise, en vertu de son autorité propre, le Pape aime mieux le faire en s'entourant des conseils de ceux mêmes que sa décision va concerner. Il appelle à lui tous les chefs de l'Eglise de France, toutes les personnes doctes en ces matières; il avertit Philippe le Bel pour qu'il se défende lui-même s'il le juge à propos; et c'est après ce débat contradictoire, avec toutes ces lumières, que le Pape entend pourvoir à l'extirpation des abus et à la bonne administration du royaume en ces questions. Car rien n'indique qu'il songeât à déposer Philippe le Bel, ni à se mêler des actes de son gouvernement qui ne concernaient pas l'Eglise.

Il ne faut pas oublier que la nation était exclusivement catholique, que dans la vie de chacun la foi tenait la première place, que toutes choses étaient coordonnées au but suprême du salut, et que la société civile elle-même n'était considérée que comme un moyen de l'atteindre. Elle était telle non-seulement par son essence, mais par la volonté expresse et persistante de chacun de ses membres. De plus, le clergé était un corps important de l'Etat; il passait avant la noblesse et était bien au-dessus du Tiers-Etat, qui n'existait pas encore. Si donc on violait ses droits, le Pape devait intervenir pour le protéger, et si ces actes troublaient la vie religieuse elle-même, c'était le peuple entier qui était atteint dans son bien le plus précieux, et le Chef de l'Eglise, son protecteur, devait encore prendre sa défense. La résistance était bien plus légitime dans son principe que ce droit de résistance que tous les jurisconsultes de tous les temps n'hésitent pas à reconnaître à un peuple dont le souverain, violant la constitution expresse ou implicite sur laquelle son pouvoir repose, viole les droits essentiels.

Ainsi, en résumé, Philippe le Bel avait violé la liberté de l'Eglise, porté atteinte aux droits du clergé, et il compromettait le salut de son peuple. Il était sorti de sa compétence et ses actes étaient nuls. Le Pape, gardien de l'Eglise, chef du clergé,

protecteur des peuples, avait le droit de prononcer cette nullité, et il le fit avec toutes les garanties d'impartialité et de liberté désirables. Nous ne trouvons là rien qui diminue l'indépendance légitime du gouvernement civil.

Armand RAVELET.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA FRANC-MAÇONNERIE (1).

L'évêque d'Orléans vient de publier sur la *Franc-Maçonnerie* une étude d'une haute portée religieuse, sociale et politique.

Voici le début de la brochure de Mgr Dupanloup :

« Tout le monde connaît, au moins de nom, la Franc-Maçonnerie. Je la connaissais comme tout le monde : mais depuis longtemps déjà je désirais l'étudier de plus près ; et je m'y sentais sollicité par diverses causes, depuis surtout la fameuse circulaire de M. de Persigny. Il est incontestable, en effet, qu'à dater de cette circulaire la Franc-Maçonnerie, chez nous, est entrée dans une phase nouvelle.

« Jusque-là enveloppée de mystère, elle n'agissait guère que dans l'ombre; mais à la faveur des hauts encouragements qu'elle reçut alors du gouvernement impérial, elle a fait en France, depuis cette époque, acte de vie publique, et son prosélytisme, toujours ardent quoique circonspect, est devenu plus ardent encore ; elle a publié des livres et des organes périodiques, fondé de nouvelles Loges en grand nombre, recruté des adhérents, levé son drapeau ; et naguère, dans une Loge, un franc-maçon signalait « le rapide envahissement du monde par la doctrique maçonnique (2). »

(1) Nous empruntons au *Français* cette analyse du livre de Mgr Dupanloup : *Etude sur la franc-maçonnerie* ; in-8 de 90 pages ; Paris, 1875, chez Ch. Douniol, rue de Tournon, 29.

(2) Le *Monde Maçonnique*, mai 1870, p. 118. — D'après un document, probablement exagéré, publié par le même organe, « il existe en ce moment en France « 400,000 francs-maçons. Dans ce nombre les femmes ne sont pas comprises. » *Ibid.*, p. 212. Le *Monde Maçonnique*, qui publie ce document, ne le rectifie pas ; et je lis dans la Constitution maçonnique française, art. 5, que « la Franc-« Maçonnerie aspire à embrasser *tous les membres de l'humanité.* »

« Il serait d'ailleurs superflu de nier ses progrès, ou de dissimuler son influence chaque jour croissante et la part cachée, mais réelle, qui lui revient dans les révolutions contemporaines.

« Quant on voit le rôle prépondérant qu'elle joue au lendemain de ces catastrophes qui changent tout à coup profondément l'état politique et social d'un peuple ; quand on considère la part qu'elle prend dans ces soudaines victoires de la violence où elle fournit au parti triomphant des chefs et des soldats, il est difficile de penser qu'elle n'y était pour rien, et l'étude que je viens de faire m'a prouvé, avec la dernière évidence, qu'il se rencontre là pour elle, à tout le moins, des solidarités étranges et de graves responsabilités.

« Il est donc impossible qu'une telle institution nous trouve inattentifs, ou que nous hésitions à dire nettement ce que nous croyons ici la vérité. »

L'évêque d'Orléans commence par établir l'antagonisme radical de la Franc-Maçonnerie et de la religion :

« Le Christianisme, est-il dit sans cesse dans les Loges, c'est une religion *menteuse*, *bâtarde*, *répudiée par le bon sens*, *abrutissante*, et qu'il faut anéantir. C'est *un fatras de fables*, *un édifice vermoulu*, et qui doit tomber pour faire place au temple maçonnique. Voici quelques textes formels, choisis entre mille :

« *Le catholicisme est une formule usée*, *répudiée* par tout « homme qui pense sainement... *un édifice vermoulu !...* Au « bout de dix-huit siècles, la conscience humaine se retrouve « en présence de *cette religion bâtarde*, formulée par les successeurs des apôtres ! »

« Ce n'est point *la religion menteuse des faux prêtres du* « *Christ* qui guidera nos pas. »

Ainsi parlait, à l'installation de la Loge *l'Espérance*, le *Grand-Orateur* de la Loge, le F. Lacomblé.

Selon cet *orateur*, les ministres de l'Evangile sont « un parti « qui a entrepris d'*enchaîner tout progrès*, d'*étouffer toute* « *lumière*, de *détruire toute liberté* pour régner avec quié-

« tude sur *une population abrutie* d'ignorants et d'esclaves. »

« Aujourd'hui, » disait-il encore, « que la lumière luit, il faut « avoir la force de faire bon marché de *tout ce fatras de fa-* « *bles*; dût le flambleau de la raison *réduire en cendres* tout ce « qui reste encore debout de *ces vestiges de l'ignorance et de* « *l'obscurantisme.* »

« Voilà comment parle la Franc-Maçonnerie ; voilà comment elle ne s'occupe pas du Christianisme, et comment elle le respecte, quand elle s'en occupe.

« Son thème est précisément celui que répète partout l'impiété ; c'est ce qui est dit à satiété, par exemple, dans ces petits livres dont la Révolution et la Maçonnerie inondent Rome en ce moment, et que j'ai eus sous les yeux.

« Son thème, son mot d'ordre est précisément celui de Voltaire : *Ecrasons l'infâme.* »

Enumérant les faits qui prouvent l'hostilité de la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise, l'Evêque d'Orléans s'exprime ainsi :

« Je le demande d'abord : n'est-ce pas une profonde pensée de guerre qui, naguère en 1869, faisait à la fois surgir à Bruxelles, à Naples, à Paris, ces *Convents* (c'est le style des francs-maçons), ces Convents ou Conciles maçonniques, EN FACE du *du Concile œcuménique*, et tout récemment encore ce *convent* qui essayait de se réunir à Rome même ?

« On se souvient que le *Convent* de Paris était annoncé par une circulaire du Grand-Maître de l'Ordre, le général Mellinet, qui avait été en même temps, sous l'Empire, commandant en chef de la garde nationale. »

Après avoir reproduit l'adresse du général Mellinet, grand-maître de l'ordre, l'évêque d'Orléans continue :

« Je ne veux remarquer ici qu'une chose, c'est dans quelle pensée ce *Convent* était projeté : il s'agissait d'y *élaborer* et d'y *voter* UN MANIFESTE SOLENNEL, qui fût quoi? une *affirmation de principes* qu'il *importait*, disait-on, de poser EN FACE *du Concile œcuménique.* Pouvait-on déclarer d'une manière plus expresse l'antagonisme flagrant entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise catholique ?

« Et s'il était possible de conserver ici un doute quelconque ne suffirait-il pas, pour lever ce doute, de rappeler une lettre publiée alors par M. Michelet, et dans laquelle, selon M. Michelet, « les manifestations, — qu'il importait à la Franc-Maçonnerie de faire, — EN FACE DU Concile œcuménique, » seraient LE VRAI CONCILE QUI JUGERAIT LE FAUX (1).

« Le second fait où se révèle la guerre que la Maçonnerie a déclarée au Christianisme, ce sont les attaques sorties des Loges maçonniques contre les institutions religieuses du Christianisme, institutions qu'il faut écraser et EXTIRPER MÊME PAR LA FORCE : « L'HYDRE MONACALE, » c'est ainsi que le Vénérable de la *Loge des Trois-Amis* les désignait ; et un autre Vénérable reprenait, dans son discours d'installation à son *vénéralat*, cette *heureuse expression :* « L'HYDRE MONACALE, s'écrait-il, *si souvent* « *écrasée*, nous menace de nouveau de ses têtes hideuses. »

Et un autre, au milieu d'applaudissements frénétiques, ajoutait :

« Nous avons le droit et le devoir de nous en occuper, il fau- « dra bien que le pays entier finisse par en faire justice, DUT-IL « MÊME EMPLOYER LA FORCE POUR SE GUÉRIR DE CETTE LÈPRE. » (Bravos.)

L'évêque d'Orléans établit ensuite que la Franc-Maçonnerie n'admet dans ses doctrines ni l'existence de Dieu, ni l'immortalité de l'âme et que le principe fondamental de la Franc-Maçonnerie est incompatible avec quelque religion que ce soit.

Ce principe, en effet, quel est-il ? C'est la libre pensée, c'est le droit universel, illimité, absolu de croire ce qu'on voudra ou de ne rien croire du tout. « Eh bien ! dit Mgr Dupanloup, il est manifeste que ce principe, ainsi entendu, est une flagrante erreur philosophique, et c'est la négation implicite même de la religion naturelle. En effet, si la religion naturelle existe, elle oblige par elle-même, en principe et en droit ; c'est cette obligation qui est antérieure et supérieure à l'homme, et elle limite sa liberté, elle lie sa conscience...

« Un raisonnement identique s'applique au Christianisme.

(1) Lettre du 24 octobre 1869, publiée par tous les journaux.

S'il est une institution divine, il oblige par lui-même tous les hommes, et cette obligation supérieure à l'individu, à moins qu'on ne proclame l'individu supérieur à Dieu, *limite* sa liberté... Cette liberté absolue et limitée de la conscience que les francs-maçons posent à la base de la maçonnerie n'existe donc pas ; c'est là une des chimères de ce faux libéralisme, condamné par l'Eglise et qui n'est autre chose que le scepticisme ou l'indifférentisme en matière de croyance ; le proclamer comme fait la Maçonnerie, c'est nier implicitement, mais réellement, toute religion naturelle ou révélée. »

Mgr Dupanloup s'attache ensuite à démontrer que le but odieux des Francs-Maçons apparaît surtout dans le zèle qu'ils déploient pour prêcher la morale sans Dieu, et par suite l'enseignement de la jeunesse séparé de toute croyance religieuse.

C'est dans les Loges que s'est élaborée cette morale impie qu'ils ont appelée la morale indépendante, et qui n'est qu'une des formes de l'athéisme.

Deux faits, du reste, contemporains et éclatants, témoignent de cette activité de la Maçonnerie à propager l'enseignement athée et en dehors de toute religion ; ce sont : la création des *Ecoles professionnelles des filles* et la *Ligue de l'enseignement.*

Mgr Dupanloup démontre que la pensée d'où sont nées les écoles des filles est une pensée anti-religieuse ; que, sous prétexte d'enseignement, c'est l'irréligion pratique que l'on s'efforce d'inculquer aux jeunes filles, et que l'on se propose d'en faire des libres penseuses ; quant à la Ligue de l'enseignement, son but avoué, c'est la diffusion de l'instruction ; la vraie pensée de l'œuvre est l'instruction sans Dieu, en dehors de toute religion.

Mgr Dupanloup passe ensuite en revue les rites maçonniques ; il rappelle les cérémonies de l'initiation et en démontre la puérilité. « Je me trompe, dit le vénérable prélat, ce qu'au fond tout cela signifie, c'est qu'on veut se passer de la religion, de la foi et du catéchisme chrétien ; voilà pourquoi on se livre gratuitement à ces rites bizarres qui rappellent le vieux temps de la décadence païenne. »

Voici la conclusion de la brochure de l'évêque d'Orléans :

« Peut-on s'étonner après tout cela que les Papes et les évêques aient condamné la Franc-Maçonnerie ? et n'est-ce pas un grand devoir qu'ils ont rempli, un grand service qu'ils ont rendu à l'humanité ?

« Depuis deux siècles déjà que la Franc-Maçonnerie s'est, je ne dis pas fondée, mais développée en Europe, les Papes n'ont pas cessé d'y être attentifs, et au dix-huitième siècle deux Souverains-Pontifes, Clément XII et le savant Benoît XIV ; au dix-neuvième, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et enfin Pie IX ont prononcé contre cette association les condamnations les plus motivées et les plus solennelles. »

Puis l'évêque cite les actes des Papes, notamment de Léon XII et de Pie IX, condamnant la Franc-Maçonnerie, les déclarations des évêques belges, et il finit ainsi :

« Voilà donc quels sont les faits. J'ai simplement exposé ce qui est, ce qui se dit, ce qui se fait dans la Maçonnerie.

« Est-ce à dire cependant que toutes les choses maçonniques sont antichrétiennes, et tous les franc-maçons des impies ?

« J'ai fait ici les distinctions et les réserves nécessaires.

« Oui, il y a des francs-maçons qui ne savent pas même que l'Eglise a condamné la Franc-Maçonnerie : chez qui, *par ignorance*, comme le disait Pie IX, *a pu surgir l'opinion fausse que la Franc-Maçonnerie est inoffensive et n'a de but que la bienfaisance* (1), la philanthropie, et la morale, et qui, n'étant pas initiés aux profondeurs de la société maçonnique, n'aperçoivent pas, sous ces grands mots qui retentissent sans cesse dans les Loges, l'impiété, la guerre faite au Christianisme, l'appoint donné aux révolutions.

(1) Impossible de ne pas redire que les francs-maçons ont déclaré que la bienfaisance est *un des caractères les moins essentiels* de la Franc-Maçonnerie ; et au fond rien de moins charitable que la Maçonnerie ; témoin les aveux de beaucoup de ses membres : le F∴ Accary père, membre du chapitre de la *Persévérante-Amitié*, disait naguère au Grand-Orient de France, près duquel il était délégué : « La Franc-Maçonnerie, d'après l'art. 1er de la constitution, a pour « objet la bienfaisance. Cependant, à l'exception de notre *Maison de secours* « (dont les ressources sont si exiguës que je m'étonne qu'elles soient mentionnées « dans une fête solsticiable) *je ne vois rien qui atteste la manière dont la Franc-* « *Maçonnerie exerce la bienfaisance.* » — Voir le *Globe*, revue maçonnique, t. III. p. 163.

« Eh bien ! dirai-je à ces francs-maçons non encore désabusés, si c'est la philanthropie qui vous attire, qu'avez-vous besoin d'être maçons? Soyez chrétiens, il suffit. Est-ce que toute bienfaisance n'est pas dans le Christianisme ? N'est-ce pas lui qui a donné au monde la charité ?

« La charité, vertu plus féconde, qui apporta à l'homme des lumières et des dévouements que la simple philanthropie n'égala jamais. Oui, la charité porte la philanthropie à des sommets où, d'elle-même, celle-ci ne serait jamais montée, et d'où elle lui découvre des horizons nouveaux et sans limites, en un mot, la charité appuie le pauvre cœur humain sur le cœur de Dieu, et, sans écarter aucun des motifs purement humains d'aimer les hommes, elle donne à l'amour de l'homme pour l'homme l'idéal pur, fécond, infini, de l'amour même de Dieu pour l'humanité.

« Et la morale! Rendre les hommes plus vertueux ! Certes, à cette prétention, si elle est efficace, le Christianisme ne pourrait qu'applaudir, car c'est ce qu'il veut lui-même, avant la Maçonnerieet plus que la Maçonnerie. Mais, expliquons-nous: comment la morale chez vous est-elle entendue, je ne dis pas par tel ou tel honnête franc-maçon, qui n'a pas franchi tous les degrés de l'initiation et ne les franchira jamais, mais par la Franc-Maçonnerie, et par ses chefs, dont j'ai cité les textes ! Il s'agit d'une morale qui dispense de toute religion, d'une morale sans Dieu et sans aucune religion : en d'autres termes, la Maçonnerie veut que l'homme vive sans culte, sans prières, sans autels, sans Dieu et sans Christ sur la terre.

« Eh bien ! cette doctrine, qu'est-ce autre chose que l'athéisme pratique ?

« Point donc de prétexte.

« De deux choses l'une : ou vous savez ce qu'est la Maçonnerie, ou retenus dans les grades inférieurs, vous ne le saurez jamais ; et alors ou vous travaillerez efficacement à l'œuvre maçonnique, ou vous n'y travaillerez pas : dans le premier cas, vous trahissez évidemment votre conscience et la foi chrétienne; dans le second cas, que faites-vous là?

« Il faut vraiment des temps de décadence philosophique

comme les nôtres pour passer par-dessus de pareilles contradictions et associer de telles incompatibilités.

« Si vous êtes chrétien, n'entrez jamais dans les Loges sous aucun prétexte; ou si vous êtes simplement homme sérieux, ennemi des fantasmagories ridicules et des mystères suspects, éloignez-vous de là ! ou si, séduit par l'enseignement, par les bonnes intentions, vous y avez mis le pied, retirez-vous.

« Il se fait là, malgré vous, une œuvre radicalement antichrétienne, lamentable pour le salut des âmes, et combien de fois n'avons-nous pas la douleur d'en voir de près les funestes résultats !

« Comment, d'ordinaire, entre-t-on dans les Loges? Un jeune homme a vingt ans; il est inexpérimenté, ardent, généreux; il a des amis, un peu plus âgés, qui déjà ont été recrutés par la propagande maçonnique. « Est-ce que, lui disent-ils, tu « ne voudrais pas venir avec nous? »

« Le jeune homme d'abord hésite. « Que faites-vous là ? » demande-t-il. On lui vante le but de la société, les amis qu'on y rencontre; on lui parle de philanthropie et de progrès; peu à peu on l'attire par ces grands mots; il consent enfin à se laisser faire; le voilà pris, et le premier pas une fois fait, l'initiation une fois reçue, peu à peu les liens se resserreront; et même quand il serait entré là avec quelques principes religieux encore, bientôt l'esprit qui souffle daus les Loges le pénétrant, toute croyance s'en ira de son intelligence et toute observance religieuse de sa vie.

« Et, en fait, dans la pratique quotidienne de la vie, que voyons-nous? C'est que, pour l'immense majorité de ses membres, la Maçonnerie tient lieu de toute religion; c'est que les hommes qui fréquentent les Loges, du moins en France, ne se rencontrent plus dans les temples chrétiens. La Loge remplace l'Eglise. C'est fini, plus de foi, plus de prière, plus d'Evangile, plus de sacrements. Pour eux, la religion n'existe plus.

« Ces vagues aspirations, cette morale sans Dieu, ces cérémonies vaines, ces creux symboles leur suffisent, et peu à peu ils se laissent aller à n'avoir plus d'autre religion, ni d'autre culte. Sont-ils initiés à quelque charge et décorés de quelque insignes maçonniques, c'est bien pire encore; les liens se res-

serrent et les enlacent de plus en plus; l'éloignement pour tout ce qui est religieux augmente; la Loge les enchaîne pour jamais; et quand vient l'heure de la mort, quand la famille, en larmes et en prières, les conjure de songer à leur salut et à leur âme, trop souvent, hélas! c'est en vain.

« J'en ai vu de ces obstinations inexplicables, chez des hommes touchés d'ailleurs du zèle et de l'affection d'un bon prêtre, inclinés par lui au christianisme, et à qui il ne manquait plus pour être tout à fait chrétiens que ce dernier pas, cet acte de foi, cette nécessaire adoration de Jésus-Christ; mais non, et la cause secrète de ces résistances était là, et pas ailleurs; la Maçonnerie avait mis la main sur eux, pesait sur leur âme, et ils n'osaient pas, même à leur lit de mort, se reconnaître et s'affranchir. Combien de familles chrétiennes savent que ce que je dis là n'est que trop vrai et ont dû à la Maçonnerie cette suprême douleur.

« Pour nous, pasteurs des peuples, certes, ce n'en est pas une médiocre que de voir dans ce siècle tant d'âmes si bien faites pour être chrétiennes, et si près de l'être, s'éloigner ainsi de nous et chercher ailleurs, dans le vide et dans le faux, sans nous et contre nous, les lumières, les vertus, les progrès dont la divine religion du Sauveur des hommes est la source féconde, la seule et puissante inspiratrice.

« Quel malheur et quel sujet de larmes amères de voir tant d'hommes que nous aimons, perdre ainsi leurs forces et leur vie à essayer de bâtir sans Dieu et contre Dieu!

« Je termine ici cette étude sur la Franc-Maçonnerie. Je l'ai faite sans amertume contre les personnes, mais non sans une tristesse profonde, en voyant les déplorables dissentiments de tant de nos contemporains avec la religion au sein de laquelle ils sont nés, et cette puissante organisation dans le monde de l'incroyance et de l'indifférentisme religieux. Ce qui me cause aussi une inconsolable douleur, c'est de voir, par suite, tant de natures généreuses, tant d'efforts égarés; des bonnes volontés sincères se trompant d'objet; le progrès du monde pris à rebours en sens contraire de sa direction véritable; la division, enfin, au lieu de l'union dans l'humanité.

« Ah! ce temple de la Fraternité et de l'Unité que vous vou-

lez, dites-vous, construire, ô nos frères abusés, il existe, mais c'est une construction faite de la main de Dieu et non pas de la main des hommes ; il n'a pas pour fondement la négation ruineuse, il repose sur la foi ferme et féconde. C'est la grande Eglise catholique.

« Venez-y donc, vous aussi, votre place y est marquée : ce temple de Dieu invite tous les hommes à s'abriter dans son sein. Jésus-Christ est mort pour vous comme pour nous : c'est lui le sauveur et l'illuminateur du genre humain. Venez donc à lui, et travaillez avec nous. Car, vous obstiner à bâtir sans Dieu et contre Dieu, je vous le répète avec la parole divine elle-même, c'est un labeur qui sera éternellement stérile, aussi vain que coupable !

« Nisi Dominus ædificaverit domum in vanum laboraverunt qui ædificant eam ! »

REVUE DES LIVRES.

1. Mois de Marie. — 2. Le Droit français. — 3. Questions de vie ou de mort.

1. *Mois de Marie* sur un plan nouveau, par M. l'abbé H. Pallu de la Barrière ; in-32 de 340 pages ; Paris, 1875, chez l'Auteur, rue Fontaine-Saint-Georges, 45 : — Prix : 1 francs 25.

Ce nouveau *Mois de Marie* se compose de deux parties principales. La première est le mois de Marie proprement dit, renfermant pour chaque jour une Méditation, qui se termine par des Invocations, une Pratique recommandée, et un Exemple. La seconde contient une instruction sur la confrérie du Saint-Rosaire, suivie de prières à la sainte Vierge, de l'Office de l'Immaculée-Conception, en latin et en français, et de prières diverses comprenant les exercices pour bien entendre la sainte messe, les vêpres du dimanche et les vêpres de la Sainte-Vierge. Il suffit d'indiquer ces divisions pour donner l'idée de l'utilité de ce *Mois de Marie*, qui mérite d'être recommandé à l'intention des pieux serviteurs de la sainte Vierge.

---

2. *Le Droit français*, ses règles fondamentales, ses rapports avec les principes de la morale, avec l'économie politique et

avec l'utilité générale, par Alfred Jourdan, professeur de droit romain à la Faculté de droit d'Aix, professeur d'économie politique à la Faculté des sciences de Marseille; in-8 de XVI-580 pages; Paris, 1875, chez E. Plon et Cᵉ.

Nous avons de volumineux traités de droit pour les jurisconsultes; des résumés exacts pour les jeunes gens qui débutent dans l'étude du droit; des guides ou manuels dits à l'*usage des gens du monde*, destinés à suppléer à la connaissance des principes qui leur fait défaut, en donnant la solution d'un certain nombre de difficultés pratiques; des *formulaires*, qui contiennent des modèles pour la rédaction de divers actes, demandes, suppliques, réclamations, contrats, quittance... *Le Droit français* de M. Alfred Jourdan n'est rien de tout cela; nous osons dire qu'il est mieux que tout cela, en ce sens qu'il répond à un besoin plus général, plus urgent; qu'il s'adresse à tous, que son but est, non seulement de faire connaître la loi, mais encore d'en inspirer le respect en démontrant sa nécessité sociale; de la faire aimer en faisant voir que le droit qui nous régit ne nous a pas été imposé par le caprice d'un législateur, mais qu'il est notre œuvre, l'œuvre de nos pères, comme la langue que nous parlons.

Toute la pensée du livre se révèle dans cet intitulé du chapitre VIII : *Du Droit, ou de la conciliation de l'honnête et de l'utile par la justice.* Tout est contraste dans l'homme, le corps et l'âme, le bien et le mal, le plaisir et la douleur, l'intérêt et le devoir : la science de la vie est de résoudre ces contrastes en harmonie. Partant de cette donnée, l'auteur montre très-bien que le droit éclairé par la morale et l'économie politique, expliqué par l'histoire, est la science de la vie sociale, la science de la vraie liberté. Il aurait pu aller plus loin et monter plus haut, en montrant quelle est la vraie source du droit, c'est-à-dire Dieu, et sa meilleure sauvegarde, c'est-à-dire la vraie religion; mais nous devons dire que s'il s'attache à établir le droit et la justice par des considérations *humaines* et *de raison*, au moins il n'exclut pas la religion.

L'auteur a, comme il le devait, placé en tête de son livre le jugement qu'en a porté l'Académie :

« Ce n'est pas un abrégé rebutant de nos Codes; c'est un livre instructif et intéressant, où les fondements du droit naturel sont clairement et fortement posés; un livre à la fois simple en la forme et élevé par la pensée, qui s'adresse en même temps aux classes les plus éclairées et à celles qui le sont le moins : qui peut servir de

complément aux études philosophiques de la jeunesse et devenir le guide du citoyen.....

« Le style est plutôt abondant que concis; néanmoins il ne manque pas d'élégance. Il est facile de reconnaître à la propriété et à l'exactitude du terme que les choses dont parle l'auteur lui sont familières. Sa phrase a un mouvement qui indique l'habitude de l'enseignement oral. Ce mouvement, loin d'être un défaut, quand il ne dépasse pas une juste mesure, soutient l'attention et rend agréable la lecture d'un livre dont le fond ne peut que gagner à être revêtu d'une forme attrayante. »

« Il y a peu de choses à ajouter à une pareille appréciation, que la lecture confirme, d'ailleurs, pleinement. L'auteur ne nous en voudra certainement pas, si nous ajoutons que l'Académie nous a paru avoir voulu couronner non-seulement un bon livre, mais une bonne action. L'auteur lui-même, avec une modestie qui l'honore, fait bon marché de la valeur scientifique de son œuvre; il est plein de foi dans son efficacité morale. Nous le croyons aussi; peu de livres méritent plus que le sien d'être répandus. »

Ce jugement si favorable de l'Académie ne nous empêchera pas de formuler quelques réserves. Nous avons déjà dit que nous aurions voulu voir une place plus grande faite à la religion, parce que cette place lui est due; nous ajouterons que, au sujet du mariage, nous aurions aussi voulu voir apparaître le *Sacrement*, et que le sentiment de l'auteur sur la question de la liberté de tester ne nous paraît pas aussi fondé qu'il le pense. Nous n'indiquons que ces quelques points; on comprend qu'il est une multitude de questions soulevées par un ouvrage aussi considérable que celui de M. Jourdan sur lesquelles il y aurait à engager de sérieuses discussions. Nous aimons mieux terminer cette rapide appréciation en constatant que le travail de M. Jourdan est très-consciencieux, qu'il est toujours respectueux pour la religion et qu'il peut offrir une grande utilité.

---

3. *Les questions de vie ou de mort*, par le R. P. Al. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus; in-12 de 400 pages; Paris, 1875, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; — prix : 3 fr., et 3 fr. 50, par la poste.

Quels sont ces *questions de vie ou de mort* que vient poser et résoudre le pieux et zélé membre de la Compagnie de Jésus? Il suffit d'en faire l'énumération pour en montrer l'importance et pour montrer du même coup l'intérêt et l'utilité de ce livre. Dieu,

l'homme, le chrétien, l'éducation, la destinée, la vie, la prudence, l'immortalité, la fin des impies, le salut, l'âme, les conditions du salut, le péché, la mort, le jugement, l'enfer, l'indifférence, le respect humain, le délai de la conversion, la confession, la communion, le ciel, le Sacré-Cœur, la sainte Vierge : tels sont les principaux sujets traités par le R. P. Lefebvre, et ce sont bien là, en effet, des questions dont la solution mène à la vie ou entraîne à la mort, selon qu'on les résout d'après les lumières de la foi, ou qu'on les néglige et les méprise en ne s'attachant qu'aux intérêts et aux pensées de la vie présente. Une longue expérience a montré à l'auteur qu'une seule de ces questions, méditée sérieusement, conduit aux meilleures résolutions, et amène dans la vie un changement merveilleux. En le lisant attentivement, en goûtant lentement ces vérités qu'il présente avec une onction calme et pénétrante, on sent la lumière grandir peu à peu : l'intelligence s'éclaire, la volonté s'ébranle, et l'on accorde à la question du salut, qui domine toutes les autres, l'attention qui lui est due. Le livre du R. P. Lefebvre forme ainsi un excellent recueil de méditations ; il peut fournir un très-utile cours d'instructions pour les retraites et pour les stations quadragésimales ; nous ne doutons pas qu'il ne produise des fruits abondants de conversions.

VARIÉTÉS

A PROPOS DES PÈLERINAGES JUBILAIRES. — Mme Claire de Chandeneux raconte cette anecdote dans une de ses spirituelles correspondances :

Tout ce monde, sérieux, silencieux et digne, provoque à peine le sourire de quelques sceptiques.

L'autre jour, pourtant, un jeune homme en costume de travail, une scie sur l'épaule, se permit des plaisanteries d'un goût déplorable sur cette manifestation religieuse.

Un monsieur décoré, qui marchait au dernier rang, se retourna paisiblement de son côté.

— Mon ami, lui dit-il, j'ai dû vous voir vendredi dernier, jour de la Saint Joseph, promener le *Chef-d'Œuvre* avec tous les compagnons menuisiers, *la Mère* en tête, le long de toutes les rues de Paris. Peut être ai-je trouvé le *Chef-d'Œuvre* médiocre, la *Mère* grotesque, et les compagnons avinés ; mais je vous affirme que je me suis bien gardé de le dire tout haut.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Sommaire. — Entrée solennelle du cardinal Dechamps à Malines : la fête ; discours du cardinal ; toast à Pie IX ; toast au cardinal ; réponse du cardinal. — Les noces d'argent de Mgr de Dreux-Brézé : fêtes de Moulins ; discours de Mgr de Conny, réponse de Mgr de Moulins. — Les épreuves de l'Église.

29 avril 1875.

La Belgique catholique a fait, le mercredi 21 avril, une magnifique réception à Mgr Dechamps, cardinal-archevêque de Malines. Malgré le mauvais vouloir des libéraux, dont les députés auraient voulu que l'Etat ne s'associât point aux honneurs rendus au nouveau cardinal, le gouvernement a tenu à relever cette grande fête par le concours des autorités civiles et militaires, et il a montré ainsi qu'il comprenait mieux les convenances que le libéralisme ; on ne voit pas, en effet, pourquoi un gouvernement ne s'associerait pas aux sentiments des populations, parce que ces sentiments sont religieux et catholiques.

La ville de Malines a présenté, pendant toute la journée du 21 avril, un spectacle aussi splendide que joyeux ; quand la Belgique se met en frais de fêtes, elle fait les choses grandement, et l'on sent que ce qu'il y a de populaire et de national dans ces fêtes l'emporte de beaucoup sur ce qu'il y a d'officiel. L'illustre cardinal Dechamps est une des gloires de la Belgique contemporaine ; il n'est pas moins aimé que vénéré et admiré : c'était la ville de Malines tout entière, tout ce grand diocèse dont Bruxelles fait partie, et, on peut le dire, la Belgique elle-même, dans ce qu'elle a de plus distingué et de plus patriotique, qui recevait, ce jour-là, l'éminent cardinal, et qui tenait à témoigner à la fois son amour et son estime pour le Prélat, sa reconnaissance et son dévouement pour le Pontife qui vient de reconnaître si magnifiquement son mérite.

La première visite de Mgr Dechamps fut pour Notre-Dame d'Hanswyck, l'antique sanctuaire vénéré de toute la Belgique ; puis, au milieu d'une foule immense qui l'accueillit par d'enthousiastes acclamations, il se rendit à la belle cathédrale de Saint-Rombaut, où il répondit ainsi à Mgr Aerts, curé-doyen de la cathédrale :

La dignité à laquelle le Vicaire de Jésus-Christ a voulu élever votre Archevêque, en l'appelant dans le Sacré Collége, est toujours et partout difficile à porter. Il suffit, pour le comprendre, de se rappeler la nature d'une charge qui associe ceux qui en sont revêtus à la plus haute et à la plus redoutable responsabilité de la terre. Mais si cette dignité est partout et toujours difficile à porter, elle l'est particulièrement ici, j'ose le dire, par des raisons toutes spéciales. La métropole de Malines, depuis son origine primatiale, au seizième siècle, a vu cinq de ses archevêques honorés de la pourpre romaine. Le cardinal Granvelle fut un grand homme; le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace fut un saint ; le cardinal de Frankenberg, un gardien héroïquement fidèle de la foi et des droits du Saint-Siége dans les temps les plus troublés, dans les épreuves les plus dures; le cardinal Sterckx, un autre Frankenberg, avant même d'être élevé à l'épiscopat, et depuis sa double élévation et comme archevêque et comme cardinal, un Père dont il suffit de prononcer le nom, pour réveiller dans les cœurs des prêtres et des fidèles qui l'ont connu, les sentiments de vénération et d'affection qu'il a su leur inspirer.

N'est-il pas difficile, Messeigneurs et Messieurs, de succéder à la grandeur, à la sainteté, à la force, à la fermeté et à la bonté?

Mais ce qui est difficile à l'homme, ne l'est pas à Dieu ; quand c'est lui qui impose un fardeau, c'est aussi lui qui aide à le porter. Il proportionne ses grâces aux devoirs, chez tous ceux qui lui demandent fidèlement sa divine assistance. Je compte sur vous, Messieurs, pour l'obtenir. J'en ai besoin pour moi, pour vous, pour le diocèse, pour le service de la sainte Eglise notre Mère. Mais je compte surtout, avec vous, sur l'intercession de notre glorieux patron, saint Rombaut, revêtu, lui, de la pourpre de son sang. Oui, si vous l'en priez avec moi qui occupe aujourd'hui son siége, malgré mon indignité, il m'obtiendra de ne pas rester trop indigne de lui, et il me l'obtiendra par les mérites de Jésus-Christ, et par les puissantes supplications de Marie, notre douce espérance auprès de Dieu : *Vita, dulcedo et spes nostra !*

Je ne saurais cependant, Messieurs, me faire l'illusion de pouvoir

ressembler, sous un certain rapport, à plusieurs de mes vénérés prédécesseurs que je viens de nommer. Le cardinal d'Alsace et le cardinal de Frankenberg ont gouverné ce diocèse, chacun d'eux, pendant près d'un demi-siècle, et l'épiscopat du cardinal Sterckx n'a guère eu moins de durée. Mais si je ne puis leur ressembler en cela, je puis du moins, à l'aide de vos prières, obtenir de réaliser cette parole : *consummatus in brevi, explevit tempora multa.* On peut faire beaucoup de bien en peu de temps et en semer plus encore quand Dieu y met la main. Suppliez-le donc de l'y mettre, *et qui cœpit perficiet. Amen.*

Le soir, un banquet de deux cents couverts réunissait les notabilités ecclésiastiques, militaires et civiles que Son Eminence avait invités à sa table, au petit séminaire.

A la droite du cardinal, qui occupait le centre de la table d'honneur, ont pris place : MM. le baron d'Anethan, ministre d'Etat; chevalier Pycke, gouverneur de la province d'Anvers; de Cannart d'Hamale, sénateur; Misson, président de la Cour des comptes; Van Delft, le comte Léon de Robiano, sénateurs; Scheyvaerts, président du tribunal de Malines; Notelteirs, représentant; Bogaerts, vicaire général; Jacobs et de Kerckhove, représentants; Mgr Donnet, doyen de Bruxelles (Midi); Hoffmann, procureur du roi; Coomans, représentant; Nuyts, doyen de Bruxelles (Nord).

A la gauche : M. le général baron Goethals; Mgr Anthonis, évêque auxiliaire de Malines; M. Dumortier, ministre d'Etat; le duc d'Ursel, sénateur; le général major Collignon; Proost, commissaire d'arrondissement; de Mérode-Westerloo, le baron Van Caloen, sénateurs; Mgr Lauwers, vicaire général; colonel Wyels, commandant de place; Mgr Namèche, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain; Mgr Ketelbant, vicaire général; Mgr Vannuttelli, auditeur de la nonciature; Mgr Goossens, secrétaire du cardinal; Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université catholique; Mgr Vanden Berghe, protonotaire apostolique.

Vis-à-vis, de chaque côté, on remarquait MM. Nothomb, de Haerne, de Zerezo, Lefebvre, Woeste, Guyot, De Decker, Van Cromphaut, représentants; M. le comte Eug. de Meeûs; les révérends prélats des abbayes d'Averbode, de Grimberghe, de

Westmalle, de Bornhem; Mgr Aerts, doyen du chapitre; Mgr Sacré, doyen d'Anvers; Mgr Roelants, président du Collége du Saint-Esprit; M. le chanoine Desrousseaux, président du séminaire; M. le chanoine Grietens, secrétaire de l'archevêché.

M. le baron d'Anethan proposa le toast suivant au Souverain-Pontife :

Monseigneur, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer un toast bien cher à tous les cœurs catholiques, à S. S. Pie IX, le gardien et le guide infaillible de notre foi. (Acclamations.)

Je n'entreprendrai pas la tâche, inutile du reste devant cet auditoire, d'esquisser le portrait du Souverain-Pontife, cette grande et noble figure sur laquelle le monde entier a les yeux fixés et dont le pontificat occupera dans l'histoire de l'Eglise une place si importante.

Quel langage serait à la hauteur d'un pareil sujet et quelle parole serait assez éloquente pour exprimer dignement les sentiments qui nous animent tous, nos sentiments de profonde vénération et de filiale affection pour le pontife auguste que Dieu conserve depuis si longtemps à la tête de son Eglise?

Le peuple belge, qui a été de tout temps et qui heureusement encore aujourd'hui est éminemment catholique, s'est toujours distingué par un dévouement inaltérable envers le Saint-Siége, dont l'indépendance doit être complète et absolue pour que le chef de l'Eglise puisse faire entendre sa voix partout en pleine liberté, et maintenir ainsi cette unité, qui est un des caractères, une des forces du catholicisme, et contribue si puissamment à en démontrer la vérité. (Très-bien! très-bien!)

Il est pourtant un acte du Saint-Père, que dans cette circonstance je ne puis m'empêcher de signaler, c'est la promotion au cardinalat de notre bien-aimé archevêque. (Applaudissements.)

Une autre voix que la mienne vous dira les titres et les mérites qui ont valu à Mgr Dechamps les honneurs de la pourpre romaine, mais qu'il me soit au moins permis d'exprimer la reconnaissance de la Belgique pour cette insigne distinction. Elle comble le vide qu'avait laissé la mort du vénérable et regretté cardinal Sterckx, elle introduit de nouveau dans l'épiscopat belge un prince de l'Eglise. Nous serons unanimes pour remercier le Saint-Père du choix qu'il a fait, en donnant entrée dans le Sacré-Collége à un prélat qu'il a

jugé capable et digne par son savoir et ses vertus de soutenir avec lui les épreuves des temps difficiles que nous traversons.

Faisons des vœux pour que la divine Providence accorde encore de longues années à Sa Sainteté ; supplions Dieu d'exaucer les prières que nous lui adressons pour le bonheur de notre père commun, pour la prospérité et la propagation de l'Eglise, dont les salutaires doctrines, enseignant la distinction des deux pouvoirs et le respect pour chacun d'eux, tendent par les règles et les devoirs qu'elles prescrivent, à garantir la paix publique, à assurer aux gouvernements et aux peuples les bienfaits de l'ordre, de la sécurité et de la vraie liberté.

A Sa Sainteté Pie IX.

Après ce toast, acclamé avec enthousiasme, vinrent les toasts au roi, à la reine et à la famille royale. M. de Cannart-d'Hamale, sénateur de l'arrondissement de Malines, porta le toast au Cardinal, qui répondit en ces termes :

Vous venez d'entendre, Messieurs, des paroles assurément trop bienveillantes, beaucoup trop bienveillantes pour moi, et la vérité m'oblige de les compléter par celle-ci : que Dieu m'accorde de devenir tout ce que vous dites de moi ! J'en suis bien éloigné, mais voici ce qui me rassure : quand on est revêtu de quelque autorité, chargé de quelque mission, on a le droit d'espérer de Dieu la force d'accomplir cette mission, pourvu qu'on la demande avec le sentiment, bien facile à l'homme, de sa faiblesse, de sa pauvreté et de sa misère, et avec la confiance, bien facile à un chrétien qui connaît cette promesse : *Je serai avec vous.*

Ce que je dis de l'autorité spirituelle, Messieurs, je le dis aussi des autres autorités voulues par la Providence : *a Deo ordinatæ sunt*, et, ordonnées par Dieu, elles doivent s'appuyer sur Dieu. Ces diverses autorités sont distinctes, chacune ayant ses limites déterminées par sa fin propre ; mais si elles sont distinctes, elles sont nécessairement harmoniques, puisqu'elles ont toutes pour objet l'homme qui ne se divise pas. De cette harmonie, Messieurs, nous avons ici la consolante image, et il nous est doux de nous rappeler, dans cette circonstance, la glorieuse tradition des Belges qui ont toujours uni, dans leur amour, l'autorité et la liberté ; sachant bien que ces deux grandes choses, loin d'être contradictoires, sont corrélatives, et que la liberté ne se distingue de la licence, dans *toutes* les sphères sociales, religieuse, civile, militaire, que par le respect de la loi et de l'autorité.

Nous resterons fidèles à ces traditions, Messieurs, et je veux y être fidèle le premier. Je rends donc, à cette heure, hommage, et je porte le toast aux autorités civiles et militaires, qui veulent bien honorer cette fête par leurs très-dignes représentants, par leurs titulaires les plus élevés. Je porte tout particulièrement un toast à l'armée, la gardienne de l'ordre, l'appui de l'indépendance nationale, l'exemple du sacrifice et du dévouement à la patrie.

Aux autorités civiles et militaires !

Tous les journaux religieux de la Belgique s'accordent à dire que la manifestation du 21 avril a été de celles qui comptent dans la vie d'un peuple ; l'histoire en garde la mémoire et elles laissent à tous ceux qui en ont été témoins d'ineffaçables souvenirs.

La vraie Belgique se trouvait à Malines ; elle répondait ainsi aux tristes manifestateurs de Liége essayant de troubler une procession jubilaire et ne trouvant rien de mieux à faire que d'insulter des prêtres et d'outrager des femmes.

Huit jours auparavant, le 14 avril, la ville de Moulins célébrait une fête d'un caractère non moins religieux et touchant, dont nous empruntons le récit, en l'abrégeant, à l'un de nos meilleurs journaux de province, le *Mémorial de l'Allier*.

En assistant mercredi dernier (14 avril), dit ce journal, aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de Monseigneur l'Évêque de Moulins, le souvenir se reportait tout naturellement à la solennité de sa première entrée dans notre ville, le 30 avril 1850 : même joie filiale sur le visage de ces prêtres nombreux accourus de tous les points du diocèse, même émotion paternelle dans les traits du vénéré Prélat. La pensée embrassait d'un coup d'œil le quart de siècle qui nous sépare de cette époque, et se plaisait à dérouler cette série de grandes et utiles œuvres, qui ont rempli les années de ce fructueux épiscopat. C'était l'introduction dans le diocèse de la liturgie romaine, et l'élan que reçut de là sa propagation par toute la France ; c'était l'impulsion donnée aux études ecclésiastiques ; c'était l'organisation de l'œuvre des séminaires, et par suite le développement des vocations et l'accrois-

sement du clergé ; c'était encore l'érection de tant de paroisses nouvelles, la construction de tant d'églises et de chapelles, l'établissement de tant de maisons religieuses, la création de tant d'œuvres de charité ou de piété.

La reconnaissance et l'affection réclamaient donc cette fête ; la solennité a pleinement répondu aux désirs et à l'attente de tous.

A midi, Mgr de Dreux-Brézé arrivait à la cathédrale, magnifiquement ornée pour la circonstance ; il était accompagné de MM. les chanoines. Trois cents prêtres l'attendaient au chœur. A son entrée, les orgues retentissent, et la maîtrise de la cathédrale entonne le motet : *Ecce sacerdos magnus* : « Voici le Grand Prêtre ? » Ce morceau, composé pour la circonstance par M. Duvois, le savant et habile organiste de la cathédrale, produit une impression profonde. L'émotion se lit sur toutes les figures, tant celle de l'évêque et du clergé que celle de la foule recueillie qui se presse dans les nefs et les chapelles trop étroites de l'église.

Bientôt, après le chant de None, commence la Messe pontificale. La maîtrise, dirigée par le jeune maître de chapelle, M. l'abbé Chérion, soutient dignement sa réputation. La messe de Silas qu'elle exécute, est une œuvre magistrale, pleine des plus grandes difficultés ; elle l'a chantée avec une délicatesse et une perfection vraiment remarquables. La messe terminée, pendant que Monseigneur dépose les ornements pontificaux, elle chante encore avec entrain le *Regina cœli* de Vervoitte.

L'éminent auteur du morceau était présent à la fête. Il a dû être satisfait de la manière dont les jeunes exécutants avaient compris son œuvre et savaient l'interpréter.

Tout le clergé reconduisit alors Monseigneur à l'Evêché.

Chacun se rendit ensuite au grand séminaire. Les portes et les cloîtres en avaient été décorés avec le meilleur goût. Dans la salle de récréation, toute tendue de guirlandes, au milieu desquelles se lisaient en lettres d'or les noms de tous les doyennés, avait été dressé un trône épiscopal. Devant, sur une table richement parée, est étendue une crosse magnifique ; c'est l'offrande de tout le clergé, tant séculier que régulier du diocèse.

Monseigneur s'en était servi à la messe : maintenant on allait la lui présenter officiellement. Cette crosse, œuvre de l'illustre orfèvre de Lyon, M. Armand Calliat, est une véritable merveille où l'art le dispute à la richesse de la matière.

Au nom de tout le clergé, pressé autour de lui, Mgr de Conny, doyen du chapitre, adressa à l'Évêque un discours dont nous reproduisons ce passage :

Les longs épiscopats, dans l'intention de la Providence, sont une bénédiction pour un diocèse. Déjà, en 1823, nous avions vu arriver un évêque au milieu de nous. Il était dans sa soixante-cinquième année et cependant Dieu nous accorda de le conserver vingt-six ans. Il put, pendant ce long laps de temps, faire beaucoup de bien et constituer véritablement ce diocèse. Ses vertus nous l'avaient rendu aussi cher, que son caractère sacré nous le rendait respectable. Mais la vieillesse, avec cette auréole qu'elle donne, avec ce calme et cette sérénité qu'elle communique, avait encore accru notre amour et notre vénération; et pendant que ses forces s'épuisaient, notre docile empressement lui rendait sa tâche plus facile. Ce souvenir, Monseigneur, est d'autant plus précieux, que nous y voyons un présage. Puisse la Providence mettre les années de la vie de Pierre au même nombre que les années de la vie d'Antoine! En regardant plus haut, nous voyons par un auguste exemple, que Dieu se plaît à accorder, en des temps difficiles comme les nôtres, des grâces qu'il n'avait pas faites jusque-là, et qu'un Pontife n'a point à redouter de devenir octogénaire, lorsque Dieu le protége et qu'il est soutenu par son troupeau.

Monseigneur a répondu :

Je remercie M. le Doyen des paroles qu'il vient de m'adresser, et je vous remercie, Messieurs, qui les avez dites par lui. La crosse qu'il m'offre en votre nom, si précieuse par son travail, me le demeurera encore plus par les sentiments dont elle est le témoignage, et je me réserve de la présenter à Notre-Seigneur, comme une défense anticipée fournie par vous, pour le jour où il m'interrogera sur l'usage de la crosse qu'il y a vingt-cinq ans j'ai reçue de lui par son Église.

Il ne convient à personne, Messieurs, de se recommander soi-même, à un évêque moins qu'à tout autre, et cette journée, avec la longue responsabilité qu'elle suppose, mêle de sérieux retours à la joie dont elle est remplie. Cependant, puisque l'union de l'E-

vêque à son Eglise est justement appelée un mariage, il y a une gloire permise aux époux, c'est la fidélité gardée et reçue.

Lorsque Dieu m'a donné à vous, j'ai la confiance que ne voyant pas en moi les vertus dont ce diocèse avait besoin, du moins il y retrouvait ce que parmi d'autres hommages également mérités M. le Doyen vient de louer si justement en mon vénérable prédécesseur, et que ma fidélité lui était connue. *Fidelem me extimavit ponens in ministerio.* En m'établissant sur cette portion de sa famille, s'il m'a refusé plusieurs qualités qui vous auraient été avantageuses, il m'a donné celle qui fait les mariages honorables et qui rend finalement les unions glorieuses, *Fidelis servus quem constituit Dominus super familiam suam.* Pareillement, il vous a donné, Messieurs, de m'être fidèles, et dans des circonstances où cette fidélité avait ses épines. Demeurons, avec la grâce de Dieu, dans cette fidélité qui lui plaît, puisqu'il la revendique pour lui-même, *Fidelis Deus.* Aussi est-ce Dieu que nous devons surtout remercier, dont la fidélité a fait la nôtre dans le temps et fera notre récompense dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Un repas de famille réunit ensuite autour de Sa Grandeur tous les membres du clergé. Désireux de contribuer à l'éclat de la fête, les frères de Saint-Gilles eurent la gracieuse pensée d'amener à ce moment la musique de leurs élèves, qui vint à plusieurs reprises faire entendre des airs joyeux aux portes du réfectoire.

C'est par la bénédiction du Très-Saint Sacrement que se termina cette solennelle journée. La maîtrise chanta le *Panis Angelicus* et l'*Inviolata* de M. Vervoitte, un *Tantum ergo* de M. Duvois; puis l'on se sépara aux derniers échos du *Te Deum*, chanté avec enthousiasme par tous les prêtres, dont les cœurs s'unissaient aussi bien que les voix pour dire à Dieu leurs actions de grâces, et lui confier leurs espérances et leurs vœux.

Arrêtons-nous aujourd'hui à ces fêtes. On trouvera plus loin le récit de quelques autres. Nos *Annales*, depuis quelque temps, enregistrent tant de faits douloureux, qu'il nous semble à propos d'interrompre un moment ces récits des épreuves de l'Eglise. Il faudra bien les reprendre dès notre prochaine livraison : l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, le Brésil, le Mexique sont toujours aussi affligés, et, chez nous, nous entendons comme les premiers grondements de la foudre révolutionnaire et impie

qui s'irrite contre nos œuvres catholiques et qui voudrait empêcher nos manifestations religieuses.

J. Chantrel.

LES PÈLERINS DE MONTPELLIER.

Nous avons dit que Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, se trouvait, à Rome, entouré de quatre à cinq cents pèlerins de son diocèse, venus avec lui pour offrir au Saint-Père l'hommage de leur affection et de leur dévouement ; des pèlerins de Nîmes s'étaient joints à eux (on sait que Mgr de Cabrières a été vicaire général de Nîmes). Une audience spéciale a été accordée à ces fils dévoués de l'Eglise.

Tous les rangs, dit le *Journal de Florence*, tous les rangs et tous les âges étaient confondus. A côté de la noblesse et de la riche bourgeoisie on voyait l'enfant du peuple et l'humble agriculteur, étonné lui-même de se trouver si loin du sillon fécondé par ses sueurs. Auprès du jeune homme plein de vivacité et bouillant d'une généreuse ardeur était le vieillard courbé sous le poids de l'âge et se traînant avec peine, appuyé au bras d'un parent ou d'un ami. Ni les uns ni les autres n'avaient craint d'entreprendre un long et pénible voyage et de s'exposer aux dangers inhérents à la situation actuelle de la Ville sainte pour visiter dans sa réclusion l'auguste victime de la secte antichrétienne, et lui apporter leur tribut d'hommages et de consolations.

Le Souverain-Pontife était accompagné d'une nombreuse Cour dans laquelle on remarquait plusieurs princes de l'Eglise, entre autres Son Em. le cardinal Chigi, qui aime à se trouver au milieu de ces démonstrations de la piété française, Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie, et NN. SS. les évêques de Versailles, d'Angers, de Limoges et de Perpignan.

Mgr de Cabrières a donné lecture de l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Soyez béni de la condescendance avec laquelle Votre Sainteté daigne accueillir en ce moment les quatre cents pèlerins que j'ai l'honneur et la joie de vous présenter. Ils sont dignes, au moins à certains égards, de l'attention que Votre Paternité suprême consent

à fixer sur eux. Ils viennent de bien loin, et si plusieurs comptent parmi les favorisés de la fortune, il en est d'autres, en grand nombre, qui, pour avoir la consolation de contempler votre visage auguste, de s'incliner sous votre main, d'entendre votre voix, se sont imposés déjà de réels sacrifices. Il en est qui sentiront pendant tout une année, peut-être, peser sur eux la nécessité de compenser par un travail plus obstiné, ou même par quelques privations, les heures de loisir qu'ils n'auraient pas su trouver pour leur plaisir ou leur repos, mais qu'ils prodiguent joyeusement ici, afin de pouvoir s'approcher de votre trône et d'en admirer les grandeurs. Tous aussi, Très-Saint Père, sans aucune distinction, vous apportent le tribut d'un dévouement, d'un respect, d'une affection dont ils demandent à Votre Sainteté d'accepter l'hommage, pour tempérer les amères tristesses pour lesquelles il plaît à la divine providence d'éprouver et de sanctifier de plus en plus votre noble cœur. Leurs esprits vous sont soumis, leurs volontés vous appartiennent ; ils croient simplement, complétement ce que votre infaillible magistère propose à la foi du monde moderne, comme le magistère également infaillible de vos prédécesseurs l'avait proposé à la foi des générations passées. Tranquilles et confiants, malgré les tempêtes dont votre barque est assaillie, ils savent que vous êtes le Vicaire de celui qui, par un mot, par une parole de maître et de roi, calmait la mer irritée : ils savent que vous avez pour guide assuré l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit ; ils savent que Marie Immaculée, la douce et radieuse étoile, dont les rayons paisibles épanchent leur lumière sur les flots les plus furieux, veille sur Votre Sainteté, avec plus de tendresse et de puissance que la reine la mieux obéie ne fait sur le berceau du plus cher héritier de sa couronne ; ils savent enfin que vous êtes la pierre inébranlable, le roc immuable et indestructible, l'enclume sur laquelle se brisent les plus durs marteaux.

Vous êtes à leurs yeux, Très-Saint Père, la clef de voûte de l'ordre surnaturel ; ils n'imaginent pas plus le catholicisme sans le Pape, et sans le Pape avec la plénitude de ses divins priviléges, qu'ils ne concevraient l'idée d'un corps humain sans une tête pour le dominer et le régir, et il leur serait plus aisé de croire que l'on peut vivre après avoir perdu tout le sang de ses veines, que d'admettre un seul instant la possibilité d'une constitution ecclésiastique dont Votre Pontificat suprême, indépendant, souverain, dans l'acception spirituelle et temporelle du mot, ne serait pas le faîte du couronnement.

Bien loin qu'il soit nécessaire sur ces points importants de la

doctrine catholique de stimuler leur zèle ou d'éclairer leur religion, ils ont, pour tout ce qui touche à l'Église, à Votre personne sacrée, aux droits de Rome et de saint Pierre, la glorieuse susceptibilité de l'amour le plus jaloux. Parmi les prêtres de mon clergé, comme parmi les fidèles de tout rang, de tout âge et de tout sexe, il n'y a qu'un seul et même sentiment, une seule et même inclination : le sentiment de l'amour, l'inclination de l'obéissance envers la sainte et paternelle autorité du Vicaire de Jésus-Christ.

Et s'il fallait, Très-Saint Père, trouver à la fidélité de mes chers diocésains envers Vous un motif purement humain, j'oserais l'indiquer à Votre Sainteté en lui en exprimant, pour ma part, comme Evêque et comme Français, ma plus profonde reconnaissance.

Dans notre pays, les riches aussi bien que les pauvres, les nobles aussi bien que les bourgeois et les paysans, les ouvriers aussi bien que les hommes de science et d'étude, tous ceux, en un mot, que les préjugés n'aveuglent pas, ou qui en ont brisé les entraves, tous remercient Votre Sainteté de ne nous avoir retiré ni Votre cœur, ni Votre main, quand des sommets de la prospérité nous avons été jetés dans l'abîme de l'humiliation et de la douleur.

Sans trahir les devoirs de la sollicitude et de la paternité universelle, qui sont Votre glorieux apanage, Votre grande âme, ô Pie IX, Votre âme véritablement généreuse a su nous conserver ce rang illustre de progéniture que la langue officielle des cours civilisées nous avait reconnu et qui était justifié par des siècles de piété filiale.

Ailleurs, notre chute a pu provoquer des explosions de joie, ailleurs on a pu dire que nous étions châtiés avec justice, et que même nos malheurs n'avaient pas égalé nos fautes : ici, Très-Saint-Père, rien de semblable ne s'est produit. Quand la victoire a mis à nous quitter une obstination supérieure à tous nos efforts, Votre compassion, sincèrement et profondément paternelle, nous a relevés à nos propres yeux, jusque dans le sein des catastrophes terribles au milieu desquelles un peuple moins vivace aurait péri ; Vos encouragements nous ont montré le germe d'un meilleur avenir, si nous consentions enfin à rejeter les fausses doctrines dont le poison subtil avait infecté, chez nous, tant d'âmes, d'ailleurs honnêtes, vertueuses et même chrétiennes.

Ainsi, Père bien-aimé, Père si tendrement vénéré, c'est la foi, c'est la reconnaissance qui nous ont conduits à vos pieds ; elles nous y enchaînent par des liens étroits que rien ne saurait rompre et qui défient la mort elle-même moins forte que notre amour.

Mais, s'il faut confier à Votre Sainteté la raison plus intime qui

nous a suggéré la pensée et créé le besoin de venir à Rome, comme les pèlerins du moyen âge, pour y prier plus près de vous, je vous avouerai, Très-Saint Père, que c'est par une sorte de séduction logique et irrésistible. Nous avions été à Paray-le-Monial honorer les grands souvenirs de la révélation du Sacré-Cœur; nous avions été à Lourdes et à la Salette saluer les lieux que la très-sainte Vierge a daigné sanctifier récemment par les signes manifestes de sa présence et par l'efficacité victorieuse de son intercession.

Il nous manquait de venir ici, sur cette terre si chère à la Vierge Marie et que le Sacré-Cœur a marqué pour être le foyer, le centre et le cœur même de la chrétienté. Rien de plus naturel et de plus légitime que d'unir dans une même dévotion l'Épouse à son Époux, l'Église à Jésus, le centre vivant et impérissable du catholicisme au centre immortel et divin de la personne adorable qui est le médiateur, l'Homme-Dieu Jésus-Christ.

Et pour bien comprendre ce grand fait historique, l'institution de l'Eglise catholique, il faut sortir des notions étroites et mesquines du rationalisme religieux en présence de la double erreur contemporaine, celle qui glorifie si hautement la brutale omnipotence de l'Etat et celle aussi qui exalte d'une manière abusive et fausse les droits de l'humanité, il faut donner aux âmes une conception forte et nette de la nature, des droits et des devoirs de la société chrétienne et catholique soit en elle-même, soit dans ses rapports avec les sociétés civiles.

A ce grand but, rien ne servira plus utilement que le pèlerinage de Rome. En venant vous visiter dans ce palais, d'où vous ne pouvez plus sortir sans amoindrir votre dignité ; en parcourant les rues, les places, les sanctuaires, les vieux temples de cette Rome que les Papes ont relevée de sa ruine, qu'ils ont depuis deux mille ans ornée et embellie avec tant de zèle et de piété, en comparant la Rome des Barbares avec celle du moyen âge, la Rome de Léon X et de Jules II, avec celle dont nous admirions naguère encore les solennités et l'incomparable prestige, votre Rome enfin, ô Saint-Père, avec la capitale qu'on essaye de lui substituer, le peuple chrétien comprendra dans quel but il doit vous soutenir par ses subsides et combien sont plus véritables aujourd'hui, qu'elles ne l'étaient à l'origine, ces fières paroles de saint Paul, si clairement applicables à votre situation présente : *Propter spem Israel hac catena circumdatus sum.*

Les malheurs de Votre Sainteté, aussi éclatants que vos vertus, vous ont rendu plus cher au monde que ne l'avaient été même Innocent III ou Pie V. L'image du Pape est entrée partout et le

dernier paysan catholique, dans son humble chaumière, connaît le nom et les traits de Pie IX, le Pontife-Roi, captif, détrôné, mais vaillant et inexpugnable dans la forte citadelle de sa conscience et de son honneur.

Ce n'est point assez. Toute image, même la plus parfaite, est sans mouvement et sans vie. Il faut plus et mieux que du bronze et du marbre, plus et mieux que les linéaments d'une photographie, il faut le Pape lui-même, debout, les yeux rayonnants de lumière, de courage et de bonté; il faut le cœur et l'âme du Vicaire de Jésus-Christ, vibrant dans des discours que la télégraphie même incrédule et ennemie s'empresse de porter aux quatre vents du ciel; il faut, en un mot, le renouvellement de cette scène, changeante dans les détails, identique quant à la substance et qui depuis quatre ans fait voir au monde étonné, dans cette salle du Consistoire ou dans les galeries du Vatican, ce que ni l'imagination de Raphaël n'a pu concevoir, ni son pinceau représenter : la prédication incessante du Pape, l'évangélisation de toutes les nations de la terre par le ministère direct et personnel de Votre Sainteté.

Je vois donc, Très-Saint Père, je vois par avance les progrès de l'œuvre dont il nous a été donné de réaliser la première tentative. Les diocèses de l'univers entier vont venir vers vous, comme diocèses, précisément à l'heure où l'on voudrait vous réduire à n'être que l'Evêque de Rome, et ces évêques que l'on croit ou railler ou tromper, soit en se moquant de la promptitude de leur obéissance, soit en leur conseillant de secouer le joug aimable de votre juridiction immédiate et universelle, ces évêques accourront en foule, comme ils l'ont déjà fait trois fois solennellement, pour se ranger à vos côtés, se former à votre école et s'inspirer de vos exemples autant que de vos leçons.

Bénissez donc, ô Très-Saint Père, bénissez en nos personnes et le diocèse de Montpellier, et la France, et le monde. Laissez tomber vos paroles sur nos âmes et vos mains sur nos fronts. Nous sommes vos fils les plus humbles, mais les plus tendrement, les plus respectueusement dévoués, et nous le sommes pour toujours!

Après la lecture de cette magnifique Adresse, pendant laquelle le Saint-Père avait témoigné plus d'une fois son émotion et son assentiment, Pie IX s'est levé, et s'exprimant en français, il a dit :

En présence d'une foule si considérable venue de si loin pour voir le Vicaire de Jésus-Christ, je trouve une

très-opportune occasion de vous dire : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare in unum.* Oui, la circonstance est belle de vous dire que nous sommes tous ici rassemblés pour combattre ensemble les ennemis de Dieu, de l'Eglise et de la Papauté. Vous avez donné un magnifique exemple à Rome. La Ville éternelle a été édifiée de voir ses rues sillonnées par des pèlerins pieux et modestes, de voir avec quel zèle vous assistez aux offices religieux, et avec quel élan d'amour vous vous êtes aujourd'hui portés au Vatican. Je vous remercie en mon nom, au nom de l'Eglise, et au nom du peuple fidèle.

Vous n'ignorez pas la situation qui est faite à l'Eglise de Dieu. Quelle sera la fin de cette situation terrible? Dieu a mis dans la bouche des évangélistes des paroles appropriées à tous les temps. C'est ainsi que dimanche dernier je lisais dans l'Evangile du jour, avec un serrement de cœur, ces paroles mémorables : *Adhuc modicum et videbitis me.* Oui, j'en ai l'espoir, encore un peu de temps, et nous verrons le royaume de Dieu. Tandis que le monde se réjouit, nous devons pleurer pour fléchir le courroux céleste et obtenir que dans le monde même nous voyions éclater la force de Dieu. Espérons, mes enfants, sans craindre nos ennemis.

Malheureusement, il y a des catholiques sans vigueur. Ils aiment l'Église, la religion, le Pape, dans le fond de leur âme, mais ils sont mous, faibles, lâches, et rougissent de témoigner de leur foi par leur conduite extérieure. Il faut les pousser, et ces imposantes manifestations que vous inaugurez sont un stimulant précieux pour arriver à ce but. D'autres cultivent bien tout ce qui concerne Dieu et son Église, mais ils le font dans un esprit d'insubordination qui est très-funeste ; ils ne sont pas obéissants, et dans de pareilles questions l'obéissance doit être aveugle. L'obéissance amène à l'unité, et sans unité il n'y a pas de force. Prions pour arriver à cette

unité. Pour moi, j'ai toujours prié pour les besoins du monde, j'ai prié surtout pour la France si éprouvée aux jours de malheur, j'ai prié pour le monde catholique et pour les mères de famille, j'ai prié surtout pour le clergé, pour le clergé d'Allemagne, aujourd'hui si violemment persécuté. Et vous, mes enfants, priez pour le Pape, afin que Dieu lui donne la force de supporter les épreuves qu'il lui envoie.

Bénissez, ô mon Dieu, le monde et ceux qui gouvernent, faites qu'ils se rappellent en temps opportun la verge de Moïse ; bénissez aussi cette multitude de chrétiens venus auprès de votre Vicaire, afin qu'après vous avoir glorifié sur la terre, ils puissent jouir de votre présence dans le ciel pendant toute l'éternité.

Rien ne saurait rendre l'impression produite par ces paroles si éloquentes et si paternelles : les pèlerins étaient sous l'empire d'une indicible émotion, et lorsque Pie IX dit qu'il avait prié pour la France, il s'éleva dans toute la salle un murmure de tendresse, de reconnaissance et d'admiration : tous les yeux étaient mouillés de larmes, et l'amour de l'Eglise et de la France se confondait dans un même sentiment religieux. Les pèlerins de Montpellier et de Nîmes représentaient la France auprès du Saint-Père : la bénédiction qu'ils ont reçue retombera sur la patrie tout entière, et d'autres caravanes de pèlerins, qui se rendront encore à Rome en cette sainte année, la rapporteront de plus en plus abondante.

TRANSLATION SOLENNELLE

Des restes de NN. SS. du Plessis d'Argentré, et de Chevigné de Boischollet, dans le caveau de la cathédrale de Séez.

Nous empruntons à la *Semaine catholique* de Séez, en l'abrégeant un peu, le récit de cette translation solennelle que nous avons déjà annoncée. Elle a eu lieu le mardi 13 avril, et la solennité en était rehaussée par la présence du cardinal de Bon-

nechose et de NN. SS. Fournier, évêque de Nantes ; Grolleau, évêque d'Evreux ; d'Outremont, évêque du Mans, heureux de répondre à l'appel de Mgr Rousselet, évêque de Séez.

La cérémonie commença à neuf heures et demie. Les communautés de la ville, le clergé, les séminaires étaient réunis dans la cour d'honneur de l'Evêché. La levée des corps eut lieu. Les cercueils, déposés sur deux brancards tendus de noir, furent portés chacun par huit prêtres. On se mit en marche et le cortége, où l'on comptait plus de quatre cents ecclésiastiques, se rendit à la cathédrale.

A la suite des corps s'avançaient les familles des deux évêques, qui étaient représentés par : M. le marquis du Plessis d'Argentré et de M. le comte du Plessis d'Argentré, son fils ; M. le comte et Mme la comtesse Charles du Plessis d'Argentré (de Rouen) ; Mme la comtesse Le Gonidec de Traissan (née du Plessis d'Argentré), et ses enfants ; M. le comte Olivier Le Gonidec de Traissan, M. lecomte Frédéric Le Gonidec de Traissan, M. le comte et Mme la comtesse Charles Le Gonidec de Traissan, M. Yvan Le Gonidec de Traïssan, Mlle Nathalie Le Gonidec de Traissan ; M. le vicomte Paul du Plessis d'Argentré ; M. de Coetlosquet ; M. Georges d'Espivent de la Villeboisnet, petit-neveu de Mgr de Chévigné de Boischollet ; M. le comte Adhéaume de Chevigné, fils de Mme la comtesse douairière de Chevigné.

Après les familles venaient M. Larnac, préfet du département ; M. Sénéchal, président du conseil général et maire de Séez ; M. Pichon Prémêlé, conseiller d'arrondissement ; M. le juge de paix et MM. les membres du conseil municipal de la ville.

Le défilé présentait le spectacle le plus imposant ; et l'on se demandait, comme le devait faire bientôt Mgr Fournier du haut de la chaire de la cathédrale : « Est-ce une cérémonie funèbre, ou bien un triomphe ? »

C'était en effet un triomphe dans la mort, décerné à ces deux évêques, qui vivants avaient souffert la persécution et l'exil.

Il y avait bientôt cent ans (septembre 1775), que Mgr d'Argentré avait été nommé évêque de Séez. Les rues que parcouraient ses restes, « il les avait autrefois rendues plus via-

bles. » Le conseil municipal, qui s'associait aux princes de l'Eglise et au clergé du diocèse, rappelait celui que l'évêque, bienfaiteur de la ville, avait présidé, comme maire, en 1789. Puis les jours mauvais étaient venus, et devant Mgr d'Argentré s'était ouverte la route de l'exil. Quant à Mgr de Boischollet, le portail de sa cathédrale avait été, en 1811, le premier théâtre de ses humiliations.

Dieu, qui n'oublie pas ceux des siens que l'on opprime et qui veille jusque sur leurs cendres, a voulu qu'une solennelle réparation fût faite à ces deux Pontifes, là même où l'humiliation avait eu son point de départ. La réparation a été glorieuse à travers les rues et les places publiques, plus glorieuse et plus complète encore sous les voûtes de la cathédrale.

Sur les draperies de deuil, dont la vieille basilique était tendue, se dessinaient, de distance en distance, les écussons des deux évêques, et un catafalque monumental s'élevait dans la partie supérieure de la nef. On y déposa les cercueils. Le cardinal ayant pris place à son trône et les évêques ayant été conduits à leurs siéges, la messe solennelle a commencé. Elle a été célébrée par Mgr d'Outremont, évêque du Mans, selon les rites prescrits au cérémonial des évêques pour la messe dite en présence d'un cardinal.

La messe terminée, Mgr Fournier, évêque de Nantes, est monté en chaire. « Combien faible, s'est-il écrié, n'est pas la parole humaine, en présence de cette imposante manifestation qui, plus éloquemment que tous les discours, préconise ces deux vénérables prélats couchés ici dans la tombe ! Que ne dit pas en effet la présence de cette haute Dignité, de ce Pontife aimé, de ce chef hiérarchique de votre province ? Que ne dit pas la présence de ces évêques qui sont accourus ici, interrompant volontiers leurs travaux ? Que ne dit pas le concours de ce nombreux clergé, de ces magistrats, de ces familles illustres, de tout ce peuple de fidèles, pieusement rassemblé sous les voûtes de ce temple auguste ? Cette cérémonie, je ne sais de quel nom l'appeler : une cérémonie funèbre ou un triomphe ? »

Mgr Fournier, unissant alors les enseignements de l'histoire aux considérations les plus élevées de la foi, de la philosophie et du patriotisme a fait un magnifique éloge de « Nos Seigneurs

Illustrissimes et Révérendissimes Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré et de Chevigné de Boischollet. » Il les a montrés généreux et fermes dans le bien qu'ils ont opéré comme dans les maux qu'ils ont soufferts. Tous deux enfants de la catholique Bretagne, ils ont humainement succombé, l'un sous les coups de la Révolution, l'autre sous ceux de la tyrannie.

Mgr d'Argentré, chassé de son diocèse et de sa patrie, a trouvé à Münster une hospitalité que le vénérable prédicateur a dépeinte avec les traits d'une vraie éloquence. Sans le respect dû au saint lieu, ce passage du discours eût arraché un cri d'adhésion à l'assistance profondément émue.

« Münster, a dit Mgr de Nantes, ville si catholique, si bonne, si accueillante, si hospitalière, où l'évêque de Séez et une légion nombreuse de ses prêtres ont trouvé la liberté de leur conscience et de leur culte; Münster, je me tourne vers toi avec le sentiment profond et l'accent de la reconnaissance. Ah! si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! ton pontife, tes prêtres, tes enfants étaient contraints à s'enfuir sur une terre étrangère pour sauvegarder leur vie et leur religion, le diocèse de Séez se souviendrait de ta charité, il t'ouvrirait ses bras, et les fils essayeraient d'acquitter envers toi la dette contractée par leurs pères. »

La seconde partie du discours, consacrée à Mgr de Boischollet, a été la peinture du prêtre humble, pieux, modeste, qui dévoue sa vie à Dieu et aux âmes. L'abbé de Boischollet fait ses premières preuves à Nantes, où, sans qu'il les cherche, les dignités viennent le trouver. La Révolution éclate : il ne saura qu'une chose, jouer chaque jour sa vie pour procurer le salut de ses frères.

Devenu évêque de Séez, il trouve les pierres du sanctuaire dispersées ; nouveau Néhémias, sa grande sollicitude est de les réunir. Pour se refaire un clergé, il provoque le zèle de ses prêtres ; il fait appel à des collaborateurs dont quelques-uns sont étrangers à son diocèse. Son choix, guidé par la foi, tombe sur un homme d'une vertu et d'un mérite exceptionnels, le R. P. Coudrin, qui eut l'honneur de précéder son siècle et de nous initier, pour ainsi dire, à cette grande dévotion du Sacré-Cœur, qui peut sauver et qui sauvera la France. A côté du

P. Coudrin apparaît un de ses fils, le P. Astier, ce supérieur si saintement austère pour lui-même, si charitable pour les autres, qui dirigea et sut rendre florissant le séminaire de Séez. « Et puis, Messieurs, ajoutait Mgr de Nantes en s'adressant au clergé, vous rappellerai-je M. Le Gallois, qui fut vôtre et dont vous gardez si justement le souvenir ? Vous le savez, il lui fut donné non-seulement d'aider son évêque dans son administration, mais il eut encore la gloire d'être le compagnon de ses épreuves. »

Les saintes œuvres accomplies dans le diocèse de Séez par Mgr de Boischollet devaient trop tôt avoir un terme ; ce terme fut un coup de force ou plutôt, comme l'a dit Mgr Fournier, un coup de tyrannie ; mais dans cet acte d'une extrême violence, Napoléon, le grand capitaine, l'administrateur de génie, le vainqueur de tous les potentats, a été le vaincu de l'humble évêque de Séez.

L'Empereur est à Alençon, où il a mandé Mgr de Boischollet. « Votre croix, dit-il au prélat. » Un évêque ne peut tenir aux vains hochets de la vanité humaine, le Pontife détache sa croix d'honneur et la rend à Napoléon. — « Maintenant, cette « autre croix. » C'était la croix d'évêque. — « Sire, celle-là « m'a été donnée par le Pape, lui seul peut me la redemander.» Mes frères, s'est écrié l'orateur, ici, où est le vainqueur ? où est le vaincu ? Le vainqueur, c'est l'humble Pontife, parce que son âme, supérieure à tout, demeure fixée en Dieu.

Le discours de Mgr Fournier a été conclu par une magnifique péroraison, où brillaient des traits nombreux d'une haute éloquence. Un tel panégyrique suffirait à consacrer la mémoire des deux Pontifes dont il a retracé le caractère et les vertus.

La cérémonie s'est terminée par les cinq absoutes, données successivement par les prélats, et les corps ont été portés dans le caveau de la cathédrale. Là, ils ont trouvé la sépulture d'honneur qui était due à leurs titres et à leurs vertus. Cet acte, d'une haute religion, occupera une place glorieuse dans les fastes du pontificat de Mgr Charles-Frédéric Rousselet.

J. Rombault.

La *Semaine catholique* de Séez fait connaître en ces termes le dévouement de Mgr de Boischollet au Pape Pie VII :

Napoléon avait fait enlever de Rome le Souverain Pontife, Pie VII, et le retenait prisonnier à Savone. Il aurait voulu rendre impossibles les communications du Pape avec le reste de la chrétienté, et, à cette fin, il avait ordonné que l'on observât de près et qu'on lui signalât ceux de ses sujets qui se mettraient en rapport avec son captif.

Malgré ces rigoureuses précautions, une association de personnes chrétiennes et courageuses s'était formée, et par son moyen le Saint-Père recevait des lettres et y répondait. Il put même expédier des Brefs qui contrariaient fort les vues de l'Empereur.

Mgr de Boischollet était un de ceux qui entretenaient une correspondance avec le Souverain Pontife ; Napoléon en eut connaissance. C'est du moins la tradition du diocèse de Nantes, qui nous est certifiée par plusieurs documents, et en particulier dans le récit suivant, emprunté à la notice : *Vie et Exil de NN. SS. du Plessis d'Argentré et de Chevigné de Boischollet.*

L'Empereur avait mandé à Alençon Mgr de Boischollet, et l'avait traité avec la dernière rigueur.

Pendant que l'Évêque et son Vicaire général étaient retenus à Alençon, des agents, obéissant à l'ordre de l'Empereur, s'étaient rendus à Séez, avaient visité les papiers et apposé les scellés sur les meubles, puis s'étaient retirés laissant la garde des scellés à un homme de la ville.

Mgr de Boischollet avait à son service M. et Mme Welter, qui lui étaient tout dévoués. Le mari avait accompagné son maître à Alençon ; la femme, restée à l'Évêché, comprit tout ce qu'il y avait à craindre, si les papiers renfermés dans le secrétaire de sa Grandeur tombaient aux mains de Napoléon. Là se trouvait la correspondance secrète que Mgr de Boischollet entretenait avec Pie VII, toujours captif à Savone. N'écoutant que son zèle, elle parvient à endormir la vigilance du gardien, et aidée d'un serrurier de Séez (1), elle entreprend de lever les scellés du secrétaire.

(1) Ce serrurier, devenu plus tard gros négociant et membre du Conseil municipal, était né à Séez le 29 juillet 1785 ; il y est mort le 26 mars 1853.

Les détails de cette tentative, qui réussit, sont ainsi racontés par un des petits-fils de M. Weher dans une lettre écrite de Nantes :

« Ma mère, dit-il, avait un profond respect et une vive reconnaissance pour la mémoire de Mgr de Boischollet, qui avait fait beaucoup de bien à sa famille, et elle nous en parlait souvent.

« Le très-digne Evêque, dévoué corps et âme au saint Pape Pie VII, entretenait avec son Souverain spirituel une correspondance suivie et secrète, et il était possesseur de papiers très-importants; ma mère prononçait même le mot de Bulle (2). L'Empereur ne pouvait pardonner à un évêque français d'entretenir, malgré ses ordres, des relations avec celui qu'il considérait comme son prisonnier. Monseigneur de Séez sut trouver dans son cœur d'Évêque, et dans son amour pour le Saint-Père, la force de ne craindre point le César, et d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes. L'Empereur l'en punit en usant de violence à son égard, et en faisant mettre les scellés sur les meubles du Palais épiscopal. Ma grand'mère, qui possédait toute la confiance de Monseigneur, eut le bonheur de soustraire les papiers attestant les relations de Mgr de Boischollet avec le Souverain Pontife. Elle put arriver jusqu'au secrétaire où étaient ces fameux papiers, fit chauffer la lame d'un couteau long et mince, et réussit avec un bonheur inespéré à enlever une des cires; puis, avec l'aide d'un serrurier, elle ouvrit le meuble, en retira les papiers compromettants et les livra aux flammes. Avec le même bonheur, elle parvint à fixer de nouveau la cire, et personne ne put s'apercevoir de ce qu'elle avait fait. Étant donnée la connaissance que j'ai eue du caractère énergique de ma grand'mère, je ne m'étonne pas qu'elle se soit ainsi exposée pour sauver son vénérable maître. »

Ce coup d'audace ne sauva point le bon évêque ; l'Empereur voulait sa destitution.

Il se nommait Louis-Marin Guérot. Son caractère franc et loyal est resté dans le souvenir de beaucoup de Sagiens.

(2) Sans doute la Bulle d'Excommunication, ou plutôt l'*Acte*, très-récent, par lequel Pie VII déclarait nuls les pouvoirs attribués au cardinal Maury et à M. d'Osmond, nommés le premier au siége archiépiscopal de Paris et le second à celui de Florence.

A cet effet, l'un des principaux officiers du palais se transporta auprès de lui, et, non sans quelque embarras, lui signifia, au nom de l'Empereur, qu'il n'avait désormais d'autre parti à prendre que de se retirer. L'Empereur lui avait dit, en effet, qu'il l'exilait. Comme on ne lui fixait point le lieu de son exil, il demanda fièrement : Où m'envoie-t-on? — A Nantes, provisoirement, lui fut-il répondu.

Ce provisoire ne devait pas tarder à avoir pour terme la mort du pieux prélat.

SAINT-THOMAS DE CANTORBÉRY (1).

Le mardi, 20 avril, a eu lieu l'ouverture solennelle de l'église de Saint-Thomas Becket à Canterbury (Cantorbéry), et c'est là un événement d'une grande importance pour le catholicisme en Angleterre. « Après Rome, disait l'année dernière le cardinal « Manning aux Anglais venus en pèlerinage à Pontigny, après « Rome, aucune ville ou cité dans le monde entier n'a autant « de droit à la vénération et au respect des Anglais, que Canterbury, le berceau de la foi romaine dans l'Angleterre « saxonne ; la première résidence des moines et des missionnaires, qui vinrent dans ce royaume implanter cette foi, dont « nous jouissons aujourd'hui dans toute la pureté originelle ; la « demeure pendant sa vie et la tombe après sa mort de saint « Augustin et de ses compagnons; le siége de notre grand archevêque saint Thomas, qui répandit son sang pour la défense de l'Eglise ; tout cela se trouve réuni à Canterbury. »

Le mardi, jour fixé pour la cérémonie, un train spécial avait été retenu pour conduire les visiteurs, parmi lesquels, outre le cardinal Manning, on remarquait les évêques de Northampton, de Nottingham, de Liverpool, d'Amyclée, plusieurs abbés mitrés, le duc de Norfolk, le comte de Gainsborough, lord Denbigh, le lord-maire de Dublin, M. Owen Lewis, membre de la Chambre des Communes, etc., etc.

En arrivant à Canterbury, on trouva une foule assez considérable, respectueusement rangée des deux côtés de la route

(1) Extrait et abrégé d'une correspondance adressée à *l'Univers*.

qui conduit à l'église. L'ancienne petite chapelle qui était au-dessus de l'école se trouvait située au centre de la ville, dans ce qu'on nomme le Burgats et à côté d'une ancienne église protestante dite Sainte-Marie-Madeleine. L'église actuelle est construite sur le même emplacement et, grâce à l'acquisition de nouveaux terrains, elle occupe la place d'une église catholique.

Une circonstance plus curieuse, c'est que l'on a dû abattre l'église Sainte-Marie-Madeleine à l'exception de la tour; et comme, d'après les lois anglaises, on ne peut ni vendre le terrain à des catholiques, ni y élever des constructions séculières, on va le convertir en un square de plaisance, qui dégage admirablement les abords de l'église catholique et contribue à l'assainir et à l'embellir à la fois.

L'église en elle-même a été construite comme on faisait jadis pour nos vieilles églises gothiques, à cette époque de foi où l'on comptait sur la durée des siècles pour compléter l'œuvre inaugurée. On commençait par ce qui était le plus nécessaire, et d'année en année on continuait les travaux, jusqu'à ce que tout le terrain dont on pouvait disposer fût employé.

L'église actuelle se compose d'une nef, de deux ailes et du chœur. Il y a deux chapelles de côté consacrées l'un à la très-sainte Vierge et de l'autre à saint Joseph. On se propose plus tard d'en construire quatre nouvelles qui seront consacrées au Sacré-Cœur, à saint Grégoire et à saint Augustin, la quatrième n'étant pas encore désignée.

A dix heures environ, Mgr Weathers, évêque d'Amyclée, *in partibus*, et directeur du grand séminaire, entra dans l'église avec un prêtre et un acolyte pour asperger les murs d'eau bénite. Mgr Weathers remplaçait dans cette circonstance l'évêque diocésain, Mgr Danell, de Southwark, obligé de garder le lit par suite de maladie.

A onze heures, Son Eminence le cardinal Manning prit place dans le chœur, et Mgr Weathers commença l'office, pendant que le vicaire général du diocèse, le chanoine Crookall, dirigeait le chœur. Après l'évangile, Son Eminence, entourée de deux évêques, a pris place devant l'autel et a prononcé un sermon dont le texte était : *La Jérusalem d'en haut est libre, et c'est elle qui est la mère de nous tous.* (Galates, v, 26.)

Pourquoi, a-t-il demandé, sommes-nous réunis aujourd'hui? C'est pour honorer la mémoire d'un saint dont le nom a été mal représenté dans l'histoire et même dans les journaux de notre époque; un saint dont il a été dit qu'il était en hostilité avec le Saint Siége, et dont la vie et la carrière ont été depuis trois cents ans aussi calomniées qu'elles étaient vénérées pendant les quatre siècles précédents par le peuple anglais dont saint Thomas était le champion.

Il fut à la fois le champion de l'Eglise et de la liberté du peuple, car les deux n'en font qu'un. Nul autre pouvoir que l'Eglise n'a le droit de dire à un homme : Vous devez croire ceci ou vous ne devez pas croire cela, et le peuple est sûr d'être esclave là où l'Eglise n'est pas libre. La liberté de l'Eglise consiste en trois choses : la liberté d'enseigner, la liberté d'excommunier et la liberté d'appel. Le pouvoir suprême de la législation spirituelle est un pouvoir de choix, dans lequel personne n'a le droit d'intervenir.

Le Cardinal a ensuite fait voir que les libertés de l'Eglise de Jésus-Christ étaient devenues les lois de l'Angleterre reconnues par ses conciles et ses Parlements, qu'elles avaient fondé la monarchie et imposé tour à tour aux rois saxons, danois et normands, le serment de maintenir la liberté du peuple.

L'histoire, que le Cardinal regarde comme un recueil de faits destinés à encourager l'enfance, quand ils ne sont pas pervertis à dessein, a représenté Thomas de Canterbury comme un traître aux lois de l'Angleterre. Or, qui pouvait mieux connaître ces lois que lui en sa qualité de grand chancelier de l'Angleterre? Il a prévenu le roi Henri de ne pas le revêtir de la dignité d'archevêque, parce que, du jour où il monterait sur le siége archiépiscopal, ils cesseraient d'être amis. Les lois et les usages sont toujours en contradiction. La corruption n'est pas une loi en Angleterre, mais c'est une coutume. Les libertés d'élection, d'excommunication et d'appel sont confiées à l'Eglise par les lois. La coutume royale consiste dans le choix de courtisans et de favoris indignes. Chaque évêché, à la nomination du roi, était donné à quelque créature de sa cour, et il lui était défendu d'excommunier les serviteurs du roi et on ne pouvait en appeler qu'au roi.

Après avoir récapitulé les divers incidents de l'histoire de saint Thomas, raconté en termes éloquents l'histoire de sa mort et fait une touchante peinture de la marche des pèlerins se dirigeant vers son tombeau, Son Eminence a dit que la cause de saint Thomas était la cause de l'Eglise actuelle en Allemagne; de même qu'il a refusé, de même les évêques refusent aujourd'hui une obéissance absolue à des lois qui ne sont pas des lois, mais seulement des coutumes; et, *mutatis mutandis*, la cause du Pape en Italie est celle des évêques allemands. Les peuples libres de l'Europe se rangent d'eux-mêmes, peut-être sans en avoir conscience, autour du chef suprême de l'Eglise, dès qu'ils pressentent une invasion de leur liberté et de leur conscience.

Après ce discours, Son Eminence a repris sa place sur son trône et la messe a continué. A la fin, les assistants se sont rendus au Music-Hall, la plus vaste salle de Canterbury, où un repas avait été préparé. Le duc de Norfolk a pris la présidence, ayant à sa droite le cardinal Manning et à sa gauche le lord-maire de Dublin.

Après le repas, le président a porté successivement les toasts au Saint-Père, à la reine, qui ont été accueillis avec enthousiasme, puis il a proposé la santé du Cardinal. Son Eminence a répondu avec l'enjouement qui lui est si familier en pareilles occasions. Elle a ensuite porté successivement la santé du lord-maire de Dublin, de l'abbé Power, chargé de la mission de Canterbury, et enfin du duc de Norfolk.

Après le lunch, on s'est dirigé vers la cathédrale pour visiter la tombe de saint Thomas Becket, en attendant les vêpres, qui ont été chantées à quatre heures de l'après-midi. Mgr Capel a prononcé, avec son éloquence habituelle, un sermon admirable, dont le texte était : *J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut aussi que je les amène; et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur* (Saint Jean, x, 16). Après le sermon, chacun s'est empressé de regagner le train pour revenir à Londres, enchanté de cette belle journée, favorisée par un soleil magnifique.

L'OBÉISSANCE (1).

Le cardinal Manning vient de prononcer une grande parole, à l'occasion de la consécration de la cathédrale catholique de Westminster : « L'homme, a-t-il dit, qui obéit sans condition au législateur humain est un apostat. » Et cette apostasie est évidente ; car si l'obéissance était sans conditions, l'autorité serait sans limites, c'est-à-dire ne serait plus une autorité humaine. L'homme, en effet, est borné dans tous ses attributs, parce qu'il est une créature finie, qu'il dépend de son Créateur et qu'il touche toujours par quelque côté au néant dont il est sorti.

L'autorité sans limites d'un côté et l'obéissance sans limites de l'autre : cela ne se comprend que dans deux systèmes de philosophie, le panthéisme et le matérialisme. En effet, si tout est une émanation de la divinité, le pouvoir du souverain et la dépendance du sujet sont aussi une émanation de la divinité et participent par conséquent à l'un des attributs de la divinité, qui est d'être absolu et infini. D'un autre côté, s'il n'y a point de Dieu, s'il n'y a point d'âme, si tout est matière dans le monde, tout est régi suivant les lois de la matière, c'est-à-dire suivant les lois de la force : la force la plus grande peut tout, la force la plus faible ne peut rien.

De là vient que l'absolutisme de l'Etat découle à la fois et des systèmes panthéistes propagés par les philosophes allemands dans la fin du dernier siècle et dans le commencement de celui-ci, et des systèmes de scepticisme philosophique et moral qui ont prévalu en France sous le nom de positivisme. Le panthéisme et le positivisme, la même erreur sous deux formes différentes, sont à la base de ce que le libéralisme appelle l'Etat moderne, c'est-à-dire de l'Etat qui ne reconnaît aucun droit, aucune souveraineté en dehors et au-dessus de lui.

L'Eglise trouve cette erreur sur son chemin à l'époque actuelle, comme elle a trouvé devant elle tant d'autres erreurs aux siècles précédents. Instituée de Dieu pour conserver la vérité et pour démasquer et combattre les erreurs, elle ne plie pas plus devant l'erreur contemporaine qu'elle ne l'a fait

(1) Extrait de la *Liberté* de Fribourg.

devant les erreurs passées. Elle entame la lutte avec l'assistance divine, et la lutte, pour elle, c'est la souffrance. Pour marquer qu'il y a des limites à l'obéissance, elle souffre presque partout dans le monde : en Prusse, où un pouvoir, aveuglé par de grands succès politiques, s'imagine qu'on a raison de la conscience comme des bataillons ; en Suisse, où les évêques sont chassés, les prêtres destitués, emprisonnés, bannis, où la spoliation est devenue la plus claire des institutions nouvelles ; en Italie où une politique machiavélique tend à faire du Pape l'aumônier du roi, réalisant ainsi sous une forme visible la formule de ce qu'on appelle l'Etat moderne ; en Turquie, en Russie, au Brésil, où deux évêques sont emprisonnés ; au Mexique, à Buenos-Ayres, où l'incendie et le massacre punissent quiconque ne professe point le dogme moderne.

Pour résister à l'erreur panthéistique et positiviste, l'Eglise catholique est seule, comme elle le fut toujours quand il fallut combattre n'importe quelle erreur. Les autres Eglises chrétiennes désertent le poste de combat, et c'est, soit dit en passant, la grande preuve que ces Eglises séparées de l'unité romaine ont perdu la sève divine. Quand est-ce que le schisme grec a aidé à démasquer les erreurs protestantes ? Il y a bien plutôt entre les deux erreurs entente et amitié. — Quand est-ce que l'erreur protestante aida le catholicisme dans la lutte contre l'erreur du jansénisme ? ne s'en fit-elle pas plutôt une alliée et une avant-garde ? — Quand est-ce que l'erreur janséniste lutta contre l'erreur révolutionnaire? Est-ce que les fervents adorateurs de la déesse raison, les adeptes du culte fleuri de Robespierre, les théophilanthropes de Larévellière-Lépaux n'étaient pas des jansénistes ?

Cette loi de l'histoire se vérifie une fois encore. Quand il s'agit de proclamer que, dans le monde, la force du pouvoir ou la force du nombre ne sont point tout, qu'il y a des limites à la puissance des puissants et à la faiblesse des faibles, qu'il y a dans l'humanité une âme, une conscience qui juge les actes mêmes et les ordres des souverains, une âme qui ne peut point abdiquer devant un pouvoir terrestre, une conscience qu'aucun ordre humain ne peut contraindre au mal : quand il s'agit d'affirmer et d'appliquer ces grands principes chrétiens, honneur

de l'humanité, ces principes qui ont fait la civilisation dont nous sommes si fiers, une seule Eglise se trouve devant le char de l'erreur à la mode, pour lui barrer le chemin et se faire, s'il le faut, écraser sous les roues : c'est l'Eglise catholique. Elle seule est là pour sauver la dignité humaine et soustraire les peuples aux décadences et aux ignominies de l'absolutisme de l'Etat. Quelle plus grande preuve que cette preuve de la divinité de l'Eglise romaine!

PIE IX ET DOM GUÉRANGER.

La mémoire de Dom Guéranger ne périra pas : nos lecteurs connaissent les œuvres du savant et pieux restaurateur de l'Ordre bénédictin en France : ils savent que ces œuvres ont été louées par une bouche dont l'éloquence égale la doctrine, celle de l'évêque de Poitiers; le Maître même de la doctrine a voulu honorer aussi le premier abbé de Solesmes, et il l'a fait dans un Bref *ad futuram rei memoriam*, qui est un acte pontifical adressé à tout le monde catholique. On remarquera cet éloge donné de si haut à l'humble et savant religieux qui, durant une longue vie, ne songeant qu'à l'Eglise, *n'a pas failli au devoir de l'écrivain catholique*, l'usage de la *Cappa magna*, qui est un privilége de prélature des plus élevés, accorde à tous les abbés de Solesmes, et cette place de consulteur des rites accordée, en souvenir de l'auteur de l'*Année liturgique* et des *Institutions liturgiques*, à la Congrégation du Mont-Cassin, congrégation-mère de l'Ordre bénédictin.

Voici le Bref de Pie IX :

PIUS PP. IX

AD FUTURAM REI MEMORIAM.

Ecclesiasticis viris, quos nostra hæc tulit ætas, religione, doctrina, et Catholicæ rei provehendæ studio atque industria maxime insignes, optimo quidem jure adscribendus est dilectus filius Prosper Gueranger, Abbas ad S. Petri Solesmensis, ac summus in Gallia Magister Congregationis Benedictinæ. Hic, cum abundaret ingenio, excellentisque eruditionis, atque in Canonicis Disciplinis scientiæ laude, ad id, per longæ suæ vitæ cursum, semper intendit

animum, ut gravissimis editis scriptis, pro catholicæ Ecclesiæ doctrina, et Romani Pontificis prærogativis strenuissime propugnaret, adversariorum frangeret conatus, erroresque refutaret, neque vero, quum Nos, plaudente Christiano populo, Sanctæ Dei Genitrici cœleste Immaculatæ Conceptionis præconium solemni Decreto confirmavimus, neque novissime, quum Romani Pontificis ex Cathedra docentis Infallibilitatem, frequentissimo universi Catholici Orbis Antistitum Concessu approbante, sanximus, idem dilectus filius Prosper catholici scriptoris officio defuit, imo vulgatis operibus Fidei, sacræque scientiæ plenissimis, novum dedit præstantis ingenii sui, immotæque erga Beatissimi Petri Cathedram observantiæ testimonium. Sed in quo ipse curas omnes, cogitationesque collocavit, potissimum illud fuit, ut Romana Liturgia in Galliam, veluti postliminio, remearet.

Qua quidem in re ita se gessit, ut ejus scriptis, nec non constantiæ, atque industriæ singulari præ ceteris acceptum referri debeat, si, antequam ipse ex hac vita migravit, cunctæ Galliæ Diœceses Romanæ Ecclesiæ ritus amplexæ sunt. Hæc in Catholici nominis procurando bono tota fere vita transacta, veluti in novum splendorem redundat Congregationis Benedictinæ in Gallia consistentis, satis quidem aliis nominibus claræ, ita novum a Nobis quodammodo postulat propensæ animi voluntatis documentum. Cum igitur a Romanis Pontificibus Prædecessoribus Nostris quamplurima prodierint exempla Nobis ad imitandum relicta, quibus illi certos honores ac munera nonnullorum Religiosorum cœtum Alumnis ita semper addixerunt, ut illi majores inde spiritus sumerent ad Religionem colendam, sapientiæ laudem potiendam, Christianasque virtutes exercendas, hinc est, quod Nos singulos ac universos. quibus Nostræ hæ Litteræ favent, ab quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes ac absolutos fore consentes, Motu proprio, certa scientia, et matura deliberatione, deque Apostolicæ potestatis Nostræ plenitudine, volumus ac decernimus, ut deinceps, perpetuis futuris temporibus, Abbas ad S. Petri Solesmensis pro tempore existens Cappæ Magnæ, servatis servandis, usu fruatur, utque locus inter Consultores Congregationis Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium Sacris Ritibus præpositæ, succedente illius pro tempore vacatione, uni ex Monachis Ordinis S. Benedicti Congregationis Cassinensis concedi atque adsignari debeat, vel si alias ab hac S. Sede Apostolica concessus, adsignatusque fuerit confirmetur.

Hæc volumus, mandamus, edicimus, decernentes præsentes Nostras Litteras semper firmas, validas, et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri atque obtinere illisque, ad quos spectat, ac pro tempore quandocumque spectaverit, plenissime suffragari, sicque in præmissis per quoscumque Judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores iudicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et Sanctionibus Apostolicis, et quatenus opus sit, dictæ Congregationis etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis Statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XIX Martii MDCCCLXXV. Pontificatus Nostri Anno XXIX.

Voici la traduction de ce document :

PIE IX

Pour que la mémoire en soit conservée.

Parmi les hommes de notre époque qui dans l'Eglise se sont le plus distingués par leur religion et leur doctrine, par leurs efforts et leur zèle à promouvoir les intérêts catholiques, il est de toute justice d'inscrire Notre cher fils Prosper Guéranger, abbé de Saint-Pierre de Solesmes, et supérieur général de la Congrégation bénédictine de France. Doué d'un génie puissant, riche des trésors d'une érudition rare et d'une science bien connue dans les matières canoniques, il s'appliqua constamment, pendant le cours de sa longue vie, à défendre avec un très-grand courage, dans des écrits de la plus haute importance, la doctrine de l'Eglise catholique et les prérogatives du Pontife romain, à briser les efforts des adversaires et à réfuter leurs erreurs. Et lorsque, aux applaudissements du peuple chrétien, Nous avons, par un décret solennel, confirmé à la sainte Mère de Dieu le céleste privilége de sa Conception immaculée; lorsque, plus récemment, avec l'approbation du très-nombreux concile qui réunissait les prélats de l'univers catholique tout entier, Nous avons sanctionné le dogme de l'infaillibilité du Pontife romain enseignant *ex cathedra*, Notre cher fils Prosper n'a pas, dans ces circonstances solennelles, failli au devoir de l'écrivain catholique; il publia alors des ouvrages tout remplis de foi et de science, qui furent une preuve nouvelle de son grand génie et de son dévouement inébranlable à la chaire du bienheureux Pierre.

Toutefois, l'objet principal de ses travaux et de ses pensées fut de faire rentrer en France la liturgie romaine, qui en avait été pour ainsi dire exilée. Il a su, dans ses écrits, conduire cette œuvre avec une telle constance et un zèle si intelligent, que c'est à lui plus qu'à tout autre qu'il faut en rapporter le succès, si bien qu'avant de quitter ce monde, il a pu voir les rites de l'Eglise romaine embrassés par tous les diocèses de France.

La gloire d'une vie ainsi consacrée tout entière à procurer le bien de la religion catholique rejaillit sur la Congregation bénédictine de France et ajoute à cette congrégation, déjà célèbre à d'autres titres, une nouvelle splendeur, qui semble exiger que Nous aussi Nous lui donnions un gage nouveau de Notre bienveillance.

Comme donc les souverains Pontifes, Nos prédécesseurs, Nous ont laissé de nombreux exemples à suivre par cette attention constante qu'ils ont eue d'octroyer certaines distinctions et faveurs aux membres de plusieurs familles religieuses, dans le but d'animer leur courage à servir la religion, à poursuivre la glorieuse conquête de la sagesse, à s'exercer aux vertus chrétiennes, Nous, de même, après avoir absous ceux en faveur de qui Nous publions ces lettres, tous et chacun, de toutes excommunications et interdits ou autres sentences ecclésiastiques, censures et peines portées de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, qu'ils pourraient avoir encourues, et les déclarant absous par l'effet seulement de ces présentes, de Notre propre mouvement, de science certaine et après mûre délibération, en vertu de la plénitude de Notre pouvoir apostolique, Nous voulons et décrétons que désormais, et dans l'avenir à perpétuité, l'abbé de Solesmes, pour lors existant, jouira de l'usage de la *cappa magna* en se conformant aux règles prescrites; que, de plus, une place de consulteur à la congrégation de Nos vénérables frères, cardinaux de l'Eglise romaine, préposée aux rites sacrés, devra être concédée et assignée, chaque fois qu'elle se trouvera vacante, à l'un des moines de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation du Mont-Cassin, ou lui sera confirmée, si déjà par ailleurs elle lui avait été concédée ou assignée par le Saint-Siége.

Nous voulons, édictons et mandons qu'il en soit ainsi, décrétant que ces présentes lettres ont et devront avoir toujours force, valeur et efficacité, que leurs effets sont et demeureront pleins et entiers, que tous ceux qu'elles concernent ou pourront à l'avenir concerner en bénéficieront pleinement, et qu'ainsi tous juges, quels qu'ils soient, ordinaires ou délégués, même les auditeurs des causes du palais apostolique, auront à juger et à définir d'après leur teneur : et s'il arrivait que, sciemment ou par ignorance, une autorité quel-

conque leur portât atteinte en quelque manière, ce qu'elle aurait tenté, Nous le déclarons nul et de nul effet, nonobstant les constitutions et sanctions apostoliques, et, autant qu'il en est besoin, les statuts et coutumes de ladite congrégation, même confirmés par serment, ou revêtus de l'autorité apostolique ou de quelque autre confirmation, et toutes autres choses à ce contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le XIX mars MDCCCLXXV. De Notre pontificat, la XXIXe année.

Mgr l'évêque de Poitiers, qui avait adressé au Saint-Père son Oraison funèbre de Dom Guéranger, a reçu également un Bref dont il a donné communication à son clergé dans une lettre où il a en même temps rendu un juste hommage à la mémoire du R. P. Schrader. Il y a là un document que doivent aussi reproduire les *Annales catholiques* :

La Roche-en-Gençay, en tournée pastorale, 8 avril 1875.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Le Souverain-Pontife ayant daigné honorer de son suffrage l'éloge funèbre que nous avons fait du T. R. P. Abbé de Solesmes, il vous appartient de connaître le Bref pontifical que nous venons de recevoir. En aucune circonstance nous ne saurions être indifférent à la sanction donnée par le Vicaire de Jésus-Christ à notre parole et à notre enseignement. A ce titre, et toute préoccupation de recherche personnelle étant écartée, de même que nous sommes toujours prêt à accepter la correction du Siége apostolique, nous croyons pareillement faire acte de respect et de subordination envers le suprême docteur de l'Eglise en ne négligeant pas de nous autoriser de son assentiment. Il nous est ici d'autant plus précieux qu'il se rapporte principalement aux côtés doctrinaux de notre discours, et à ces erreurs favorites de notre temps contre lesquelles nous ne pourrions cesser de vous prémunir qu'en connivant au crime de trahison envers la religion et la patrie.

Nous portons en même temps à votre connaissance un autre document plus considérable. La preuve que notre affection ne nous a point aveuglé dans la part que nous avons faite à l'illustre Abbé de Solesmes, c'est le tribut public de louange et de gratitude qui lui est payé par le Pontife romain. Notre discours pâlit et s'efface à côté de cet acte solennel. Et toutefois, parce qu'il ratifie et amplifie notre propre langage, le Bref *Ecclesiasticis viris*, donné à Rome,

sous l'anneau du pêcheur, le 19 mars dernier, *ad futuram rei memoriam*, a sa place marquée dans les archives de notre Eglise de Poitiers. Nous osons dire qu'il nous a causé une des plus vives et des meilleures joies que nous puissions ressentir en ce monde, celle de voir glorifier dignement par la religion le nom et la mémoire d'un homme qui, n'ayant point recueilli ni envié ici-bas le prix de ses longs et importants services, se trouve investi de la plus appréciable des récompenses, de la plus haute des distinctions auprès de la postérité chrétienne. C'est ainsi que l'Eglise, animée de l'esprit d'en haut, juge bon de remplir dès à présent toute justice, et de rendre ouvertement hommage à celui qui, n'ayant jamais omis de confesser Jésus-Christ et sa doctrine devant les hommes, a mérité d'être confessé par lui devant son Père et devant les anges du ciel.

A la vérité, ce que Pie IX vient de faire n'est pas sans précédents. En particulier, le Pape Benoît XIV, et avant lui Benoît XIII, avaient donné l'exemple et la forme de cet acte apostolique. En raison des importants travaux liturgiques soit de Barthélemy Gavanto, soit du B. Tommasi et de Mérati, la congrégation des Barnabites et celle des Théatins furent gratifiées à perpétuité du droit de siéger, en la personne d'un de leurs membres, parmi les consulteurs des Rites. Toutefois, la lecture comparée des documents pontificaux laisse comprendre à quel point la personnalité de l'Abbé de Solesmes, son rayonnement dans l'Eglise et dans les âmes, la portée de son action, ainsi que la variété et l'étendue de ses connaissances, ont dépassé la sphère dans laquelle se sont renfermés les doctes rubricistes et commentateurs du dix-septième et du dix-huitième siècle. La faveur honorifique dévoulue aux successeurs du T. R. P. Dom Prosper Guéranger tirera donc son plus grand lustre des considérations qui l'ont dictée ; et ce ne sera pas une médiocre gloire pour la jeune Congrégation bénédictine de France, déjà recommandable à tant de titres, d'avoir fait dériver un nouveau privilége sur toute la famille cassinienne à laquelle elle est reliée.

Comment terminer cette lettre, messieurs et chers coopérateurs, sans vous ouvrir notre âme au sujet d'une autre perte bien douloureuse? Nous venions à peine de nous renfermer dans la solitude monastique de Ligugé, pour y trouver, au milieu des disciples de celui dont nous méditions l'éloge, le recueillement et les renseignements nécessaires à notre travail, quand on nous y apporta tout à coup une nouvelle à laquelle rien ne nous avait préparé. Le R. P. Clément Schrader venait de nous être enlevé après une

maladie de quelques jours, dont ni lui ni les autres n'avaient d'abord soupçonné la gravité. Nul de vous n'ignore le rang qu'occupait ce digne membre de la Compagnie de Jésus parmi les illustrations théologiques de ce temps. Professeur éminent du Collége romain et de l'Université de Vienne, mêlé de très-près à la plupart des actes doctrinaux du pontificat de Pie IX, théologien du Pape auprès de la commission *de fide* dans le Concile du Vatican, le P. Schrader était connu, par ses savants écrits, de tous ceux qui suivent le mouvement de la science sacrée.

Les théologiens ont lu avec profit son beau et lumineux travail sur *les trois ordres naturel, surnaturel et préternaturel.* Les thèses dans lesquelles il résumait son docte enseignement, et qu'il a successivement livrées au public, jettent un jour précieux sur plusieurs points importants et particulièrement difficiles. Mais ce qu'on a surtout admiré, et à bon droit, c'est son magnifique ouvrage : *De unitate Romana.* Non-seulement il a rassemblé dans ce livre tout ce que sa vaste érudition lui fournissait d'autorités et tout ce que sa puissante raison lui suggérait de preuves ; mais il y a visiblement mis tout son cœur. Il aimait tant l'Eglise de Dieu, et il savait si bien que l'unité, dont le siége est à Rome, est la vie de cette Eglise, le fondement de sa catholicité, le principe de sa sainteté, la source de sa fécondité, le secret de ses incessants triomphes ! Il aurait tant voulu persuader cela au monde, dont il suivait avec une angoisse d'autant plus poignante les défaillances, les égarements et les désastres, qu'il en connaissait mieux le remède unique et infaillible ? L'amour de l'Eglise et du Saint-Siége a été, je puis le dire, l'âme de l'enseignement du P. Clément Schrader, l'âme de toutes ses conduites, l'âme de toutes ses vertus, plus belles assurément que son intelligence, et sans comparaison plus grandes que son savoir.

Nul ne l'a fréquenté sans deviner quelque chose de son humilité profonde, de son esprit de pauvreté, de sa merveilleuse abnégation, de sa douceur patiente, de sa foi vive, de sa piété tendre et candide, de son zèle pour les âmes, de sa charité envers tous, mais surtout envers les petits. On ne pouvait l'aborder sans respect ; il faisait tout sérieusement : ses manières simples, quoique graves, inspiraient la confiance ; on ne le quittait jamais sans édification. Ses élèves étaient sa famille. Il leur dévouait son temps, ses forces, son travail, et s'estimait plus que payé par leurs progrès. Pour modestes que fussent forcément les débuts de cette œuvre entreprise par nous, et qu'il nommait volontiers la Faculté de théologie, ou même l'Université de Poitiers, il s'y était cordialement attaché, et n'eût pas mieux demandé que d'y consacrer sa vie

entière. Deux ouvrages déjà imprimés contiennent la substance des cours faits par lui dans notre ville épiscopale : un autre est achevé et paraîtra d'ici peu. Notre humble Collége théologique se glorifiera toujours de ce legs.

Dieu, dans son impénétrable sagesse, a jugé que son serviteur, peu avancé pourtant en âge, avait fini sa tâche. Les regrets sont permis, mais non point la défaillance, surtout après le spectacle de la mort tranquille et sainte qui a couronné cette noble vie. Le Père Schrader a posé chez nous un fondement : d'autres viendront, ou plutôt ils sont déjà venus, qui continueront d'édifier sur cette base. Ce n'est pas parce que sa racine est deux fois déjà plantée dans le ciel, que l'arbre poussera sur la terre des fruits moins bons et moins nombreux. Est-ce que la terre ne vit pas surtout des influences célestes? Le ciel, ce fut la dernière pensée de notre cher et regretté docteur; ce fut même sa dernière parole. Il avait dit d'abord avec sérénité : « Les choses de la terre passent vite. » Quelques instants après, et presque en expirant, il leva les yeux vers ceux qui l'entouraient et leur dit : *Ad cœlum.*

Nul ne sait le secret des jugements de Dieu : c'est pourquoi nous prions et nous continuerons de prier pour celui qui nous a extérieurement quittés, heureux de lui témoigner ainsi notre reconnaissance; mais nous le prierons aussi lui-même, assuré qu'il n'oubliera jamais, auprès du trône de Dieu, ce diocèse de Poitiers, qui fut la dernière étape de son pèlerinage en ce monde, ni cette œuvre de haut enseignement dont il a si bien compris l'importance.

Recevez, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de notre cordial et entier dévouement.

† L.-E., *évêque de Poitiers.*

VENERABILI FRATRI NOSTRO LUDOVICO EDUARDO, EPISCOPO PICTAVIENSI.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Decebat profecto funebria laudis officia clarissimo Familiæ Sancti Benedicti ornamento Prospero Gueranger a Viro persolvi, qui optimus virtutum et scientiæ judex, illique familiarissimus, gesta simul et mentem defuncti valeret exponere ac revelare.

Gaudemus autem, Venerabilis Frater, te sic istud obiisse munus amicitiæ, ut in tota ejus vita demonstraveris aptissimum instrumentum a divina providentia paratum Galliæ, cum ad restituendos Regulares Ordines deletos, tum ad amplissimam eorum utilitatem

oculis subjiciendam. Luculenter enim ostendisti, ipsum assecutum utrumque fuisse, sive excitando rursum et propagando in Gallia monasticum institutum et disciplinam; sive suadendo rituum uniformitatem, vitio temporum distractam, cum Romana Ecclesia; sive propugnando et illustrando Sedis hujus Apostolicæ jura et privilegia; sive demum configendo errores omnes, ac præsertim jactatas uti nostrorum temporum ornamentum opiniones : ita ut illa sententiarum inter sinceros catholicos concordia, et communis illa observantia et dilectio vere filialis, qua Gallia Nobis conjungitur, ejus operositati, gratiæ, scientiæ magna ex parte non immerito tribuenda videatur.

Hæc porro cum mirifice consensum foverint aut confirmaverint animorum, qui necessario vertitur in summum quoque civilis consortii beneficium, defuncto elogium asserunt veri Benedicti discipuli, qui dum se totum Deo et Ecclesiæ devovit, tanto se filiosque suos emolumento præbuit civili societati.

Copiosam operum suorum mercedem ipsi jam a Deo collatam esse speramus; tibi vero sterilem non futurum confidimus laborem tuum : tum quod piorum gesta vulgari in aliorum incitamentum expediat, tum etiam quod promeritæ a defuncto laudes ob indictum recentibus erroribus bellum, novam quamdam vim adjiciant oppugnationi illi strenuæ quam eximiæ tuæ litteræ pastorales iisdem passim objiciunt.

Excipe, Venerabilis Frater, Apostolicam Benedictionem, quam divini favoris auspicem, et præcipuæ Nostræ benevolentiæ testem tibi tuæque Diœcesi universæ peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 29 Martii anno 1875, Pontificatus Nostri anno vicesimo nono.

PIUS PP. IX.

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE LOUIS-ÉDOUARD ÉVÊQUE DE POITIERS.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Il convenait assurément que les honneurs de l'éloge funèbre fussent rendus à cette très-brillante gloire de l'Ordre de Saint-Benoît, Prosper Guéranger, par un homme qui, excellent juge des vertus et de la science, et intimement lié avec le pieux défunt, fût en mesure de raconter ses actions et de dévoiler son âme. Nous sommes heureux, Vénérable Frère, qu'en remplissant le devoir de l'amitié, vous ayez montré dans la personne et dans toute la vie de

ce religieux un instrument providentiellement préparé à la France pour rétablir les Ordres religieux détruits, et pour faire éclater à tous les yeux leur très-grande utilité. Vous avez prouvé avec évidence qu'il a rempli cette double mission, soit en relevant et en propageant dans la France l'institut et la discipline monastique, soit en persuadant de rétablir avec l'Eglise romaine l'uniformité des rites, détruite par le vice des temps, soit en défendant et en mettant dans un plus grand jour les droits et les priviléges de ce Siége apostolique, soit en réfutant toutes les erreurs et surtout ces opinions vantées comme la gloire de notre époque. Ses efforts ont eu un tel succès, que cet accord de sentiments entre les véritables catholiques, ce dévouement universel, cet amour vraiment filial par lequel la France Nous est unie, doivent être, à bon droit, attribués en grande partie à son activité laborieuse, à sa grâce et à sa science.

Ainsi a été produit et cimenté un merveilleux accord des esprits, qui tourne nécessairement au très-grand bien de la société elle-même ; et par là le défunt a glorieusement justifié son titre de disciple de saint Benoît, puisqu'en se dévouant tout entier à Dieu et à son Eglise, il a procuré, par lui-même et par ses fils, de vrais avantages à la société humaine. Dieu, Nous l'espérons, lui a déjà donné l'ample récompense de ses œuvres; et, quant à vous, Nous avons la confiance que votre travail ne sera pas inutile : d'abord parce que l'éloge des bons est un encouragement pour les autres; puis, en payant au défunt les louanges qu'il a méritées pour avoir fait bonne guerre aux erreurs modernes, vous avez ajouté un nouveau coup vigoureux à la vaillante attaque et résistance que leur opposent sans cesse vos remarquables lettres pastorales. Recevez, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique que Nous accordons avec tendresse à vous et à tout votre diocèse comme un gage de la faveur divine et un témoignage de Notre bienveillance toute particulière.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 29 mars de l'année 1875, la vingt-neuvième de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

LE CIERGE PASCAL A ROME (1).

Rome est un livre tout grand ouvert, plein d'enseignements précieux qui doivent servir de règle de conduite dans la pra-

(1) Extrait du *Journal de Florence*.

tique ordinaire de la vie. Pour obtenir ce résultat, il faut remplir deux conditions, savoir lire dans ce livre et comprendre le sens élevé et profond de sa doctrine. Voilà pourquoi un voyage de Rome, selon l'attitude de chacun, profite à l'esprit ou même ne profite pas du tout. Si l'on a vu, cherché, étudié sérieusement et compris, on a eu soi un trésor qui demeure et portera ses fruits. Si, au contraire, l'on a mal observé et encore moins eu l'intelligence des choses, on rentre dans sa patrie, avec des points de vue incomplets, des idées erronées et des jugements faux. Autant les premiers font de bien en répandant la saine doctrine, autant les seconds font de mal en s'entourant de ténèbres. Et comme ceux-ci ne doutent ni de leur jugement, ni de leur capacité, ce n'est pas à eux-mêmes qu'ils s'en prennent de leur insuffisance réelle, mais à Rome qu'ils accusent injustement parce qu'ils l'ont vue tout de travers.

Alors on les entend répéter, sans qu'ils en donnent jamais la preuve : « Pourquoi serions-nous si intolérants pour la liturgie, puisqu'à Rome même le Romain n'est pas observé ? » Médisance, ce serait déjà une mauvaise action, car on doit se régler uniquement sur le bien, qui est la loi, et il n'est pas permis de venir, de propos délibéré, empêcher de suivre fidèlement cette loi. Mais c'est une calomnie effrontée, basée sur l'ignorance la plus complète de l'état de Rome et des prescriptions liturgiques.

Nulle part ailleurs — je puis l'affirmer sans crainte d'être démenti, après vingt ans d'observations et d'études — les traditions ne sont plus fidèlement conservées qu'à Rome et le droit commun n'est pratiqué d'une manière plus large et plus satisfaisante. Je veux en citer un exemple qui se rapporte au temps dans lequel nous nous trouvons, et qui peut trouver partout son application immédiate. Qu'on me dise ensuite franchement si, dans le monde chrétien, il y a un seul diocèse où l'on vive encore autant de traditions et où le passé informe le présent avec autant de vérité et de poésie, car Rome a par-dessus tout le sens liturgique que l'on ne peut séparer du sens esthétique. Et pour comprendre pleinement ces deux ordres de beautés fondues ensemble, la science archéologique, dont on fait trop fi dans l'instruction du clergé, apporte un appoint indispensable.

Je veux parler en détail du cierge pascal et du chandelier qui le supporte. Aussi bien ce sujet, au point de vue où je me place, n'a-t-il pas encore été traité, que je sache.

I

Trois choses sont à examiner dans le chandelier : sa forme, sa matière, sa couleur.

Je dis *chandelier*, pour me conformer à la langue et à l'usage naturels, mais c'est à tort : il faudrait écrire plutôt *candélabre*. En effet, nous n'avons pas là un chandelier ordinaire, comme on en place sur les autels ; même les plus grands auraient encore de trop mesquines proportions. Il faut un chandelier monumental, d'aspect imposant, de dimensions grandioses, en rapport avec le cierge dont il sera le soutien et l'idée qu'il est destiné à exprimer. Un chandelier bas serait ridicule, choquant, misérable ; il doit être élancé et robuste. Le nom lui-même indiquera ce qu'il est en réalité : un « arbre à cierge, » *candelabrum*. Le candélabre est le tronc de cet arbre mystique, dont le cierge est l'épanouissement, le feuillage et les fruits. Ce symbolisme a été nettement indiqué, au douzième siècle, sur le candélabre de Saint-Paul-hors-les-murs : *Arbor poma gerit, arbor ego lumina gesto.*

Cet arbre, comme le trophée de la croix dont parle saint Fortunat, sera beau et brillant : *Arbor decora et fulgida.* L'éclat, il l'a en lui-même ou simplement à l'extérieur ; de là deux modes différents d'ornementation.

A Saint-Paul, sur le merveilleux candélabre de marbre sculpté par Nicolas de Angilo, la vie du Christ s'étale du haut en bas, par zones horizontales qui étagent leurs petits bas-reliefs de la passion à la résurrection. Telle est, en effet, la vie douloureuse et glorieuse du Christ, selon la belle parole de saint Paul : *Oportuit Christum pati et ita intrare in gloriam.* La souffrance précède et prépare la gloire, le triomphe n'existe pas sans le combat. Quel plus noble enseignement que celui donné par le Sauveur dans les faits principaux de son existence ! On croit encore entendre cette parole divine : « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres. » L'histoire évangélique est un modèle à imiter, une lumière vive

qui éclaire le monde de ses clartés éblouissantes. L'art ne pouvait donc imaginer une décoration à la fois plus simple, plus vraie et plus saisissante.

A cette idée de lumière dirigeant nos actions se rattache la forme en colonne qui est propre, à Rome, au candélabre pascal et que l'on constate sans interruption depuis le haut moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine. Cette colonne complète a une base, un fût et un chapiteau, qui en sont les trois parties essentielles. Pourquoi la colonne est-elle traditionnelle et qui a pu donner lieu à cette forme? L'office divin lui-même nous fournira la réponse, après avoir indiqué le type.

Le cierge pascal, quoique dans le langage habituel on parle de sa bénédiction, ne se bénit pas. Un diacre d'abord n'a pas le pouvoir de bénir, et c'est le diacre qui accomplit la cérémonie. Il chante seulement les louanges de ce cierge qu'il exalte en termes si pompeux qu'on les a jugés dignes de la plume d'un grand docteur, saint Augustin; puis il allume ce cierge, et le sanctifie par l'adjonction de grains d'encens, le feu et l'encens ayant été bénits préalablement par l'officiant. Or, dans ce *præconium* solennel, que rehausse une mélodie d'un caractère particulier empruntée à la mélopée de l'ancienne Grèce, le diacre compare le cierge pascal à la nuée lumineuse qui éclairait les Hébreux après leur délivrance. Or cette nuée, ainsi que l'expliquent des commentateurs, était une figure du Christ : *omnes sub nube transierunt.*

La colonne de feu, une dans l'Ancien Testament, subsiste dans le nouveau et sous cette forme le Christ est montré aux fidèles, non-seulement dans le cierge pascal, mais aussi dans le candélabre qui en est pour ainsi dire la prolongation.

II.

Trois détails, empruntés à d'anciens chandeliers de Rome, témoignent encore de l'authenticité de ce symbolisme. A leur base on remarque ou un lion, ou un bélier, ou les vices vaincus. A Saint-Paul, les vices domptés par les vertus indiquent amplement que le Christ, par sa résurrection, est vainqueur des puissances de l'enfer. A Sainte-Marie-in-Cosmedin, le lion,

symbole de force, rappelle la victoire de Celui que l'Eglise elle-même proclame le « lion de Juda » et dont Sixte V a dit, sur le piédestal de l'obélisque du Vatican : *Vicit leò de tribu Juda. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Enfin, à Saint-Pancrace, quel symbole expressif que celui du bélier ailé! Le chef du troupeau, dont saint Méliton a dit : *Aries, Christus.* est muni d'ailes aux épaules, parce que, victime de propitiation, immolée en figure par Abraham, le Sauveur a, par sa propre vertu, renversé la pierre du sépulcre et pris son vol vers les cieux.

Ce n'est pas encore assez. Le candélabre pascal, qu'il soit en bois, en métal ou en marbre, exige davantage. Le bois et le métal doivent disparaître sous la dorure, qui exprime un état glorieux, les splendeurs célestes, la lumière d'un corps glorifié. La liturgie aussi a ses règles imprescriptibles qu'il s'agit d'appliquer ici avec plus de rigueur encore qu'en toute autre circonstance. Rappelons les principes : l'or est le signe de la joie et de la solennité, de là les chandeliers dorés aux grandes fêtes; l'argent symbolise le deuil et la pénitence, de là les chandeliers argentés aux offices funèbres ou de l'Avent et du Carême; les couleurs noire et bronzée sont affectées aux enterrements et aux anniversaires, c'est pourquoi les chandeliers qui entourent le catafalque sont ou en fer ou de couleur sombre; enfin, la Semaine Sainte et les Cendres requièrent le cuivre jaune dans toute sa simplicité, en témoignage de grande tristesse, mais qui n'est pas sans espérance. D'après cela le candélabre pascal, quelle qu'en soit la matière, bois ou métal, ne peut donc être que doré. Toute autre couleur serait impropre ou même inconvenante. L'argent serait trop peu ; bronze, fer ou noir seraient une contradiction avec la pompe prescrite pour le cycle de la résurrection. Là où il faudrait absolument procéder avec économie, le blanc seul pourrait être employé ; c'est à la fois la couleur liturgique voulue pour le temps pascal, et la couleur même de la lumière, pure et sans tache.

X. Barbier de Montault.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE PAPE BONIFACE VIII.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

III

La Bulle *Unam Sanctam* n'est pas l'œuvre personnelle et exclusive du Pape. Suivant toutes les vraisemblances, elle fut délibérée dans le concile convoqué à Rome par les soins de Boniface VIII, et qui s'ouvrit sous sa présidence le 10 octobre 1302. Des prélats français y assistèrent, et entre autres cet archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, qui devait être pape plus tard sous le nom de Clément V.

De plus, la bulle *Unam Sanctam* n'était pas une lettre confidentielle. Elle formulait des principes généraux, et elle a pris place au *Corpus juris Canonici*. Clément V, qui plus tard fit rayer plusieurs passages de la bulle *Ausculta Fili*, n'osa pas toucher au texte de la bulle *Unam Sanctam*, et il se borna à dire qu'on ne pourrait en tirer aucune conséquence dommageable aux droits du roi de France, ce qui revenait à dire qu'elle n'innovait rien, ce que nous avons établi.

Voici donc le texte : Le Pape commence par dire que l'Eglise n'a qu'un chef qui a deux glaives dans la main; puis il continue :

« Les deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel, sont donc au pouvoir de l'Eglise : le premier doit être manié par elle et le second pour elle; le premier est dans les mains du prêtre; le second dans celles des rois et des guerriers, mais à la volonté et par la permission du prêtre. Mais l'un de ces deux glaives doit être soumis à l'autre, l'autorité temporelle à l'autorité spirituelle. Car, puisque l'apôtre dit : Il n'est pas de puissance qui ne vienne de Dieu, les choses qui viennent de Dieu sont coordonnées, et elles ne le seraient pas si l'un des deux glaives n'était soumis à l'autre, et n'était, comme inférieur, ramené vers les choses élevées par l'autre glaive... Celui qui résiste à ce pouvoir fait comme les Manichéens, il croit à deux principes, il est hérétique. Or Nous déclarons, disons, définissons et prononçons qu'il est absolument nécessaire de

croire que toute créature humaine est soumise au Pontife romain. »

La subordination des deux glaives, c'est-à-dire des deux pouvoirs dont les glaives ne sont que le symbole, n'est pas douteuse. Le pouvoir temporel n'existe que pour les intérêts du pouvoir spirituel; cela était évident, et nous croyons que c'est encore vrai. L'Eglise a juridiction sur le pouvoir temporel, ou plutôt sur ceux qui l'exercent, car tout chrétien, sujet, empereur ou roi, est soumis au Pape.

Mais cette juridiction est-elle restreinte au cas de péché? Est ce l'Eglise qui remet le pouvoir temporel à qui il lui plaît, et qui le reprend quand elle le veut, de telle sorte que les princes temporels ne tiennent leur couronne que du bon plaisir du Pape? ou bien la tiennent-ils de Dieu directement, et ne relèvent-ils du Pape que par les péchés qu'ils peuvent commettre?

C'est ce dernier point qui semble résulter de la Bulle donnant au pouvoir spirituel le droit de juger le pouvoir temporel s'il n'est pas bon.

Or, le pouvoir indirect provenant du péché était incontestable et l'est encore.

L'Europe chrétienne formait au treizième et au quatorzième siècle une grande famille dont le Souverain-Pontife était le chef. Tous les princes de la terre recouraient à lui dans leurs difficultés; ils imploraient ses conseils, ils s'inspiraient de ses principes dans la politique, qu'il jugeait du point le plus élevé; ils sollicitaient son appui, et Philippe le Bel lui-même ne dédaigna point de recourir maintes fois à son autorité souveraine pour le tirer d'embarras.

Or, les Souverains-Pontifes, s'ils étaient dévoués aux princes, l'étaient encore bien plus aux peuples, auxquels ils portaient un tendre et vif intérêt. Jamais l'Eglise n'a reconnu sur la terre de pouvoir absolu et sans contrôle. Jamais, à plus forte raison, elle n'a voulu livrer les nations au bon plaisir de leurs rois. Or, où trouver un frein? Le régime parlementaire n'existait pas encore. Nous avons vu que les Etats-Généraux de Philippe le Bel ne furent pas de véritables Assemblées d'examen et de contrôle. La féodalité donnait à chaque seigneur un con-

trôle dans son suzerain, jusqu'au roi, qui n'en avait pas, et n'avait de comptes à rendre à personne.

C'est alors que l'Eglise exprima cette magnifique doctrine, incriminée aujourd'hui comme une doctrine de servitude, et qui était en réalité une doctrine de liberté. Le roi ne doit compte à aucun des pouvoirs de ce monde de l'exercice de son pouvoir; mais, quoique portant la couronne, il reste chrétien, soumis à Dieu, et par conséquent à son représentant sur la terre, qui est le Souverain-Pontife.

Indépendant quant à l'essence de son pouvoir, il reste dépendant à cause des péchés qu'il peut commettre dans son exercice.

Par le péché, il devient justiciable du Souverain-Pontife, qui peut lui infliger les peines qu'il juge nécessaires pour le salut de son âme et le bien de son peuple.

Ce pouvoir suprême du Souverain-Pontife pouvait encore se justifier d'une autre façon. Tout le monde reconnaît que le pouvoir du prince s'épuise par certains excès, et que ses sujets ne sont pas tenus de lui obéir en toutes choses. Non-seulement ils doivent lui résister si ses ordres sont contraires aux commandements de Dieu; mais encore, s'il était démontré qu'il fait un usage habituel de son pouvoir pour conduire les peuples à leur perte, ceux-ci pourraient légitimement chercher d'autres chefs.

Or, quel sera le juge de cette question difficile? Ce ne peut être le prince, ce ne peut être le peuple : ils ne sauraient être juges et parties. C'est une question morale, une question de devoir ; elle ne peut être résolue que par le juge des consciences, qui est le Souverain-Pontife.

Faut-il aller plus loin et conclure que le Souverain-Pontife avait sur les couronnes non-seulement le pouvoir indirect qui dérive du péché, mais un pouvoir immédiat de telle sorte que les princes ne tiendraient leur couronne de Dieu que par l'intermédiaire du Pape, qui pourrait la leur reprendre à sa volonté.

C'est la doctrine du pouvoir direct. Elle a été soutenue par d'éminents théologiens, à diverses époques, et entre autres au siècle qui nous occupe. Elle n'a jamais été imposée, elle est

libre, et la Bulle *Unam Sanctam* ne tranche pas la question. Il se pourrait que cette doctrine fût salutaire, mais elle n'était pas universelle, et l'on peut même démontrer que le Pape Boniface VIII ne la partageait pas.

« Vous pouvez tenir pour certain, écrivaient les cardinaux à la noblesse de France en réponse à la lettre que celle-ci leur avait adressée, que jamais notre seigneur le Pape n'a écrit au Roi que celui-ci lui était soumis, même *temporaliter*, pour les choses de son royaume et qu'il tenait en fief ce royaume de lui. »

Le Pape est plus énergique encore : « On a donné de Notre lettre une fausse interprétation, lorsqu'on a prétendu que Nous demandions au Roi de se reconnaître comme Notre feudataire à l'égard de son royaume. Depuis quarante ans Nous sommes versé dans l'étude du droit ; qui donc pourrait croire qu'une semblable folie Nous fût entrée dans la tête ? Notre intention n'est pas d'empiéter sur la juridiction du Roi ; mais, pas plus qu'un autre chrétien, il ne peut nier qu'il ne Nous soit soumis *ratione peccati.* »

Ainsi, le premier canoniste du temps, le Souverain-Pontife lui-même, interprétant la Bulle *Unam Sanctam*, dit qu'elle n'exprime point autre chose que le pouvoir qui dérive du péché. Or, qui nierait qu'aujourd'hui encore un chrétien, parce qu'il porte la couronne, ne relève pas du Souverain-Pontife pour les péchés qu'il commet, et qui prétendrait que cette doctrine, surtout au moment où l'autorité civile était sans autre contrôle, ne fût pas une protection pour les peuples et le premier fondement posé en Europe de la liberté politique ?

Armand Ravelet

(*La suite au prochain numéro.*)

ŒUVRE DU VÉNÉRABLE DE LA SALLE

pour le recrutement des Frères des Écoles chrétiennes

Les Œuvres qui ont pour objet l'enseignement chrétien sont, entre toutes, excellentes. Plus que jamais elles doivent attirer, et, nous osons dire, concentrer les efforts du zèle et de la cha-

rité catholiques. C'est l'enseignement chrétien qui rendra à notre pays sa vigueur intellectuelle et morale ; c'est l'enseignement chrétien qui guérira les blessures de la France et qui lui rendra l'énergie d'une grandeur nouvelle. Ouvrons donc nos oreilles, ouvrons nos cœurs à tous ceux qui nous parlent d'Œuvres d'enseignement ; ouvrons aussi nos mains : jamais charité ne fut mieux placée et plus opportune.

L'Œuvre du Vénérable de La Salle mérite entre toutes les efforts du zèle catholique, et pour la recommander comme elle mérite nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire intégralement la notice suivante, où sont très-clairement exposés, et en termes excellents, le but et le plan de l'Œuvre ; on y verra aussi quels patrons éminents la recommandent, et parmi tant de noms dignes de respect, on ne lira pas sans une pieuse et triste émotion le nom du Frère Jean-Olympe, qu'une mort si rapide vient de nous enlever.

Maintenant, nous voudrions que des dames patronesses, en grand nombre, vinssent joindre leur zèle toujours efficace aux efforts des promoteurs et des directeurs de l'*Œuvre du Vénérable de La Salle*. Elles pourraient se charger soit d'obtenir des souscriptions annuelles, soit des bons isolés, en un mot quêter pour cette œuvre si grande et si belle, et si facile à recommander.

Assurer gratuitement aux enfants du peuple les bienfaits de l'instruction primaire, leur enseigner leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes, telle est la grande et difficile tâche que, depuis plus de deux siècles, poursuit l'institut fondé par le vénérable abbé de La Salle. On sait dans quelle mesure la Providence a jusqu'à présent béni ses efforts. Au 31 décembre 1873, l'institut comptait en France 945 établissements et plus de 8,000 Frères. En dehors de la France, il est peu de contrées du globe civilisé où ne se rencontrent des Frères des Écoles chrétiennes. Chaque jour des demandes de créations nouvelles affluent à la maison-mère, qui se trouve malheureusement dans l'impuissance d'y satisfaire.

Ce n'est pas que les sujets, ou pour mieux dire les vocations, fassent défaut. Dans bon nombre de départements, et surtout parmi les habitants des campagnes, là où les familles sont

nombreuses, les mœurs simples et la foi encore vive, le désir de la vie religieuse se manifeste fréquemment chez les enfants, et les parents se montrent disposés à seconder ce désir. Ce qui manque, ce sont les ressources pour compléter l'éducation primaire de ces enfants et les conduire jusqu'à l'âge ou l'institut peut se charger d'eux en les admettant au Noviciat.

Le Noviciat est déjà par lui-même un lourd fardeau pour l'institut.

Les Ecoles normales laïques sont en possession de bourses payées sur les fonds soit de l'Etat, soit des départements. Il n'en est pas de même des congrégations enseignantes. « Que donne-t-on aux Frères des Ecoles, disait en 1866 S. Em. le Cardinal-Archevêque de Rouen? Six cents francs, peut-être un peu plus dans quelques villes, mais toujours à peine ce qui est nécessaire pour les nourrir, pour les chauffer, pour les vêtir et pour fournir à toutes les dépenses de la vie quotidienne la plus simple, la plus frugale, la plus mortifiée. Comment voulez-vous qu'ils économisent sur ce modique traitement de quoi fournir aux dépenses générales de l'institut, et surtout de quoi soutenir le Noviciat? Car, dans le temps où nous sommes, presque tous ceux qui entrent dans les rangs des Frères des Ecoles chrétiennes ont peu de chose ou absolument rien. »

On conçoit que, déjà placé, par l'absence de subvention pour le grand noviciat, dans une infériorité réelle en ce qui touche le recrutement de ses maîtres, l'institut des Frères ne puisse par lui-même s'imposer de nouvelles charges. Et pourtant la nécessité d'une sorte d'*école préparatoire au noviciat* est si évidente, que l'œuvre qui semblait impossible est devenue une réalité.

Le fondateur même des Ecoles chrétiennes, le Vénérable de La Salle, en avait eu la pensée et avait tenté dans ce sens un premier essai. Il était réservé au Très-Honoré Frère Philippe de reprendre cette tentative et d'en faire sortir une institution durable.

Depuis 1835, un *petit noviciat* a été annexé à la maison-mère de l'institut. Plus de mille sujets y ont été élevés ; le plus grand nombre a persévéré : beaucoup de ces *petits novices* sont devenus d'excellents maîtres qui font honneur à la congrégation par

leurs talents non moins que par leur zèle et leur piété.

L'expérience est donc faite ; le succès est certain, à une seule condition, c'est que des libéralités venues du dehors suppléront à l'insuffisance manifeste des ressources de l'institut et lui permettront d'accroître le nombre de ses membres d'une manière proportionnée au vœu des populations, aux besoins de la patrie et de la religion.

Les sacrifices à faire pour atteindre un but aussi important sont relativement assez légers. Trois ans de petit noviciat suffisent généralement pour préparer au grand noviciat.

En fixant à 400 fr. la bourse des petits novices, 1,200 fr. versés en trois ans donneraient un sujet de plus à l'institut et, par conséquent, un éducateur religieux à des milliers d'enfants du peuple.

Quelle source de bénédictions pour tous ceux qui participeront ainsi à tout le bien que peut faire dans le cours de sa vie un religieux enseignant !

Le moisson est abondante ; de toutes parts on réclame des écoles de Frères ; de toutes parts on fait des sacrifices incroyables pour le matériel des écoles ; c'est du côté de la multiplication et de la formation des maîtres qu'il faut aujourd'hui diriger les efforts de la foi et de la charité.

S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris, appréciant l'importance majeure de l'entreprise, a daigné accepter le patronage de l'œuvre qui se propose de travailler, sous les auspices du Vénérable de La Salle, au recrutement des maîtres chrétiens.

Organisation de l'Œuvre.

Président d'honneur.

S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Président.

Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun.

Comité d'administration.

MM.

L'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris, rue de Varenne, 90.

Le vicomte de Melun, rue Saint-Dominique, 76.

MM.

L'abbé Le Hardy du Marais, vicaire général d'Aix, rue de Grenelle, 9.

L'abbé Chaumont, 1er amônier de la maison-mère des Frères, rue de Babylone, 53.

Le vicomte de Luçay, rue de Varenne, 90.

Frère Exupérien, assistant du Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes.

Edouard Didron, trésorier, rue Saint-Dominique, 23.

Denis Cochin, sécrétaire, rue de Grenelle, 86.

Membres du Conseil.

MM.

Adolphe Baudon, place du Palais-Bourbon, 6.

De Mont de Bentque, secrétaire général de la Banque de France.

Gabriel Carron, adjoint au 8e arrondissement, rue des Ecuries-d'Artois, 23.

Le prince de Chalais, rue Saint-Dominique, 115.

L'abbé Charles, curé de Saint-Pierre de Chaillot.

Chardon-Lagache, rue Caumartin, 3.

L'abbé Chevojon, curé de Notre-Dame des Victoires.

Michel Cornudet, rue de la Chaise, 24.

Drouyn de Lhuys, membre de l'Institut, rue François Ier, 55.

De Franqueville, maître des requêtes aux Conseil d'Etat, au château de la Muette (Passy).

Le comte Eugène de Germiny, conseiller municipal de Paris, rue du Bac, 32.

Le général de Geslin, commandant la place de Paris, place Vendôme, 7.

L'abbé Gayrard, curé de Saint-Louis-d'Antin.

Frère Jean-Olympe, Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes.

L'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine.

Le comte de Madre, boulevard des Invalides, 35.

Mgr de Méneval, rue de Berri, 27.

L'abbé Méritan, curé de Saint-Sulpice.

MM.

Le duc de Noailles, de l'Académie française, boulevard de Latour-Maubourg, 60.

Le comte Werner de Mérode, député, rue de Grenelle, 87.

Le marquis de Plœuc, sous-gouverneur de la Banque de France.

Poujoulat, rue du Cherche-Midi, 33.

Eugène Rendu, inspecteur général de l'instruction publique, rue de Clichy, 55.

Ferdinand Riant, conseiller municipal de Paris, rue de Berlin, 36.

L'abbé Roche, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne.

Mgr de Ségur, rue du Bac, 39.

Silvy, conseiller d'Etat, rue de Vaugirard, 47.

L'abbé Taillandier, curé de Saint-Augustin.

On prie les personnes qui recevront cet appel du Comité de le communiquer autour d'elles et de provoquer des souscriptions.

Les offrandes les plus minimes seront reçues avec reconnaissance, les organisations de l'Œuvre désirant surtout que le nombre des souscripteurs soit très-considérable, afin de prouver combien sont générales les sympathies de toutes les classes de la société pour l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, qui semble avoir été providentiellement suscité afin de répondre aux besoins actuel de l'enseignement primaire.

Pour tous les renseignements, s'adresser au siége de l'Œuvre, rue Monsieur, 28, chez les Frères des Ecoles chrétiennes, 27, rue Oudinot, ou à M. Ed. Didron, 23, rue Saint-Dominique.

VARIÉTÉS

PRIÈRE DU SOIR DU CURÉ DE VILLAGE.

Du temple saint la porte est close,
Dans l'ombre disparaît l'autel...
Tout se tait... mon troupeau repose!
Seul, répondant à votre appel,

Divin Maître, à vos pieds je veille,
Et je vous implore pour ceux
Dont l'âme languit et sommeille
Et ne pense jamais aux cieux.

Demain, c'est le jour de prière,
C'est le jour sacré du repos.
Demain, sortant de leur chaumière,
Viendront les enfants des hameaux.
Réunis autour de ma chaire,
Ils apprendront à vous servir;
Je suis leur pasteur et leur père;
Pour eux, je veux vivre et mourir.

Enfant, je songeais à la gloire,
Je rêvais crosse et mitre d'or...
L'humilité, c'est ma victoire;
L'obscurité c'est mon trésor!
Au pauvre curé du village
Jésus, aussi bien qu'aux prélats,
Ouvre son cœur, donne le gage
D'un amour qui ne s'éteint pas!

Oui, je t'aime, église gothique
Dont le lierre envahit la tour,
Et toi, presbytère rustique,
Modeste et paisible séjour!
J'aime les bois et les montagnes,
Et les cantiques des pasteurs;
Je veux des fils de ces campagnes,
O Jésus! vous gagner les cœurs!...

Je bénis leur première aurore,
Leurs chagrins comme leur bonheur!...
Leur dernier jour me voit encore
Penché sur leur lit de douleur!

Sous cette voûte séculaire,
Vers vous, pour eux, ô Dieu d'amour,
Monte mon ardente prière,
Devant votre autel, chaque jour !...

Au sol que leurs sueurs entr'ouvrent,
Accordez la fertilité !
Que le grain de blé qu'ils recouvrent
Germe plein de fécondité !
Gardez leur âme fraîche et pure
Comme l'air qu'on respire aux champs;
Préservez de toute souillure
L'innocence de leurs enfants.

Faites que toujours ils ignorent
La séduction des cités,
Gouffres qui trop souvent dévorent
Ceux qui s'y sont précipités !
Bénissez la rude existence
Et le foyer du laboureur;
Grâce, ô mon Dieu, s'il vous offense,
Pardonnez au pauvre pécheur !...

Mais du temple la porte est close.
Dans l'ombre a disparu l'autel ;
La nuit s'avance, tout repose...
Seul, répondant à votre appel,
Mon Jésus, à vos pieds je veille
Et je vous implore pour ceux
Dont l'âme languit et sommeille
Et ne pense jamais aux cieux !

(*Semaine religieuse du Berry.*)

L'UTILITÉ D'UN CHAPELET. — Un Frère des Ecoles chrétiennes fait ce touchant récit. — C'était pendant le règne de la Commune à Paris. Le frère Laurent, mis en prison à cette époque, puis relâché avec un autre Frère, rencontra, en retournant à la maison-mère, des insurgés qui, sans les reconnaître, parce qu'ils avaient quitté l'habit religieux, contraignirent les deux Frères, sous peine de mort, à travailler aux barricades. Ils furent, avec les derniers bataillons fédérés, cernés par les troupes de Versailles et conduits en prison. Nous laissons maintenant la parole au Frère :

« Mon confrère est à mes côtés ; nous déclinons nos noms et notre titre de Frère des Ecoles chrétiennes. Nos juges militaires accueillent nos paroles d'un sourire d'incrédulité, et je n'en suis pas étonné ; nos traits bouleversés, nos vêtements en désordre ; tout, jusqu'à notre extrême fatigue, témoigne contre nous. Je le comprends et, désespérant de pouvoir établir notre identité, je me prends à pleurer à chaudes larmes.

« Voyons, calmez-vous, me dit une voix bienveillante, peut-être avez-vous quelques papiers à montrer ? — On nous a dépouillé de tout à Mazas, lorsque nous y avons été conduits avec nos confrères. — En ce cas... — Mais je vous affirme que nous appartenons à la maison des Frères de la rue Saint-Dominique, n° 166 ; on peut y écrire, ou à la maison-mère, rue Oudinot ; nous serons réclamés sur-le champ. »

« Un signe auquel je puis me méprendre m'indique que notre interrogatoire est fini : nous sommes jugés, c'est-à-dire condamnés !

« Une inspiration soudaine éclaire mon esprit :

« Des papiers ! vous demandez des papiers ? Eh bien ! voilà les miens ! » Et d'une main je sors mon chapelet de ma poche ; de l'autre, j'arrache de ma poitrine le scapulaire que mes gardiens de Mazas avaient respecté. Mon confrère n'a pas de scapulaire, mais il a aussi son chapelet, et comme moi il le présente à nos interrogateurs.

« Ceux ci, jusque-là impassibles, s'émeuvent ; ils se concertent à voix basse, et l'un d'eux dit avec bonté : Asseyez-vous et attendez quelques instants, nous saurons tout à l'heure si vous avez dit la vérité.

« Nous nous sentions sauvés et nous devions la vie à nos chers chapelets, double motif de bénir Dieu et de glorifier Celle que l'on n'a jamais invoquée en vain.

« Cependant on nous conduit dans une salle voisine où nous nous trouvons en présence du commissaire de police. Nous lui donnons les détails les plus précis sur notre arrestation, notre séjour à la Préfecture, notre captivité à Mazas. J'ajoute comment pendant le siége et au début même de la Commune, j'ai fait partie de l'ambulance de la presse; comment, le 30 novembre et le 2 décembre, j'ai relevé les blessés sur le champ de bataille; comment, le 6, le 7 et le 8 j'ai fait partie de la pieuse escouade de nos Frères chargés d'ensevelir les morts; comment, encore, au Bourget et à Buzenval, j'ai pris ma part des périls et des soins à donner aux blessés. J explique enfin le courant des circonstances qui nous a conduits aux barricades et nous a forcés d'y jouer un rôle actif.

« Oh! le bienheureux moment que celui où, toutes les explications achevées, nous entendons résonner à notre oreille ces mots qui nous semblent descendre du ciel : « Vous êtes libres ! » Nous quittâmes la Roquette. En arrivant à la maison-mère, nous allâmes à la chapelle pour rendre grâces à la Vierge du Saint-Rosaire de notre délivrance. »

ÉPOUSE CHRÉTIENNE. — Un vieux et brave général du premier empire était devenu, sur la fin de sa vie, très-religieux, très-pieux, jusqu'à communier plusieurs fois la semaine. Un jour un de ses amis lui demanda comment, après avoir passé sa vie dans les camps, il avait pu en venir à une telle tendresse de dévotion. Il répondit avec la franchise du soldat :

« A mon retour au pays, Dieu m'a fait trouver une femme pieuse. Je respectai d'abord sa foi, sans la partager. De son côté, elle ne me parlait jamais de Dieu, mais je lisais sa pensée sur son visage. Quand elle priait près de moi, quand après avoir communié à l'église elle me revenait pleine de calme, de douceur et de patience, c'était à mes yeux comme un ange; lorsqu'elle me prodiguait ses soins et pansait mes plaies, c'était

une sœur de charité. Et voilà que tout à coup je me sentis pris du désir d'aimer le Dieu qu'elle aimait si bien et je lui dis : « Conduis-moi à ton confesseur. Par le ministère de cet homme de Dieu et par la grâce divine, je suis devenu ce que je suis s heureux d'être.

LES ŒUVRES. — Un nouvel associé de l'OEuvre de Saint François de Sales, officier en retraite, écrivait récemment au conseil central : « Vous ne vous doutez pas vous-mêmes à quel point est urgente la grande association de foi, de charité, de zèle, de dévouement, que vous vous efforcez d'établir partout. Pour qui a fréquenté comme moi les ateliers, l'armée, le peuple, et entendu raisonner tout ce monde-là, il est d'une évidence effrayante que, sans des efforts surhumains de dévouement sacerdotal et catholique, sans les œuvres de tous genres qu'enfante ce dévouement, nous sommes perdus, perdus sans retour. Il nous faut partout des œuvres, toujours des œuvres et encore des œuvres. C'est là que le peuple réapprendra à connaître le prêtre, et par le prêtre Jésus-Christ ; c'est là que le cœur du prêtre se montrera tel qu'il est, et apprendra à se dilater davantage encore, au contact du pauvre, de l'apprenti, du jeune homme, du soldat, de l'ouvrier bon et honnête. Seules, les œuvres de foi et de charité désarmeront les haines, parce qu'elles viennent du cœur et en connaissent le chemin.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Les fêtes de la semaine de l'Ascension. — Les pèlerins français au Vatican. — Les pèlerinages. — Les deux anniversaires du 16 juin : exaltation de Pie IX ; apparitions à la bienheureuse Marguerite-Marie. — Providence de Dieu sur l'Eglise. — Triomphes du Sacré-Cœur. — Les dangers et les espérances.

7 mai 1875.

La semaine de l'Ascension vient d'être remplie par une série de fêtes religieuses. Elle s'est ouverte, le dimanche, par la célébration de la fête de l'Invention de la Sainte Croix, qui rappelle le grand triomphe de la Croix de Jésus-Christ sous l'empereur Constantin ; elle s'est continuée par ces belles supplications des Rogations qui ont, chez nous, coïncidé cette année avec de bienfaisantes pluies attendues depuis longtemps, comme si Dieu voulait nous encourager à la prière en nous exauçant aussitôt que nous le demandons ; puis est venue la fête même de l'Ascension, qui est pour les chrétiens une magnifique invitation à élever leurs cœurs en haut, *sursum corda*, en leur montrant que si la lutte et les souffrances sont sur la terre, la récompense et le triomphe sont au ciel, où le Sauveur est retourné après ses souffrances et ses humiliations rédemptrices.

La veille de l'Ascension, fête de saint Pie V, — ce grand pape qui apparaît comme une resplendissante figure entre le moyen âge et les temps modernes, et qui est l'un des patrons de Pie IX, — avait été choisie, nos lecteurs le savent, par les pèlerins français à Rome, pour offrir au Saint-Père le témoignage de leur affection et de leur dévouement. Nous n'avons encore, au moment où nous écrivons, que les détails très-succincts donnés par la télégraphie ; nous devons réserver les autres pour notre prochain numéro.

L'audience accordée aux pèlerins français a eu lieu dans la salle Ducale. M. le vicomte de Damas, au nom de la pieuse caravane, a dit, en substance au Saint-Père : « Nous venons pour la troisième fois visiter Pierre captif et pleurer sur les nations qui amoindrissent et qui persécutent la vérité. Vous nous montrez, Très Saint Père, que, même dans les fers, l'Eglise ne connaîtra jamais la servitude. Sur elle veille le gardien de la vérité libératrice, toujours prêt à souffrir pour sauver la liberté des peuples. La France acclame cette vérité ; elle comprend qu'ayant péché plus que d'autres, elle a plus à réparer. »

Le Pape a répondu entre autres choses : « De même que saint « Pie V fit de grandes processions avant de livrer bataille aux « Turcs, ainsi nous faisons les pèlerinages du Jubilé pour méri- « ter la miséricorde de Dieu. Que ma bénédiction soit une con- « solation pour la France, qui m'est si profondément unie et « dont je n'ai jamais désespéré. »

A huit jours donc les détails sur cette audience du 5 mai.

Le Saint-Père parle des processions jubilaires : ces belles manifestations de la foi et de l'esprit de pénitence se poursuivent, en effet, dans les paroisses de Paris et dans toutes celles de la province. On sent que les populations sont profondément remuées et de nombreux retours à la pratique religieuse viennent consoler les prédicateurs de ces retraites jubilaires qui font partout un bien immense. En même temps, les exercices du mois de Marie sont suivis avec un empressement de plus en plus marqué, et les pèlerinages, si heureusement rentrés dans nos mœurs, malgré une parole célèbre, recommencent à remplir les routes et les chemins de fer de ces foules qui s'accroissent d'année en année et qui représentent de plus en plus complètement la France entière.

Les grands pèlerinages à Lourdes se font de toutes parts : la ville de Bayonne a commencé avec dix mille pèlerins ayant à leur tête le vénérable évêque du diocèse; cinq cents Belges ont paru ensuite dans le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes; partout les pieuses caravanes s'organisent pour Lourdes, pour Issoudun, pour Paray-le-Monial, pour tous les sanctuaires qui

sont témoins, depuis quelques années, de si consolantes manifestations de la faveur divine, et, en ce moment même, comme préparant les grandes fêtes du 16 juin à Paray-le-Monial, et du 29 juin à Paris, la ville de Douai convoque dans ses murs tous les catholiques du Nord, ceux mêmes de toute la France pour célébrer l'anniversaire du Saint-Sacrement du Miracle. On trouvera plus loin des détails sur ce pèlerinage qui aura lieu le 17 mai, lundi de la Pentecôte.

Le 13 mai prochain sera l'anniversaire de la naissance bénie de notre bien-aimé Père et Pontife Pie IX : Rome et toute la catholicité doivent célébrer cet anniversaire, et elles célébreront avec non moins d'empressement et d'ardeur cet anniversaire du 16 juin 1846, qui a vu Pie IX monter sur le trône pontifical, il y a vingt-neuf ans, et du 16 juin 1675, signalé par les miraculeuses apparitions de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, qu'il chargeait de répandre partout la dévotion à son divin Cœur, dévotion à laquelle Pie IX vient de donner un merveilleux élan.

On ne saurait trop admirer ici les merveilleuses voies de la Providence qui sait préparer de si loin le remède aux maux dont son Eglise sera affligée, et cette féconde vitalité de l'Eglise qui produit toujours, au moment voulu, les fruits dont ses enfants auront besoin de se nourrir. Il y a deux cents ans, au milieu de toute la gloire du règne de Louis XIV, alors que la France était l'objet de l'admiration et de l'envie de toutes les nations, une humble religieuse d'un couvent inconnu d'une des plus petites villes de la province voyait paraître devant elle Notre-Seigneur Jésus-Christ qui lui montrait son Cœur comme le suprême refuge du monde s'approchant de sa ruine, et, deux cents ans plus tard, le nom de l'humble religieuse est dans toutes les bouches, les pèlerins vont par centaines de mille visiter les lieux des divines apparitions, tous les diocèses du monde sont consacrés au Sacré-Cœur ; à Paris même, sur les hauteurs de Montmartre, qui ont vu couler le sang de saint Denis et de ses compagnons, une église va s'élever sous le vocable du Sacré-Cœur pour l'accomplissement d'un Vœu national, plus de cent députés de la France s'associent nominalement à ce Vœu, le pape Pie IX invite tous les fidèles à consa-

crer au divin Cœur, et la France, écrasée par l'étranger, divisée et affaiblie par les révolutions, ravagée par l'impiété et par la corruption des mœurs, se tourne, pénitente et dévouée, vers ce Cœur, dont l'amour infini peut seul la sauver d'une irrémédiable ruine.

Devant ces manifestations de la bonté divine et d'une Providence toute miséricordieuse, que pourraient craindre encore les fidèles enfants de l'Eglise? Ils voient les luttes, il voient les entreprises persécutrices des puissants de la terre, la conjuration des princes et des peuples contre le Christ, les efforts et les triomphes actuels de l'impiété et de la corruption, ils voient les souffrances et les épreuves, les combats et les périls; mais ils marchent derrière l'étendard de la Croix, qui a déjà tant de fois fait reculer l'empire du démon, et ils ont à leur tête, pour les guider et pour leur assurer la victoire, l'Agneau de Dieu, qui est aussi le Lion invincible : *Ecce Agnus Dei; — vicit Leo de tribu Juda.* Pour désespérer, dans une telle situation, il faudrait ignorer l'histoire et avoir perdu la foi : le désespoir n'est point fait pour les enfants de Dieu, il convient aux ennemis de l'Eglise, qui cherchent chaque jour à démolir l'édifice divin, et qui ne font qu'en mieux cimenter les pierres par le sang même des martyrs qu'ils font couler.

J. Chantrel.

FAITS DIVERS.

Luçon. — Le sacre de Mgr Le Coq, évêque de Luçon, a eu lieu, le 1er mai, dans l'église de Saint-Jean, de Caen. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, prélat consécrateur, était assisté de NN. SS. de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et Verrolles, évêque de la Mandchourie. Les évêques de Coutances et de Séez, et les RR. PP. abbés de Mondaye et de Briquebec, assistaient également à cette cérémonie. Plusieurs prêtres de Luçon représentaient le diocèse du nouvel évêque. Mgr Le Coq a pris possession de son siége, par procureur, le dimanche 25 avril. L'arrivée du nouvel évêque dans son diocèse aura lieu probablement dans l'octave de la Pentecôte.

Inspection des écoles. — M. Wallon, ministre de l'instruction

publique, a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative à la surveillance des écoles :

« Monsieur le préfet,

« Je suis informé qu'il existe dans certaines villes des commis ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance des écoles publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation des écoles.

« Ces désignations sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850, qui spécifie les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors de ces autorités, qui sont les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, délégués cantonaux ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du consistoire israélite, nul ne peut, sans autorisation, inspecter les écoles publiques.

« Les délégations données dans ce but sont à tous égards illégales et ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je vous prie en conséquence, monsieur le préfet, dans le cas où des faits de ce genre vous auraient été signalés dans votre département, de faire connaître aux administrations municipales l'irrégularité qu'elles commettent, en les mettant en demeure de la faire cesser sans délai.

« J'ajouterai que les fonctions de délégué cantonal sont, dans tous les cas, essentiellement gratuites, et qu'un délégué ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque d'une municipalité, à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte, en vertu du mandat conféré par le conseil départemental.

Les députés et le Sacré-Cœur. — Nous avons reproduit (numéro du 17 avril) l'admirable lettre adressée à Son Em. le cardinal Guibert pour obtenir une chapelle spéciale dans la future église du Sacré-Cœur, par 102 députés à l'Assemblée nationale. Depuis lors plusieurs nouveaux députés ont tenu à se joindre à leurs collègues en faisant hautement profession de leur foi.

M. Lestourgie, député de la Corrèze, a écrit à l'*Univers* :

« Monsieur le rédacteur,

« Je lis dans votre journal la lettre adressée par 102 députés ca-

tholiques à Son Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris, relativement à l'église du Sacré-Cœur, et je vous demande la permission de vous adresser, à ce sujet, ces quelques lignes.

« Je suis profondément convaincu que la liste que vous publiez est incomplète, et que plusieurs de mes collègues solliciteront l'honneur de s'y inscrire.

« En ce qui me concerne, je ne sais par quel concours de circonstances je n'ai pas été appelé à prendre part à cette grande manifestation religieuse et nationale. Mais je réclame énergiquement le droit de joindre mon nom à ceux de mes collègues catholiques, dont je ne me suis jamais séparé, et avec lesquels je crie du fond de mon âme : Cœur de Jésus, sauvez la France! »

M. Keller, député du Haut-Rhin, a écrit au même journal, à la date du 28 avril :

« On m'assure qu'en donnant, il y a quelques jours, la liste des députés qui ont demandé l'érection d'une chapelle spéciale dans l'église du Sacré-Cœur, à Paris, vous avez omis mon nom.

« Comme il s'agit d'une pensée catholique et française à laquelle j'ai été heureux de m'associer, d'un appel au cœur de Dieu pour sauver l'Eglise et la France, d'un acte de réparation pour les fautes et les folies du passé et d'un acte d'espérance dans un avenir chrétien auquel je crois et qui peut seul relever notre pays, je tiens beaucoup à ne pas être oublié.

« Je viens donc faire appel à votre obligeance pour publier ces quelques lignes, et je vous prie de croire à tous mes sentiments distingués et dévoués. »

Le 18 avril, M. de Kerjégu, député du Finistère, a écrit au cardinal Guibert :

« Eminence,

« Je n'ai eu connaissance que récemment par les journaux de la demande qui vous a été adressée par un grand nombre de députés de vouloir bien réserver une chapelle dans l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, pour l'Assemblée nationale et les assemblées futures.

« Désireux, comme mes collègues, dont beaucoup sont mes amis, d'affirmer hautement ma foi catholique, je m'associe de cœur aux sentiments qu'ils ont exprimés dans un langage chrétien et patriotique, ainsi qu'au vœu accueilli par Votre Eminence avec une bienveillance dont je suis personnellement reconnaissant.

« Je prends la liberté de joindre mon offrande à cette lettre.

« J'ai l'honneur d'être Monseigneur, le très-humble, très-dévoué serviteur de Votre Eminence, et je la prie d'agréer l'hommage de mon profond respect.

« MONTJARET DE KERJÉGU,

« *Député du Finistère, vice-président du conseil général.* »

M. de la Borderie, député d'Ille-et-Vilaine, dit, de son côté, dans une lettre où il exprime d'abord son regret de n'avoir pas plus tôt connu la demande du cardinal Guibert :

« Nul n'est plus que moi convaincu de l'importance, non-seulement religieuse, mais sociale, nationale, patriotique, de l'Œuvre de Montmartre.

« La France ne se relèvera pas sans un développement, sans un renouvellement complet de l'esprit d'union et de haute charité chrétienne dans la famille, dans la société, dans la nation. Entre citoyens — souvent même, hélas ! entre catholiques — n'est-ce pas là ce qui nous fait le plus défaut? N'est-ce pas de ce défaut que nous périssons? Et où donc trouver la source de cet esprit d'union, sinon dans le cœur de ce grand Dieu qui embrasse tous les hommes dans son amour et qui les aima jusqu'à mourir?

« Aussi, croyez-le bien, Monsieur le rédacteur, si les honorables députés qui ont pris l'initiative de la lettre à l'archevêque de Paris avaient bien voulu la communiquer à tous les membres de la droite et du centre droit, ce n'est pas cent deux signatures qu'elle porterait, c'est au moins deux à trois cents.

« Je connais, pour ma part, nombre de collègues dont l'abstention, comme celle de mon ami M. Lestourgie et comme la mienne, est absolument involontaire.

« Voulez-vous que, sans sortir de Bretagne, je vous en cite quelques-uns? Dans le Morbihan, par exemple, M. l'abbé Jaffré. Dans les Côtes-du-Nord, MM. de Boisboissel, de Largentaye et le brave amiral de Kerjégu. Dans la Loire-Inférieure, MM. de la Pervanchère, de Fleuriot, comte de Juigné. Dans le Finistère, MM. de Chamaillard, de Kerjégu, de Legge, etc.. etc.

« Et si nous sortions de Bretagne, nous trouverions tout de suite plus de cent noms. »

L'*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc, se dit autorisée à déclarer que M. le comte de Théveneuc, député des Côtes-du-Nord, doit être également compté parmi les souscripteurs à l'église du Sacré-Cœur. M. de Largentaye déclare aussi qu'il doit être compté au nombre de ces députés.

Depuis la lettre qu'on vient de lire, le contre-amiral de Kerjégu, député des Côtes-du-Nord, a envoyé son adhésion.

Ce sont donc 100 députés qui apposent leur signature à l'acte de foi.

AU SACRÉ-CŒUR.

On sait que plus de trois millions de fidèles et près de deux cents évêques ont adressé au Souverain-Pontife le Vœu de voir consacrer l'Eglise universelle au Sacré-Cœur. Ce Vœu, expression de la piété et de la foi, n'était pas rigoureusement théologique, puisque l'Eglise, sortie du Cœur du Christ, épouse du Christ, n'a point à lui être consacrée. C'est pourquoi, sur ce point, une commission nommée par le Saint-Père a résolu la question par ces mots : *Nihil innovandum*, il n'y a rien à innover. Mais le Saint-Père n'en a pas moins approuvé la pensée, si ce n'est la forme du Vœu. Ce n'est point l'Eglise qui est à consacrer au Sacré-Cœur, mais ce sont tous les fidèles qui doivent s'y consacrer solennellement eux-mêmes, et c'est ce que le Décret suivant de la Congrégation des Rites explique dans un magnifique langage, en s'accompagnant de la formule de l'acte de consécration que le monde catholique accomplira le 16 juin prochain, deux-centième anniversaire de l'apparition à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

DECRETUM

Quamplures ex toto orbe ad Sanctissimum Dominum Nostrum Pium Papam IX Episcoporum postulationes ac pene innumeræ Christifidelium petitiones in dies adveniunt, quibus enixe rogatur ut Ipse ad fovendam augendamque pietatem erga Sacratissimum Cor Jesu Christi Salvatoris, universum mundum eidem Sacratissimo Cordi consecrare dignetur. Jam vero Sanctitas Sua rei gravitatem coram Deo animo reputans, ut aliquo modo pientissimis hujusmodi votis satisfaciat adnexam Orationem approbans illam quocumque idiomate, dummodo versio sit fidelis, recitandam proponit iis omnibus qui Sacro Cordi Jesu se ipsos devovere voluerint.

Ita sane omnes Christifideles hac unanimi consecrationis for-

mula divino Jesu Cordi sese devoventes, Sacrosanctæ Ecclesiæ unitatem clarius asserent; ac in eodem Corde tutissimum invenient, et ab ingruentibus animæ periculis effugium; et in tribulationibus quibus hodie divexatur Ecclesia Christi, patientiam; ac in omnibus angustiis firmissimam spem ac solatium.

Voluit itaque Sanctitas Sua ut per præsens Sacrorum Rituum Congregationis Decretum mens sua omnibus Locorum Ordinariis pateat, ac ad illos præfata precationis formula transmittatur: ut si ita in Domino judicaverint, et ovium sibi commissarum bono expedire censuerint, eam edendam curent; ac Fideles ipsos hortentur ut illam vel conjunctim vel privatim recitent die 16 Junii vertentis anni, qua secundum Centenarium recurrit a revelatione facta ab ipso Redemptore Beatæ Margaritæ Mariæ Alacoque devotionem erga Cor Suum propagandi. Omnibus vero Fidelibus qui enunciatia die id effecerint, Sanctitas Sua plenariam Indulgentiam, Animabus quoque Purgatorii applicabilem in forma Ecclesiæ consueta concedit, dummodo vere pœnitentes, confessi et Sacra Synaxi refecti Ecclesiam vel publicum Oratorium visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium devote oraverint juxta mentem ipsius Sanctitatis Suæ, Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 22 Aprilis 1875.

Loco sigilli

C. Episcopus Ostien. et Veliter. Card. PATRIZI, S. R. C. Præfectus.

Plac. Ralli, S. R. C. Secretarius.

DÉCRET

Chaque jour il arrive de toutes les parties du monde, à N. T.-S. P. le P. Pie IX, de nombreuses suppliques d'évêques et des pétitions de fidèles en nombre presque incalculable, par lesquelles on demande instamment que lui-même, afin d'exciter et d'accroître la piété envers le très-saint Cœur de Jésus-Christ notre Sauveur, daigne consacrer le monde entier à ce très-saint Cœur.

Or, Sa Sainteté, considérant en son esprit devant Dieu la gravité de la chose, et voulant, de quelque manière, satisfaire

à d'aussi pieux désirs, a daigné approuver la prière ci-jointe et il propose de la réciter, en quelque langue que ce soit, pourvu qu'elle soit fidèlement traduite, à tous ceux qui voudront se consacrer eux-mêmes au Sacré-Cœur de Jésus. De la sorte, tous les fidèles de Jésus-Christ, en se vouant au divin Cœur de Jésus par cette formule unanime de consécration, affirmeront avec plus d'éclat l'unité de la sainte Eglise, ils trouveront dans ce Cœur l'abri le plus sûr contre les périls qui assiégent les âmes; ils y trouveront la patience au milieu des tribulations dont souffre aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ; ils y trouveront le plus ferme espoir, et la consolation dans toutes les angoisses de la vie.

Sa Sainteté a donc voulu que sa pensée se manifestât à tous les Ordinaires par le présent décret de la Congrégation des Rites, et que la formule de prière dont il vient d'être parlé leur fût transmise, afin que, s'ils le jugent bon dans le Seigneur et s'ils estiment que cela doit profiter au bien des brebis qui leur sont confiées, ils prennent soin de la rendre publique en même temps qu'ils exhorteront les fidèles à réciter cette prière soit en particulier, le 16 juin de la présente année, qui est le jour où revient le second centenaire de la révélation faite par le Rédempteur lui-même à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque pour l'avertir de propager la dévotion envers son Cœur.

A tous les fidèles qui feront cela le jour indiqué, Sa Sainteté accorde, dans la forme usitée dans l'Eglise, une indulgence plénière également applicable aux âmes du Purgatoire, pourvu que vraiment contrits, s'étant confessés et s'étant nourris de la sainte communion, ils visitent soit une église, soit un oratoire public, où ils prieront dévotement pendant un certain espace de temps, aux intentions de Sa Sainteté. — Nonobstant toutes choses contraires. — Le 22 avril 1875.

(Lieu † du sceau.)

C., évêque d'Ostie et Velletri, cardinal PATRIZI, préfet de la S. C. des Rites.

Plac. Ralli, secrétaire de la S. C. des Rites.

Acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus, approuvé par décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 22 *avril* 1875.

O Jésus! mon Rédempteur et mon Dieu! Nonobstant le grand amour que vous portez aux hommes pour le rachat desquels vous avez répandu tout votre précieux sang, vous recevez d'eux peu d'amour, et même ils vous prodiguent les offenses et les outrages, notamment par les blasphèmes et la profanation des jours qui vous sont consacrés! Hélas! puissé-je donner à votre Cœur divin quelque satisfaction, puissé-je réparer tant d'ingratitude de la part de la plus grande partie des hommes qni vous méconnaissent! Je voudrais pouvoir vous prouver combien je désire rendre d'amour et de culte à cet adorable et tendre Cœur, en présence de tous les hommes, et contribuer de mon mieux à l'accroissement de sa gloire. Je voudrais pouvoir aussi obtenir la conversion des pécheurs, et secouer l'indifférence de tant d'autres, qui, tout en ayant le bonheur d'appartenir à votre Eglise, n'ont pourtant pas à cœur les intérêts de votre gloire et de l'Eglise elle-même qui est votre Epouse! Je voudrais, en même temps, que ces catholiques eux-mêmes, qui ne laissent pas de se montrer tels pas beaucoup d'actes extérieurs de charité, mais qui, trop tenaces dans leurs opinions, refusent de se soumettre aux décisions du Saint-Siége et nourrissent des sentiments qui sont condamnés par son magistère; je voudrais que ces catholiques revinssent à résipiscence en se persuadant que celui qui n'écoute pas l'Eglise en tout, n'écoute pas Dieu qui est avec elle.

Pour obtenir ces fins bénies, et en outre pour obtenir le triomphe et la paix de votre Epouse immaculée, le bonheur et la prospérité de votre Vicaire sur cette terre et pour voir ses saintes intentions remplies, et en même temps pour que tout le clergé se sanctifie de plus en plus et vous serve comme vous le désirez, et pour tant d'autres fins encore que vous, ô mon Jésus, vous savez conformer à votre volonté divine, et qui, de quelque façon que ce soit amènent la conversion des pécheurs et la sanctification des justes, afin que tous obtiennent un jour l'éternel salut de leurs âmes; enfin parce que je sais, ô mon

Jésus, que je fais par là une chose agréable à votre très-saint Cœur.

Prosterné à vos pieds en présence de votre très-sainte Mère, et de toute la cour céleste, je reconnais comme un acte de justice et de reconnaissance que je vous appartiens entièrement et uniquement à vous Jésus-Christ mon Rédempteur, source unique du bien de mon esprit et de mon corps, et m'unissant aux intentions du Souverain Pontife, je me consacre, moi et tout ce qui m'appartient, à ce Sacré-Cœur que seul je veux servir et aimer avec toute mon âme, avec tout mon cœur, avec toutes mes forces, faisant de votre volonté la mienne et unissant tous mes désirs à vos désirs.

En témoignage public de cette consécration que je fais de moi, je déclare solennellement à vous, ô mon Dieu, que je veux à l'avenir, en honneur de ce même Sacré-Cœur, observer suivant les règles de la sainte Eglise les fêtes prescrites, et les faire observer de même par les personnes sur lesquelles j'ai influence ou autorité.

En réunissant ainsi tous ces saints désirs et toutes les saintes fins dans votre aimable Cœur, tels que votre grâce me les inspire, j'ai la confiance de pouvoir donner à ce Cœur lui-même une compensation aux trop nombreuses injures qu'il reçoit des fils ingrats des hommes, et de pouvoir trouver pour mon âme, et pour l'âme de tous mes proches, ma félicité et la leur dans cette vie et dans l'autre.

Ainsi soit-il.

Le présent exemplaire est conforme aux originaux qui existent à la secrétairerie de la Congrégation des saints Rites

En foi de quoi, etc.

De ladite secrétairerie le 26 avril 1875.

D. Placido Raili, *secrétaire*,
Joseph Ciccolini, *suppléant*.

Les détails suivants, donnés par le *Journal de Florence*, trouvent ici naturellement leur place.

Mgr Druon, camérier d'honneur de Sa Sainteté, et chanoine de l'Eglise cathédrale de Bourges, et le Rév. Père Jouet, mis-

sionnaire du Sacré-Cœur, envoyés à Rome, comme vous l'avez dit, le premier par Mgr de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, et le second par le Très-Rév. Père Chevalier, supérieur de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur, pour régler des affaires importantes, ont été reçus dernièrement en audience de congé par le Souverain-Pontife. Pie IX, les a comblés de marques de bienveillance, et a parlé dans les termes les plus affectueux de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Bourges. Les deux visiteurs ont ensuite été admis à l'honneur d'accompagner le Souverain-Pontife à sa promenade habituelle, pendant laquelle Sa Sainteté a eu pour eux les plus gracieuses attentions.

Un dernier mot sur la Consécration du monde catholique au Sacré-Cœur de Jésus-Christ, consécration dont la gloire revient en si grande partie au zèle infatigable de Mgr de la Tour d'Auvergne. Avant de quitter Rome, le Très-Rév. Père Jouet a remis au Souverain-Pontife d'autres suppliques avec plusieurs milliers de nouvelles signatures. Sa Sainteté reçoit chaque jour, à ce sujet, de vives instances de la part d'un grand nombre d'évêques. Voilà les circonstances qui ont hâté l'heureuse solution qui vient d'être annoncée au monde catholique par le décret de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Il sera bon de reproduire ici le Bref par lequel Notre Saint-Père le Pape a répondu à l'envoi fait, il y a peu de temps, à Sa Sainteté par le Très-Rév. Père Chevalier des suppliques signées par cent soixante évêques et trois millions de fidèles.

Le Bref est adressé à Sa Grandeur Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, et il est, en définitive, une réponse adressée aux nombreux signataires.

A notre vénérable Frère Charles-Amable, archevêque de Bourges.

PIE IX PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec vos lettres pleines de respect, que vous nous avez écrites à l'approche des fêtes de la Nativité du Sauveur, les vingt-huit volumes contenant les suppliques d'évêques et de fidèles ayant pour but la consécration de l'Eglise universelle à la gloire du Cœur sacré du divin Rédempteur.

Nous avons parfaitement compris, vénérable Frère, que de telles demandes, qu'appuyent un si grand nombre de signatures, recueillies par les soins des religieux du Sacré-Cœur d'Issoudun, partent d'un ardent amour et d'une ferme confiance envers l'auteur si aimant de notre salut. Ainsi nous sont démontrés de plus en plus le zèle et le dévouement des Pasteurs et des Fidèles qui, dans ces temps calamiteux, se montrent pleins de sollicitude pour attirer sur l'Eglise les largesses de la divine bonté.

Nous avons ordonné de transmettre toutes ces suppliques à notre Sacrée-Congrégation des Rites, à qui il appartient de traiter ces sortes d'affaires avec le soin et la maturité qu'elles méritent.

Cependant, Vénérable Frère, nous louons grandement votre ardente piété envers la divine victime de l'amour et le zèle avec lequel vous vous efforcerez d'augmenter sa gloire et d'attirer sur l'Eglise ses miséricordes; nous ne croyons pas qu'il y ait rien de plus opportun, au milieu des nécessités si grandes de l'Eglise, que de faire monter sans cesse vos prières vers le Père des miséricordes, au nom de son Fils unique.

Aussi, confiant en la miséricorde divine, nous la supplions, tant pour vous que pour nos vénérables frères et pour tous les fidèles dont nous avons reçu les vœux, que vos cœurs soient plus enflammés de jour en jour du feu de la divine charité, d'où découlent tous les biens, et, comme gage des grâces célestes, et en témoignage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons avec amour dans le Seigneur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, etc., etc.

Pie IX, Pape.

LA PERSÉCUTION EN PRUSSE.

Le parlement de Berlin a voté la suppression des trois articles de la Constitution prussienne (v. notre numéro du 17 avril), qui gênaient encore M. de Bismark dans l'exécution de son plan de persécution contre l'Eglise catholique : ce résultat n'était pas douteux, et c'est pourquoi la discussion n'a pas présenté d'autre intérêt que la curiosité de savoir comment M. de Bismark expo-

serait ses idées. Il l'a fait avec le même sans-gêne et avec la même certitude de succès que dans la discussion sur la loi de famine. Le fameux *Kulturkampf* ou combat pour la civilisation continue ainsi sans incidents nouveaux, mais non sans incidents sérieux.

Nous devons faire connaître quelques-uns de ces incidents.

Le 14 avril, on discutait, dans la Chambre des seigneurs, la loi de famine déjà votée par les députés. Ce jour-là, M. de Bismark s'est posé en chrétien pieux et fervent, et s'est donné comme le champion de l'Evangile dans un discours qui a provoqué plus d'un sourire dans son auditoire, même parmi ceux qui allaient voter dans son sens.

Je veux aujourd'hui prendre la parole, dit-il, plutôt comme membre de cette assemblée que comme ministre du roi. Mais je ne puis m'empêcher d'exprimer ma joie sincère d'avoir entendu aujourd'hui dans les rangs des conservateurs une profession de foi en faveur de *notre évangile de la réformation* (*sic*). Si cette profession de foi eût été faite il y a quelques années avec la même netteté, si elle eût inspiré les résolutions de cette assemblée, de ses membres évangéliques et conservateurs, peut-être cela aurait-il empêché le douloureux commencement de la rupture entre moi et le parti conservateur, telle qu'elle a éclaté à propos de la loi sur l'inspection des écoles; peut-être aussi la lutte avec le parti catholique romain ne serait-elle pas devenue aussi ardente, s'il se fût trouvé parmi vous, dans la majorité conservatrice, plusieurs hommes pour dire bien hautement que notre Evangile, notre religion (*littéralement* notre salut) menacée et compromise par le Pape — je parle ici comme chrétien évangélique — a plus d'importance à nos yeux que l'opposition politique actuelle contre le gouvernement...

Je ne puis pas considérer comme allié celui qui fait passer la politique avant sa profession de foi religieuse. Lorsqu'il s'agit de législation, il est toujours dangereux de faire comme M. de Kleist, qui n'a cessé de nous parler de l'Eglise qu'il prétend gravement atteinte par la législation actuelle. Ainsi, pour lui, l'Eglise, c'est l'Eglise catholique. Je suppose que c'est d'une manière inconsciente, par suite d'un certain mécontentement passionné que lui cause la situation actuelle qu'il en est arrivé à s'appuyer sur tout ce qui est resté hostile à notre Etat, qui est après tout un *Etat évangélique*, et à regarder comme des alliés tous ceux qui combattent l'Evangile. Par là il renie complétement sa confession évangélique.

Qu'est-ce donc que l'Eglise? L'Eglise catholique c'est le Pape, et lorsque vous parlez des « droits de l'Eglise », vous vous expliqueriez avec plus de justesse et d'exactitude en disant « les droits du Pape. » Avant le concile de l'infaillibilité, on pouvait encore admettre que les droits accordés à l'Eglise catholique étaient accordés à la communauté des fidèles; mais aujourd'hui cette supposition est une erreur. Nous sommes tous assez bien renseignés sur les dogmes catholiques, pour savoir que toutes les attributions accordés à la communauté catholique n'existent plus. La communauté est en tout cas et tout au plus une pierre dans le mortier dont est cimentée l'Eglise catholique; mais avec l'édifice même de l'Eglise elle n'a plus aucun rapport.

Nous pouvions autrefois nous flatter qu'au moins les sujets prussiens, les évêques prussiens représentaient pour nous les droits des communautés de fidèles et de l'Eglise catholique, à qui nous avons accordé des droits. Mais depuis le Concile du Vatican, le Pape luimême s'est mis à la place de l'Eglise catholique; les évêques ne sont plus que ses préfets; il peut se mettre à la place de chacun d'eux; il peut les déposer tous. Nous avons vu que les évêques ont abandonné la conviction la plus intime sur l'ordre du Pape. Oui, messieurs, les évêques n'ont plus même le droit de penser autrement que le Pape. Le soldat dans les rangs, lorsqu'on lui dit : demi-tour à droite! a au moins le droit de penser : Voilà un commandement bien absurde, mais à présent un évêque n'a plus le droit de penser.

M. de Kleist qui parle toujours de l'Eglise, lorsqu'il est question de l'Eglise catholique, fera bien de se demander sérieusement s'il n'assurerait pas mieux le salut de son âme en se faisant catholique. Je ne sais pas s'il s'est adressé la question. Moi, au moins, je l'ai résolue négativement. Mais, en tout cas, il y aura gagné d'examiner plus à fond les institutions de l'Eglise catholique. Mais lorsque lui, ancien gouverneur de province, défend ici ces institutions, qu'il appelle « l'Eglise, » dans cette phase difficile de la lutte, il manque à la fidélité qu'il a d'ailleurs si bien gardée jusqu'ici envers le roi et le pays, il se détache de l'Evangile.

Si nous suivions le Pape, alors à mes yeux *c'en est fait de mon salut* (*sic*). Le Pape infaillible ne peut pas être reconnu comme le prêtre de M. de Brühl, comme le successeur de l'apôtre Pierre. L'apôtre Pierre n'était pas infaillible. Il a péché et s'est repenti. Chez le Pape actuel, on ne voit pas trace de repentir.

Le comte de Brühl prit alors la parole et s'exprima ainsi :

Le président du conseil, avec une étonnante franchise, s'est révélé aujourd'hui comme l'ennemi de l'Eglise catholique, et il a, en même temps, révélé une étonnante ignorance à l'égard de cette Eglise. Il me faudrait, pour le désabuser, lui faire apprendre tout le catéchisme (*grande hilarité*). Je trouve étrange qu'on cite toujours des phrases détachées de la dernière bulle et qu'on omette précisément la phrase où il est dit qu'on doit obéir à l'Etat dans toutes les choses de son domaine. Vous n'avez rien obtenu avec les lois de mai, et vous n'obtiendrez rien avec celle-ci, car les catholiques payeront volontiers au clergé ce que l'Etat lui retire. Plus cette lutte se prolongera, plus elle contribuera à la glorification de l'Eglise. Je vous le dis, il faudra qu'on abroge les lois de mai, et cela arrivera plutôt que vous ne pensez.

M. de Bismark répliqua :

Je n'aurais point repris la parole, si ce n'était nécessaire pour rectifier une nouvelle assertion fausse sur mon compte. C'est ainsi qu'un jour le comte Schewerin m'a fait dire ce que je n'ai jamais dit : *La force passe avant le droit.* L'orateur précédent vient d'affirmer que je me suis déclaré « l'ennemi de l'Eglise catholique. » C'est une erreur involontaire, je le suppose ; si elle était volontaire, ce serait un résultat de son éducation. Je tiens le comte Brühl pour un ennemi bien plus dangereux que moi de l'Eglise catholique. C'est lui qui lui fait le plus grand mal par ses prétentions exagérées.

J'ai prié M. de Kleist de ne pas oublier que le Pape est l'ennemi de l'Évangile, et partant nécessairement un ennemi de l'État prussien. Si les doctrines papales que soutient M. de Brühl triomphent, si le Pape devient réellement tout-puissant, M. de Brühl ne sauvera son âme qu'en faisant ce que veut le Pape et la volonté du Pape fera loi sur terre. Nous connaissons tous suffisamment le *Syllabus* pour savoir qu'avec lui les institutions constitutionnelles ne sont pas possibles; que cette Assemblée n'est pas possible et que le comte Brühl a tort d'y siéger, et que la liberté de la presse y est déclarée une chose condamnable. C'est la puissance qui manque à l'Eglise catholique ; si elle l'avait, nous autres hérétiques nous serions exterminés.

L'Eglise catholique a bien d'autres procédés que les nôtres ; elle confisque les biens de l'hérétique, elle ne voit pas de mal à ce que, à l'occasion, il soit traîtreusement assassiné ! Quand je désigne

comme un ennemi de l'Eglise et de l'État prussien un pareil représentant du christianisme, qui se donne pour un représentant de la religion d'amour, cela est vrai, malgré tous les discours du comte Brühl. La vérité des faits que je mentionne est depuis si longtemps établie que j'ai beau jeu à rétorquer l'argument du comte Brühl. Elle était déjà reconnue, qu'il n'était pas encore en vie.

C'est avec cette connaissance de la foi catholique, du *Syllabus* et du dogme de l'infaillibilité, ou plutôt avec cette bonne foi qu'on soutient à Berlin la *lutte civilisatrice !*

C'est le 16 avril qu'ont eu lieu à la Chambre des députés prussiens, les débats sur la suppression des trois articles de la constitution. Ce jour-là M. de Bismark a prononcé deux discours ; voici le premier :

Messieurs, vos murmures ne balayeront pas la vérité, la vérité restera acquise; et — soyez tranquilles — vos murmures seront enregistrés (*Bruyante hilarité*). Vous pourrez me réfuter tout à l'heure et prouver qu'après le concile du Vatican nos évêques jouissent de la même indépendance qu'aux temps anciens, où les premiers évêques allemands suivaient les empereurs allemands sur le champ de bataille. Si vous réussissez à faire cette démonstration, j'en tiendrai compte.

Donc, depuis la révolution qui, de l'Église épiscopale, a fait le domaine où règne la volonté absolue du pape, les paragraphes de la constitution ne disent plus ceci : « L'Église catholique règle et administre ses affaires d'une manière indépendante », mais purement et simplement ceci : « Les affaires de l'Église catholique sont réglées par le pape. » Bien plus, par suite de l'interprétation que le pape a fait donner par le concile à ces paragraphes, l'empire du pape dépasse la limite des affaires ecclésiastiques. Le pape, en vertu du principe : *l'Etat, c'est moi*, principe qu'il ne proclame pas, mais qui inspire son action, se réserve de fixer, et il fixe lui-même les limites de ses pouvoirs sans que l'État ait à les discuter, et il se réserve aussi de faire quelques concessions à l'État en vertu de ses droits de suzeraineté. Bref, le roi et l'État conservent ce qui reste après que le pape s'est tranché et adjugé sa part.

Sous ce régime, il s'était formé dans le consistoire supérieur (*Hilarité*), je me trompe, dans la section catholique, une sorte de ministère du pape en Prusse (*Hilarité*). Cette section devait être

dans le principe un collége de sujets catholiques du roi de Prusse, chargé de défendre les droits de la population catholique en Prusse. Peu d'années s'écoulèrent et déjà les membres de cette section n'étaient rien moins que les légats du pape au ministère des cultes, légats qui ne faisaient pas autre chose que défendre les droits du pape vis-à-vis du roi, de les étendre, et, par contre, de restreindre les droits du roi. Il s'était donc formé un État dans l'État, et à la tête de cet État il y a un pape qui est revêtu des droits d'un autocrate et qui, avec l'aide du concile du Vatican — Messieurs, je fais ici une pause — (*Bruyante hilarité*) a absorbé le pouvoir épiscopal et de sa propre volonté s'est substitué à ce pouvoir.

Ce même monarque est chez nous le chef d'un parti compact, qu'il dirige par ses ordres, et qui vote suivant les désirs exprimés par des prêtres professant les mêmes idées que le pape. Je sais bien que vous contesterez également ce point. Il ne me serait pas désagréable que vous le contestiez, car alors on pourrait du moins montrer à la *misera contribuens plebs*, au nom de laquelle vous parlez, que votre vote dans cette Chambre ne dépend pas de la volonté du pape.

Le gouvernement du roi ne s'est décidé que malgré lui à vous proposer une modification de la Constitution ; il partage votre opinion, qui est que la loi fondamentale de l'État devrait être assurée d'une plus grande stabilité que toutes les autres lois. D'un autre côté, il a dû se dire que cette loi ne doit pas être immuable ; car la loi elle-même détermine la manière dont elle peut être modifiée ; et plus un article de la constitution exerce d'influence sur la vie du peuple et de l'État et par conséquent sur la législation, plus pressant est le besoin de modifier cet article de la constitution de façon à l'adapter aux changements qui se sont opérés dans la vie du peuple, quand les conditions qui forment la base et l'origine de la constitution se sont elles-mêmes modifiées. Eh bien ! une telle modification s'est-elle produite ? Je crois qu'en ce qui concerne les articles 15, 16 et 18, personne d'entre nous n'en doutera : si la situation avait été en 1851 ce qu'elle est aujourd'hui, ces articles n'auraient pas été introduits dans la constitution.

Si le Vatican (*Murmures au centre*), si la fondation d'un parti politique constitué exclusivement sur les bases et dans les limites d'une confession de foi s'était faite à cette époque-là avec le même succès qu'aujourd'hui, je ne crois pas que le mouvement catholique, si faible alors, eût été assez fort pour déterminer le gouvernement ou les partis libéraux, qui traitaient alors les affaires ecclésiastiques avec une bienveillance peu éclairée, à accepter les dispositions con-

tenues dans ces articles. Le temps a apporté avec lui ses enseignements. Nous pouvions croire alors que, par ces articles, nous n'accordions pas des droits à nos concitoyens catholiques; moi, du moins, je l'ai cru, car je savais que ces concitoyens n'ont pas voix au chapitre dans l'Église catholique (*Hilarité*) ; mais nous pouvions croire que nous accordions des droits à une corporation composée de l'ensemble des ecclésiastiques prussiens ayant à leur tête l'épiscopat, et qu'en usant de ces droits ils continueraient de savoir qu'ils sont Prussiens et qu'ils ne perdraient de vue ni leur devoir ni le serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi et au gouvernement. Cette garantie, qui nous a été enlevée par le Vatican (*Murmures au centre*), a disparu à la suite de la révolution opérée dans la constitution de l'Église catholique. (*Murmures croissants.*)

Le pape a en Prusse sa presse officieuse ; elle est mieux servie que celle de tous les autres États ; elle a le meilleur marché, elle est plus répandue, plus accessible. Cette presse met le pape à même de publier officiellement ses décrets, de les publier au moins avec des caractères d'authenticité officielle, et de déclarer nulles et non avenues les lois de notre État. Il a en outre une armée d'ecclésiastiques et il a étendu sur nous un réseau de congrégations dont l'influence est très-réelle. En un mot, depuis le jour où nous avons eu une constitution, il n'y a jamais eu en Prusse un homme qui fût investi personnellement d'un pouvoir aussi absolu que ce prélat italien entouré de son conseil de prêtres italiens. Nulle autre personne n'exerce une influence aussi puissante sur la situation en Prusse.

Une telle position, entourée de moyens d'action si nombreux, serait déjà en soi très-dangereuse, et l'État ne pourrait guère tolérer qu'elle fût accordée à un citoyen, même à un citoyen décidé à poursuivre le même but que l'État, mais avec d'autres moyens. En effet, nous sommes tous décidés — on le sait bien — à poursuivre le même but, et il n'y a que les moyens qui diffèrent. Donc, même dans ces conditions, une telle position serait dangereuse. Mais nous sommes ici en présence d'un étranger, d'un Italien, élu par des prélats italiens, ou du moins par plus de la moitié des prélats italiens, poursuivant des intérêts étrangers aux nôtres et qui n'ont absolument rien de commun avec l'empire allemand et le royaume de Prusse. De même que, selon la parole du poëte, la goutte d'eau d'une urne ne pèse rien et disparaît dans l'océan des mondes, de même ce qui se passe sur cette pauvre motte sablonneuse de terre qui s'appelle la Prusse, ne pèse rien en regard des intérêts que poursuit le pape.

Voilà donc le terrain sur lequel est placé le pape, ce monarque si puissant, avec son programme qui est opposé directement au programme de notre État ; qui a été publié officiellement du ton le plus solennel qu'il soit possible d'employer dans des publications officielles, et qui impose à tous ceux qui veulent rester catholiques selon le cœur du pape, l'obligation d'en faire un article de foi, ce qu'on a jamais fait d'un programme politique. Si le pape arrivait à dominer en Prusse, ce programme lui ferait un devoir de conscience d'en finir avec les chrétiens évangéliques, qui forment la majorité en Prusse. Car, suivant le programme, ils n'ont même pas le droit d'exister. Nos institutions constitutionnelles, telles que la liberté de la presse — dont le centre use si fréquemment — sont également condamnées par les décrets du pape, revêtus de l'autorité des dogmes. Mais on ne s'en tiendrait pas là. Nous autres, qui formons la majorité en Prusse et aux sentiments de justice et de tolérance desquels on fait appel en ce moment, on nous forcerait de faire le sacrifice de notre intelligence et de nous déclarer catholiques, faute de quoi nos biens seraient confisqués (*Oh! oh! au centre*) car c'est ainsi que l'on procède envers les hérétiques. Nous constatons que la confiscation des biens est très-efficace (*Hilarité*), et le pape n'hésiterait pas un instant à y recourir pour réduire les hérétiques. On irait plus loin ; on chercherait le moyen de nous détruire tôt ou tard par le fer ou le feu.

Eh bien, nous ne pouvons laisser à un potentat étranger, dont le programme est si hostile à l'État, des priviléges qui constitueraient une véritable position d'exception en face de nos lois.

L'histoire de l'Allemagne, l'état de notre civilisation, l'esprit de nos institutions nous prouvent que cette restriction aura lieu d'après les principes de tolérance et de justice qui depuis des siècles ont caractérisé notre race et notre dynastie. On peut compter sur ce même esprit de justice et d'indépendance évangélique. Le ministre des cultes s'exprimera plus longuement à ce sujet.

Plusieurs lois relatives à la défense de l'État contre les tendances du clergé devront, à mon avis, être rapportées par suite de la suppression des articles de la constitution. C'est par là que la paix se rétablira.

Le gouvernement ne peut chercher la paix avant d'avoir supprimé dans notre législation les passages par lesquelles, confiant mal à propos dans les sentiments d'équité et de patriotisme de ceux qui étaient chargés de défendre les lois, il s'était laissé réduire à l'impuissance, et qui datent de 1840. Cette législation était due à la confiance du dernier roi, dont le caractère était plus éthique que

pratique; elle avait débuté, en 1840, par l'abolition du *placet*; plus tard elle a créé une section catholique au ministère des cultes. Cette confiance a ébranlé la fermeté des dispositions dont la prudence de nos pères avait doté l'État.

Cette confiance a fait des brèches dans les solides remparts de l'État; ces brèches doivent être bouchées. Alors je ferai tout ce qui est possible pour conclure la paix avec le centre ultramontain, ou plutôt avec la curie romaine, dont les sentiments sont bien plus modérés que ceux du centre. (*Hilarité.*)

J'espère que je trouverai les moyens d'amener cette paix, et, tant que je vivrai, je contribuerai à convertir la guerre offensive que nous sommes obligés de faire pendant un certain temps en une guerre défensive. Quand notre position sera assurée, j'abandonnerai à l'école le soin de faire la guerre offensive. (*Vifs applaudissements.*) De cette manière et quand l'autorité de l'État aura été fortifiée par une législation perfectionnée, j'espère, avec l'aide de Dieu, retrouver cette paix dont nos pères ont joui pendant des siècles sous un gouvernement fort; cette paix couverte par l'égide d'une dynastie protestante, qui a assuré l'union des citoyens prussiens. (*Vifs applaudissements. — Murmures au centre.*)

Nous continuerons ce sujet dans notre prochain numéro.

LES COUVENTS EN PRUSSE

La *Gazette de Cologne*, du 2 mai, publie l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi qui porte suppression des couvents, projet qui vient d'être présenté au Parlement prussien :

L'organisation des ordres et des congrégations catholiques, sur le territoire prussien, pendant la période comprise entre les sécularisations et le statut constitutionnel du 31 janvier 1850, n'a pris qu'un développement relativement insignifiant; mais elle a pris, depuis ce jour, une extension rapide et considérable.

D'après les renseignements officiels recueillis en 1872 et 1873, à l'occasion de la mise à exécution de la loi de l'empire du 6 juillet 1872, relative à l'ordre de la Compagnie de Jésus, il existait sur tout le territoire de la monarchie, abstraction faite des ordres et congrégations supprimées en vertu de ladite loi :

1° Membres d'ordres et de congrégations d'hommes : 1032, dont 348 appartenant à des ordres et 684 appartenant à des congréga-

tions ; le nombre des maisons et établissements s'élevait à 32 + 46, total 78.

2° Membres d'ordres et de congrégations de femmes : 1,171 + 7,763 ; total 8,924, répartis entre 836 établissements.

La statistique de Hinschius porte des chiffres plus élevés que ceux fournis par le bureau officiel de statistique. Cette différence résulte de ce fait qu'en plusieurs cas on a dû admettre des chiffres approximatifs.

Pour montrer avec quelle rapidité ces chiffres ont été atteints, nous donnerons ci-dessous un tableau du mouvement des ordres et congrégations dans les provinces appartenant déjà à la Prusse avant 1866, en laissant de côté les ordres déjà mentionnés précédemment. Le nombre des membres masculins des communautés était en 1855 de 334, en 1867 de 1,074, en 1872-1873 de 906 ; celui des membres féminins était de 579, 4,803, 7,086 ; total : 913, 5,877 et 7,992. Touchant l'époque de la fondation des 78 établissements désignés plus haut, on a recueilli les renseignements suivants :

1° 15 seulement ont été maintenus malgré la sécularisation du commencement de ce siècle ;

2° 57 ont été fondés après 1848, et sur ces 57, il y en a 43 qui ont été fondés après 1855, sur les 836 établissements féminins :

1° 32 ont été fondés avant la sécularisation ; 2° sur 686 établissements dont on connaît la date de fondation, *a*) 125 existaient en 1850, *b*) 561 ont été encore fondés avant 1873, et sur ces derniers, 210 ont été fondés de 1856 à 1860.

« Les dangers que l'existence d'un si grand nombre de communautés religieuses peut faire courir à l'État résultent de l'organisation des ordres et des congrégations non moins que du but qu'ils poursuivent et de l'influence considérable qu'ils exercent sur les populations catholiques.

« Ces communautés sont placées soit sous la direction immédiate des chefs suprêmes qui ont leur résidence à Rome ou en France, soit sous la juridiction des évêques.

« Par suite de cet état de choses, il n'existe aucune garantie contre le danger de voir ces établissements devenir entre les mains du clergé catholique des foyers et des instruments de plus en plus actifs d'agitation hostile à l'État. »

Suit l'énumération des motifs qui se rapportent à chaque article du projet en particulier.

Voici le texte du projet de loi :

Nous, Guillaume, etc, nous ordonnons avec l'assentiment des deux Chambres, pour toute l'étendue de la monarchie, ce qui suit :

§ 1. Tous les ordres et toutes les congrégations de l'Eglise catholique analogues à des ordres sont exclus du territoire de la monarchie prussienne, sous réserve de la disposition contenue dans le paragraphe 2. Il leur est défendu de créer des établissements en Prusse. Les établissements existants ne pourront recevoir de nouveaux membres à partir du jour de la publication de la présente loi, toute réserve faite d'ailleurs des dispositions contenues dans le paragraphe 2, et devront être dissous dans le délai de six mois. Le ministre des cultes est autorisé à porter ce délai à quatre ans pour les établissements qui s'occupent de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, afin de laisser le temps de les remplacer par d'autres institutions et établissements. Dans le même but, le ministre pourra, après l'expiration de ce délai, accorder à des membres isolés des ordres et congrégations l'autorisation d'enseigner.

§ 2. Les établissements des ordres et congrégations analogues à des ordres qui s'occupent exclusivement de soigner les malades, continueront à subsister; néanmoins ils peuvent à tout moment être supprimés par ordonnance royale. Jusqu'à ce moment-là, les ministres de l'intérieur et des cultes sont autorisés à leur permettre de recevoir de nouveaux membres.

§ 3. Les établissements des ordres et des congrégations analogues à des ordres qui continuent à subsister, sont soumis à la surveillance de l'Etat.

§ 4. Les biens des établissements des ordres et des congrégations dissous ne sont pas séquestrés par l'Etat. Les autorités de l'Etat sont chargées provisoirement de les garder et de les administrer. Le commissaire chargé de l'administration n'est responsable que vis-à-vis des autorités de l'Etat; ses comptes seront soumis à la révision de la chambre supérieure des comptes, conformément à la prescription du paragraphe 10, n° 2, de la loi du 27 mars 1872; il n'y a pas d'autres comptes à rendre ni d'autre responsabilité. Les biens serviront à entretenir les membres des établissements dissous. L'emploi ultérieur est réservé à des dispositions législatives.

§ 5. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa publication. Les ministres de l'intérieur et des cultes sont chargés de l'exécution. Ils devront en particulier prendre les dispositions de détail pour l'exécution et pour la surveillance par l'Etat dans le cas indiqué au paragraphe 3.

LES ÉVÊQUES D'ANGLETERRE

AUX ÉVÊQUES D'ALLEMAGNE ET AUX ÉVÊQUES DE SUISSE.

L'épiscopat anglais tout entier vient d'envoyer une lettre collective aux évêques allemands et aux évêques suisses :

I

AU RÉVÉRENDISSIME ARCHEVÊQUE DE COLOGNE, PRIMAT D'ALLEMAGNE, LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE WESTMINSTER ET LES ÉVÊQUES D'ANGLETERRE.

Paix et salut dans le Seigneur.

Monseigneur et très-cher frère, confesseur de l'Eglise de Dieu,

Nous vous saluons avec la plus grande affection ainsi que les autres évêques, vos frères, qui sont en prison pour avoir défendu l'autorité et la liberté de l'Eglise. De tout cœur nous nous réjouissons avec vous et, par votre intermédiaire, avec les autres persécutés.

Nous avons lu avec une grande joie et nous approuvons la lettre que vous avez adressée au gouvernement impérial pour combattre les sophismes imaginés contre la dignité du concile et de tout l'épiscopat, et ce que nous y avons le plus admiré, c'est la noble protestation par laquelle vous revendiquez pour le Sacré-Collége des cardinaux la pleine liberté de pouvoir élire le successeur de saint Pierre, attendu que l'exercice de ce droit pour les cardinaux doit être affranchi de toute contrainte, si petite qu'elle soit.

C'est pourquoi, très-cher frère et Seigneur, considérant que votre admirable lettre est d'une haute utilité pour l'Eglise et pour l'instruction des fidèles, nous, les évêques d'Angleterre, nous avons décrété que cette lettre devait être communiquée à notre clergé afin d'en donner lecture au peuple, à la messe solennelle. De la sorte, et selon notre vif désir, il apparaîtra à tous les fidèles et aux infidèles qui sont en Angleterre et dans les autres pays que nous, vos frères, nous sommes avec vous de tout cœur, en parole et en fait.

Enfin, ne sachant en quelle manière nous pourrions envoyer en sécurité notre salut fraternel aux autres évêques d'Alle-

magne, nous vous prions, Révérendissime Seigneur, de vouloir, avec votre courtoisie et vetre bienveillance fraternelle, prendre des mesures pour que cette lettre soit communiquée aux autres évêques vos frères.

† Henri-Edouard, cardinal de la sainte Eglise romaine, archevêque de Westminster;
† Thomas G..., évêque de Newport;
† Guillaume B..., évêque de Birmingham;
† Jacques, évêque de Shrewsbury;
† Guillaume, évêque de Plymouth;
† Guillaume, évêque de Clifton;
† François, évêque de Northampton;
† Robert, évêque de Beverley;
† Jacques, évêque de Hexham;
† Jacques, évêque de Southwark;
† Herbert, évêque de Salford;
† Bernard, évêque de Liverpool;
† Edouard, évêque de Nottingham;

II

AUX ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN SUISSE QUI COMBATTENT GLORIEUSEMENT POUR LA FOI, LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE WESTMINSTER ET LES ÉVÊQUES D'ANGLETERRE.

Paix et salut dans le Seigneur.

Vénérables et très-chers frères,

Ne soyez pas surpris de l'épreuve terrible qui a commencé pour vous. Si Dieu vous a choisis de préférence aux autres, c'est afin que vous contribuiez à la paix, à la force et à la gloire de l'Eglise. Vous êtes pour nous un modèle de constance, et votre conduite est pour notre fidélité l'exemple le plus encourageant. Ce n'est point contre des hérétiques ou des schismatiques attachés depuis longtemps à leur erreur que vous combattez, car depuis longtemps vos ennemis en Suisse ont complétement abandonné toute unité et toute vérité révélée.

Ceux qui vous persécutent sont les fils du monde et de son principe, et il est nécessaire qu'ils fassent les œuvres de leur

père. Leur esprit perverti et leur cœur faussé s'efforcent de faire disparaître le nom de Jésus et de faire obstacle à son règne divin sur la terre. Ils veulent détrôner le roi de la gloire éternelle pour déifier l'Etat et adorer le dieu César. Assurément le malheureux père de l'hérésie en Suisse, Calvin, pourrait à peine reconnaître les siens. Ce n'est pas sans raison qu'il ne reconnut pas à la liberté humaine son libre arbitre; tous les calvinistes refusent ou s'efforcent d'enlever aux chrétiens toute liberté.

Ne vous troublez pas, très-chers frères; ce qui se passe ne peut servir qu'à faire resplendir davantage votre foi, et à faire briller beaucoup plus le zèle pour les âmes dont sont enflammés vos prêtres; on est frappé du contraste qu'ils forment avec cette troupe d'apostats faillis, de simoniaques déjà privés, d'après les règles de l'Eglise de Dieu, de l'exercice de tout ministère pastoral et sacerdotal, qui souillent et profanent les sanctuaires de la Suisse, grâce à la faveur et au bon plaisir du gouvernement. Leur odieuse perfidie rend plus manifestes au monde catholique votre foi vive et votre constante fidélité à Jésus-Christ et à son Vicaire.

C'est pourquoi, vénérables Seigneurs et très-chers frères, nous nous associons chaque jour par nos prières à votre sort glorieux et à vos persécutions; nous prions le Seigneur de rendre la paix à votre illustre et très-chère Eglise. Si, au milieu de vos afflictions et de vos douleurs, l'amour de vos frères qui combattent avec vous de tout leur cœur, peut vous apporter quelque consolation, tenez pour certain que jamais nous ne manquerons en rien à cette partie de notre devoir.

(*Mêmes signatures.*)

UN PRINCE FRANC-MAÇON.

Les francs-maçons d'Angleterre, assez déconcertés de la conversion au catholicisme du marquis de Ripon, leur grand-maître, ont essayé de se venger en élevant à la même dignité le prince de Galles, héritier présomptif de la reine Victoria. Nous donnons le récit de la réception solennelle du prince.

En installant le prince de Galles comme grand-maître de la franc-maçonnerie d'Angleterre, le comte de Carnavon, qui remplissait provisoirement ces fonctions, a prononcé les paroles suivantes, où il s'est efforcé de représenter l'institution en Angleterre comme étant à l'abri de tout reproche, tandis qu'il reconnaît que « dans d'autres pays, » elle se montre sous « les plus sombres côtés de la politique » :

« Altesse royale et très-vénérable grand-maître,

« De temps immémorial il est d'usage parmi nous, quand un grand-maître est installé, de lui rappeler ses devoirs. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de les rappeler à Votre Altesse royale, qui n'ignore rien de nos usages et des obligations qui lui incombent, il ne faut pas que notre vieille coutume disparaisse entièrement aujourd'hui, et je considère comme un devoir de vous adresser quelques paroles en cette occasion.

« Votre Altesse royale sait que la franc-maçonnerie est une institution respectable à plusieurs titres, même aux yeux du monde extérieur.

« En premier lieu, elle remonte à la plus haute antiquité, elle est connue et pratiquée dans tous les pays, sous tous les climats, chez toutes les races civilisées ; enfin, dans ce pays surtout, elle s'est associée à toutes les institutions charitables. (Applaudissements.)

« Bien que notre association ait changé sous certains rapports son caractère, elle n'a rien perdu de l'estime des hommes. (Applaudissements.) Autrefois, dans le moyen-âge, elle a laissé ses traces sur les monuments publics, sur les vitraux des églises, sur les façades des palais. Aujourd'hui, elle se contente de se vouer à des œuvres de philanthropie et de charité, et c'est là qu'elle trouve sa plus haute récompense.

« Permettez-moi de faire quelques comparaisons, personne ne verra, j'espère, d'intentions malveillantes.

« DANS D'AUTRES PAYS, la franc-maçonnerie s'est malheureusement trouvée en alliance avec les factions et les intrigues, avec ce que j'appellerai LES PLUS SOMBRES COTÉS DE LA POLITIQUE. En Angleterre, c'est le contraire qui a eu lieu. (Applaudissements.) L'association est alliée chez nous à l'ordre social, aux

plus grandes institutions du pays, et, en particulier, à la monarchie qui est le couronnement de l'édifice. (Applaudissements.)

« Votre Altesse royale n'est pas le premier membre de votre illustre famille qui ait pris place sur ce siége. Sans nul doute, par le lustre de votre grand nom et de votre grande situation, vous honorez aujourd'hui notre association, mais c'est aussi quelque chose que d'être à la tête d'un corps tel que celui qui est représenté ici. (Applaudissements.)

« Vous pouvez dire en toute sûreté que jamais, dans toute l'histoire de la franc-maçonnerie, une grande loge n'a été honorée comme celle que j'ai en ce moment sous les yeux : et ce qu'il faut retenir et méditer, c'est qu'aussi loin que portent mes yeux sur ces rangs serrés blancs et bleus, or et pourpre, j'y vois des hommes qui ont pris des engagements solennels de dignité et de moralité, des hommes qui ont juré de remplir leurs devoirs de citoyens et de rester de loyaux sujets. (Applaudissements.)

« Je ne fais qu'exprimer très-faiblement les sentiments et les aspirations de cette grande assemblée en disant que j'ai la ferme confiance que l'affiliation de Votre Altesse royale à notre Société sera durable, et que jamais vous n'éprouverez un sentiment pénible de ce regret en vous rappelant les événements de ce jour. » (Vifs applaudissements.)

Son Altesse royale se lève aux acclamations de la salle entière. Sa réponse est prononcée d'une voix claire et distincte. Après avoir fait allusion aux circonstances de son élection à la grande-maîtrise de l'Ordre, et au fait que cet honneur suprême a déjà été conféré à d'autres membres de la famille royale, le prince termine en ces termes :

« Les devoirs multiples que, dans ma position, j'ai à remplir, ne me permettent pas d'assister aussi souvent que je le désirerais aux nombreux devoirs qui se rattachent à la confraternité maçonnique ; mais vous tous, mes frères, vous pouvez être assurés que je ferai de tout mon mieux pour conserver à l'Ordre sa prospérité actuelle, et que je ferai mon devoir envers vous et envers la maçonnerie dans toutes les occasions possibles. (Applaudissements.)

« Il serait parfaitement inutile, mes frères, de récapituler dans un moment comme celui-ci tout ce qui a été si habilement dit par le pro-grand-maître relativement à la franc-maçonnerie... Il n'est pas un Anglais qui ne sache que les deux grands mots de l'Ordre sont « loyauté » et « charité. » (Applaudissements.)

« Aussi longtemps que ces deux mots d'ordre seront les nôtres, aussi longtemps que la maçonnerie continuera à se tenir en dehors de la politique, j'ai l'assurance que l'ancien et grand Ordre libre et indépendant des maçons d'York continuera de fleurir, et sa bénigne influence tendra au maintien de l'intégrité de ce grand empire. (Ecoutez! Ecoutez!)

« Je vous remercie, mes frères, de la cordiale réception que vous m'avez faite en ce jour, et je remercie d'une manière toute spéciale ceux qui sont accourus de si loin pour saluer ma bienvenue dans ce temple. Je vous assure que ce jour ne s'échappera jamais de ma mémoire. »

Retenons l'aveu que la maçonnerie, qui prétend ne s'occuper que de philanthropie, se trouve mêlée à la politique dans tous les pays autres que l'Angleterre, et croyons, si nous le pouvons, en nous rappelant les actes de lord Palmerston, que la maçonnerie anglaise est aussi respectable et admirable qu'elle le dit.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS (1).

De tous les actes du merveilleux pontificat de Pie IX, la récente élévation au cardinalat des six prélats illustres à tant de titres de diverses contrées de l'Europe, et surtout le choix de notre éminent archevêque, a produit le meilleur effet parmi nos populations indifférentes ou dissidentes, et éveillé le plus grand enthousiasme dans le cœur de tous les catholiques en Amérique. Cette date restera à jamais glorieuse et bénie dans l'histoire de l'Eglise aux Etats-Unis; aussi, quelque grands qu'aient été les progrès dans le passé, la faveur inappréciable dont elle vient d'être l'objet de la part du Saint-Siége sera pour elle l'occasion de retremper son zèle pour courir à de nouvelles conquêtes et à de nouveaux triomphes.

(1) Extrait d'une correspondance de l'*Univers*, en date de New-York, 15 avril.

Cette faveur inespérée a pris tout le monde par surprise, et le plus étonné parmi nous a été, je puis bien l'affirmer, le bien-aimé archevêque de New-York. Depuis plusieurs années, sans doute, quelques-uns de nos citoyens les plus haut placés, fiers des progrès que les Etats-Unis faisaient dans l'industrie et l'agriculture, et soucieux de leur voir prendre un certain rang parmi les peuples, avaient songé à cette haute dignité pour un des chefs de cette Eglise née d'hier et se répandant dans toutes les parties du pays avec une rapidité prodigieuse.

Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans cette ambition, c'est qu'elle était née dans les esprits d'hommes honorables, mais affiliés aux sectes protestantes. Nos anciens présidents Buchanam et Lincoln avaient même, assure-t-on, tâché de faire parvenir indirectement leurs vues au Saint-Père sur ce sujet important.

Quoi qu'il en soit de ces bruits et de ces faibles efforts, ils étaient nés généralement de la vanité et ils méritent à peine d'être mentionnés. Il faut cependant avouer que quelques-uns des hommes qui avaient fait ce magnifique rêve, aujourd'hui une réalité, avaient un but fort noble, celui de la prospérité du pays. Frappés des tiraillements, des divisions de la multitude des sectes qui se partagent les consciences aux Etats-Unis et tendent à détruire l'unité et la morale publique, car le protestantisme n'est qu'une négation et, par conséquent, un dissolvant, effrayés de l'avenir, ces hommes sérieux, plus patriotes que protestants, avaient songé à rallier une grande masse de citoyens sous l'autorité toute spirituelle d'un prince de l'Eglise, pour servir comme de base et de noyau indissoluble à l'unité politique.

Les catholiques, pendant ce temps-là, restaient muets; la majorité parmi eux ne pensait ni à un avantage si grand ni à un pareil honneur. Les sectes n'ont que les biens qu'elles se donnent, nul ne veille sur elles; mais nous savons, nous, que nous avons un bon pasteur qui prend soin de son troupeau et nous reposons en paix, confiants dans sa tendresse et sa vigilance.

Nulle Eglise n'a reçu plus de faveurs de notre souverain Pontife que l'Eglise d'Amérique; elle lui doit tout, ses missionnaires, ses évêques et ses bénédictions; comme le soleil qui

éclaire et féconde par la puissance qu'il a reçue de Dieu toutes les parties du globe, Pie IX, éclairé des lumières du Saint-Esprit, prévoit tous nos besoins, pourvoit à toutes nos nécessités et lit dans nos cœurs tout l'amour et le dévouement dont nous sommes pénétrés et pour son auguste Sainteté et pour la chaire de Saint-Pierre.

Je m'étais promis de faire le portrait de S. Em. le cardinal-archevêque de New-York, John Mac Closkey, mais j'avoue que je tremble devant une pareille œuvre, car je pourrais blesser la modestie de l'homme et du prélat que j'aime plus que personne au monde. Il est né à Brooklin en 1810, et, par conséquent, est âgé de soixante-cinq ans; mais, malgré ces longs et rudes travaux, malgré une apparence frêle et délicate, il paraît plus jeune qu'il ne l'est réellement, et il jouit d'une santé qui nous fait espérer pour lui de longues années. Il fut ordonné prêtre par un évêque français de New-York, Mgr Dubois, en 1834; je crois bien qu'il est aujourd'hui le plus ancien prêtre des Etats-Unis. Nommé coadjuteur de Mgr Hughes, archevêque de New-York en 1844, il fut mis à la tête du diocèse d'Albany quelques années après, et son apostolat dans ce diocèse de nouvelle création produisit des effets si extraordinaires, qu'à la mort de Mgr Hughes il fut désigné par la voix de tous pour occuper ce siége, le plus important et le plus difficile, sinon le plus élevé du pays. Le Saint-Siége le nomma, en effet, archevêque de New-York en 1864.

Depuis onze ans il donne à l'Amérique, dans ce poste éminent, le spectacle merveilleux de ce que l'intelligence, le zèle, la foi et toutes les vertus peuvent produire; doux et modeste sans faiblesse, ferme sans raideur, savant sans prétentions, prudent et vigilant comme un apôtre, rien n'échappe à son œil et à son contrôle dans les besoins multiples de cette Eglise qu'il a trouvée presque naissante. On peut dire de lui que son troupeau le connaît et qu'il connaît son troupeau : affable et bienveillant, le plus petit trouve accès auprès de lui et se retire consolé. Orateur incomparable, il charme et enflamme de l'amour du bien les multitudes qui accourent pour entendre sa parole éloquente.

Je vous l'ai dit, je considère la date de l'élévation de Mgr Mac

Closkey au cardinalat, comme un jalon placé entre le passé et l'avenir. J'ai cru, dès lors, que c'était le moment de faire, comme le font à certaines époques les hommes de négoce, un état qui montre où nous en sommes. Ce travail m'a coûté beaucoup de soins et de peines. Il n'est pas aussi complet que je l'aurais voulu; mais je pourrai, je l'espère, le compléter sous peu, et, tel qu'il est, je le garantis exact, autant que tableau statistique peut l'être.

Je n'ai pas mentionné les changements récents qui élèvent certains évêchés au rang d'archevêchés et créent deux nouveaux diocèses au Texas, parce que ces changements n'affectent en rien la vérité des chiffres que je donne. La seule chose que je regrette dans ce travail, c'est que je n'ai pu y faire figurer les communautés religieuses, et la nomenclature des œuvres qu'elles ont fait naître en Amérique et qu'elles y font prospérer. Les renseignements que j'ai demandés sur ces communautés ne me sont encore qu'imparfaitement parvenus. Mais, par contre, je vous prie de remarquer le chiffre considérable des écoles catholiques, et le nombre de jeunes âmes arrachées, par les soins de l'Eglise, aux écoles sans Dieu.

En résumé, le chiffre des catholiques aux Etats-Unis, moindre que je ne l'avais cru sur la foi des statistiques erronées s'élève à 6,287,200

Au Canada, le chiffre des catholiques, je possède les détails, est de. . . . . 1,800,000 environ, parmi lesquels sont compris 50 à 60,000 Indiens.

Le chiffre total des catholiques de l'Amérique du Nord, sur lesquels le nouveau prince de l'Eglise exercera une autorité spirituelle et qui applaudissent, d'une manière spéciale, à son élévation, est donc de. 8,087,200

Lorsqu'on considère qu'il y a cent ans, il n'y avait pas 50 catholiques à New-York et guère plus de 1,000 dans les provinces britanniques, 8 millions me paraît, aujourd'hui, un chiffre assez respectable, et l'on voit que l'immigration des ca-

Tableau de la Population et des principales Œuvres catholiques aux Etats-Unis, en 1875.

DIOCÈSES	ÉTATS	Population catholique.	Eglises paroissiales.	Eglises ou Chapelles succursales.	Prêtres.	Etudiants en théologie.	Ecoles catholiques.	Nombre approximatif d'élèves.
Baltimore	Maryland.	300 000	130	35	230	200	133	20,000
Cincinnati	Ohio	240,000	192	78	160	148	155	24,700
Nouvelle-Orléans.	Louisiane.	250,000	95	27	180	30	65	10,000
New-York	New-York	600,000	139	35	300	71	50	30,000
Orégon.	Orégon.	20,000	17	15	18	»	13	1,000
Saint-Louis.	Missouri	250,000	201	40	224	48	54	10,000
San-Francisco	Californie	120,000	93	16	121	20	44	10,000
Albany.	New-York	200,000	145	131	141	40	48	10,000
Alton.	Illinois	100,000	154	16	112	40	40	5,000
Boston	Massachusetts	310,000	115	34	175	62	20	10,000
Buffalo	New-York	110,000	58	76	128	22	56	13,350
Brooklyn.	New-York.	230,000	69	20	120	25	45	10,000
Burlington	Vermont.	34,000	29	39	30	16	14	1,500
Chicago.	Illinois.	300,000	160	150	196	24	92	20,000
Columbus.	Ohio	60,000	74	37	52	22	33	4,000
Cleveland.	Ohio	140,000	193	24	144	57	103	16,000
Covington	Kentucky	35,000	51	50	46	22	14	2,000
Charleston	Caroline du Sud	5,000	10	24	13	»	6	500
Detroit.	Michigan.	180,000	85	130	100	32	54	15,000
Dubuque.	Iowa	100 000	108	142	135	40	58	8,265
Erié	Pennsylvanie.	40,000	41	63	57	14	26	5,000
Fort-Wayne	Indiana.	70,000	50	114	77	21	58	9,000
Galveston	Texas	200,000	80	170	82	2	15	1,500
Grass Walley.	Californie.	14,000	25	85	26	6	8	1,200
Green Bay	Wisconsin	60,000	55	38	56	16	14	2,000
Harrisburg.	Pennsylvanie	26,000	51	25	38	14	37	4,000
Hartford	Connecticut	145,000	89	60	76	49	53	8,950

Milwaukee	Wisconsin	175,000	247	45	188	100	86	10,000
Monterey et Los Angeles	Californie	34,000	31	12	46	2	21	1,000
Mobile	Alabama	16,000	19	64	22	6	39	2,000
Nashville	Tennessee	35,000	29	18	30	3	25	2,000
Natchez	Mississipi	12,000	36	100	26	2	21	1,000
Natchitoches	Louisiane	30,000	18	8	20	3	19	1,500
Nesqualy	Territoire de Washington	10,000	7	27	16	»	13	1,000
Newark	New-Jersey	200,000	115	32	125	76	85	20,000
Ogdensburg	New-York	55,000	72	43	90	10	15	3,000
Philadelphie	Pennsylvanie	250 000	122	74	217	121	85	23,000
Pittsburgh	Pennsylvanie	200,000	115	60	150	33	84	17,000
Portland	Maine	80,000	58	6	52	20	30	6,000
Providence	Massachusetts	144,000	53	13	88	30	27	7,000
Richemond	Virginie	17,500	19	22	22	12	35	2,500
Rochester	New-York	70,000	50	17	57	26	27	6,000
Santa-Fe	Nouveau-Mexique	99,000	28	170	86	»	34	2,000
Savannah	Georgie	25,000	21	30	19	9	15	1,000
Scranton	Pennsylvanie	50.000	69	46	52	25	17	2,000
Springfield	Massachusetts	150,000	78	»	77	20	10	4,000
Saint-Augustin	Floride	10,000	20	70	10	9	8	1,000
Saint-Joseph	Missouri	18,000	27	22	19	2	12	1,200
Saint-Paul	Minnesota	100,000	85	160	88	15	120	10,000
Vincennes	Indiana	80,000	105	120	106	26	205	20,000
Wheeling	West-Virginia	18,000	28	67	29	12	16	2,000
Wilmington	Delaware	15,000	15	12	16	13	8	1,000
Vicariats apostoliques								
Arizona		18,000	10	6	10	4	3	350
Colorado		18,500	12	64	18	2	4	500
Idaho		8,000	12	4	13	»	5	200
Kansas		35,000	55	100	48	10	8	2,000
Nebraska		11,700	20	56	20	3	22	1,500
Caroline du Nord		1,500	7	34	7	4	5	300
Totaux		6,287,200	4,214	3,344	4,978	1,700	2,520	412,765

tholiques européens et surtout irlandais n'a pas été sans fruits.

J.-B. ALIBERT.

LA CHRISTIANISATION DE ROME

ET SAINT PAUL DE LA CROIX.

Le *Journal de Florence* a dernièrement rappelé, à propos de la fête de saint Jean de la Croix, la merveille de la *christianisation* de la Rome païenne.

A quelques pas du Colisée, dit-il, s'élève un asile paisible, loin des bruits de la cité, séparé du monde non-seulement par le silence qui y règne, mais encore par une double ceinture de monastères et d'églises. Ce quartier désert aujourd'hui, était autrefois le centre de la vie romaine. Là s'élevait la maison de deux généraux romains qui, ayant refusé de mettre leur épée au service de Julien l'empereur apostat, furent décapités, et sur leur maison s'éleva l'église des Saints-Jean-et-Paul, du nom des bienheureux martyrs. Or, à seize siècles de distance, un amant de la passion du Sauveur jeta les yeux sur cette localité et voulut y fonder un ordre religieux.

Clément XIII ayant approuvé ses constitutions, Paul de la Croix obtint le local attenant à l'église, et l'ordre des Pères passionnistes fut fondé. On ne peut se faire une idée des austérités auxquelles se livrait le saint fondateur. Tout jeune enfant il montrait déjà une grande dévotion pour la passion du Sauveur et, le vendredi, il mendiait de sa sœur un morceau de pain qu'il arrosait d'une boisson faite par lui en secret de vinaigre et de fiel. Plus tard il évangélisa la Toscane et le bien qu'il y fit est immense. Il mourut en 1775.

Il y a, dans le fait de la *Christianisation* de Rome païenne, des contrastes étranges. L'Eglise, en prenant possession du vieux monde pour le ressusciter, a laissé debout tous les monuments de cette civilisation barbare. Tout y est, excepté ce que le temps n'a pas respecté.

Bien plus, elle a laissé subsister tout ce qui peut lui rap-

peler les plus sanglants souvenirs, comme pour dire au monde moderne : « Voyez et comparez. » Le paganisme avait pour lui l'épée et la force, le christianisme, faible dans ses débuts, avait un levier plus puissant : la parole de Jésus-Christ, et malgré les tortures, malgré l'amphithéâtre avec ses bêtes féroces, elle a remporté sur le monde la victoire la plus belle et la plus complète qui ait jamais illustré un conquérant.

Ces pensées m'ont été suggérées par les immenses souvenirs qui s'étendent au-dessous des fondements de l'Eglise.

Je suis descendu avec un bon religieux et j'ai pu voir à la lueur vacillante des torches ces gigantesques substructions pratiquées dans le tuf. J'ai frémi à l'idée que ces grands piliers soutenant ces voûtes colossales avaient été autrefois ébranlés par les rugissements des lions et des panthères, car je me trouvais dans le belluaire, c'est-à-dire, le lieu où on enfermait les fauves avant le combat de l'arène; véritable caverne creusée de main d'homme contre les piliers de laquelle les lions rugissant de faim aiguisaient leurs dents meurtrières, tandis que les martyrs là-bas dans l'arène, calmes et les yeux au ciel, attendaient le moment d'être broyés ou déchirés aux grands applaudissements de tout un peuple. Aujourd'hui la communication avec le Colysée est interrompue par d'immenses quartiers de roches, qui suintant une eau épaisse se réunissant en bassin, ont fermé le passage. On peut voir encore l'immense ouverture pratiquée à la voûte par où les gardiens faisaient descendre la nourriture à leurs terribles hôtes.

Tout cela est encore debout, comme pour répéter au monde moderne cette parole à jamais célèbre : *Sanguis martyrum, semen christianorum.* La secte peut armer les puissants, emprisonner nos évêques, fusiller nos prêtres; la parole de Jésus-Christ est là, inébranlable. Et qui sait si leur puissance ne jonchera pas le sol de ses débris et si le siècle à venir n'ira pas contempler leurs restes épars, comme nous allons contempler les témoins de la grande victoire du Christ, c'est-à-dire le Colisée avec ses profondes cavernes ?

Encore un mot sur saint Paul de la Croix et sur l'ordre qu'il a fondé.

Les passionnistes sont voués spécialement par le but de leur institut à la conversion de l'Angleterre. Ils y ont aujourd'hui plusieurs maisons florissantes. Toute sa vie leur fondateur pensa à la grande œuvre de ramener l'Angleterre au catholicisme; il en parla à tous les Souverains-Pontifes qui régnèrent pendant sa longue vie — de 1694 à 1775.

Cependant Paul de la Croix n'est jamais allé en Angleterre; sa préoccupation constante pour la conversion de ce pays est évidemment due à l'inspiration divine. Il prédit lui même ce résultat éclatant et sa prédiction se vérifie au-delà probablement de ses espérances.

La part faite à l'intervention de l'Esprit-Saint, il est bien à croire que les vœux de saint Paul de la Croix furent admirablement secondés par des circonstances matériellement historiques.

Paul de la Croix vint à Rome en 1725, quelque temps après le roi d'Angleterre Jacques III, qui venait chercher un asile dans la ville éternelle, secourable toujours à tous les malheurs. Le roi était accompagné de ses fils, dont un entra dans l'état ecclésiastique, c'était le cardinal duc d'York. Le saint fondateur fut certainement en rapport avec les royaux exilés que l'hérésie chassait de leur patrie. Il est certain même que le cardinal duc, étant évèque suburbicaire de Frascati, eut à consacrer l'église de Monte Cavi, restaurée par ses subventions et près de laquelle sont encore installés les passionnistes.

Saint Paul de la Croix a été contemporain du cardinal pendant plus de quarante ans; le cardinal d'York a vécu jusqu'en 1807, doyen du Sacré-Collége.

Nous avons voulu noter cette circonstance, que les vies ascétiques du fondateur des passionnistes négligent de relever; mais qui est du moins une intéressante curiosité historique.

LE CIERGE PASCAL A ROME.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Les chandeliers primitifs étaient en marbre blanc; depuis deux siècles, on lui a substitué par goût le marbre multicolore. C'est

une déviation que n'a pas commise Baronius dans sa restauration des Saints-Nérée-et-Achillée, où le candélabre de marbre blanc, gracieusement sculpté, s'appuie sur un soubassement de porphyre, par allusion à la Passion, et le complète par cette inscription qui donne la clef de tout le symbolisme que nous étudions ici : *Salvator noster ut lampas accendatur.*

Le marbre blanc est donc le marbre préféré et jamais au moyen âge on n'y a fait faute. St je devais en justifier l'emploi, après avoir parlé de l'*arbre-lumière* et du *Christ-lumière*, je n'aurais plus qu'à insister sur deux textes que l'Eglise a insérés dans sa liturgie : *Candor lucis æternæ, Splendor paternæ gloriæ*, Le Fils est la splendeur de la gloire du Père, le rayonnement de ce foyer lumineux qui est au Ciel ; il est l'éclat de la lumière céleste, la candeur de la lumière éternelle et incréée.

Le mot *candeur* n'a pas passé dans notre langue avec le sens propre que lui donnaient les latins, qui l'avaient complété par l'épithète *candidus*, appliquée à ceux qui portaient des vêtements blancs. Il ne nous en est resté que le figuré dans les expressions *candeur* et *candide*, qui ne concernent plus que la blancheur intérieure, celle de l'âme.

Le chandelier pascal, par sa blancheur, sera donc l'image plastique de celui qui est la candeur par essence. Il réflètera la lumière d'en haut et sera lui-même la lumière condensée, pétrifiée. Certains marbres grecs ont dans leur tissu des grains lumineux qui étincellent.

Symbole du Christ-lumière, le candélabre a sa place marquée dans l'église près de l'autel, à sa droite, qui est la place d'honneur. C'est le côté de l'évangile, et par là-même il est situé au nord, car le Christ est venu dans le monde pour éclairer ceux qui étaient dans les ténèbres, réchauffer ceux que le paganisme avait glacés, rendre la vie aux morts : or, dans le symbolisme chrétien, le nord signifie le froid, la torpeur, l'indifférence, la mort naturelle ou spirituelle.

Je n'ai plus qu'à ajouter un mot relativement au chandelier. La Sacrée Congrégation des rites, pour maintenir les traditions, a exigé qu'il posât sur le sol. C'est un meuble qui, à Rome, reste toujours à poste fixe et qu'on ne déplace pas, qu'on ne porte pas d'un lieu à un autre, de l'autel à la sacristie, quand

la période pascale est terminée. De plus, elle a prescrit de ne pas employer ces cornes ou bras qui s'accrochent au mur, parce que bons pour l'éclairage, ils n'ont pas, dans le cas présent, toute la dignité requise. Leur insuffisance saute aux yeux, puisqu'ils ne forment pour le cierge qu'un support banal, vulgaire et sans signification. La chose matérielle qui est destinée à figurer le Christ, doit, autant que possible, être idéalisée pour donner aux fidèles de plus hautes pensées sur les magnificences du culte catholique.

IV

Le cierge et le candélabre ne font qu'un pour ainsi dire. Il y a même une telle parité entre eux que ce qui se dit de l'un peut s'appliquer à l'autre identiquement. L'idée est analogue, symboliser le Christ. Mais, dans le cierge, le symbole est plus élevé encore, plus apparent, plus nettement précisé.

Le cierge pascal, qui brûle pendant quarante jours aux offices les plus solennels, messe et vêpres, a été établi par l'Eglise pour perpétuer le souvenir de la résurrection de Jésus-Christ et de son séjour sur la terre jusqu'à son ascension triomphante.

Comme son support, il a l'aspect imposant d'une colonne. C'est une masse de cire solide, résistante, de forme cylindrique, de même diamètre au sommet et à la base; sa hauteur égale son support ou le dépasse peu. Les lois de l'esthétique déterminent elles-mêmes l'harmonie des proportions relatives.

La cire blanche, autre emblème de *candeur*, figure le corps, la chair, l'humanité du Sauveur. Sa couleur indique une conception miraculeuse, immaculée, en dehors des règles établies par la nature. La matière a été préparée par l'abeille, pure et féconde — *mater apis*, comme chante l'*Exultet* — image de Marie, vierge et mère tout ensemble. Telle est, dans la liturgie catholique, la signification de la cire, et il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir les livres des auteurs les plus anciens et les plus accrédités, comme saint Grégoire le Grand, Amalaire, Fortunat, saint Anselme, Fulbert et Yves de Chartres, dont les témoignages sont aussi clairs que précis.

Le cierge a une ornementation qui lui est propre. On le

peint tout entier, mais cependant de manière à ne pas dissimuler le fond, qu'il convient de laisser apparent.

J'y observe partout ces trois caractères décoratifs : des fleurs, un signe de possession, un emblème. Les fleurs éparses, semées avec symétrie ou groupées en guirlandes et festons, sont un signe de joie. Elles vont parfaitement à l'auteur de la nature, qui par sa résurrection, au retour du printemps, a fait refleurir toutes choses, ainsi que le disait élégamment un poète du moyen-âge : *Resurgente Domino, reflorent omnia, refloruit natura.*

Chaque église possède son cierge propre. Elle marque en conséquence son droit de propriété, soit par une inscription, soit par des armoiries ou encore par l'effigie du saint sous le vocable duquel elle a été dédiée. Cela seul suffirait déjà à faire de ce cierge un objet qui n'est pas commun et qu'on ne peut transporter d'un endroit à un autre. Il est fait pour une église déterminée et il doit y rester.

Mais ce qui caractérise surtout ce cierge et le distingue de tous les autres, ce sont l'Agneau pascal et les grains d'encens qui forment sa décoration principale et essentielle.

L'agneau, peint sur la cire, n'est pas un agneau ordinaire. Il a des attributs spéciaux qui déterminent sa signification, son symbolisme, et lui valent un nom particulier. Il est en raison de la sainteté de celui qu'il représente ; mais son nimbe se timbre d'une croix, car cette croix, symbole de la divinité, est, en iconographie, l'attribut spécial et exclusif des trois personnes de la Sainte Trinité. Il est couché ; c'est l'agneau du sacrifice, qui s'offre en expiation. La croix qu'il tient levée, qu'il arbore, indique quel fut l'autel de l'immolation, *ara crucis.* Comme le Christ est ressuscité, la vie et le triomphe sur la mort et l'enfer sont attestés par l'étendard de victoire flottant au sommet de la croix, qui n'est plus un instrument de supplice. Cet étendard est blanc, marqué d'une croix rouge, afin de symboliser la passion et la résurrection. Le sang a teint le trophée, qui est resté rougi, mais qui a été appliqué sur le blanc linceul du sépulcre, devenu drapeau de la victoire, double figure consacrée plus tard dans un autre chant de triomphe et

étendu à la blanche cohorte des martyrs : *martyrum candidatus exercitus.*

Les grains d'encens expriment deux idées : la mort et la gloire. Ils rappellent les parfums du tombeau et leur disposition en croix précise le genre de supplice qui détermina la mort. Ils sont au nombre de cinq, un pour chaque plaie, et c'est encore la croix qui fut l'occasion de ces plaies que Jésus-Christ conserve sur son corps ressuscité en stigmates glorieux.

Les cinq plaies se traduisent, en iconographie, par une déchirure. Actuellement, la chair mutilée laisse tomber des gouttes de sang ; c'est du réalisme. Au moyen-âge, époque de spiritualisme, ces plaies étaient rouges, mais transfigurées ; il s'en échappait des rayons de lumière. L'Église romaine, qui a l'intuition du beau, s'est approprié cette idée éminemment religieuse et artistique et elle l'a maintenue dans la forme spéciale donnée aux grains d'encens.

Il fallait faire dire à la matière que les plaies du Sauveur sont devenues glorieuses et permanentes. Voici comment on s'y est pris et certainement on ne pourrait mieux réussir. Partant de ce point admis partout que l'encens s'offre en hommage à la divinité, symboliser les plaies par l'encens, c'était déjà reconnaître, affirmer cette même divinité. Donner à ces cinq grains la forme d'une pomme de pin, c'était prendre à l'antiquité païenne une de ses conceptions les plus populaires, celle de l'immortalité symbolisée par ce fruit qui doit sa conservation à la résine dont il est imprégné. Les monuments funèbres des anciens étaient couronnés d'arbres verts et, au sommet du mausolée d'Auguste, s'élevait, en gage de vie éternelle, la célèbre *pigna* du Vatican, célébrée par Dante.

Les plaies ne sont pas seulement indestructibles et impérissables, elles ont été glorifiées, entourées d'un éclat céleste. Il y a deux manières à Rome de rendre cette lumière surnaturelle, en recouvrant les cinq pommes de pin d'une couche d'or ou d'argent. L'or, on le sait déjà, est l'expression la plus riche des joies célestes : les anciennes mosaïques sont à fond d'or, parce que les scènes auxquelles elles font assister se passent au paradis. Mais, entre toutes les plaies, il en est une que la dévotion des fidèles distingue et préfère ; c'est celle du côté,

parce qu'elle correspond au cœur. Cette nuance a été rendue à Rome sur le cierge pascal ; quatre grains sont dorés, celui qui occupe le centre de la croix seul est argenté ; ou mieux encore, le grain du milieu est seul doré, tandis que les autres sont simplement argentés.

Allumez maintenant ce cierge ainsi orné, et la figure du Christ sera complète. La cire nous l'a montré dans sa chair, la flamme nous révèlera plus expressément sa divinité. L'une et l'autre sont tellement unies qu'elles s'appellent mutuellement ; la flamme a besoin de la cire et la cire elle-même ne s'anime, ne vit qu'au contact du feu béni. Ce symbolisme est tellement dans l'essence du cierge que parfois il s'est infiltré presque dans le candélabre et alors on a vu, au moyen-âge, deux colonnes plantées sur une même base, se fondre et confondre leur fût sous un chapiteau commun, pour traduire aux yeux l'union intime, distincte, quoiqu'inséparable, de la nature divine et de la nature humaine dans une même personne, qui est le Christ, fils de Dieu et fils de Marie.

J'en ai dit assez pour convaincre les plus incrédules que Rome, dans sa liturgie, est art, science et poésie.

X. Barbier de Montault.

LE PAPE BONIFACE VIII.

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

IV

Nous avons montré comment, dans la lutte qui s'engagea entre Boniface VIII et Philippe le Bel, à propos des taxes excessives imposées au clergé, le Pape avait été le véritable défenseur de la liberté politique, tandis que le roi représentait une politique d'exaction et de tyrannie. Philippe le Bel, dans le cours de son règne, exigea, sous divers prétextes, vingt-et-une fois le décime des revenus du clergé. Or, d'après les calculs de M. Boutaric, les revenus du clergé s'élevaient à 260,000 livres tournois, qui représenteraient aujourd'hui 233 millions, sur lesquels le roi, en vingt ans, aurait prélevé la valeur de 400 millions.

Cependant, jusqu'à Philippe le Bel, les rapports de la royauté française et du Saint-Siége avaient été empreints d'un grand caractère de déférence de la part du prince, et de tendresse de la part du Pape. Celui-ci avait pour la France la prédilection que l'on porte à une fille aînée; et quant aux rois, autant la foi de leur peuple que le souvenir de la sainteté de leur aïeul les tenait dans la soumission et le respect.

Ce n'était pas qu'il manquât de causes de conflits. Sans faire remonter la pragmatique sanction jusqu'à saint Louis, comme le fait à tort M. Boutaric, les questions qu'elle résout, celles qui nous occupent encore commençaient à naître, les rapports de l'Eglise et de l'Etat donnaient lieu à des difficultés, et les prétentions du pouvoir politique de s'affranchir de toute suprématie et de tout contrôle se manifestaient presque dans les mêmes termes et sur les mêmes points qu'aujourd'hui. Toutes les prétendues libertés de l'Eglise gallicane remontent à cette époque.

Il y avait d'abord la grande question de la régale et des élections canoniques.

Pendant la vacance du siége, le roi avait l'administration des biens du siége et il en percevait les revenus; il avait en outre les nominations aux bénéfices.

L'origine de ce droit n'est pas bien connue; il n'était pas universel et ne s'exerçait que sur certains évêchés et sur des abbayes de fondation royale. C'était vraisemblablement un dérivé du droit de patronage du fondateur. Mais il constituait un des revenus importants du roi. Il y avait des commissaires et gardiens des régales qui commettaient beaucoup d'abus. Enfin, les rois travaillaient à étendre leur pouvoir et à trouver les moyens d'intervenir à tout propos dans l'administration ecclésiastique.

Ils tenaient surtout à être avertis de la vacance du siége. Sans qu'ils eussent le droit d'y pourvoir, on ne pouvait procéder à l'élection sans leur autorisation. Ils n'avaient pas le droit de nomination directe et ne pouvaient guère peser sur l'élection qu'indirectement; mais l'élection qu'ils n'avaient pas permise était irrégulière et pouvait être annulée. Le plus souvent elle était confirmée moyennant finances; car Philippe

le Bel, dans les tracasseries qu'il fait subir à l'Eglise, est toujours mu par la convoitise, et toutes les difficultés qu'il soulève se réduisent à des questions d'argent.

Sur les églises sur lesquelles le roi n'avait pas le droit de régale, il pouvait avoir le droit de sauvegarde et de protection. En ces temps troublés, on recourait souvent à la protection du roi. Un bâton fleurdelysé et les armes de la France étaient sculptés sur la porte; un sergent était commis par le roi pour les défendre, et personne n'osait plus leur porter dommage.

Ces droits du roi étaient reconnus par les Papes, mais à la condition de se restreindre dans les limites de la concession. Mais Philippe le Bel les dépassait sans cesse : le Pape ayant mandé à Rome l'évêque de Laon pour rendre compte de son administration, le roi s'empressa de considérer le siége comme vacant et de s'en attribuer les revenus. Etait-ce légal? Le cardinal de Sainte-Cécile étant venu à mourir en laissant un legs considérable pour l'entretien des pauvres étudiants en théologie, le fisc royal s'en empara et refusa de s'en dessaisir. Etait-ce juste? Le Pape ne devait-il pas protester, et n'était-il pas en tout cela le défenseur de la liberté de l'Eglise, de la liberté testamentaire et de la liberté de la charité?

Au treizième siècle, les églises étaient riches, tant par la piété des fidèles que par le grand nombre de personnes de haute condition qui entraient dans les ordres et apportaient aux monastères ou aux églises leur fortune personnelle. Mais tout bien donné à l'Eglise ne fournissait plus au seigneur dont il relevait le droit de mutation. Le fief était abrégé. Le seigneur exigeait donc que ce bien fût aliéné dans l'an et jour, ou qu'on achetât moyennant finances le droit de le conserver. Ce fut l'origine du droit d'amortissement et de la permission que l'Etat s'arroge aujourd'hui d'autoriser les acquisitions immobilières des établissements ecclésiastiques.

Philippe le Bel fit à plusieurs reprises des recherches sur l'origine des biens d'église, et perçut rétroactivement le droit d'amortissement. C'était pour lui une source de revenus. N'était-ce pas une exaction? Et pourtant il n'avait nullement la pensée de restreindre alors le patrimoine ecclésiastique comme dommageable à la nation. Sa pensée était purement fiscale, et

le rôle du roi tout autre. Loin de là, Philippe le Hardi avait posé le principe que le roi pouvait lever le droit d'amortissement pour tout le royaume.

Enfin, il y avait la grande question de la juridiction ecclésiastique. Non-seulement elle était un droit pour l'Eglise, dont elle protégeait la liberté, mais elle était un avantage pour les laïques eux-mêmes, qui cherchaient tous les moyens d'y recourir. Ils y trouvaient une justice plus éclairée, plus équitable, plus prompte, moins coûteuse : elle reçut donc une extension considérable, et dans tous les procès il y eut pour ainsi dire un moyen d'arriver devant le juge d'église.

Le roi, et surtout les gens de loi, en prirent ombrage ; de là des luttes incessantes pour restreindre la compétence des tribunaux ecclésiastiques, augmenter celle des juges civils. Nous n'en raconterons pas les détails, quelque intérêt qu'ils présentent par la lumière qu'ils jettent sur l'esprit retors des légistes du temps.

Mais, en tout cela, le Pape n'était-il pas le défenseur de la liberté, de la justice, de la liberté même des justiciables ?

Tels étaient les griefs de l'Eglise envers le roi. Ceux du peuple n'étaient pas moindres. Les libertés communales confisquées, aucun souci des droits des individus, le commerce ruiné par des taxes excessives, l'industrie détruite, et surtout cette fabrication incessante de la fausse monnaie, qui porta dans les transactions privées et publiques tant de désordres. De 1295 à 1304, la livre tournois subit dix mutations ; de 1304 à 1315, elle en subit six autres. De 16 fr. 72 elle descendit jusqu'à 6 fr. 15. Bref, dans tout le cours du règne, la bonne monnaie n'eut cours que pendant quatre mois, à deux intervalles distincts. Philippe le Bel consentit à la rétablir à sa valeur nominale moyennant toutes sortes de concessions et de subsides, et il se trouva qu'elle fut rétablie juste au moment du paiement des aides pour le mariage de sa fille Isabelle, et pour la chevalerie Louis le Hutin.

Par un hasard extraordinaire, la monnaie n'avait été rétablie à son poids qu'au moment où le roi avait à en demander une grande quantité à ses sujets.

L'injustice est le vice capital de ce règne, dit M. Boutaric, tout en est comme infecté.

On croirait volontiers que ce temps est le règne du diable, dit Michelet, n'étaient les belles ordonnances qui y apparaissent par intervalles et y font la part de Dieu.

Le pays se détacha du roi, et à plus d'une reprise tourna ses espérances du côté du Pape.

Cependant le Pape hésita à intervenir et ne le fit qu'avec modération. Aussi la Bulle *Clericis laicos* elle-même ne rompit pas même les bonnes relations entre le Saint-Siége et le roi de France ; mais celui-ci mit la main sur un évêque, l'évêque de Pamiers, et le traduisit devant une cour laïque, à Senlis. Le Pape alors dut élever la voix ; nous avons vu en quels termes il s'exprima. Mais en cela il défendait sa liberté personnelle, en exigeant qu'elle restât protégée par la juridiction que la loi du temps lui donnait.

A ces protestations si légitimes, quelle fut la réponse du roi? Il employa des moyens odieux. Il fabriqua une fausse bulle, qu'il répandit dans le peuple pour soulever l'opinion contre le pape pour soulever l'opinion contre le Pape. Il publia en même temps une réponse insolente et grossière qui ne fut pas envoyée, mais qui servait à montrer avec quelle fierté le roi de France savait résister. En même temps, la bulle fut brûlée publiquement par la main du bourreau.

Le roi défendit aux évêques de se rendre à l'appel du Pape, et saisit le temporel de ceux qui avaient obéi. Le concile n'en fut pas moins tenu, et la doctrine du Pape fut confirmée.

Au concile, le roi opposa encore des assemblées de barons, de légistes. Il y en eut une au Louvre, le 12 mars 1303. Le roi fit porter contre le Pape des imputations odieuses : il l'accusa d'impiété et de meurtre ; il employa tous les moyens pour le déshonorer. Une autre assemblée supplia le roi de travailler à mettre sur le trône de l'Eglise un Pape légitime et de convoquer un concile. L'appel au futur concile devint le mot d'ordre. Les agents du roi reçurent l'ordre de travailler à recueillir des adhésions, même par la force. L'abbé de Cîteaux, qui refusa, fut arrêté et dut résigner ses fonctions.

Le Pape devait excommunier Philippe le Bel. Jamais prince

n'avait montré tant d'audace ; et celui-ci était un roi de France, un petit-fils de saint Louis !

Mais Philippe le Bel, prévoyant les justes sentences qui le menaçaient, eut encore recours à la violence. Nogaret fut envoyé à Rome. Il noua un complot avec les ennemis du Souverain-Pontife. Boniface VIII fut arrêté, maltraité, mis en prison jusqu'à ce que le peuple le délivrât. Il mourut quelques jours après à Rome.

Ainsi, prendre les biens d'église, calomnier et déshonorer un Pape, résister publiquement à ses sentences spirituelles, en les faisant brûler par la main du bourreau, et en appelant au futur concile, et, en dernier lieu, mettre la main sur lui et le faire mourir de mauvais traitements, telle avait été la conduite de Philippe le Bel ; non content de ce résultat, il s'acharna après la mémoire de Boniface VIII et travailla à le faire condamner par son successeur, ce qu'il ne put obtenir.

L'histoire ne saurait être trop sévère pour de tels crimes, et nous ne trouvons rien dans la conduite de Boniface VIII qui les excuse. M. Boutaric s'est montré beaucoup trop indulgent. La Providence le fut moins, et l'on sait quels malheurs vinrent fondre sur Philippe le Bel et sur ses descendants, comme si toute sa race fût sous le coup d'une malédiction terrible. La couronne sortit de cette branche de la famille. Nous ne demandons pas que les historiens comprennent ces leçons, mais il est nécessaire qu'au moins ils soient justes et n'aient pas de complaisance pour l'iniquité. Pour nous, le règne de Philippe le Bel fut une calamité pour la France. Il fut l'ancêtre du gallicanisme ; la révolution française remonte jusqu'à lui ; et dans l'ordre politique même, par son absolutisme, il rendit la royauté absolue et sans contre-poids, et posa le principe de sa chute. La papauté, si elle eût été plus écoutée, la pouvait préserver.

Armand Ravelet.

REVUE DES LIVRES.

1. Le règlement ecclésiastique de Pierre le Grand. — 2. Les congrégations religieuses. — 3. Les Archives des affaires étrangères.

1. *Le règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, traduit sur

le texte russe, avec introduction et notes, par le R. P. Tondini, Barnabite; in-8°; Paris, 1874, à la librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35.

Nous avons publié quelques fragments de ce livre avant qu'il ait paru; nous venons le recommander aujourd'hui comme digne de l'attention de l'historien éclairé et du catholique zélé.

Tout ce qui touche à l'histoire de la Russie, surtout à l'histoire intime de l'Eglise russe, ne nous apparaît généralement que dans des ombres plus ou moins épaisses où mille choses restent ignorées, où l'erreur aisément se glisse à côté de la vérité. Armé de la connaissance des langues anciennes et modernes, le R. P. Tondini s'est jeté dans ce champ vaste et encore inexploré. Par un travail long et opiniâtre il a fouillé, scruté, médité l'histoire de l'Eglise russe dans les meilleures sources, et il est sorti de cette étude avec une abondance de faits, une richesse d'aperçus qui frappent le lecteur attentif et commandent le respect, pour ne pas dire l'admiration. « On peut ne pas partager toutes les idées de l'auteur, a-t-il « été dit, mais on ne saurait nier la force de ses raisonnements, ni « ne pas rendre hommage à la puissance de ses convictions. »

Le *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand* est la base sur laquelle repose toute cette infortunée Eglise de Russie; il nous en révèle tous les vices et toutes les plaies. « Outre cette importance « religieuse, le *Règlement* a aussi, dit le P. Tondini, une grande importance historique. Le peuple russe d'alors y est peint de main « de maître; les allusions à des événements passés ou actuels, à « des coutumes, à des personnages, s'y rencontrent fréquemment. « Nous avons soin de relever tout cela dans des notes. »

Ici l'auteur a été trop modeste. Loin de former une partie secondaire de l'ouvrage, les *Notes au Règlement* en sont vraiment la partie la plus remarquable et la plus riche. Elles méritaient une tout autre place dans la composition typographique du livre, comme aussi dans son titre. Notes si variées, si fécondes en révélations qu'elles pourront apprendre plusieurs choses aux Russes eux-mêmes et aux chefs de l'Eglise russe. Il suffit du reste de jeter les yeux sur la Table analytique qui couronne l'ouvrage pour reconnaître qu'il y a là toute une bibliothèque pour ceux qui veulent étudier à fond cette grave question de l'Eglise orthodoxe en Russie.

De ce travail en est sorti un autre, comme le corollaire ressort du théorème, c'est *L'avenir de l'Eglise russe.* « Les notes, dit l'au« teur dans un très-court avant-propos, les notes dont nous avons « accompagné l'addition au *Règlement ecclésiastique de Pierre le*

« *Grand* nous ont fourni l'occasion d'étudier avec soin la situation « de l'Eglise russe. En la considérant telle qu'elle était du temps « de Pierre le Grand, telle qu'elle est encore aujourd'hui, nous « n'avons pu nous empêcher de songer aussi à l'avenir de cette « Eglise. Nos impressions et nos prévisions sont consignées dans « cet écrit. » Dégagé des recherches scientifiques et de pure érudition qui font le mérite des notes au *Règlement*, ce nouvel ouvrage se trouve accessible à un plus grand nombre de lecteurs. Avec l'historien on y trouve l'apôtre; le cœur s'enflamme, en le lisant, en même temps que l'intelligence est éclairée; il est même tels aperçus d'ensemble que ne dédaigneraient pas nos plus renommés politiques. Le ton de haute convenance et d'exquise délicatesse avec lequel l'auteur attaque et réfute révèle toute la charité de son âme et lui concilie heureusement l'attention et les sympathies même de ses adversaires.

Parfois peut-être le lecteur français regrettera que, dans sa partie littéraire, cet écrit n'ait pas été soumis à une révision plus sévère; mais, dans un travail de ce genre, ce ne sont là que des ombres d'une importance toute secondaire et, d'ailleurs, faciles à faire disparaître. En nous rappelant que l'auteur n'est pas français, ces quelques incorrections nous donnent lieu de lui savoir gré d'avoir choisi notre langue pour la publication de ses savants travaux.

---

2. *La Vérité sur les congrégations religieuses*, par le marquis de Ségur, conseiller d'Etat; in-18 de 104 pages; Paris, 1875, chez Tolra, rue de Rennes, 112; — prix : 40 cent., *franco*, 50 cent.; 25 exemplaires, *franco*, 10 francs.

M. le marquis de Ségur, conseiller d'Etat, vient de compléter la brochure qu'il avait publiée il y a dix ans sous le titre : *Les congrégations religieuses et le peuple.*

Depuis les Jésuites jusqu'aux Frères de la doctrine chrétienne et aux Sœurs de charité, toutes les congrégations sont attaquées par la presse impie et révolutionnaire avec un redoublement de fureur et de mauvaise foi, et les incendies récents de Buenos-Ayres, succédant aux massacres de Paris pendant la Commune, prouvent que les passions ces calomnies allument dans l'esprit des populations.

C'est donc une œuvre aussi utile que nécessaire de répondre à ces calomnies meurtrières, et nous ne pouvons que souhaiter au

saisissant opuscule de M. de Ségur un succès et une publicité qui égalent la publicité des attaques.

Le prix modique de cette brochure permet de la répandre partout où le poison des écrits révolutionnaires pénètre et étend ses ravages.

Chose singulière, comme le dit M. de Ségur, et qui seule devrait suffire à trancher la question aux yeux des gens de bonne foi! Parmi ceux qui décrient les congrégations religieuses, il n'en est pas un seul peut-être qui ait vu de près un de ces religieux, une de ces saintes filles qu'il attaque; il est, au contraire, à peu près sans exemple qu'on apprenne à les connaître sans apprendre à les aimer.

L'ennemi le plus acharné des congrégations ne pourrait vivre huit jours au milieu de ces religieux qu'il déteste sans changer absolument d'opinion à leur égard, et sans devenir leur ami aussi ardent qu'il était leur adversaire passionné : c'est ce qui est arrivé au courageux et infortuné président Bonjean dans les prisons de la Commune.

Seulement, il les aimerait alors en sachant pourquoi, tandis qu'il les déteste aujourd'hui sans savoir pourquoi.

« C'est ce malentendu plus fatal encore au peuple qu'à l'Eglise, dit l'auteur, que je voudrais faire cesser autant qu'il dépend de moi, en faisant connaître à mes lecteurs les congrégations religieuses, et en les introduisant au milieu d'elles par le simple exposé de ce qu'elles sont et de ce qu'elles font.

« Je leur dirai ce que je sais par expérience des congrégations religieuses, non pas ce que j'ai lu dans des journaux, mais ce que j'ai vu de mes yeux, ce que j'ai touché de mes mains. Je discuterai peu, je raconterai beaucoup; j'exposerai les faits, et je suis certain que s'ils veulent m'écouter, ils se diront avec moi en achevant ces quelques pages :

« Non, les religieux ne sont pas les ennemis du peuple et de la patrie, du progrès et de la civilisation. Ils nous aiment, ils existent pour nous, pauvres ou riches, ignorants ou lettrés; ils méritent notre reconnaissance et notre affection; ceux qui nous disent le contraire sont bien malheureux, ou bien coupables, car ils se trompent ou ils nous trompent en calomniant nos meilleurs amis et nos serviteurs les plus dévoués. »

Le sujet de ce livre et le nom de l'auteur le recommandent suffisamment.

---

3. *Histoire du dépôt des Archives des affaires étrangères*, à Paris, au Louvre, en 1710; à Versailles, en 1763, et de nouveau à Paris, en divers endroits depuis 1799, par Armand Baschet; in 8° cavalier de XXVIII-590 pages, avec deux eaux-fortes; Paris, 1874, chez Plon et Ce; — prix : 10 francs.

On jurerait, dit la *Revue bibliographique universelle*, et nous sommes de son avis, en lisant ce livre si difficile à faire, et pourtant si exact, si complet, que M. Baschet a passé toute sa vie au milieu des papiers et des souvenirs du mystérieux sanctuaire. Pour atteindre aussi bien, lui profane, un but que les initiés semblaient seuls pouvoir viser, l'habile travailleur a interrogé tout ce que la bibliothèque de la rue Richelieu et les Archives nationales possèdent de documents relatifs au dépôt des affaires étrangères; il a utilisé les ressources que lui offraient les archives départementales de Seine-et-Oise. De plus, il n'a négligé aucun des ouvrages imprimés, même les plus récents, qui pouvaient lui fournir quelque lumière. En somme, il n'a tant trouvé que parce qu'il a beaucoup cherché, et s'il a été heureux, n'oublions pas qu'il a mérité de l'être.

Le récit de M. Baschet commence au 15 février 1688, jour où Louis XIV, étant à Versailles, donna l'ordre au garde de son Trésor Royal de payer comptant au porteur, lequel n'était autre que le secrétaire d'Etat Colbert, marquis de Croissy, la somme de 17,577 livres, pour le remboursement de pareille somme qu'il avait avancée, tant pour la reliure de tous les volumes des négociations diplomatiques depuis l'année 1660, que pour les frais des commis employés à en dresser le recueil. Ce récit s'arrête seulement au 21 février 1874, jour où M. le duc Decazes signa le rapport dont les conclusions semblaient promettre plus qu'il n'a encore été tenu. Mais si l'histoire même du dépôt des affaires étrangères embrasse une période de près de deux cents ans, l'*Introduction*, qui renferme les préliminaires de cette histoire (p. 1-56), nous fait remonter bien au-delà de la seconde moitié du dix-septième siècle, M. Baschet, dans son coup-d'œil rétrospectif sur les papiers des embassades et des négociations, ayant décrit les vicissitudes de ces papiers depuis le règne de Louis XI.

On n'analyse pas un livre comme celui de M. Baschet; c'est tout un monde. Une grande variété de sujets s'y dispute l'attention du lecteur. Ici nous touchons à la grande histoire; là, nous sommes dans le riant domaine de l'anecdote; tantôt nous côtoyons la politi-

que, et tantôt la critique littéraire, des incursions dans la biographie succèdent à des incursions dans la paléographie. Mille personnages défilent devant nous, qui appartiennent à toutes les époques et à toutes catégories. Parmi les hommes d'État, citons Sully, Villeroy, les Loménie de Brienne, les Béthune, le cardinal de Richelieu, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, Hugues de Lyonne, Chavigny, les Colbert, les Louvois, Arnauld de Pomponne, Chauvelin, Dubois, le comte de Morville, Amelot, le marquis d'Argenson, le duc de Puysieulx, le cardinal de Bernis, le duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon, le comte de Vergennes, Talleyrand, M. Guizot, etc.; parmi les fonctionnaires du dépôt (gardes, chefs, directeurs) : de Saint-Prez, Le Dran, l'abbé de la Ville, de La Porte du Theil, Durand de Distroff, Sémonin, N. Geoffroy, Resnier, Caillard, d'Hauterive, M. Mignet, M. Carteron, M. Cintrat et M. Prosper Faugère; parmi les travailleurs qui ont été introduits dans les archives (*pauci electi*) : Duclos, Marmontel, Rulhière, Anquetil, l'abbé Grégoire, Artaud de Montor, Lemontey, Petitot, Monmerqué, de Pastoret, Bignon, Alexis de Saint-Priest, Charrière, Victor Cousin, M. M. Avenel, Chéruel, d'Haussonville, Geoffroy, de Loménie, de Noailles, Camille Rousset, etc.

Le volume tout entier est très-intéressant, tant à cause de la nouveauté des renseignements qu'à cause de la forme sous laquelle ces renseignements sont présentés.

Inutile d'ajouter qu'il s'adresse surtout aux érudits et aux historiens.

LE PÈLERINAGE DE DOUAI

D'après tout ce que nous apprenons des préparatifs du pèlerinage au Très-Saint Sacrement de Miracle à Douai, cette fête religieuse sera l'une des plus belles qui aient été vues en France depuis bien des années.

Tandis que la Commission et ses correspondants de la province ecclésiastique rivalisent de zèle pour assurer, dans tous ses détails, l'organisation de cette pieuse entreprise, les dames de Douai travaillent avec une généreuse activité à la confection des fleurs, des bannières, des insignes, etc., et la souscription se continue dans les plus heureuses conditions.

Le programme complet va bientôt paraître. En attendant nous donnons ci-après les dispositions principales qui sont maintenant

définitivement arrêtées, en y joignant quelques indications pratiques.

Le grand pèlerinage sera précédé d'une neuvaine de prédications et de prières qui commencera le 10 mai.

Le 17, le Très-Saint Sacrement sera exposé, pendant toute la matinée, dans l'église Saint-Jacques, et des Messes y seront continuellement célébrées à partir de cinq heures et demie; mais la *Messe de Communion générale*, où officiera Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Amiens, sera dite à huit heures, et il est à désirer que tous les pèlerins s'efforcent d'y assister.

MM. les ecclésiastiques qui n'auront pu dire la sainte Messe, avant de quitter leur paroisse, trouveront de nombreux autels dans les nombreux sanctuaires de la ville de Douai.

Après la Messe de Communion générale, des *déjeûners* au chocholat ou au café au lait seront servis aux personnes qui, d'avance, en auront fait la demande.

A dix heures, le *Congrès des Œuvres eucharistiques* aura lieu dans l'église de Notre-Dame, les hommes y seront seuls admis.

Vers deux heures, la *procession* se formera dans l'église Saint-Pierre, pour se rendre sur le terrain où s'élevait autrefois la Collégiale de Saint-Amé.

L'on est assuré du *rabais* de 50 p. 100 que les Compagnies de chemin de fer accordent aux pèlerins voyageant ensemble, et l'on recevra très-prochainement la réponse aux demandes de formation de trains spéciaux qui ont été faites. Dès que la Commission sera complètement édifiée sur tout ce qui concerne les moyens de transport, elle fera imprimer des avis et des feuilles de renseignement contenant tous les détails dont les pèlerins auront besoin.

Dès à présent, un succès immense est assuré au grand acte de foi qui se prépare, et les catholiques habitants de Douai ne négligeront rien pour lui donner tout l'éclat que méritent à la fois la sublimité de son objet et le concours empressé des populations.

On peut demander des renseignements plus détaillés à M. Clabaut secrétaire, rue de l'Abbaye-des-Prés, 31, à Douai, ou au bureau de l'Œuvre des pèlerinages, rue François Ier, 8, à Paris.

La brochure qui se vend au profit du pèlerinage sera expédiée franco à toute personne qui, en prenant au moins dix exemplaires, enverra au Secrétariat, rue l'Abbaye-des-Prés, 31, à Douai, 2 fr. 50 en timbres-poste ou en un mandat. Un exemplaire coûte 25 c., port en plus.

Des dépôts sont faits à Lille, au bureau de l'Œuvre de Saint-Charles-Borromée, rue de la Barre, 29, et chez MM. les libraires Quarré, Grande-Place, 64; Bergès, rue Basse, 59; Arnold, rue de la Barre, 28; — à Arras, chez M. Bradiez, libraire, rue Saint-Aubert, 50; — à Valenciennes, chez M. Giart, libraire; — à Cambrai, chez Mme veuve Carion, libraire.

VARIÉTÉS

La mère aux trois soupes. — Il vient de mourir à Cloyes, dit *l'Echo dunois*, une vertueuse fille, qui a reçu un prix Montyon, et dont le souvenir ne doit pas être oublié.

Héloïse-Brigitte Vinsot était née de pauvres artisans, le 9 octobre 1802. Elle inaugura de bonne heure cette existence de dévouement et d'abnégation qui lui a valu l'admiration de ses concitoyens. Lors de la première invasion on la voyait déjà, presque enfant, panser les plaies des pauvres soldats qui étaient entassés dans l'église de Cloyes. Une longue série d'actions des plus méritoires relie cette première manifestation de la pitié qu'elle ressentait pour les malheureux à l'œuvre qui fut pour ainsi dire le couronnement de sa vie : nous voulons parler de la fondation de l'hospice d'Yron, due en grande partie à son infatigable persévérance.

Une seule pensée animait cette courageuse fille : alléger les douleurs des malheureux et les misères des pauvres. A toute heure de jour et de nuit on la trouvait prête à porter secours à ses semblables, à soigner et consoler les malades, à ensevelir les morts...

Combien de pauvres gens elle nourrit et abrita sous son toit hospitalier !

Un jour, — pour citer un exemple entre mille, — elle apprend qu'une bohémienne, sans asile et sans pain, est prise des douleurs de l'enfantement. Vite elle court lui offrir son lit et prépare un trousseau pour le nouveau-né. Et ce ne fut que lorsqu'elle fut assurée que la pauvre femme avait recouvré toutes ses forces qu'elle consentit à lui laisser reprendre ses pérégrinations.

Une autre fois, Mlle Vinsot rencontrait, au sortir de la sainte messe, une vieille mendiante grelottant de froid. « Venez avec moi, bonne femme, » lui dit-elle. Et elle l'emmena à sa demeure où elle lui fit manger la soupe qu'elle avait préparée pour elle-même. Une voisine, témoin du fait, lui offre une part de la sienne; elle accepte et va prendre son modeste déjeuner quand elle aperçoit un pauvre hère qui se dirige vers sa porte. Il est transi par le froid et épuisé par le besoin. Aussitôt le plat passe entre ses mains. La généreuse fille prépare une nouvelle soupe, quand un nouveau mendiant, informé du charitable accueil qu'elle a fait à son camarade d'infortune, vient à son tour la solliciter. Ce jour-là Mlle Vinsot n'eut pas de soupe à son déjeuner, mais elle acquit le surnom sous lequel on la désigna souvent depuis, de « mère aux trois soupes. »

Pour remplir jusqu'au bout la belle mais pénible mission qu'elle s'était donnée, Mlle Vinsot, qui n'avait d'autre ressource que le produit de son travail de lingère, dut recourir bien des fois à la bourse des personnes plus favorisées par la fortune.

Un jour on la vit multiplier de tous côtés les démarches, frapper à toutes les portes, un livre de souscriptions sous le bras. Il s'agissait alors de recueillir les fonds nécessaires pour l'hôpital d'Yron. Les démarches de la sainte fille, alors déjà presque aveugle et frappée de surdité, furent couronnées de succès, et une somme très-importante fut réunie par ses soins. Elle eut la joie de voir, en 1869, l'inauguration du nouvel établissement charitable.

Huit ans auparavant, Mlle Vinsot avait reçu une autre récompense. Un prix Montyon lui avait été décerné sur la demande des habitants de Cloyes, témoins de son dévouement.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — La fête de Jeanne d'Arc à Orléans. — Deux pèlerins malgaches au Vatican. — Investiture solennelle du cardinal Mac Closkey à New-York. — Aggravation de la loi de famine en Prusse, et de la persécution au Brésil. — Les processions jubilaires interdites à Liége; lettre de Mgr l'évêque de Liége. — Les fêtes de Douai et l'église votive au Sacré-Cœur.

13 mai 1875.

La semaine dernière s'est terminée, le 8 mai, par la célébration de la fête de Jeanne d'Arc à Orléans. C'est M. l'abbé Bernard, aumônier de l'Ecole normale supérieure de Paris, qui avait été chargé du panégyrique de l'héroïque Lorraine. Le panégyrique, prononcé en présence de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de Mgr de la Hailandière, évêque de Vincennes, en Amérique, et d'une foule immense, aux premiers rangs de laquelle se trouvaient les fonctionnaires les plus élevés de la ville, se résume en ces trois lignes, qui en sont le commencement : « Le cœur de Jeanne d'Arc n'a connu que deux amours, « l'amour de Dieu et l'amour de la France, et, dans ce cœur « virginal, le premier de ces amours a fait de l'autre une « vertu. » L'orateur a tracé ensuite la vie de Jeanne d'Arc en montrant comment elle a aimé la France et comment elle l'a servie, et en la proposant en exemple à la génération actuelle, qui a tant besoin d'être fortifiée et ramenée après de si cruels désastres. Citons ce passage, qui fit une grande impression sur l'auditoire :

Le patriotisme de Jeanne d'Arc n'est pas seulement un amour instinctif pour son pays; il n'est pas seulement un enthousiaste dévoûment pour son roi, pour son peuple, pour l'honneur de la France. Non, il est quelque chose de plus encore : il est une vertu que l'amour de Dieu inspire, une vertu que la sainte enfant pratique

avec les vues élevées de la foi, et dans laquelle, par un admirable tempérament, se confond l'amour de la patrie et l'amour de l'humanité. La Pucelle d'Orléans nous montre un sentiment qui était, dans le temps où elle a vécu, un sentiment nouveau en France, et, tout ensemble, elle donne à ce sentiment de l'amour de la patrie un caractère qui l'élève au rang d'une vertu chrétienne. Nous apprenons ainsi par la vie de Jeanne d'Arc quels doivent être nos sentiments envers la France.

Il faut qu'à l'exemple de la Pucelle nous aimions la France avec la tendresse qu'on a pour un mère; il faut que nous la regardions comme une nation qui a sa place à part dans le plan divin de la Providence. En songeant à son sol, admirable de fécondité et de richesse; en songeant à son génie, à ses traditions, à ses grandeurs à tout ce qu'on peut appeler son âme, nous devons sentir croître en nous la passion du dévoûment patriotique. En réfléchissant sur ses destinées, sur sa vocation, sur le secours que le royaume de Dieu sur la terre y a toujours trouvé, et qui l'a fait appeler par les Papes la *fille aînée de l'Eglise*, et, en particulier, par Anastase II, *une colonne de fer qüe Dieu a élevée pour le salut de l'Eglise;* par Alexandre III, *une nation dont l'exaltation est inséparable de l'exaltation du Saint-Siége;* en songeant à tout ce que, depuis quatorze siècles, ses évêques, ses princes et ses soldats ont fait pour le service du véritable roi de France, qui est le Roi du ciel, gardons-nous du découragement, et surtout ne laissons pas pénétrer dans notre cœur le sentiment de l'injustice à son égard. Laissons à l'étranger le soin de se rire de nous et de prophétiser notre décadence, notre ruine et notre mort. Pour nous, croyons à l'avenir de la France.

Elle n'a point que des vertus, soit. Mais que la nation européenne qui estime qu'elle est elle-même sans péché lui jette la première pierre. Quant à ses enfants, il leur appartient de rappeler ses services et sa gloire. La France a, tout au moins, en ce siècle, le triple honneur d'avoir fait plus qu'aucun autre empire pour la propagation de l'Evangile, pour l'expansion de la charité chrétienne, pour la défense du Saint-Siége. En vérité, quand on la compare à ses sœurs des deux mondes, au lieu de la juger avec la sévérité d'une passion aveugle ou jalouse, il est facile de reconnaître et de proclamer que la France est encore le plus beau fleuron de la couronne du Christ sur la terre.

Nous donnons plus loin le récit de la réception des pèlerins français au Vatican; nous devons donner ici quelques détails

sur la réception faite, quelques moments auparavant, par le Saint-Père, au R. P. Aillaud, de la Compagnie de Jésus, missionnaire de l'île de Madagascar, et à deux jeunes chrétiens malgaches, que le missionnaire lui présentait. Ces deux chrétiens sont M. Antoine Randrava, fils du premier ministre de l'île, et M. Marc Rabibisoa, secrétaire du même ministre. M. Antoine Randrava lut au Saint-Père une adresse touchante, dans laquelle il se félicitait d'être, avec son compagnon, « le premier Malgache qui ait le bonheur de s'agenouiller aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, » et disait en conséquence : « Nous croyons pouvoir en ce moment nous constituer comme les représentants, non-seulement des chrétiens malgaches, mais aussi d'un grand nombre d'autres qui, quoique éloignés de la vérité, sont néanmoins comme implicitement unis à nous. »

Le R. P. Aillaud portait une supplique dans laquelle il implorait la Bénédiction apostolique, spécialement pour la reine de Madagascar, Ranavalona II, pour son premier ministre Rainilaiarivony, pour tous les chefs qui protégent l'Eglise catholique, pour les missionnaires et les catéchistes, pour tous les chrétiens malgaches et pour toutes les personnes charitables qui ont contribué ou contribueront à la construction de l'église principale de Tananarive, dédiée à l'Immaculée-Conception. Le Saint-Père a aussitôt signé cette supplique, et il a donné, comme souvenir de leur pèlerinage, à M. Antoine Randrava, un magnifique crucifix de nacre, et à M. Marc Rabibisoa un superbe médaillon émaillé représentant Notre-Dame du Perpétuel-Secours. En présentant le crucifix au jeune Antoine : « Voilà notre étendard, lui dit-il ; c'est par lui que nous combattrons et que nous vaincrons nos ennemis. — C'est là notre Mère, » a-t-il ajouté en remettant l'image de la sainte Vierge au jeune Marc.

Cette audience, remarque le *Journal de Florence*, a un caractère tout spécial qui explique en partie l'accueil tout paternelle que Pie IX a fait aux jeunes insulaires. Ce sont les premiers Malgaches qui viennent rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ. Comment le Saint-Père n'aurait-il pas accueilli avec empressement et avec bonheur ces prémices de la foi, qui annoncent une riche et abondante moisson dans l'île de Mada-

gascar? En quelle consolation cette visite ne devait-elle pas apporter à son cœur!

On a maintenant des détails sur la cérémonie de l'investiture du cardinal Mac-Closkey, qui a eu lieu dans les derniers jours d'avril. Depuis l'arrivée de Mgr Roncetti, l'envoyé du Saint-Siége, plus de deux cent mille demandes avaient été adressées pour assister à cette cérémonie dans la cathédrale de New-York, qui ne peut guère contenir que trois mille personnes. Là se trouvaient les principales illustrations catholiques des Etats-Unis, trente évêques, trois cents prêtres, et des protestants qui ont pu admirer la grandeur des pompes catholiques. La cérémonie a été des plus imposantes. A la fin, dit une correspondance adressée à l'*Univers*, le cardinal Mac-Closkey s'est tourné vers l'auditoire, et, pâle, la voix tremblante d'émotion, a prononcé l'allocution suivante :

Ce serait presque mon devoir de vous offrir mes remerciements, frères et prélats, ainsi qu'à vous, révérend clergé, à vous, fonctionnaires distingués de l'Etat et de la ville, et à vous tous, pour l'honneur que votre présence ici nous a conféré ; mais je regrette de le dire, mes forces s'y opposent, et je serais inférieur à cette tâche ; de plus, la cérémonie ayant été longue, je ne voudrais pas, même si j'en avais le pouvoir, abuser de votre patience.

Je me contenterai de vous demander votre sympathie et vos prières; je vous demanderai de vous joindre à moi pour offrir de sincères remerciements d'abord au Dieu tout-puissant, et après lui à notre Très-Saint Père, le pasteur suprême de l'Eglise et le représentant du Christ sur la terre, pour la grande faveur qui nous a été accordée.

Nous remercions Dieu et notre Saint-Père de l'honneur qui nous a été fait à tous ; à la vénérable hiérarchie de l'Eglise dans tous les ordres et tous les degrés, et au peuple catholique, non-seulement de cette ville ou de ce diocèse, mais du pays entier; peuple dont le cœur tressaille de joie en ce jour à cause de la bonne nouvelle qu'il a reçue de l'exaltation et de la dignité auxquelles l'Eglise d'Amérique a été élevée.

C'est un honneur non-seulement pour la hiérarchie et le peuple catholique, mais pour tout notre pays. Le Saint-Père a voulu donner un gage de son respect et de son estime à notre grande et

glorieuse république, dont la population catholique forme une part si essentielle, qui est si loyalement dévouée à ses institutions, et qui, avec l'aide de Dieu, sera à jamais glorieuse et prospère.

En ce jour d'actions de grâces nous nous unirons pour demander à Dieu de bénir ce pays et de faire luire l'aurore de jours plus heureux pour le Saint-Père, jours longtemps différés, mais qui finiront sûrement par arriver, et puisse-t-il vivre pour voir la gloire et le salut de son peuple !

Quel contraste entre ces fêtes et la continuation de la persécution dans les pays que la franc-maçonnerie domine ! Au Brésil, le discours prononcé par l'empereur à l'ouverture des Chambres, annonce que de nouvelles mesures seront prises contre les citoyens et les ecclésiastiques qui refuseront d'obéir aux lois de l'État, c'est-à-dire qui refuseront de reconnaître les francs-maçons comme de fidèles enfants de l'Église. En Prusse, la loi de famine va recevoir son application avec un tel raffinement de précautions que le *Temps*, de Paris, journal protestant et tant soit peu libre-penseur, ne peut s'empêcher de dire qu'il « serait difficile de concevoir un régime plus rigoureux. »

La loi de famine produit son effet à partir du 1er mai, car, le 1er avril, le gouvernement, au lieu de payer le trimestre, selon l'usage, n'a soldé qu'un mois de traitement, dans la prévision du vote de la loi proposée et pour ne pas en ajourner à trois mois l'application. C'est donc dans ce mois de mai que les membres du clergé catholique se trouvent mis en demeure de choisir entre une renonciation à leur traitement et la signature d'une déclaration d'obéissance aux lois de l'Etat. Aucune déclaration d'obéissance n'a été faite. Les traitements sont donc supprimés, et les prêtres ne peuvent plus compter que sur la charité des fidèles. Mais le gouvernement ne veut pas même que cette charité leur vienne en aide. Des souscriptions s'ouvrirent ; aussitôt, la nouvelle paraît certaine, des instructions ont été adressées aux directeurs des districts, portant que toute souscription ou collecte faite en vue de suppléer, au profit des membres du clergé, à la suppression de leur traitement par l'Etat, tombe sous le coup de la loi pénale, à moins qu'elle n'ait été préalablement autorisée par le président supérieur de la régence.

Le libéralisme et la libre pensée vantent beaucoup le système ed la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais, quand ils sont les maîtres, ils se gardent bien de l'appliquer, si cette séparation, qui est un mal en soi, devient un mal moins grand dans des circonstances données. Ainsi, les catholiques de Prusse, voyant où tendait le gouvernement, demandaient cette séparation comme en Angleterre et aux Etats-Unis. L'Etat ignorant alors *officiellement* l'existence de l'Eglise catholique, n'aurait rien à lui demander, rien à lui donner; il n'y aurait plus de budget des cultes, mais il n'y aurait pas non plus de contrôle exercé sur l'Eglise. Ce n'est point là ce que veut le gouvernement prussien, parce que cela, dans les circonstances actuelles, serait favorable à l'Eglise. « Il considérerait donc l'Eglise catholique, dit le *Temps*, comme étant toujours une institution de l'Etat. Il dirait qu'il continue à traiter les évêques et les prêtres comme des fonctionnaires publics, astreints à des devoirs envers lui; qu'il n'a pas supprimé, mais seulement suspendu le budget des cultes; que la privation du traitement est la punition d'un délit; qu'il n'est point permis au public d'annuler l'effet d'une peine pécuniaire, en comblant, par des souscriptions, le vide qu'elle produit. Ainsi, le clergé catholique resterait en théorie clergé de l'Etat; mais, dans la pratique, il serait sous le coup de la loi pénale à titre de fonctionnaire récalcitrant; on le priverait de son traitement pour refus d'obéissance; on interdirait aux fidèles de le soutenir par souscription. »

Il faut avouer que les légistes de Rome païenne n'étaient pas plus forts; mais il convient de remarquer que l'Eglise a été plus forte qu'eux.

En Belgique, les libres-penseurs viennent d'obtenir, à Liége, une nouvelle victoire à leur façon. Ayant troublé systématiquement les processions jubilaires, comme ils l'avaient fait une première fois, ils ont obtenu de la faiblesse du bourgmestre, M. Piercot, un arrêté qui interdit ces processions. De sorte que ce ne sont pas les catholiques, usant paisiblement de leur droit, qui sont protégés par l'autorité, mais les deux ou trois cents perturbateurs, étudiants et voyous, qui reçoivent satisfaction. M. le bourgmestre a requis le colonel de la garde civique de

tenir à sa disposition des forces suffisantes pour concourir avec la police locale au maintien de l'ordre ; s'il avait fait cela pour maintenir le droit des catholiques, il n'aurait pas eu à rendre son arrêté. Mgr de Montpellier, évêque de Liége, a adressé aux doyen et curés des paroisses d'Outre-Meuse, à Liége, la lettre suivante :

Monsieur le curé,

Par un arrêté daté d'hier, 7 de ce mois, M. le bourgmestre vient d'interdire les processions jubilaires des paroisses d'Outre-Meuse. Dès aujourd'hui, j'ai dénoncé à S. M. le Roi, gardien des lois et des droits religieux de ses sujets catholiques, cet arrêté de l'autorité communale, comme étant porté en violation de la Constitution et au mépris des garanties consacrées par celle-ci en faveur du libre exercice des cultes hors de l'enceinte aussi bien que dans l'intérieur des temples. Je ne doute point que l'autorité tutélaire du Roi ne déclare illégal, nul et abusif l'arrêt susdit et ne le casse. Néanmoins cet arrêté doit être obéi jusqu'à ce que Sa Majesté en ait prononcé l'annulation. En conséquence, vous voudrez informer vos paroissiens, monsieur le Curé, que les processions jubilaires des paroisses d'Outre-Meuse sont différées jusqu'à ce que l'autorité royale se soit prononcée sur notre cause.

Félicitez en même temps en mon nom, au nom de tout le clergé et de tous les catholiques de la ville de Liége, nos excellents paroissiens de la courageuse profession qu'ils ont faite de leur foi et de leur piété le jour de l'Ascension du Sauveur. Félicitez-les aussi du calme, de la patience, de la longanimité avec lesquels ils ont supporté les injures, les avanies, les mauvais traitements qui leur ont été prodigués. Dites-leur bien de ne point s'affliger et même de ne pas s'étonner des outrages et des violences auxquels ils ont été en butte : catholiques, ils sont les disciples du Fils de Dieu fait homme, arrêté, conspué, flagellé, couronné d'épines pour notre salut et notre exemple. La race de ceux qui ont craché au visage de Jésus-Christ, la race de ceux qui ont crucifié notre divin Maître, cette race n'est point morte ; mais elle n'est point morte non plus la race virile, courageuse, intrépide des catholiques liégeois, et elle ne mourra pas.

Vous voudrez bien, monsieur le curé, donner à vos paroissiens communication de cette lettre et leur faire part de la bénédiction que notre affection leur adresse, ainsi qu'à leur pasteur.

† TH.-A.-J. DE MONTPELLIER, *évêque de Liége.*

Donné à Liége, le 8 mai 1875.

Nous sommes heureux de penser qu'en France les manifestations de la foi religieuse sont plus libres que dans certaines localités de la Belgique ; on va le voir encore, nous l'espérons, à Douai, où se préparent, pour lundi prochain, les magnifiques fêtes du Saint Sacrement du Miracle. Mais ce n'est pas la faute de la libre-pensée, qui applaudit au libéralisme belge, et qui prétendrait même nous interdire la voie publique, lorsque, usant du droit qui appartient à tout citoyen, nous nous en servons pour nous rendre en même temps d'une église à l'autre, sans aucun signe extérieur de religion, sans avoir même pour ouvrir la marche la Croix, ce glorieux étendard qui a civilisé le monde et fait connaître ces libertés qu'on voudrait tourner contre nous. La libre pensée s'effraie d'avance de la manifestation qui doit avoir lieu le 29 juin, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église votive au Sacré-Cœur. Nous avons confiance que ses terreurs ne seront pas une raison pour empêcher la manifestation. On annonce un prochain mandement du cardinal Guibert à cette occasion, nous nous empresserons de le publier.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS.

LES RELIQUES DE SAINTE FOY. — On vient de découvrir, le 21 et le 26 avril, dans l'église de Conques, au diocèse de Rodez, une magnifique relique, qui contient d'après un savant rapport fait par M. l'abbé L. Servières, les restes vénérés de sainte Foy, l'illustre martyre d'Agen. Voici quelques passages du rapport, approuvé par une commission rogatoire nommée par Mgr l'évêque de Rodez :

Sainte Foy, jeune vierge d'Agen, consomma son glorieux martyre par la décollation, à l'âge de douze à quinze ans, l'an 287. Ses restes et ceux des autres chrétiens mis à mort avec elle furent jetés sur la place publique et abandonnés par les païens. Les fidèles s'empressèrent de les recueillir furtivement ; ils essuyèrent avec respect les traces de leur sang, au moyen de tissus précieux, et ensevelirent, ou plutôt cachèrent leurs nobles restes dans un humble tombeau. Saint Dulcidius, évêque d'Agen, fit la première translation des reliques de sainte Foy, vers l'an 405, éleva une belle basilique en l'honneur de la glorieuse martyre et y plaça son

corps vénérable dans un tombeau de marbre précieux. Vers l'an 883, le moine Arinisde transféra furtivement le corps de la sainte dans l'abbaye de Conques ; on le plaça à côté de l'autel sous une garde sévère. Vers l'an 940, Etienne, évêque de Clermont et abbé de Conques, tenta, mais en vain, de transférer ce précieux trésor dans une nouvelle basilique qu'il venait d'élever : la sainte témoigna miraculeusement son refus. Le pieux abbé se borna à confectionner une châsse merveilleuse, ruisselante d'or et de pierreries. C'est là que reposa pendant quelque temps la glorieuse martyre : *sub qua dignissima virgo obsigillata feliciter in Christo requiescit.* Il fit faire aussi une statue en or de sainte Foy et y renferma *un fragment de la tête de la sainte.* Cette statue est très-probablement celle que l'on conserve encore dans le trésor de l'église de Conques. Un siècle environ plus tard, vers l'an 1035, l'abbé Odolric transféra *le corps* de sainte Foy dans la nouvelle et vaste basilique qu'il avait construite lui-même : c'est la magnifique église qui subsiste encore.

Le reliquaire de l'église de Conques, l'un des plus riches et des mieux conservés que l'on connaisse, ne possédait qu'un petit nombre de restes, quelques fragments épars, plus ou moins notables, du corps de sa glorieuse patronne. Toutes les autres châsses étaient remplies de reliques ; seule la châsse d'or de sainte Foy était veuve de la plus grande partie de son trésor. Et pourtant les reliques de la grande patronne n'étaient-elles pas l'objet le plus précieux, le plus vénéré ? Pourquoi donc la plus notable partie en avait-elle disparu ? Les moines de Conques, ayant furtivement transféré d'Agen à Conques les ossements de leur sainte, étaient, plus que personne, défiants au sujet d'un trésor si ardemment convoité et conquis au prix de tant de dangers et de tant d'années d'efforts, comme on le sait. *On la plaça*, dit l'historien de la translation, *à côté de l'autel, sous une garde sévère.*

Cette défiance légitime donne à penser que les moines de Conques, mieux avisés que ceux d'Agen, cachèrent la plus grande partie de ce qu'ils regardaient comme le palladium du monastère et de la ville. Ils n'exposèrent aux regards, et encore sous une surveillance incessante, que des fragments du corps saint. Ils avaient disposé à l'avance, dans leur vaste église, des cachettes ingénieuses qui défiaient les recherches. C'est ainsi que l'on a retrouvé plusieurs fortes pierres de taille, en forme de cubes, dans l'intérieur desquelles on avait pratiqué une ouverture carrée fermée par un couvercle de pierre s'adaptant exactement par une saillie. Le 26 avril dernier, en découvrant la châsse, on a mis au

jour, en même temps, l'une de ces pierres qui recélait encore des reliques. Lorsqu'on enleva l'ancien maître-autel, il y a une douzaine d'années, on découvrit sous les dalles d'autres cachettes de ce genre, plus vastes, mais vides. On y mettait en sûreté les diverses pièces du reliquaire, dès qu'on pressentait l'approche de quelque danger, dans les temps troublés et malheureux.

L'un de ces temps les plus calamiteux pour la tranquillité des églises, en Rouergue surtout, c'est le XIIe siècle et le commencement du XIIIe. Dans le XIIe, notre province fut infestée par une multitude de brigands, malfaiteurs qui avaient porté les armes au service de quelque château, ou bien bandes de pillards, écume des croisades. Ils pillaient les églises et dévastaient tout le pays : on se vit obligé de recourir à des mesures énergiques et toutes particulières de répression. Au commencement du XIIIe, les Albigeois apparurent dans le Rouergue, dévastant les églises sur leur passage et menaçant toute la province. Enfin *les Protestants*, *l'an* 1561, *pénétrèrent jusque dans les gorges de Conques*, *pillèrent l'abbaye et tentèrent d'incendier l'église. Le trésor du reliquaire avait été soustrait à l'avidité des hérétiques* (Hist. de l'Egl. du Rouergue). Lorsque le calme et la sécurité renaissaient, les saintes reliques sortaient de leurs cachettes. Les reliques de sainte Foy étant vénérées comme le palladium de l'abbaye, il est à croire qu'on les laissait en lieu sûr longtemps encore, tant l'on craignait pour un dépôt si précieux.

A laquelle de ces époques la châsse récemment découverte a-t-elle été enfouie dans ce mur ? C'est ce qu'on ne peut déterminer encore. Elle pouvait y être cachée depuis un certain nombre de siècles. Le travail de ce coffre, les gros émaux qui l'enrichissent en font remonter la confection jusqu'au XIe siècle, c'est-à-dire vers l'époque de la construction de l'église. D'un autre côté, l'aspect de la maçonnerie du mur a fait penser, lors de sa démolition, que la châsse y a été encastrée dès sa construction et qu'elle n'en a plus été retirée.

La crainte, les précautions excessives laissèrent s'accumuler les années sur ce trésor enfoui ; et, comme le secret de la cachette n'était évidemment connu que d'un très-petit nombre de personnes, peu à peu ce secret s'éteignit avec ceux qui en étaient dépositaires. Néanmoins une tradition constante assurait que les plus notables reliques de sainte Foy étaient cachées dans l'église ; on n'avait perdu que le souvenir du lieu précis où elles gisaient. Les anciens de Conques allaient répétant que ces reliques étaient enfouies entre deux colonnes ; ils s'en entretenaient souvent, car

dans nul autre pays peut-être, la dévotion aux saintes reliques, spécialement à celles de sainte Foy, n'était et n'est encore plus fervente. Bien plus, le vénérable curé de Conques, M. Aymé, qui desservait la paroisse en 1791, qui revint de l'exil vers 1800 et exerça à Conques les fonctions de curé jusqu'en 1839, affirmait, dit-on, que les reliques de sainte Foy étaient cachées dans le mur où on les a découvertes. Son successeur, M. Calsade, qui professait une dévotion singulière pour sainte Foy, avait même tenté quelques fouilles dans l'espoir de découvrir ces reliques; mais il s'était arrêté, ne voulant pas consommer la démolition du mur et gémissant de la modicité des ressources dont il disposait.

Enfin, les travaux de restauration entrepris dans l'église ont amené cette découverte. Circonstance remarquable, la châsse était cachée sous le grand reliquaire qui servait de retable au maître-autel, dans la ligne de son milieu, au-dessous de la grande statue d'or de sainte Foy. L'autel était adossé au mur qui recélait ce trésor et le couvrait d'une protection de plus. Le prêtre qui célébrait avait donc ces reliques insignes sous les yeux ; sans le savoir il offrait le saint sacrifice sur ce tombeau. Tel était d'ailleurs l'usage constant des temps anciens : les reliques des saints étaient placées sous l'autel ; souvent elles y étaient ingénieusement dissimulées. On découvre dans cette disposition la double préoccupation des saints religieux de l'abbaye : cacher leur trésor avec un soin jaloux, et cependant ne point consentir à se priver de la présence immédiate d'une patronne si puissante et même lui conserver sa place d'honneur. On voit comment ils ont résolu le problème.

L'inspection attentive des objets renfermés dans cette châsse confirme de tout point ce que nous venons d'avancer. On y a découvert et inventorié une multitude d'objets variés : d'abord des ossements de moyenne dimension, au nombre de vingt-un, d'autres fragments plus petits et brisés. Or ces ossements, soumis un à un à l'examen d'un homme de l'art, ont été reconnus comme paraissant tous appartenir à une personne adolescente âgée environ de douze à quinze ans. Une étude plus approfondie achèvera d'éclaircir ce point important et probablement de déterminer le sexe de la personne. On sait que sainte Foy a été martyrisée à l'âge indiqué ci-dessus. Bon nombre d'ossements faisaient défaut pour compléter le squelette, notamment le chef; or, plusieurs d'entre eux sont conservés dans divers reliquaires; la tête, ainsi que nous l'avons vu, avait été renfermée dans la statue d'or où elle se trouve peut-être encore. La confrontation de ces divers fragments jettera une nouvelle lumière sur cette question.

Dans la même châsse se voyaient quantité de tissus antiques de diverses couleurs; la plupart paraissaient de soie. Plusieurs semblaient tachés de sang, d'autres en avaient été comme entièrement teints. Or, l'histoire de sainte Foy rapporte ce qui suit : « *Les chrétiens s'empressèrent de recueillir le corps de la sainte ; ils essuyèrent avec respect les traces de son sang, au moyen de tissus précieux, et ensevelirent ses nobles restes.* » Peut-être, au nombre de ces étoffes, se trouvent des pièces des vêtements de la sainte ; peut-être même s'y conserve-t-il quelques lambeaux du voile ou du sac, dans lequel le moine Arinisde, enveloppa furtivement les reliques enlevées : ce sac était *d'un riche tissu.*

Propagation de la foi. — Le compte-rendu de l'Œuvre pour l'année 1874 vient d'être publié.

Dans les cinq millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille francs, qui sont le total général des recettes de 1874, nous trouvons, pour la part de la France, trois millions six cent quatre-vingt-seize mille francs.

Cette somme de près de quatre millions fournis par la France, jointe aux millions que nous envoyons à l'auguste prisonnier du Vatican, aux recettes des œuvres de la *Sainte-Enfance*, des *Ecoles d'Orient*, de *Saint-François de Sales*, aux nombreuses aumônes particulières que les missionnaires de tous les pays du monde viennent recueillir parmi nous, voilà, plus que toute autre chose, ce qui, dans nos récents malheurs et au milieu des dangers qui nous menacent, nous empêche de tomber au fond de l'abîme; c'est là surtout ce qui nous conserve la vie, et qui, nous aimons à le croire, ramènera la paix avec le triomphe de la religion et de la justice.

Qui sait si, à la vue des innombrables bonnes œuvres de toute espèce que la France produit, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne s'écrie pas, comme il le dit au sujet de la pécheresse Madeleine : *Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé !*

Voici les diocèses de France qui ont donné le plus :

Lyon, 331,000 francs; Paris, 250,000 ; Cambrai, 173,000 ; Saint-Brieuc, 124,000; Rennes, 110,000; Quimper, 105,000; Nantes, 102,000 ; Toulouse, 87,000; Bordeaux. 74,000 francs.

Le diocèse de Cologne a donné 135,000 francs, celui de Strasbourg, 101,000, et celui de Metz 77,000.

Presse. — On télégraphie de Berlin à l'*Agence Havas*, le 9 mai :

« Les directeurs de districts ont reçu des instructions portant que toutes les souscriptions et collectes tendant à dédommager les ecclésiastiques catholiques, et faites sans l'autorisation préalable des présidents supérieurs des provinces, sont passibles des rigueurs de la loi. »

Ainsi, non content d'avoir supprimé les dotations ecclésiastiques, M. de Bismarck prétend empêcher les catholiques de subvenir aux besoins du clergé. C'est là le pur libéralisme.

Les députés et le Sacré-Cœur. — Nous avons trois noms nouveaux de députés à ajouter aux 100 que nous avons indiqués dans notre dernier numéro; ce sont ceux de M. le baron de Lagrange, député du Nord; de M. de Chamaillart et de M. le comte H. de Legge, députés du Finistère. M. le comte H. de Legge a adressé la lettre suivante au cardinal Guibert :

« Monseigneur,

« Ainsi que beaucoup de mes collègues, je n'ai eu connaissance que par la voie de la presse de la lettre collective adressée dernièrement à Votre Eminence par un grand nombre de députés désireux de s'associer publiquement à l'œuvre de l'église du Sacré-Cœur. Permettez moi de venir vous prier d'ajouter mon nom à ceux des honorables signataires de cette lettre.

« La foi professée par eux est la mienne, les vœux qu'ils ont exprimés sont les miens. Ici, comme sur le terrain du vote, je tiens à honneur de revendiquer une place parmi ceux qui demandent à Dieu le relèvement de notre malheureux pays.

« Permettez-moi en même temps de joindre mon offrande à cette lettre.

« Veuillez agréer, je vous prie, Monseigneur, l'expression de mon profond respect.

« Comte H. de Legge,
« Député du Finistère.

« Rennes, 28 avril 1875. »

Sacres d'évêques. — Le sacre de Mgr de Peretti, évêque de Ptolémaïs, a eu lieu solennellement, le jour de l'Ascension, dans l'église des Lazaristes, rue de Sèvres, à Paris. Son Eminence le cardinal Guibert était le prélat consécrateur.

Mgr Cotton, évêque de Valence, a été consacré par Mgr l'évêque de Grenoble, assisté de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, et de

Mgr Guilbert, évêque de Gap. La cathédrale de Grenoble était remplie d'une foule immense. Après l'Evangile, lisons-nous dans le *Messager dauphinois*, Mgr Mermillod s'est avancé vers le peuple, mitre en tête, crosse en main, et d'une voix vibrante a improvisé une allocution sur l'objet de la cérémonie. Il a fait ressortir les traits distinctifs de l'épiscopat : caractère d'autorité, caractère de fraternité, caractère enfin de sacrifice. C'est avec ces trois caractères que les évêques nous apparaissent à travers l'histoire sacrée et même l'histoire profane. N'est-ce pas eux dont on a dit qu'ils avaient fait la France, comme des abeilles une ruche?

L'orateur a eu une inspiration magnifique en parlant de l'esprit de sacrifice. Faisant allusion aux persécutions auxquelles le catholicisme est partout ouvertement ou secrètement en butte, il s'est écrié que l'esprit de sacrifice dont sont animés les pasteurs leur fera braver tout et la mort même pour la défense des âmes qui leur sont confiées par le Christ et par son Vicaire en terre. Les ornements des évêques ne sont que le symbole des vaines richesses ou des attaches terrestres qu'ils doivent sacrifier d'avance, et des trésors spirituels qu'ils doivent acquérir.

Aussi, la persécution, l'exil, la mort ne peuvent rien contre les pasteurs décidés à tout souffrir ; à remplir leurs devoirs épiscopaux dans les retraites les plus profondes, les catacombes, les prisons ; à défendre au prix de leur vie les droits imprescriptibles de la conscience humaine contre la force brutale, et qui, de plus, ont pour eux les promesses divines.

Ainsi, continue l'orateur, « les évêques sont non-seulement une grande force religieuse, mais encore une grande force sociale, la première de toutes, » parce qu'ils enseignent aux nations les principes qui en sont la base fondamentale : l'autorité, le respect, Dieu.

Et c'est précisément ce qui manque aujourd'hui à la société ; elle est ravagée par le *paupérisme de Dieu*. Ce sont cependant ses ministres qui peuvent seuls bénir l'épée de nos soldats, sanctifier la justice rendue par les magistrats, inspirer à toutes les autorités sociales l'amour de leurs devoirs, aux riches la sanctification de leurs richesses, aux pauvres la glorification de leur indigence.

Dimanche dernier, Mgr Lyonnet, archevêque d'Alby, assisté de Mgr Paulinier, évêque de Grenoble, et de Mgr Callot, évêque d'Oran, a consacré Mgr Thibaudier, évêque de Sidonie *in partibus* et auxiliaire de Lyon. Le sacre a eu lieu dans l'église primatiale de Saint-Jean. Après la cérémonie, les prélats sont sortis en procession de la porte primatiale, précédés du clergé et des ordres reli-

gieux, et suivis des premiers fonctionnaires du département et de la ville; ils se sont rendus au palais archiépiscopal en bénissant sur leur passage une foule immense, mais respectueuse et recueillie.

PARIS. — *L'Union* donne comme positive la nouvelle que Mgr Richard, évêque de Belley, vient d'être, sur la demande du cardinal Guibert, désigné par le gouvernement comme évêque coadjuteur de Paris. Mgr Richard, ancien vicaire général de Nantes, est né le 1er mars 1819; il fut préconisé évêque de Belley le 22 décembre 1871 et sacré le 11 février 1872. La nouvelle de sa nomination réjouira tous les catholiques, qui connaissent son zèle et son grand talent d'administrateur.

METZ. — Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, que son courage et son dévouement rendent chaque jour plus cher à ses diocésains, vient de refuser d'obtempérer à l'injonction qui lui était faite par le gouvernement allemand de renvoyer sept professeurs de son petit séminaire.

LES PÈLERINS FRANÇAIS AU VATICAN.

Les pèlerins français venus à Rome sous la conduite du R. P. Picard et de M. le vicomte de Damas, l'un directeur, l'autre président du conseil général des pélerinages, ont été reçus, comme nous l'avons dit, le 5 mai, en audience solennelle par le Souverain-Pontife. Placés sur deux rangs, ils remplissaient la vaste salle Ducale, disposée pour leur réception.

Pie IX s'est présenté dans la salle vers midi, accompagné d'une nombreuse et brillante cour dans laquelle on remarquait les cardinaux Patrizi, Bilio, Sacconi, Mertel, Caterini, Pitra, Borromeo, Chigi, Oreglia, Gianelli, Trevisanato (patriarche de Venise), Mgr l'évêque de Limoges, etc.

M. le vicomte de Damas a lu l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Pèlerins de France, nous venons pour la troisième fois visiter Pierre dans les liens. Nous espérions que l'ouverture du Jubilé serait le signal de l'affranchissement et nous avons la douleur de

retrouver encore notre Père captif: au lieu de se rompre, les liens qui l'enchaînent se resserrent tous les jours.

Le patrimoine de Pierre envahi, les religieux dispersés, les biens de l'Eglise mis à l'encan, le Vatican devenu la prison du Pape, reste-t-il encore quelque amertume à infliger au Pontife, à moins qu'on ne lui destine la prison des malfaiteurs ou le supplice des martyrs?

Oui, car ce n'est pas l'homme qu'on poursuit (tous aiment et respectent Pie IX), c'est la voix du Docteur universel qu'on voudrait étouffer. Votre Sainteté nous l'a dit : « La vérité engendre la haine et multiplie les croix. » Hélas! nous ne le savons que trop et venons pleurer avec notre père sur le sort des pauvres nations qui amoindrissent ou persécutent la vérité. Nous venons unir nos faibles accents à sa puissante voix pour crier : *Parce, Domine, parce populo tuo.* Mais fortifiés par lui, nos cœurs se relèvent pleins d'espérance ; car ils le savent : la vérité qui engendre la haine, engendre aussi l'amour, et si elle multiplie les croix, elle convertit l'instrument du supplice en instrument de triomphe.

Sans doute les chrétiens ne peuvent comme autrefois accourir en foules compactes pour célébrer à Rome l'année jubilaire de l'affranchissement et du salut. Mais tous les hommes, tous, sous des formes diverses, sont contraints de rendre témoignage au successeur de Pierre.

Les uns prosternés dans les sanctuaires récoltent avec joie les riches indulgences du Jubilé, et dans leurs prières ils bénissent Pie IX. Plusieurs recommencent ces jours-ci les fatigues des pèlerinages lointains. figures si vivantes des épreuves semées sur la route du ciel. Ils n'oublient pas, Très-Saint Père, que vos bénédictions ont soutenu ce beau mouvement et bientôt des milliers d'hommes, la prière sur les lèvres, la croix sur la poitrine, la foi et la charité dans le cœur, vont comme les années précédentes faire retentir les sanctuaires de leurs supplications et de leurs chants ; ils vont demander avec le salut de leur patrie, le triomphe de l'Eglise et la délivrance de Pie IX.

Un grand nombre de Pontifes, de prêtres, de fidèles, ont en ce moment la noble mission de livrer, au péril de leur liberté et même de leur vie, les glorieux combats de la doctrine. Vous avez mis en leurs vaillantes mains des armes invincibles, la proclamation de l'Immaculée-Conception, la promulgation du Syllabus, la définition de l'infaillibilité pontificale. Vous les soutenez tous les jours de vos lumineuses encycliques. Assurés de la victoire par tant de

secours nouveaux, ils en rendent grâces d'avance à celui qui les y conduit, au courageux, à l'infaillible docteur Pie IX.

D'autres, hélas! trop nombreux, viennent comme la vague en furie battre le roc inébranlable. Eux aussi rendent témoignage. Leurs efforts impuissants proclament la puissance du prisonnier Pie IX. A leurs ruses, à leurs violences, à leurs persécutions, vous opposez la douceur de la victime et la patience du martyr, l'indomptable indépendance des consciences chrétiennes et la force de la prière.

Vous leur montrez que, même dans les fers, l'Église ne connaîtra jamais la servitude, parce que, sur Elle règne le gardien indéfectible de la vérité, et que la vérité est la grande libératrice. L'histoire de notre siècle le proclame plus hautement peut-être que l'histoire des siècles passés.

Toujours le gardien de la vérité est là pour subir les chaînes, s'il le faut, afin de sauver la liberté des peuples. En face des tyrannies révolutionnaires, il se présente sous la mansuétude du Pontife et la majesté de l'âge; il est traîné de prison en prison, il meurt à Valence, il s'appelle Pie VI.

Pour déjouer les combinaisons hypocrites ou les attaques ouvertes du Charlemagne de la révolution, il est arraché violemment de son Siége : il est prisonnier à Savone ; il souffre à Fontainebleau, il est le saint vieillard Pie VII.

Pour protester contre les complots ténébreux des sectes ou les persécutions sanglantes des méchants, nous avons aussi notre héros. Son nom est sur toutes les lèvres, tous les cœurs le proclament, le doux, l'infatigable, le grand Pie IX. Plus que les autres nations, la France l'acclame : elle comprend qu'elle a péché plus que les autres, et qu'elle a plus à réparer. Au milieu de ses hontes et de ses défaites, une grande consolation lui reste : Vous n'avez pas désespéré d'elle. Vous daignez encore compter sur elle. Merci, Très-Saint Père, merci au nom de notre pauvre pays. Oui, comptez sur nous, nous vous le répétons avec les larmes dans les yeux et l'amour dans le cœur. Comptez sur nous.

Naguères les conspirateurs envoyaient leurs députations à Rome, ils venaient combiner leurs efforts pour anéantir ici et dans le monde les bienfaits accumulés par les Papes, nous venons, à notre tour, mais comme les députés de la prière et de la réparation.

Leur mot d'ordre c'est la haine : le nôtre, c'est l'amour. Ils ont crié : « Nous vous haïssons, » nous venons vous dire : « Nous vous aimons. »

Daignez accueillir notre amour en ce pieux anniversaire de votre

fête et de votre naissance, et que la bénédiction du père captif relève et rende invincibles les enfants fidèles.

Le Saint-Père, vivement ému de ce témoignage de foi, de dévouement et d'amour, répondit en italien :

Et comment ne devrais-je pas compter sur l'amour de la France, lorsque vous m'en donnez en ce moment même une preuve si manifeste et si évidente? Et ce n'est pas la seule : de beaucoup d'autres manières cette généreuse et catholique nation m'a prouvé son attachement. Je sais (et tout le monde le sait comme moi) que les temps où nous vivons sont trop difficiles, et que tous les sentiments d'affection ou de blâme qu'éprouve notre cœur ne peuvent se manifester. Beaucoup d'ennemis nous entourent; beaucoup d'ennemis nous menacent. On nous demande de la prudence, et nous en aurons parce que c'est une vertu cardinale; mais ce ne serait plus une vertu, si elle devait léser les droits de la vérité et de la justice.

Et puisque vous faites autour de moi une agréable couronne en ce jour consacré à la mémoire d'un de mes saints prédécesseurs, saint Pie V, permettez-moi qu'en reportant ma pensée à ce temps, dont deux siècles environ nous séparent déjà, je la fasse descendre à nos jours. Alors, avant d'aller sur le champ de bataille, avant de tenter le sort des armes pour abattre l'orgueil des infidèles, on fit des processions de pénitence et des prières publiques pour implorer l'aide du Très-Haut. Ces actes religieux ont précédé les batailles, les victoires, les triomphes.

Même après la victoire les prières ne cessèrent pas; au contraire, le saint Pontife continua les processions de pénitence avec la confiance de pouvoir obtenir de Dieu l'accomplissement du but que s'était donné la grande expédition. C'est dans une de ces processions et lorsqu'il allait faire la visite des sept églises, en compagnie de

Marc-Antoine Colonna, un des plus célèbres parmi les chefs qui avaient conduit l'expédition avec gloire et succès, que le saint Pontife sentit faiblir ses forces. Mais sans écouter les instances et les prières de Colonna, qui le suppliait d'avoir quelque égard pour lui-même, et de conserver sa vie pour inspirer les entreprises futures, il voulut continuer d'accomplir la pieuse et fatigante procession jusqu'au Vatican, et ce fut peu de temps après qu'il arriva au terme de sa vie mortelle que Dieu voulut bien changer en la vie éternelle dans le ciel.

Vous aussi, mes chers fils, vous vous consacrez à de pieux pèlerinages, aux visites des sanctuaires, et vous n'avez pas négligé celle de l'Escalier saint que saint Pie V gravit lui-même à cette époque, avec tant d'amour, en répandant des larmes de reconnaissance. Que ne puis-je moi aussi m'associer à ce pieux voyage! Mais si le spectre épouvantable de la révolution m'empêche de m'y rendre en personne, mon cœur vous y accompagne et prie avec vous au pied des autels, et s'écrie avec vous : *Ut Turcarum et Hæreticorum conatus reprimere digneris, Te rogamus, audi nos.*

A Constantinople, et dans d'autres parties de cette contrée, on prend aussi les églises d'assaut, au milieu de toutes les violences, on les remet aux mains des schismatiques. Le musulman n'est plus arrêté par aucune puissance, il revient à son naturel ; et tant de sa propre inspiration, que par les excitations qui lui viennent du dehors, il use et abuse de sa force et de son autorité. Mais, grâce à Dieu, les catholiques, avec leurs Pasteurs, sont courageux dans leurs devoirs, et la malheureuse foule schismatique s'en va diminuant.

Si moi aujourd'hui, comme saint Pie V, je faisais connaître mes désirs à ceux qui sont les puissants du jour, hélas! il faut bien le confesser, ma voix ne trouverait aucun écho; parce que l'incertitude, la crainte, et trop

souvent la malice envahissent l'esprit de ceux dont je veux parler.

Aussi, mes chers fils, nous n'avons d'autres armes que les prières : faisons-les ces prières de la manière que les fit Jacob avant d'aller à la rencontre d'Esaü courroucé. D'abord les esclaves, puis les autres qui appartenaient à sa nombreuse famille, enfin Rachel, la belle Rachel, afin qu'elle aussi par sa bonté et par la douceur de ses manières, pût apaiser le courroux d'Esaü, injustement provoqué. Nous aussi, intéressons en notre faveur les saints du ciel, les anges de Dieu, et enfin la reine des anges et des saints, la mère de Dieu elle-même, afin que comme d'un camp retranché et fortifié, elle abatte et détruise les ennemis de son Fils et de son Eglise. Finissons ensuite par les paroles que l'Eglise met sur nos lèvres dans ce jour : que par les mérites de saint Pie V, *Hostium superatis insidiis perpetua pace lœtemur*. Qu'après avoir triomphé des embûches des hérétiques, des incrédules et des infidèles, *perpetua pace lœtemur*.

Pour nous rendre dignes de cette insigne faveur, que la bénédiction de Dieu descende sur nous tous, qui sommes ici, et sur tous ceux qui sont éloignés de la personne, mais unis à nous de cœur. Que cette bénédiction console vous et vos familles, qu'elle réjouisse et qu'elle réunisse en une heureuse ligue la France et toute l'Eglise catholique, qui dans certains pays est menacée jusque dans sa foi. Que cette bénédiction vous accompagne pendant tous les jours qui vous restent à vivre, et vous donne la grâce de pouvoir remettre vos âmes entre les mains de Dieu au dernier moment, afin que vous jouissiez ensuite de la paix éternelle, cette éternelle consolation, dont on jouit au Paradis pour tous les siècles.

Le Saint Père a ensuite béni les croix, chapelets, médailles et les autres objets de piété des pèlerins, puis descendant de son trône, il a passé au milieu des fidèles rangés sur deux

haies, les bénissant et leur donnant sa main à baiser. Au moment où il allait remonter sur son trône, un membre du pèlerinage s'est précipité à ses pieds et lui a dit avec un accent de foi qu'il serait impossible de traduire :

« Très-Saint-Père, je suis un protestant converti ; j'ai la tête bien dure ; je supplie Votre Sainteté de me poser la main sur cette tête. »

Pie IX lui a donné un regard d'ineffable expression et lui a pressé la tête de la main droite, en lui disant avec bonté : « Cette tête n'est pourtant pas si mauvaise que vous le croyez, puisque c'est Dieu qui l'a faite. »

Avons-nous besoin d'ajouter que la santé de Pie IX est excellente, et que ceux qui désirent la mort du grand Pape en sont réduits au mensonge pour entretenir leurs odieuses espérances?

LES ÉVÊQUES D'ANGLETERRE.

Le dimanche 9 mai a été lue, dans toutes les églises catholique d'Angleterre, la lettre collective suivante, accompagnée des documents qui y sont rappelés et que les *Annales catholiques* ont déjà reproduites. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cet acte épiscopal. Au milieu du silence auquel sont réduits, pour diverses causes, les évêques de tant d'autres pays, les évêques d'Angleterre, usant de la liberté qui leur est laissée, élèvent leur voie et font entendre les protestations qui sont dans le cœur de tout l'épiscopat catholique et de tous les hommes honnêtes et généreux. Voici ce document, dont nous empruntons la traduction à l'*Univers :*

Nous, cardinal archevêque et évêque de la province de Westminster, à nos bien aimés frères du clergé séculier et régulier et aux fidèles sous notre juridiction,

Salut et bénédiction dans le Seigneur.

Révérends et chers frères et chers fils en Jésus-Christ.

Nous ne pouvons douter que vous ne soyez tous en union de prières et avec et pour nos frères catholiques qui endurent, en Allemagne comme en Suisse, la persécution pour la cause de la conscience. Bon nombre d'entre vous ont suivi pas à pas les lois d'oppression qui ont été votées contre les libertés de l'Eglise dans

ces pays et les actes de violence que les fidèles ont supportés avec une constance héroïque.

Deux archevêques et cinq évêques ont déjà été condamnés à l'amende et emprisonnés. Environ 600 prêtres ont été de la même manière arrachés à leurs troupeaux et privés de la liberté. Ces actes d'oppression se présentent chaque semaine et chaque jour. Ils sont appliqués pour des actes purement spirituels dans le soin des âmes. Ces choses sont maintenant, enfin, généralement connues en Angleterre, et l'opinion publique qui, en vertu de son respect instinctif pour la loi, se prononçait d'abord contre ceux qui semblaient se révolter, a protesté chaleureusement contre ces violations de la liberté en matière de foi et de conscience, dès que la vérité des faits et l'injustice des accusations lui ont été connues.

Vous avez eu pleine et entière connaissance de ces faits, mais il en est d'autres que vous n'avez peut-être pas compris d'une manière aussi claire et aussi nette.

La lutte en Allemagne, qui a commencé par des attaques malicieuses et sans fondement de déloyauté contre les catholiques de l'empire, vient maintenant d'être transportée sur un autre terrain. On disait, au commencement du conflit, que le dogme de l'infaillibilité du Pontife romain et les décrets du concile du Vatican n'avaient aucune part dans les motifs ou dans la législation du gouvernement prussien. Cette position a été à la fin abandonnée. On nous dit aujourd'hui que les puissances civiles du monde ne peuvent avoir aucune relation avec un Pape qui est infaillible. On ne tient cependant aucun compte du fait que les puissances civiles ont été jusqu'ici d'accord et amies pendant un millier d'années avec une Eglise infaillible. On nous dit aussi, par la publication d'une note circulaire adressée aux gouvernements de l'Europe, qu'en vertu des décrets du Vatican le Pape est le seul évêque du monde, le seul Ordinaire de chaque diocèse ; que l'épiscopat est maintenant réduit à une dépendance servile à sa volonté personnelle ; et qu'avec un tel épiscopat, — évêques seulement de nom, — nul gouvernement ne peut traiter.

Par ces faux rapports, que vous n'avez pas besoin de nous entendre réfuter, le chancelier impérial a essayé d'exciter les alarmes et les soupçons, et de diriger l'animosité des gouvernements contre la liberté du prochain conclave, qu'il plaise à Dieu d'ajourner à longtemps.

Nous n'entrerons point dans la réfutation de ces interprétations altérées à dessein de la religion catholique : non-seulement parce que vous n'avez besoin d'aucune réfutation, mais encore parce que

les évêques d'Allemagne assemblés à Fulda au mois de janvier de cette année, les ont si complètement exposées et réfutées, qu'il n'est pas besoin d'y ajouter un seul mot de notre part.

La réponse collective adressée par eux au chancelier impérial est si concluante et si irréfutable, que Sa Sainteté Pie IX a daigné adresser à l'archevêque de Cologne et aux évêques d'Allemagne une lettre dans laquelle leur enseignement lumineux et leur noble protestation sont commentés et confirmés par son autorité suprême. La valeur et l'importance de ces deux documents sont en conséquence si grandes, que les évêques des autres pays s'unissent tous en ce moment pour déclarer leur adhésion aux doctrines qu'ils renferment. Nous ne pouvons attendre plus longtemps pour agir de même, en ordonnant la lecture de ces deux lettres aux fidèles de nos diocèses.

Cette tentative récente de transporter les persécutions du sol de l'Allemagne à celui du domaine de la foi et d'attaquer la liberté de l'Eglise dans son chef et dans son centre, atteint au même degré tous les évêques catholiques du monde ainsi que leur troupeau. Mais, dans certains pays, les évêques sont moins libres que nous d'élever la voix. Nous croyons donc que c'est notre devoir de parler en leur nom et au nôtre. La liberté du chef de l'Eglise est la liberté de l'Eglise elle-même. La liberté de l'élection de son chef est vitale pour sa liberté en tout lieu et pour toutes les fonctions de son autorité spirituelle. Contre cette tentative de violer la liberté du Saint-Siége et de réduire en servitude l'Eglise de Dieu, tout catholique dans le monde est tenu en conscience de protester devant le jugement éclairé du peuple chrétien tout entier.

C'est notre devoir de prendre notre part de la tâche en dénonçant cette attaque injuste et ridicule contre notre foi ; et en adhérant par cette déclaration publique à la noble résistance des évêques d'Allemagne, de montrer que lorsqu'un membre est en état de souffrance, tous les autres membres souffrent avec lui. Nous avons la confiance que dans tous les pays où la liberté de conscience et de parole est encore laissée aux hommes, on répudiera promptement et avec autorité les sages et courageuses paroles des évêques d'Allemagne, afin que par là ils soient bien persuadés que dans ce conflit où ils ont l'honneur d'être à l'avant-garde, ils ont derrière eux pour les appuyer tout l'épiscopat, le clergé et les populations catholiques.

Nous avons donc, pour ces raisons, donné ordre, Revérends et chers Frères, que des copies de la lettre des évêques allemands au chancelier impérial et de la lettre de Sa Sainteté Pie IX fussent pla-

cées entre vos mains, et qu'après avoir lu aux fidèles cette adresse émanant de nous, vous puissiez les lire également à votre congrégation afin qu'elle puisse avoir une connaissance pleine et entière de leur contenu.

Puisse Celui *par qui les rois règnent et les princes ordonnent ce qui est juste* tourner les cœurs de tous ceux qui ont le fardeau de l'autorité en faveur de la protection de la foi et de la conscience, et puisse la paix de Dieu être avec vous.

Donné à Westminster la seconde semaine après Pâques 1875, et ordonné d'être lu avec les deux lettres suivantes dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le premier dimanche après sa réception par le clergé.

† Henry Edward, archevêque de Westminster.
† Thomas Joseph O. S. B., évêque de Newport et Menevia.
† William Bernard, O. S. B., évêque de Birmingham.
† James, évêque de Shrewsbury.
† William, évêque de Plymouth.
† William, évêque de Clifton.
† Francis, évêque de Northampton.
† Robert, évêque de Beverley.
† James, évêque de Hexham et Newcastle.
† James, evêque de Southwark.
† Herbert, évêque de Salford.
† Bernard, évêque de Liverpool.
† Edward, évêque de Nottingham.

LE MOUVEMENT RELIGIEUX A PARIS.

Son Em. le Cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, la lettre pastorale suivante, qui trace un tableau très-consolant du mouvement religieux à Paris :

Nos très-chers Frères,

Le devoir de notre charge nous oblige bien souvent d'adresser aux âmes dont le salut nous est confié de pressantes exhortations, et quelquefois des représentations sévères, quand il s'agit de corriger les vices ou de combattre les abus. Nos paroles, vous en êtes bien convaincus, sont toujours inspirées par l'amour paternel et par le désir de votre avancement dans les

vertus chrétiennes. Mais combien nous sommes plus heureux et que grande est notre joie, lorsqu'il nous est permis de vous donner publiquement les éloges que méritent votre zèle et votre fidélité ! C'est la consolation que nous éprouvons en ce moment.

Au commencement de la sainte Quarantaine, en vous faisant parvenir nos instructions accoutumées, nous ouvrions notre cœur aux meilleures espérances ; nous apportions cette fois aux motifs ordinaires qui excitent le zèle des fidèles le grand encouragement de l'indulgence du Jubilé. Certes, nous ne pouvions douter de votre empressement à recueillir une telle faveur. Nous savions que cette invitation à la prière et à la pénitence, cette promesse de miséricorde et de pardon venant du Vicaire de Jésus-Christ trouverait de l'écho dans vos âmes. Mais, pourquoi ne le dirions-nous pas avec action de grâces ? Nos espérances ont été de beaucoup dépassées. Les saints exercices du Jubilé dans les paroisses de Paris donnent au monde un spectacle inattendu qui nous comble de joie et fortifie notre confiance dans l'avenir.

Ce qui nous touche le plus dans ces manifestations de la foi chrétienne, c'est l'affluence extraordinaire des hommes dans nos églises : quel signe plus certain d'un véritable réveil de la foi parmi nous !

Nous avons connu une époque déjà éloignée où l'ordre social semblait peut-être moins menacé qu'aujourd'hui. Les doctrines impies qui ont séparé notre pays de son passé religieux n'avaient pas encore produit toutes leurs conséquences, et le mal n'apparaissait pas à tous les yeux avec le caractère d'évidence qui frappe en ce moment les esprits les plus distraits. Pour cette raison même, beaucoup d'hommes honorables, des esprits cultivés refusaient de reconnaître l'étroite solidarité qui rattache les intérêts de la société aux principes de la religion, et tandis que le peuple conservait encore un reste des croyances et des traditions chrétiennes, la classe élevée pensait faire preuve de goût et d'indépendance en délaissant les pratiques du christianisme. Ce triste éloignement des choses religieuses, effet de l'incrédulité chez quelques-uns, provenait chez le plus grand nombre de la faiblesse de caractère, qui subit la tyran-

nie de l'opinion. L'impiété d'une minorité orgueilleuse dominait la conscience d'une majorité timide, et l'on s'habituait à considérer la foi chrétienne, avec l'ensemble des préceptes qu'elle impose, comme un ordre de devoirs qu'on abandonnait aux femmes et aux vieillards.

Une autre cause venait s'ajouter au manque de foi et au respect humain pour détourner les hommes de l'accomplissement des saints devoirs, c'était l'entraînement des affaires temporelles. L'accroissement prodigieux de l'activité industrielle et commerciale avait développé la passion du gain dans tous les rangs, et rendu générale l'ambition d'acquérir une grande fortune. Une fois lancés dans cette voie, les hommes perdent, si l'on peut ainsi parler, la possession d'eux-mêmes; toutes les facultés de leur esprit sont appliqués à la recherche des combinaisons propres à conduire au succès; les hautes pensées, les généreuses aspirations, les nobles besoins de l'âme humaine sont entièrement oubliés au milieu de cette agitation fébrile, et le souci dominant de la richesse étouffe dans les cœurs, comme les épines dont parle la parabole de l'Evangile, la semence de la vérité.

Il faut le dire : tant que les âmes demeuraient sous le joug de cette double servitude de l'opinion mauvaise et de l'intérêt grossier, que pouvait-on espérer de bon pour notre temps et pour notre pays? La succession de nos malheurs montre assez quels châtiments Dieu réservait à une nation qui s'avançait dans la voie de l'apostasie. La multitude a pris conseil de ceux qu'elle voyait au-dessus d'elle. Vainement a-t-on voulu lui persuader que la religion, inutile pour les heureux du siècle, était bonne pour les déshérités de ce monde. Du jour où le peuple n'a plus vu dans la loi de Dieu qu'une leçon de résignation renvoyée à ceux qui souffrent par ceux qui jouissent, il a rejeté loin de lui ce qui lui paraissait une amère ironie, et il a prétendu, en se passant de Dieu comme le riche, partager avec celui-ci les douceurs d'une impiété ou d'une indifférence prospère.

Aujourd'hui que de redoutables expériences ont dessillé les yeux d'un grand nombre, les classes instruites, et parmi elles les hommes semblent enfin comprendre qu'on ne se joue pas

impunément avec la logique des choses, non plus qu'avec la conscience humaine. On arrive à reconnaître que, si la religion est nécessaire à la société, ceux qui remplissent dans la société les premiers rôles doivent l'exemple du respect et de l'amour pour les saintes institutions conservatrices de l'ordre social. Est-il besoin de rappeler que la plus grande part d'influence appartient ici, comme en toute chose, au chef de la famille? Dieu ne l'a-t-il pas investi d'une sorte de royauté, en lui conférant les droits et en lui imposant les devoirs inséparables du gouvernement du foyer? Cette royauté, dans son origine première, se confondait avec l'exercice d'un sacerdoce domestique, dont les institutions publiques venues plus tard n'ont pas dépouillé le père de famille. Son épouse, ses enfants, ses serviteurs, ses clients mêmes et ceux que les relations de la vie mettent plus ou moins dans sa dépendance forment autant d'existences toutes prêtes à se modeler sur la sienne et à suivre la direction qu'il imprime. Une mère chrétienne, veillant avec une tendresse inquiète sur la foi de ses enfants menacée par l'exemple contagieux de l'indifférence paternelle, offre un touchant mais bien douloureux spectacle, celui d'une lutte héroïque et contre nature; une famille dont le chef, avant de rien exiger des siens, paie lui-même à son Dieu toutes ses dettes, voilà l'ordre véritable et le point de départ de l'unité sociale, qui n'a besoin que de se multiplier par le nombre des foyers pour assurer à une nation la force, la prospérité et la grandeur.

Ainsi s'explique, N. T. C. F., la joie que nous cause le mouvement très-marqué de retour qui ramène les pères de famille aux devoirs de la religion. Il s'est produit cette année d'une manière plus sensible et sur une plus grande étendue. De mémoire d'homme vivant, on n'avait vu une pareille affluence dans nos églises.

Les prédications du Carême, la retraite et la communion pascale à Notre-Dame ont présenté le magnifique spectacle d'hommes de tout âge et de tout rang confondus dans le mêm[e] désir de rendre à la religion un public hommage. L'exem[ple] parti de haut, a été suivi. L'on peut dire maintenant, [san]s aucune exagération, que le respect humain perd son emp[ire] et que les pensées religieuses reprennent peu à peu la p[lace] qui

leur appartient dans l'esprit et dans la conduite de ceux que semblait dominer exclusivement la préoccupation des intérêts terrestres.

Certes, N. T. C. F., c'est là un progrès immense et un important résultat. Après en avoir remercié le Seigneur comme d'une grâce plus désirée qu'espérée, nous éprouvions le besoin de nous en féliciter avec vous et avec tous ceux dont l'exemple et les prières ont contribué à ce triomphe de la foi. Cependant tout n'est pas fait, vous le comprenez ; il reste beaucoup à réparer et à reconquérir dans notre société, menacée de périr pour avoir oublié la loi de l'Evangile. Mais c'est déjà un grand encouragement de savoir que nous rentrons dans la bonne voie. Continuons d'y marcher plus résolûment que jamais. Que le sentiment des maux de l'Eglise, l'exemple du Vicaire de Jésus-Christ, l'amour de nos frères, le dévouement envers le pays stimulent notre zèle. Faisons-nous tous apôtres, pour ramener à Jésus-Christ les âmes qui se sont séparées de lui. Là est le salut pour chacun de nous et pour la société ; et puisque l'influence décisive appartient aux hommes, travaillons sans cesse à étendre parmi eux les conquêtes de la religion. Nous recommandons à nos zélés coopérateurs de multiplier en faveur des hommes les réunions spéciales qui offrent un enseignement accommodé aux besoins de leur intelligence et de leur cœur. Nous invitons aussi les laïques éclairés et convaincus à ne rien négliger pour attirer à ces saintes assemblées les hommes que l'indifférence en avait jusqu'ici tenus éloignés. De ce concours de prêtres et de chrétiens zélés, associés dans un commun apostolat, il n'est rien que nous ne puissions attendre pour le salut de la France.

Daigne le Seigneur écouter le vœu de nos cœurs et accomplir ces saintes espérances ! Nous ne cesserons de le lui demander avec vous, N. T. C. F., dans les solennelles supplications de cette année sainte.

Notre présente Lettre sera lue dans toutes les églises du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, en la fête de l'Ascension, 6 mai 1875.

✝ J.-Hippolyte, cardinal GUIBERT, archevêque de Paris.

LA PERSÉCUTION EN PRUSSE.

(Voir le numéro précédent.)

Après le discours de M. de Bismark, dans la séance du 16 avril, le ministre des cultes, M. Falk, soutient le projet comme étant d'une urgente nécessité, M. le baron Schorlemer-Alst répondit ensuite à M. de Bismark :

« Ce ne sont pas, dit-il, les catholiques prussiens qui ont changé, mais bien le gouvernement ; ce n'est pas le Pape, mais le prince de Bismark qui est un autocrate. Personne ne peut, avec plus de droit, dire de soi : *l'Etat, c'est moi*, que M. de Bismark, dont la presse officieuse est à coup sûr pire que la presse officieuse du Pape, laquelle est la même que la presse catholique. » En outre, l'orateur combat la proposition comme la plus monstrueuse qui ait été faite jusqu'ici. « Pourquoi n'abroge-t-on pas la constitution tout entière? Plus tard on voudra encore supprimer d'autres dispositions de la constitution. Si ce ministère reste au pouvoir et si cette proposition devient une loi, un profond abîme se creusera entre l'Etat et l'Eglise catholique, abîme qui ne pourra se combler même si le prince de Bismark s'y précipitait comme Marcus Curtius. Nous ne voulons pas nous séparer de Rome, c'est-à-dire de notre propre force vitale, nous séparer de celui que Dieu a mis à la tête de l'Eglise. (*Rires.*) Chaque loi ecclésiastique a été une défaite pour le gouvernement qui en a éprouvé un affront, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. On ne brisera pas un pouvoir spirituel avec des moyens matériels. »

En terminant, l'orateur critique les motifs de la proposition, et finit en racontant la célèbre anecdote de Napoléon Ier qui, furieux contre le Pape prisonnier, déchira le damas de ses meubles avec un crochet de fer, à quoi le Pape ne répondit que par ces paroles de pitié : *Commediante*, *Tragediante*, paroles qui, trois années plus tard, se vérifièrent comme si elles eussent été prophétiques.

Voici le second discours de M. de Bismark :

L'orateur qui vient de s'asseoir a exprimé la crainte qu'en certains lieux son discours pût être trouvé trop modéré ; je ne partage pas cette crainte. Peut-être quelques points ont été traités d'une manière

assez terne ; je n'en puis dire autant de la forme et du choix des expressions. L'orateur a rappelé une anecdote qu'il croit historique au sujet d'une entrevue entre le pape et Napoléon Ier ; voici la vérité : Le pape se permettait de qualifier Napoléon de comédien ; Napoléon lui répondit avec beaucoup de présence d'esprit : *Tragediante* (1). (*Longue hilarité.*)

Je ne sais quelles écoles le préopinant a suivies dans sa jeunesse, mais leur valeur ressort de ce fait qu'il ne connaît pas l'anecdote sous cette forme, qui est la vraie. Mais ce que je me serais toujours refusé à croire, c'est qu'il ignorât à tel point le contenu des articles de sa propre confession de foi qu'il pût me reprocher comme une monstruosité d'avoir provoqué la lutte pour la civilisation contre la barbarie, qu'il pût m'accuser d'avoir calomnié un pape en soutenant qu'il considérait comme sa tâche d'extirper les hérétiques, et d'avoir prêté à un pape cette opinion inouïe que l'on ne pouvait concéder aux hérétiques le droit à l'existence politique. Le préopinant me paraît ignorer que tous les papes ont enseigné cette doctrine et en ont fait un véritable dogme.

Il n'y a donc pour l'orateur ni *Syllabus*, ni Encyclique ; si jamais l'inquisition est rétablie, il risque d'être poursuivi comme mécréant. A entendre l'orateur, on croirait que le *Syllabus*, l'Encyclique, les bûchers, les dragonnades n'ont jamais existé. Même après la guerre de Trente Ans, des excès de ce genre ont eu lieu lorsque l'autorité suprême du Pape avait été reconnue.

L'orateur me rappelle que j'ai dit il y a quelques années que je respectais tous les dogmes. Je l'ai dit, je le confesse, et mon sentiment n'a pas varié, je les respecte toujours, mais je respecte aussi mes devoirs et les lois de mon pays. Ma vénération pour les dogmes n'est pas suffisante pour me faire oublier mes obligations envers le roi et mon pays, dont je suis le premier serviteur ; si le respect des dogmes doit se comprendre en ce sens qu'il exige le sacrifice des lois et des libertés, je ne laisserai pas absorber mes devoirs par ce respect.

Le préopinant m'a reproché en outre d'avoir toléré si longtemps la section catholique au ministère des cultes. Je ne suis pas si prêt à extirper, même alors qu'il me semble qu'une chose qui a pris racine est détestable. La section m'a été pour ainsi dire imposée ; je lui ai témoigné beaucoup d'égards et de bienveillance, parce que

(1) Est-il besoin de faire remarquer que M. de Bismark met dans la bouche de Napoléon, contrairement à l'histoire et à ce que venait de dire le préopinant, le mot qu'avait prononcé Pie VII? Rien ne gêne le chancelier. (*N. des Ann. cath.*)

l'idée fondamentale pouvait être bonne, si on trouvait de bons instruments. Mais je n'ai jamais été ministre des cultes ; je ne l'ai pas été, même alors que mon opinion fut faite sur la section.

Je ne pouvais donc exprimer officiellement ma conviction au roi; je devais d'abord gagner le ministre des cultes, et c'est seulement après avoir démontré à ce dernier les inconvénients de cette institution de reptiles que le ministre des cultes devait prouver au roi qu'il était nécessaire de la supprimer.

L'orateur a voulu me prouver ensuite que le pape exerce une certaine influence ou n'exerce aucune influence sur le centre de la Diète. (*M. de Schorlemer* : Aucune !)

Eh bien, maintenant, nous sommes donc autorisés à dire au public des croyants que le centre est une institution hostile au pape. (*Vive hilarité. — Vives protestations au centre.*) Mais si ces messieurs sont sans aucune relation avec le pape, comment savent-ils que le pape approuve tout cela? Comment savent-ils que le pape regarde comme les institutions suprêmes celles que le préopinant vient de déclarer sacrées dans cette assemblée laïque!

Comment savent-ils tout cela? Je doute qu'ils soient sans relations avec le pape.

Il y a quelques années, la situation n'était pas ce que le préopinant veut bien dire. Si mes souvenirs sont exacts, je puis me référer d'ailleurs aux documents, ce n'était pas le pape, c'était le cardinal Antonelli qui désapprouvait la fondation du centre. Je lui ai dit que la liberté serait menacée si un parti confessionnel se transformait en parti politique et devenait une puissance laïque dans notre Parlement.

Le cardinal Antonelli, qui a beaucoup d'esprit et qui, à cette époque, n'était pas encore l'esclave des jésuites, m'a compris et m'a répondu dans des termes que je ne veux pas répéter : il les avait écrits, non pas au point de vue de la foi, mais au point de vue d'une appréciation médicale de l'état de l'intelligence (*Hilarité bruyante*) ; — il désapprouvait la formation du centre. Alors les chefs du centre ont envoyé à Rome un personnage très-important, qui habite encore la partie occidentale de l'Allemagne et dont on s'occupe encore assez souvent; ils accusaient le cardinal Antonelli auprès du pape, s'il était d'accord avec le ministre, que dans ce cas et quoi qu'il en eût, il lui était arrivé de se tromper une fois. (*Hilarité.*) Ils appelaient *a male informato ad melius informandum*, et tout ce qu'ils avaient fait fut approuvé. Il paraît qu'ici, — je veux donner le titre entier, sans quoi le dernier orateur m'accuserait encore d'impolitesse — Sa Sainteté le pape (*Hilarité*) était mal conseillée.

Je suis fermement convaincu que l'on égarerait le public en prétendant que le pape ne fait pas voter ces messieurs du centre suivant son bon plaisir; il faut au contraire que l'on dise le plus promptement possible au peuple ce qui en est; la presse est appelée à lui expliquer les liens qui unissent le centre au pape, et en le faisant, elle méritera bien de la patrie.

L'orateur dit encore que pendant longtemps j'ai conservé des relations avec le pape. Ce sont là des affaires diplomatiques sur lesquelles je n'insisterai pas ici; ces relations étaient établies avec le cardinal Antonelli, qui, ainsi que je viens de le dire, est très-intelligent, mais qui, hélas! n'a plus aucune influence à l'heure qu'il est.

Ainsi que nous l'enseigne l'histoire des papes guerriers et des papes pacifiques, le jour viendra où nous aurons un pape pacifique qui ne voudra pas aspirer à l'omnipotence, ce produit du clergé italien du Vatican, mais qui laissera aussi vivre les autres gens. C'est avec un pape pareil que je voudrais faire la paix.

Alors aussi je trouverai, je l'espère, un Antonelli qui soit assez avisé pour m'aider à conserver la paix. (*Vive approbation à droite et à gauche. — Sifflements* (Zichen) *au centre.*)

Dans la séance du 19 avril, M. Windthorst réfuta le discours de M. de Bismark :

Le reproche que l'on nous fait, dit-il, de suivre en votant les inspirations du pape est injuste. C'est une erreur absolue de croire que nous nous concertons avec le pape au sujet de notre action, en quelque mesure que ce soit. Nous agissons librement d'après nos convictions, et les évêques allemands mêmes n'exercent aucune influence sur nos résolutions. Nous sommes d'accord avec eux; cet accord dérive nécessairement des principes immuables de la foi positive, principes dont les protestants croyants subissent fatalement les conséquences, comme les catholiques. (*Très juste! au centre.*)

Cela ne saurait étonner personne, surtout à une époque où il y a si peu de principes. (*Hilarité.*) Eh bien! de ce fait le président du ministère conclut que nous sommes « hostiles » au pape et qu'il faut nous dénoncer comme tels. Je dois avouer que cette expression ne me paraît pas pouvoir être conciliée avec la logique; mais peut-être se concilie-t-elle avec les habitudes que prend peu à peu le président du ministère. (*C'est très vrai!*) Il paraît croire que quiconque n'agit pas selon ses ordres ou bien agit sans ses ordres est

contre lui. Le pape n'a pas cette pensée. La tentative faite par le chancelier pour exercer une pression sur nous a montré combien peu la curie est disposée à exercer une influence quelconque. Je suis obligé de revenir sur ce point parce que, dans sa réponse au député Schorlemer-Alst, M. le ministre ne l'a pas traité conformément aux faits et aux documents. (*Ecoutez! écoutez! au centre.*)

Le ministre a envoyé M. de Tauffkirchen au cardinal Antonelli et s'est plaint de l'attitude du centre. Le cardinal a répondu en des termes qui pouvaient faire croire à M. de Tauffkirchen qu'il désapprouvait effectivement en quelques points particuliers l'action du centre. Maintenant, comment M. de Tauffkirchen a-t-il fait son rapport au président du ministère? Je l'ignore et nous ne le saurons probablement pas avant le second procès intenté à M. d'Arnim. Quoi qu'il en soit, cela nous a déterminés à faire demander non pas au pape, mais à Antonelli lui-même ce qui en était, et alors la réponse nous fut faite, non pas par le cardinal, mais par Mgr de Ketteler, de Mayence.

La réponse portait ceci : le cardinal avait, en lisant des feuilles publiques et en écoutant des propos tenus ici, acquis la conviction que la fraction du centre avait demandé que l'on prît des mesures pour défendre le pouvoir temporel du pape. Le cardinal considérait cette demande comme prématurée. La vérité est que le centre ne l'a jamais faite. (*Très-vrai! au centre*.) et j'insiste d'autant plus là-dessus que l'on paraît peu à peu considérer comme une chose hors de conteste que nous recevons des instructions de Rome.

M. Windthorst soutient ensuite que l'assertion suivant laquelle le pape considérerait les protestants comme des hérétiques qu'il extirperait s'il en avait le pouvoir, est fausse. Les protestants sincères ne sont pas des hérétiques, ce sont des gens qui se trompent; s'ils ont été persécutés autrefois, il reste à prouver que les mesures de violence ont été décrétées par l'Eglise; ce sont les Etats qui les ont décrétées.

M. Windthorst termina ainsi son discours :

... Tous les bruits de guerre qu'on vient de répandre ne signifient rien. Je dirai au président du ministère qu'une ligue, telle qu'il l'admet, n'existe en aucune façon. Il n'y a de symptômes d'une telle alliance ni à Florence, ni à Vienne, ni à Paris. Il est vrai que les mesures que l'on prend ici contre l'Eglise catholique sont faites pour unir de plus en plus les cœurs catholiques du monde entier.

Nous n'espérons pas des secours matériels comme le ministre semble les entendre, et s'ils nous étaient offerts, nous les repousserions. Mais la sympathie, la communauté des sentiments et des croyances nous donne une force immense. Nos frères ne nous abandonneront pas en présence de la loi destinée à nous affamer. Ces secours matériels-là sont parfaitement licites, et nous les acceptons. Il est vrai que même ces témoignages de sympathie paraissent intolérables à certains, et quand dans un pays étranger un évêque ou un cercle de catholiques expriment ces sentiments de sympathie, aussitôt on met en mouvement les ambassadeurs et on envoie des notes. Nous témoigner de la sympathie c'est un crime international.

En dépit de tout cela, le ministre dit qu'il veut faire la paix avec le pape, quand il aura réglé ce qui concerne les congrégations. Cela revient à dire qu'il commencera par garotter l'Eglise catholique, et quand il l'aura mise pour ainsi dire dans l'impossibilité de respirer, il essayera de lui donner le coup de grâce pour voir si le pape ne fera pas quelques concessions pour amener la paix.

La paix, il y a deux moyens de la faire. D'abord on peut entamer de véritables négociations avec la curie. (*Cris : Canossa.*) Ceci ne serait pas aller à Canossa. Ces négociations amèneraient en second lieu une révision des lois de mai. Il faudrait proclamer le principe que là où ses règles ne sont pas suivies, l'Etat pourra tout au plus retirer ce qu'il accorde, mais qu'il ne pourra jamais se mêler de l'action propre de l'Eglise. Voilà une idée féconde d'où pourrait peut-être sortir la paix. Alors aussi pourrait suivre la véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais non pas faite, comme le veut M. Virchow, de telle façon que l'Eglise catholique fût refoulée, mais faite de façon qu'elle restât libre, comme en Angleterre et en Amérique, sans être sujette à des mesures policières comme les lois de mai.

Voici, enfin, la traduction du Communiqué adressé par la Secrétairie d'Etat à l'*Osservatore romano ;* nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs la loyauté, la sagesse et l'énergie du Saint-Siége dans les circonstances actuelles ; le texte du communiqué les fait admirablement ressortir.

« Nous avons reproduit récemment, dit l'*Osservatore romano*, la dépêche qui rendait compte de la séance du 16 à la Chambre des députés de Berlin. Nos lecteurs ont vu comment M. de Bismark prétend rapporter certaines négociations suivies, il y a

quelques années, entre lui et l'éminentissime Antonelli, à propos de la formation du parti du centre.

« Les journaux nous apportent aujourd'hui le détail de cette séance sans rien ajouter à ce que disait la dépêche. Or, M. de Bismark nous a depuis longtemps habitués à son langage auquel font également défaut l'appréciation calme des faits, la vérité historique, et la convenance des formes. Et il nous fournit un nouveau témoignage de ces qualités étranges par son discours aux Chambres, où son attitude en ce qui regarde la personne sacrée et vénérable du chef de l'Eglise est plus qu'insultante, abjecte.

« Mais pour revenir aux relations qu'il dit avoir eues avec le cardinal Antonelli, nous croyons être voisins de la vérité en rapportant les négociations qui ont eu lieu à l'époque dont parle le chancelier allemand.

« Le représentant d'Allemagne, qui représentait aussi la Bavière, près le Saint-Siége, était alors M. le comte de Tauffkirchen : il se présenta, en effet, au cardinal Antonelli pour se plaindre de la fraction parlementaire du centre qui mettait dans l'embarras le gouvernement de Berlin en réclamant le rétablissement du pouvoir temporel du Souverain-Pontife. En conclusion, le discours du comte de Tauffkirchen avait pour objet d'engager le cardinal à désapprouver la formation et l'action du parti en question.

« En présence d'une telle demande l'Eminentissime secrétaire d'Etat répondit que, encore que la gravité de l'affaire ne lui permît pas de donner une réponse décisive avant d'avoir pris les ordres du Souverain-Pontife, il croyait, en se basant sur des précédents semblables, pouvoir assurer que Sa Sainteté ne se trouverait pas en état de satisfaire à la dite demande, parce que le Saint-Siége n'avait pas l'habitude de se mêler des affaires intérieures des nations, tant que ces affaires ne touchaient pas directement aux intérêts de l'Eglise. De plus, le cardinal Antonelli ajouta *académiquement* que si la réclamation des bons catholiques d'Allemagne pouvait sembler précoce, quant à lui, reconnaissant de leurs excellentes intentions, il n'aurait certes pu blâmer leur zèle, et que, de toute façon, si leur action en arrivait à se trouver contraire à la constitution de leur pays, il

n'appartiendrait jamais au Saint-Père de les rappeler au devoir du respect.

« Le cardinal, ayant ensuite consulté Sa Sainteté dont l'avis fut conforme au sien, n'eut qu'à répéter à M. le comte de Tauffkirchen ce qu'il avait dit précédemment.

« Néanmoins les journaux de Berlin répandirent le bruit que le Cardinal avait secondé la demande du prince de Bismark, et comme cela pouvait être une cause d'affliction pour les bons catholiques du Parlement, Mgr l'évêque de Mayence crut devoir interpeller l'Eminentissime secrétaire d'Etat, lequel, par une lettre datée du 6 juin 1871, répondit à l'illustre prélat en rétablissant les faits conformément au langage ci-dessus tenu au représentant de l'Allemagne.

« Cette réponse du cardinal Antonelli à Mgr de Ketteler fut aussitôt publiée dans les journaux allemands, et l'on ne comprend pas que le prince de Bismark ait pu prononcer les paroles à lui attribuées par la dépêche de samedi dernier, car il est difficile d'admettre qu'il ait pu totalement oublier ladite réponse. »

L'UNITÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE (1).

La principale difficulté des discussions religieuses qui se produisent dans le monde, c'est que beaucoup de catholiques ne conservent pas un souvenir sérieux de leur catéchisme.

Que dirait-on d'un ingénieur qui aurait oublié les notions principales de la numération et les quatre règles de l'arithmétique? Quelle foi pourrait-on avoir dans ses calculs! Que de dangers à passer sur un pont dont les arches seraient construites sur les plans d'un tel homme de l'art, capable de ne garder aucune proportion entre les lois de la pesanteur et celles de la résistance?

Toute science, tout art, tout métier veulent pour être exercés des connaissances premières et élémentaires.

Lorsqu'il s'agit de religion, on raisonne à perte de vue, sans posséder aucun principe. Les esprits de ce temps traitent la

(1) Extrait du *Télégraphe* de Lyon.

théologie comme la médecine, en empiriques, c'est-à-dire en ignorants audacieux.

Les grandes doctrines de l'Eglise et sa discipline ne sauraient être soumises à semblable régime.

La foi catholique a des principes et des règles. Sa direction dans le monde, sa propagation, sa défense, sont subordonnées à une autorité divinement constituée. Méconnaître cette autorité, c'est cesser d'être catholique.

Le trouble que la réforme d'abord et la révolution ensuite ont jeté dans le monde a fait ajouter des épithètes à ce mot catholique.

Nous avons des catholiques libéraux, des vieux catholiques, à côté des catholiques tout court.

Cette division dans les appellations correspondant à la division des doctrines et de la conduite est une véritable lésion du premier caractère de l'Eglise, celui d'être *une*, une dans les doctrines, une dans l'action.

L'objet de tous les Conciles a été de ramener l'*unité*, de la faire ou de l'empêcher de se rompre.

Le grand Concile du Vatican a rempli ce but, en prémunissant les membres de l'Eglise contre toute défaillance, par le remède souverain de la définition de l'infaillibilité pontificale.

Désormais toute conscience catholique peut dire : *Rome a parlé, la cause est finie !*

L'unité catholique a reçu, en face d'un monde rationaliste et sceptique, sa plus majestueuse expression.

Le grand acte conciliaire qui vient d'illustrer la seconde moitié de notre siècle, met un terme aux divisions des catholiques. Il n'y a plus légitimement ni gallicans, ni ultramontains, et il ne doit pas y avoir davantage de catholiques libéraux.

On a dit : il n'y en a plus !

Cependant les interprètes les plus autorisés de l'Eglise, les collaborateurs les plus éminents de l'autorité pontificale, le Pape lui-même font entendre, de temps en temps, le cri d'alerte, ce qui laisse croire à l'existence et aux attaques de l'ennemi.

Le libéralisme se dissimule. Mais il n'en est que plus dange-

reux, parce qu'il séduit les âmes qui se livrent sans comprendre l'erreur où elles sont induites.

La fidélité doit être avertie de ces piéges. C'est beaucoup faire pour conjurer un danger que de le signaler.

Une vaillante feuille catholique de Nantes, l'*Espérance du peuple*, nous apporte un document dont la lecture prouve que le péril que nous indiquons n'est pas une chimère.

Nous reproduisons ces deux pièces qui, venant dans la publicité après les résolutions si nettes, si catégoriques du Congrès de Paris, démontreront à toutes les consciences de bonne foi et jalouses de connaître la vraie lumière, qu'il faut accepter la vérité intégrale des enseignements de l'Eglise, non pas avec les hésitations d'un état d'esprit qui se résigne, mais dans l'entrain et la sécurité d'une adhésion ferme qui croit avec une bonne volonté joyeuse et satisfaite.

Nous ne saurions dans ces lignes rapides envisager tous les points de cette grande question. Nous enregistrons seulement la parole si éminemment autorisée qui nous vient de Rome, par le canal d'un des prélats les plus distingués de France.

F. D.

Lettre circulaire de Mgr l'Evêque de Nantes, au clergé de son diocèse.

Nantes, le 17 avril 1875.

Nos très-chers coopérateurs,

Nous nous empressons de porter à votre connaissance la lettre des Pères de la Congrégation du Concile, au sujet du compte-rendu du diocèse de Nantes, en date du 24 septembre 1874, présenté par nous au Saint-Père.

Cette lettre, où sont mentionnées toutes les parties qui composaient le compte-rendu et qui en suppose l'examen sérieux et détaillé, est d'ailleurs trop flatteuse pour le diocèse et pour le clergé en particulier, pour que nous ne nous fassions pas un plaisir autant qu'un devoir de vous en donner un exemplaire qui restera dans les archives de vos paroisses, comme un témoignage de la satisfaction du Saint-Père, de son affection pour notre cher diocèse, et comme un grand encouragement à mériter toujours de si précieux éloges.

Cependant, en mentionnant toutes les œuvres qui s'accomplissent, toutes les saintes milices qui y coopèrent, tous les efforts qui convergent vers le bien, nous n'avions pas dissimulé le mal qui existe parmi nous, les éléments mauvais qui s'y agitent, et combien il s'en faut que Dieu et sa sainte Eglise règnent seuls et paisiblement sur ce sol néanmoins béni. Les louanges qui nous sont décernées n'en ont donc que plus de valeur, et autant elles nous donnent de joie pour vous, pour nous, pour le diocèse tout entier, autant elles nous obligent à de grands et perpétuels efforts vers un état encore meilleur.

Nous n'avons pas besoin de désigner à votre attention toute spéciale le blâme, disons mieux, la réprobation sévère de la grave Congrégation du Concile au sujet du catholicisme libéral, réprobation d'autant plus remarquable qu'elle se trouve dans un acte solennel qui apprécie et juge l'enseignement de notre diocèse, et qui n'est, après tout, que la répétition et l'écho fidèle de la réprobation des mêmes principes souvent et expressément formulée par le Souverain-Pontife.

Aussi, nos chers Coopérateurs, Nous regardons comme un devoir étroit de notre charge de condamner, rejeter et repousser de notre diocèse cette fausse doctrine du libéralisme dont Rome, qui est notre flambeau, nous dit : *Pestis qua nulla deterior.*

Recevez, Messieurs et très-chers Coopérateurs, l'assurance de mon sincère attachement. † Félix, *évêque de Nantes.*

Lettres des Eminentissimes Pères de la Congrégation du Concile de Trente à Mgr l'Evêque de Nantes au sujet du compte-rendu diocésain du 24 *septembre* 1874.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur et Frère,

Le compte-rendu en date du 24 septembre 1874, rédigé dans les termes les plus affectueux et les plus remplis de déférence que Votre Grandeur a présenté à Notre Très-Saint Seigneur, — les Eminentissimes Pères, interprètes et défenseurs avec moi du Concile de Trente, l'ont lu et examiné avec le plus grand plaisir, et l'ont accepté avec le 72e quadriennat expiré le 20 décembre 1873.

Il est plus facile de concevoir par la pensée que d'exprimer par des paroles la grande consolation qu'a procurée aux mêmes Pères, au milieu de tant de malheurs, ce que vous dites de votre clergé tant séculier que régulier, de sa science, de sa discipline, de son désir ardent de gagner les âmes, de sa soumission à l'égard de la chaire de Saint-Pierre et du Père suprême de tous les fidèles, des soins et de la persévérance avec lesquels il s'efforce de former aux bonnes mœurs le troupeau du Christ, — ce que vous faites connaître de la foi de votre peuple, de sa piété, de son empressement à entreprendre ou à développer toutes sortes de bonnes œuvres, soit qu'il s'agisse de construire ou d'orner les temples sacrés, de subvenir aux besoins des pauvres et des malades, de faire avancer l'instruction chrétienne des enfants de l'un et de l'autre sexe, de diminuer les embarras du trésor pontifical, ou encore d'entretenir par cotisation les missions chez les infidèles, soit qu'il s'agisse enfin (sans parler de plusieurs autres choses), de cette admirable ardeur avec laquelle ce peuple entreprend si nombreux des pèlerinages aux sanctuaires les plus célèbres, afin d'implorer le secours de Dieu dans les calamités si grandes de l'Eglise et de la société civile.

Mais que dirai-je de Vous? Les œuvres que vous avez accomplies parlent d'elles-mêmes. Aussi, sans passer successivement en revue les devoirs du ministère épiscopal, dont il est reconnu que vous vous acquittez pleinement, j'ajouterai seulement ceci : que les Pères Eminentissimes attendent de vous toutes sortes de grandes choses, et qu'ils espèrent que, sous votre épiscopat, le diocèse de Nantes qui, par l'intégrité de la foi et l'honnêteté des mœurs, l'emporte sur les autres diocèses de France, non-seulement conservera, mais encore augmentera cette gloire.

Ils ne veulent pas que la phalange ecclésiastique, qui répond si bien à vos vœux dans la culture de cette vigne du Seigneur, soit privée de l'éloge auquel elle a droit, pas plus que les religieux zélés qui s'emploient avec tant de succès, soit aux missions saintes, soit à l'éducation de la jeunesse, soit à la pratique de la charité. Ceci soit dit également des vierges consacrées qui répandent de toutes parts la bonne odeur du Christ.

Il n'est pas douteux que vous n'ayez toujours à votre disposition un clergé formé selon le cœur du Seigneur, si vous en-

tourez constamment vos séminaires de ces soins et de cette vigilance dont vous faites preuve en ce moment. Inutile de s'arrêter plus longtemps à vous recommander cette partie de la charge épiscopale, puisque, comme il convient, vous y attachez la plus grande importance et que vous vous efforcez de la remplir. Les Pères Eminentissimes aiment mieux vous féliciter de cœur des fruits très-abondants que vous recueillez de ces soins, non sans une grande consolation pour votre âme.

On espère encore un grand bien pour la religion et les lettres de cette maison d'études que vous avez fondée pour former des maîtres. Ce serait le désir de la Sacrée-Congrégation que l'étude des lettres latines, qui aujourd'hui presque partout sont en souffrance, au grand déshonneur de l'ordre ecclésiastique, fût cultivée plus largement. Ce serait aussi une grande joie pour les Pères Eminentissimes d'apprendre que, dans l'enseignement des sciences philosophiques et théologiques, on suivît saint Thomas pas à pas ; car la doctrine de ce très-saint et incomparable maître est non-seulement saine, mais encore particulièrement excellente pour aiguiser les esprits, découvrir et extirper les erreurs. Et il n'est point à craindre que le clergé, tant qu'il demeurera attaché à cette doctrine, suive les catholiques libéraux, comme on les nomme, en adoptant leurs idées favorites — cette peste, la pire de toutes, — ni que le peuple, cultivé par un tel clergé, ne conserve toujours la foi des ancêtres et l'intégrité des mœurs.

Voilà ce que les Eminentissimes Pères m'ont chargé de vous répondre. Les observations plus particulières concernant le diocèse de Nantes, s'il en restait quelques-unes à faire, ont déjà été consignées dans les lettres adressées à votre prédécesseur, lettres que vous consultez et faites exécuter, nous l'avons appris avec plaisir.

Il ne me reste maintenant qu'à donner l'assurance de mon entier dévouement à Votre Grandeur, pour laquelle je demande au Seigneur toute sorte de bonheur et de prospérités.

De Votre Grandeur, etc.

C. cardinal SACCONI, *évêque de Préneste.*

J. VERGA, *sous-secrétaire.*

Rome, 27 février 1875.

DIX MILLE FRANCS A GAGNER

EN VEXANT LES JÉSUITES (1).

La calomnie précède toujours la violence et toujours les pamphlétaires marchent devant les persécuteurs. Le Christ fut calomnié, tourné en dérision par les beaux esprits aux gages de Caïphe, avant que d'être crucifié; et les premiers Césars attendirent, pour les livrer aux vraies bêtes féroces, que les contes répandus dans les masses ignorantes eussent fait des premiers chrétiens *l'exécration du genre humain*. Nous ne saurions assez le redire, — et cette insistance a son opportunité, — ceux qui inventent des fables et ceux qui les colportent dans les foules se font les précurseurs involontaires de ceux qui massacrent ou font massacrer et peuvent se regarder comme des bourreaux inconscients.

La France, je le reconnais avec une confusion filiale, assume, par sa littérature légère, une grande part de responsabilité dans tout ce qui a été fait de violent et de lâchement cruel, dans le monde, au détriment de l'Eglise et de la liberté religieuse, en violation de la justice et de la vérité !

Nous savions que depuis quelque temps on répandait en Amérique et en Allemagne une édition de l'immonde roman d'Eugène Sue, *le Juif errant* ; et l'autre jour le télégraphe nous apportait l'inénarrable récit des massacres de Buenos-Ayres. Hier, enfin, on expulsait les Jésuites d'Allemagne, en haine de la France, en exploitant sans doute, pour justifier cette mesure devant la conscience publique, les préjugés importés par des hommes de lettres français.

Et malgré ces exemples de boucheries et de proscriptions, il se trouve encore des feuilles françaises qui, sans se rendre compte évidemment des crimes et des malheurs qu'elles peuvent, à leur insu, préparer ou faciliter, rééditent, dans le seul but d'amuser leurs lecteurs, de vieilles plaisanteries démodées !

Pour ne citer qu'un exemple, on nous communique un numéro du *Charivari* et un numéro de la *République Française*.

Le *Charivari* porte la date du 29 avril, et nous pouvons y

(1) Extrait de l'*Union du Midi*, journal de Nice.

lire, dans les *Semaines de Paris*, sous la signature *Scaramouche*, la badinerie suivante :

« *On pourrait employer le procédé, si brillamment inauguré par le père Loriquet, lequel n'hésite pas un instant à donner à Napoléon le grade de général dans les armées de Louis XVIII.* »

Quant à la *République Française*, tenue à plus de réserve en sa qualité de journal officiel de l'avenir, elle se borne à des allusions.

Le racontar ridicule, dont nous voulons aujourd'hui faire une justice décisive, ce racontar, dis-je, prit naissance dans les bureaux du vieux *Constitutionnel*, désavoué par celui d'aujourd'hui.

Les réfutations ne lui manquèrent pas. L'*Union du Midi* a reproduit, dans le temps, la dénégation formelle contenue dans une lettre écrite par le père Loriquet lui-même, peu de semaines avant sa mort, et le démenti public, apporté à la tribune française, par ce grand Montalembert, qui avait toujours une vaillante parole à mettre au service de tous les opprimés et de tous les calomniés :

« Voici les deux éditions princeps de ce livre, qui datent de 1810 et 1816..... Ces éditions ne contiennent aucune trace de ces falsifications absurdes. On y lit en toutes lettres : NAPOLÉON BONAPARTE, PROCLAMÉ EMPEREUR SOUS LE NOM DE NAPOLÉON, PUIS SACRÉ PAR PIE VII, et toute son histoire est racontée en détail. Personne ici, à coup sûr, n'a jamais vu un exemplaire de cette histoire de France avec cette étrange transformation de l'empereur Napoléon en marquis. »

(Discours du comte de Montalembert à la Chambre des Pairs, *Moniteur* du 9 mai 1844.)

Enfin, un journal républicain, — et par conséquent non suspect, — l'*Indépendant de Reims* publiait en avril 1874 la note significative que nous reproduisons :

« L'abbé Hannetel, élève du P. Loriquet, possédait dans sa bibliothèque le *manuscrit*, la mise au net primitive de la fameuse *Histoire de France* de ce Père jésuite ; *nous pouvons affirmer que* Napoléon Ier n'y était nullement désigné par la qualification de marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII. Personne, du reste, n'a jamais pu produire un *exemplaire imprimé* où cette expression se trouvât. »

Et nous-même, en août dernier, nous prouvions victorieusement dans l'*Union du Midi*, à une feuille républicaine de Nice, que jamais, au grand jamais, le père Loriquet n'avait parlé dans son Histoire de France, du « *marquis de Buonaparte* », général au service de Louis XVIII. Plusieurs journaux de Paris et des départements reproduisirent notre article qui ne trouva pas alors un contradicteur.

Mais la calomnie est infatigable comme la patience des martyrs, et les réfutations les plus sérieuses sont impuissantes à entamer même la crédulité idiote de ce vulgaire, pour l'exploitation duquel Voltaire a légué à ses complices le procédé si connu : *Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose!*

Les journalistes font comme Voltaire, et les jésuites laissent dire avec une résignation héroïque, et, à notre sens, exagérée. Il est vrai que ce sont des religieux pour lesquels leur saint fondateur a demandé à Dieu la grâce de traverser le siècle, comme un signe de contradiction, entre la calomnie et le martyre !

Mais nous qui, quoique jésuite en robe courte, ne sommes qu'un humble et faible chrétien, cette persistance à attribuer une bêtise à un savant modeste et sincère nous agace singulièrement ; c'est pourquoi nous voulons, une fois pour toutes, délivrer la presse française de ce vieux et absurde cliché du R. P. Loriquet faisant passer « le marquis de Buonaparte » au service de S. M. le roi Louis XVIII, en qualité de général de division.

Ce faisant, nous rendrons un véritable service à plusieurs même de nos adversaires qui le rééditent de très-bonne foi et qui, sans doute, nous sauront quelque gré de les mettre dans la nécessité de rechercher la vérité.

Or, voici ce qu'aujourd'hui, 4 mai 1875, devant notre pays et devant tous nos confrères, nous proposons publiquement, non-seulement au *Charivari* et à la *République française*, mais encore à tout venant, journaliste ou non :

Je m'engage à payer la somme de dix mille francs à celui qui produira une édition de l'histoire de France par le P. Loriquet, publiée en France de son vivant, et contenant la fa-

meuse mention du « marquis de Buonaparte, lieutenant-général dans les armées du roi Louis XVIII ».

L'édition devra être reconnue, par des hommes compétents, comme authentique et exempte de toute adjonction de carton.

Nous comptons sur nos confrères pour rendre publique cette proposition, qui tiendra jusqu'au 1er janvier 1876.

Si d'ici-là personne n'a répondu, nul ne pourra plus répéter cette assertion inexacte, sans se donner un brevet de mauvaise foi.

Comte HÉLION DE BARREME.

LES FRÈRES PRÊCHEURS (1).

Ils sont là, deux, quatre, dix, je ne sais combien, pérorant du haut de leur chaire, — je veux dire de leur journal ou de leur revue (il s'agit de certaine presse) — endoctrinant la masse des bénévoles lecteurs, tous plus ou moins disposés à se laisser pénétrer, imbiber, à la longue, du suc distilié par la feuille quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Un jour, le frère prêcheur vient à mourir. La chose est arrivée la semaine dernière à l'un d'eux, autrefois des plus huppés et des plus répandus. Il s'appelait Léo Lespès, et, de son nom de guerre, Timothée Trimm.

On fait le bilan de sa vie ; on découvre qu'il fut un bohême.

Cet homme pourtant, — cette plume plutôt,— tint longtemps le haut du pavé littéraire et populaire; elle fonda ou développa, dans de prodigieuses proportions, le journal à un sou, gagna plus qu'un ministre des finances, souffla le chaud et le froid parmi les commis-voyageurs, les bons bourgeois, l'ouvrier, le peuple, qui attendait, chaque matin, comme une manne nouvelle, et dévorait avec une naïve avidité le *premier-Paris* de Timothée Trimm, assisté de ses aides (chercheurs de *sujets*, anecdotes, faits historiques ou économiques, etc.)

Ce frère-prêcheur publia ce qu'il voulut, ou à peu près. D'autres, à la même place, ou en d'autres lieux, en font autant.

Quel remède à cela?

(1) *Propagateur* de Lille.

Aucun; car enfin, le public en est là vis-à-vis de presque toute la presse, dont il ne connaît pas le personnel.

Quel malheur?

Pas bien grand, lorsque les écrits, au total, valent mieux que l'homme, dont la vie privée se cache du moins à l'immense majorité des lecteurs, c'est-à-dire des néophytes, des adeptes du frère-prêcheur. On se mord bien pourtant un peu les lèvres, quand on vient à découvrir qu'on a été instruit, prêché, endoctriné plus ou moins, durant des années, par un... farceur.

Passe encore, si l'on s'en tenait là!

Mais le curieux est que certains de ces frères-prêcheurs ne souffrent pas de *concurrence;* que, tout en s'injuriant, se chamaillant entre eux, à l'occasion, ils ne connaissent que leur *église*, ne vantent que leurs bouches éloquentes, leurs plumes sans pareilles, et dénoncent au mépris, quelquefois à la haine, à la vengeance, de leurs crédules fidèles, les vrais frères-prêcheurs, ceux qui parlent du haut d'une chaire chrétienne.

Parlez-leur (à eux ou à *leur public*) d'un père jésuite, d'un frère dominicain, ou capucin, d'un simple prêtre ou d'un évêque, *haro sur le baudet* !

Ce n'est point ici, pourtant, une œuvre de lucre ou de camaraderie : ces sermons, qui réveillent les antiques échos de nos temples, et parfois les échos obscurs des consciences, ne sont ni payés, ni commandés par l'impérieuse régularité du service quotidien ou par les nécessités personnelles; ils sont libres, spontanés, désintéressés surtout; purs ruisseaux, qui prennent leur source dans le ciel, pour tomber en rosée fécondante sur la terre. Quelle haute moralité toujours, en comparaison des poisons funestes que peuvent verser, et que versent trop souvent, les plumes mondaines des frères-prêcheurs de la presse! Entendez-vous jamais les prédicateurs de ces chaires chrétiennes, inspirer ou enseigner aux pauvres la haine du riche, l'assaut du capital, la révolte sociale, l'émeute contre l'autorité? Trouvez-vous autre chose dans leurs discours qu'exhortations à la paix, à la résignation, à la charité fraternelle; et, dans leur vie privée, comme dans leur vie publique (sauf d'infiniment rares

exceptions), que des exemples de vertu, d'honneur, de dignité?

N'importe. Tel publiciste de la bohême littéraire sera autrement écouté qu'un bon curé de campagne, ou un éloquent missionnaire; et un Timothée Trimm sera lu et écouté de son vivant, célébré et regretté à sa mort (par certaine presse et son public), mille fois plus qu'un Dupanloup (c'est un évêque....), ou qu'un Lacordaire vivant et mourant en austère dominicain.

Am. DEROIDE.

LE SALON DE 1875 (1).

I

L'ouverture du Salon nous permet de donner le bilan de l'art en 1875. Sans doute il faudrait un long examen et une compétence réelle pour porter un jugement définitif sur l'ensemble des œuvres exposées ou sur les principales d'entre elles. Néanmoins, un rapide parcours à travers les 4 ou 5,000 tableaux qui figurent dans le palais de l'industrie suffit pour caractériser d'une manière générale l'exposition.

Trois heures d'attention soutenue nous conduisent à formuler le verdict suivant (sauf appel, bien entendu, car nous ne prétendons pas à l'infaillibilité) : le talent surabonde, le génie fait défaut. Et par génie nous n'entendons pas ici ce don tout-à-fait hors ligne, qui est le privilége de rares natures dans le cours d'un siècle ; nous prenons ce mot dans une acceptation moins élevée et moins rigoureuse, et nous voulons dire que nous n'avons noté nulle part une conception vraiment grande et une exécution à la hauteur de cette conception. Les œuvres les plus remarquables à d'autres points de vue pêchent par l'absence soit d'une noble pensée, soit d'un pur idéal. Le peintre oscille presque toujours entre des inventious mesquines et une fantaisie délirante ; il atteint rarement ce sommet culminant qui domine fièrement la plaine, sans se perdre toutefois dans les nuages. Nous pourrons tout à l'heure signaler des exemples de ce défaut d'équilibre et de rectitude.

(1) Extrait du *Progrès national* de Troyes, que son rédacteur en chef, M. de La Rallaye, notre ami, dirige avec un talent et une fermeté remarquables.

A première vue, on s'aperçoit que la grande peinture, la peinture religieuse et historique est absente, ou n'est représentée que par des spécimens généralement insuffisants. Il y a, sans doute, un certain nombre de tableaux d'église; mais ils ont trop l'air de tableaux de commande et l'on y cherche en vain l'inspiration. Nous ferons pourtant exception pour une toile de Joanot qui nous a frappé. Elle représente la Vierge Sainte dans le ciel présentant l'Enfant Divin à l'adoration des hommes. Sur la terre, cinq personnages revêtus de l'auréole de la sainteté, rangés à la suite les uns des autres comme dans les tableaux préraphaéliques, lèvent les yeux en haut et contemplent l'objet de leur culte avec une tendresse respectueuse. Il n'y a positivement nul artifice de composition dans ce tableau ; mais les airs de tête nous ont semblé admirables. Quand on a réussi à exprimer le sentiment du divin, on a rempli une noble tâche.

Mentionnons en passant le *Sauveur du Monde* par Monchallon. *Jésus au jardin des Oliviers*, entraîné comme un malfaiteur par des sicaires honteux de leur crime. L'effet de nuit, bien rendu, ajoute à l'effet de cette scène de tristesse. Ce tableau est signé Lazergues ; *le baiser de Juda*, par Lafon, *le Christ à la colonne*, d'Humbert, d'autres toiles enfin dues au pinceau de Legris, Laudelle, etc.

Il faut parcourir bien des salles pour glaner quelques pages historiques. Encore le plus souvent ces pages sont d'un tout petit format, comme si le peintre avait reculé devant de grandes dimensions et avait cherché à dissimuler dans un cadre restreint un sujet qu'il trouvait écrasant. Les adieux de Henri III à la ville de Paris, au lendemain des barricades, lorsqu'il s'écrie, selon Lestoile, qu'il n'y rentrera que par la brèche, ne manquent ni d'expression, ni de style, ni de finesse, mais auraient gagné, ce semble, à être plus largement traités par le peintre (Mélingue). Laurens est l'auteur d'un tableau bien composé et d'un effet saisissant. Il représente la scène de l'interdit lancé sur Robert le Pieux pour infraction aux lois conjugales. Le roi, assis sur son trône, a près de lui Bertrade, sa cousine et sa femme, qui se serre éperdûment à ses côtés. Le visage du monarque est contracté par le courroux, plutôt qu'at-

tendri par l'amour; dans un moment de dépit il a jeté son sceptre à ses pieds; mais on sent qu'il cédera. La reine dirige un regard désolé vers les pontifes qui viennent de lancer l'anathème et qui se retirent lentement dans l'ombre d'une porte entr'ouverte, sans même retourner la tête, tant ils sont sûrs que leur menace ne sera pas vaine. Encore un instant, la crosse épiscopale et la croix auront disparu; il ne restera que ce cierge fumant encore, mais qui va bientôt s'éteindre, et qu'on aperçoit renversé au milieu de la salle où il joue presque le rôle d'un personnage. Ce cierge rappelle, en effet, la violation de la loi portée par l'Eglise pour inculquer plus profondément le respect du foyer domestique. L'expiation aura lieu et le pécheur couronné se relèvera par la pénitence.

Quelques batailles : la bataille de Palikao qui fait moins d'honneur à la France et a moins d'apparence dans son grand cadre que la défaite de Reichshoffen retracée par Yvon dans un tableau de chevalet.

II

Les paysages sont fort nombreux et généralement bien réussis. Ils charment vraiment l'œil, ce qui est assurément un succès de bon aloi; mais ils ne disent rien ou presque rien à l'âme. MM. Bonnefoy, Bidault, Yon, Leleux, Lerminat et tant d'autres vous fabriquent consciencieusement de jolis intérieurs de bois, des prairies avec leurs habitants, paysans et animaux, pris sur le vif et quelquefois sur le laid, des eaux courantes, des moulins, des bruyères; ils font aussi des ciels clairs, brumeux, nuageux, jaunes, bleus, gris, de toutes les nuances et de toutes les heures. C'est la nature, soit; mais c'est un peu la nature morte, sans le regard du Créateur qui l'anime, sans horizon sublime, sans grande lignes harmoniques, sans idéal en un mot. On ne peut se dispenser d'admirer ces gazons si verts, ces fleurs si éclatantes, ces arbres si minutieusement dessinés; mais cette satisfaction est d'un ordre inférieur. Tout en la goûtant, on se surprend à regretter ces sublimes toiles que possède le Louvre et qui sont signées Le Poussin, Claude Lorrain, Ruysdaël, ces pages du grand livre de la nature, mais de la nature aperçue non-seulement des yeux du corps, mais,

si nous osons dire, des yeux de l'esprit, de la nature *pensée*. Les maîtres que nous venons de nommer ont produit des œuvres dignes de l'homme, qui ne peuvent être exécutées et comprises que par l'homme, tandis que les photographies de nos jours, il semble qu'elles se feraient bien toutes seules, et par la simple action inconsciente d'un rayon de soleil. Telle est, du moins notre impression.

Emile Breton a peint un effet de neige qui, vu de loin, produit certaine illusion ; mais la toile manque de profondeur.

Firmin Girard a rempli deux petits cadres qui établissent la transition du paysage au tableau de genre. Dans l'un nous apercevons une bonne d'enfants assise sur un banc et tenant debout sur ce banc son baby, bien habillé et bien vivant. Le baby tend ses mains d'un air joyeux à sa mère, également debout, et qui se penche vers lui pour se mirer dans ses yeux et l'embrasser. L'ensemble est gracieux, assez mouvementé et plein de sentiment ; mais ce dont les amateurs raffolaient par-dessus tout, ce n'est pas de ces attitudes aimables et qui parlent au cœur, mais du fini vraiment incroyable avec lequel sont léchées toutes les parties de ce tableau. Les étoffes notamment sont rendues avec un soin et une exactitude prodigieuses ; on en compterait presque les fils ; on compterait certainement les pétales de fleurs minuscules dont les personnages sont entourés et qui accusent une palette des plus éclatantes. Tout cela est œuvre de patience et de talent évidemment ; mais, à vrai dire, nous préférerions autre chose et nous passons.

(*La fin au prochain numéro*) Léonce de Bellaye,

REVUE DES LIVRES.

1. Jésus-Christ dans l'histoire et dans sa doctrine. — 2. La Révérende Mère Gipoulon. — 3. Le Chemin de la Croix de la sainte Vierge. — 4. L'Eucharistie méditée. — 5, 6, 7, Livres sur le Jubilé et sur la Confirmation.

1. *Jésus-Christ.* — Introduction à l'Evangile étudié et médité à l'usage des temps nouveaux, par Auguste Nicolas ; in-8 de VIII-496 pages ; Paris, 1875, chez Emile Vaton ; — prix, 6 fr. — Même ouvrage ; in-12, prix : 3 fr.

Voyant les croyances qui s'écroulent et les malheurs qui sui-

vent l'écroulement des croyances, Cicéron essayait de ramener ses concitoyens au respect des autels et des dieux, et s'écriait, dans un des ouvrages (*de natura Deorum*) : « Pour moi, tant qu'il me sera donné de respirer, c'est une cause que je croirai ne pouvoir abandonner sans crime. » Cicéron ne connaissait pas la vérité, il ne faisait que la pressentir et l'appeler, et cette Vérité allait, en effet, venir sur la terre pour sauver le monde. Le monde a été sauvé par le Christ et par l'Evangile; mais, arrivée des bas-fonds du paganisme et de la barbarie aux sommets lumineux de la civilisation, l'humanité a été prise, à cette hauteur, d'un vertige pareil à celui qui la fit tomber la première fois, et pour avoir voulu se déifier, elle est retombée dans la dégradation d'où elle avait été tirée, avec la ressource de se relever si elle recourt au remède qui l'avait sauvée, mais aussi avec le danger de tomber plus bas encore et de se détruire, si elle le rejette définitivement. Dans cette situation, M. Auguste Nicolas s'est appliqué la parole de Cicéron : voyant la cause de nos malheurs et sachant qu'on ne peut rien constituer en dehors du Christ, *pierre angulaire* de l'édifice, convaincu qu'il y va non-seulement de l'éternité pour chacun, mais du temps présent pour tous, non-seulement de nos autels, mais de nos foyers, de nos murailles et de nos remparts, du sol même de la patrie, il s'est dit qu'il y a là une cause qu'il ne pourrait abandonner sans crime. Après avoir publié tant de beaux livres qui ont fait tant de bien aux âmes et ramené à la vérité tant d'intelligences égarées, il s'est dit qu'il lui restait un dernier ouvrage à produire, ouvrage dans lequel il rouvrirait pour ainsi dire l'Evangile, depuis si longtemps fermé à l'esprit public. Avant d'aborder directement ce sujet inépuisable, il a pensé qu'il fallait y arriver par une étude générale sur Jésus-Christ : cette étude est l'objet du volume qui vient de paraître et qui fera vivement désirer l'apparition de celui qu'il annonce.

Nous n'avons pas à insister ici sur le mérite du livre de M. Auguste Nicolas ; on sait avec quel bonheur d'expression et quelle hauteur de vues l'auteur des *Etudes philosophiques* traite les sujets qu'il aborde et comme il s'insinue dans l'esprit du lecteur dont il s'attire la confiance par la plus entière bonne foi, en même temps qu'il en éclaire l'intelligence par la lumière

douce et sereine de ses raisonnements. Nous ne saurions mieux faire l'éloge du nouveau livre qu'en disant qu'il est digne de ses aînés, les *Etudes philosophiques*, que nous venons de rappeler, *la Vierge Marie et le Plan divin*, *la Divinité de Jésus-Christ*, *l'Art de croire*, *l'Etat sans Dieu*, *la Révolution et l'ordre chrétien*, etc. L'ouvrage se divise en deux grandes parties : science historique de Jésus-Christ, science doctrinale de Jésus-Christ. Dans la première, M. Nicolas montre Jésus-Christ attendu du monde entier, attesté par le monde entier, et trace ce plan historique de la religion, universel et perpétuel, qui prouve que Dieu est intervenu dans les destinées de l'humanité, qu'il y a une religion de sa main, qu'il est le Dieu des hommes comme il l'est de la nature, et que, comme celle-ci l'honore à sa manière, nous devons l'honorer à la nôtre, par la conformité de tout notre être aux lois de cette religion. Dans la seconde partie, décomposant pour ainsi dire dans ses principaux rayons, le Christ, qui est la lumière du monde, il le montre : Verbe incréé au sein du Père, — Verbe créateur, principe et exemplaire de l'univers, — Verbe illuminateur aux sein des âmes, — fin de la création, premier-né et héritier de toutes choses, — préexistant dès l'origine des temps dans le monde, — Verbe incarné au sein de la Vierge Marie, — Dieu-homme, conversant avec les hommes, — crucifié, Rédempteur de la race humaine et pacificateur de tous les êtres, — Dieu avec nous dans l'Eucharistie, — chef du corps mystique de l'Eglise, Pontife des biens futurs, — souverain Juge des vivants et des morts, — félicité des élus et malédiction des réprouvés dans l'éternité.

Alors l'auteur trace le *plan doctrinal de la religion* dans des pages si belles, si lumineuses, si saisissantes, que nous ne résisterons pas au plaisir de les placer sous les yeux de nos lecteurs. Nous en commencerons la reproduction dans la prochaine livraison des *Annales catholiques*. Ils auront ainsi une idée plus complète de ce beau livre, qui viendra se placer à côté des précédents et qui devra se trouver dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

---

2. *Vie de la Révérende Mère Marie-Madeleine Gipoulon*, en religion sœur Victoire, ursuline, fondatrice de la congrégation des

sœurs hospitalières-institutrices de Saint-Roch, à Felletin (Creuse); par l'abbé P.-G. Penaud, supérieur de la même congrégation et du petit séminaire de Felletin. In-12 de 288 pages. Paris, 1874; chez Poussielgue frères.

Marie-Madeleine Gipoulon, en religion sœur Victoire, naquit le 2 novembre 1765; elle entra en religion chez les ursulines de Limoges, au mois d'avril 1789, à la veille de la grande Révolution qui allait fermer les couvents et disperser les religieuses qu'elle ne mènerait pas à l'échafaud. Un incendie qui consuma le monastère de Limoges, en 1790, marque pour la sœur Victoire et pour ses sœurs, plutôt que pour les autres religieuses, le moment de cette douloureuse dispersion; la sœur Victoire revint à Felletin, où elle était née, et où elle se livra, conformément à la règle de son ordre, à l'éducation des jeunes filles, en même temps qu'elle se faisait infirmière et servante des malades. Elle continua cette vie de dévouement pendant tout le temps que dura la tourmente révolutionnaire, donnant en secret l'instruction religieuse aux jeunes filles, quand elle ne put plus le faire en public, et les préparant à la communion qu'elles recevaient avec toutes les précautions exigées par les circonstances. Quand la tourmente fut passée, elle reprit publiquement la direction de l'école qu'elle avait fondée, puis elle se chargea de l'Hôtel-Dieu, en 1802, et s'occupa dès lors de la fondation de la congrégation de Saint-Roch, œuvre pour laquelle elle reçut les conseils et l'appui du vénérable évêque du diocèse, Mgr du Bourg, qui mourut en 1822. Un décret impérial autorisa la nouvelle congrégation, qui compta bientôt plusieurs religieuses ferventes et dévouées, et qui envoya de florissants essaims à Aubusson, à Chénérailles, etc. La sœur Victoire, dans son humilité, n'avait pas voulu être supérieure de la congrégation qu'elle avait fondée. Lorsque mourut la Mère de Saint-Avit, première supérieure, elle dut se soumettre à l'élection. La Révérende Mère Gipoulon ne resta pas longtemps dans la charge que son humilité avait voulu repousser : elle mourut, après avoir édifié toutes ses religieuses, le 4 août 1821. Cette vie si remplie de vertus méritait d'avoir un historien; elle l'a trouvé dans M. l'abbé Penaud, qui l'a racontée avec autant de charme que de simplicité. « Vous montrez bien,

lui écrivait Mgr l'archevêque de Tours, en approuvant son livre, la voie de la Providence dans la résurrection de nos familles religieuses sous des formes nouvelles, au sortir de la tempête révolutionnaire. Vous faites bien connaître une de ces âmes grandes et modestes qui se dévouèrent à la régénération de notre patrie par les œuvres de l'éducation et de la charité. De tels faits et de tels exemples sont bons à mettre sous les yeux de tous les lecteurs; ils sont bien plus utiles encore pour les membres et les élèves des congrégations enseignantes. » Nous n'avons rien à ajouter à cette approbation si bien motivée.

---

5. *Le Chemin de la Croix de la sainte Vierge*, ou les XII stations de la voie douloureuse de la Mère de Dieu, suivies chacune de prières générales et d'une prière particulière pour la France; par Alex. de Saint-Albin. In-18 de VIII-256 pages, avec encadrements et culs-de-lampe. Paris et Poitiers, chez H. Oudin. — Prix : 2 fr. 25 cent.

Il n'y a point d'écrivain, dit M. Louis Veuillot, qui fasse plus d'honneur à la presse religieuse que M. de Saint-Albin, rédacteur de l'*Etoile d'Angers*. Nos lecteurs connaissent la plupart de ses ouvrages politiques. Tous sont graves, pleins d'honnêteté courageuse, marqués au coin du bon sens. Depuis trente années et plus, la vie de M. de Saint-Albin est véritablement consacrée à dire la vérité. Il la dit comme il la voit, avec clarté, avec force, avec douceur, sans aucune préoccupation que celle du bien général. Il est dans toute la force du terme un bon citoyen, un bon chrétien et un bon écrivain. Il fait le *Chemin de la Croix* en compagnie de la sainte Vierge, modèle inénarrable de toute perfection, de toute résignation et de toute noble douleur; mais il le fait aussi en compagnie de la France, qu'il voudrait voir un modèle de tout repentir. Il n'oublie pas que la Reine du ciel est aussi la Reine du monde et la Reine de cette nation jadis si belle et si glorieuse, aujourd'hui pécheresse et tombée. Il soutient son courage par le spectacle des douleurs de la Mère de Dieu; il lui parle des miséricordes de sa souveraine, *Mater misericordiæ*, qui lui offre le prix de ses souffrances; il lui suggère des prières qui la remettraient dans la voie de la

gloire et du salut. On sent que ces prières sont l'ordinaire entretien d'un cœur qui n'a rien de plus présent que les maux de la patrie, et de plus vivant que son amour.

Quelques-uns de nos plus illustres évêques, voulant donner à M. de Saint-Albin un témoignage de leur affectueuse sympathie et de la grande estime qu'ils font de ses travaux, ont lu son livre avant qu'il fût livré au public, et se sont hâtés de lui en exprimer leur satisfaction. Il paraît avec l'approbation de Mgr l'évêque d'Angers et des lettres élogieuses de NN. SS. de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges ; de La Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux ; Pie, évêque de Poitiers et Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ces suffrages qui garantissent la doctrine du livre et le talent de l'auteur. Ce sont des maîtres et des témoins. « Nous n'hésitons pas, dit Mgr Freppel, à louer le livre et à le recommander à la piété des fidèles de notre diocèse, comme nous paraissant très-propre à nourrir leur dévotion envers la très-sainte Vierge. Le pieux auteur, dont le nom seul est une recommandation, s'est appliqué avec autant de soin que de bonheur à faire ressortir les leçons salutaires que renferme la vie de l'auguste Mère de Dieu. Ce livre, écrit avec le cœur, fera du bien aux âmes affligées. » — « Piété, onction, tout s'y trouve réuni, écrit à son tour Mgr l'archevêque de Bourges. Je suis heureux de pouvoir joindre mon suffrage à celui de votre savant évêque. C'est pour moi un sujet d'édification et de joie de voir que la plume qui a dévoilé avec autant d'autorité et de hardiesse les mystères des sociétés secrètes, sait aussi pénétrer dans d'autres mystères d'une nature bien plus consolante et plus douce, dans ceux de la vie surnaturelle. » — « Quel beau livre sur la douleur ! dit Mgr l'archevêque de Perga. Votre livre apprend à chacun de nous comment les souffrances chrétiennes savent puiser, en Jésus et Marie, dignité et suavité : il apprend à notre malheureuse France comment ses maux, chrétiennement supportés, peuvent devenir pour elle l'expiation et le salut. Sur ce point, les conseils que vous donnez à notre pays et les doctrines parfaitement saines que vous professez sont dignes de tout éloge. » — « L'écrit tout entier respire le parfum de la vraie piété, dit

Mgr Pie : utile à tous, cette lecture le sera particulièrement aux pères et mères de famille : en leur indiquant le devoir, elle leur fera goûter en même temps la consolation. »

Que pourrions-nous dire, après de tels témoignages, pour recommander ce joli petit volume ?

---

6. *L'Eucharistie méditée*, ou Jésus mon amour et ma vie, Méditations pour se préparer à la sainte communion, suivies d'actions de grâces ; 19e édition, in-18, de XIV-396 pages ;—Paris, 1875, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19 ; — prix : 1 fr. 50 cent.

Cet ouvrage, approuvé par Mgr l'évêque d'Autun, comme « très-propre à nourrir la piété et à augmenter la dévotion des fidèles envers le Très-Saint Sacrement de l'autel, » se compose d'une série de chapitres, rédigés sous forme de méditations. Chaque chapitre se divise en trois paragraphes, ayant chacun un titre spécial : le premier renferme des réflexions qui ont pour but d'amener insensiblement l'esprit à l'objet même du chapitre ; le second est consacré aux grandeurs et aux amabilités de Jésus dans le divin Sacrement ; le troisième est une conclusion pratique. A la fin de chaque chapitre vient une action de grâces après la communion. Le volume se termine par les prières pendant la messe, les vêpres du dimanche, les antiennes à la sainte Vierge et les litaniés du Très Saint Sacrement. Les âmes chrétiennes trouveront dans l'*Eucharistie méditée* un manuel précieux, une abondante nourriture pour la piété.

Nous signalons enfin, en terminant cette revue :

7. Le *Jubilé de l'année sainte* 1875, petit Manuel indiquant aux fidèles la nature, les conditions, et les pratiques pour gagner cette indulgence, avec des sujets de méditations pour ce saint-temps, (in-18 de 34 pages ; Paris, 1875, chez Victor Sarlit ; prix : 15 cent.)

8. L'*Année sainte ou le Jubilé de* 1875 au point de vue historique, théologique et pratique, (in-12 de 36 pages ; Paris, 1875, chez Victor Sarlit ; prix : 50 cent.) ; « Guide exact et attrayant, » écrit Mgr Mermillod à l'auteur.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

— E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

PIE IX ET LA PAPAUTÉ.

Le 13 mai 1875, Pie IX est entré dans sa quatre-vingt-quatrième année ; le 16 juin 1875, il entrera dans la trentième année de son Pontificat : règne merveilleux, vie admirable, où paraît évidente à tous les yeux la main de la Providence qui veille sur l'Eglise ! Pie IX est né au moment où la Révolution commençait à se livrer à toutes ses fureurs, le 13 mai 1792, dans le mois même où l'Assemblée législative de France votait la déportation des prêtres qui ne voulaient pas prêter serment à la constitution civile du clergé. Depuis cette époque, que d'évènements prodigieux! que de révolutions! que de catastrophes ! Le pontificat seul de Pie IX, depuis le 16 juin 1846, a vu des révolutions non moins extraordinaires, des catastrophes non moins effroyables que celles qui avaient signalé les dernières années du dix-huitième siècle et les premières du dix-neuvième. Quelles sont celles qui menacent encore le monde chrétien, à cause de ses défaillances et de ses apostasies? Nous l'ignorons, mais la prédominance de la franc-maçonnerie, du faux libéralisme, du naturalisme et du rationalisme, accompagnée d'une véritable fureur pour les jouissances sensuelles et d'un orgueil qui ne reconnaît plus d'autorité, ne donne-t-elle pas de trop justes sujets de crainte?

Si Dieu a réprouvé ces peuples jadis chrétiens qui tournent aujourd'hui contre l'Eglise les bienfaits qu'ils ont reçus d'elle, dans quel épouvantable abîme de corruption, de dégradation, d'anarchie et de despotisme l'Europe ne va-t-elle pas s'effondrer? Si Dieu a pitié d'eux et veut les ramener à lui, par quelle série de châtiments n'auront-ils pas à passer, puisque tant de leçons, et de si terribles, n'ont pu encore les éclairer?

Quoi qu'il arrive, l'Eglise restera, et la Papauté, qui en est la tête et le cœur, reprendra sur les sociétés redevenues chré-

tiennes ou amenées au christianisme, une influence égale, si ce n'est supérieure à celle qu'elle a déjà possédée, et c'est du pontificat de Pie IX que datera ce mouvement merveilleux. Ceux qui viendront après nous, considérant les évènements dans leur ensemble et dans leurs résultats, reconnaîtront que tout ce qui s'est fait de nos jours à Rome et hors de Rome, que toutes les épreuves de Pie IX, que tous les grands actes de son Pontificat, que tous ces orages déchaînés contre l'Eglise catholique avaient pour but, dans les desseins de la Providence, de faire briller la Papauté d'un nouvel éclat, et par elle, de fortifier l'unité de la foi.

Par ces évènements, par ces orages, dit excellemment le *Vaterland* de Vienne, le Pape a été tiré de son isolement de jadis ; il n'est plus le Pape de Rome et de l'Italie, comme on s'accoutumait trop à le voir, il est devenu plus évidemment que jamais le Pape de tous les peuples catholiques, qui se sont étroitement rattachés à lui. « Et il y a toute apparence, poursuit le journal autrichien, que lorsque la période orageuse actuelle se sera calmée, le Pape reprendra le rôle de chef suprême de la civilisation chrétienne, l'office de médiateur entre les princes et les peuples, d'une manière nouvelle et appropriée au génie du siècle. L'Europe une fois redevenue chrétienne et catholique, tout aussitôt la Papauté se trouvera être le pivot central de sa plus haute unité, et la raison première de sa prépondérance morale sur le reste du monde. »

C'est bien là notre invincible espoir, fondé sur l'histoire des siècles passés, sur les mérites des saints morts et vivants qui prient pour l'Europe, sur la protection de la sainte Vierge, dont les sanctuaires se multiplient parmi nous, et sur la miséricorde de Dieu qui éclate dans le fait même de la conservation des jours de Pie IX, dans ce magnifique don qu'il nous a fait du saint et glorieux Pape dont la voix et l'exemple éclairent et fortifient si admirablement les intelligences et les cœurs.

J. Chantrel.

LES PÈLERINS ALLEMANDS AU VATICAN (1).

Le jeudi 13 mai, quatre-vingt-troisième anniversaire de la naissance de Pie IX, les pèlerins allemands ont eu le bonheur d'être admis en audience solennelle auprès du Saint-Père; la salle Ducale était envahie par les pèlerins auquel s'était jointe la colonie allemande fixée à Rome. La foule était nombreuse : on peut l'évaluer à 400 personnes au moins, parmi lesquelles on remarquait M. le baron de Loë de Geldan, organisateur du pèlerinage, M. l'avocat Lingens, M. le comte de Hompesch et M. Bæke, de Mayence. Cette grande manifestation de foi a un caractère tout spécial sur lequel nous n'avons pas besoin d'insister, les conditions actuelles de l'Allemagne étant suffisamment connues.

A midi précis Sa Sainteté a paru environnée d'une nombreuse cour, où l'on remarquait LL. Emm. les cardinaux Borromeo-Arese, Berardi, Chigi, Guidi, Bartolini, Pitra, di Pietro, et Nosseigneurs Hassoun, de Lavigerie, évêque d'Alger, et David, évêque de Saint-Brieuc.

Tous les fronts se sont courbés à l'approche du Saint-Père levant la main pour bénir cette nombreuse assistance. M. le baron de Loë s'est alors avancé et a donné lecture de l'adresse suivante en latin :

Très Saint Père,

Vos fils de l'Église catholique d'Allemagne, unis à leurs frères de la grande et universelle famille chrétienne dont le Seigneur Jésus-Christ vous a donné le gouvernement, sont venus déjà plusieurs fois pendant votre glorieux pontificat déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur amour filial pour la sainte Eglise romaine. Vous avez toujours daigné le recevoir avec ce paternel amour qui embrasse chaque nation en particulier et les chrétiens de tout le monde en général.

Et voilà, Très-Saint Père, que nous nous présentons devant Votre trône, inquiétés par de récents évènements qui augmentent de jour en jour nos douleurs par suite des machinations qu'ont entreprises contre la sainte Eglise nos puissances temporelles. Vous avez eu connaissance, en effet, des circulaires émanées du chance-

(1) Récit du *Journal de Florence*.

lier de l'empire germanique le 14 mai 1872, et communiquées à tous les gouvernements de l'Europe. D'un commun accord avec nos illustres pasteurs nous avons protesté contre les fausses explications au moyen desquelles cette circulaire voulait ébranler le dogme de notre foi. Nous avons surtout jugé nécessaire de venir proclamer solennellement et unanimement devant vous, Très-Saint Père, qu'aucune intrigue humaine ne pourra jamais nous éloigner ni nous séparer du Pontife romain légitime, car nous nous souvenons de cette parole : « Qu'il est nécessaire à toute créature pour « être sauvée d'être soumise au Pontife romain. » Et pour nous, nous reconnaîtrons toujours comme seul Pontife souverain, celui qui a été élevé au siége de Pierre d'après la sanction des lois ecclésiastiques.

Il existe une autre cause de douleur qui nous pousse à vos pieds, c'est que le gouvernement de l'empire germanique, à la date du 4 décembre de l'année passée, appuyé par une grande majorité de voix et malgré les énergiques et savantes protestations des députés qui défendent la cause catholique, a supprimé notre ambassadeur auprès de Votre Saint-Siége. Sans doute, d'après ce qui est arrivé dans ces derniers temps, nous savons très-bien que ce retrait n'a pas porté un grand préjudice à Vos droits : néanmoins nous pensons qu'on s'est gravement oublié à l'égard de 15 millions de catholiques que compte l'empire germanique, et cet acte nous paraît un nouvel effort pour déterminer un pernicieux divorce avec l'Eglise, afin que l Etat nous arrache violemment au seul fondement solide de tout ordre moral et politique.

Nous sommes décidés, nous catholiques allemands, et nous le serons toujours, à rester immuablement et plus fermement liés, si cela se peut, par le lien sacré de la charité qui nous unit à Vous, Très-Saint Père, et plus nos ennemis s'efforceront de nous arracher du centre de l'Eglise et de nous éloigner des préceptes et des observations de notre foi, plus nous mettrons de soin à accomplir tous les devoirs que notre conscience nous prescrit, aidée de la foi divine et conduite par le magistère infaillible de l'Eglise.

Pour rester fermement attachés à ces devoirs, nous aurons à notre secours, Très-Saint Père, ce que Vous avez écrit en termes si magnifiques dans Votre encyclique du 21 novembre 1873. Grâce à Dieu, les divers genres de martyre et de vexations dont sont devenus victimes chez nous tant de prêtres et d'évêques en suivant Votre exemple, montrent surabondamment que le courage augmente de plus en plus chaque jour dans notre faible nature. S'il

n'est pas en notre pouvoir de faire rétablir la légation de l'empire germanique, nous y suppléons en Vous envoyant ces députés de notre population catholique, pour qu'ils déposent aux pieds de Votre Sainteté avec cette adresse, et proclament à haute voix, ce qu'ils pensent et ce qu'ils gardent dans leur cœur, pour qu'ils vous jurent que nous serons toujours unis avec Vous, que nous ne nous séparerons jamais de cette légation céleste dont les anges sont les ministres, que nous ne cesserons de prier pour Votre conservation : qu'ils déposent à vos pieds la profession de leur obéissance à votre doctrine partout et en tout ce que Vous voudrez.

Cependant nous n'ignorons pas que nous sommes sous le coup d'une tempête nouvelle et peut-être plus violente. Aussi nous courons avec plus d'ardeur à la source des grâces, vers Vous, Très Saint Père, qui, quoique captif, avez annoncé au monde chrétien l'année du Jubilé, afin que par nos prières et nos œuvres de pénitence la colère céleste éloigne de nous les calamités qui sont suspendues sur les nations pour venger les crimes de notre époque. Plût à Dieu que tous nos frères catholiques eussent pu venir visiter le seuil des apôtres! Mais nous avons la ferme conviction que, bien qu'éloignés, ils sont présents à votre cœur, et que vous les consolerez de la grâce de votre bénédiction. Nous supplions donc Votre Sainteté de vouloir bien leur transmettre votre bénédiction apostolique par ces députés et de vouloir bien nous aider par vos prières à obtenir du Sacré-Cœur de Jésus, de la protection de l'Immaculée Vierge et mère, la grâce de la persévérance.

Humblement prosternés à Vos pieds, nous nous adressons à Vous avec le plus profond respect, Vous priant de croire que nous sommes et serons toujours les fils de l'Allemagne les plus soumis à Votre Sainteté.

Le Saint-Père s'est alors levé et a répondu en italien par une splendide improvisation dont nous empruntons la traduction au *Monde* :

Tandis que votre présence, mes fils bien-aimés, augmente beaucoup la consolation qu'apportent à mon cœur toutes les démonstrations catholiques, elle me suggère en même temps une pensée que je vais vous communiquer. Comment se fait-il, me dis-je à moi même, comment se fait-il que certains soi-disant conducteurs des hommes et des choses, qui ont entre les mains les moyens

de déchaîner contre la religion catholique toute la haine que Satan leur met au cœur, comment se fait-il que, malgré certains triomphes qu'ils remportent contre l'Eglise, ils ne cheminent cependant qu'au milieu des hésitations de l'incertitude, et se montrent pleins d'agitation et de crainte, de peur que leurs injustes desseins ne viennent à s'évanouir tout à coup, comme font les brouillards devant le soleil ?

Et vous, au contraire, devenus le but de cette haine, vous êtes partis de votre patrie, calmes et tranquilles, sans craindre d'injustes colères et sans vous préoccuper de dédains immérités. *Non est pax impiis*, a dit l'Esprit Saint; et, quant à vous, l'apôtre saint Jean nous enseigne que *caritas foras mittit timorem.*

Qui aime Dieu, qui tient en mépris tous les regards humains, qui refuse de partager son cœur en deux, afin de plaire tantôt à Dieu et tantôt aux hommes, qui s'abandonne en toute confiance entre les bras de Dieu, celui-là ne craint pas plus la prison que les menaces ; il ne craint rien de tout ce qui peut atteindre le corps, parce que celui qui aime Dieu est bien certain que l'âme ne peut être tuée par qui que ce soit. C'est pour cela que tous ceux qui soutiennent la lutte, dans votre pays, avec une si grande constance et une si admirable fermeté, évêques, prêtres et fidèles, tandis qu'ils offrent un spectacle qui console l'Eglise militante et mérite les bénédictions de l'Eglise triomphante, sont aussi comme un spectre qui épouvante et confond leurs ennemis.

Ces beaux exemples de constance contre les fureurs des hérétiques ne sont assurément pas nouveaux dans votre patrie. Il y a deux siècles naissait dans la Silésie Jean Sarcander. Ayant crû en âge et en piété, il se consacra au sanctuaire; et, devenu pasteur d'âmes, il édifiait et sanctifiait son troupeau. Les hérétiques le prirent en haine, et animés d'une fureur infernale, ils eurent recours à

toutes sortes de moyens pour l'opprimer. Etant parvenus à la fin à mettre la main sur lui, il l'abreuvèrent d'opprobres, le soumirent aux plus cruels tourments et en firent un martyr qui versa tout son sang pour affirmer la foi de Jésus-Christ. Il plut à Dieu de l'élever à l'honneur des autels il y a quelques années, et assurément, dans ces jours d'épreuves, il ne manque pas, du haut des demeures célestes, de prier pour vous, pour vos évêques et pour le peuple.

J'ajouterai maintenant que pour vous maintenir stables, fermes et constants dans les sains principes, vous, ainsi que les autres catholique, vous avez besoin d'obtenir de Dieu trois grâces spéciales, afin de marcher avec assurance dans ses voies. Laissez-moi vous faire une comparaison. Je pense que parmi vous il en sera quelques uns qui auront visité les catacombes de Rome. Sous l'empire d'un bon désir et poussés par leur dévotion, ils seront descendus dans les entrailles de la terre pour contempler ces saintes nécropoles où habitèrent et reposèrent tant de martyrs et tant d'autres héros de l'Eglise. Or, pour guider sa marche au milieu de l'obscurité, chaque pèlerin aura eu besoin d'une petite lumière afin d'éclairer la route et d'empêcher le pied de faire faux pas; il aura eu besoin d'un guide pour lui indiquer les mille circuits de ces souterrains, ceux qu'il est nécessaire de prendre pour arriver à ces lieux saints d'où les Pontifes romains prêchèrent les vérités de la foi et enflammèrent le cœur des peuples du saint amour de Dieu. De même, pour visiter avec fruit pour l'âme ces précieux restes, il aura dû regarder d'un œil pieux ces souvenirs de la piété chrétienne des premiers temps, qui, il y a quinze ou dix-sept siècles en arrière, se présentaient aux regards des fidèles tels qu'ils sont aujourd'hui, sauf la pauvreté de la forme, qui indiquait la permanence de la persécution. En effet, on conserve encore dans ces lieux souterrains les images des Saints et de la

sainte vierge Marie, les images de Jésus-Christ, qui, sous l'emblème du pasteur, porte sur ses épaules la brebis égarée et est en train de la reconduire au bercail. Après avoir satisfait sa dévotion, le pèlerin, toujours avec le même guide, toujours avec la même lumière, aura de nouveau repassé par les mêmes escaliers avant de revoir la lumière et de retrouver la splendeur du soleil.

Mes chers enfants, trois choses sont nécessaires pour que nous nous maintenions fidèles dans l'exercice de tous nos devoirs. Nous avons besoin d'abord, avant tout, de la lumière de la foi, afin qu'elle puisse nous montrer, au milieu de tant d'erreurs, de tant de faux principes, de tant de blasphèmes qui se multiplient de plus en plus sur la surface de la terre, la voie sûre que nous devons suivre, qui est celle de la vérité, et d'empêcher par là que nous ne fassions de faux pas. Mais cela ne suffit pas; comme le jugement particulier de chacun, inspiré par le mépris de l'autorité de l'Eglise ou bien par l'orgueil, s'est infiltré dans l'esprit d'un très-grand nombre de personnes, spécialement dans vos contrées, il est plus manifeste que jamais qu'un guide est nécessaire. Ce guide, nous le trouvons dans les pasteurs de l'Eglise, de qui nous devons recevoir de saints conseils, d'utiles enseignements, et les accueillir avec docilité et un cœur ouvert et [bien disposé. Dans ce moment même, vos pasteurs, entre tous, donnent un exemple de constance et de fermeté qui est l'objet de l'admiration générale.

Vous direz peut-être qu'il peut arriver quelquefois, à certain guide, de ne pas indiquer la bonne voie. Oui, cela peut être ; car l'Eglise catholique étant répandue sur toute la surface du globe et occupant un espace que je dirai immense, il peut arriver que quelques-uns aient mis en oubli la vérité, et que, l'ayant oubliée, ils ne puissent plus dès lors l'enseigner aux autres. Dans ce cas, comme toujours, vous avez le Saint-Siége, le Pasteur

suprême dont la mission est de relever celui qui erre et qui dira au soi-disant *vieux-catholique*, au catholique boîteux (*claudicante*), à celui qui veut soumettre les droits inaliénables de la religion aux exigences de la politique mondaine, à celui enfin qui, n'étant pas tout à fait rationaliste, refuse pourtant de se soumettre à l'autorité, il leur dira à tous, en se servant des paroles mêmes de Jésus-Christ : *Qui non colligit mecum, dispergit.* Oui, il leur dira à tous que, qui n'est pas uni avec le Pape ne recueille pas, mais jette la semence au vent et ne produira jamais de fruits, ou bien les fruits qu'il portera ne seront jamais que des fruits d'iniquité.

Le guide qui conduit le pèlerin à travers les routes souterraines des Catacombes lui fait observer les images des saints qui sont peintes sur les murs humides et dégradés de ces lieux vénérés. Or, la vie et les gestes des saints doivent être pour nous un grave sujet de réflexions. Nous devons les imiter. Si l'on y fait attention, on verra qu'il n'est aucune classe de personnes qui n'ait des saints au ciel, lesquels ont laissé à tous et à chacun en particulier des exemples spéciaux à imiter.

Les veuves apprendront d'eux l'amour de la retraite, les femmes mariées le zèle pour la sanctification de leurs familles. Dans la belle troupe des martyrs on trouvera de jeunes enfants qui ont scellé de leur sang la confession de leur foi ; les hommes y puiseront des exemples de bon sens et de prudence chrétienne ; les militaires des exemples de constance ; les artistes, des exemples de patience et d'amour du travail ; les rois eux-mêmes y rencontreront, eux aussi, des modèles à imiter et tant de souverains qui ont illustré le trône, soit en l'empourprant de leur sang afin de confesser leur foi, soit en l'ornant de toutes les vertus, vertus qui ne leur permirent jamais de le retenir au préjudice de leur conscience et de la justice.

Toute condition, tout état trouvera donc de quelle manière la foi et l'exemple des saints peuvent être imités, et Dieu donnera la grâce et les forces nécessaires afin que la foi et la charité ne viennent pas à s'éteindre, et que chacun puisse accomplir les ordres qui doivent assurer sa propre sanctification.

Après tout, fils bien-aimés, il n'y a rien autre chose que ceci : avoir une foi vive, suivre l'exemple des saints, se tenir étroitement unis au centre de la vérité, qui est ce Siége apostolique, au Pape dont la mission est de paître tout le monde, suivant le divin précepte donné à saint Pierre et à ses successeurs, *Pasce agnos, pasce oves.* De la sorte, tous unis ensemble, nous formerons ce roc inébranlable qui ne craint aucun ennemi, quel qu'il soit. *Caritas foras mittit timorem.*

Enfin, de même que le pèlerin, après avoir parcouru les voies obscures et souterraines dans les entrailles de la terre, revient à revoir le soleil, ainsi devons-nous espérer, nous aussi, qu'après avoir cheminé à travers les ténèbres des erreurs qui obscurcissent la vérité, nous pourrons revoir ce soleil qui nous éclairera sur l'horrible spectacle que présentent tous ceux qui disent que le bien est le mal et que le mal est le bien, et nous permettra ainsi d'en éviter le contact mauvais et contagieux.

Sans doute, je le sais, moi aussi, la paix n'est pas durable sur cette terre. Voyez : les Hébreux, échappés à la servitude de Pharaon après de longues fatigues, arrivèrent enfin à la terre promise, s'installèrent à l'ombre de gras vergers et se mirent à contempler les campagnes riches et fertiles. Toutefois cela n'empêcha pas que, de temps à autre, ils furent molestés par les peuples voisins, comme si Dieu eût voulu leur dire, à eux et à nous aussi, que notre patrie est au ciel, que nous sommes pèlerins ici-bas, et que dans le ciel seulement nous trouverons la paix stable et permanente.

Invoquons donc cette paix, demandons-la à Dieu, ô âmes très-chères, afin que sa bénédiction, pénétrant dans nos cœurs, les remplisse de cette charité qui est nécessaire pour jouir de cette paix, même au milieu des tribulations. Plus une âme est embrasée de l'amour de Dieu, plus elle est forte pour soutenir avec résignation les pénitences et les tribulations qu'il Lui plaît de nous envoyer.

Invoquant cette bénédiction, je prie Dieu de vouloir bien soutenir, en ce moment, le bras de ce pauvre vieillard, qui est le sien, qui est son Vicaire bien indigne, afin qu'il vous bénisse dans le corps, mais qu'il vous bénisse bien plus encore dans l'âme, qu'il vous bénisse dans vos familles, qu'il ramène la paix dans votre patrie, qu'il y ramène l'ordre et le respect à la religion fondée par Jésus-Christ. Qu'il vous bénisse aussi dans le retour que vous allez faire dans vos familles, qu'il vous bénisse surtout à l'heure de la mort, afin que vous ayez l'immense consolation de déposer vos âmes dans ses mains divines et d'être rendus par là dignes de le bénir et de le louer à travers tous les temps et durant tous les siècles des siècles.

Après cet éloquent discours le Saint-Père a parcouru les rangs des fidèles se disputant ses mains pour les couvrir de baisers. Après quoi Sa Sainteté s'est arrêtée un instant pour considérer dix-sept albums, dont sept magnifiquement reliés, portant un million deux cent mille signatures des catholiques de l'Allemagne et principalement de la Bavière.

Le lendemain, 14 mai, Pie IX a reçu, en audience privée, les ecclésiastiques qui, au nombre de quatre-vingts, font partie de la caravane des pèlerins allemands. A leur tête se trouvait Mgr de Waal, recteur du séminaire teutonique situé près du Vatican. C'était un spectacle digne des premiers temps de l'Eglise que de voir autour du captif du Vatican ces vaillants confesseurs de la foi. Plusieurs d'entre eux exilés, jetés en prison, traqués comme des malfaiteurs, portaient encore les traces de

leurs glorieuses souffrances. Et cependant la joie était sur tous les visages, tous se sentaient heureux de voir encore une fois le grand Pape qui les soutient dans la lutte par ses paroles et par son exemple.

Pie IX a donné à chacun sa main à baiser et a daigné en même temps leur remettre un souvenir bien adapté aux dures conditions où ils se trouvent et à la force qui leur est nécessaire pour maintenir inviolables leur foi de catholiques et leur dévouement filial au Saint-Siége. C'étaient des fragments d'inscriptions provenant des Catacombes.

Mes enfants, leur a dit Pie IX en latin, ne craignez rien et soyez inébranlables comme ces pierres qui ont résisté au passage de quinze siècles, et qui aujourd'hui encore raniment notre courage par les grands exemples qu'elles nous rappellent. Oui, souvenons-nous de ces exemples au milieu des tribulations présentes, réconfortons-nous par la pensée de la constance invincible que nos pères dans la foi savaient opposer aux persécuteurs. Encore une fois, mes enfants, ne craignez rien, et la victoire sera à nous.

Dans la soirée du 13 mai, les pèlerins allemands s'étaient réunis chez le cardinal Borromeo. Là une Adresse leur a été lue au nom de la *Société romaine pour les intérêts catholiques*. Cette Adresse, publiée par la *Voce della Verità*, a motivé la saisie du journal; en voici la traduction :

Aux pèlerins catholiques d'Allemagne.

Onze siècles sont écoulés depuis que votre grand apôtre, fortifié par les conseils du saint pape Grégoire II, quitta Rome pour fonder les premières Eglises sur les bords du Rhin, de la Moselle et du Danube. Plus tard, il renouvela ce même voyage avec des compagnons de plus en plus nombreux et avec un succès toujours croissant. C'est depuis cette époque qu'un lien de foi et d'amour a uni l'Allemagne et Rome, lien que ni la longue suite des siècles ni leurs violentes tempêtes ne purent rompre. De nos jours même, l'œuvre sacrée de Grégoire II et de Grégoire III, l'œuvre du saint apôtre Boniface, se perpétue glorieusement dans une grande partie de votre noble pays, et surtout en vous tous, très-estimés représentants de ces catholiques magnanimes.

Une nouvelle et violente tempête est actuellement déchaînée contre votre auguste Eglise. Ce n'est plus, comme au seizième siècle, la révolte de quelques enfants égarés et entraînés par les passions humaines; ce n'est plus l'avidité de quelques princes qui privaient l'Eglise des droits et des biens que des siècles chrétiens lui avaient conférés; non, c'est une politique violente et impie qui voudrait imposer aux consciences chrétiennes le joug insupportable des Césars romains. Or, ces consciences, de même qu'elles ont toujours su résister, résisteront jusqu'à la fin. Vous, nobles catholiques d'Allemagne, vous êtes appelés à montrer au monde entier ce que peut un cœur catholique s'il est de bonne heure pénétré de la vraie foi. Quel glorieux spectacle, pour tous les pays du monde où le devoir et l'honneur sont encore respectés, que celui que nous offrent vos évêques, vos prêtres, vos fidèles! Dans chaque pays catholique, au-delà comme en-deçà de l'Océan, tous les regards sont tournés avec admiration vers vous, qui êtes à l'époque actuelle les nobles confesseurs de la foi catholique.

Or, si tous les vrais catholiques se rencontrent dans cette même pensée et dans ces sentiments, comment en serait-il autrement chez les catholiques de Rome, plus rapprochés du trône apostolique et unis à lui par un double lien? Comment, nous, qui sommes également attaqués par des armes moins cruelles, il est vrai, mais de beaucoup plus perfides, comment ne vous accueillerions-nous pas avec amour et reconnaissance, vous qui combattez au premier rang dans la lutte actuelle contre l'Eglise! Partout les ennemis de l'Eglise et de son indépendance se tendent la main. Nous aussi, à vous, chers frères, qui combattez et qui souffrez pour notre cause commune et la plus sacrée de toutes, nous tendons la main.

Nous sommes convaincus que vous triompherez des amendes, de la prison et de l'exil, de même que des lois impies et de tous ces nombreux artifices par lesquels on voudrait vous arracher à la foi. Nous aussi, nous sortirons vainqueurs de notre lutte, qui, si elle est menée avec plus d'astuce, n'en est que plus dangereuse. Il y a beaucoup de choses qui nous affligent, mais le nombre des consolations est plus grand encore. Nous les puisons dans la merveilleuse vigueur de Notre-Saint Père, que tous les bons catholiques de Rome et d'Italie entourent de leur dévouement et de leur amour; enfin, dans la confusion et l'impuissance de nos adversaires, lesquels, après avoir spolié notre père et souverain de son pouvoir temporel, après avoir privé l'Eglise de ses biens, le pays de ses plus belles institutions, reconnaissent aujourd'hui que leur œuvre est vaine et éphémère; aussi sont-ils plus inquiets de l'avenir que nous.

Personne, ni de vous, ni de nous, n'a cessé, ni ne cessera jamais d'aimer sa patrie. Nous la désirons libre et heureuse. Mais vous êtes convaincus avec nous que, en résistant à ceux qui lèsent les droits de nos consciences, nous servons mieux la patrie que ceux qui abusent de son nom pour l'avilir.

Chers frères et chers amis! malgré la différence de nos langues et de nos pays, nous ne faisons qu'un avec vous, et il en sera toujours ainsi. Nous avons en horreur les conspirations secrètes et les trames perverses. Aussi est-il un accord public et un but commun dans lequel vous et nous, et tous les catholiques de la terre, nous nous rencontrerons toujours : c'est la fidélité pour notre sainte Eglise, pour notre pasteur suprême et pour le centre de la vie religieuse. Lorsque vous serez retournés dans votre patrie, répétez ceci à nos frères, vos concitoyens. Dites-leur que l'on arracherait plutôt les montagnes du sol italien avant d'arracher la sainte et ancienne foi des cœurs des Italiens. Telle est notre ferme volonté. Quant à vous, continuez de nous soutenir par votre magnifique exemple et par vos prières assidues.

On comprend l'impression désagréable produite par cette vigoureuse Adresse sur l'esprit des violents et des astucieux, qui tendent au même but par des voies différentes, mais qui ne pourront vaincre l'Eglise, accoutumée depuis dix-neuf siècles bientôt à triompher de la force et de la perfidie.

LES JANSÉNISTES DE HOLLANDE.

Nos lecteurs savent qu'il reste encore cinq à six mille jansénistes en Hollande. Ces jansénistes ont leur hiérarchie, et le chef de ces hérétiques se trouve à Utrecht. Chaque fois que le chapitre de la cathédrale élit un évêque pour le siége d'Utrecht, il annonce l'élection au Souverain-Pontife pour en obtenir la ratification. Le Saint-Siége, en retour, annule l'élection et interdit l'élu.

Une élection de ce genre a eu lieu le 15 décembre dernier. Le choix du chapitre tomba sur M. J. Heykamp, et fut signifié au Saint-Père. Pie IX, en date du 31 mars dernier, adressa sa réponse à l'archevêque catholique d'Utrech et à ses suffragants, afin qu'elle fût publiée dans toutes les églises catholiques du pays. Dans cette réponse, l'élection du 15 décembre a été déclarée nulle et M. Heykamp interdit. Malgré cette décision du Saint-Siége,

M. Heykamp a été sacré le 28 avril dernier. Cette consécration entraîne avec elle l'excommunication de celui qui l'a reçue.

Voici le décret du Saint-Siége :

PIE IX PAPE

A ses Vénérables Frères Ignace, archevêque d'Utrecht, et autres Évêques de la Hollande, ainsi qu'à tout le peuple catholique de ce pays.

Vénérables Frères et très chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Etabli, en vertu de Notre charge apostolique et suprême, comme le gardien et le protecteur de la foi catholique et de l'unité dans toute l'Eglise de Dieu, Nous devons employer toute Notre sollicitude pour remplir cette charge saintement et et avec fidélité. Poussé par cette sollicitude, Nous avons regardé comme un devoir de vous adresser cette lettre, à vous, Vénérables Frères et très-chers Fils.

Car nous avons appris par une lettre, en date du dernier jour de février, qui Nous a été adressée et qui est signée par un certain Corneille-Ignace Muller, qui se dit doyen du prétendu chapitre d'Utrecht, que Henri Loos, qui avait étéélu *proprio motu*, avec nullité et d'une manière illégitime, archevêque des schismatiques d'Utrecht, et avait reçu invalidement et d'une façon sacrilége la consécration épiscopale, et qui pour cela a été, lui et ceux qui l'ont élu et sacré, excommuniés par ce Saint-Siége de l'excommunication majeure, et interdits de toute fonction *ex ordine et jure*, que ce même Loos est décédé ; en outre, que les soi-disant chanoines d'Utrecht ont établi et choisi pour archevêque un autre, du nom de Jean Heykamp.

Dans la même lettre, les fauteurs et partisans du schisme et des erreurs de Jansénius se sont permis, se couvrant du manteau de l'hypocrisie, comme s'ils étaient de l'Eglise catholique, notre mère, qu'ils déchirent, de Nous annoncer cette élection et de Nous en demander la confirmation.

Quant à Nous, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, Nous avons appris avec douleur la mort du soi-disant archevêque d'Utrecht, et Nous avons versé des larmes de ce qu'avant de quitter cette vie il n'ait pas renoncé à son opiniâtreté, et Nous

déplorons amèrement que ses malheureux partisans dans le schisme et dans l'erreur persistent dans leur entêtement sans se laisser effrayer par les jugements de Dieu.

Or, en reconnaissant en eux cette dureté de cœur avec laquelle ils ne cessent de déchirer la robe du Christ et qui les dispose à mépriser sans cesse les peines qui leur sont imposées ; mû par Notre charge apostolique et par les saints canons, pour obtenir au moins que ceux qui ne veulent point se corriger et rentrer dans le bercail soient rejetés par ceux qui sont fidèles, Nous déclarons, imitant en cela Nos prédécesseurs, qui ont ainsi jugé et condamné les élections des évêques schismatiques d'Utrecht, en vertu de Notre autorité apostolique, que l'élection de Jean Heykamp, soi-disant archevêque d'Utrecht, accomplie par les prétendus chanoines d'Utrecht, est nulle, illégitime et schismatique, et Nous cassons, annulons et détruisons cette élection.

En outre, Nous avertissons avec instance le sus-nommé Heykamp qu'il s'abstienne, sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*, et sans entrer dans plus de détails, de tout acte qui incombe à la juridiction épiscopale. Il ne peut donc jamais lui être accordé de donner une mission à qui que ce soit pour remplir le droit pastoral et administrer les sacrements, sous n'importe quel motif, même dans le cas de nécessité, ni de faire par lui-même tout autre acte qui appartienne à la juridiction épiscopale, qu'il ne possède pas.

Nous ordonnons de plus, sous la même peine de l'excommunication, qu'il ne se présente à aucun archevêque ou évêque pour en recevoir la consécration ; Nous ordonnons aussi aux soi-disant évêques de son parti et à tous les archevêques et évêques, que nul n'ait la hardiesse de sacrer ce prétendu archevêque, élu d'une façon invalide et détestable. Et Nous portons ces peines, sans préjudice des autres peines qui frappent non-seulement cet archevêque élu, mais encore ses électeurs, les *chanoines* d'Utrecht, qui se les sont sciemment attirées.

En vous écrivant tout cela, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, pour remplir les obligations de Notre charge apostolique, Nous vous engageons également à unir vos ardentes prières aux Nôtres pour supplier Dieu qu'il veuille bien ramener ces mal-

heureux égarés au bercail du Christ et au port du salut. Unis à Nous, priez que sa bonté leur accorde enfin de trouver la vraie paix et la véritable consolation, qui ne se trouvent qu'en Dieu et en son Eglise, et qu'en entendant la voix du Seigneur, ils n'endurcissent pas leurs cœurs par un amour-propre que Dieu condamne.

Pour vous, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, que Nous assurons de Notre particulière et sincère bienveillance, et pour qui Nous demandons au Seigneur les dons les plus riches de la grâce divine, Nous vous accordons à tous en général et à chacun en particulier, du fond de notre cœur et avec la plus grande charité, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 mars de l'année 1875, la 29e de Notre pontificat.

PIE P. P. IX.

LA PERSÉCUTION EN SUISSE.

Mgr Mermillod vient d'adresser la Lettre pastorale suivante aux fidèles catholiques de la paroisse de Meyrin, qui n'ont pas voulu prendre part à l'élection d'un curé schismatique et qui ont ainsi montré qu'une infime minorité seulement a usé de la loi schismatique remettant aux paroissiens l'élection des curés :

GASPARD MERMILLOD

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE D'HÉBRON, VICAIRE APOSTOLIQUE DE GENÈVE, ETC.

Aux fidèles de la paroisse de Meyrin, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très-Chers Frères,

Malgré l'exil arbitraire qui pèse toujours sur nous, notre conscience et notre cœur nous font un devoir de vous féliciter de votre chrétienne attitude. Vous avez affirmé par une héroïque abstention votre inviolable fidélité à la foi catholique et votre filial attachement à votre zélé curé. Vous pouviez être tentés d'aller au scrutin et de montrer votre imposante majorité; des hommes à généreuses illusions vous conseillaient de prendre part au vote; mais, inspirés par

votre foi, vous n'êtes pas tombés dans ce piége électoral, quand même la victoire vous eût été facile. Vous comprenez qu'il n'est permis de pactiser en aucune façon avec une œuvre hérétique et schismatique; vous savez qu'il n'est jamais licite de faire un acte mauvais, même dans la perspective de faire triompher le bien.

La constitution civile du clergé a été solennellemnt condamnée par le Souverain-Pontife, comme elle est réprouvée par tout l'épiscopat comme contraire aux droits les plus sacrés et les plus élémentaires sur lesquels reposent l'indépendance, la nationalité et les libertés publiques de notre pays. Nul ne l'ignore, cette religion d'Etat qu'on veut imposer à des populations catholiques est le produit d'une majorité protestante dans le Conseil d'Etat, dans le Grand-Conseil et dans le corps électoral. A plusieurs reprises les catholiques fidèles ont déclaré publiquement qu'ils repousseraient toujours toute complicité avec une loi faite sans eux et contre eux.

Vous connaissez la sainte Eglise catholique, vous savez que son fondateur et chef, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a annoncé les orages qu'elle doit traverser; il a dit : « Bienheureux les persécutés pour la justice. » L'apôtre saint Paul n'a-t-il pas écrit : « Il faut qu'il y ait des hérésies? » Mais, quelles que soient les épreuves qui la troublent et qui l'affligent, elles deviennent toutes, en vérifiant cette terrible prophétie, des témoignages de sa divine existence. Loin d'affaiblir la fidélité que vous lui avez jurée à votre première communion, elles doivent la ranimer et l'affermir.

Vous êtes inaccessibles à la défiance et au découragement; les traditions de vos familles et de votre paroisse sont vivantes dans vos foyers et dans vos âmes; vos pères ont été à la messe dans les granges aux jours néfastes du dernier siècle; nous nous rappelons nous-mêmes les récits que nous faisait Mgr Rendu, ce grand et savant évêque, du courage avec lequel vos aïeux résistaient aux séductions et aux menaces du schisme et de la Terreur de 1793. Dieu a béni leur fidélité, aussi votre paroisse a eu la joie de fournir à l'Eglise un illustre Pontife et des prêtres qui, dans le passé et dans le présent, sont pour vous de vivantes leçons et une gloire pour Meyrin.

Nous tenons surtout à féliciter vos jeunes gens; sans faiblesse, sans respect humain, ils se montrent dignes de continuer ces souvenirs, et à eux nous pouvons adresser les paroles de saint Jean : « Je vous écris, jeunes chrétiens, parce que vous avez vaincu le mal, « et que la parole de Dieu demeure en vous. »

Tous, persévérez; que votre invincible constance prouve à ceux qui viennent vous provoquer que vous êtes les vrais fils de l'Eglise

catholique; sachez unir à la fermeté de vos convictions les sentiments de paix et de charité, répondant par des prières, par de pacifiques et légales résistances, à ces tentatives de troubles et de discordes civiles faites par des hommes qui n'ont nul souci de la prospérité et de l'honneur de notre patrie.

Vous avez fait bonne justice de toutes ces ridicules accusations « d'agressions ultramontaines, d'empiétements religieux » ; ces mots vagues étaient destinés à masquer les intentions secrètes, mais maintenant rendues visibles, de détruire le catholicisme et de le remplacer par un protestantisme sans sincérité et sans courage. Des schismatiques osent se dire catholiques quand ils n'appartiennent plus à la grande Eglise universelle, quand ils se séparent du Vicaire de Jésus-Christ, à qui il a été dit : « Pais mes agneaux, pais mes bre« bis », quand ils renoncent aux croyances et à la hiérarchie révélées dans l'Evangile et affirmées par les Conciles. Ils ne font partie que d'une secte organisée civilement dans notre canton, sans lien aucun avec la tradition de l'Eglise, sans rapport avec les catholiques du monde ; ils n'ont donc pas le droit de prendre le nom dont ils se parent ; c'est une usurpation qui ne trompe personne et ne les trompe pas eux-mêmes.

Il y a plusieurs siècles, les Ariens, qui refusaient de reconnaître l'autorité de l'Eglise condamnant leur hérésie au Concile de Nicée, prétendaient aussi appartenir à l'Eglise malgré les redoutables censures de l'Epouse de Jésus-Christ; saint Athanase, les poursuivant dans leurs subtilités, s'écriait : « Il serait à désirer que les « Ariens s'exprimassent ouvertement et clairement, afin qu'ils « fussent connus de tous pour les adversaires de Jésus-Christ. » Alors, comme aujourd'hui, les hérétiques dépouillaient le clergé, mettaient leurs violences sous la protection du pouvoir, et ils traitaient « de factieux » et de « séditieux » le clergé et le peuple fidèles. Ces mêmes accusations ont été adressées à saint Jean-Baptiste quand il reprenait Hérode, aux Apôtres, quand ils préféraient obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, à saint Paul, aux premiers chrétiens qui ne se soumettaient pas aux injonctions d'une loi contraire à leur foi et à leur conscience.

La sainte Eglise n'a jamais prêché la révolte, elle la blâme toujours ; elle a suscité des martyrs, mais jamais un rebelle. Nous sommes les disciples de Celui qui a prêché la soumission aux puissances établies, mais qui aussi a fondé l'indépendance spirituelle de la conscience chrétienne.

Vous prierez pour les malheureux intrus que Notre-Seigneur a flétris d'un mot terrible lorsqu'il a désigné ceux qui viennent sans

mission et sans autorité usurper des fonctions saintes, déshonorer les autels et troubler les peuples.

Oui, sans mission, car ni notre adorable Sauveur, ni l'Eglise, ni les évêques ne leur ont confié ce ministère d'une paroisse.

Ils n'ont pas même, ce dont ils se vantent, la mission populaire, mission toujours sans valeur dans l'ordre religieux, car ils ont contre eux la grande majorité des citoyens et des habitants ; la protestation de vos électeurs de Meyrin en est un témoignage irrécusable; ces intrus n'ont d'autre puissance que la caisse de l'Etat où ils puisent les deniers de vos impôts, et la force du gendarme ; sans ce double appui ils seraient bien vite réduits au plus éclatant isolement. Aussi, ils n'ont jamais tenté, dans leur patrie qu'ils ont désertée, de fonder leur nouvelle secte; la liberté leur fait peur; ils ont besoin du budget et de l'aide de la police.

C'est leur opprobre et notre auréole ! leurs autels et leurs chaires sont en servitude, à la merci des caprices de l'opinion publique; ils ne sont, aux yeux des peuples chrétiens, que des serviteurs gagés d'un Etat protestant ou libre penseur.

Au reste, l'Europe s'étonne de ces temples crochetés, de ces brèches faites aux murailles, de ces cérémonies accomplies par la force militaire, de ces perpétuels défis aux convictions et à la liberté de nos populations, et elle admire la longanimité des catholiques qui dominent ces outrageantes provocations et veulent rester les hommes de la foi et de la paix!

Non, vous ne faites pas, N. T. C. F., un acte de sédition quand vous défendez la justice éternelle, les droits de Jésus-Christ et la liberté de vos âmes; vous faites en cela un acte de respect loyal et de dévouement à l'Etat en le maintenant dans les limites que l'Evangile lui a tracées, limites qui ont été le tombeau du despotisme païen et le berceau de la civilisation chrétienne.

Nous sommes convaincu que vous garderez ce terrain inattaquable sur lequel vous êtes placés, respectant les droits d'autrui et réclamant les vôtres.

Dieu a créé son Eglise non pas pour être la servante d'un empire ou d'une république, ni pour revêtir la livrée d'un césarisme ou d'une démocratie, ni pour servir d'instrument à une politique quelconque, mais pour former son règne sur la terre en étant la même toujours en tous lieux, grâce à l'Esprit-Saint qui l'anime. En même temps que Jésus-Christ l'a constituée dispensatrice de sa puissance secrète et intérieure par ses sacrements, il a voulu qu'elle fût dans le monde du dehors, à travers tous les âges et tous les gouverne-

ments, la gardienne de la vraie liberté, de l'ordre stable et de l'inviolabilité des consciences.

Depuis 1815, depuis cette réunion à notre patrie suisse, vous avez prouvé que votre fidélité à l'Eglise, loin d'être un obstacle à vos devoirs de citoyen, vous inspirait le plus ardent patriotisme.

Il nous reste à accomplir encore une mission douloureuse de notre charge pastorale; nous devons rappeler les censures ecclésiastiques que vient d'encourir le nouvel intrus qui, malgré Dieu, malgré l'Eglise, malgré les justes et légitimes réclamations de la grande majorité de votre population, a l'audacieuse témérité d'entrer dans le sanctuaire autrement que par la porte.

Vu le chapitre VII de la session XIV, le chapitre II de la session XXII, du concile de Trente;

Vu la bulle *Auctorem fidei* de Pie VI;

Vu les brefs de Pie VI, en date du 10 mars et du 13 avril 1791, condamnant la Constitution civile du clergé de France;

Vu l'Encyclique du 21 décembre 1873, dans laquelle Sa Sainteté Pie IX, après avoir réprouvé et condamné solennellement les actes du gouvernement de Genève contre la religion catholique par ses deux lois du 23 mars et du 27 août de cette même année, s'arrogeant le droit de refaire dans ce canton la Constitution de l'Eglise catholique, déclare « que le serment qu'elles imposent est illicite et tout « à fait sacrilége, et que, en outre, tous ceux qui, dans le canton « de Genève ou ailleurs, ayant été élus selon les dispositions de ces « lois ou d'une manière équivalente par le suffrage du peuple et la « confirmation du pouvoir civil, oseraient remplir les fonctions du « ministère apostolique, encourent *ipso facto* l'excommunication « majeure réservée à ce Saint-Siége et les autres peines canoni-« ques; »

Vu l'Encyclique adressée cette année 1875 à l'épiscopat suisse par Notre Saint-Père le Pape Pie IX;

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint :

1° Nous déclarons que, malgré les tentatives d'une élection schismatique, le seul et légitime curé de la paroisse de Meyrin est M. l'abbé François Bastian, citoyen genevois, dûment et canoniquement institué curé de Meyrin.

Nous déclarons que lui seul a et peut exercer la juridiction pastorale dans cette paroisse.

2° Nous déclarons que M. Marchand, qu'on dit originaire de Ploërmel, en Bretagne, et qui a eu la témérité de se présenter comme candidat à l'élection et de prêter « le serment illicite et tout

à fait sacrilége, » est frappé d'interdit et qu'il a encouru l'excommunication prononcée par Notre Saint-Père le Pape Pie IX.

3° Les mêmes censures atteignent M. Charles Renault, qu'on dit du diocèse de Sens, et qui a l'audace de rester intrus dans la paroisse de Chêne.

4° Nous déclarons que les actes du ministère sacerdotal et pastoral qu'ils oseraient accomplir sont sacriléges, et que les absolutions qu'ils tenteraient de donner, comme les mariages qu'ils auraient l'audace de bénir, sont nuls, parce que ces prêtres ne sont que des schismatiques et des intrus.

5° Nous déclarons, en outre, que tous les fidèles sont obligés, sous peine des censures canoniques, d'éviter tout rapport religieux avec ces intrus.

C'est avec un grand brisement du cœur que nous promulguons les châtiments redoutables encourus par ces malheureux, et nous voudrions, au prix de toutes les souffrances, les ramener aux saintes joies de la vérité et à l'honneur de l'obéissance.

Donné à Fernex, le 13 mai 1875, en l'octave de l'Ascension.

✠ GASPARD,
Evêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

LES ORDRES RELIGIEUX EN PRUSSE.

Nous avons donné, dans notre numéro du 8 mai, le projet de loi présenté au Parlement prussien pour la suppression des couvents, avec l'exposé général des motifs; nous donnons aujourd'hui l'exposé des motifs particuliers à chaque article; on y verra que c'est toujours la liberté religieuse supprimée au nom de la liberté et de la raison d'État.

La doctrine d'obéissance qui règne aujourd'hui dans ces établissements est, ainsi que cela ressort d'un grand nombre de passages de leurs statuts qui ont été cités par Hinschius, celle de l'obéissance jésuitique, qui a pour effet d'anéantir l'activité de la volonté et de la pensée, c'est-à-dire la personnalité morale.

Bien que, d'après le droit civil, le membre d'une communauté conserve à tout instant la liberté d'en sortir par la rupture des liens qui unissaient ce membre à sa famille, le contrôle rigoureux exercé par ses supérieurs sur sa vie tout entière, et notamment sur ses occupations intellectuelles; l'éloignement absolu de toutes les

influences du monde extérieur, éloignement rendu plus complet encore par la surveillance dont les correspondances particulières sont l'objet ; les exercices excessifs et abrutissants ; enfin la situation de dépendance dans laquelle ce membre se trouve vis-à-vis de ses supérieurs, tout cela, joint à la susdite doctrine d'obéissance, a pour effet non-seulement de supprimer à jamais l'indépendance et la fermeté de volonté qui seraient nécessaires pour arracher un membre particulier au réseau qui l'enlace de toutes parts et pour rendre possible sa sortie de la communauté, mais aussi de faire des membres de ces communautés des instruments passifs sous la main des supérieurs et des ecclésiastiques qui les dirigent. Quant aux agissements de ces communautés et au but qu'elles poursuivent, ils sont, en général, tenus secrets, et l'on ne compte qu'un très-petit nombre de ces établissements (5 à 6 comprenant 176 membres) qui vivent et agissent au grand jour. Les autres s'emploient toutes à un but pratique. Parmi les ordres et les congrégations d'hommes, les uns se consacrent à la distribution des secours spirituels ; les autres, comme presque tous les couvents de femmes, se consacrent, soit au soin des malades, soit aux diverses branches de l'enseignement et de l'éducation.

L'effet des missions qu'elles se sont attribuées est une influence considérable acquise par les communautés sur l'Église catholique et sur la population. L'activité des communautés religieuses en matière d'éducation a eu des suites d'un caractère si grave que, dès l'année 1872, le gouvernement s'est vu dans l'obligation de ne plus admettre les membres de ces communautés en qualité de professeurs dans les établissements d'instruction publique, et de retirer leur emploi à ceux qui enseignaient déjà, en tant du moins que cela était légalement possible et que les vides laissés par les instituteurs congréganistes pouvaient être comblés par des instituteurs laïques. Cette mesure a reçu l'approbation de la Chambre des députés.

En effet, dans la séance du 28 novembre 1872, la Chambre a passé à l'ordre du jour sur la proposition de M. Mallinckrodt et consorts, tendante à déclarer incompatible avec l'article 4 de la Constitution le rescrit ministériel du 15 juillet 1872, lequel prononçait l'interdiction et l'exclusion ci-dessus mentionnées, et a donné son approbation expresse au rescrit.

Les dangers que le nombre excessif des communautés et des membres qui en font partie fait courir à l'Etat, eu égard à l'organisation et aux agissements de ces communautés, et en présence du conflit de plus en plus aigu qu'a fait naître l'attitude de l'épis-

copat et de la curie romaine, sont tels, qu'ils nécessitent un prompt remède.

Le gouvernement considère qu'il est de son devoir d'empêcher aussi promptement et aussi radicalement que possible que ce personnel si nombreux, soumis absolument et sans réserve à la direction de la curie et de l'épiscopat, serve d'instrument à une agitation s'exerçant sur la grande masse de la population catholique.

Mais pour arriver à ce but, le concours de la législation est nécessaire. Il n'existe pas, pour la monarchie, de dispositions constitutionnelles, spéciales aux ordres et aux congrégations. Le droit public prussien seul fournit certaines dispositions à ce sujet ; mais elles sont incompatibles et insuffisantes.

En outre, la pratique administrative considère comme abrogées par les articles 12, 13 et 30 de la Constitution, les dispositions législatives antérieures qui tendaient à restreindre les droits des communautés religieuses. En de telles circonstances, il serait fort difficile, il serait même stérile de vouloir procéder contre les ordres et les congrégations uniquement par la voie administrative et sans le secours de prescriptions législatives précises.

Le gouvernement s'est donc vu dans l'obligation de soumettre le présent projet de loi à l'approbation constitutionnelle des chambres du Parlement prussien. Ce projet n'entraîne pas, comme conséquence, la modification du statut constitutionnel. Il est vrai que la pratique administrative antérieure interprète le 1er paragraphe de l'article 30 de la Constitution, ainsi conçu : « Tous les Prussiens ont le droit de se réunir et de s'associer, pourvu que l'objet de cette réunion et de cette association ne soit pas contraire aux lois de l'Etat, » en ce sens que toute restriction du droit de créer des communautés religieuses est supprimé.

Mais cette interprétation de la Constitution ne paraît point admissible. L'article a pour effet de garantir, il est vrai, le droit de former des associations et des communautés ; mais il ne garantit ce droit que sous la réserve du respect des lois de l'Etat. Il est donc manifeste que l'article 30 ne vise que des associations dont les membres sont unis par la communauté d'un but à atteindre, mais demeurant indépendants quant au reste.

Tel est le sens de cet article, et cela ressort non-seulement de la signification du mot *communauté*, mais aussi des circonstances historiques qui ont donné naissance à l'article 30, lequel devait consacrer le droit connu sous le nom de liberté d'association.

Tous ces ordres et congrégations ressemblent, par la forme seulement, aux sociétés et aux associations de ce genre, en ce qu'ils se

composent aussi d'un certain nombre de personnes poursuivant un but en commun ; mais, au fond, ils se distinguent des autres communautés et associations.

En prononçant ses vœux, chaque membre d'un ordre ou d'une congrégation renonce à ses relations avec sa famille et avec la société humaine, ainsi qu'à la propriété personnelle ou du moins au droit d'en disposer, et enfin à sa liberté, puisqu'il s'engage à obéir passivement à ses supérieurs.

Il s'agit donc ici d'associations qui renoncent à la famille, à la propriété et au gain, ces fondements nécessaires de l'ordre gouvernemental, et anéantissent l'individualité intellectuelle de leurs membres. Il est évident que le principe de la liberté d'association ne peut être appliqué à des associations qui placent leurs membres en dehors des droits que les lois gouvernementales accordent à l'individualité libre de tous les citoyens.

L'article 30 n'implique pas qu'il faille considérer ces associations comme mentionnées parmi celles dont parle cet article, et regarder comme garantie par la Constitution une liberté d'association qui anéantisse la liberté individuelle.

Un autre fait prouve encore l'exactitude de cette interprétation. Les ordres et congrégations sont des associations qui sont non-seulement nées sur le terrain de l'Eglise catholique, mais qui lui sont unies d'une manière organique et forment une partie de sa constitution. L'article 15 de la Constitution a établi jusqu'à quel point l'Eglise catholique a le droit de développer librement ses institutions dans l'Etat.

La Constitution a réglé, par les articles 12 à 18, la situation des Eglises et Sociétés religieuses vis-à-vis de l'Etat; ces articles sont les *Sedes materiæ*, et l'article 30, qui fait partie d'une autre catégorie, ne peut, par conséquent, être appliqué à la situation et à l'organisation des Eglises qui sont réglées par des prescriptions spéciales.

Ceci posé, il ne s'agit plus que de motiver le principe qui est énoncé dans l'article 1er du projet de loi et d'après lequel les congrégations et ordres seront, en principe, interdits sur le territoire prussien.

On vient de démontrer que le principe de la liberté d'association n'implique pas que les Sociétés en question doivent être tolérées par l'Etat. On ne peut pas non plus prétendre que les ordres et congrégations sont des parties nécessaires de l'Eglise catholique, auxquelles l'Etat doit laisser toute liberté dès qu'il les admet sur son territoire. Ces ordres et congrégations ne sont pas une institution

essentielle de l'Eglise catholique, une institution sans laquelle cette Eglise ne puisse exister et remplir la mission qui lui est propre.

En effet, ces associations sont nées au cours du développement ecclésiastique de l'Eglise catholique, et les associations religieuses de la catégorie la plus nombreuse, c'est-à-dire les congrégations, n'existaient pas dans les premiers siècles du catholicisme. L'admission d'une Société religieuse par l'Etat n'implique pas que ce dernier doive tolérer sans restriction l'existence de toutes les institutions de cette Société.

Au contraire, l'Etat a toujours, malgré cette admission, le droit de décider jusqu'à quel point une Eglise doit être autorisée à développer librement ses institutions.

Si aucun principe ne s'oppose à la mesure proposée, elle est donc fondée et justifiée. L'Etat n'est pas tenu de supporter les associations et institutions qui ont pour but l'anéantissement de l'individualité morale des citoyens qui nient les principes économiques sur lesquels repose son existence, et dont l'accroissement excessif le met lui-même en danger.

Il faut considérer en outre que le pouvoir des supérieurs des associations en question est pour ainsi dire illimité, que les membres des associations ne sont dans leurs mains que des instruments dénués de toute volonté, et que, par conséquent, il est sérieusement à craindre, dans l'état actuel de la lutte entre l'Etat et le clergé catholique, que les chefs du mouvement ne se servent, pour combattre l'Etat, du moyen d'action dont ils disposent d'une manière absolue, c'est-à-dire des ordres et congrégations.

La législation d'un certain nombre de pays dans lesquels on a reconnu ce que les ordres et congrégations ont de dangereux pour l'Etat, en particulier de la Bavière, du Wurtemberg et du grand duché de Bade, n'a pas, il est vrai, interdit en principe le territoire aux associations religieuses, mais elle a fait dépendre leur admission de l'autorisation de l'Etat.

On n'a pas jugé convenable d'adopter ce système, auquel on a ajouté une série de mesures pour empêcher que l'Etat ne fût mis en danger, et que les supérieurs n'abusassent de leur pouvoir vis-à-vis des autres membres, et qui pourrait être complété par l'interdiction de certains actes, tels que les missions, la profession de l'enseignement, etc.

Le danger qu'il s'agit surtout de prévenir en ce moment ne serait pas écarté par une loi basée sur les principes ci-dessus mentionnés, parce que cette loi ne fournirait pas à l'Etat le moyen de diminuer

le nombre actuellement excessif des membres et des établissements des associations religieuses.

Les mesures de surveillance que l'on pourrait prendre dans le sens indiqué plus haut, et qui consisteraient dans l'examen des statuts et des listes des membres des établissements, dans l'avis donné aux autorités touchant l'adoption de nouveaux membres, dans l'inspection des différents établissements et dans le contrôle exercé sur les actes des membres des Associations, etc., etc., pourraient facilement être regardés comme des persécutions de la part de la police, et ne suffiraient pas pour empêcher l'influence exercée sans bruit et sans danger sur les populations avec lesquelles les membres des ordres et congrégations se mettent en relations.

Ces mesures n'offriraient donc pas à l'Etat la garantie dont il a besoin. L'exercice d'un semblable contrôle nécessiterait, du reste, vu le grand nombre des établissements, l'emploi de fonctionnaires non-seulement très-nombreux, mais aussi doués d'une capacité spéciale, que l'Etat ne pourrait se procurer et n'est pas non plus forcé de se procurer pour faciliter l'existence des associations auxquelles il ne s'intéresse nullement.

Pour les mêmes raisons, il serait également peu fructueux, au point de vue pratique, d'interdire aux membres des associations religieuses, l'exercice des fonctions sacerdotales, les missions et la profession de l'enseignement.

En faisant entrer dans la rédaction de la loi de l'empire du 4 juillet 1872 les mots : ordres et congrégations analogues aux ordres, on a voulu établir d'une façon claire que cette loi s'applique aux ordres et congrégations qui peuvent être différents les uns des autres d'après le droit canon de l'Eglise catholique, mais sont tout à fait semblables au point de vue de leurs rapports avec l'Etat, mais que ladite loi ne concerne pas les associations religieuses dont les membres ne s'engagent pas à vivre d'une vie commune et ne mettent pas toute leur individualité au service d'un ordre ou d'une congrégation, c'est-à-dire les associations ecclésiastiques.

La fixation du délai de dissolution de six mois est basée sur les considérations énoncées dans l'exposé général des motifs et répond à la prescription de la loi du 4 juillet 1872. Il fallait aussi que la promulgation de la loi eût pour effet d'empêcher l'adoption de nouveaux membres dans les établissements, pour prévenir tous les obstacles que l'admission en masse de nouveaux membres pourrait opposer à la dissolution.

Par contre, on n'a pas jugé utile de n'amener la dissolution des associations existantes que petit à petit, c'est-à-dire en interdisant

l'admission de nouveaux membres, car une telle prescription aurait fourni aux associations le moyen d'éluder la loi.

D'un côté, il serait possible, dans l'intervalle de la présentation du projet de loi aux Chambres et de la promulgation au *Bulletin des Lois*, de recevoir un grand nombre de nouveaux membres et de retarder ainsi l'extinction des différents établissements.

D'un autre côté, les vœux ne sont prononcés, dans beaucoup de congrégations, que pour un nombre déterminé d'années, ou du moins ils sont d'abord prononcés d'une manière temporaire et ensuite à perpétuité; il serait donc impossible de savoir quand expire la durée des vœux des différents membres des établissements, ou si les membres n'ont pas renouvelé leurs vœux pour éluder la loi.

Enfin, une disposition légale qui ferait dépendre la suppression des établissements de l'extinction successive de ses membres serait aussi le prétexte d'agitations constantes contre la loi et en faveur de sa modification.

Par contre, une prolongation du délai de six mois est nécessaire pour les ordres qui s'occupent d'enseigner. Eu égard au manque actuel d'instituteurs et d'institutrices laïques, il est indispensable d'adopter des dispositions transitoires qui permettent de sauvegarder l'intérêt qu'à l'Etat à ce que chaque enfant en âge d'aller à l'école reçoive effectivement l'instruction voulue.

A cette fin, il faut une autorisation du gouvernement non-seulement pour étendre à quatre années le délai accordé pour se dissoudre aux établissements qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse, mais aussi pour permettre, le cas échéant, à certains membres de ces ordres et de ces congrégations d'enseigner au-delà du délai susdit.

L'octroi de cette autorisation est entre les mains du ministre des cultes, qui, chaque fois, aura à examiner soigneusement l'opportunité de la mesure à prendre. Le motif déterminant de cette disposition a été expressément indiqué afin que, sous ce rapport, il se dégageât de la loi elle-même une impression rassurante.

Une disposition répondant à la loi d'empire du 4 juillet 1872, et permettant d'interdire aux membres des ordres et communautés dissous certains lieux de séjour, voire de les expulser, n'a pu trouver de place dans ce projet, eu égard à la loi d'empire du 1er novembre 1867 concernant la liberté de domicile. Il faut laisser à la législation de l'empire le soin de prescire, dans ce sens, les mesures nécessaires.

Art. 2 et 3. Les ordres et congrégations qui se vouent exclusivement au soin des malades méritent d'être traités différemment et

peuvent l'être sans danger. Ils le méritent à cause des services dignes d'éloge qu'ils ont rendus partout où ils se sont simplement voués, comme par exemple dans les dernières guerres, et se vouent encore à l'accomplissement des devoirs de charité. Ils peuvent sans danger être traités différemment, parce que, d'après les expériences faites, il y a une série d'établissements religieux de cette sorte, qui, il faut le reconnaître, ne sont pas sortis de ces limites, et ont évité de favoriser en même temps le développement des intérêts cléricaux.

D'un autre côté, il s'agit aussi, par des mesures de contrôle convenables et au besoin par la suppression de ces ordres, de pouvoir mettre des bornes à une activité nuisible aux intérêts de l'Etat. C'est sur ces considérations que sont fondées les dispositions des articles 2 et 3.

Le projet de loi ne devant en rien se rapprocher d'une mesure fiscale, l'article 4 pose le principe que les biens des établissements supprimés ne retournent pas à l'Etat comme étant sans propriétaires. La responsabilité de l'administration des biens et de la reddition des comptes est réglée d'après l'article 10 de la loi du 20 mai 1874 sur l'administration des évêchés vacants.

La disposition d'après laquelle les membres des établissements supprimés vivront du revenu de ceux auxquels ils appartenaient se justifie d'elle-même. On peut donc remettre à une loi ultérieure le soin de régler définitivement l'emploi des biens séquestrés, ce qui, vu la disposition précitée, ne sera d'ailleurs nécessaire que dans plusieurs années. Il était même impossible, en ce moment, de poser des principes généraux pour régler l'emploi de ces biens, parce que ce n'est que plus tard que pourra être créé l'objet auquel ils devront s'adapter. Au reste, il faut encore remarquer, autant qu'il est possible aujourd'hui de juger la situation, que la plupart des établissements ne possèdent pas de priviléges corporatifs, ni de biens sur lesquels la loi réservée ait à prendre des dispositions.

Deux cas se présentent : ou les biens employés à l'entretien et au profit des membres, y compris les immeubles, sont la propriété privée de tel ou tel membre pris isolément, éventuellement des évêques, des curés ou des communes ; ou bien il s'agit d'une fondation pourvue d'une personnalité juridique indépendante.

Ces biens seront laissés à leurs premiers propriétaires, ou seront employés, d'après les dispositions des lois existantes, de manière à atteindre d'une autre façon le but de la fondation. Il sera fait une exception pour les fondations où, par l'acte de fondation, les mem-

bres des associations religieuses sont dans une relation si étroite avec l'objet de la fondation et la réalisation de cet objet, qu'il est impossible, en éloignant les membres de l'association, de répondre à l'intention du fondateur.

Le besoin d'une réglementation légale ne se fait sentir que pour ces cas fort peu nombreux, exception faite du cas où il s'agit d'un véritable bien corporatif; mais cette réglementation ne peut être entreprise sans une connaissance exacte de l'état des choses.

Art. 5. Le délai dont parle le premier paragraphe est nécessaire pour pouvoir, aussi vite que possible, exécuter les mesures prescrites par la loi et empêcher la fondation de nouveaux établissements. Il était aussi nécessaire de remettre aux ministres compétents le soin de prendre les mesures de contrôle relativement à ceux des établissements qui, d'après l'article 3, continuent à exister en vertu d'une autorisation qui peut être retirée à tout moment, parce que ces mesures varieront selon la conduite que tiendront les différents établissements, et que les tentatives d'échapper à la surveillance peuvent exiger immédiatement des mesures plus sévères qui ne peuvent être prévues par une loi.

LA GRANDE FÊTE DE DOUAI (1).

Le lundi de la Pentecôte, Douai était en fête. Dès la première heure, un flot de pèlerins envahissait ses rues et ses places. Toutes les villes des diocèses de Cambrai, d'Arras et d'Amiens lui envoyaient leurs nombreuses députations.

Depuis vingt-cinq ans peut-être, la ville de Saint-Amé et de Saint-Maurand n'avait vu accourir à si belle solennité une foule plus considérable. Pour recevoir les pèlerins en même temps que pour rendre hommage au Très-Saint-Sacrement de Miracle, la ville a revêtu ses plus beaux atours. Des fleurs sont prodiguées partout, des banderolles flottent dans les rues que la procession va tout-à-l'heure parcourir. Toutes ces rues portent les couleurs de Pie IX, que l'église Saint Pierre montre avec fierté sur le haut de sa triple croix ornée d'une tiare resplendissante. A l'Hôtel-de-Ville les drapeaux pontificaux se marient aux drapeaux nationaux. Ils semblent dire : Union de la Patrie et de la Religion, de la France et de Rome.

(1) Extrait et abrégé du *Pas de-Calais*.

Toutes les maisons, à de rares exceptions près, sont ornées avec bon goût ; quelques-unes, situées notamment dans les rues Saint-Vaast, Saint-Amé, Saint-Albin, se distinguent par la richesse de leurs tentures. Les murs disparaissent sous le velours frangé d'or. A la place de la Plaine, s'élève une toile gigantesque sur laquelle l'artiste, inspiré par une grande et sublime pensée, a peint le soleil de l'Eucharistie, dardant ses rayons d'or sur notre hémisphère.

C'est dans cet appareil que Douai se prépare à célébrer le souvenir du grand miracle opéré en 1254 dans l'église de Saint-Amé, détruite par la fureur révolutionnaire en 1798.

Ici nous laissons parler le vénérable Thomas de Cantimpré, évêque suffragant de Cambrai, qui fut témoin oculaire du miracle.

« Un prêtre qui venait de distribuer la communion pascale dans l'église collégiale de Saint-Amé trouva une hostie sur le pavé. Au moment que, tout ému, il se prosternait, elle se releva d'elle-même et alla se placer sur le purificatoire.

« Le prêtre appelle aussitôt les chanoines ; ils accourent et voient sur le linge le corps de Jésus-Christ sous la forme d'un enfant d'une figure charmante. Le peuple y est aussi convoqué ; tous indistinctement jouissent du même spectacle.

« Le bruit de ce prodige se répandit. Instruit de cet événement, je me rendis à Douai chez le doyen de l'église dont j'étais très-particulièrement connu, et je le priai de me faire voir le miracle. Il y consentit et donna ses ordres pour me satisfaire. La boîte est ouverte, le peuple accourt, et peu après que la boîte eût été ouverte, tous s'écrient : « Le voilà, je le « vois, je vois le Sauveur ! » J'étais debout, étonné de ce que je ne voyais rien, si ce n'est la forme d'un pain très-blanc, et pourtant ma conscience ne me reprochait rien qui pût m'empêcher de voir comme les autres ce corps sacré.

« Pendant que j'étais occupé de cette pensée, tout-à-coup je vis la face de Jésus-Christ dans la plénitude de l'âge. Sur sa tête était une couronne d'épines, et deux gouttes de sang lui découlaient du front sur la figure, des deux côtés du nez. Aussitôt je me jette à genoux, et versant des larmes, j'adore. Je me relevai : sur sa tête, plus de couronne ni de sang. Mais je

vis une face d'homme, vénérable au-dessus de tout ce qui se peut imaginer. Elle était tournée à droite, en sorte que l'œil droit était à peine visible. Le nez était très long et très-droit, les sourcils arqués, les yeux très-doux et baissés ; une longue chevelure descendait sur les épaules. La barbe, que le fer n'avait point touchée, se recourbait d'elle-même sous le menton, et, près de la bouche, très-gracieuse, elle s'amincissait, en laissant de chaque côté du menton deux petits espaces privés de poils, comme cela arrive ordinairement à ceux qui ont laissé croître leur barbe depuis leur enfance. Le front était large, les joues maigres, et la tête, ainsi que le cou assez long, s'inclinait légèrement. Voilà le portrait, et telle était la beauté de cette face très-douce.

« Durant l'espace d'une heure, on voyait ordinairement le Sauveur sous différentes formes. Les uns l'ont vu étendu sur la croix, d'autres venant juger les hommes ; plusieurs, et c'est le plus grand nombre, le virent sous la forme d'un enfant. »

Tel est le miracle par lequel Dieu se plut à confondre l'hérésie qui se propageait alors en Allemagne et dans le nord de la France. On niait la présence réelle, Dieu s'est montré à tous les regards : les hérétiques assez nombreux à cette époque dans les diocèses de Cambrai et d'Arras ont pu le voir, et nul ne l'a contredit. Il est donc inutile de discuter l'authenticité du miracle, après le silence des hérétiques, et le haut témoignage de Thomas de Cantimpré, auquel vient se joindre celui d'une vénération qui a résisté à l'épreuve des siècles.

Maintenant que le lecteur est au courant du miracle, nous allons revenir rapidement avec lui sur les fêtes dont il est l'objet.

Voici le grand jour. Le 16 au soir, toutes les cloches s'ébranlent et font vibrer les airs de leurs graves accents, les carillons mêlent leur harmonie joyeuse au son des cloches et annoncent la solennité du lendemain. Le 17 au matin les pèlerins accourent en masse et assiégent toutes les églises : Saint-Jacques, où Mgr Bataille, évêque d'Amiens, ancien curé de cette paroisse, officie et distribue la communion aux confrères du Saint-Sacrement ; Saint-Pierre, où Mgr de Lydda

célèbre la messe. Les 600 pèlerins partis d'Arras le matin à 6 heures suivent leur évêque à Notre-Dame.

A 10 heures s'ouvrait le congrès eucharistique à l'église Saint-Jacques magnifiquement ornée pour la circonstance. Tous les évêques y assistaient. Le sanctuaire avait été réservé spécialement aux prêtres, bien qu'il s'en trouvât beaucoup dans les trois nefs de l'église mélangés aux laïques, très-nombreux à la séance.

Mgr d'Arras a d'abord prononcé un discours plein de foi, de piété et surtout d'amour envers le Très-Saint Sacrement. Avec une éloquence à la hauteur du sujet, il a paraphrasé la parole du divin Maître — *abneget* — parole et acte sublimes. Ce n'est que par l'adoration et la communion que l'homme peut aimer la foi ; or, le but du congrès est de renouveler la foi eucharistique.

Après Mgr Lequette, M. Champeaux a lu un admirable compte-rendu sur l'état des œuvres eucharistiques dans le nord de la France ; il a démontré par les faits les plus palpables que ces œuvres vont toujours en progressant.

M. de Bentque, président de l'Œuvre de l'adoration nocturne de Paris, a pris également la parole et a donné les détails les plus intéressants sur les développements des Œuvres eucharistiques en France, et, en des termes très-sympathiques, il a invité le congrès à redoubler de zèle et d'efforts. Mgr Monnier, au nom de Son Em. le cardinal, a recommandé enfin à tous les chefs d'usines et d'ateliers de donner à leurs ouvriers, la veille des adorations et des grandes fêtes, le temps d'accomplir leurs devoirs religieux et d'assister aux exercices de l'adoration comme aux autres fêtes de l'année.

La séance se termina par la bénédiction des quatre *prélats*.

Puis on se sépare jusqu'à une heure et demie. Alors s'organisent, aux lieux assignés pour leur réunion, les groupes qui vont tout à l'heure défiler sous nos yeux. A deux heures les portes de Saint-Pierre s'ouvrent et la moitié de la procession pénètre sous les voûtes de la grande église.

Rien de plus imposant que le spectacle de ces hommes qui s'avancent, le flambeau à la main, la prière sur les lèvres, le recueillement sur le visage, à l'ombre des plus riches bannières;

de ces femmes qui interrompent leurs chants pour réciter à haute voix leur chapelet.

A deux heures et demie le révérend Père Boulanger monte en chaire, et s'adressant à la foule considérable qui l'entoure, il lui adresse une vive allocution dont voici la traduction presque textuelle :

« L'acte dont les rues de Douai vont être témoins est trop important pour que vous ne l'accomplissiez pas avec toute la perfection nécessaire. Vous avez besoin d'apporter ici l'unité de pensée et l'unité de sentiment, et j'espère que Dieu me fera la grâce de traduire, dans une langue comprise de tous, le sens profond de cette manifestation nationale.

« Le but du pèlerinage au Très-Saint Sacrement de Miracle est de relier le siècle présent au siècle passé. Le siècle passé, c'est Jésus-Christ acclamé roi par le peuple, le siècle présent, c'est Jésus-Christ détrôné. Le but de cette manifestation est donc d'inaugurer au sein des populations la restauration du règne social de Jésus-Christ.

« Un jour Jésus-Christ entra dans le temple de Jérusalem, pour y exercer le pouvoir doctrinal : il fondait l'Eglise, le peuple l'écoutait et l'admirait. Des pharisiens et des sadducéens, jaloux, s'approchèrent alors de lui et lui dirent : « Au nom de « qui parlez vous ? Qui vous a envoyé ? » Ils mettaient en doute le pouvoir doctrinal de Jésus-Christ. Jésus-Christ les confondit alors par cette parabole :

« Un homme planta une vigne et la loua à des fermiers. Puis il partit en voyage. De retour il envoya chez ses fermiers un intendant pour percevoir le prix de la vigne. Celui-ci fut battu ; il en envoya un second qui eut le même sort ; puis un troisième qui fut blessé. Le maître dit alors : je leur enverrai mon fils, peut-être le recevront-ils. Mais les fermiers ayant reconnu le fils de leur maître : « C'est lui l'héritier, s'écrièrent-ils, il faut « le mettre à mort ; » et après l'avoir jeté hors de la vigne, ils le tuèrent. Aujourd'hui Jésus-Christ est persécuté dans ses évêques, dans ses prêtres ; on les emprisonne, on les menace ; viennent-ils demander le prix de la vigne, on les renvoie les mains vides, et le fils de Dieu a été crucifié. Que fera Dieu à ce

peuple qui a mis à mort son fils? Il viendra, perdra les fermiers, donnera la vigne à d'autres.

« Eh bien ! nous ne voulons pas, nous Français, ressembler à ces Juifs, être des réprouvés ; nous voulons être les vrais fils de Jésus-Christ, qui est la pierre angulaire de la société. Nous irons aujourd'hui, pèlerins du Nord, la prendre cette pierre et la porter triomphante dans nos mains. O France, tu la cherches cette pierre sur laquelle tu veux bâtir ta constitution, et tu ne trouves que du sable mouvant. Cette pierre pèse sur ta poitrine et l'écrase ; ô patrie, nous connaissons ton mal, si tu veux venir avec nous, nous essayerons de te l'enlever.

« Un jour Jésus-Christ fit un miracle pour prouver à nos ancêtres sa présence réelle, nous ferons mieux, nous, et nous dirons à Jésus-Christ : Nous vous aimons trop pour vous demander de sortir de vos voiles ; nous serons votre lumière, nous vous proclamerons roi à la face de la terre ; nous jetterons sur vos épaules le manteau de la royauté, et ce manteau sera fait de notre foi, de nos vœux et de nos bonnes résolutions.

« Vive le Christ, ami de l'Eglise ! vive le Christ, ami de la Papauté ! vive le Christ, qui aime les évêques ! vive le Christ, qui aime le peuple chrétien ! vive le Christ, qui aime les Francs. Croyons tous à cet amour de Jésus-Christ qui ne laissera jamais mourir notre patrie. »

Après cette allocution, tout l'auditoire chante l'*O Salutaris* et le *Magnificat*, pendant que la tête de la procession s'organise au dehors, sous la haute direction de son intelligent ordonnateur, M. l'abbé Marchand. Au bout d'une demi-heure, le grand portail de Saint-Pierre s'ouvre de nouveau et les groupes qui ont pu pénétrer dans l'église sortent dans le plus grand ordre.

Ce sont d'abord les confréries du Saint-Sacrement de Wattrelos, de Lannoy ; la Sainte-Famille, la confrérie du tiers-ordre de Saint-François et le cercle des ouvriers flamands, et la confrérie du Saint-Sacrement de Roubaix, puis la société de Saint-Martin de la même ville ; une délégation considérable de Wasquehal, une délégation de la ville de Tournay. — Puis viennent les confréries et les œuvres du diocèse d'Amiens ; après Amiens le diocèse d'Arras, largement représenté par la confrérie du Saint-Sacrement, dont les membres portent des

cierges et marchent sous la bannière des pèlerinages, suivis des membres de l'Adoration nocturne, de la conférence de Saint-Vincent de Paul, du comité catholique d'Arras, du patronage et du cercle de Saint Joseph ; puis voici les paroisses du diocèse de Cambrai, les confrères du Saint-Sacrement de Lille, les confréries de Bousbec, de Saint-Léonard, de Marc-en-Barœuil, d'Haubourdin, de Tourcoing. Voici ensuite le grand séminaire d'Arras dont le chant nourri et les chœurs sont tout particulièment remarqués.

Suivent : le chœur de chant du grand séminaire de Cambrai, le clergé en surplis, en chasuble ; les révérends Pères du Saint Sacrement d'Arras, les vice-doyens et doyens, les chanoines des deux diocèses ; Mgr Scott, doyen d'Aire, Mgr Bataille, évêque d'Amiens, Mgr Monnier, évêque de Lydda, Mgr Lequette, évêque d'Arras, Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, enfin le cardinal-archevêque de Cambrai, Mgr Régnier, toujours ferme, toujours vert, malgré ses quatre-vingt-deux ans. Derrière le cardinal nous remarquons M. de Waru, sous-préfet de Douai, les colonels des 15e et 27e d'artillerie accompagnés de plusieurs de leurs officiers en uniforme, MM. Alfred Dupont, Pajot, le baron de Lagrange, députés du Nord, M. Vasse, maire de Douai, etc.

La musique des pompiers et un piquet d'artillerie commandé par un lieutenant ferment la marche.

Mais nous n'avons parlé que de la dernière partie de la procession et rien dit de la première, la plus nombreuse. La place nous ferait défaut s'il fallait énumérer les groupes qui escortent les 109 bannières. Nous donnerons cependant une mention spéciale à la Sainte Chandelle d'Arras, le seule relique qui ait été portée à la procession ; aux confrères de Benoît Labre, dont le costume rappelle celui du saint ; au groupe des Dames réparatrices de Lille, aux vingt bannières portées par les élèves du pensionnat de la Sainte-Union ; aux matelots et matelottes en costume, portant la bannière de Notre-Dame de Boulogne (ce dernier groupe a été remarqué de tout le monde) ; aux députés des paroisses de Paris, de Sainte-Clotilde, dont la bannière est portée successivement par M. du Fresne de Beaucourt et M. le

comte de Saint-Mauris ; de Sainte-Geneviève ; de Notre-Dame des Victoires. Le défilé dure plus d'une heure.

Partout sur son passage, la foule se découvre et témoigne du recueillement le plus complet.

La procession gagne lentement le reposoir de l'Esplanade dressé par les soins de l'artillerie. Ce reposoir n'est composé que de pièces d'armes et entouré de gabions et de canons. Sur le frontispice on lit ces mots : *Deo exercituum*, Au Dieu des armées.

Soudain le canon gronde, les tambours battent aux champs, les clairons sonnent, les musiques de l'artillerie et de 33ᵉ de ligne jouent, la foule se prosterne dans la poussière : Mgr d'Arras donne la bénédiction du Saint-Sacrement. C'est un spectacle magnifique.

La procession reprend ensuite sa marche et se dirige vers le reposoir de Sainte-Anne qui est superbe de hardiesse : — 38 mètres de hauteur et 52 marches, sur chacune desquelles sont postées, comme les gardes d'honneur du Saint-Sacrement, de jeunes filles vêtues de blanc, couronnées de diadèmes d'or, et reliées gracieusement par une cordelière de mousselines et de roses qu'elles tiennent à la main. Au-dessus de l'autel sont disposées en triptyque des transparents représentant sous ses trois aspects l'apparition du 12 avril 1254, qui a eu lieu sur la place même du reposoir : Jésus enfant, Jésus juge, Jésus crucifié, symboles de la pureté, de la justice et de la miséricorde.

Après la bénédiction donnée par Mgr Bataille, la procession gagne le reposoir de la place d'Armes pour retourner à 7 heures à l'église Saint-Pierre, au milieu de la foule toujours croissante des fidèles.

Une dernière bénédiction est donnée dans l'église par Son Em. le Cardinal.

Le soir un banquet, auquel a été conviée la presse catholique représentée par l'*Univers*, le *Monde*, le *Français*, la *Vraie France*, le *Courrier Douaisien* et le *Pas-de-Calais*, a été donné au cercle catholique, sous la présidence de Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans. Le Cardinal n'y a point pris part.

Parmi les convives nous remarquons NN. SS. les évêques

d'Arras, de Bucharest (Mgr Paoli), de Lydda, le premier président de la cour d'appel, le procureur général, le sous-préfet, le maire, les colonels de la garnison, le commandant des pompiers, M. l'abbé Roussel, vicaire général du diocèse, le R. P. Boulanger, les RR. PP. Carrié et Audibert, du Saint-Sacrement, M. de Bentque, président général de l'Adoration nocturne et secrétaire du conseil général de la Banque de France, plusieurs députés du Nord, des conseillers à la cour, le sous-intendant militaire de Douai, etc., etc.

Au dessert M. Alfred Hazard, président du Cercle, a porté un toast à Pie IX, qui a été accueilli par des applaudissements et des acclamations. Mgr Lequette a ensuite prononcé une allocution qui a vivement ému l'assistance. Sa Grandeur a porté la santé de son « cher et bien-aimé » métropolitain, et des évêques présents. La ville de Douai n'a pas été oubliée, et c'est Mgr d'Arras qui a proposé un toast à son intention.

Une triple salve a salué les paroles de l'évêque.

Mgr Perché a pris la parole à son tour, et parlé de la misère de son diocèse, pour lequel il vient exercer en France la mission peu agréable de « mendiant, » en des termes qui ont beaucoup intéressé l'assistance. L'excellent évêque a témoigné à l'armée une sympathie dont ses chefs présents ont paru très-touchés : « Je ne comprends que deux états, a-t-il dit, l'état « militaire et le sacerdoce. Si je n'avais pas été appelé dans le « second, j'aurais embrassé le premier, et mon Dieu ! j'aurais « commandé tout aussi bien qu'un autre. »

Nous laissons à penser si les civils, bien qu'un peu durement exclus par le vénérable prélat, ont applaudi à ces paroles. Après un dernier toast porté par M. Trescat, président de la commission des pèlerinages, l'assemblée s'est séparée, enchantée d'une journée si bien commencée et si agréablement terminée.

E. Danten.

LE MARIAGE CHRÉTIEN (1).

Au moment de bénir cette union, qui nous touche de si près

(1) Extrait du discours prononcé par Mgr l'archevêque de Bourges, en l'église Sainte-Clotilde de Paris, le 10 mai 1875, au mariage de M. le prince de la Tour-d'Auvergne avec Mlle de Pleumartin.

et sur laquelle se fondent tant d'espérances, ce qui nous frappe surtout, c'est la grandeur surnaturelle du mariage chrétien. Non-seulement, en sanctifiant les sources de la vie, Notre-Seigneur a fait du mariage un sacrement, mais encore, afin de lui communiquer une plus abondante effusion de sa grâce, il en a fait la représentation permanente de son union mystérieuse avec la sainte Église, son épouse; en sorte que le mariage chrétien, épuré et rehaussé dans sa nature première, se trouve associé et comme assimilé au plus auguste des mystères, à l'union éternelle du Christ et de son Eglise! Par suite, il entre en participation de ces trois grands biens qui font son honneur et sa force : l'unité, l'indissolubilité, la sainteté, et qui dérivent immédiatement du type divin dont il est la représentation.

Aussi, aux yeux de la foi, rien de beau, rien de saint, rien de grand comme le mariage chrétien! Au-dessus de l'union des corps apparaît l'union bien plus intime des âmes... En se rencontrant sous le regard de Dieu, les cœurs s'unissent par des liens aussi indissolubles que saints : ils mettent en commun tout ce qu'ils ont de vie, d'espérance, d'amour, de joie, de bonheur même... Comme deux rameaux qui se fortifient en se rapprochant, ils trouvent dans leur union une double mesure d'énergie et de courage; ils contemplent sans effroi les profondeurs de l'avenir : ils s'engagent avec confiance dans le grand chemin de la vie; et les yeux fixés vers le ciel encore plus que vers la terre, ils cherchent avant tout le royaume de Dieu! Le reste leur sera donné par surcroît.

Est-ce là ce que nous voyons habituellement?

Hélas! il faut bien en convenir : de nos jours, trop souvent, le mariage n'est qu'une affaire de calcul. Le côté matériel des choses y est seul envisagé : la conformité des vues et des goûts, la convenance des caractères, des sentiments, des habitudes, n'y entrent presque pour rien; et Dieu, qui, dans tous les actes de l'homme, et dans celui-là surtout, devrait tenir le premier rang, quand il n'est pas totalement oublié, est relégué dans de lointaines solitudes, où les hommages du cœur vont à peine le chercher à quelques rares époques de la vie! — De là ces unions mal assorties, qui ne laissent que déceptions et tristesses, après avoir promis la félicité et la joie! De là ces

chaînes qui pèsent tant, lorsqu'elles devraient être tant aimées! De là ces existences inutiles, qui se consument dans la stérilité et l'impuissance, quand tous, de nos jours surtout, nous devrions apporter à l'œuvre commune de la régénération sociale le contingent indispensable de nos efforts personnels!

Or, ne nous y trompons pas : le mariage chrétien seul refera notre pauvre société...

Si nous sommes encore si faibles, si languissants, si malades, c'est que les idées chrétiennes ne sont pas encore suffisamment rentrées dans nos mœurs, dans nos institutions, dans notre vie sociale... Ne cherchons pas ailleurs le secret de nos défaillances! Le mariage chrétien nous rendra des mœurs chrétiennes : là seulement se trouveront la régénération et le salut!

PLAN DOCTRINAL DE LA RELIGION (1).

I

Quand on pénètre dans le Christianisme et qu'on en découvre les aspects et les horizons, on ne revient pas d'étonnement, que tant d'esprits curieux, tant de grandes âmes, qui s'éprennent si futilement du merveilleux dans les moindres choses de l'art humain et qui en sont partout en quête, ne soient pas intéressées, saisies, transportées par sa magnifique grandeur et son émouvante beauté. Car enfin, c'est une *Action*, dans le sens dramatique du mot; et s'il est vrai qu'un drame intéresse d'autant plus qu'il imite mieux la vérité, qu'est-ce donc de celui-là qui est la Vérité même; qui ne s'agite pas seulement devant nous, mais en nous; qui saisit les spectateurs et les met en scène, et où il va de tous leurs intérêts? Quel tableau! Quel spectacle! Tout, absolument tout, s'y voit, s'y meut, s'y déploie et s'y résout, s'y noue et s'y dénoue : Dieu, avec tous ses attributs; la Création, avec toutes ses merveilles; l'humanité, avec toutes ses agitations; le Ciel et ses mystères, la Terre et ses épreuves, l'Enfer et ses fureurs, le bien et le mal, la liberté et la Provi-

(1) Conclusion du livre de M. A. Nicolas intitulé : *Jésus-Christ, Introduction à l'Evangile*, dont il a été rendu compte dans la dernière livraison des *Annales catholiques*.

dence, le péché et la grâce, la vie et la mort du plus petit comme du plus grand, et non-seulement des individus, mais des sociétés, des nations, du genre humain ; l'origine, le cours et la fin des choses : tout cela en jeu, en lutte, en vivante action.

Et au milieu de tout cela, le CHRIST, héros de tout le poëme, pour qui, par qui, en qui tout se dégage, s'explique, se rapporte et se coordonne, trouve la raison, le moyen et la fin de sa destinée : le CHRIST pour Dieu, l'humanité pour le CHRIST; les choses supérieures et les inférieures trouvant en lui leur consistance et leur centre de gravitation.

Pour Lui le monde et l'humanité, pour Lui les révolutions des empires, pour Lui le peuple juif dans ses deux états, pour Lui les Prophéties et l'attente universelle du genre humain. — Par Lui le salut du monde, par Lui les miracles, par Lui les Apôtres et les Martyrs, par Lui la destruction du Paganisme et la formation d'une nouvelle humanité, par Lui l'Église et sa perpétuelle action. — En Lui Dieu et l'homme, l'infini et le fini, le Créateur et la création ; en Lui la sagesse, la vérité, la justice, la paix, la gloire, la force, le progrès, la stabilité et l'harmonie des âmes, des familles, des sociétés, des empires, du monde : tellement que, hors de Lui, il n'y a que le mal, la nuit, la mort.

Et ce n'est là encore qu'un aspect restreint à la scène de ce monde, ayant pour horizon le temps. Mais cet aspect s'élargit à l'œil éclairé, cet horizon se laisse percer par des inductions rationnelles, que la Foi, s'appuyant sur ce qui se voit, transforme en argument de ce qui ne se voit pas encore, et des suites infinies nous apparaissent par delà, où toutes choses se rangent à l'ordre éternel, et où ce grand CHRIST vainqueur, l'Enfer et la Mort sous ses pieds, rayonne à jamais dans la gloire avec ses Élus.

Que si maintenant, de cette impression générale nous venons à considérer la marche et la déduction de cette grande Doctrine, quelle ordonnance ! quelle économie !

Cette série de dogmes principaux dont nous avons exposé l'enchaînement, et où JÉSUS-CHRIST nous a apparu sortant de Dieu et retournant à Dieu, nous a offert deux mouvements

de Dieu : l'un un mouvement d'amour et de miséricorde, par lequel il tend et il descend à sa créature ; l'autre, un mouvement de puissance et de justice, par lequel il remonte, et il élève avec lui cette créature à la participation éternelle de sa Divinité. Le point où il arrive au plus bas, et où, après s'être arrêté quelque temps dans l'anéantissement de son amour, comme le soleil d'hiver dans son solstice, il remonte dans sa puissance et dans sa gloire, est son Incarnation, sa vie humaine, sa mort sur la croix, centre de tout le système de la science doctrinale, comme il l'est de la science historique de JÉSUS-CHRIST. Jusque-là, en effet, Dieu nous apparaît sortant d'abord de sa Trinité inaccessible où il se suffit éternellement, et créant le monde par son Verbe. La création est le premier pas de Dieu hors de lui-même. Il donne ce qu'il a en plénitude, la vie. Il fait acte de grandeur, en faisant acte de munificence et de bonté. S'il est vrai, en effet, que telle soit la propension naturelle de toute grandeur véritable qui, sûre d'elle-même, n'a d'autre moyen de s'enrichir encore qu'en donnant, et de s'élever qu'en s'inclinant et se déversant, combien doit-il en être ainsi de sa grandeur infinie, de Dieu ! Plus il descendra ainsi, et plus il se glorifiera, et le SEUL GRAND pourra descendre infiniment à proportion de la misère de sa créature. Son anéantissement même fera sa suprême grandeur, celle de son Amour, et il sera d'autant plus le *Grand Dieu* qu'il sera le *Bon Dieu.* — C'est pourquoi Dieu ne s'arrête pas à la création matérielle, à la nature insensible qui n'a pas conscience de son bienfait et qui n'est pas capable de l'en glorifier. Il crée la nature morale, et dans celle-ci l'homme, par un amour de choix. Il imprime son Verbe en lui, il l'en *illumine*, et lui donne de quoi lui rendre, comme à un vivant miroir de sa face. Il lui donne à cet effet la liberté pour lui faire acquérir le mérite, et par le mérite un titre à sa possession. Don immense, puisqu'il implique le risque de l'ingratitude et de l'offense ! C'est là le second pas de Dieu hors de lui-même. — Mais quoi qu'il fît de bien et quel que fût son mérite, l'homme, être fini, ne pouvait rendre à Dieu ce qu'il en recevait, et le glorifier en proportion de sa Majesté, c'est-à-dire sans proportion. Il ne pouvait pareillement entrer en partage de sa gloire. C'est pourquoi Dieu,

suivant l'inclination de sa bonté, fait un troisième pas. Il résout d'épouser la nature humaine par sa Grâce, de la joindre dans son Verbe à sa Divinité, et de faire de lui le *Premier-né* de toute créature, l'héritier de toutes choses, pour les lui rapporter dignement, et par lui nous rendre les enfants adoptifs de sa Paternité et les cohéritiers de son Fils unique. — Mais voici que l'homme dans cette liberté qui lui avait été donnée pour correspondre à un si grand bienfait, s'enivre de ce bienfait même à l'instigation de l'Esprit d'orgueil et de révolte, et voulant ne le devoir qu'à lui-même, il viole la limite qui marquait sa dépendance. Par là même il s'y brise. Il perd la grâce, il perd la nature immortelle dans laquelle il avait été créé, et il encourt, non-seulement la mort temporelle, mais la seconde mort, l'éternelle. Ce n'est là pour Dieu qu'une provocation à descendre plus encore, non plus à sa créature indigente qu'il avait tant enrichie jusque-là, mais pécheresse et vouée par elle-même à une éternelle perdition; non plus seulement par bonté et par amour, mais par une infinie miséricorde. Le Verbe, Fils de Dieu, par qui les premiers grands dons de la nature et de la grâce avaient été faits à l'humanité, se penche vers son épouse, pour la ressaisir dans l'abîme de maux où elle s'est précipitée, pour relever d'autant la gloire que Dieu s'était proposée en créant le monde, et, en exaltant infiniment celle-ci par son sacrifice, y élever l'homme par la surabondance de grâce qui en jaillira. Suivant ce plan incliné de la bonté, de l'amour et de la miséricorde qui sont le propre de la grandeur, le Verbe devient le *Messie*, il s'annonce ; et, s'il tarde et se fait désirer, pour que l'humanité faisant l'expérience de sa misère en devienne plus apte à sa guérison et ne soit pas tentée cette fois de n'en devoir le grand bienfait qu'à elle-même, il est comme impatient de se montrer, comme il le fait sous mille figures et dans mille prophéties, jusqu'à ce jour marqué de la plénitude des temps où il paraît, où il se fait LE CHRIST. Là il touche le fond de notre abîme. Il revêt tous nos maux pour les expier. Il naît dans une crèche, il vit dans les épreuves de la contradiction et de la persécution, il meurt dans l'opprobre sur une croix. O anéantissement! mais ô grandeur!

Mais, à partir de là, il remonte, et nous fait remonter avec

lui dans sa puissance et dans sa gloire. Il se ressuscite. Il s'élève à son ciel qu'il nous ouvre. Il se fait les prémices des vivants après s'être fait les prémices des dormants. Il retire des limbes tous les Justes des temps passés. Il tire à soi tous les Justes des temps futurs. Il foudroie le Paganisme, et dissipe, comme les impurs fantômes de la nuit au retour du jour, toutes les monstrueuses divinités du vieux monde. Il fait prévaloir sa doctrine sur tous les mépris de la sagesse humaine et toutes les révoltes de la corruption. Il la fait rayonner jusqu'aux extrémités du monde par des hommes de rien. De cette humanité si déchue et si misérable il fait surgir les Apôtres, les Confesseurs, les Vierges, les Martyrs, les Docteurs, les Saints : tous ces athlètes de stature surhumaine, tous ces géants de vertu, de force, de courage, de sacrifice, de charité, de science, de génie chrétien qui réforment, sanctifient, consolent et illuminent le monde comme autant d'astres dont il est le soleil. Pour mieux faire éclater sa divinité dans tous ces effets, il les renouvelle et les entretient par les mêmes moyens qui les ont produits, c'est-à-dire sans moyens et contre tous moyens humains. Sa Croix, son Eucharistie : le néant doué de sa vertu, et qui n'a d'apparence que pour la faire ressortir. Sur le même fondement il dresse et il soutient son Eglise, dans la faiblesse de laquelle il fait éclater sa force, sa lumière, sa sainteté, et qui trompe éternellement par le dehors ceux qui méritent de s'y tromper, par l'orgueil qui les retient d'y entrer et qui les pousse à s'y heurter. Enfin, après avoir ainsi mis à la portée de l'humanité, et tellement à sa portée qu'ils lui paraissent au-dessous d'elle et qu'elle n'a qu'à se baisser pour les recueillir, tous les éléments de sa guérison et de son bonheur, de sa grandeur et de sa gloire, l'héritage céleste, le royaume de Dieu, il vient Souverain Juge des vivants et des morts, clore son œuvre ; convertir en jugement cette justice à laquelle il a satisfait le premier, distribuer à ses compagnons de combat les parts de la victoire qu'il leur a fait remporter en se faisant leur Chef, et sanctionner, par le malheur de sa perte éternelle, le sort de ceux qui en le réprouvant se sont eux-mêmes réprouvés.

Auguste NICOLAS.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ÉCOLE MARITIME D'ARCACHON (1)

Une foule compacte bordait ces jours-ci le parapet ouest du pont Royal et le quai des Tuileries, pour admirer les formes simples et élégantes d'un tout petit bâtiment à deux mâts, joyeusement pavoisé, et sur le pont duquel on aperçoit un religieux vêtu de blanc, et des jeunes gens alertes, portant un costume de mariniers. Le bâtiment, c'est la goëlette l'*Eclipse*, appartenant à l'Ecole maritime fondée par les Pères dominicains, à Arcachon ; les jeunes gens, ce sont les élèves de l'établissement, avec leurs maîtres, et le religieux, c'est le Père Baudrand, directeur de cette classe océanique, laquelle, guidée par lui, a déjà visité Rio et remonté le Saint-Laurent.

Quel est le but que les vaillants Pères se sont proposé, en fondant l'établissement d'Arcachon ? C'est d'exciter, de propager le goût de la navigation, et de former, sans recourir aux finances de l'Etat, des capitaines au long cours et des armateurs connaissant par eux-mêmes tous les marchés du monde avant de les exploiter.

Le plus grand nombre de nos armateurs n'a jamais quitté le quai d'embarquement, et ceux qui prospèrent, dans nos grands ports, sont ceux qui ont acquis une expérience personnelle de la navigation, et qui ont pratiqué les marchés lointains où s'opèrent les échanges.

Nous avons lu la liste des élèves maritimes d'Arcachon ; ce sont tous des jeunes gens de famille, et plusieurs portent de grands noms. Deux d'entre eux, qui terminent leur éducation, sont en marché pour acheter des navires de huit cents à mille tonneaux, qu'ils se proposent de commander eux-mêmes. La plupart ont en vue le commerce maritime, auquel leurs familles appartiennent par leur personnel ou par leurs capitaux.

Tous ces jeunes gens sont élevés comme on l'est chez les Pères dominicains, et exhalent ce parfum de bonnes manières et d'aisance courtoise naturelles à leurs établissements, et dont le noble et malheureux Père Captier, assassiné avec l'archevêque de Paris, était un modèle accompli.

(1) Extrait de l'*Ordre*.

La grande navigation transatlantique, à laquelle un avenir indéfini est réservé, trouvera dans l'Ecole d'Arcachon une pépinière pour les officiers de ses bâtiments qu'on ne peut pas demander à la navigation marchande, et que la marine militaire ne saurait être obligée de fournir. Seules, des écoles libres peuvent et doivent alimenter les industries privées.

Au point de vue de l'enseignement, l'Ecole maritime d'Arcachon vient donc s'ajouter à l'exemple déjà donné par l'Ecole centrale de Paris, et prouver que l'initiative privée, tant laïque que congréganiste, peut donner des ingénieurs, des chimistes, des constructeurs, des marins qui, en fait de savoir théorique ou pratique, ne le cèdent à personne.

C'est grâce à l'Ecole centrale qu'un certain nombre d'ingénieurs français participent, avec des Anglais et des Américains, à l'exécution des voies rapides dans l'Amérique du Sud. Est-il téméraire d'espérer qu'en répandant les principes de la science nautique parmi les jeunes gens de famille, l'Ecole d'Arcachon secouera la torpeur de notre jeunesse, et ravivera le goût, aujourd'hui éteint, qui, au seizième et au dix-huitième siècles, lançait des populations françaises actives et entreprenantes sur tous les points du globe, depuis le Canada jusqu'à Pondichéry ?

Le Père Baudrand signale et attaque avec l'autorité des faits les mœurs *casanières* de la France, qui retiennent la jeunesse sur le sol, lui ôtent toute énergie et toute initiative, stérilisent ses facultés dans la poursuite des médiocres avantages du fonctionnarisme, et livrent à l'ardeur des Anglais et des Allemands le commerce lointain.

« Les Anglais, dit M. de Beauvoir en parlant de l'Australie, font ici plus des dix-neuf vingtièmes de la population, puis viennent les Allemands. Quant à nous, Français, nous y soutenons noblement notre réputation de cuisiniers, de perruquiers et de modistes. Ce n'est que par eux que l'on connaît ici le français. » A quoi le Père Baudrand ajoute : « J'ai pu moi-même constater des faits analogues, le 15 août dernier, à Ottawa ; j'étais descendu à Parlement-Hall, avec les jeunes gens qui m'accompagnaient. Le cuisinier de l'hôtel, qui était Français, nous assura qu'en dehors du personnel consulaire, il n'y

avait dans cette capitale du Canada que quatre Français, et que tous quatre étaient cuisiniers. »

Oui, cela est malheureusement trop vrai ; au loin, en Amérique, en Australie, les Français sont perruquiers, cuisiniers, marchands de modes ; les Allemands y sont mineurs, négociants, fermiers. Nous ne savons être qu'une chose, bacheliers, avocats, journalistes, quart d'auteur dans une pièce du Palais-Royal. Nous réussissons dans la gaudriole mieux que personne, et notre patience à poursuivre les faveurs du fonctionnarisme ne se rencontre dans aucun pays. D'autres se contenteraient d'être *surnuméraires*, nous avons inventé les *aspirants surnuméraires*.

Cette torpeur nationale, qui crée les rêveurs, les utopistes, les ambitieux, les révolutionnaires, et qui, après les changements politiques que nous avons vus, met aux prises trois ou quatre couches d'affamés, se disputant les mêmes préfectures, les mêmes sous-préfectures, les mêmes justices de paix, perdra la France sans retour, si une éducation nouvelle, poursuivant un autre but que des thèmes et des versions, ne change les mœurs et ne rende à la jeunesse le goût des entreprises.

A ce point de vue, l'initiative prise par les Pères dominicains du Tiers-Ordre, qui ont créé l'établissement maritime d'Arcachon, nous paraît digne des plus grands éloges. Par eux, l'activité privée, sans rien demander au budget de l'Etat, déjà si pressuré, ouvre aux jeunes gens de famille des carrières honorables et nouvelles, et enlève à l'encombrement national, à l'étiolement classique des hommes qui, familiarisés à la fois avec la science et le travail manuel, iront au loin, comme pionniers du commerce, répandre les idées, propager les produits, et faire honorer le nom de la France.

LE SALON DE 1875.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Les marines, que l'on peut considérer comme une sorte de paysage, sont également le plaisir des yeux au salon de 1875. Letrône, Brigman, Lebihan, excellent à représenter l'élément

humide et capricieux, comme disaient jadis les classiques. Là encore domine la tendance au réalisme. Nous avons vu des grèves d'un aspect sablonneux et d'une monotonie désespérante pour le regard attristé. Brigman nous montre, après tant d'autres, les plates rives du Nil, si peu pittoresques. En revanche, Lebihan nous fait assister à une scène fort émouvante. Quelques barques de pêcheurs sont déjà parties. Les mères, les sœurs, les épouses, les enfants aussi des marins voient s'éloigner ces voiles fugitives qu'on ne reverra peut-être jamais et manifestent leurs sentiments par des attitudes expressives. Les deux perles en ce genre, selon nous, ce sont deux toiles de Rosier, dont l'une représente un clair de lune, et l'autre un aspect de soleil à demi voilé. Pas un souffle ne ride la surface des eaux tranquilles. Ici, l'astre des nuits estompé par la brume répand une teinte blafarde et presque lugubre sur la nappe grise ; là, on ressent l'impression d'un calme profond dans un demi-jour. Cette mer opale est bien la vraie mer ; sa vue donne envie de s'en approcher et même de se baigner dans ses ondes paisibles. Il nous paraît difficile de faire quelque chose de plus parfait et de plus aimable.

Laurens, que nous avons déjà nommé, a peint un paysage oriental assez chaud de ton, avec la mer bleue en perspective.

Nous devons encore mentionner les portraits comme un des genres où la peinture contemporaine obtient de vrais succès.

Quand c'est une femme qui a posé, on est sûr d'avoir des flots de dentelle, de la soie, de la mousseline et du velours à profusion. Nos artistes se plaisent à imiter, à s'y méprendre, ces étoffes miroitantes, chatoyantes, etc. ; ils ont acquis de ce chef un savoir-faire surprenant qui leur fait parfois négliger la beauté morale du sujet. Ainsi M. Bounat nous présente une femme vêtue d'une robe de satin blanc entourée de fourrures noires. Un autre portrait inscrit sous le numéro 14 a moins de prétention et plus de charmes : le buste d'une jeune femme, à l'air méditatif, le menton appuyé sur la main. Mentionnons brièvement MM. Lefèvre, Leman, dont la réputation est faite.

IV

Nous l'avons déjà dit : la peinture de genre domine et

triomphe sur toute la ligne. Il est impossible de distinguer, à plus forte raison d'énumérer toutes les jolies scènes d'intérieur, remplies d'humour, de discrétion, de sous-entendus malicieux, de sentimentalités piquantes. L'esprit français se retrouve dans ces productions légèrement conçues, finement exécutées. Cela distrait, amuse, captive même un instant; mais, en somme, c'est de la menue monnaie dont l'ensemble ne saurait constituer une bien grande fortune.

Nous avons noté en passant de nombreuses ventes de mobiliers qui servent de prétexte soit à de la peinture microscopique, soit à des demi-caricatures assez bien réussies; mais on finit par se lasser du papillotage, du bric-à-brac et de la sécheresse de l'inventaire. Nous ferons une exception honorable en faveur d'un tableau de dimensions ordinaires, qui a été prodigieusement travaillé par M. Alma Tadema. Il représente un atelier de peinture visité par de fins connaisseurs. Les personnages sont vivants; leur attention, les impressions qu'ils ressentent et qu'ils se communiquent entre eux du regard, les jugements qu'ils portent sur les objets exposés se lisent sur leur visage. On dirait qu'ils aspirent à descendre de leur cadre et à s'épancher en toute liberté.

Une scène très-animée et agrémentée par des costumes aussi riches que variés, est le baptême de la cloche Sigismond à Cracovie.

Un moine blanc en extase au pied du crucifix, de Chopin, se fait remarquer par son extérieur ascétique et sa profonde humilité. Benner a représenté un moine, vêtu de brun, qui lève les yeux au ciel et a les mains croisées. Sa pose, on le voit, est toute différente de celle préférée par Chopin. On sent dans ses aspects divers, mais également remarquables, de la vie et des aspirations religieuses.

Junot représente au milieu d'une lande quelques pauvres paysannes livrant leur tête aux ciseaux d'odieux spéculateurs qui font tomber froidement d'opulentes chevelures maigrement payées. C'est un triste épisode des mœurs modernes de la Bretagne envahie par la cupidité et la spéculation.

Voyez-vous cette sentinelle perdue dans la neige? Son uniforme qui tombe en lambeaux, son attitude courbée, son re-

gard qui cherche à percer la vaste solitude, ce sentier à peine noirci qu'elle a mission de surveiller, mais qu'il lui est interdit de fouler, cette arme qu'elle tient d'une main ferme quoique crispée par le froid, cette solitude, tout nous rappelle ces jours mauvais, mais glorieux, que nous avons vus naguère. Le personnage unique qui se montre à nous dans ce tableau désolé, représente la France, et voilà pourquoi nous le saluons au passage avec respect et sympathie.

Courage. Voilà le volontaire d'un an. Quoi ! ce petit homme, qui s'est échappé de son berceau, et qui parade si gentiment tout nu, un fusil de bois à la main, un sabre de carton au flanc, et un casque en papier sur la tête ! Comme il se campe fièrement, ce volontaire d'un an... d'âge, et comme il nous promet, grâce au pinceau de M. Lobrichon, une éclatante revanche ! Mais il faudra attendre.

M. Brion nous offre le pendant dans un autre baby du même âge ; mais celui-là n'affecte nullement une mine belliqueuse ; il a même l'air assez rechigné, bien qu'il repose mollement dans un berceau capitonné de première classe et que les langes les plus fins, les couvertures les plus riches abritent ses membres délicats. On dit que toutes ces étoffes de magasin sont prodigieusement bien imitées. Je veux bien le croire ; mais qu'est-ce que cela prouve ?

Lhermite a rendu avec âme l'intérieur d'une église où sept ou huit paysans et paysannes prient Dieu de tout leur cœur. C'est très-réaliste, mais on sent en même temps le souffle de l'idéal.

Henkes rassemble autour d'une table des petites filles de la campagne travaillant à l'aiguille sous la surveillance attentive d'une sorte de maîtresse d'école, à l'air sévère, qui exerce son métier en conscience.

Manet, le disciple et le rival de Courbet, de déboulonnante mémoire, s'est surpassé cette année. Parmi tous les environs de Paris, dont la plupart sont si pittoresques, il a choisi Argenteuil, le pays le plus plat du monde, et il nous fait voir sur la Seine un bateau et dans le bateau une demoiselle et un batelier qui, tous deux, ont l'air le plus ennuyé du monde. C'est assurément ce qu'il y a de plus réel dans le plus laid. Par compen-

sation, sans doute, les eaux du fleuve sont du bleu le plus invraisemblable.

V

Vous le voyez : le salon se compose surtout d'une foule d'œuvres représentant les petits côtés de la vie, observés en général avec finesse, reproduits avec assez de bonheur, et sur lesquels le regard se repose souvent avec plaisir. Les grandes compositions sont absentes. Cependant, avant de terminer, nous devons en mentionner deux qui affichent, au moins, certaines prétentions.

Dans le premier salon carré, en entrant, un tableau attire tout d'abord le regard. Le sujet, emprunté à la Bible, est ainsi expliqué par une inscription : « Respha, femme de Saül, protége contre les oiseaux de proie les corps de deux de ses enfants et ceux de cinq autres fils de Saül crucifiés par les Gabaonites. » Une énorme traverse suspendue sur des poteaux supporte les sept suppliciés, dont deux sont déjà devenus des cadavres.

Dans les convulsions de l'agonie, ils ont dégagé un bras des liens cruels qui le retiennent, et leur visage pâle, leurs yeux éteints, attestent que la vie les a complètement abandonnés. Trois autres ont des attitudes telles qu'on n'aperçoit pas leurs traits. Deux enfin, vaincus par la douleur, mais non privés de sentiment, regardent avec effroi un aigle qui se précipite sur eux pour leur enlever des lambeaux de cette chair encore vivante. Sur le visage de l'un se lit une appréhension horrible, l'autre semble plus abattu, et presque indifférent. A leurs pieds, Respha, l'air bouleversé, se dresse menaçante, armée d'une branche d'arbre qu'elle brandit contre l'animal de proie qui ne laisse même pas ces enfants mourir en paix. L'aigle, furieux de cette résistance inattendue, ouvre son bec crochu, présente ses serres redoutables et se lance en aveugle à la curée. Cette lutte est effrayante à voir et dépasse peut-être les limites de l'horreur en peinture. Le tableau est de Becker.

Gustave Doré, dont on connaît la haute fantaisie, a dans une immense toile représenté la *Cité du mensonge* visitée par Dante et Virgile. Une multitude d'hommes, le corps entouré de serpents, se tordent dans l'attitude de la douleur et du déses-

poir. Un voile terne et gris est étendu sur tous les personnages et empêche d'en bien distinguer les contours. Au centre l'œil croit apercevoir deux formes vagues qui pourraient bien être celles des deux poètes. L'impression est des plus lugubres et répond bien à l'inspiration du poème. Mais c'est beaucoup trop nuageux. Le plus grand défaut qu'on puisse signaler dans ce tableau, c'est qu'on n'y voit rien.

Nous allions oublier de mentionner un certain nombre de femmes fort peu habillées ou même pas habillées du tout. Nous avons cru remarquer que le public passait généralement sans s'arrêter devant ces exhibitions peu décentes ; nous ne pouvons que le féliciter de son bon goût.

VI

Au surplus, foule nombreuse au Palais de l'Industrie, aussi bien que dans tous les lieux de divertissements publics de ce Paris où il semble, à première vue, que l'on ne songe qu'à s'amuser. En sortant de l'exposition, on descendait lentement l'avenue des Champs-Elysées et l'on se trouvait transporté sous les frais ombrages du jardin des Tuileries, que le printemps naissant revêt de sa plus attrayante parure. Ici, le promeneur, attristé par la vue des ruines du château, s'arrêtait devant ces murailles rougies par le feu, noircies par la fumée. Son œil pénétrant dans l'intérieur, apercevait des lambris encore dorés, et pouvait lire gravés en caractères gigantesques sur fond rouge ces mots : HONNEUR, PATRIE. Qu'était-ce que l'honneur pour les misérables auteurs de ces incendies? et qu'auraient-ils fait de la patrie? En se retournant du côté de l'Arc de l'Etoile, on apercevait, faisant face à ce qui fut le palais, le groupe d'Enée portant le vieil Anchise qui arrache aux flammes dévorant Troie les dieux de la patrie; plus loin on devinait derrière les arbres, l'esclave Vindex aux aguets, aiguisant son poignard, épiant le moment de porter le deuil dans la cité; enfin, plus loin au dernier plan, se dressait la pâle statue de César, le bâton de commandement à la main, contemplant d'un œil froid la société expirante qui va devenir sa proie. Triple présage du sort qui nous attend.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

REVUE DES LIVRES.

1. Notre-Seigneur Jésus-Christ. — 2. La Chouannerie du Maine. — 3. Préparation à la confirmation.

1. *Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Etudes et Méditations pour les jeunes filles, par Mlle Monniot; 2 vol. in-12 de XII-483 et XXXVI-426 pages; Paris, 1875, à la librairie Périsse frères.

Voici encore un livre consacré à Jésus-Christ, qu'il a pour objet de faire mieux connaître et aimer aux jeunes filles chrétiennes, pour lesquelles l'auteur a écrit le délicieux livre qu'on appelle le *Journal de Marguerite*. L'ordre des Etudes et Méditations est fort simple: après des Méditations sur la connaissance de Jésus-Christ, sur sa présence dans l'Eglise et dans les sacrements, Mlle Monniot ouvre l'Evangile et suit le Sauveur dans les différentes circonstances de sa vie jusqu'à son Ascension glorieuse; le tout se termine par deux méditations sur la vocation, qui appelle les jeunes filles auxquelles elle s'adresse à l'un de ces trois états : la vie religieuse, l'épouse et la mère, la vieille fille. Pensées justes, sentiments pieux, style clair, manière intéressante de traiter chaque sujet, connaissance approfondie du caractère et des besoins des jeunes filles, amour éclairé de ces jeunes âmes qu'il s'agit de conduire dans la voie des vertus chrétiennes: telles sont les qualités de ces Etudes et Méditations, qui seront parfaitement placées dans la bibliothèque des jeunes filles à côté du *Journal de Marguerite*, et dans celle des mères chrétiennes à côté des *Simples tableaux d'éducation maternelle* du même auteur.

---

2. *La Chouannerie du Maine et pays adjacents* (1793-1799-1815-1832), avec la biographie de plus de 120 officiers, y compris les généraux d'Andigné, de Frotté, Cadoudal; par l'abbé Pauloin. 3 vol. in-12 de XXVIII-296, 314 et 294 pages. Le Mans, 1875; chez Ed. Monnoyer.

On a beaucoup parlé de la Chouannerie; plusieurs livres, qui ont été beaucoup lus, ont été écrits sur la guerre des Chouans, et l'on peut dire pourtant que la Chouannerie est mal

connue. Un grand nombre de héros chouans sont à peine cités dans les ouvrages les plus estimés ; quelques-uns sont entièrement omis ; il y a des inexactitudes, de graves erreurs sur l'origine de la Chouannerie, sur ses premiers combats, sur ses développements, et l'on ignore généralement que c'est le Maine qui a commencé la lutte et qui l'a le plus vigoureusement soutenue. M. l'abbé Pauloin, qui appartient à une famille dont les membres se sont distingués par leur attachement à la religion et par leur dévouement pendant les plus tristes temps de la Révolution, a voulu relever les inexactitudes, rectifier les erreurs, combler les lacunes et rendre une plus complète justice aux Chouans de 1793, de 1799, de 1815 et de 1832. Il l'a fait en historien fidèle et sympathique, et l'on peut assurer que si son livre ne dit pas le dernier mot en ce qui concerne la Chouannerie du Maine et des pays adjacents, il ne laisse plus qu'à glaner après lui et apporte à l'histoire de ces insurrections catholiques et royalistes les plus précieux matériaux. Un premier volume raconte cette histoire dans son ensemble ; les deux suivants contiennent, par ordre alphabétique, la biographie des principaux chefs. Tout se lit avec le plus vif intérêt, et l'auteur fait aimer et admirer ces hommes de dévouement, de convictions profondes et de courage héroïque dont la France a le droit de se glorifier, puisqu'ils combattaient pour les plus justes et les plus saintes des causes, la religion, le foyer, le prince. M. l'abbé Pauloin a écrit un ouvrage intéressant ; il a fait une bonne œuvre. Nous n'avons plus trop de ces caractères vigoureusement trempés dont la patrie aurait tant besoin ; il est bon de présenter à la génération actuelle les exemples qui sont d'hier : ces exemples animent les cœurs et produisent de salutaires imitations.

---

3. La *Préparation à la Confirmation*, par Henri Congnet, (in-18 de 36 pages ; chez Victor Sarlit ; prix : 15 cent.), extrait du *Manuel pratique pour la première Communion et la Confirmation*, qui a reçu un grand nombre d'approbations épiscopales.

Nous avons déjà parlé de ce petit livre, qu'il suffit de rappeler.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS

Trop d'œuvres! — Est-ce qu'il y a jamais trop de bonnes œuvres, surtout des œuvres de foi et de zèle? Elles sont la consolation et l'appui de l'Eglise dans les temps difficiles que nous traversons; c'est une germination providentielle que Dieu suscite pour affermir le courage de son Eglise au moment où la terre révoltée semble se dérober sous ses pieds.

Notre siècle est le siècle des œuvres. Elles remplacent, quoique bien imparfaitement, les ressources jadis si abondantes de la propriété ecclésiastique, et toutes ces institutions bienfaisantes que la foi des âges chrétiens avait fondées et qu'a détruites, presque de fond en comble, la triple tourmente protestante, voltairienne et révolutionnaire.

Les œuvres de zèle resserrent les rangs de l'armée catholique; elles groupent les chrétiens autour de leurs pasteurs, et mettent à la disposition de l'Eglise de nouvelles et précieuses ressources, soit pour propager la foi au dehors, soit pour la conserver et la propager au dedans. Elles rendent meilleurs ceux qui s'y adonnent; elles grossissent le noyau de fervents catholiques qui, dans chaque diocèse, dans chaque paroisse, sont l'âme de tout bien. Plus il y a de bonnes œuvres, plus il y a de vie chrétienne en activité.

Se plaindre de la multiplicité des œuvres, c'est se plaindre de la fécondité de l'Eglise dans un temps où cette fécondité est l'unique planche de salut de la société; c'est avoir peur de la résurrection de la foi presque anéantie dans notre vieille Europe, d'abord par les ravages du protestantisme et du jansénisme, puis par la négligence de la plupart des gouvernements modernes, puis par les blasphèmes de Voltaire et de Rousseau, puis, enfin, par cette grande et universelle révolte, appelée à si juste titre *la Révolution*, qui a ébranlé, presque dans ses fondements, l'œuvre de la sainte Eglise et qui prétend déchristianiser le monde pour toujours.

C'est se plaindre que la terre soit trop féconde, que la récolte soit trop belle; c'est se plaindre de la santé et de la vigueur de l'Eglise.

Non, il n'y a pas trop d'œuvres. Mgr de Ségur.

Conversion de Berryer. — Bernadille, le chroniqueur du *Français*, rappelle, à propos de l'inauguration récente de la statue de Berryer, à Marseille, l'influence bienfaisante qu'eut sur lui le P. de Ravignan.

Il semble, dit-il, qu'assez longtemps le vieil homme, le mondain, résista chez l'illustre avocat, mais enfin il se rendit et le P. de Ravignan qui avait dit : « Je réponds de vous, âme pour « âme, » reçut le 29 mars 1857 la lettre que voici :

Mon bienfaisant ami et vénéré père.

Je me sens, grâce à Dieu, par votre aide, entré pleinement dans la volonté de suivre la voie où vous devez me diriger. Je ne manquerai pas d'aller m'humilier et me fortifier devant vous et par vous. *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam, et exsultabunt ossa humiliata.*

Ma raison et ma conscience sont satisfaites. Je rends grâces à Dieu et je vous bénis dans le fond de mon cœur. Gardez-moi, je vous en conjure, mon bon père, votre tendre et protectrice affection; venez-moi en aide, vos conseils et vos encouragements me sont nécessaires.

Je vous embrasse avec tendresse, et n'attends que de vous le calme de ma vie et le repos dans la voie du salut.

Berryer.

Le P. de Ravignan ne lui répondit qu'un mot : « Venez ! » et Berryer vint. Après quoi, le saint religieux, comme s'il n'eût attendu que cette grande conquête, se coucha pour ne plus se relever. Il était mourant déjà et ne recevait plus personne, quand il voulut une dernière fois recevoir Berryer. « Je n'oublierai jamais, écrit le biographe de Ravignan, tout ce qu'il y eut d'éloquence et de grandeur dans la scène dont je fus témoin. Le visiteur, tout en larmes, à deux genoux auprès du lit, faisait ses adieux avec des promesses, demandait en suppliant des bénédictions et des prières ; le mourant, de son côté, avec une incomparable tendresse et une autorité surhumaine, semblait prêcher encore, et, d'une voix haletante, consolait, encourageait et bénissait. »

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

— E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

La fête-Dieu. — Les pèlerinages. — Scènes de Liége, de Gand et de Bruxelles. — Le martyr des pèlerinages. — Le mariage civil en Suisse. — L'empire protestant. — Haïti et Cuba. — Assemblée générale de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

27 mai 1875.

Nous écrivons ces lignes au moment où les processions du Saint-Sacrement se développent dans tout le monde catholique, où, chez nous, elles n'ont lieu que dans l'intérieur des communautés religieuses et dans les églises, mais où elles vont aussi, dimanche prochain, attester dans nos villes (moins Paris, hélas!), et jusque dans nos moindres villages, que la foi de la France est toujours la foi catholique, que le Dieu de l'Eucharistie est le Dieu des Français.

En même temps, les pèlerinages se multiplient de toutes parts : à Lourdes, à Pontmain, à Paray-le-Monial, à Issoudun, à Chartres, à Liesse, au Mont-Saint-Michel, au Plessis-lès-Tours, partout où il y a un sanctuaire de la sainte Vierge, les foules pieuses se pressent, et le mois de juin va voir, à l'occasion du deuxième centenaire de l'Apparition dont a été favorisée la bienheureuse Marguerite-Marie, l'univers catholique tout entier prosterné aux pieds de Jésus-Christ et se consacrant à son divin Cœur.

Une nouvelle douloureuse pour les cœurs catholiques s'est, à ce propos, répandue ces jours derniers. On a dit que la grande cérémonie de la pose de la première pierre de l'église votive au Sacré-Cœur ne serait pas solennellement faite à Montmartre, le 29 juin, comme il avait été annoncé. Nous croyons savoir, en effet, que la grande manifestation attendue est remise à une autre époque, mais elle sera préparée par l'acte de consécra-

tion du 16 juin. Au reste, on attend la publication prochaine d'un Mandement du cardinal Guibert, qui fixera tous les doutes à cet égard. Quels que soient les motifs qui privent la piété chrétienne d'une magnifique fête espérée, nous accepterons l'épreuve et nous redoublerons nos prières pour qu'elle ne soit pas de trop longue durée.

L'impiété, qui se trouve contenue en France, continue d'essayer ses forces en Belgique; après les troubles de Liége sont venues les hideuses scènes de Gand, sur lesquelles on trouvera plus loin des détails, et à celles de Gand ont succédé celles de Bruxelles, où une procession a été indignement troublée par deux ou trois cents libres penseurs. A Gand, il y a eu mort d'homme : un paisible et honnête ouvrier, coupable de faire partie d'un pèlerinage, a été tué. Les pèlerinages ont désormais leur martyr; espérons que la mort de cet excellent homme en assurera la liberté.

Les épreuves et les joies se mêlent toujours à la marche de la sainte Eglise à travers le temps et l'espace.

La Suisse vient d'émettre un vote qui rend légal le mariage civil et qui favorise le divorce, en même temps que le gouvernement de Berne continue de résister au conseil fédéral qui lui a enjoint de rendre leurs prêtres aux catholiques du Jura, mais qui n'ose pas exiger l'exécution de ses ordres.

La loi contre les couvents va devenir définitive en Prusse. En attendant, l'ambassadeur de l'empereur Guillaume à Londres dévoile, dans un discours, le plan du chancelier de l'empire, en déclarant qu'il s'agit de former un empire protestant et par conséquent de détruire l'Eglise catholique. Cette révélation du plan bismarkien n'a point paru du goût des Anglais, et, à Berlin, le mauvais succès de M. de Munster l'a fait accuser d'inhabileté et d'imprudence. On ne croit pas, toujours, que le gouvernement allemand adresse au gouvernement anglais une note sur les lettres des évêques catholiques d'Anterre ; quant aux évêques catholiques d'Allemagne, ils continuent de soutenir la lutte sans faiblir : on en trouvera plus loin un nouveau témoignage.

Nous signalerons, parmi les consolations de l'Eglise, les bons rapports qui existent entre le Saint-Siége et le gouverne-

ment d'Haïti ; la fin du schisme de Cuba, dont nous avons entretenu nos lecteurs l'année dernière et sur lequel nous reviendrons ; la grande fête qui se prépare à Rouen pour l'inauguration de la statue du vénérable de la Salle, inauguration qui doit avoir lieu le 2 juin ; l'espoir que conçoivent les amis de la liberté d'enseignement, d'obtenir quelque chose en ce qui concerne l'enseignement supérieur ; enfin, le beau spectacle que Notre-Dame de Paris a présenté, dimanche dernier, en réunissant dans sa vaste enceinte trois cents membres de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, les délégations des cercles de Paris et une foule immense qui contemplait ce spectacle avec un attendrissement plein d'espérance. Les *Annales catholiques* donneront des détails à ce sujet.

J. Chantrel.

FAITS DIVERS.

Le nonce apostolique a Madrid. — Voici les discours qui ont été échangés entre Mgr Siméoni, nonce du Saint-Siége à Madrid, et le roi Alphonse XII, lors de la réception solennelle du nonce envoyé par le Pape. Mgr Siméoni a dit :

« Sire,

« Le souverain Pontife a daigné me confier la haute mission de représenter sa personne sacrée et le Siége apostolique près de Votre Majesté, entre les mains de qui j'ai l'honneur de remettre les lettres pontificales qui m'accréditent en qualité de nonce apostolique.

« Par cette détermination prise en vertu des devoirs de son éminent ministère, le chef suprême de l'Eglise, le premier pasteur, poussé par les impulsions de son cœur paternel, a voulu tendre affectueusement la main à cette très-noble partie du drapeau catholique, afin de la relever de son abattement, et de réparer les calamités déjà si grandes et si nombreuses dont, pendant des années, elle a souffert les funestes effets. C'est avec non moins de satisfaction que le Saint-Père a voulu donner, en même temps, une nouvelle preuve de bienveillance et d'affection pour la personne de Votre Majesté et à toute sa famille, en la religion de laquelle il a confiance de voir pleinement accomplis, au profit de l'Eglise, ses désirs et ses vœux, qui sont ceux de ce peuple éminemment catholique.

« En exprimant ces sentiments au nom de Sa Sainteté, remplir une si grave mission est une pensée qui me comble de joie, et à la fois m'encourage dans la confiance où je suis, que la religieuse piété de Votre Majesté et son adhésion au Vicaire de Jésus-Christ contribueront efficacement à l'heureux résultat de ma difficile tâche, en rendant plus intimes et plus durables les relations entre cette cour et le Siége apostolique.

« Quant à moi, je ne laisserai pas, quoique inférieur pour cette fin, de consacrer tous mes efforts à des intérêts de vitalité si précieux, autant pour l'Eglise que pour cette catholique monarchie, laquelle ne peut avoir de joyau plus éclatant pour sa couronne, ni d'appui plus solide pour son trône, que l'unité catholique, qui, en d'autres temps, l'éleva à tant de gloire et à tant de grandeur. »

Le roi Alphonse XII a répondu :

« Monsieur le nonce, je considère maintenant, et je considérerai toujours comme l'un des plus heureux jours de mon règne ce jour-ci, qui me procure l'honneur de votre présence dans ce palais. Je vois en cela la réconciliation de l'Eglise, dont je suis fils, avec la nation dont je suis roi. A moi, catholique, et à ma catholique patrie, il nous manquait, à elle et à moi, ce que vous venez de nous apporter, une preuve de l'affection de Sa Sainteté, et pour ma personne et pour ma famille, puis la bonne harmonie entre mon gouvernement et le Saint-Siége, harmonie que souhaitait tout avec moi la nation espagnole. Soyez le bienvenu.

« Si quelque chose pouvait être ajouté à ma satisfaction, ce serait assurément ce que vous venez de me dire au nom de celui qui, étant Vicaire du Christ sur la terre, m'accorda la grâce de m'assister, comme parrain, sur les fonts baptismaux. Je sais à combien obligent la gratitude et l'affection. Avec l'aide de Dieu, je dois tâcher de m'en acquitter. Vous venez en Espagne, monsieur le nonce, précédé de la haute réputation d'être un insigne prélat. Cela facilitera l'accomplissement de votre importante mission : comptez sur mon appui et sur la constante coopération de mon gouvernement pour parvenir à cette heureuse fin. »

Œuvre de la Propagation de la foi. — Voici le compte général résumé des recettes de 1874 :

EUROPE

Diocèses de France. . . . . 3,696,428 fr. 33 c.

Diocèses d'Allemagne. . . .	481,497 fr.	91 c.
— de Belgique. . . .	372,783	56
— d'Espagne.	6,710	54
— des Iles Britanniques.	160,325	94
— d'Italie.	283,073	40
— du Levant. . . .	22,494	65
— des Pays-Bas. . .	89,801	44
— du Portugal. . . .	44,952	20
— de Russie et Pologne.	2,544	82
— de la Suisse. . . .	52,502	62
ASIE		
De divers dioc. de l'Asie. . .	12,988	25
AFRIQUE		
De divers dioc. de l'Afrique.	36,929	09
AMÉRIQUE		
Dioc. de l'Amérique du Nord.	158,009	09
— de l'Amérique Centrale.	626	40
— de l'Amérique du Sud..	52,961	18
OCÉANIE		
De divers dioc. de l'Océanie.	10,795	90
Total. . .	5,485,515	22

Les collectes de 1873, lisons-nous dans les *Annales*, s'étaient élevées à 5,524,177 fr. 04 c. ; celles de 1874 ont été de 5,485,515 fr. 22 c. ; d'où il résulte une diminution de 38,659 fr. 82 c.

C'est une différence peu considérable. La situation du catholicisme dans plusieurs parties de l'Europe, les préoccupations publiques, la multiplicité des œuvres qui sollicitent la générosité chrétienne pouvaient faire craindre une réduction plus sensible. Si légère qu'elle soit, elle est néanmoins regrettable; et il importe d'autant plus d'en prévenir le retour, que les besoins des missions s'accroissent, soit par les luttes qu'elles ont à soutenir, soit par le fait de leurs succès mêmes, et par la création des missions nouvelles qui en est la conséquence.

Nos missionnaires. — Mgr Guillemin, de la Congrégation des

Missions-Étrangères de Paris, évêque de Cybistra *in partibus*, préfet apostolique du Kouang-tong, du Kouang-si et de Haï-nan (Chine), s'est embarqué à Marseille, le 11 avril, pour retourner dans sa mission qu'il avait quittée à l'époque du concile.

— Mgr Faraud, de la congrégation des oblats de Marie-Immaculée, évêque d'Annemour *in partibus* et vicaire apostolique d'Athabaska-Mackenzie (Nouvelle-Bretagne), s'est embarqué au Havre le samedi 24 avril, pour retourner dans sa mission.

Avec le prélat se sont embarqués :

Le R. P. Husson, de la congrégation des oblats de Marie-Immaculée, du diocèse de Nancy;

MM. Bresson, du diocèse de Besançon; Dussire et Jolys, du diocèse de Vannes; Teston, du diocèse de Valence ;

Sœur Marie-Anne Geiquelle, du diocèse de Vannes.

Revenu en France, il y a deux ans et demi, pour recruter des collaborateurs et pour rétablir sa santé, gravement compromise par vingt-cinq années de l'apostolat le plus laborieux, Mgr Faraud reprend joyeusement le chemin de sa lointaine mission, à la tête d'une caravane d'ouvriers évangéliques, sans se préoccuper de l'épuisement de ses forces. L'intrépide apôtre écrivait, il y a quelques semaines : « Je vais repartir le 24 avril, fiévreux un peu moins, goutteux plus que jamais. Humainement parlant, c'est une témérité que de se mettre en route dans de pareilles conditions. Mais ma vie de missionnaire n'a été qu'un tissu d'audaces, et cependant Dieu ne s'en est pas offensé; il s'est montré à mon égard prodigue de ses dons. Il y a des cas où il veut être tenté. Tant qu'il ne m'aura pas indiqué d'une manière plus claire qu'il ne veut plus de moi, j'irai en avant. Advienne que pourra ! » (*Missions catholiques.*)

— Rendant compte d'un livre sur les îles Fidji, que vient de publier M. Forbes, protestant, le *Pall Mall Gazette*, journal aussi protestant, rend à nos missionnaires cet hommage que nous sommes heureux de consigner ici :

Le docteur Forbes, comme la plupart des voyageurs dans le Pacifique, professe une admiration enthousiaste à l'égard des missionnaires catholiques français. Il ne se lasse pas de vanter leur abnégation, leur détachement des choses du monde, leur fier courage, leur infatigable énergie, et par-dessus tout le bon sens qu'ils déploient en enseignant à leurs convertis les devoirs de la morale et les décences de la civilisation, au lieu de s'efforcer, à l'instar de leurs confrères du protestantisme, à les transformer en théologiens. « Ces honnêtes Français, écrit-il, réalisent presque le

« type idéal de l'apôtre missionnaire, travaillant parmi les païens « et les aidant du produit de ses honnêtes labeurs. »

Pèlerinage au Mont-Saint-Michel. — Pendant qu'à Orléans on célébrait avec pompe le souvenir de Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, au Mont-Saint-Michel, un grand nombre d'âmes s'étaient donné rendez-vous pour supplier le saint archange qui a inspiré Jeanne d'Arc pendant tout le cours de sa mission providentielle, de ne point abandonner notre chère patrie, de reprendre, malgré nos fautes, son rôle spécial de protecteur, de prince du royaume, comme le nommaient nos ancêtres : *Princeps imperii Galliarum.*

Depuis la Révolution, c'est la première fois que cette fête du 8 mai est célébrée avec autant de solennité. Le sanctuaire du Mont-Saint-Michel, redevenu le centre de la dévotion au saint archange, est un des pèlerinages les plus fréquentés de la France. Durant toute la neuvaine préparatoire, vingt-quatre lampes, offertes par les fidèles, brûlaient nuit et jour devant la statue de saint Michel.

Pendant ce temps, le R. P. supérieur des Missionnaires était à Rome et avait le bonheur d'entretenir le Saint-Père des beautés incomparables du *Grand Mont de France*, où, pendant de longs siècles, les peuples, les rois et les Pontifes se rendaient en pèlerinage pour implorer la protection du chef de la Milice céleste ; il disait aussi à Sa Sainteté les espérances que l'extension croissante du culte du Vainqueur de Satan fait concevoir pour le prochain triomphe de l'Eglise.

Pontmain. — Mgr Wicart, évêque de Laval, vient de convoquer son diocèse tout entier à Pontmain pour le mercredi 16 juin, à neuf heures. Sa Grandeur y offrira le saint sacrifice de la messe pour ses diocésains. « Nous espérons, dit le pieux et vénérable prélat, que toutes les paroisses y seront assez largement représentées, pour que nous puissions dire avec vérité que c'est le diocèse entier de Notre-Dame de Pontmain qui vient, avec son premier pasteur, se vouer et se donner sans réserve au Sacré-Cœur de Jésus, notre suprême espérance en ces jours de si triste inquiétude. »

Les pèlerins continuent d'affluer sur le lieu béni de l'apparition ; les travaux de la vaste et magnifique église qui y sera construite, se poursuivent activement. La dévotion à Notre-Dame de l'Espérance de Pontmain va toujours grandissant, pareille à cet arbre planté le long des eaux qui, en produisant des fruits abondants,

étend au loin ses vigoureux rameaux. Daigne cette Mère si bonne abriter ce diocèse et son chef vénéré, qui l'aiment tant, sous le manteau de sa douce et miséricordieuse protection!

Les artistes chrétiens de Rome et le Jubilé. — Pie IX ayant accordé, sur leur demande, aux artistes chrétiens de Rome, l'indulgence jubilaire à des conditions plus faciles à remplir pour eux, savoir : une confession et une communion, puis la visite des sept basiliques et l'audition de trois sermons pendant trois dimanches consécutifs, les artistes, au nombre de plus de cent, ont commencé le jour de la Pentecôte leur pèlerinage, dont le *Journal de Florence* nous apporte l'édifiant récit.

Ils avaient à leur tête le directeur de la congrégation et le préfet, un vieillard de soixante-treize ans, sortant à peine d'une grave maladie dont il attribue la guérison à la bénédiction du Saint-Père.

Quel spectacle; il faut remonter aux plus beaux jours du christianisme pour en avoir une idée. Partis de Sainte-Marie-Majeure, les artistes ont fait à pied le trajet des sept basiliques sous un soleil trop c et entourés d'un épais nuage de poussière.

Pas une plainte, pas un cri discordant n'est sorti de leur poitrine ; ils parcouraient les chemins poudreux chantant à pleine voix les cantiques prescrits par le cérémonial ou les litanies des Saints. Un moment on a vu cette pieuse phalange marchant d'un pas recueilli, récitant dévotement le chapelet à la Vierge. Leur attitude religieuse étonnait les passants qui s'arrêtaient pour contempler un spectacle dont ils semblaient avoir perdu le souvenir. Cette fierté virile, dépouillée de tout respect humain, a commandé le respect à tous et personne, il faut le dire à la louange du peuple romain, malgré les efforts que fait la secte pour étouffer ces sentiments religieux, personne ne s'est permis de donner une marque de désapprobation. A la porte de chaque basilique ils se découvraient, invoquaient le saint titulaire de l'Eglise, puis ils allaient s'agenouiller devant les autels désignés à leur dévotion et ils s'absorbaient dans une prière longue et fervente. A la sortie, ils se réunissaient tous sous le portique, et le directeur lisait une prière à laquelle ils répondaient tous et recevaient un sujet qu'ils devaient méditer dans le trajet d'une basilique à l'autre. Ils ont fait ainsi à Saint-Laurent hors-les-murs, Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Jean de Latran, Saint-Sébastien, Saint-Paul-hors-les-murs. Le trajet a été fort pénible et fort long. Il a duré de sept heures du matin à deux heures de l'après-midi.

Les vieux papiers. — Ces jours derniers, le Saint-Père a reçu M. l'abbé Martet, qui venait déposer à ses pieds une somme de 1,500 francs au nom de l'Œuvre dite des *Vieux papiers*, établie à Langres par MM. Charles Menne et Victor Dufour. Ces deux messieurs ont déjà versé d'importantes sommes au Denier de Saint-Pierre, leur œuvre s'est vue honorée de deux brefs du Pape et a trouvé des imitateurs dans d'autres villes. Elle témoigne, d'ailleurs, de l'ingénieuse fécondité du sentiment chrétien.

Pie IX a dit à ce sujet des paroles très-aimables, et a bien voulu donner au respectable abbé le témoignage de sa satisfaction, le bénissant de tout cœur et le chargeant de transmettre sa bénédiction à MM. Menne et Dufour ainsi qu'à tous les fidèles qui concourent à l'œuvre.

Le futur coadjuteur de Paris. — Mgr Richard, évêque de Belley, désigné pour remplir auprès du cardinal-archevêque de Paris les fonctions de coadjuteur, a été vingt ans vicaire général de Nantes, où il a beaucoup contribué au rétablissement de l'unité liturgique.

Un séjour de trois années qu'il avait fait à Rome, au sortir du séminaire de Saint-Sulpice, avait développé en lui des qualités précieuses que son épiscopat a mises en lumière. Non-seulement il avait puisé aux sources les plus pures de la science sacrée, mais il y avait acquis un remarquable esprit de mesure dans le commerce des hommes et la conduite des affaires, et une sûreté invariable de doctrine.

Le pieux évêque a opposé un long refus au choix d'estime et de confiance qui l'appelait auprès du cardinal-archevêque de Paris. Sa modestie s'effrayait d'un honneur cependant si mérité. « On refuse un évêché, un archevêché, et non le martyre, » lui aurait répondu le successeur de Mgr Affre, de Mgr Sibour et de Mgr Darboy ; et Mgr Guibert aurait ainsi triomphé de la résistance de Mgr Richard.

Nîmes. — Une douloureuse nouvelle vient d'affliger tous les amis de la religion. Mgr Plantier est mort, mardi matin, sans que rien pût faire prévoir une fin si prochaine et si subite. Mgr Plantier était l'un des membres les plus distingués de l'épiscopat français, et l'un de ceux qui ont mis avec le plus de zèle et de dévouement leur éloquence et leur doctrine au service de l'Eglise et du Saint-Siége. Nous reviendrons sur ce cruel événement qui plonge dans le deuil le diocèse de Nîmes et les nombreux amis et admirateurs de l'illustre évêque.

EXPLOITS DE LA LIBRE PENSÉE (1).

Les libéraux du Gand étaient jaloux des lauriers des frères et amis de Liége. Ils ont voulu montrer, le 17 mai, qu'en fait d'impiété abjecte et de brutalité sauvage, ils n'ont rien à envier aux émeutiers liégeois. Si ce témoignage peut les flatter, nous avouerons qu'ils ont réussi.

Mais exposons brièvement les faits.

Depuis plusieurs mois, le pèlerinage des associations diocésaines de Saint-François-Xavier à Notre-Dame de Lourdes (Oostacker), était annoncé pour le second jour de la Pentecôte.

Rien ne faisait prévoir que cette cérémonie religieuse, tout en amenant à Oostacker une foule considérable de pèlerins, pût être une occasion de troubles.

Survinrent les manifestations libérales de Liége, suivies de l'interdiction des processions jubilaires.

Les francs-maçons de Gand crurent le moment venu de tenter, eux aussi, un coup, et d'appuyer le complot évidemment tramé dans les Loges contre l'exercice public du culte catholique.

La *Flandre libérale* donna le premier signal du mouvement. Elle annonça que si l'association de Saint-François-Xavier donnait suite à son projet de pèlerinage, on verrait se renouveler à Gand, le second jour de la Pentecôte, les scènes de Liége. — Après ce qui s'est passé, nous sommes obligés de reconnaître que la *Flandre* est un journal bien informé et informé longtemps d'avance des intentions de la canaille.

Le *Stad Gent*, organe flamand de M. le bourgmestre de Gand, reprit, accentua, commenta l'avertissement comminatoire de la *Flandre libérale*. Tous les jours c'était un feu roulant de basses injures et de grossières impiétés contre les pèlerinages et les *pèlerinards*.

Le *Journal de Gand*, lui, se tenait sur la réserve, observant du coin de l'œil; mais ses sympathies sont connues. Il est de

(1) Extrait du *Bien public* de Gand. Nous ne craignons pas d'entrer ici dans trop de détails; le temps est venu où il importe aux catholiques de bien voir où mènent la libre pensée et le libéralisme. (N. de la Réd.)

lui cet aphorisme : « Les pèlerinards et les gens qui croient aux miracles, ne sont bons qu'à être rossés. »

Cependant les émissaires du libéralisme allaient, répétant de toutes parts; dans les cabarets, *qu'il ferait chaud*, le lundi de la Pentecôte, sur la chaussée d'Anvers; et, à l'Université, les « miliciens de l'avenir » faisaient des préparatifs pour soutenir le bon combat.

Dans ces circonstances, M. le gouverneur de la province prit l'initiative d'une convocation des autorités civiles et militaires, appelées, le cas échéant, à veiller au maintien de l'ordre et à protéger les libertés publiques.

MM. les bourgmestres des communes de Saint-Amand et d'Oostacker, dont le pèlerinage devait traverser le territoire, répondirent du maintien de l'ordre et, nous le constatons à leur honneur, cette promesse a été exécutée.

Nous ignorons si M. le bourgmestre de Gand a pris les mêmes engagements; dans tous les cas, ils n'ont pas été tenus.

Il n'y avait cependant point d'illusion à se faire sur les dispositions du libéralisme.

Dès la veille, dans un des principaux cafés de la ville, hanté surtout par la jeunesse universitaire, on distribuait des cannes pour la « manifestation » du lendemain.

Une organisation, concertée d'avance, présidait évidemment à toutes les opérations du libéralisme émeutier.

Dès dix heures du matin, un groupe d'étudiants et de voyous stationnait aux bords de la station. On avait pour consigne de huer et de siffler les pèlerins à leur entrée en ville. Pour encourager dans cette tâche les mercenaires de la spontanéité foudroyante qui montraient peut-être trop peu de zèle, une bourse pleine d'argent a été jetée dans ce groupe. Les manifestants se la sont partagée.

La gare était occupée militairement par un bataillon du 3e de ligne; les soldats faisaient aussi la haie à la grille de la station et facilitaient l'entrée en ville des pèlerins. Somme toute, grâce à la protection de l'armée, il n'y a eu là que des sifflets, des huées, des injures, et les différentes paroisses qui débarquaient ont pu se diriger sans trop d'encombre vers Mont-

Saint-Amand, où leur cortége devait se mettre en marche, vers deux heures.

Nous évaluons à plus de dix mille les pèlerins qui ont dû ainsi traverser la ville; quinze mille autres environ, appartenant au nord de la province, s'étaient rendus directement à Oostacker.

C'est à Mont-Saint-Amand que « les partisans de l'intelligence et des lumières » s'étaient donné rendez-vous pour « manifester » contre la liberté du culte catholique.

Mais ils s'aperçurent bientôt que le terrain n'était pas propice à leurs opérations.

Le cortége des pèlerins se formait en masse serrée, paroisse par paroisse, et devant cette formidable légion les courageux champions du libéralisme continrent leur belliqueuse ardeur.

Quelques-uns d'entre eux cependant, lorsque le cortége touchait à sa fin, s'aventurèrent à attaquer une paroisse du pays de Waes qui stationnait au pied de la colline de Saint-Amand.

Au chant des litanies de la Sainte-Vierge, ils opposèrent l'air de *Madame Angot*, qui fait partie, semble-t il, de la liturgie de nos universitaires, « forts en gueule et peu begueules. »

Enhardis par l'attitude impassible des paysans, les insulteurs voulurent aller plus loin : ils lancèrent sur le drapeau de la confrérie de la terre et des ordures, ils voulurent même arracher la médaille de Saint-François Xavier de la poitrine des pèlerins.

Cette fois, c'en était trop : ouvertement attaquées, les « charrues croyant en Dieu » opposèrent une courte et victorieuse résistance. Le principal agresseur fut saisi au collet d'une main vigoureuse, hissé en l'air et secoué de façon à lui ôter l'envie de recommencer. Une canne libérale qui se levait fut saisie par un autre Xavérien, brisée comme une allumette et les morceaux en furent lancés à une grande distance. Puis, leur tour de défiler étant arrivé, les pèlerins manœuvrèrent avec tant d'ensemble qu'en moins d'une minute les agresseurs libéraux avaient disparu. — *Forts en gueule*, MM. les miliciens de l'avenir le sont évidemment; mais ils ne sont audacieux que lorsqu'ils sont les plus forts et bien armés.

Quelques épisodes analogues se sont produits encore; mais

ils n'ont pas eu de suites fâcheuses, grâce au sang-froid, à l'activité et à l'intelligence déployés par M. Braeckman, bourgmestre de Mont-Saint-Amand. Celui-ci a arrêté lui-même plusieurs perturbateurs.

M. le gouverneur, qui s'était rendu à Mont-Saint-Amand, a eu l'honneur d'être sifflé.

Nous avons également remarqué la présence de l'autorité militaire, de M. De Haerne, commissaire d'arrondissement, de M. le procureur du Roi Vander Haegen, accompagné de son substitut, M. Van Werveken.

Cependant le cortége des pèlerins défilait paisiblement le long de la chaussée d'Oostacker, chantant des hymnes et récitant le chapelet.

A l'agitation bruyante de la ville et des faubourgs, aux huées et aux sifflets avait succédé le calme de la prière, au milieu d'une verdoyante campagne.

Arrivés à Slootendries les pèlerins se rendirent, par l'avenue du château de Mme la marquise de Courtebourne, à la plaine où l'on vient de jeter les fondements de la nouvelle église dédiée à Notre-Dame de Lourdes.

Quinze mille Xavériens venus du nord de la Flandre y attendaient déjà leurs confrères et une foule énorme, mais pieuse et recueillie, était venue assister à la cérémonie religieuse à laquelle devait présider Mgr l'Évêque de Gand.

L'ordre le plus parfait régnait dans cette multitude. Il n'y a pas même eu le moindre encombrement, grâce aux excellentes mesures prises par M. C. De Rudder, bourgmestre d'Oostacker. Inutile de dire que si des libéraux s'étaient aventurés jusque-là, ce qui est peu probable, ils se tenaient cois.

Un autel avait été adossé aux murs en construction de la chapelle. A droite, une estrade avait été réservée à Mme la marquise de Courtebourne et à sa famille.

La cérémonie a commencé par le chant d'un hymne ; puis Mgr l'évêque de Gand a adressé à la foule recueillie une touchante allocution sur la conservation du grand bienfait de la foi et sur les devoirs de la vie chrétienne. Sa Grandeur a invité les membres de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier à

redoubler de prières pour la paix de l'Eglise et pour la prospérité de la patrie.

Mgr l'évêque a donné ensuite la bénédiction du Très-Saint-Sacrement à la foule agenouillée. Ce moment était véritablement solennel et grand, et, parmi ces milliers de fidèles prosternés en plein champ, plus d'un a senti une religieuse émotion le gagner et des larmes lui mouiller les paupières. Qu'importent les injures du libéralisme à un chrétien qui sent descendre sur lui la bénédiction de son Dieu !

Le R. P. Van der Stappen, directeur-général de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier, a prononcé ensuite d'une voix retentissante, qui résonnait jusqu'aux extrémités de la plaine, l'acte de consécration à Notre-Dame de Lourdes. Les pèlerins répondaient à haute voix à cette prière.

La cérémonie s'est enfin clôturée par le chant du *Magnificat*.

Au moment du départ, Mgr l'évêque a recommandé aux pèlerins de déposer les bannières au château, d'enlever leurs insignes et de ne plus chanter de cantiques ou réciter des prières à haute voix.

Ces prescriptions ont été ponctuellement suivies.

Pendant que les « pèlerinards » les provoquaient de la sorte, que faisaient les libéraux que nous avons laissés assez déconfits à Mont-Saint-Armand ?

Ils battaient en retraite et se repliaient sur le territoire de Gand. Sans doute, ils s'y sentaient mieux sur leur terrain qu'à Mont-Saint-Amand, où ils avaient affaire à un bourgmestre ferme et intelligent.

On a vu les meneurs disposer là leurs groupes à l'extrême limite du faubourg, et préparer l'attaque qu'ils ménageaient aux pèlerins à leur retour.

Des deux côtés de la chaussée, entre l'auberge la *Porte d'Or* et le passage à niveau du chemin de fer, ils ont formé une haie vivante garnie de cannes plombées et de casse-tête.

La police regardait faire.

C'est à travers cette double rangée, qui s'est encore resserrée à leur approche, que les pèlerins, dont le plus grand nombre étaient sans armes, ont dû se frayer un passage.

Alors s'est produite une scène indescriptible.

La canaille libérale huait les pèlerins et spécialement les prêtres, leur crachait au visage, les frappait à coups redoublés.

La *Flandre libérale* elle-même constate la brutalité furieuse de ses amis.

« Les cannes se lèvent, dit-elle, les coups pleuvent. »

Il y a eu un grand nombre de blessés.

Plusieurs prêtres, car c'est sur eux surtout que se déchaînait la haine du libéralisme, ont reçu de graves contusions.

Un malheur plus grave encore a eu lieu.

Vers six heures, en face de la station du Pays de Waes, un pèlerin de Saint-Pierre-Aygem, ouvrier chez M. Ferdinand Lousbergs de Gand, a reçu sur la tête un coup de canne plombée. Le malheureux est tombé à la renverse, a été piétiné par la libéralerie : quand on l'a relevé, ce n'était plus qu'un cadavre.

Voilà le sinistre trophée du parti libéral !

Et la *Flandre libérale*, qui tient sans doute à se signaler, après comme avant la manifestation, a osé imprimer le lendemain :

« C'est là une grande leçon pour le parti catholique. Puisse-
« t-elle lui être salutaire et lui apprendre à ne plus braver
« aussi audacieusement le sentiment public ! »

Nous répondrons au sentiment général en constatant que la police, au faubourg d'Anvers, n'a pas été à la hauteur de son devoir. Elle n'a rien prévenu ; elle n'a presque rien empêché ou réprimé. Il est vrai que le libéralisme était en cause. M. le bourgmestre de Gand appartient avant tout à son parti !

Il était près de sept heures lorsque les derniers pèlerins ont réussi à se frayer un passage et à regagner la gare du chemin de fer. Là, de nouveaux outrages les attendaient ; mais grâce au concours loyal de la troupe, les voies de fait ont été prévenues.

Nous avons vu, vers la même heure, les héros de la spontanéité foudroyante rentrer en ville. Ils avaient arboré, au bout d'un cartel brisé, un tricorne de prêtre et braillaient comme des communards ivres !... O parti du progrès, voilà tes cortéges et tes triomphes !

Cette procession-là n'a pas été troublée.

La *Flandre libérale* dit que l'initiative de la manifestation d'hier revient à « la jeunesse et à toute la bourgeoisie. »

Il s'agit de s'entendre.

Non! la jeunesse gantoise ne mérite pas l'injure qui lui est faite; mais, s'il s'agit seulement de la jeunesse « universitaire, » nous avouons qu'elle a droit d'être mise à l'ordre du jour. Elle a montré hier, une fois de plus, quelles générations nous prépare l'enseignement officiel.

Quant à la bourgeoisie gantoise, elle ne mérite pas davantage la flétrissure que prétend lui infliger la *Flandre*. Parmi les « bourgeois » qui se sont distingués, en crachant à la figure des prêtres ou en battant les pèlerins, nous n'avons guère remarqué que le menu fretin de la Loge.

D'autres « *bourgeois* » ont reçu de l'argent pour manifester. Le fait a été constaté, et, si nous sommes bien informés, il doit même l'avoir été par l'autorité.

Il y avait aussi pour faire nombre les *frères et amis* de Lokeren et d'Alost, et quelques « gueux » d'Anvers.

Espérons que les orgies de l'impiété libérale auront du moins l'avantage d'ouvrir les yeux aux honnêtes badauds qui se laissent encore prendre aux piperies électorales du libéralisme : tolérance, liberté, progrès!

La tolérance des libéraux, égale à leur courage, consiste, avant toutes choses, à frapper des prêtres, des vieillards, des pèlerins inoffensifs.

La liberté libérale consiste à étouffer la prière publique sous les injures et la boue.

Le progrès libéral consiste à nous ramener à la sauvagerie. — Il pousse de la graine de communard dans les bas-fonds du libéralisme gantois.

M. Charles Nuytens, chef de bureau à l'établissement Lousbergs, nous adresse la lettre suivante qui sera lue avec un sentiment d'indignation et de pitié :

Gand, 18 mai 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Une des victimes faites hier par le libéralisme est un ouvrier de l'établissement Lousbergs. Pierre Schoepe, célibataire, habitant

Saint-Pierre-Aygem, a été tué hier au soir, vers six heures, vis-à-vis de la station du chemin de fer du pays de Waes.

Il a reçu un coup de bâton sur la tête et est tombé à la renverse ; puis on l'a foulé aux pieds et quand on l'a relevé, il était mort.

Son frère qui a été le reconnaître, ce matin, à l'hôpital civil, n'a constaté aucune lésion sanglante sur le cadavre.

Schoepe était véritablement un ouvrier chrétien, pieux, serviable, doux, d'une conduite exemplaire. On ne pouvait lui reprocher qu'un excès de bonté. Tous ses compagnons de travail le pleurent comme un frère.

Agréez, etc. C. Nuytens.

Nous recevons également la lettre suivante :

Meirelbeke, 18 mai.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans la *Flandre libérale* de ce matin, que la police et la gendarmerie ont fait leur devoir, hier soir. Voici ce que je puis assurer : Sur le territoire d'Oostacker et sur celui de Mont-Saint-Amand, la police et la gendarmerie ont, en effet, tenu la canaille libérale en respect.

Il leur a suffi pour cela de se montrer. Mais sur le territoire de Gand, pendant le défilé des pèlerins de Meirelbeke, Bottelaere et Swynaarde, avec lesquels j'avais l'honneur de me trouver, ni la police ni même la gendarmerie n'ont fait leur devoir. A la hauteur de l'estaminet le *Papegaai*, je me suis personnellement adressé aux huit gendarmes qui nous suivaient et leur ai demandé si nous pouvions compter sur eux pour nous protéger et nous frayer le chemin. Ils m'ont assuré formellement qu'oui.

Là-dessus nous nous sommes bravement engagés dans la bagarre, sans armes d'aucune espèce, comptant bien sur la protection des gendarmes.

Eh bien! nous ne les avons plus vus. Ils sont restés paisiblement derrière nous, et ont pu contempler du haut de leurs selles la boucherie qui nous accueillait. De la police je ne parle pas; nous la connaissons de longue date, nous n'avions rien à en attendre. Nous avons donc dû nous défendre nous-mêmes et depuis le *Papegaai* jusqu'au passage à niveau, et protéger à grand'peine notre digne vicaire M. Manssens qui a été frappé à la tête de trois coups de casse-tête et fortement blessé.

Tous ceux de nos hommes qui ont été blessés l'ont été à la tête de coups de canne plombée, arme qui se trouvait dans les mains de

mille individus, frappant, hurlant, crachant comme des démons au vu et au su de la police.

Voilà, monsieur le Rédacteur, quelques faits précis ; vous me permettrez d'ajouter que les paysans de Meirelbeke se sont admirablement conduits, quoique la plupart n'eussent que leurs deux poings pour se défendre, et qu'ils sont rentrés paisiblement à Meirelbeke, leur vicaire en tête, chantant le *Magnificat* et remerciant la sainte Vierge d'avoir eu le bonheur d'endurer quelques avanies pour elle.

Agréez, etc. A. VERHAEGEN.

S'il y a quelque chose de plus hideux que les scènes du lundi de la Pentecôte, c'est bien le rire bête et impie de la presse libérale, qui avoue ainsi, du reste, sa complicité avec les assommeurs de pèlerins. Quelques exemples :

Le *Journal de Gand*, faisant allusion aux trophées conquis par ses amis, propose d'appeler la journée du 17 *la bataille des tricornes*.

La *Flandre* fait cette lourde plaisanterie : « C'est une re-« marque curieuse à faire que dans toute cette bagarre, on n'a « pas vu le plus petit bout du doigt de Notre-Dame de Lourdes. « Ces braves pèlerins qui avaient été adorer la déesse n'ont eu « en retour de leurs peines et pour prix de leur dévotion, « qu'une volée de coups de bâtons. Est-ce ainsi que la déesse « récompense ses fidèles ? Mais ils auront eu peut-être les joies « du martyre ! »

La *Flandre libérale*, jugeant que les catholiques ont la crédulité aussi niaise que les lecteurs auxquels elle s'adresse, dédie à ces lecteurs « éclairés » ce tableau de haute fantaisie et de goût délicat :

Nous sommes dans le parc de Mme de Courtebourne.

Sur un tertre se trouve l'évêque, en chasuble et la mitre fièrement campée sur le crâne. Autour de lui un immense état-major : de gros chanoines, de petits vicaires, de vieux curés, quelques jésuites au regard sombre. Çà et là la face épanouie d'un rédacteur du *Bien public*, et au fond, comme pour servir de repoussoir, quelques dames. Ce détail est important.

Le signal est donné. L'immense multitude de pèlerins se jette la face contre terre ! La bénédiction est donnée. Ce spectacle est triste ! On se croirait ramené aux sombres jours du moyen-âge. Cet

évêque, cet immense étalage de fidèles, ces masses prosternées, c'est bien l'image du triomphe de la théocratie!

Mais attendons un instant : l'évêque dépose son ostensoir et se tourne vers les dames. Ici se passe une scène inénarrable. Une jeune dame vêtue de blanc et de bleu, s'avance vers l'évêque, les bras croisés, semblable à une apparition de la Vierge, et ces hommes qui étaient là étendus dans la poussière, lèvent la tête et crient au miracle! Le fait est authentique : nous l'affirmons de la manière la plus formelle! (*Sic.*)

Ce n'est plus une simple spéculation sur la bêtise, c'est l'exploitation en grand de la stupidité. Et les gens qui ont vu la chose, vous affirmeront avoir vu la Vierge !

Et les lecteurs habituels de la *Flandre libérale* avaleront ces sottises!

Les catholiques flamands ne renonceront pas pour cela aux pèlerinages; ils maintiendront leur droit et le maintiendront s'il le faut, par de nouveaux martyres. Le comité des pèlerinages établi à Gand sous la présidence de M. le comte d'Alcantara, vient d'adresser aux membres de l'archiconfrérie de Saint-François-Xavier, dans le diocèse de Gand, cette proclamation, dont le fier et chrétien langage nous reposera des scènes et des langages que nous venons d'avoir sous les yeux :

Xavériens,

Vous êtes venus à Gand, cette semaine, à plus de vingt mille, attester, à la face du pays entier, votre foi toujours fidèle et votre inaltérable attachement à votre mère la sainte Eglise.

A tous les catholiques de Gand, vous avez donné un bel et encourageant exemple et nous sommes heureux de vous en témoigner, en leur nom, toute notre gratitude.

Cet hommage nous vous le devons davantage encore et nous vous le payons avec d'autant plus de bonheur, que nous avons été témoins des ignobles violences qu'il vous a fallu subir pour nous donner cet exemple de piété et de courage chrétien.

Oui! soyez remerciés, parce qu'en face des menaces et des violences d'une horde impie, vous avez maintenu notre droit imprescriptible à la profession publique de nos croyances.

Soyez remerciés pour avoir montré qu'un catholique flamand sait lutter et souffrir pour sa foi, et que ni les huées, ni les me-

naces, ni les coups de bâton des libéraux ne nous empêcheront en rien de rendre à Dieu le culte public qui lui est dû !

Oh! non, nous sommes fiers de le proclamer, aussi longtemps que vos nombreuses phalanges viendront se serrer autour des pacifiques bannières de Saint-François-Xavier et de Notre-Dame de Lourdes, les ennemis de notre foi ne pourront triompher.

Ils pourront bien peut-être, sous le masque hypocrite de la *tolérance* et de la *liberté*, employer contre nous la force brutale, mais notre union et notre énergie, fortifiées par la prière et par la bénédiction de Dieu, nous serviront d'inexpugnable rempart.

Encore une fois : honneur et merci! Courage aussi pour l'avenir, car il est écrit : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. »

Gand, 19 mai.

Le comité central des pèlerinages dans le diocèse de Gand,
Comte d'Alcantara.
Comte de Hemptinne.
Victor Casier.
De Kerchove-Borluut.
Baron J.-B. Béthune.
E. Vergauwen.
Auguste de Rouck.
Baron M. van der Bruggen.
Baron H. della Faille.
Léon Neve.
Ferdinand de Smet.

LA FRANC-MAÇONNERIE.

Sa Sainteté le Pape Pie IX vient d'adresser à Mgr l'évêque d'Orléans, à l'occasion de son écrit sur la *Franc-Maçonnerie*, le bref suivant :

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Dans cette guerre soulevée de tous les côtés à la fois contre l'Eglise catholique par la secte maçonnique, la publication de l'écrit où vous en dévoilez le caractère, le but et les actes, était tout à fait utile et opportune.

Et d'abord opportune, et au plus haut degré ; car cette secte, qui pendant si longtemps s'est cachée, démasque aujourd'hui et si ouvertement ses desseins, que dans un certain pays, ce n'est même pas en se couvrant du voile des droits publics des citoyens, c'est en son propre nom et au grand jour qu'elle mène ce coupable combat contre l'Église. Et aussi très-utile, car le génie néfaste de la secte, une fois connu, il n'est pas un homme honnête qui puisse ne pas s'en éloigner avec horreur : et peut-être aussi que plusieurs de ses membres qui, moins perspicaces, n'en connaissent pas encore les mystères les plus secrets, seront portés maintenant à s'en retirer.

Ce qui, néanmoins, Nous paraît encore plus utile dans votre récit, c'est la clarté avec laquelle vous démontrez aux esprits attentifs d'où viennent et où tendent ces mots captieux de *fraternité* et d'*égalité*, qui en ont tant charmés et séduits, et quelle est aussi la véritable origine de ces *libertés* tant vantées, libertés *de conscience*, *des cultes et de la presse*, etc. ; leur vrai sens et leur vrai but. Après vous avoir lu, personne ne pourra ignorer que tout cela est sorti des officines de la Franc-Maçonnerie pour le renversement de tout ordre civil et religieux, et que c'est, par conséquent, avec une grande sagesse que l'Eglise a percé à jour la malice que recèlent des libertés de cette sorte, et condamné ceux qui les défendent comme utiles par elles-mêmes et conformes au progrès des sociétés. Il est manifeste, en effet, que par l'autorité qui s'attache à leur probité, ils insinuent plus facilement ces principes dans l'esprit des honnêtes gens. Nous souhaitons donc à votre écrit de nombreux lecteurs qui, toutefois, sachent le comprendre : car la connaissance des piéges tendus n'est pas un médiocre avantage. Cependant, comme gage de la faveur divine et de Notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons, Vénérable Frère, du fond du cœur, à vous et à votre diocèse, Notre bénédiction apostolique.

PIE IX, PAPE.

LA RÉPUBLIQUE D'HAITI.

On lit dans le *Moniteur officiel* d'Haïti :

Mgr Roch Cocchia, évêque d'Orope, légat du Saint-Père, a

été reçu le 3 février, à quatre heures de l'après-midi, par Son Ex. le président d'Haïti, au palais National. Son Excellence avait à ses côtés MM. les secrétaires d'Etat. Mgr l'archevêque, à la tête du clergé de la capitale, assistait à la réception.

Mgr le légat a adressé au président d'Haïti les paroles suivantes :

Excellence,

Je suis heureux de vous présenter une lettre du Saint-Père. Quand je suis parti de Rome, Sa Sainteté m'a chargé de vous porter ses meilleurs sentiments. Elle m'a dit : Vous irez en Haïti dans de bonnes conditions; vous trouverez un gouvernement bien disposé en faveur de l'Eglise, un archevêque tout dévoué au Saint-Siége, un clergé très-attaché à ses devoirs et un peuple entièrement catholique.

Depuis mon arrivée à Santo-Domingo, la même chose m'a été confirmée, spécialement par S. Ex. l'illustre président de cette république qui m'a remis aussi une lettre pour Votre Excellence. Cette lettre, j'ai l'honneur de la déposer entre vos mains avec le pli du Saint-Père.

Mgr le légat remit ensuite au président d'Haïti la lettre du Saint-Père, ainsi que celle du président de la république dominicaine.

Le président d'Haïti répondit :

Monseigneur,

J'ai écouté avec un profond sentiment de satisfaction les paroles que vous venez de m'adresser au nom du Saint-Père. Je vous en remercie sincèrement.

J'ai la ferme conviction que les bonnes relations qui subsistent entre Haïti et le Saint-Siége se maintiendront de plus en plus solidement, la religion catholique, apostolique et romaine étant celle de l'immense majorité des Haïtiens. Je souhaite ardemment que le Tout-Puissant accorde à Sa Sainteté de longs jours, et pour vous, Monseigneur, qui êtes le bienvenu parmi nous, je souhaite vivement que votre mission s'accomplisse heureusement et qu'elle raffermisse, par la haute sagesse qui vous anime, les liens qui nous unissent à la cour de Rome.

Voici la lettre que Sa Sainteté a écrite au président de la République d'Haïti, Michel Domingue :

PIE PP. IX

Cher fils, noble homme, salut et bénédiction apostolique.

Le vénérable frère Roch, évêque d'Orope, homme orné de piété, de prudence, de savoir et d'autres qualités de l'âme et de l'esprit, que nous envoyons là où vous êtes, vous remettra cette lettre pour qu'il remplisse la charge de délégat apostolique près Votre Excellence et cette république.

Pour ce motif, Nous lui donnons, par mandat, pouvoir de s'aboucher avec vous et de vous exprimer clairement nos sentiments particuliers à votre égard, comme père, et les attentions sérieuses de notre âme à l'égard de cette nation. C'est pourquoi nous prions instamment Votre Excellence de vouloir bien l'accueillir, le favoriser, à cause de Nous, et aussi à cause de son mérite, de sa distinction, et l'entourer de votre haut patronage et, en outre, comme son protecteur en toutes choses, avoir en lui la même confiance qu'en Nous-même, comme si Nous étions présent conversant avec vous. Nous ne doutons pas que vous ne satisfassiez à Nos vœux avec un esprit bienveillant, et que vous ne confirmiez par là votre piété filiale envers Nous et envers ce Siége apostolique et que vous ne répondiez à l'affection toute particulière dont Nous vous comblons, vous et cette république, pour laquelle nous vous donnons très-sincèrement à vous-même, fils chéri, illustre et honorable homme, la bénédiction apostolique avec l'affection intime de Notre cœur, et à toute la nation à laquelle vous présidez.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 27e jour de juillet de l'année 1874, et de Notre pontificat la vingt-neuvième année.

PIE PP. IX.

PARAY-LE-MONIAL.

Les fêtes vont se succéder à Paray-le-Monial, la ville bénie du Sacré-Cœur. La Lettre pastorale suivante de Mgr Perraud, évêque d'Autun, en indique la série; tout le mois de juin verra affluer dans la petite ville des pélerins venus de toutes les parties de la France, et, on peut l'ajouter, de toutes les parties du monde : il va y avoir comme un puissant effort de la foi, du repentir et de la prière pour attirer la miséricorde du Cœur divin sur le monde entier, et en particulier sur la France. Voici la Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Autun :

Adolphe-Louis-Albert Perraud, par la grâce de Dieu et l'au-

torité du Siége apostolique, évêque de la sainte Eglise d'Autun, de Chalon et de Mâcon, ayant privilége du sacré *Pallium*.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères,

Notre précédente Lettre pastorale, datée de Rome, vous a fait connaître l'insigne faveur accordée par le Souverain-Pontife à l'église paroissiale de Paray-le-Monial.

Dès notre première audience au Vatican, le vendredi 8 janvier 1875, nous avions entretenu le Saint-Père de l'admirable mouvement de foi qui entraîne chaque année des milliers de pélerins vers la cité du Sacré-Cœur. Il nous était doux de redire au Vicaire de Jésus-Christ combien d'ardentes prières se faisaient chaque jour en ce lieu béni pour l'Eglise, pour son Chef vénéré et pour la France.

L'auguste Pontife écouta tous ces détails avec le plus visible intérêt, la plus religieuse émotion, et voulut bien nous accorder pour la vieille église bénédictine de Paray-le-Monial le titre et les priviléges de *Basilique mineure*.

Il nous autorisa en même temps à changer le vocable de cet antique monument, et à lui donner pour fête patronale la fête même du Sacré-Cœur.

L'heure est venue, N. T. C. F., de promulguer canoniquement le Bref pontifical que nous avons rapporté de Rome (1); et, aux approches du mois de juin, il convient de vous faire connaître les dispositions que nous avons arrêtées pour environner du plus grand éclat possible l'inauguration solennelle du titre décerné par le Saint-Père à l'église de Paray.

Ecoutez d'abord, avec le double sentiment d'un filial respect et d'une religieuse reconnaissance, cette page que Pie IX a fait adresser à votre évêque. Elle demeurera dans les archives de notre sainte église un des meilleurs souvenirs de notre premier pèlerinage *ad limina*.

(1) Dès le lendemain de notre audience, le Saint-Père envoyait des ordres à la secrétairerie des Brefs pour que cette pièce fût rédigée sans retard et pût nous être remise avant notre retour en France.

PIE IX, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Il est beau, glorieux et conforme à la raison que les temples qui l'emportent sur les autres par l'antiquité, la magnificence de l'architecture et le pieux concours des fidèles, soient aussi distingués des autres églises par la dignité et par les priviléges.

De ce nombre se trouve, d'après le grave témoignage de notre vénérable frère Adolphe-Louis-Albert, évêque d'Autun, l'église de la cité de Paray-le-Monial, placée sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge.

Cette église, construite il y a environ huit cents ans par les moines de l'ordre de Saint-Benoît, ne le cède à aucune autre pour l'étendue et la splendeur; elle est surtout remarquable par l'affluence des pèlerins qui se rendent en cette ville de Paray pour y vénérer les reliques de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.

Notre vénérable frère nous ayant fait savoir combien il aurait à cœur que nous voulussions bien élever cette église à la dignité de *Basilique mineure*, nous nous sommes volontiers rendu à ses prières.

C'est pourquoi, par ces présentes Lettres, et en vertu de notre autorité apostolique, nous décorons du titre et des priviléges de Basilique mineure l'église vouée à l'Assomption de la sainte Vierge dans la cité de Paray-le-Monial, au diocèse d'Autun.

Nous lui accordons, en général et en particulier, tous les droits, priviléges, prérogatives, honneurs, prééminences qui appartiennent en propre aux Basiliques mineures, soit d'après la loi, soit d'après la coutume.

Nous décrétons que les présentes Lettres sont et seront toujours invariables, valides et efficaces; qu'elles obtiendront et produiront toujours leurs effets pleins et entiers; qu'elles seront complétement profitables à ceux qu'elles regarderont plus tard, en quelque temps que ce soit, et que tout ce qui pourra être tenté en un autre sens à ce sujet par qui que ce soit et par

quelque autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance, sera nul et de nul effet.

Autant que besoin sera, nous voulons que les règles de la chancellerie apostolique, et les autres constitutions ou statuts généraux ou particuliers promulgués dans les conciles généraux ou provinciaux ou dans les synodes ne puissent être allégués contre ces priviléges.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 26 janvier 1875, en la vingt-neuvième année de notre pontificat.

PIE IX. F. Card. ASQUINI.

Une circonstance extraordinaire semble avoir été ménagée par la Providence pour justifier la faveur dont l'église de Paray est l'objet, et pour expliquer liturgiquement le changement de son titre patronal.

La première église monastique de Paray, construite par le comte Hugues, évêque d'Auxerre, avait été solennellement consacrée par ce prélat le 9 décembre de l'an 1004, et les anciennes annales de l'ordre de Cluny rendent témoignage de cette consécration.

De cette église primitive il ne subsiste que le porche et les deux petites tours carrées qui le surmontent.

Tout le vaisseau de l'église actuelle, nefs et travées, transept, chœur, sanctuaire, déambulatoire et chapelles rayonnantes, tout cela est postérieur d'environ deux cents ans à ces restes vénérables.

Au témoignage si compétent de feu Mgr Devoucoux (1), l'église actuelle, construite sur le modèle réduit de la grande Basilique de Cluny, date des dernières années du douzième siècle ou des premières du treizième siècle.

Les recherches que nous avons fait faire par les hommes les plus compétents nous ont persuadé que cette église n'avait jamais reçu l'honneur d'une consécration épiscopale.

Si anormal qu'il puisse paraître, ce fait n'est pas sans précédents, et il trouve son explication dans l'histoire même du monument.

(1) Ancien vicaire général d'Autun, mort évêque d'Evreux en 1870.

Tout le monde sait que Notre-Dame de Paris, dont la première pierre avait été posée en 1163 par le pape Alexandre III, pendant son séjour en France, a servi au culte pendant huit cents ans sans avoir été solennellement consacrée. Lorsqu'elle le fut, en 1863, le Saint-Père daigna accorder à l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, la faveur d'un jubilé extraordinaire.

Comment s'expliquer toutefois que les Bénédictins de Cluny, si fidèles aux traditions et aux principes de la sainte Eglise romaine, aient omis de faire consacrer leur belle église de Paray ?

Ce ne fut pas négligence de leur part. Ils voulaient, au contraire, rendre cette église plus digne d'un tel honneur, en ne le sollicitant qu'après le complet achèvement de l'édifice, auquel manquaient et manquent encore deux travées et une façade.

Ne semblait-il pas toutefois que la vieille église attendît plus encore que le prolongement de ses vastes nefs ?

Nous ne savons quand il sera permis de compléter l'œuvre architecturale commencée par nos pères. Mais Pie IX a couronné de ses mains l'édifice commencé au moyen-âge par les fils de saint Hugues et de saint Odilon de Cluny. Rien ne s'oppose donc plus à ce que nous accomplissions les rites solennels de la consécration.

Et il convient d'admirer ici comme tout s'enchaîne dans les plans de cette Providence « qui dispose tout avec nombre, poids et mesure (1). »

C'est précisément dans le second centenaire de la révélation faite par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la bienheureuse Marguerite-Marie qu'un évêque d'Autun a sollicité du Saint-Siége et que le Souverain-Pontife a daigné accorder à l'antique église de Paray-le-Monial le titre et les priviléges de Basilique mineure. 1675 et 1875, ces deux dates brilleront désormais en traits ineffaçables dans l'histoire de Paray ; et les générations futures béniront la mémoire du Pape qui, au milieu des plus incessantes tribulations, a voulu rehausser par la concession d'un si haut privilége la gloire de la cité du Sacré-Cœur.

Nous nous réservons d'accomplir nous-même, N. T. C. F.,

(1) SAP., XI, 21.

les rites solennels de la consécration de cette Basilique, et nous fixons la date de cette cérémonie au 2 juin, jour qui nous rappelle un des plus chers et de plus émouvants souvenirs de notre vie (1).

Un autre honneur attend encore l'antique sanctuaire.

A peine avions nous obtenu de la bonté de Pie IX le privilége qui devait illustrer à jamais l'église de Paray-le-Monial, et déjà, par un mouvement instinctif de reconnaissance et de piété filiale, notre cœur se tournait vers le prélat dont les mains vénérables nous conféraient, il y a bientôt un an, l'onction épiscopale.

Parti de Rome, notre appel a été entendu; et heureux de nous donner un nouveau témoignage de son affection, le cardinal-archevêque de Paris a bien voulu nous promettre de venir présider la fête du Sacré-Cœur à Paray et l'inauguration solennelle de la Basilique.

Vous viendrez en foule, nos chers diocésains, nous vous y convions, à cette grande solennité du 4 juin.

Les autres jours du mois pourront appartenir aux pélerins des autres diocèses. Paray les verra venir avec bonheur et les recevra avec tout l'empressement de la plus religieuse hospitalité.

Mais, en cette fête du Sacré-Cœur, pour la promulgation du privilége décerné par le Saint-Père à la vieille église des Bénédictins, c'est au diocèse d'Autun qu'il appartient d'accueillir l'illustre cardinal auquel, après tant d'années, Paray devra de recevoir, dans les cérémonies sacrées, l'éclat de la pourpre romaine.

Nous convions donc à un pèlerinage diocésain tous nos bien-aimés fils, prêtres et fidèles, et les engageons à se concerter d'avance avec le comité institué par nous à Paray-le-Monial, et placé sous la présidence d'un de nos vicaires généraux (2).

(1) Nous avons été ordonné prêtre, à Notre-Dame de Paris, le 2 juin 1855.

(2) Ce comité est composé comme il suit : MM. Lelong, vicaire général, président ; — D'Alais, curé-archiprêtre de Paray-le-Monial, De Sormain, vice-présidents ; — Vernay, aumônier de la Visitation, De Marguerye, trésoriers ; — Genjean, vicaire de Paray, De Ponat, secrétaires ; — Ladous, maire de Paray ; — le R. P. Gaillard, supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites ; — Cucherat, aumônier de l'hospice.

Plusieurs de nos vénérés collègues dans l'épiscopat ont bien voulu nous promettre leur concours en cette grande solennité. Parmi eux, il nous est particulièrement doux de signaler d'avance à votre pieux accueil celui qui fut pendant vingt ans le premier pasteur de ce vaste diocèse, et pour vous tous, N. T. C. F., un père si justement aimé et vénéré. Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, accompagnera à Paray Son Ém. le cardinal-archevêque de Paris, et voudra bien répandre de nouveau ses bénédictions sur le clergé et sur le peuple dont son cœur ne s'est jamais séparé.

Nous profitons de cette circonstance, N. T. C. F., pour vous faire deux autres communications qui se rattachent directement au culte du Sacré-Cœur et aux intérêts spirituels de notre cher diocèse.

Un décret de la Congrégation des Rites, approuvé par le Saint-Père, propose aux fidèles un acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus (1).

Le jour fixé pour réciter cet acte est le 16 juin, second centenaire de la révélation faite par Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie dans le sanctuaire de la Visitation de Paray-le-Monial.

Quel diocèse, N. T. C. F., sera plus respectueusement empressé que le nôtre à recevoir avec de vifs sentiments de foi, de piété et de reconnaissance, cette invitation du Souverain-Pontife, et l'indulgence plénière qu'il a daigné attacher à la récitation de cet acte de consécration ?

Nous proposons donc à nos dévoués coopérateurs et à nos bien-aimés diocésains la célébration d'un triduum solennel de prières pour les 14, 15 et 16 juin. Ce triduum se terminera par la récitation publique de la prière proposée et indulgenciée par le Saint-Père.

Puisse cet appel être entendu par le monde tout entier, et devenir pour tous les chrétiens un principe de renouvellement et de ferveur !

Le Souverain-Pontife nous le fait dire, et il nous fait écouter cette parole avec le plus filial respect : « En nous consacrant le « même jour au Cœur de Jésus, nous affirmerons plus clairement

(1) Ce décret est du 22 avril 1875.

« l'unité de la sainte Eglise; — nous trouverons en outre dans « ce Cœur un abri sûr contre les périls qui menacent aujourd'hui les âmes, la patience dans les épreuves qui assaillent « l'Eglise du Christ, et enfin une confiance absolue et une divine consolation au milieu des angoisses et des tribulations « de la vie ! »

(*La fin au prochain numéro.*)

A PROPOS DES PÈLERINAGES.

L'*Etudiant catholique* de Gand, cet excellent organe d'une jeunesse qui ne ressemble guère à celle des Universités plus ou moins libres-penseuses, fait une remarque frappante à l'occasion du pèlerinage de Douai, dont il rend compte, et des pèlerinages en général. Ceux qui voient à Paris le calme des processions jubilaires, sentiront la force des réflexions de la revue gantoise.

J'ai hâte, dit le narrateur, d'en venir à quelques réflexions que les circonstances rendent opportunes.

Au milieu de ces solennités, comme ce beau pèlerinage de Douai, comme aussi celui du Saint-Sang, à Bruges, auquel nous assistions le jour de l'Ascension, nous avons toujours été frappés d'une chose qui nous a paru prodigieuse : c'est l'ordre et le calme avec lequel ces foules chrétiennes s'assemblent, se groupent et défilent à travers les rues d'une ville; c'est l'esprit de paix, de docilité et de douce discipline qui préside à ces cortéges innombrables.

Avez-vous parfois considéré, cher lecteur, le rassemblement humain autre part qu'à l'église et dans les cortéges religieux? Avez-vous vu parfois dix, vingt, cinquante mille personnes réunies pour une fête profane ou autre circonstance semblable? N'est-il pas vrai de dire qu'une pareille assemblée est toujours un océan qui gronde, où se meuvent en tous sens de vrais tourbillons humains, où mille clameurs se fondent dans l'immense mugissement des foules?

Et si vous vouliez réduire cette masse au silence, et rétablir au milieu d'elle un peu d'ordre, ne faudrait-il pas employer pour cela, avec adresse et prudence, une puissante force armée?

Et enfin, s'il fallait que cette foule marchât en ordre et avec calme, suivant un itinéraire déterminé, n'est-il pas vrai qu'il serait impossible de la conduire et de la diriger, à moins que vous ne l'ayiez auparavant assouplie à la discipline par un long exercice et les moyens savants qui constituent une grande partie de l'art militaire?

Or vous avez remarqué, lecteur, et c'est là que je veux en venir, que cet ordre, ce silence, cette docilité, cette discipline, nous l'obtenons, dans nos immenses pèlerinages, par la seule puissance de la religion, puissance vraiment admirable, et qui tient du prodige.

Le jour de l'Ascension, à Bruges, entre 10 et 11 heures, sur la place du Bourg, vous auriez pu voir, une heure durant, une foule d'au moins trente mille personnes, immobile et recueillie, assister à la sainte Messe dans un silence par moments si parfait, qu'on aurait pu entendre le bruit d'un vent léger agitant les feuilles des arbres qui ombragent cette belle place.

Vous auriez pu voir, à Douai, cette armée innombrable de pèlerins, marcher en rangs serrés, pendant toute une après-dînée, en ne faisant entendre que des chants et des prières, au milieu des rues d'une populeuse cité. Il n'y avait là aucun chef, toutes ces masses se mouvaient d'elles-mêmes, suivant l'ordre assigné par un programme tracé d'avance, sans que le moindre effort fut nécessaire pour le maintenir dans cet ordre.

Eh bien! pour qui comprend les choses, nous disons que c'est là un prodige, une merveille de la religion ; c'est un des plus beaux effets de la puissance et de l'autorité religieuse; et enfin, pour en venir à la conclusion pratique, il suffit à un homme sérieux et perspicace d'avoir vu une de nos grandes manifestations religieuses, pour être convaincu que le catholicisme est le grand, le puissant moyen de maintenir l'ordre dans les masses, de discipliner les peuples, de les gouverner et de les diriger vers le bien. — Ce qui se fait en dehors de l'Eglise est partout désordre, trouble et violence; ce qui s'organise avec le concours de l'Eglise, se fait avec ordre, calme, dignité et discipline.

Au temps où nous vivons, les masses populaires sont turbulentes et agitées partout où elles s'assemblent; mais au milieu

de ces tempêtes populaires, il passe, à certains jours, une troupe bien rangée, silencieuse, disciplinée, nombreuse, vigoureuse et puissante. Elle prie, elle chante, elle implore; c'est à elle qu'appartient l'avenir; quand à la prière elle pourra joindre l'action, elle réédifiera la société sur des bases solides, et en la voyant passer dans nos rues, ceux qu'inquiètent tant de symptômes de désordre peuvent reprendre un peu de confiance, car ils voient qu'il y a encore une armée prête à se lever pour la défense de la société menacée; cette armée c'est l'armée des pèlerins. *Loué soit Jésus-Christ!*

LES CERCLES D'OUVRIERS.

La semaine dernière, du mardi de la Pentecôte au dimanche de la Trinité, des hommes de foi, de dévouement, de charité et de courage se sont réunis à Paris, pour travailler à l'amélioration du sort de ceux qui supportent le poids du jour et de la chaleur, et pour mettre un terme à ces antagonismes, à ces haines de classes qui menacent notre pauvre pays d'une ruine prochaine et irrémédiable.

En ouvrant les journaux de la libre-pensée, nous lisons parfois des phrases attendries sur les souffrances du prolétaire, plus souvent des articles qui ne peuvent qu'attiser les haines et entretenir les divisions, aussi souvent de ces articles irréligieux, blasphémateurs, qui, en enlevant à l'homme du peuple le peu de foi qui lui reste, en lui enlevant l'espoir d'une vie meilleure, en lui enlevant Dieu, ne font qu'irriter ses souffrances et lui rendre son sort de plus en plus insupportable, en même temps que ses passions surexcitées, ses convoitises exaltées le poussent à des désordres dont il est la première et inévitable victime. Que font pour le peuple ces hommes qui ne se refusent aucune jouissance et qui pleurent sur sa misère tout en fréquentant les lieux de plaisirs et en menant une vie large et joyeuse? Nul ne saurait le dire.

Il y a d'autres hommes qui font moins de bruit et qui agissent efficacement; qui ne crient pas tous les jours : Égalité! égalité! mais qui font tous leurs efforts pour élever l'ouvrier jusqu'à eux; qui ne versent pas hypocritement des larmes philan-

thropiques, et qui pratiquent la vraie fraternité ; qui ne vantent pas à tout propos la liberté, et qui travaillent à rendre libres ceux dont le progrès moderne a fait des esclaves, à les rendre libres en leur donnant cette liberté et cette indépendance salutaires qui viennent d'une modeste aisance, d'une vie pure et sobre et surtout de ce sentiment du devoir, invincible rempart du droit, contre lequel se brisent ces tyrannies de chaque jour, de chaque heure, qui sont le fléau des ateliers, les causes trop ordinaires de la démoralisation et de la débauche.

Ces hommes, dans la semaine de la Pentecôte, se sont donc réunis chaque jour, au nombre d'environ trois cents, venus de toutes les parties de la France, et représentant les cent vingt-cinq comités locaux qui s'occupent de cette œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs, et sur laquelle nous ne croyons pas pouvoir appeler trop souvent leur attention. Ces hommes s'inquiètent peu des plaisanteries et des fureurs d'une presse ennemie, qui ne s'irrite que parce qu'elle voit que l'ouvrier pourrait bien échapper à la Révolution en redevenant chrétien et en retrouvant ces joies de la famille, cette aisance modeste et assurée que l'ancienne organisation de la société avait su lui procurer, qu'il s'agit maintenant de retrouver pour lui en s'accommodant aux nécessités nouvelles créées par les progrès de l'industrie et par la transformation du travail.

La religion, disons le mot propre, le catholicisme, la foi catholique, cette foi qui a civilisé l'Europe et qui se montre seule encore capable des grandes créations du dévouement et de la charité, cette foi a présidé aux délibérations de l'assemblée générale annuelle de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. On ne connaît point là le respect humain, qui arrête toute action généreuse ; on n'y fait point ces concessions à l'esprit dit moderne qui espèrent restaurer la religion en ne la présentant qu'à l'état fragmentaire. La première journée s'est ouverte par une messe de communion dans la chapelle de l'Œuvre et par l'envoi d'un télégramme d'hommage et de dévouement au Saint-Père ; le Congrès a été clos, le dimanche 23 mai, par une cérémonie religieuse à Notre Dame, cérémonie présidée par Son Ex. Mgr Meglia, nonce apostolique.

En quelques mots, nous dirons aujourd'hui que les délibérations ont été ouvertes par une chaleureuse allocution du président du Comité de l'Œuvre et par un discours dans lequel M. le comte de Villermont a fait ressortir l'esprit militant et patriotique de l'Œuvre : militant, puisqu'il s'agit de lutter contre l'irréligion, contre les mauvaises passions, contre une perversion systématique de la classe ouvrière qui n'a que trop réussi jusqu'à présent; patriotique, puisqu'il s'agit du relèvement moral et matériel de la classe la plus nombreuse de la société française et de l'union de toutes les classes de cette société dans les mêmes sentiments de foi, de fraternité et de dévouement.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours de M. le comte de Villermont, qui n'a pas encore été publié, et que nous devons à une bienveillante communication.

J. Chantrel.

En ouvrant la troisième assemblée de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, mon premier sentiment est un élan d'amour et de reconnaissance envers Dieu qui semble avoir, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, comblé notre œuvre de ses bénédictions les plus fécondes, de ses grâces les plus précieuses. — Malgré les obstacles, les difficultés de tout genre que rencontre inévitablement toute œuvre qui s'inspire de Dieu, nos comités, nos cercles se sont multipliés et se multiplient chaque jour comme sous l'influence d'une bienfaisante rosée providentielle; ces progrès incessants ont ouvert de plus larges horizons devant nous, étendu le champ de nos pensées et de notre activité, et grâce au concours d'hommes de dévouement attirés à nous par la grandeur du but que nous osons poursuivre, malgré notre faiblesse, parce que nous croyons tout possible avec Dieu, nous avons posé les bases d'une organisation qui, prenant pour pivot les ouvriers de nos cercles, embrassera tous les membres de leur famille, et portera jusque dans leurs demeures les bienfaits de l'association religieuse et des institutions économiques.

Des rapports étendus vous feront connaître les détails de ce

sujet si important, que je ne puis qu'effleurer et sur lequel j'appelle votre sympathique attention. Ce n'est pas seulement, en effet, l'ouvrier isolé que nous devons nous efforcer de rendre à la religion, c'est l'atelier chrétien, c'est l'usine chrétienne qu'il nous faut avoir, c'est la famille ouvrière chrétienne qu'il nous faut rétablir, c'est en un mot le peuple des travailleurs chrétiens qu'il nous faut arracher aux abaissements du matérialisme et aux violences de la révolution, pour les ramener, les rattacher à Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les liens si doux de la confraternité chrétienne. C'est à vous, messieurs, qu'il appartient d'implanter hardiment et résolûment la Croix dans cette société si cruellement travaillée ; c'est par la Croix seule que vous résoudrez heureusement cette question ouvrière qui se dresse devant nous grosse de menaces et de périls, si effrayante pour les hommes sans Dieu. Voilà le but que nous devons atteindre et vers lequel doivent tendre tous nos efforts, avec une persévérance inébranlable ; c'est ce but que nous vous signalions dès les premiers jours de notre œuvre. Permettez-moi de vous rappeler le langage que nous tenions dans notre premier appel aux hommes de bonne volonté en 1872 ; nous vous disions :

« La Révolution est près d'atteindre son but. Du cerveau des philosophes elle est descendue dans le cœur du peuple, et elle organise aujourd'hui, pour une lutte suprême, les ouvriers, qui sont la substance de la nation.

« Laisserons-nous ces ouvriers, flattés dans leurs passions et leur orgueil, consommer la ruine de la patrie et du monde ; ou bien, puisant des forces invincibles au cœur de Jésus ouvrier, nous souvenant des gloires de la France et de son titre de fille aînée de l'Eglise, ferons-nous un dernier effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier régénéré ?

« Telle est la question. L'heure n'est plus aux discours : il faut agir ! A ceux qui ne veulent désespérer ni de notre chère France, ni d'eux-mêmes, nous faisons un énergique appel.

« Aux doctrines subversives, aux enseignements funestes, il faut opposer les saintes leçons de l'Evangile ; au matérialisme, les notions du sacrifice ; à l'esprit cosmopolite, l'idée de patrie ; à la négation athée, l'affirmation catholique.

« Il importe, en outre, de détruire ces préjugés qui divisent, engendrant, d'une part, le mépris ou l'indifférence, et, de l'autre, la haine et l'envie.

« Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis à-vis des ouvriers leurs frères ; et si la société a eu le droit de se défendre les armes à la main, elle sait bien que les obus et les balles ne guérissent point, et qu'il faut autre chose.

« C'est sur le terrain de la vérité catholique, et non ailleurs, que les mains peuvent s'unir et les âmes se comprendre. »

C'est à cet appel que vous avez généreusement répondu ; vous ne vous êtes pas dissimulé les difficultés de la tâche, les sacrifices de toutes sortes attachés à la lutte sans trêve que vous avez entreprise ; car notre œuvre, vous le savez, est une œuvre essentiellement militante ; ses bienfaits de plus en plus étendus ont éveillé l'attention de nos ennemis et lui ont attiré leurs attaques passionnées ; à cet égard nous aurons à vous entretenir, dans le cours de cette assemblée générale, des moyens que nous avons jugés les plus sûrs pour défendre notre œuvre et en propager les principes salutaires. Dans cette guerre incessante où chaque pas est marqué par un combat, reculer serait une honte pour nous, et notre devoir comme notre honneur est d'aller toujours en avant.

Appuyés sur la Croix, élevons nos âmes à la hauteur du but lumineux que Dieu nous indique ; que notre dévouement grandisse avec notre foi et nos espérances au-dessus des défaillances et des faiblesses ordinaires à l'homme. C'est la Croix qui a mis dans nos cœurs cet amour pour nos frères, qui vivifie notre œuvre et nous unit tous dans une même pensée fraternelle, comme par un lien surnaturel de feu et de foi.

C'est par la Croix, c'est avec la Croix, cet emblème sacré de notre œuvre, que nous triompherons, décidés à tous les sacrifices pour assurer la glorification du saint nom de Dieu dans la société et la régénération chrétienne de notre bien-aimée patrie.

Je termine, messieurs et chers confrères ; mais avant de céder la parole à notre cher et si sympathique secrétaire général, je ne puis oublier les précieuses bénédictions dont Dieu a enrichi notre Œuvre dans le cours de cette année ; il a su nous

les rendre plus chères et plus précieuses encore, en les répandant sur nous par l'entremise du grand et vénéré Pontife, que l'Eglise se glorifie de voir à sa tête. Non-seulement le Très-Saint Père a mis le cachet providentiel à notre Œuvre, en puisant généreusement, pour elle, dans le trésor des indulgences dont Dieu lui a confié la garde ; mais il a daigné, dans son affection paternelle, nous donner un haut protecteur officiel près de lui, dans la personne de Son Em. Mgr le cardinal Chigi, dont vous connaissez tous les sentiments si bienveillants et dévoués pour l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Remercions Dieu, messieurs, remercions-le du fond de notre cœur, et pour qu'il lui plaise de rendre pleins et féconds les résultats de cette présente Assemblée générale, mettons aux pieds de son saint et illustre Vicaire l'hommage de notre dévouement le plus respectueux, le plus entier, et demandons à notre bien-aimé Saint-Père qu'il daigne nous accorder sa bénédiction pontificale.

MÉMOIRE DES ÉVÊQUES PRUSSIENS.

Nous avons donné, dans notre numéro du 17 avril (page 139 et suiv.), la requête adressée par les évêques d'Allemagne à l'empereur au sujet de la loi sur la dotation et la réponse que l'empereur y a fait faire par son ministre. Les évêques viennent de publier sur cette réponse le Mémoire suivant :

Nous prenons la liberté de répondre par la présente au rescrit que le ministère royal a adressé, le 9 de ce mois, à l'archevêque de Cologne et fait publier en même temps au *Moniteur officiel de l'empire* pour répondre, par ordre de S. M. l'empereur et roi, à notre adresse immédiate, datée de Fulda le 2 de ce mois.

Il est dit dans l'introduction du rescrit en question que l'on s'étonne et regrette de voir que des ecclésiastiques aussi haut placés que les évêques ont pu prétendre que c'était renier la foi chrétienne que de promettre en Prusse l'obéissance à des lois qui, dans les autres Etats allemands ou étrangers, sont observées depuis des siècles avec la meilleure volonté par le clergé catholique et par ses chefs, et que l'on promet, dans ces Etats, d'observer sans restriction, en s'y engageant par serment. Nous prenons la liberté de faire remarquer à ce sujet que l'assertion en question n'est pas

contenue dans notre adresse immédiate. Nous posons en principe que la déclaration que l'Etat exige des évêques et autres ecclésiastiques, déclaration par laquelle ils promettaient d'observer sans restriction des lois gouvernementales, ne saurait, dans cette forme absolue, être compatible avec la conscience d'un chrétien. Nous avons démontré la vérité de ce principe en rappelant la conduite des apôtres et des martyrs chrétiens, et nous sommes obligés de le maintenir à tout prix, parce qu'une telle déclaration n'est vraiment pas compatible avec les immuables principes du christianisme qui exhorte, il est vrai, en tout temps et en tout lieu, les chrétiens à obéir à l'autorité gouvernementale, mais ne recommande jamais une obéissance aveugle et absolue envers toutes les lois gouvernementales sans exception, et a, au contraire, toujours tenu haut et défendu, dans le cas d'une collision entre ces lois et les lois divines, le principe qui a été établi par les apôtres pour protéger la liberté de la conscience, et d'après lequel on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Ce principe s'applique aussi aux lois politico-ecclésiastiques, dites lois de mai, et nous sommes, par conséquent, obligés de refuser une déclaration par laquelle nous nous engagerions à obéir à ces lois d'une manière absolue, parce que les lois en question contiennent, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans les mémoires et autres documents déjà présentés par nous au ministère royal, toute une série de prescriptions qui sont en opposition avec l'essence et la constitution de l'Eglise fondée par Jésus-Christ, dépouillent cette Eglise de l'indépendance qui lui a été octroyée par Dieu et en font une simple institution de l'Etat.

Nous ne savons nullement que le clergé catholique et ses chefs aient accepté avec bonne volonté dans un pays quelconque, allemand ou étranger, une telle série de lois destinées à anéantir systématiquement l'indépendance de l'Eglise et aient, ce qui plus est, promis par serment d'obéir à ces lois. C'est là un fait qui a été, il est vrai, souvent affirmé, mais n'a jamais été prouvé jusqu'ici et ne pourra jamais l'être. Mais nous n'avons pas mis en doute et nous avons au contraire déjà fait remarquer expressément que les lois politico-ecclésiatiques en question renferment différentes prescriptions au sujet desquelles l'Etat et l'Eglise pourraient s'entendre et se sont même déjà entendus dans certains Etats allemands et étrangers. Nous aurions été heureux qu'on prêtât la main à une semblable entente, et nous serions encore heureux aujourd'hui qu'il en fût ainsi. Mais, tant que l'on maintiendra dans les lois dont il s'agit des prescriptions qui attaquent l'essence même de la

religion et suppriment l'indépendance octroyée par Dieu à l'Eglise, il ne sera pas possible, quelques grandes que soient les concessions des représentants de l'Eglise, d'arriver à une entente et au rétablissement de la paix entre l'Eglise et l'Etat.

Il est dit en outre dans le rescrit que l'assertion d'après laquelle les lois en question interdisent de proclamer les vérités divines est surprenante et inexacte. Nous sommes obligés de faire remarquer que cette assertion n'est pas non plus contenue dans notre adresse immédiate. Nous y déclarons que les apôtres et les martyrs supportaient plutôt la mort que de se soumettre aux lois et ordonnances gouvernementales qui leur défendaient de proclamer les vérités divines. Nous ne comprenons pas comment on peut qualifier de surprenante et d'inexacte cette remarque dont la vérité est incontestable. On ne peut nier non plus que les lois politico-ecclésiastiques modernes ne contiennent plusieurs prescriptions qui interdisent, au moins indirectement, la proclamation des vérités divines dans certaines circonstances.

Le tribunal suprême a déclaré, en effet, par un arrêt du 6 avril de cette année, publié dans le n° 95 du *Moniteur officiel de l'empire*, que la prédication dans une église était un acte ecclésiastique dans le sens des lois de mai, lequel acte devait être puni d'une amende, d'un emprisonnement, de l'internement ou du bannissement, dans le cas où le prêtre ne pouvait prouver qu'il est autorisé par le gouvernement à remplir les fonctions ecclésiastiques.

Or, cette autorisation gouvernementale étant soumise à des conditions qui attaquent gravement l'indépendance de l'Eglise, et qui ne peuvent par conséquent être remplies sans que la conscience soit blessée, il est évident que ces lois renferment des prescriptions qui équivalent, dans certains cas, à une défense de prêcher l'Evangile conformément aux lois de l'Eglise, et l'on peut en dire autant de l'administration des sacrements.

Nous avons également lu avec une grande surprise le passage du rescrit ministériel dans lequel on déclare que les évêques ont encore fait une assertion fausse en prétendant que l'on avait accordé aux ecclésiastiques des autres confessions des améliorations de traitement qui n'avaient pas été octroyées en même temps au clergé catholique. Nous n'avons pas prétendu que cela ait lieu ; nous avons dit, au contraire, que la suppression des dotations faites par l'Etat aux évêques et aux membres du clergé catholique devait, précisément en ce moment-ci, avoir surtout pour effet d'éveiller des sentiments amers dans le cœur des catholiques, vu que l'Etat venait d'accorder, avec une bienveillante générosité, des améliora-

tions de traitement aux ecclésiastiques des autres confessions chrétiennes. En nous exprimant ainsi, nous n'avons voulu que signaler une circonstance certainement amère, c'est-à-dire faire remarquer que, tandis que l'on octroie au clergé protestant les fonds que l'Etat a eu la bienveillance de lui accorder, on prive le clergé catholique non-seulement des subventions qui lui ont été accordées, mais aussi des dotations qui lui reviennent de droit, en faisant dépendre la continuation de ces dotations et subventions d'une condition que le clergé catholique ne peut remplir sans manquer à ses devoirs envers Dieu.

Le rescrit ministériel adresse aux évêques le reproche d'avoir prié Sa Majesté l'empereur et roi de vouloir bien ne pas donner son approbation à un projet de loi, bien qu'ils n'aient point ignoré que ce projet ne pouvait arriver au Landtag que revêtu de l'approbation souveraine. Un tel reproche nous paraît inconcevable. Il est certain que cette dernière circonstance ne nous a pas été inconnue, mais nous savions aussi que l'autorisation souveraine de présenter un projet de loi au Landtag n'est rien moins qu'identique avec la sanction définitive d'une loi approuvée par le Landtag. Nous savions aussi qu'il est loisible, en Prusse, à tout citoyen, et à plus forte raison aux représentants religieux de 8 millions de sujets, de s'adresser directement au souverain pour solliciter avec respect et franchise la protection de leurs droits. Nous n'avons pas fait autre chose. Nous abandonnons en toute confiance au jugement de tout esprit non prévenu la question de savoir si, dans notre adresse directe à S. M. l'empereur et roi, l'on peut trouver une expression quelconque que l'on pût justement taxer de « parole blessante. » Dans la conscience de n'avoir pas donné le moindre prétexte à une telle appréciation, nous repoussons énergiquement ce reproche.

Le rescrit ministériel allègue encore que les évêques eux-mêmes ne croiraient pas que les dotations dont il s'agit de prononcer le retrait auraient été accordées par l'Etat si, en même temps qu'on leur faisait cette concession, les évêques et les membres du clergé avaient dû conserver le droit d'obéir ou de ne pas obéir aux lois de l'État, selon le bon plaisir du Pape. A cela nous répondons :

Jamais nous n'avons fait dépendre du bon plaisir du Pape l'obéissance aux lois de l'Etat. En ce qui concerne en particulier les lois politico-religieuses dont il est question, longtemps avant que le Saint-Siége se fût prononcé au sujet de ces lois, nous avons, de concert avec tous les catholiques fidèles de Prusse et du monde entier, élevé la voix contre ces lois, par ce seul motif que nous avions reconnu qu'un certain nombre de dispositions qui y sont

contenues sont incompatibles avec l'essence même de l'Eglise catholique et avec notre conscience. Au reste, nous avons, dans notre adresse, insisté sur ce point que l'Etat, en accordant les dotations dont il s'agit, ne faisait acte ni de faveur ni de libéralité à l'égard de l'Eglise catholique, mais qu'il satisfaisait simplement à une obligation stricte en droit, obligation que, suivant l'expression employée par un ministre prussien, il avait contractée en lui donnant pour gage l'honneur de la Prusse.

Lorsque enfin, dans la conclusion du rescrit ministériel, à ceux des évêques qui, en 1870, avant la proclamation des décisions du concile du Vatican, appréciant exactement la situation, avaient signalé le danger de voir ces décisions devenir une arme entre les mains des ennemis de l'Eglise, à ces évêques, disons-nous, on adresse la question de savoir s'ils n'auraient pas pu, peut-être, en maintenant fermement et fidèlement leur conviction, mettre leur patrie à l'abri des complications et des troubles survenus, nous répondrons à cela qu'une fois la décision du concile intervenue, pour nous autres évêques comme pour tout chrétien catholique, la vérité exprimée par le concile s'imposait à notre foi avec une certitude absolue. Lors donc qu'on nous suggère que nous aurions pu ne pas nous soumettre à cette décision, cela équivaut, en propres termes, à nous suggérer d'abjurer la foi catholique. Au reste, nous ne saurions passer sous silence que l'attitude et l'action de ces évêques au concile étaient tout autres que celles que le rescrit ministériel suppose. Nous ajouterons qu'il n'est venu à l'esprit d'aucun des évêques prussiens de prédire la situation telle qu'elle est actuellement comme devant être la suite des décisions du Vatican. Enfin, les décisions du Vatican n'ont modifié, en aucune façon, les rapports de l'Eglise avec l'Etat. Voilà pourquoi aucune raison plausible n'a motivé la présentation du projet de loi en question, projet que, dans notre adresse directe à l'empereur, nous avons déclaré devoir être une source de douleurs indicibles et de froissements dangereux pour la paix. Un fait qui confirme cette dernière appréciation, c'est cette circonstance que dans les autres pays, — si nous en exceptons certains cantons radicaux de la Suisse et le grand-duché de Bade, — on n'a vu se produire, depuis la réunion du concile du Vatican, aucun des conflits qui ont surgi en Prusse. Au reste, pour quiconque voit clair dans nos affaires, les décisions du Vatican ne renferment absolument rien qui ait pu servir de prétexte aux nouvelles lois politico-religieuses. S. Exc. M. le prince de Bismarck, chancelier de l'empire et président du conseil des ministres, lui-même ne peut y avoir découvert ce prétexte, car, s'il

l'avait découvert, il n'aurait pu, le 30 janvier 1872, au sein de la Chambre des députés, faisant allusion aux décisions du concile du Vatican, déclarer que tout dogme qui est cru par des millions de citoyens doit être sacré pour tous les citoyens du même État et pour le gouvernement.

En fin de compte, nous faisons observer que les mêmes évêques qui, en 1870, avaient signalé le danger de voir les décisions du Vatican donner lieu à des interprétations hostiles, ont, trois ans plus tard, avec la même conscience et la même franchise, prédit la situation pénible qui a sévi dès ce moment dans la patrie prussienne comme devant être la suite nécessaire des lois politico-religieuses de 1873. Et avec *tous* les évêques prussiens, ils ont sollicité avec instance le gouvernement de renoncer à ces lois et de laisser subsister l'ordre de choses résultant de la constitution et de la loi, ordre de choses qui, jusqu'à ce jour, avait permis aux différentes confessions de vivre paisiblement ensemble, et qui avait établi une entente féconde entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. Si ces prières et ces représentations avaient été prises en considération, la patrie n'aurait pas à souffrir aujourd'hui de la triste situation que le ministère déplore avec nous, et dont nous demandons chaque jour à Dieu le prompt terme, dans la ferme conviction que le Saint-Siége ne se refuserait jamais à répondre à toutes les demandes légitimes du gouverment royal.

Nous prions le ministère d'agréer l'assurance de notre respectueux dévouement.

† *Paulus*, archevêque de Cologne ; — † *Henri*, prince-évêque de Breslau : — † *Pierre-Joseph*, évêque de Limbourg ; — † *Guillaume-Emmanuel*, évêque de Mayence ; — † *Jean*, évêque de Culm ; — † *Mathias*, évêque de Trèves ; — † *Jean-Henri*, évêque d'Osnabruck ; — *Lothaire*, évêque de Lauka, i. p. i. et administrateur de l'archevêché de Fribourg ; — † *Philippe*, évêque d'Ermeland ; — † *Jean-Bernard*, évêque de Munster; — † *Guillaume*, évêque de Hildesheim ; — *Hahne*, chanoine capitulaire et administrateur de l'évêché de Fulda.

(Il manque à cette pièce la signature de S. Em. le cardinal *Ledochowski*, primat de Cologne, détenu dans la prison d'Ostrowo, et de Mgr *Martin*, évêque de Paderborn, interné dans la forteresse de Wesel, tous deux empêchés par la force de s'unir à leurs frères de l'épiscopat de Prusse.)

Si nous en croyons une dépêche r çue par le *Morning Post*,

le gouvernement prussien aurait résolu de ne pas répondre à cette nouvelle lettre des évêques, afin de ne pas leur laisser croire qu'ils ont ainsi le droit de discuter ses actes et les mesures législatives qu'il prend. Ce silence est plus facile qu'une solide réponse, et c'est la fin de la fable du *Loup* qui veut dévorer l'*Agneau*.

PLAN DOCTRINAL DE LA RELIGION.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Telle est l'évolution du dogme chrétien, qui, plus on l'envisage, plus on l'étudie, plus on considère l'ensemble, plus on observe les détails, ne peut manquer au moins de prendre rang, et le premier rang, parmi toutes les conceptions proposées à l'esprit humain.

Eh bien, je le demande de rechef, d'où vient qu'il n'intéresse pas? d'où vient qu'on n'a pas même souci de le connaître? d'où vient qu'on se pique presque de l'ignorer?

La raison en est simple :

C'est qu'il est *vrai.* Il manque pour nous à ce grand tableau le coloris de la fantaisie et le vernis de *la fiction.*

Figurez-vous qu'un homme, poëte ou philosophe, Homère ou Platon, ait *inventé* cela, ait inventé la Trinité, la Création, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie, l'Eglise, le Jugement, le Ciel et l'Enfer, tous nos dogmes chrétiens, avec leur magnifique enchaînement, en un mot la grande figure de JÉSUS-CHRIST sous tous les aspects et les états où il nous apparaît dans ce cycle admirable qui, se développant à travers les âges, va du sein de l'éternelle gloire à la Croix, et de la Croix revient à l'éternelle gloire : nous en ferions un Dieu. Ce serait *l'homme incomparable, de proportions colossales, auquel la conscience universelle décernerait avec justice le titre de Fils de Dieu*, ce serait *le Dieu vivant qu'il faudrait adorer*, etc., etc. C'est ce qu'on a dit de JÉSUS, en le prenant pour un rêve d'homme. Mais il se trouve que JÉSUS-CHRIST n'est plus un être de roman, que son œuvre est tout ce qu'il y a de plus his-

torique et de plus véridique, et que par là même JÉSUS-CHRIST est d'autant plus digne de nous émouvoir ; et alors, si adorable qu'il fût comme fiction, il perd toute sa valeur à nos yeux comme vérité. Ce n'est pas une imitation de Dieu, c'est Dieu même, et alors ce n'est rien.

Ce n'est rien parce que c'est tout : rien, comme fantaisie de l'esprit humain, nous laissant à nos passions ; tout, comme vérité et sainteté assiégeant nos consciences; nous obligeant, mais nous aidant aussi à être honnêtes, vertueux, chastes, désintéressés, justes, saints. Voilà ce qui en fait la grandeur et la beauté ; voilà la marque souveraine de sa vérité, et en même temps ce qui empêche de le reconnaître et de le goûter, bien qu'il porte en soi le seul vrai bonheur. Son éclat trop vif blesse nos yeux épris des ombres, comme la lumière du jour pour les prisonniers de la caverne de Pluton. « L'homme sensuel ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, et elles lui sont folie, parce que c'est par cet Esprit qu'il en faut juger (1). » Et alors il se les nie à lui-même, ou il ne les entrevoit que comme à travers un songe dont il ajourne le réveil.

Mais, *Oins tes yeux de collyre afin de voir* (2), — dit le CHRIST à ce grand aveugle que saint Paul, dans le passage précité, appelle *animalis homo*, et dans le texte grec *l'homme psychique*, c'est-à dire dont l'âme emprisonnée dans l'ordre naturel s'y épaissit et s'y animalise jusqu'à ce *positivisme* qui voudrait nous river à cettte dégradation. — Laisse-toi toucher de ma grâce, pénétrer de mon onction; applique-toi ma doctrine, et tu verras ma doctrine. Fais ma vérité, et elle éclatera pour toi en lumière. Tout un monde nouveau de beautés doctrinales et morales apparaîtra à tes regards, te charmera et te ravira de sa splendide et vivante ordonnance, le monde surnaturel, dont je suis le soleil transparent et réchauffant à travers le nuage de mes mystères, jusqu'au jour prochain où, toute ombre dissipée, je te transfigurerai dans mon éternel midi. Et non-seulement tu deviendras ainsi, dès ici-bas, l'habitant de ce monde de ma doctrine ; mais de sa hauteur tu plongeras tes regards plus avant que le génie dans le monde humain, et tu en

(1) Ire aux Corinthiens, II, 14. — (2) Apoc., III, 18.

pénétreras mieux les ressorts, portant en toi la vraie Lumière à la clarté de laquelle on discerne tout.

Tel était le Christianisme avant nos malheureux temps. Il était comme l'air ambiant dans lequel flottaient les sociétés humaines. Le monde surnaturel enveloppait le monde naturel et le pénétrait. Il lui était familier, comme le fonds commun de la vie publique. Aujourd'hui, il ne compte plus. Pourquoi? Est-ce qu'il a subi la moindre diminution? En lui-même, non; mais en nous, oui. Ce n'est pas lui qui n'est plus : c'est nous; et nous l'attestons par cela même. Non-seulement il a gardé la vie, mais il a repris comme témoignage toute celle que nous n'avons plus, et le vide dans lequel nous expirons le proclame. C'est une manifestation par le contraire qui ne le démontre pas moins que son règne d'autrefois.

C'est que, il faut bien le reconnaître, nous sommes ici en présence de la vérité même, aussi absolue dans l'ordre des esprits que les mathématiques dans l'ordre des nombres. Il doit y avoir du mystère puisqu'il y en a dans celles-ci. Le centre doit être impénétrable, non par obscurité du sujet en lui-même, mais par l'éblouissement que son foyer lumineux produit à la débilité de notre œil. Mais l'irradiation qui en jaillit éclaire toutes choses. Ainsi le soleil qui fait tout voir ne peut lui-même être regardé. Il veut en quelque sorte la foi à son foyer sous peine de perdre la vue qu'il éclaire de ses rayons. Mais, cette réserve faite, ce centre de la foi chrétienne, si mystérieux, c'est-à dire si divin qu'il soit, se laisse voir par vue réflexe dans la raison, qui, si elle n'eût pu connaître par elle-même cette doctrine, au moins la reconnait-elle toujours; si elle n'eût pu découvrir *quelle elle est*, dès qu'elle en est informée s'affirme à elle-même *qu'elle doit être*, en reçoit la solution des énigmes qui bornent le champ de son propre domaine, et ne se connaît bien elle-même que par elle. Prodige manifeste, miracle sensible, vision par transparence de Dieu. De quelques côtés qu'on l'envisage, le surnaturel y reluit, le Divin y perce, et ne frappe l'esprit qu'en purifiant et échauffant le cœur. En vérité, Dieu est là.

En voulez-vous une dernière preuve?

Comment expliquer cette économie, ce système doctrinal,

ce corps de vérités si hors de la portée de l'esprit humain et en même temps si ramenée à cette portée, que le génie n'épuise jamais et qu'un enfant sait toutes, si abstraites et si concrètes, si transcendantes et si pratiques, que *la Somme* ne contient pas et qui tiennent dans le *petit catéchisme?*

Comment expliquer qu'aucune dissonance n'ait pu y pénétrer, aucune variation, les affecter, aucune surprise y être faite?

Les simples vérités naturelles n'avaient pu rallier à elles l'esprit humain : et ici elles s'ordonnent, elles s'élucident, elles s'affermissent; puis, elles viennent se relier à tout un ensemble de vérités surnaturelles, qui ne les couronnent que pour les fonder.

Ne dites pas : Ce sont des dogmes qu'on admet servilement.

Mais d'abord qui les a imaginés, proposés? D'où sortent-ils? Puis, d'où vient l'accord sur eux, et cette autorité toute spirituelle, toute morale qui les fait admettre?

Puis encore, d'où vient le don de les définir, de les expliquer, de les sonder dans une si large mesure et à une si grande profondeur, sans que l'investigation solitaire, féconde en tant d'écarts, ni la discussion en assemblée, féconde en tant de divergences, les altère jamais, y opère la moindre fissure par où l'erreur puisse pénétrer?

Certes ce ne sont pas les efforts et les artifices de celle-ci qui ont manqué à leur épreuve! Voyez les hérésies depuis le premier jour jusqu'à ce temps. Ont-elles jamais pu les faire dégénérer? Non. Ont-elles jamais pu se constituer elles-mêmes sans dégénérer? Non. Double preuve et double épreuve de l'indéfectibilité divine de cette doctrine que rien d'humain ne peut altérer ni simuler.

Mais voici le comble :

Cette doctrine si sublime, si prodigieusement liée dans toutes ses parties qu'elle résiste à tout et suffit à tout, merveille unique du monde intellectuel et moral, qui se maintient en se développant au sein de toutes les fluctuations et de tous les assauts, quel en est l'auteur? de quel cerveau est-elle issue?

Impossible à quiconque n'admet pas sa *Divinité* de le dire.

JÉSUS-CHRIST l'a prêchée, il est vrai, dans le cours de sa

vie humaine, et c'est là l'Évangile. Mais il ne l'y a pas formulée en corps lié de doctrine comme elle a paru depuis. C'est certain. Il en a été de cette doctrine comme de ses effets prodigieux dans le monde. JÉSUS-CHRIST ne s'est converti personne de son vivant, pas même ceux par lesquels il devait se convertir l'univers. Pareillement il n'a pas formulé sa doctrine en symbole, mais il en a seulement jeté des éclairs qui n'en découvraient le fond que pour le rendre ensuite plus obscur, et désespérer, ce semble, l'intelligence. Ces vérités célestes de l'Evangile ne nous apparaissent aujourd'hui intelligibles et ne nous sont accessibles que parce que nous les voyons à travers ce corps de doctrine qui en a été tiré depuis. Dans l'Evangile même, elles n'y sont qu'à l'état de membres épars. C'est à la lumière apostolique que nous voyons la lumière évangélique. Qu'était-ce donc avant la rédaction de l'Evangile, œuvre apostolique elle-même, alors que la seule mémoire des apôtres, encore si inintelligents de JÉSUS-CHRIST, en avait le dépôt? De telle sorte qu'on peut dire que JÉSUS-CHRIST s'en serait allé laissant le monde dans la nuit, que sa parole n'aurait traversée que pour s'y perdre en oracles dont nous nous serions disputé le sens, n'était un autre agent survenu, pour donner aux Apôtres et à l'Eglise la clairvoyance de la doctrine, et tous les dons d'intelligence, de foi, de zèle, de force, de sagesse et d'infaillible science nécessaires à son émission, à sa défense et à son déploiement dans un monde qui lui était si fort ennemi. Cet agent est L'ESPRIT DE VÉRITÉ, qui n'est autre que l'Esprit de JÉSUS-CRIST lui-même et du Père, l'Esprit de Dieu : le SAINT-ESPRIT.

Ceci n'est pas une conjecture apportant la moindre diminution à l'Evangile et à JÉSUS-CHRIST. Tout au contraire. C'est l'Evangile même dans sa vertu. C'est la glorification de JÉSUS-CHRIST, opérant plus, après avoir disparu, par son seul Esprit, qu'il n'avait voulu le faire de sa personne; et cela par les plus infirmes instruments. C'est le témoignage le plus éclatant de sa divinité. Il l'a déclaré lui-même à ses Apôtres par qui il allait commencer son Eglise : « J'aurais à vous dire bien d'autres choses, mais vous ne les pourriez porter à cette heure. Mais lorsque *Celui-là* sera venu qui est *l'Esprit de vérité*, il

vous donnera l'intelligence de ce que je vous aurai dit et vous enseignera toute vérité; *c'est lui qui me glorifiera*; parce qu'il prendra *du mien* et vous l'annoncera (1). » Par où on voit, non-seulement que la doctrine n'était pas clarifiée dans la parole de JÉSUS CHRIST, mais que *bien d'autres choses*, n'ayant pas été dites par lui, *multa habeo vobis dicere*, étaient réservées à cet Esprit de Dieu, véritable inspirateur de la science sacrée et divulgateur de JÉSUS-CHRIST. Aussi voyons-nous l'Eglise dès les Apôtres, et depuis le concile de Jérusalem jusqu'à celui du Vatican, promulguer ses décrets en cette formule : *Il a été jugé bon au Saint-Esprit et à Nous.*

L'*Esprit de* JESUS-CHRIST plutôt que sa prédication évangélique, voilà donc l'Oracle de la doctrine dont JESUS-CHRIST est le foyer.

Et il faut bien l'admettre, sans quoi on aurait, je le répète, la doctrine la plus merveilleuse, la plus savante, la plus transcendante, sans auteur immédiat et distinct : auteur, remarquez-le bien, qui, — cette doctrine s'étant développée, défendue et maintenue dans son intégrité contre les assauts incessants de l'erreur et des passions, et les faiblesses mêmes de ses dépositaires, — doit nécessairement être immanent dans son œuvre, comme Dieu dans la création.

Il y a même ceci de plus fort encore, et que je recommande à toute l'attention du lecteur :

Ce n'est pas seulement en dépit des assauts qui n'ont cessé de lui être livrés, que cette Doctrine est restée vierge de toute altération, c'est *en raison* de ces assauts mêmes qu'elle s'est formulée, c'est sous leurs coups qu'elle a pris tout son relief. En ce sens, il faudrait dire que ce sont ses plus mortels ennemis qui l'ont faite et perfectionnée en se défaisant eux-mêmes. On est ainsi placé entre l'absurde et le divin.

Plutarque compare ingénieusement la religion naturelle à cette statue du dieu Glaucus, placée sur le bord de la mer, qui, à force d'être battue et rongée par les flots, avait fini par perdre toute figure de dieu, et n'être plus qu'une roche informe. C'est la parfaite image du sort inévitable qui attend toute doctrine, pour peu qu'elle ne compose pas elle-même avec nos

(1) Jean, XVI, 13.

passions. Qu'en aurait-il donc été de la doctrine chrétienne qui leur est intraitable par sa sainteté, et qui non-seulement ne leur cède jamais, mais les attaque toujours ! Or, il en a été tout le contraire, et il ne se peut concevoir d'expérience plus décisive de sa divinité. Posée, non-seulement au bord, mais au sein de la furieuse mer de ce monde, dans son bloc évangélique, sans personne humainement capable de la sauvegarder et de la définir, ce sont les hérésies qui, dès l'origine jusqu'à nos jours, ne cessant pendant deux mille ans de la battre en tous sens, en ont fait jaillir les traits divins; ce sont ces étranges ouvriers, qui, comme par autant de coups de ciseau, l'ont taillée et sculptée à la lumière du monde. Il a même fallu que ces hérésies vinssent, et cette doctrine les attendait, en les annonçant, pour faire éclater sa divinité par leur confusion ; pour se produire à nos regards dans ce magnifique ensemble où elle nous apparaît, et cela grâce à ses ennemis qui n'auraient travaillé, qui ne travailleraient éternellement que pour elle, si ce n'est grâce à l'Esprit de Jésus-Christ qui, du fond de cette doctrine, non-seulement la préserve de leurs attaques, mais les fait ainsi tourner à sa divine manifestation. — Supprimez le divin, il ne vous reste donc pour explication que l'absurde.

(*La fin au prochain numéro.*) Auguste Nicolas.

REVUE DES LIVRES.

1. Le Journal de Cléry. — 2. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat. — 3. Sujets de circonstance pour les prédicateurs. — Les discours de Pie IX. — 5, 6. Nouvelles. — 7, 8, 9, 10. Livres divers.

1. *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple* pendant la captivité de Louis XVI, roi de France, par Cléry, valet de chambre du roi; grand in-8 de VIII-264 pages, avec de nombreuses gravures en taille-douce, six portraits authentiques, et de nombreux fac-simile; Paris, 1861, chez C. Bertin; prix : broché, 7 fr. 50; relié, 10 francs.

Voici un livre qui mérite d'être remis en lumière et que nous recommandons aux amateurs. C'est la première édition du *Journal* de Cléry qui ait été publiée par la famille; elle est faite

avec le plus grand soin, ornée des portraits authentiques de Cléry, de Louis XVI, de Mme Elisabeth de France, de Marie-Thérèse de France, du Dauphin à son entrée au Temple, de Coco, le chien qui fut le dernier compagnon de Louis XVII dans sa captivité; de gravures nombreuses, reproduites sur celles du temps, qui représentent Cléry à la Force, Louis XVI au Temple, Louis XVII et Simon, la Famille royale au Temple, etc.; et enrichie de nombreux fac-simile parmi lesquels deux très-complets de Pétion, maire de Paris. Enfin, cette édition, qu'on pourrait appeler *princeps*, est précédée d'une introduction par M. H. de Riancey, de la Vie de l'auteur par Mlles de Gaillard, ses petites-filles, et elle est augmentée de la *Suite du Journal* et de *Notes* inédites laissées par Cléry. Il serait inutile d'insister sur l'intérêt que présente ce *Journal* du fidèle Cléry, qui a fait verser tant de larmes à ceux qui l'ont lu, et qui montre si bien la magnanimité et la bonté de Louis XVI, en même temps que la bassesse et la cruauté des révolutionnaires; ce *Journal* sera, sans aucun doute, l'un des documents les plus importants à apporter dans le procès de canonisation du roi martyr. Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que l'édition actuelle, si remarquable par les gravures qui l'accompagnent, restera unique, les planches gravées et plusieurs pièces authentiques ayant péri dans les récents incendies de la Commune. Les quelques centaines d'exemplaires qui en restent sont donc les seuls qui offriront le même intérêt pour les collectionneurs de beaux et bons livres.

---

2. *Traité des rapports de la religion et de la politique*, de l'Eglise et de l'Etat dans les sociétés modernes, par M. Pierre Pradié, membre de l'Assemblée nationale; grand in-8 de XXVI-690 pages; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

Cet ouvrage a d'abord paru sous forme de *Notes adressées à mes collègues*, que la *Revue du Monde catholique* a publiées dans le courant des années 1872, 1873 et 1874. Ces notes sont l'examen d'autant de questions concernant les rapports de la religion et de la politique, de l'Eglise et de l'Etat, dont la solution équitable importe tant, à une époque où une vaste

conspiration est dirigée contre l'indépendance de l'Église et la liberté de conscience ; elles forment une suite d'études philosophiques, politiques et religieuses traitées avec l'élévation et avec l'esprit de justice qui distingue éminemment l'auteur, l'un des membres de l'Assemblée nationale les plus laborieux et les plus désireux de résoudre, conformément aux intérêts de la religion et de la patrie, les terribles problèmes qui se posent de nos jours. Si l'on peut différer avec lui sur certains points de la politique, ou ne pas adopter toutes les idées émises dans son *Traité*, l'on ne peut qu'applaudir à la parfaite bonne foi de ses études, à l'élévation constante de ses vues et à la chaleur de son zèle pour la défense de la vérité et de la société.

Le livre de M. Pradié, tel qu'il est, forme un ensemble précieux à consulter et à étudier. Plusieurs des questions agitées dans les Notes ont été l'objet de propositions de loi, dont quelques-unes ont abouties ; d'autres sont encore à l'état de *desiderata* ; M. Pradié, en réunissant les unes et les autres dans un seul ouvrage, a présenté à peu près complètement tous les points sur lesquels les deux sociétés, civile et religieuse, ont à se mettre d'accord, et dans l'ordre où il est bon de les soumettre à l'attention des législateurs. Ainsi, dans les deux premières Notes, il prouve la nécessité du culte social et des prières publiques ; dans les notes suivantes, il cherche à résoudre, par la liberté et par les doctrines catholiques, les questions relatives aux associations, à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, à l'aumônerie de l'armée, au repos du dimanche, à la liberté des cultes. Plusieurs Notes sont consacrées à réfuter les faux systèmes sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et à poser les principes catholiques qui devraient régler ces rapports. Il a grand soin, s'adressant à des législateurs, d'aborder à la fois le point de vue théorique, qui est la règle, et le point de vue pratique, qui est l'application possible. C'est ainsi qu'à côté de l'affirmation des principes catholiques se trouve l'exposé de ce que, à son avis, il est possible d'obtenir, dans l'état actuel des esprits, d'une assemblée politique et d'un gouvernement qui sont liés par une foule d'intérêts, de droits acquis et d'institutions préexistantes. Dans la plupart des cas, M. Pradié donne certainement la meilleure solution ; dans tous il pose

avec tant de justesse les vrais principes, qu'il sera toujours avantageux de l'écouter ; on ne peut que gagner à vivre dans le commerce de cet esprit à la fois philosophique et pratique, qui a fait de toutes ces graves questions l'étude de toute sa vie ; après l'avoir lu, on conclut avec lui qu'une puissante organisation politique et sociale, combinée à l'organisation non moins puissante de l'Eglise, est le dernier mot de la politique et la constitution la plus parfaite que l'humanité puisse avoir sur cette terre. « La glorieuse mission de la France, dit-il, est de réaliser cette constitution au prix de son sang et des plus cruelles souffrances que nation ait jamais subies. »

---

3. *Sujets de circonstances*, panégyriques des saints, prônes et instructions, recueillis, corrigés ou composés par l'abbé Ag. Sabatier, prêtre du diocèse de Beauvais, 2[e] édition, grand in 8 de 528 pages; Paris, 1875, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19. — Prix : 6 francs.

Ce volume forme le tome V du grand ouvrage intitulé : *la Doctrine catholique expliquée*, et il le continue d'une façon très-utile pour les ecclésiastiques qui, au milieu de leurs occupations multipliées, ont souvent besoin de trouver sous leur main le canevas des discours et des sermons de circonstance qu'ils peuvent avoir à prononcer. L'auteur, pour cela, fait profiter ses confrères de ses propres travaux ; mais il a eu aussi la bonne fortune de pouvoir reproduire des discours d'autres ecclésiastiques et de Mgr l'évêque de Beauvais, ce qui lui a permis de leur présenter à la fois plus de sujets et d'un ton plus varié. Plusieurs des auteurs qu'il a mis à contribution restent inconnus ou ne sont désignés que par les initiales de leur nom ; en citant ici, à côté de celui de M. l'abbé Sabatier, ceux de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais ; de M. l'abbé Gignoux, ancien vicaire-général de Bordeaux ; de Mgr Buissas, évêque de Limoges ; de M. l'abbé Charroy, et en disant que sept ou huit anonymes ont concouru à fournir les matériaux de ce volume, nous aurons indiqué l'intérêt et la variété qu'il présente. Là se trouvent, en effet, traités tous les sujets de circonstance, fêtes de l'Eglise, panégyriques des saints, bénédic-

tions d'autel, de bannière, de cloche, etc., prise d'habit, mariage, œuvre des orphelins, rentrée des moissons, réunion de sapeurs pompiers, etc. C'est un véritable répertoire où le prédicateur peut puiser à pleines mains, et où il est sûr de rencontrer toujours d'excellentes idées, des divisions fécondes, des pensées remarquables, qu'il n'a plus qu'à mettre lui-même en œuvre en les adaptant aux circonstances spéciales de temps, de lieux et de personnes.

---

4. *Discours de Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX*, adressés dans le palais du Vatican aux fidèles de Rome et du monde catholique depuis le commencement de sa captivité, recueillis et publiés pour la première fois par le R. P. D. Pasquale de Franciscis dei Pii Operarii; seule traduction française authentique et autorisée par Sa Sainteté; tome Ier, in-8 de 528 pages; Paris, 1875, chez Adrien Le Clere et Ce, rue Cassette, 29.

Pie IX est le grand prédicateur de notre époque; c'est bien de lui qu'on peut dire : *Os orbi sufficiens*, sa voix remplit le monde; elle retentit à chaque instant pour tracer aux catholiques leurs devoirs, pour protester contre l'injustice et contre l'erreur, pour épouvanter les méchants et pour encourager les bons, tantôt sous les formes solennelles des Encycliques, des Lettres apostoliques, des Brefs et des Allocutions consistoriales, tantôt dans des Lettres d'un caractère moins général, et surtout dans ces Allocutions familières et paternelles, où l'autorité du Roi et du Pontife est tempérée par le sourire et la tendresse du père et de l'ami, que Pie IX multiplie surtout depuis qu'il est captif au Vatican et que les pèlerins lui arrivent de toutes les parties du monde catholique. Les *Annales*, nos lecteurs le savent, recueillent avec un soin pieux toutes ces paroles pontificales dont les moindres excitent tant d'émotion dans le monde; il y a un an, un rédacteur de l'*Univers* en a publié un recueil à la librairie Victor Palmé; le R. P. Pasquale de Franciscis, mieux placé que tout autre à Rome pour avoir le texte authentique des Allocutions et pour le soumettre à une révision autorisée, a entrepris de les recueillir toutes et d'en présenter le texte le plus exact ; c'est le tome Ier de la traduc-

tion française qui vient de paraître à la librairie d'Adrien Le Clere; la traduction du tome II est commencée et ne doit pas tarder à être publiée. Recommander la lecture de ces *Discours* serait presque une irrévérence, ce serait surtout un soin absolument superflu; nous savons combien les lecteurs des *Annales catholiques* aiment à entendre la voix de Pie IX, les lumières et le courage qu'ils puisent dans les enseignements de cette voix dont on peut dire non-seulement *orbi sufficiens*, mais encore : *nunquam deficiens.*

Voici que la saison invite à quitter la ville pour la campagne; mais, si la campagne a ses charmes, elle a aussi des loisirs qui amèneraient l'ennui si l'on ne savait les remplir, et il y a, dans les promenades au bord de l'eau, dans les courses à travers les bois, dans les ascensions de montagne, des moments de fatigue pendant lesquels la lecture d'un livre est utile et reposante. Pour les esprits sérieux et graves, nous en indiquons à peu près tous les huit jours; pour ceux qui aiment une lecture légère et honnête, il en est d'autres à signaler. On en trouverait déjà beaucoup en parcourant les *Revues des livres* que nous faisons ici le plus exactement possible; nous en ajouterons deux aujourd'hui qu'on ne nous reprochera pas d'avoir fait connaître; le premier c'est :

5. *Viviane*, suivie de quelques autres récits, par Madame Bourdon; in-12 de 272 pages; Paris, 1875, à la librairie J. Mollie, rue de Vaugirard, 60; — prix 2 fr., et franco, 2 fr. 25 cent.

Les récits qui suivent celui de Viviane sont intitulés : Sœur Novice, — le Dedans et le Dehors, — Sylvestre, — le Petit Charles, — une Idée de Madame Aubray. Tout cela sort de la plume délicate, religieuse et sympathique de Madame Bourdon; c'est dire que tout cela est intéressant, moral, élégamment écrit, et qu'on peut le placer sous tous les yeux, le recommander à tous les lecteurs.

Nous avons un autre charmant conteur, qui s'attache moins à toucher la note religieuse, mais qui est toujours honnête et respectueux, nous devons dire plus que respectueux pour la reli-

gion, dont on sent bien qu'il aime la morale et la doctrine. Ce conteur est encore une femme, dont la plume inépuisable a déjà traité cent sujets variés. Nous présentons aujourd'hui :

6. *Blanche-Neige*, par Claire de Chandeneux; in-12 de 368 pages; Paris, 1875, chez Didier et Ce.

Blanche-Neige est une jeune fille adoptive qu'on a trouvée dans la neige, pendant une nuit de Noël, et qui a pris la place d'un autre enfant qu'on avait eu le dessein d'adopter. Les deux enfants finissent par s'épouser, grâce aux habiletés de la sœur du garçon : ces habiletés, contrariées par la loyauté du jeune homme, forment le nœud de l'histoire, et amènent des pages charmantes. *Blanche-Neige* est suivi de deux bluettes d'une lecture intéressante : *Il ne faut pas dire : Fontaine*, et *Madame était chez sa mère.* Le livre tout entier est gracieux ; nous ajouterons qu'il n'est pas précisément destiné à la jeunesse, mais qu'il offrira une agréable distraction aux personnes plus âgées à qui ces sortes de lectures apportent un utile rafraîchissement de l'esprit.

Signalons maintenant en courant quelques petits livres tous dignes d'être recommandés :

7. *Mois de Marie en musique*, nouveaux chants pieux en l'honneur de la sainte Vierge, à deux ou plusieurs voix, paroles de M. de Blanche; in-32 de 72 pages, Paris, 1875, chez Victor Sarlit; prix : 40 centimes. — Ce petit volume ne renferme que les paroles des cantiques.

8. *Cantiques des divers temps de l'année*, complément du *Manuel pratique pour la première communion et la confirmation* de l'abbé Congnet; in-32; prix : 15 centimes.

9. *Mois du Sacré-Cœur de Jésus*, par M. Mermier; nouvelle édition, in-64, de XII-116 pages; Lyon, 1869, chez Josserand; prix : 30 centimes. — Petit livre qui contient une pensée pour chaque jour du mois du Sacré-Cœur, avec une résolution et un exemple, et qui est très-bon à mettre entre les mains des enfants.

10. Nouveaux cantiques en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, par M. S. et M. De Montrond; Paris, 1875, chez A. Hélaine, bou-

levard Haussmann, 39, et chez M. Maxime de Montrond, rue de Vaugirard, 371 ; prix : 2 fr. *franco*.

Ce nouveau recueil, composé de six cantiques, renferme les paroles et la musique avec accompagnement d'orgue ou de piano; il est digne de l'attention de tous les fidèles serviteurs de Marie.

J. Chantrel.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE (1).

Exemption du service militaire.

La nouvelle loi militaire dit (art. 17) que, pour jouir du bénéfice de l'exemption du service militaire, les élèves ecclésiastiques devront être entrés dans les ordres sacrés à l'âge de vingt-six ans. Cette rédaction manque de clarté, et un supérieur de maison ecclésiastique s'adresse à nous pour savoir si la loi a voulu dire vingt-six ans commencés ou vingt-six ans révolus.

L'ancienne loi militaire fixait à vingt-cinq ans révolus la limite pour entrer dans les ordres sacrés. Comme vingt-cinq ans révolus reviennent à vingt-six ans commencés, nous croyons que, si la nouvelle loi avait voulu fixer la même limite que l'ancienne, elle aurait conservé une formule qui avait le double mérite de la possession et de la clarté. Si la formule a été changée, c'est que la limite elle-même a été reculée, et à moins d'interprétations officielles contraires, nous croyons que, par les vingt-six ans de l'article 17 de la nouvelle loi, il faut entendre vingt-six ans révolus.

(1) Extrait de l'*Univers*.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

— E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LE VÉNÉRABLE DE LA SALLE.

3 juin 1875.

Nos lecteurs nous permettront de remettre à huit jours notre Chronique ordinaire : nous arrivons de Rouen, où une des plus magnifiques manifestations que nous ayons vues, a eu lieu hier en l'honneur du vénérable de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, et, on peut le dire, à la glorification de l'enseignement populaire religieux. Ils nous reprocheraient de ne pas leur donner dès aujourd'hui des détails sur cette grande fête de Rouen ; ces détails, à l'heure avancée où nous sommes pour la publication de nos *Annales*, absorbent la place entière de la Chronique.

Nous n'avons pas besoin de dire quel homme fut Jean-Baptiste de la Salle. Né à Reims, il est mort à Rouen, en 1719, sur cette paroisse de Saint-Sever, où s'élève maintenant la statue que la ville de Rouen reconnaissante a voulu lui consacrer. Depuis plusieurs années, les souscriptions se recueillaient, nous l'avons fait savoir à nos lecteurs : c'était hier 2 juin, que le monument devait être solennellement érigé, et que la fontaine au-dessus de laquelle s'élève la statue du Vénérable, devait être bénite par Son Eminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

Dès la veille, Rouen avait pris un air de fête, et les députations des diverses parties du département de la Seine-Inférieure, des principales villes de France, de l'étranger même, commençaient à arriver. Le soir, M. de Germiny, du conseil d'Etat, fit une conférence sur le Vénérable : plus de treize cents personnes s'entassaient dans la salle où il parlait; trois ou quatre cents ne purent entrer. L'orateur retraça la vie et l'œuvre du vénérable de la Salle, et les applaudissements qui l'accueillirent furent la récompense de son éloquence coura-

geuse et chrétienne, en même temps qu'un premier hommage à l'homme de bien, au saint prêtre à qui doivent tant l'enfance et la jeunesse.

Le matin du grand jour, Rouen n'est plus reconnaissable. Par toutes les routes arrivent les visiteurs, chaque train de chemin de fer amène dans la ville des foules de curieux et de nombreuses députations avec leurs bannières. C'est un jour de semaine, et l'on sent que toute la ville est en fête, et que l'hommage rendu au vénérable de la Salle, aux chers Frères qui continuent son œuvre, est l'hommage sympathique de toute cette populeuse cité et des spectateurs qui affluent dans ses murs.

A neuf heures et demie, une messe solennelle est dite dans la métropole de Notre-Dame. A cette messe assistent tous les évêques invités par le cardinal de Bonnechose : Mgr Langénieux, archevêque de Reims; Mgr Rousselet, évêque de Séez ; Mgr Gignoux, évêque de Beauvais ; Mgr Grolleau, évêque d'Evreux; Mgr Bravard, évêque de Coutances; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; Mgr d'Outremont, évêque du Mans; Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, Mgr Bataille, évêque d'Amiens.

Les chants sont exécutés par la maîtrise, avec le concours de la Société philharmonique, de l'Ecole normale et de plusieurs artistes de Paris.

Après la messe, M. l'abbé Besson, chanoine de Besançon, l'un de nos plus puissants et plus éloquents orateurs, prononça le panégyrique du Vénérable, et tint pendant plus d'une heure ses auditeurs captivés sous le charme de sa parole élevée, profonde et chaleureuse. Malheureusement, une faible partie à peine de la foule immense qui remplissait la vaste cathédrale, pouvait l'entendre; mais ceux qui n'entendaient pas, s'édifiaient de ce concours extraordinaire. Au dehors, une autre foule remplissait le parvis, tous attendant la fin de cette première partie de la cérémonie, et curieux de voir sortir nos seigneurs les Evêques.

Le panégyrique de M. l'abbé Besson sera imprimé, nous l'espérons bien, et alors le public tout entier pourra s'associer à l'hommage rendu par l'éloquent chanoine à l'humble prêtre de Reims.

Une cantate de M. Ch. Gounod, accompagnée par la musique du 23ᵉ de ligne, a terminé la première partie de la cérémonie.

Après la messe, on se disperse jusqu'à la seconde partie de la fête qui doit commencer à deux heures et demie de l'après-midi. Rouen présente alors une physionomie des plus animées : ce sont les étrangers qui se renseignent sur les restaurants, c'est la foule des campagnes environnantes qui regarde les boutiques et les magasins, ce sont les prêtres et les Frères qu'on rencontre à chaque pas et que tout le monde accueille sympathiquement, ce sont les enfants des écoles, les jeunes gens des pensionnats tenus par les Frères qui marchent en groupe, d'un air joyeux, sous la conduite de leurs maîtres.

Pourquoi ne dirions-nous pas que nous avons eu la curiosité de voir ce qui se passait chez les Frères, et qu'à l'Ecole normale, où nous eûmes l'honneur de faire la connaissance personnelle du cher frère Lucard, l'un des historiens du Vénérable, nous reçûmes une hospitalité dont la fraternelle simplicité nous charma sans nous étonner? Chez les bons Frères, on est bientôt comme chez soi ; au bout de quelques instants, on se sent de la maison, et l'on se prend même à recevoir les visiteurs au nom de ce bon et cher frère Lucard, qui ne sait plus qui entendre, et qui pour être à tous est presque obligé de n'être à personne.

L'Ecole normale de Rouen, dirigée par les Frères, est l'une de nos écoles les plus renommées : là se forment des instituteurs laïques qui ne voient point dans les Frères des rivaux et des adversaires, mais des émules et des amis. Aussi, dans tout le département de la Seine-Inférieure, l'instruction primaire fleurit, et les maîtres laïques savent inspirer, comme les maîtres congréganistes, le respect de la religion à leurs élèves : laïques et religieux concourent à la même œuvre chrétienne et patriotique; l'accord règne entre tous. Mais ce n'est pas de ces sortes d'écoles laïques que veulent les prôneurs de la science incrédule; laïque, pour eux, signifie sans religion et sans Dieu ; il est heureux pour la France que leurs doctrines ne soient pas encore les maîtresses de l'enseignement.

Mais voici que la grande procession va commencer. Dès deux

heures, les groupes se massent sur la place qui s'étend devant la magnifique église de Saint-Ouen. Cette place présente un coup d'œil magnifique, avec les centaines de bannières qui flottent au vent : c'est une confusion ordonnée, un mouvement de va-et-vient charmant, un bruissement joyeux, mais tranquille, qu'on ne remarque que dans ces fêtes où la religion se mêle à la joie populaire et la tempère heureusement.

La procession s'ébranle.

En tête, les chasseurs à cheval.

Puis, l'excellente musique du 24e de ligne.

Les députations des écoles de Rouen avec leurs bannières : Saint-Gervais, Saint-Godard, Saint-Vincent, Saint-Vivien, Saint-Sever, Sainte-Madeleine, Saint-Patrice, Saint-Ouen, Saint-Maclou, Notre-Dame-de-Saint-Lô, pensionnat Notre-Dame ; les écoles dirigées par les instituteurs laïques marchent avec les écoles dirigées par les Frères, selon l'ordre des paroisses.

Les députations des écoles du département : Barentin, Darnetal, Sotteville, Elbeuf, Yvetot, Bolbec, Fécamp, Dieppe, le Havre, toutes avec leurs bannières.

Les députations des écoles des départements voisins, aussi avec leurs bannières qui les font reconnaître : les Andelys, Bernay, Lisieux, Amiens, Dreux, Beauvais.

Les députations du pensionnat du vénérable de la Salle, à Bordeaux ; et des pensionnats de Longuyon, d'Orléans, de Reims et de Dreux.

Le pensionnat de Longuyon s'est formé du pensionnat de Thionville, que les Prussiens n'ont pas voulu tolérer ; il s'avance à la suite de la bannière aux armes de la Lorraine : un frémissement sympathique se fait sentir à la vue de la bannière qui rappelle de si récentes et cruelles douleurs. Chassés de Thionville, les Frères se sont établis à Longuyon, et les enfants de Thionville ont suivi leurs chers Maîtres. Le vainqueur, en les chassant, n'a fait que rattacher plus fortement à la France les cœurs des vaincus.

Viennent ensuite les députations des écoles de Paris :

La musique si renommée de Saint-Nicolas marche en tête, et ses fanfares alternent avec celle du 24e de ligne.

Les élèves de Saint-Nicolas de Paris.

Les élèves de Saint-Nicolas d'Issy.

L'école commerciale du faubourg Saint-Antoine.

Le pensionnat de Passy.

Ce pensionnat, qui est là avec tous ses élèves, fait défiler devant nous une centaine de bannières rappelant tous les pays où les Frères ont des écoles et des élèves. On voit ainsi passer la Belgique, la Prusse (où il reste encore deux écoles chrétiennes), l'Italie, l'Autriche, le Canada, les Etats-Unis, Vénézuéla, l'Equateur, Haïti, l'île de la Réunion, etc., etc. Nous remarquons le jeune Haïtien, au teint presque noir, qui porte fièrement la bannière de son pays.

A la suite du pensionnat de Passy viennent quelques députations des écoles étrangères à la France, puis :

L'Ecole normale de Beauvais, que dirige si habilement le cher Frère Eugène, et qui est là au grand complet, formant un groupe imposant, dont une partie se détachera tout à l'heure pour exécuter des chants fort appréciés.

L'Ecole normale de Rouen dirigée par le cher Frère Lucard.

Les Sociétés d'anciens élèves des Frères.

L'institution ecclésiastique d'Ecouis.

Deux classes du petit séminaire de Rouen.

Les délégués des cercles catholiques d'ouvriers de Dieppe, du Havre, de Rouen et de Caen.

Les députations des Sociétés de secours mutuels : la *Fraternité* de Ry, *Saint-Martin* d'Oissel, l'*Union*, le *Saint-Esprit*, l'*Emulation chrétienne* de Darnetal, Sotteville, Bolbec et Rouen ; la Société de *Saint-Joseph*,

Les *Sauveteurs*,

Les comités des cercles catholiques.

Les conférences de Saint-Vincent de Paul.

Les Frères des Ecoles chrétiennes, avec une magnifique bannière qui se remarque entre toutes les autres.

Auprès d'eux marchent un Monsieur et une Dame que beaucoup s'étonnent de voir là : l'étonnement cesse, quand on apprend que ce sont M. et Mme Prosper de Muizon, de Reims, et que Mme de Muizon a des liens de parenté avec le vénérable de la Salle.

Telle est la première partie de l'immense cortége qui se rend de la place Saint-Ouen à l'église Saint-Sever, située de l'autre côté de la Seine.

La seconde partie s'ouvre par la musique municipale, à la suite de laquelle s'avance :

Le clergé, composé des élèves du grand séminaire, des chanoines, des prêtres de la ville et d'une multitude d'autres prêtres, tous en habits de chœur.

Nosseigneurs les évêques :

Mgr Bataille, évêque d'Amiens.

Mgr Duquesnay, évêque de Limoges.

Mgr d'Outremont, évêque du Mans.

Mgr Grolleau, évêque d'Evreux.

Mgr Bravard, évêque de Coutances.

Mgr Rousselet, évêque de Séez.

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

Son Eminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

Puis viennent les autorités, le maire de Rouen, une partie du conseil municipal, la magistrature.

Les chasseurs à cheval ferment le cortége, dont la tête touche l'église de Saint-Sever, avant que les derniers groupes aient quitté la place de Saint-Ouen.

Les troupes font la haie.

Mais, derrière les troupes, une foule immense de curieux, sur un parcours de deux kilomètres, se presse sur les trottoirs, à toutes les fenêtres ; nous voyons des curieux plus hardis qui se tiennent sur les toits.

De l'église Saint-Sever, où le Vénérable avait été inhumé en 1719, et d'où son corps a été transporté dans la chapelle de l'Ecole normale, derrière l'autel, le cortége se rend sur la place où la statue du Vénérable va apparaître aux regards de tous.

Là, une vaste tente abrite la tribune sur laquelle se groupent les autorités, les magistrats, le général commandant à Rouen, le préfet, les évêques. En face est un immense amphithéâtre sur lequel ont pris place une multitude de spectateurs. Tous les groupes composant le cortége se massent en

ordre, entre la tribune et l'amphithéâtre et autour de la statue.

Ici, un incident qui a frappé tous les témoins.

Lorsque les premiers groupes du cortége arrivèrent sur la place, le voile qui couvrait la statue et qui ne devait être ôté qu'en présence des Evêques, fut soudainement frappé d'un coup de vent, et se retira de lui-même, restant pendant derrière la statue, et présentant aux spectateurs les traits vénérables de Jean-Baptiste de la Salle, qui semblait sourire à ce pieux hommage rendu à sa mémoire, à son œuvre et à ses chers fils de l'Institut des Ecoles chrétiennes.

Quand tout le monde fut groupé sur la place, quatre discours furent prononcés : le premier par M. Nétien, maire de Rouen et député, le second par M. le préfet du département, le troisième par M. Deltour, délégué du ministre de l'Instruction publique, le quatrième par le cardinal de Bonnechose.

Nous n'avons pu entendre que très-imparfaitement le discours de M. Nétien, qui nous a paru rendre un hommage mérité au vénérable de la Salle.

Le discours de M. le Préfet a été vivement applaudi à plusieurs reprises, et il le méritait, car nous avons rarement entendu des paroles plus sympathiques à l'adresse des Frères des Ecoles chrétiennes, des paroles plus patriotiquement françaises, et en même temps plus franchement religieuses. Nous espérons que ce discours sera publié ; ce sera un nouvel hommage au Vénérable, ce sera, nous ne craignons pas de le dire, un titre d'honneur pour le jeune et éloquent préfet M. Lizot.

M. Deltour, délégué du ministre, a parlé aussi en chrétien et en ami des chers Frères ; ses paroles, qui ne nous parvenaient que par intervalles, ont été plusieurs fois et justement applaudies ; nous espérons bien aussi qu'elles seront reproduites.

Dès aujourd'hui, à la suite de ce compte-rendu trop rapide, nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours prononcé par Son Em. le cardinal de Bonnechose ; nos lecteurs remercieront avec nous Son Eminence de la bienveillance à laquelle nous devons de pouvoir le reproduire ici.

Après les discours a eu lieu la bénédiction de la fontaine, dont l'eau s'est mise à jaillir aux acclamations de la foule des spectateurs.

Puis les évêques ont donné solennellement la bénédiction, chantant tous ensemble les paroles liturgiques, et étendant en même temps les mains sur la foule recueillie et vivement émue.

« Ne serait-ce que pour assister à une pareille scène, disait près de nous un spectateur, cela vaudrait la peine de venir de loin et de subir les trois heures de soleil et de chaleur étouffante que je viens d'endurer. »

Le *Te Deum* est entonné par les évêques, et le cortége se remet en marche vers la cathédrale.

Nous avons, pendant qu'il se rendait par le pont de pierre à l'église métropolitaine, pu contempler, du pont de fer suspendu que nous traversions, le défilé qui se déroulait le long du quai : c'était magnifique.

A la cathédrale, où ils rentrent au chant du *Laudate pueri*, si bien approprié à la circonstance, les Evêques donnent encore une fois la bénédiction en commun ; la fête religieuse est terminée. Et alors la pluie, qui avait menacé pendant toute la cérémonie, tombe à torrents, les éclairs illuminent le ciel, le tonnerre retentit ; mais tout se calme bientôt. Le vénérable de la Salle, qui semble avoir obtenu du ciel que la pluie restât suspendue pendant la belle fête dont il était l'objet, avait obtenu aussi que la soirée fût rafraîchie et non gâtée.

A sept heures du soir, un banquet réunissait à l'École normale les évêques, le préfet du département, le général commandant le département, des officiers, des magistrats, des ecclésiastiques et un grand nombre d'autres invités. Le banquet avait lieu sous une tente, au fond du jardin de l'École, et la musique du 24e en relevait le charme. Pressé par l'heure du chemin de fer, nous n'avons pu assister jusqu'au bout à cette partie de la fête, aussi magnifiquement ordonnée que le reste, et nous sommes revenu à Paris, enchanté, ému de tout ce que nous avons vu, de tout ce que nous avons entendu.

En arrivant, nous recevions la douloureuse nouvelle de la mort, tout à fait imprévue pour nous, de notre cher et excellent confrère, M. Ravelet, rédacteur en chef du *Monde*. Tout en

étant loin de nous attendre à un si terrible dénoûment, nous le savions malade, et nous tenons à dire ici que la pensée de M. Ravelet, historien, lui aussi, du vénérable de la Salle, n'a pas été absente de la fête de Rouen. Plusieurs de nos seigneurs les évêques nous avaient demandé de ses nouvelles, nous avions été obligé de dire qu'elles n'étaient pas rassurantes, et si ces paroles, comme nous n'en doutons pas, peuvent être une consolation pour Mme Ravelet et pour ses enfants, nous ajouterons que les nouvelles apportées par nous ont été accueillies avec une douloureuse et affectueuse sympathie. Nous ignorions que M. Ravelet était mort le matin même de cette belle fête consacrée au Vénérable, dont il a écrit la *Vie* avec tant de cœur et de talent, et que c'était du haut du ciel, nous nous plaisons à le penser, qu'il contemplait, avec le Vénérable, les hommages rendus à cette sainteté, à ce dévouement, à cette charité qu'il avait su si bien faire ressortir dans son beau livre.

J. Chantrel.

DISCOURS DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE BONNECHOSE.

Qui se humiliaverit, exaltabitur,
S. Math. xiii, 12.

« Le christianisme seul peut donner le spectacle dont nous sommes témoins.

« Un homme, né dans un rang distingué, riche des dons de l'intelligence et des biens de la fortune, renonce à tout pour se faire pauvre, pour embrasser une vie de travail obscur, pour se faire petit avec les petits, pour ensevelir à jamais sa vie dans les écoles du peuple ; et voilà qu'après cent cinquante ans passés sur sa tombe, une des plus grandes cités de France élève en son honneur un de ses plus beaux monuments, dresse sa statue dans les airs, et voit se grouper autour d'elle les pontifes de l'Eglise, les chefs de notre vaillante armée, les représentants de la magistrature et de l'administration, les députations des pays les plus éloignés et les flots d'une population tout entière acclamant son bienfaiteur par des chants de joie et de reconnaissance !

« D'où vient cette merveille, messieurs? Qu'était donc cet homme et qu'a-t-il fait ?

« De la Salle a-t-il été un de ces conquérants qui ont fait trembler l'univers, et devant qui la terre se taisait ? A-t-il légué à la postérité des chefs-d'œuvre d'art ? ou, durant les jours de sa vie mortelle, a-t-il charmé ses contemporains par son éloquence et sa poésie ? Non ; de la Salle fuyait le bruit et l'éclat comme il fuyait la richesse et les plaisirs. Il s'est attaché à faire silencieusement le plus grand des chefs-d'œuvre : c'est-à-dire à faire des hommes. Il s'est employé tout entier à instruire et à élever des enfants, et il a choisi les plus délaissés, les plus dépourvus des moyens d'arriver à leur développement intellectuel et moral. L'instruction, l'éducation du peuple, voilà ce qu'a voulu le vénérable de la Salle.

« Voilà ce qu'a toujours voulu et encouragé l'Eglise ; mais ces prêtres partagés par le ministère apostolique n'ont pas toujours le temps de se livrer complétement à cette tâche qui demande tant de suite et d'application. Le vénérable de la Salle s'est affranchi de tout ce qui pouvait le distraire de cette grande mission, et il a fondé cet Institut, dont les membres, entièrement libres des engagements du monde, libres aussi des devoirs du sacerdoce, consacrent leur vie entière aux soins des enfants pauvres.

« Vous savez avec quel zèle ils s'en acquittent. Vous savez quelle est leur abnégation, leur existence laborieuse, modeste et édifiante. Vous savez aussi par quelles bénédictions Dieu féconde leurs efforts. Multipliés au delà de toute espérance, ils sont dans presque toutes nos villes et souvent dans nos campagnes, en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Asie, en Afrique et en Amérique. Les délégués des écoles fondées en ces diverses contrées vous entourent et en font foi. Et partout où Dieu les a répandus, on voit les familles s'empresser d'envoyer leurs enfants dans leurs établissements dont l'enceinte est toujours trop étroite pour les recevoir.

« Mais quels que soient les succès dont Dieu couronne leurs efforts, on voit partout les Frères des Ecoles chrétiennes, humbles, pauvres, retirés du monde, évitant ses applaudissements

et ses joies, demeurer inviolablement fidèles aux règles et à l'esprit de leur pieux fondateur.

« Voilà pourquoi Dieu veut le glorifier aujourd'hui; et, comme de la Salle est grand devant lui, il veut le montrer grand aussi devant les hommes. Voilà pourquoi le bronze reproduit aujourd'hui sa noble figure et vous la fait admirer entourée de ces enfants qu'il a tant aimés.

« Nous sommes heureux que Rouen qui, depuis près de deux siècles lui est si redevable, ait trouvé le moyen d'acquitter ainsi, quoique bien faiblement, sa dette. Que dis-je? Ce monument n'est pas exclusivement le nôtre. Si nous en avons pris l'initiative, de tous les points de la France, de toutes les parties du monde on y a concouru.

« Constantinople et Smyrne, comme Paris et Rome, comme Alger, Québec, Philadelphie et New-York, ont envoyé leurs souscriptions pour faciliter notre œuvre.

« La voilà debout maintenant sur cette même place que de la Salle traversa tant de fois pour se rendre à son cher noviciat de Saint-Yon; tout près de cette maison qu'il habita et où il rendit tant de services aux familles de cette paroisse qui voudraient la voir se rouvrir à leurs enfants; sur cette rive de la Seine, d'où il semble contempler notre cité remplie de ses écoles et appeler encore sur elles les bénédictions du ciel.

« Salut, vénérable prêtre, dont le cœur brûlait d'une charité si vive pour l'enfance, que les fidèles continuateurs de vos œuvres en sont encore embrasés! Salut, grand citoyen, qui avez compris que tout l'avenir de la patrie est dans l'éducation chrétienne des jeunes générations! La religion, l'Eglise et la France vous bénissent et vous glorifient.

« Puissent nos contemporains apprécier de plus en plus vos bienfaits! Puissent les bénédictions de Dieu multiplier de plus en plus votre famille spirituelle! Puissent les Frères des Ecoles chrétiennes, toujours dignes de leur père, recevoir bientôt la consolation la plus douce à leur piété filiale, celle de le voir placé sur nos autels, pour y recevoir l'hommage et les invocations du monde catholique!

FAITS DIVERS

Prodiges en Italie. — L'opinion publique, écrit-on de Rome au *Monde*, est assez vivement émue en ce moment par des faits merveilleux de l'ordre surnaturel, qui se passent dans plusieurs églises des environs de Viterbe. Dans plusieurs localités, comme à Latera, à Vignanello, les images de la très-sainte Vierge remuent les yeux et font des prodiges. Ces diverses communes sont toutes situées dans la partie du territoire pontifical que l'on appelle le patrimoine de Saint-Pierre.

Le mouvement des yeux, dans les images de la sainte Vierge, a commencé à Latera vers la fin de mars, à Vignanello dans les premiers jours d'avril, et à Vitorchiano le 12 avril dernier. Cette dernière date est fort remarquable. C'est dans cette dernière localité que le prodige se manifeste avec le plus de fréquence et où le concours des populations est le plus nombreux.

Voici quelques détails tirés d'une lettre insérée dans l'*Osservatore romano* et de renseignements fournis par d'autres personnes en qui on peut avoir toute confiance.

Le 12 avril dernier, des petits enfants ayant été envoyés par leurs parents à l'église d'une des paroisses du pays pour y réciter quelques *Ave Maria* devant l'image de la sainte Vierge, représentant l'*Immaculée-Conception*, en revinrent bientôt tout hors d'eux-mêmes et en criant que la sainte Madone avait ouvert les yeux et les avait regardés. On accourut aussitôt à l'église, près du tableau désigné, et la plupart des assistants furent témoins du prodige. La sainte Vierge remuait les yeux ; elle les abaissait quelquefois sur ceux qui se tenaient à genoux à ses pieds, mais elle les tournait beaucoup plus fréquemment vers le ciel.

L'annonce du fait se répandit bientôt dans tout le pays ; on s'empressa de venir de toutes parts, et le concours ne fait qu'augmenter chaque jour, parce que le prodige se renouvelle fréquemment et qu'il est accompagné de grâces spirituelles et temporelles fort extraordinaires. Ainsi, on cite un jeune enfant de Bagnaja, complétement estropié et dans l'impossibilité de marcher, qui fut transporté par ses parents près de l'autel où se trouve placé l'image miraculeuse. Après une courte prière, il vit la Vierge jeter ses regards sur lui. Il se leva, débarrassé de toutes ses infirmités, et se promena librement au milieu des assistants, profondément émus de la merveille qui venait de se passer sous leurs yeux. Cette guérison instantanée a été, assure-t-on, officiellement constatée par les autorités civiles et religieuses du pays.

On parle également de deux ou trois autres infirmes qui auraient été aussi rendus à la santé en dehors des règles ordinaires.

Mais ce qui est bien au-dessus de ces guérisons matérielles, ce sont les guérisons morales qui s'opèrent. On cite les conversions de plusieurs vieux pécheurs et de gens fort mal avec leur conscience. Poussés par la curiosité, ou bien dans la pensée de se moquer de la crédulité des fidèles, ils sont venus, ont vu et sont tombés humiliés et repentants aux pieds de la merveilleuse image, demandant pitié et miséricorde. La Vierge, paraît-il, les avait regardés, et de ses yeux étaient partis des traits qui les avaient terrassés et transformés.

L'autorité ecclésiastique de Rome a été prévenue de ces choses extraordinaires, et, de concert avec celle du pays, elle vient d'ordonner de procéder avec soin et prudence à une enquête dans les formes canoniques. Jusqu'à ce que le résultat de cette enquête soit connu, il est bon de s'abstenir de se prononcer d'une façon trop positive sur des faits dont l'appréciation doit être abandonné entièrement au jugement de l'Eglise.

Prusse. — Certains indices semblent montrer que le gouvernement prussien ne voudrait pas appliquer dans toute sa rigueur la loi du 22 avril, portant suspension des crédits affectés à l'Eglise catholique.

Nous trouvons mentionnée dans la *Gazette de Cologne*, et confirmée dans la *Gazette de Strabourg* et dans la *Gazette de Magdebourg*, une correspondance entre le président supérieur de la province du Rhin, qui, jointe aux explications données par ces journaux, rouvre les caisses publiques pour les prêtres de paroisse, sans exiger d'eux rien qu'ils puissent se croire en conscience obligés à refuser.

Le président supérieur avait, le 10 mai, donné avis officiel à l'évêque de Munster qu'il se trouvait en mesure d'exécuter la loi récente, qui élève à 1,800 marcs le traitement des prêtres catholiques. L'évêque répondit le même jour, non sans quelque apparence de raison, qu'en présence de la loi qui suspend les traitements ecclésiastiques, l'augmentation du chiffre de ces traitements lui paraissait sans objet.

C'est alors que, par une interprétation fort imprévue de la loi du 22 avril, interprétation qu'elle affirme être conforme à la pensée du ministre des cultes, la *Gazette de Cologne* a ouvert la voie à un compromis. Voici par quel procédé :

L'article premier de la loi du 22 avril supprime tous les crédits ecclésiastiques. L'article 2 les rétablit dans chaque diocèse où l'ordinaire (archevêque, évêque ou vicaire-capitulaire) aura consenti à signer une déclaration d'obéissance aux lois de l'Etat.

Or, cette déclaration n'ayant pas été faite par l'évêque de Munster, on croyait que tous les prêtres de son diocèse, se trouvaient, aux termes de la loi, privés de leur traitement.

Il n'en est rien, dit la *Gazette de Cologne*. En examinant de plus près le texte, on y trouve, à l'article 6, que les prêtres peuvent recouvrer leur traitement, « s'ils manifestent par des actes (*durch Handlungen*) l'intention de se conformer aux lois de l'Etat. » Dès lors, un simple prêtre peut recouvrer, par un acte personnel, le traitement dont il a été privé à la suite du refus par son évêque d'une déclaration écrite d'obéissance.

Mais de quelle nature seront ces actes qu'on réclamera de lui? Sera-ce une déclaration personnelle d'obéissance aux lois de l'Etat? Son évêque l'ayant refusée, il ne pourrait la faire sans se séparer de son chef. On ne l'exigera donc pas de lui.

On se bornera — c'est la *Gazette de Cologne* qui le dit, et la *Gazette de Strabourg*, la *Gazette de Magdebourg* le confirment — à attendre qu'il ait adressé à l'autorité civile une demande afin de profiter de l'augmentation de traitement récemment décrétée. Son traitement était suspendu : qu'il en réclame seulement l'augmentation, et cette réclamation sera considérée comme une manifestation suffisante de son intention d'obéir aux lois de l'Etat. La condition légale sera remplie, et on lui rendra son traitement.

Dans ces conditions, tout prêtre de paroisse qui n'aura pas eu, d'autre part, des différends avec le gouvernement, pourra donc recouvrer son traitement sans faire de déclaration d'obéissance, sans se compromettre avec son évêque, sans prendre d'engagement avec le gouvernement.

En fait, la loi du 22 avril ne lui sera pas appliquée. Elle frappera son évêque, qui a refusé de signer la déclaration d'obéissance, elle frappera ceux de ses confrères qui ont eu maille à partir avec le gouvernement; mais elle laissera l'immense majorité des prêtres de paroisse dans leur condition antérieure.

Il semble que le gouvernement prussien ait reculé, en donnant à la loi du 22 avril cette interprétation adoucie. Mis en demeure, par le refus des évêques de signer la déclaration d'obéissance, de frapper à la fois tous les prêtres de paroisse et de blesser ainsi tous les fidèles, il aura cherché, et il paraît avoir trouvé un moyen de

ne rien exiger de ces prêtres, pour s'épargner la nécessité légale de les priver de leur traitement.

Prusse et Canada. — Les évêques de la province ecclésiastique de Toronto (Canada) viennent de donner leur avis sur la lutte engagée en Allemagne contre l'Eglise. Ils ont adressé au cardinal Ledochowski et aux archevêques et évêques d'Allemagne une lettre que nous reproduisons d'après l'*Univers* qui a cru devoir en supprimer un passage :

« Très-révérends seigneurs et vénérables frères en Jésus-Christ,

« Nous, archevêque et évêques de la province de Toronto en Canada, prenant occasion de notre réunion à la consécration de notre vénérable frère, l'évêque de Kingston, osons vous dire dans le langage de l'Ecriture sainte : *Confortamini et estote viri* (Ayez courage et soyez des hommes). Nous admirons votre courage apostolique, nous révérons les prisons et les chaînes qui portent témoignage de vos souffrances pour le Christ.

« Vous avez choisi d'obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme, et pour l'accomplissement de votre ministère sacré vous comptez sur les pouvoirs et les grâces qui vous sont donnés par Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'éternel pasteur des âmes, qui gouverne son royaume sur la terre, l'Eglise, par votre ministère et non par le ministère des princes de ce monde. Le saint Esprit de Dieu a placé à la tête de son Eglise des évêques, et non des princes. Les évêques sont les juges de la véritable et de la fausse doctrine, et les juges de ce qui convient à la discipline de l'Eglise. Il est de l'office des évêques de surveiller l'éducation de la jeunesse, et spécialement des candidats au ministère sacré, d'admettre les dignes et rejeter les indignes, de nommer les pasteurs d'âmes. C'est aux évêques seuls que les prêtres ont à répondre pour toutes choses relatives à leurs fonctions sacerdotales. C'est le devoir des évêques d'élever les bons pasteurs d'âmes et de les soutenir dans leur lutte avec le monde; de réprouver, exhorter et même éloigner du ministère sacré, indépendamment de tout gouvernement civil, les prêtres qui deviennent indignes de leur position.

« Vos Seigneuries ont devant les yeux ce qui est malheureusement arrivé à l'Eglise en Angleterre, où les persécutions ont causé d'abord le schisme, puis l'hérésie, la dégradation du clergé et la profanation des choses sacrées. Votre peuple fidèle, grâce à Dieu,

n'est pas disposé à accepter un ordre de choses entièrement différent des institutions du Christ. Nous sympathisons profondément avec lui.....

« † Lynch, archevêque de Toronto.
« † John, évêque de London.
« † Francis, évêque de Sarepta.
« † Peter Francis, évêque d'Hamilton.
« † John, évêque de Kingston. »

Le *New York Herald* annonce que les évêques des Etats-Unis vont pareillement envoyer une adresse aux évêques de Prusse.

La libre pensée a Bruxelles. — Nous avons fait connaître les exploits de la libre pensée à Liége et à Gand et nous n'avons pu qu'indiquer ceux par lesquels elle s'est signalée à Bruxelles; voici, sur ces derniers, quelques détails fournis par le *Journal de Bruxelles*, qui les a plutôt adoucis qu'exagérés :

« Des scènes éminemment regrettables que toute la population honnête de la capitale n'hésitera pas à flétrir, ont marqué la procession de l'église de la Chapelle.

« Ces manifestations scandaleuses avaient été préparées, dit-on, dès la veille, dans une réunion d'étudiants de l'Université convoquée par un supplément du *Journal des Etudiants.*

« Sans doute, pour pouvoir invoquer le spécieux prétexte de provocation, une proclamation mensongère, signée par la rédaction de ce pamphlet, engageait la jeunesse *libérale* à se rendre à Etterbeek, à sept heures du matin, pour empêcher un prétendu pèlerinage, qui devait, assurait-on, partir de cette localité !

« Vers onze heures, on voyait arriver place Saint-Jean un groupe d'environ deux cents manifestants. Cette troupe était précédée par un gamin portant un petit drapeau jaune sur lequel on lisait ces mots : *Woluwe Saint-Lambert.* On disait dans la foule qu'ils revenaient de cette localité et qu'ils y avaient dévalisé la chapelle de la Vierge.

« La procession a quitté l'église vers onze heures. Ce beau cortége religieux a parcouru sans trop d'encombre une partie de son itinéraire. Par-ci par-là, quelques libres-penseurs faisaient entendre des sifflets ou des cris, mais généralement la foule protestait par son attitude recueillie et respectueuse.

Cependant le gros de l'armée libre penseuse, qui n'avait pas osé « manifester » aux abords de la rue Haute, attendait la procession

à la place Saint-Jean. Ici s'est produite une bagarre indescriptible.

« Au moment où les petites filles qui précédaient l'image de la Vierge tournaient le coin de la place Saint-Jean et de la rue Vieille-Halle-aux-Blés, un groupe nombreux de perturbateurs s'est jeté dans les rangs, a dispersé les enfants en arrachant leurs voiles et leurs couronnes. La police, qui, dans cette circonstance, a fait courageusement son devoir, est alors intervenue avec la plus louable énergie. Les agents ont même dû faire usage de leurs armes pour repousser les assaillants.

« Cette odieuse agression eut pour résultat de couper la procession et d'y jeter la perturbation.

« Les jeunes filles et les enfants se sauvèrent éperdues et affolées pendant que le clergé se réfugiait avec le Saint-Sacrement dans l'hôtel du gouvernement provincial. Au bout de quelque temps, on vit arriver M. le procureur du roi Heyvaert, le commissaire de police en chef, et un nombreux détachement de pompiers, lesquels avaient été consignés par M. le bourgmestre, qui ont accompagné le dais jusqu'à l'église, où il a pu arriver sans encombre.

« La population de la ville, et en particulier celle de la paroisse de la Chapelle, a réprouvé avec indignation ces scènes honteuses. Si les misérables qui se sont attaqués avec tant de courage à des jeunes filles et à des enfants, avaient entendu les énergiques expressions de la colère populaire, ils auraient peut-être rougi de leur odieuse conduite. »

Une lettre adressée de Bruxelles au *Temps* de Paris, peu suspect de partialité pour les catholiques, montre bien le caractère odieux de ces agressions en indiquant de quel côté était le sentiment public :

« La plus grande partie du trajet de la procession s'accomplit cependant sans encombre ; mais, au retour, arrivé sur la place Saint-Jean, au cœur même de la ville, le cortége religieux fut hué et sifflé d'abord, puis bousculé et finalement coupé, malgré les efforts de la police. Alors la mêlée devint terrible. Les porteurs de bannières, les membres du clergé, les associés des confréries et les nombreux enfants qui figurent là habillés en chérubins, furent obligés de fuir et de se réfugier dans les maisons. Pendant ce temps, la police était aux prises avec les perturbateurs, et les agents, serrés de près et malmenés, furent obligés de mettre le sabre au clair. De nombreuses arrestations ont été opérées ; j'ai vu des *Frères de la Passion* arrêter eux-mêmes des siffleurs et les re-

mettre aux mains de la police, aux applaudissements du peuple qui, cette fois et parce qu'il s'agissait d'une de ces processions auxquelles il est habitué et dont la pompe lui plaît, tenait plutôt pour les processionnaires que pour les manifestants. »

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

MANDEMENT DE S. EM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'OCCASION DE LA CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR

Joseph-Hippolyte GUIBERT, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers frères,

Le Saint-Père convie tous les fidèles de la catholicité à se consacrer au divin Cœur de Jésus, à l'occasion de l'anniversaire deux fois séculaire de la révélation qui donna à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque la mission de propager la dévotion au Sacré-Cœur. Nous remplissons un devoir très-doux en vous faisant part de cette invitation.

Depuis un certain temps Pie IX recevait de toutes parts l'expression des vœux ardents d'un grand nombre d'évêques, de prêtres, de fidèles, qui le suppliaient de daigner encourager cette salutaire dévotion, en consacrant solennellement l'univers catholique au Cœur de Jésus.

Le Souverain Pontife vient de répondre à ces pieuses sollicitations, en envoyant à tous les évêques un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui les invite à choisir le jour anniversaire que nous venons de rappeler, pour faire cette consécration. Le décret est accompagné d'une formule approuvée par le Saint Siége, qui pourra être prononcée, soit en particulier, soit publiquement dans les églises, si les évêques jugent à propos de faire en cette circonstance une solennité spéciale. Le Saint-Père exprime l'espoir que la récitation unanime de cette prière sera tout à la fois un témoignage éclatant de l'unité de l'Eglise,

un gage de la protection promise par le Cœur de Jésus aux âmes fidèles, une exhortation à la patience et une consolation au milieu des épreuves du temps présent.

Il n'est pas besoin d'insister sur la haute opportunité de l'acte religieux auquel la voix de notre Père commun nous invite. Si le Cœur du Rédempteur est par excellence le trône de la miséricorde, c'est quand nous sentons davantage notre faiblesse qu'il faut recourir avec plus de ferveur à cette source des grâces. La dévotion à ce Cœur sacré semble avoir été réservée à notre temps comme une suprême ressource contre les maux qui affligent l'Eglise et toutes les âmes chrétiennes. Aujourd'hui que les périls qu'on pouvait redouter sont devenus de tristes et douloureuses réalités, la parole de Pie IX doit retentir à nos oreilles comme la voix du grand Apôtre qui nous presse d'*aller avec confiance au trône de la grâce*, *afin de recevoir la miséricorde et de trouver grâce et secours* (1).

Nous vous transmettons avec empressement, N. T. C. F., cet appel, une des plus pieuses et des plus douces inspirations de l'âme de Pie IX. La dévotion au Sacré-Cœur, qui est la consolation de l'Eglise universelle, n'est-elle pas d'une manière particulière l'honneur et la joie de l'Eglise de Paris? N'est-ce pas dans notre capitale que va s'élever, avec le concours de tous les fidèles de la France, un temple magnifique qui sera en même temps un hommage au Cœur de Jésus et le signe de la protection que nous en attendons?

Si nous vous invitions à un acte ordinaire de religion, nous savons que nous pourrions compter sur votre zèle généreux : l'élan que vous avez montré pendant les exercices du Jubilé nous est un gage de ce que nous pouvons attendre de votre foi et de votre piété. Mais ici il s'agit de donner une expression au sentiment le plus fort et le plus doux de vos cœurs, et cette expression, vous la trouverez dans la formule de la prière que le Père commun met en même temps sur les lèvres de tous ses enfants. Nous sommes donc assuré que chacun de vous s'empressera de la redire dans une parfaite union de sentiments avec le Vicaire de Jésus-Christ. Mais cet hommage privé et

(1) Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ : ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. *Hebr.*, IV, 16.

solitaire ne saurait suffire à votre piété ; nous croyons répondre au vœu de tous en vous conviant à un office solennel, où la consécration, prononcée au nom de tous les assistants, transformera en hommage public les actes d'une dévotion individuelle.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères, les doyen, chanoines et Chapitre de notre Eglise métropolitaine, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — MM. les curés, aumôniers, chapelains, annonceront aux fidèles l'indulgence plénière que le Souverain-Pontife attache à l'acte de consécration au Sacré-Cœur, faite en particulier ou en commun, pourvu que l'on remplisse d'ailleurs les autres conditions ordinaires exigées pour gagner une indulgence plénière.

ARTICLE 2. — Le 16 du prochain mois de juin, jour anniversaire de la révélation dont fut favorisée, il y a deux cents ans, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, un salut solennel sera célébrée dans toutes les église de notre diocèse, vers le soir, à l'heure qui sera jugée la plus convenable.

ARTICLE 3. — Après l'exposition du Très-Saint Sacrement, on chantera le *Miserere*, l'hymne des vêpres de la fête du Sacré-Cœur avec le verset et l'oraison, l'antienne à la sainte Vierge et les prières accoutumées pour le Pape et pour la paix. Avant le *Tantum ergo*, un prêtre récitera du haut de la chaire, à haute et intelligible voix, au nom de tous les assistants, la formule de consécration au Sacré-Cœur approuvée par le Souverain-Pontife et dont nous donnons ci-après la traduction (1).

Et sera notre présent mandement lu et publié dans toutes les églises de notre diocèse en temps opportun, afin que les fidèles puissent se préparer à cette solennité.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le dimanche de la Sainte-Trinité, 23 mai 1875.

† J. Hipp., Cardinal GUIBERT, *Archev. de Paris.*

Par Mandement de Son Eminence, E. PETIT, *Chancelier.*

(1) Les *Ann. cathol.* ont donné cette formule.

LA CROIX DE PROVENCE.

On nous communique les très-intéressants détails qui suivent sur la bénédiction solennelle de la *Croix de Provence*, qui a eu lieu le le 18 mai, mardi de la Pentecôte.

Il y a près d'Aix, du côté du soleil levant, à deux lieues de la ville, une montagne dont le pic le plus élevé est à près de mille mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est comme un immense roc, dénudé par la pluie, calciné par le soleil, sans végétation aucune, et d'un accès très-difficile. C'est au pied de ce mont, du côté du midi, que le général romain, Marius, avait établi son camp, et c'est de là qu'il remporta sa grande victoire sur les Cimbres et les Teutons. Il y a un arc de triomphe qui rappelle ce fait, à l'emplacement du camp, où l'on trouve encore beaucoup de pièces romaines, qu'un curé voisin collectionne.

En souvenir de ce fait, on donna le nom de *Victoire* à cette montagne; et plus tard les chrétiens, pour y attacher une idée religieuse, en firent *Sainte-Victoire*. Presque au sommet de cette montagne, il y a même eu un couvent habité par trois ou quatre religieux. On en voit encore les ruines très-bien conservées et la chapelle tout entière qui est dans un parfait état.

C'était, avant 89, un but de pèlerinage célèbre en Provence. Depuis, on ne voyait plus sur le sommet de Sainte-Victoire qu'une croix en bois, placée là par quelques étudiants d'Aix. Mais en 1871, au milieu de nos désastres, il vint à la pensée de quelques habitants de Rousset, village situé au midi de la montagne, de rétablir la croix de bois que le temps et les orages avaient détruite, afin que ce fût comme un signe d'espérance et d'action de grâces, si la Provence était préservée de l'invasion prussienne. C'est là la pensée première de la *Croix de Provence*. Pour cela, les habitants de Rousset firent entre eux une quête qui produisit trois ou quatre cents francs. Il y en avait plus qu'il ne fallait pour une croix de bois. On pensa alors à faire une croix plus solide, et à intéresser à cette œuvre les paroisses voisines. Puis, peu à peu, le canton de Trets ne fut plus le seul à s'occuper de la croix; tout le diocèse voulut concourir à l'érection de ce monument. Il s'établit même une société de missionnaires qui prêchaient et quêtaient pour la croix.

M. Joubert, curé de Fuveau, et maintenant chanoine titulaire du Chapitre métropolitain de Saint-Sauveur, était l'âme de cette œuvre. M. Meissonnier, curé de Rousset, en était le bras droit. Ce prêtre pieux, d'une constance à toute épreuve et d'un zèle infatigable, dirigeait et accompagnait lui-même les ouvriers sur la montagne. Quelles peines et quelles dépenses pour monter les matériaux et bâtir à une telle hauteur! Car on voulut en dernier lieu que cette croix fût un monument et pût se voir de toute la Provence, comme elle se voit en effet. Elle a près de dix-sept mètres de haut. La plus grande partie est en pierre, le haut est en fer, le tout très-bien consolidé et protégé par un paratonnerre.

Les dépenses se sont élevées à plus de dix mille francs, et on n'a pas fini de tout payer. Il est encore dû quatre ou cinq mille francs que l'on trouvera. Notons, à ce propos, qu'un des plus zélés missionnaires de la croix a été M. Courtès, curé-doyen de Berre.

La croix a quatre faces, sur chacune desquelles il y a une inscription, disposée et écrite suivant la direction qu'elle regarde. Ainsi le côté qui regarde Rome, la mère des Eglises, porte une inscription latine; celui qui fait face à Marseille, la ville phocéenne, l'ancienne colonie grecque, porte une incription grecque. Sur le côté tourné vers Aix, la reine de la Provence, on voit briller la belle incription provençale qui remporta le prix dans un concours ouvert à ce sujet; l'inscription qui se trouve sur la quatrième face, laquelle regarde Paris, est en français. Voici le texte de l'inscription provençale :

O Crux Ave!
Sourgènt : d'inmourtalo lumièro,
Eimé lou sang d'un Dieù
O testamènt escri!
La Prouvenço a ti pèd se cliné
La proumièro :
Assousto la Prouvenço,
O Crous de J. C.!

Voici la traduction :

O Crux Ave!
Foyer d'immortelle lumière!
Avec le sang d'un Dieu
O testament écrit!
La Provence à tes pieds se courba
La première :
Abrite la Provence!
O croix de J.-C.!

La date inscrite est celle de 1874.

Quand Mgr Forcade arriva dans le diocèse, il prit à cœur cette œuvre inspirée par une si belle idée. Il fit hâter les travaux. Aussi le 18 mai fut fixé pour la bénédiction solennelle. Ç'a été une fête unique en son genre.

La veille au soir, le signal de la fête a été donné par un grand feu de joie, allumé sur le sommet même de la montagne, et auquel ont répondu d'autres feux de joie allumés sur tous les points qui pouvaient être aperçus de Sainte-Victoire. Le lendemain matin, les pèlerins se sont rendus en très-grand nombre à Beaurecueil et à Vauvenargues, les deux points les plus rapprochés de la croix. De là ils ont fait l'ascension à pied, marchant pendant *deux* ou *trois* heures, dans des chemins affreux, roulant sur les cailloux ou dans les broussailles. Mais rien ne les arrête ; on chante, on prie, et on avance avec courage vers la croix.

Mgr l'Archevêque lui-même a voulu monter à pied du côté de Vauvenargues. Il était accompagné de M. le grand vicaire Marbot, de M. le chancelier, de M. l'archiprêtre d'Aix, de l'élite du clergé de la ville, de tous les curés des environs et d'une foule de prêtres; il en était même venu plusieurs de Marseille.

A huit heures, Sa Grandeur a célébré la sainte messe sur les ruines du vieux couvent de Sainte-Victoire, en plein air, afin que tout le peuple pût y assister.

Pendant tout le temps du saint sacrifice, les chants n'ont pas cessé de retentir sur la montagne.

Il y avait là les bannières de la ville d'Aix, des *Touristes du Sacré-Cœur*, du petit séminaire et des paroisses voisines. Les voix mâles des hommes, qui étaient en très-grand nombre,

s'unissant aux voix des enfants et des femmes, formaient un imposant concert : la bigarrure des costumes, les oriflammes agitées par le vent, formaient, à cette hauteur, un spectacle ravissant. Le temps était magnifique..

Après la messe, on cria avec un enthousiasme indescriptible : *Vive Pie IX! Vive la France! Vive Monseigneur*! *Vive la Croix*!... Et l'on se mit en procession pour procéder immédiatement à la bénédiction de la Croix qui est à une centaine de mètres du couvent et beaucoup plus élevée. Là le spectacle a été plus grandiose encore : toute la montagne couverte de monde ; au sommet une croix gigantesque, et Mgr l'Archevêque avec ses ornements pontificaux resplendissant au soleil, bénissant la croix, la foule et la Provence !

A cette vue, tous se sont jetés à genoux et ont prié pour la France et pour l'Eglise.

Le souvenir et les émotions de cette journée vivront longtemps en Provence. Ce sont là de ces manifestations religieuses qui retrempent la foi de tout un peuple, qui rendent l'âme virile et la préparent aux grandes luttes. D'ailleurs la croix était là : c'était elle qu'on vénérait, c'est par elle que Jésus-Christ et ses Apôtres ont vaincu le monde, c'est par elle encore qu'aujourd'hui la révolution antichrétienne sera écrasée comme le paganisme. Oui, vive la Croix ! ne rougissons pas d'elle, mais portons-la bien haut dans nos cœurs et sur nos fronts.

M. Gr.

Ajoutons deux mots à ce récit. Le premier nous est donné par l'*Echo des Bouches-du-Rhône*, qui résume ainsi l'allocution faite par Mgr Forcade après la messe.

« Avec cette parole simple, nette et convaincue, qui est la véritable éloquence, Monseigneur a tracé nos devoirs envers la Croix. Nous avons, a-t-il dit, trois victoires à remporter par la Croix : l'une, contre les ennemis de l'Eglise qui la persécutent en ce moment dans les Etats civilisés plus qu'elle n'est persécutée à la Chine et au Japon ; l'autre, contre les ennemis de la patrie, qui, non contents de nous avoir foulés et ruinés, nous disputent le droit de faire entendre une plainte ; le troisième contre nous-mêmes et nos passions. Ces trois victoires nous

les remporterons en cherchant notre refuge et notre modèle dans la Croix.

« Dans le développement de ce thème, Monseigneur a eu de très-belles inspirations. Ceux qui l'ont entendu n'oublieront pas de sitôt ce qu'il nous a dit de Pie IX, *le seul grand homme de ce siècle de décadence*, du devoir de tout bon patriote de travailler à faire de tous les partis qui nous divisent et nous perdent, un seul parti, le parti français. Sa Grandeur a été surtout à l'unisson du sentiment public quand elle a adressé de flatteuses paroles à l'*intrépide* et *infatigable* curé de Rousset, qui a su trouver dans sa foi ardente et inépuisable, et dans son rude oubli de lui-même, le courage et les ressources nécessaires pour mener à fin cette grande entreprise de l'érection de la Croix de Provence. »

Le second trait est un épisode que raconte le *Mémorial* d'Aix :

« M. l'abbé Lieutaud, en présentant la médaille à Mgr Forcade, a prononcé une allocution de circonstance en langue provençale. Il a dit, pour expliquer l'emploi de cet idiome, qu'il avait été le préféré dans une fête où tout était provençal : le prélat qui la présidait, primat de la Provence, le monument, Croix de la Provence, la montagne où il est élevé, une des plus hautes cimes de la Provence, enfin les populations de la Provence accourues et se pressant autour de lui dans un élan unanime de foi. La médaille était offerte au nom de la commission de la Croix, en souvenir de la puissante coopération du prélat et du bienveillant intérêt qu'il n'a pas cessé de porter à cette œuvre de piété. L'orateur a saisi cette occasion pour rendre hommage à l'initiative et au zèle de M. l'abbé Meissonnier, curé de Rousset, l'apôtre de la Croix de Provence qui, par un excès de modestie, cherche un peu trop à s'effacer. Mais ses œuvres parlent pour lui lorsqu'il se tait, et il ne saurait échapper, en cette occasion solennelle, à l'expression de la reconnaissance publique.

« Mgr l'Archevêque a répliqué, par quelques paroles pleines d'a-propos, qu'il regrettait de ne pas pouvoir répondre dans une langue qu'il était trop âgé pour essayer de l'apprendre, mais qu'il la comprenait parfaitement. Aussi n'avait-il pas

perdu un mot de ce qui lui avait été dit. S'il n'était pas Provençal de naissance, il l'était devenu de cœur, et continuerait toujours à le devenir davantage, tout ce qu'il voyait et tout ce qu'il entendait ne pouvait faire autrement que de le convertir à l'idée provençale. »

PARAY-LE-MONIAL.

Suite et fin de la Lettre pastorale de Mgr Perraud.
(Voir le numéro précédent)

Enfin, N. T. C. F., il nous reste à vous faire part d'un dessein qui est né dans notre âme pendant notre séjour à Rome.

En ces jours bénis, où nous nous trouvions dans un contact plus immédiat avec les reliques des Apôtres et des martyrs, près de cet auguste Pontife en qui nous trouvions le Vicaire du Christ, pasteur et sauveur des âmes, nous nous sommes senti un plus ardent désir de travailler au salut et à la sanctification du troupeau confié à notre sollicitude.

La grâce insigne accordée par le Saint-Père à l'église de Paray-le-Monial ne pouvait être ni pour lui ni pour nous un simple titre d'honneur.

En tout ce qu'il inspire ou décide, le successeur du prince des Apôtres a toujours en vue les intérêts du royaume de Dieu en ce monde et le progrès de la foi au sein du peuple chrétien.

Dans les intentions de la Providence et de son représentant visible sur la terre, les lieux de pèlerinage sont destinés à être des foyers de prière et d'apostolat. Autour d'eux, au loin et auprès, doit rayonner en lumière qui éclaire et en flamme qui embrase, le feu divin que le Sauveur Jésus a daigné nous apporter lui-même et qu'il charge ses apôtres de répandre (1).

Il nous a donc semblé que nous ne pouvions mieux profiter du privilége accordé par le Saint-Père à l'église de Paray-le-Monial qu'en instituant pour le service de la basilique une nouvelle milice sacerdotale.

En évangélisant nos campagnes et en secondant le zèle de nos vénérés collaborateurs, les Oblats de Marie-Immaculée,

(1) Ignem veni mittere in terram et quid volo, nisi ut accendatur? (Luc XII, 49.)

qui résident à Autun, nous prêtent un concours dont nous leur exprimons publiquement notre profonde gratitude.

Mais ils sont évidemment trop peu nombreux.

Qu'est-ce qu'une maison de six missionnaires pour suffire aux demandes incessantes du clergé paroissial dans un diocèse qui compte aujourd'hui plus de 600,000 âmes?

D'autre part, le respect dû au titre dont Pie IX vient d'honorer l'église de Paray ne nous fait-il pas une obligation de doter cette église d'un clergé proportionné à son importance et aux besoins religieux d'un pèlerinage visité par toute la chrétienté?

Nous aurions donc l'intention de constituer à Paray-le-Monial, sous le titre de *Chapelains de la Basilique*, une maison ou collége ecclésiastique de missionnaires diocésains.

Placés sous la direction immédiate de M. l'archiprêtre de Paray, à qui reviennent de droit le titre et les honneurs de doyen de ce collége, les chapelains seraient pendant l'été les confesseurs des nombreux pèlerins qui se pressent sans interruption dans le sanctuaire de Paray.

A partir de l'automne, les *Chapelains de la Basilique* pourraient être appelés à prêcher des missions dans le diocèse et à répandre partout ce feu sacré de la foi et de l'amour divin qu'ils auraient puisé à son foyer le plus ardent, en desservant la basilique du Sacré-Cœur.

Ce projet, N. T. C. F., est moins une innovation qu'un retour aux vieilles traditions religieuses de Paray-le-Monial, et nous vous le présentons avec d'autant plus de confiance que nous relevons par là une institution née de la foi et du zèle de vos aïeux.

Voici en effet ce que nous apprennent les annales du diocèse d'Autun :

Dans plusieurs villes de Bourgogne, privées de l'honneur de posséder des chapitres ou des collégiales, on vit, au quatorzième siècle, la généreuse initiative des prêtres et des fidèles fonder des colléges ecclésiastiques auxquels les documents du temps donnent le nom de *Méparts* (1).

(1) *Méparts* et *mépartistes* sont deux termes créés à la fin du Moyen-Age et usités seulement dans les diocèses ou parties de diocèses compris dans l'ancien gouvernement de Bourgogne et de Bresse. Ces termes, inconnus partout ailleurs.

Les mépartistes, plus ou moins nombreux suivant l'importance des fondations, servaient à la majesté du chant et des cérémonies.

Si on groupe ensemble tous les *méparts* qui existaient autrefois dans la circonscriptions actuelle du diocèse d'Autun, on en trouve jusqu'à seize (1).

Celui de Paray-le Monial fut établi en 1451, grâce à la libéralité de plusieurs habitants de cette cité (2).

Les lettres épiscopales qui l'instituent furent signées à Issy-l'Evêque, le 3 juillet 1451, par Jean Rolin, évêque d'Autun et cardinal de la sainte Eglise romaine, sous le pontificat de Nicolas V et le règne de Charles VII.

Les *mépartistes* de Paray étaient souvent employés dans les pauvres paroisses du voisinage, en conservant à Paray leurs titres et leurs droits.

Cette pieuse institution, comme tant d'autres, disparut à l'époque de la Révolution française.

Serions-nous appelés à l'honneur de la relever?

Nous pouvons poser cette question, N. T. C. F. Il n'appartient qu'à la Providence et à vous de la résoudre.

Veuillez d'abord partager notre conviction que, de toutes les manières d'honorer le Cœur de notre divin Sauveur et de correspondre à ses plus intimes désirs, il ne s'en peut concevoir de plus opportune, de plus appropriée aux besoins de notre temps et de notre pays que la création d'un nouveau foyer de prière et de prédication.

Dégagés de toute participation aux labeurs ordinaires de l'administration paroissiale (3), les chapelains de la Basilique

n'ont jamais été francisés et ne se trouvent pas dans nos dictionnaires français.

Voici comment, dans son *Glossarium*, Ducange définit le terme de *mispartia*: *Mispartiæ vocantur presbyteri illi quos Rectores Ecclesiarum parochialium, vel Religiosi Sibi associant ad regimen animarum... Sic autem appellari videntur quod partio illis assignata minor esset curiali, vel etiam quod dimidium oblationum partem tantum participarent.*

(1) Toulon-sur-Arroux, Paray-le-Monial, Marcigny, Chagny, Givry, Buxy, Saint Gengoux-le Royal, le Mont-Saint-Vincent, Cuisery, Verdun-sur-le-Doubs, Saint-André et la Madeleine de Tournus, Saint-Mayeul, Notre-Dame et Saint-Marcel de Cluny, Saint-Pierre de Louhans.

(2) L'acte de fondation se trouve aux archives de l'évêché.

(3) A l'exception de ceux d'entre eux qui exerceraient dans la ville de Paray les fonctions de curé et de vicaires.

n'auraient qu'à réaliser la parole dite par les Apôtres au moment où ils instituaient le collége des diacres : « Quant à nous, « notre mission sera de nous appliquer incessamment à la prière « et au ministère de la parole : *Nos autem orationi et ministe-* « *rio verbi instantes erimus.* » (Act. Apost., vi, 4.)

Vrais missionnaires du Cœur de Jésus au saint tribunal et dans la chaire de vérité, les chapelains de la Basilique seraient auprès de ce même Cœur les intercesseurs accrédités du diocèse, de la France, du monde catholique, en priant sans relâche pour les intentions qui déterminent depuis quelques années le mouvement des pèlerinages.

Ce devoir se concilierait aisément avec l'obligation déterminée d'appliquer telle partie de leurs prières et de leurs œuvres de zèle à l'intention spéciale des pieux fondateurs auxquels nous devrions les ressources nécessaires pour établir ce collége de chapelains-missionnaires.

Aussi nous n'adressons pas cet appel uniquement aux familles chrétiennes et aisées du diocèse. Nous voudrions lui donner une portée plus étendue.

Si nous avions dû chercher des ressources pour construire à Paray-le-Monial un édifice religieux proportionné à l'importance d'un pèlerinage où affluent depuis deux ans des représentants de toutes les nations catholiques, nul doute que nous ne les eussions trouvées.

Mais la Providence nous a dispensés de ce soin et nous n'avons rien à construire à Paray. Des moines de Cluny nous y ont légué un monument digne des grands siècles de foi et des plus belles traditions de l'architecture religieuse (1).

S'il y a quelque part en France une vaste église à édifier en l'honneur du Sacré-Cœur, s'il faut exprimer par un monument durable cette pensée d'expiation nationale qui est en ce moment le grand besoin des âmes chrétiennes dans notre pays, c'est à l'érection de l'église de Montmartre que chaque Français doit contribuer par ses offrandes.

Mais tandis que nous voulons seconder de toutes nos forces la réalisation du pieux et patriotique dessein conçu par le vé-

(1) Il n'y aurait à faire à la Basilique que des travaux d'ornementation auxquels saura pourvoir, nous n'en doutons pas, la généreuse initiative des pèlerins.

nérable archevêque de Paris, nous, évêque d'Autun, nous ne devons ni nous ne pouvons laisser échapper l'occasion qui nous est offerte par la Providence de doter notre cher diocèse d'un nouveau foyer d'apostolat.

L'église de pierres est bâtie à Paray-le-Monial. Elle est là, solidement assise sur ses fondements huit fois séculaires, portant désormais au front le diadème d'honneur dont les mains sacrées de Pie IX viennent de la couronner.

Mais il s'agit d'édifier en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus une autre église, l'église vivante, composée de ces âmes que ramènera à la foi et à la pratique de la foi une nouvelle légion d'ouvriers apostoliques (1).

Et alors, quel est le pèlerin, venu à Paray-le-Monial, auquel notre dessein puisse être étranger, s'il est vraiment catholique, et si son cœur bat à l'unisson du divin Cœur (2)?

Oui, dirons-nous, non-seulement à nos bien-aimés fils du diocèse d'Autun, mais à ces innombrables visiteurs qui viennent de toutes les parties du monde s'agenouiller et prier à Paray-le-Monial, voulez-vous perpétuer après vous le souvenir et le bienfait de votre trop rapide passage dans le lieu privilégié?

Voulez-vous répondre à ces cris intimes du Cœur de Jésus que vous avez entendus peut-être dans une heure d'adoration silencieuse passée dans ce vénérable sanctuaire?

Ecoutez le donc qui vous dit, en se montrant à vous, comme à notre Marguerite, couronné d'épines et percé d'une profonde blessure : « La moisson est nombreuse. Il y a peu d'ouvriers. J'ai pitié de cette foule et je crains qu'elle ne défaille « en route (3). »

Si cela était en votre pouvoir, ne voudriez-vous pas aller redire à tant d'âmes ignorantes et égarées l'inimitable accent de ces plaintes et de ces désirs? Ne sentez-vous pas que si Jésus appelle tout près de son Cœur les chrétiens demeurés fidèles, c'est pour les gagner entièrement à ses intérêts, les identifier à

(1) Ipsi tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis. (I Pet. II, v, 5.)

(2) Hoc sentite in vobis quod in Christo Jesu. (Phil. II. 6.)

(3) S. Math., IX, 37. S. Marc, VIII, 2.

ses sentiments, les consumer du même feu dont il ne cesse de brûler?

Mais vous ne faites que passer à ce pèlerinage de Paray, où l'âme bien disposée se sent en si étroite communion avec les plus intimes pensées du Sauveur.

Contribuez donc, pour votre part, à établir auprès de ce sanctuaire un ministère permanent de prière sacerdotale et d'apostolat; et ce que vous ne pouvez faire directement, en étant auprès de tant de brebis perdues, l'apôtre du Cœur de Jésus, ces missionnaires le feront en votre nom, au grand profit de l'Eglise de Dieu et de votre âme.

Parmi les milliers de pélerins qui, depuis trois ans, sont venus à Paray-le-Monial, n'en est-il pas beaucoup qui, sans détriment pour les légitimes intérêts de leurs familles, auraient pû contribuer aisément à une telle fondation et doter ce diocèse d'un nouvel instrument de conversion et de salut?

Et ici, pourquoi ne dirions-nous pas toute notre pensée?

Oui, il y a en France, dans la partie de notre société à qui Dieu a départi le plus libéralement les dons de la fortune, nombre de familles auxquelles il reproche peut-être de ne rien faire pour le recrutement de son sacerdoce.

On dirige les jeunes gens en foule vers les carrières qui mènent au gain et aux honneurs, et le chemin du sanctuaire demeure presque abandonné. Grande ingratitude de la part de ceux envers qui la Providence s'est montrée si généreuse! Grand péril pour la société tout entière, qui serait si intéressée à réserver pour le service de Dieu les plus nobles intelligences, les esprits les mieux faits, les plus nobles caractères, les cœurs les plus dévoués et les plus plus généreux!

Vous donc qui, jusqu'à ce jour, n'avez pas payé la dette de votre sang au recrutement du sacerdoce de Jésus-Christ, aidez-nous du moins de votre or à former et à entretenir des apôtres qui nous seconderont dans notre ministère, et feront dans l'Eglise un bien dont il vous sera tenu compte, même après votre mort.

Pèlerins du Sacré-Cœur, qui venez visiter un instant nos sanctuaires de Paray-le-Monial, permettez à l'évêque d'Autun de vous redire, comme une prière, la parole qu'adressait à ses

serviteurs le juste et pieux Booz, au moment où Ruth se présentait à l'entrée de son champ : « Laissez tomber exprès quelques-« unes de vos gerbes afin que celle qui vient glaner au nom du « Seigneur puisse les ramasser sans rougir (1). »

Celle qui viendra glaner ainsi après votre passage en cette terre sainte, c'est l'Eglise de Jésus-Christ, plus désireuse que jamais, en ces jours troublés, de recueillir dans le champ du Père de famille une riche moisson d'âmes, et de pouvoir employer à cette moisson des ouvriers nombreux et dévoués.

Que tous les vrais chrétiens nous aident à réaliser notre pieux dessein; qu'ils coopèrent avec nous à assurer l'avenir d'une fondation destinée à honorer le privilége dont le Saint-Père a gratifié l'église de Paray-le-Monial, et à doter le diocèse d'une nouvelle milice apostolique! A tous ceux-là nous adressons d'avance, comme un remercîment et une bénédiction, ces paroles empruntées à un de nos Livres saints :

« Que le Seigneur Dieu d'Israël, près duquel vous êtes venus, et « dans le cœur duquel vous vous êtes réfugiés, vous rende pour « ce bienfait et pour cette bonne œuvre une abondante récom-« pense (2) ! »

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Le Bref pontifical *Pulchrum decorum est*, érigeant en Basilique mineure l'église paroissiale de Paray-le-Monial, est et demeure publié dans notre diocèse.

Art. 2. — La promulgation solennelle de ce Bref aura lieu le vendredi 4 juin, à la messe pontificale qui sera célébrée par Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris.

Art. 3. — En ce même jour, sera également promulgué le diplôme qui affilie la nouvelle Basilique de Paray à la Basilique patriarcale de Sainte-Marie-Majeure, à Rome.

Art. 4. — La Basilique de Paray-le-Monial sera consacrée par nous le mercredi 2 juin. A partir de ce jour, la fête patro-

(1) De vestris manipulis projicite de industria et remanere permittite ut absque rubore colligat. (RUTH, II, 16.)

(2) Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domine Deo Israel, ad quem venisti et sub cujus confugisti alas. (RUTH, II, 12.)

nale de la Basilique sera célébrée chaque année le jour du Sacré-Cœur.

Art. 5. — Les aumônes recueillies à l'occasion des pèlerinages seront centralisées par le comité établi par nous à Paray, et seront principalement employées à la fondation d'un établissement de missionnaires diocésains qui porteront le titre de *Chapelains de la Basilique.*

Les dons spéciaux destinés à cette fondation pourront être adressés directement à l'Evêché d'Autun, ou remis à M. l'archiprêtre de la Basilique.

Art. 6.— Deux troncs seront placés dans la Basilique et dans la chapelle de la Visitation, à Paray-le-Monial. L'un sera intitulé : *Tronc pour la fondation des Chapelains de la Basilique*; l'autre : *Tronc pour l'église du Vœu national de Montmartre.*

Art. 7. — Un triduum de prières aura lieu dans toutes les églises du diocèse les 14, 15 et 16 juin, pour préparer les fidèles à répondre aux intentions du Saint-Père et à se consacrer au Sacré-Cœur.

Les deux premiers jours, l'exercice se terminera par la bénédiction du Saint-Ciboire, et le troisième par le salut solennel du Très-Saint Sacrement.

MM. les curés sont invités à faire précéder ces bénédictions de prédications dans lesquelles on fera connaître plus explicitement aux fidèles les intentions du Souverain-Pontife relativement à cette consécration.

Art. 8. — Les intentions de messes envoyées au pèlerinage seront, autant que possible, acquittées à Paray-le-Monial. Dans le cas où il y en aurait un trop grand nombre arrivant à la fois, elles seraient adressées à l'Évêché et on les répartirait immédiatement dans le diocèse.

Et sera notre présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception, publiée et affichée partout où besoin sera.

Donné à Autun, en notre palais épiscopal, sous le seing et le sceau de nos armes, et le contre-seing du chancelier de notre évêché, le saint jour de la Pentecôte, dimanche 16 mai 1875.

† ADOLPHE-LOUIS,
Evêque d'Autun, de Chalon et de Mâcon.

MONSEIGNEUR PLANTIER (1).

L'évêque de Nîmes est mort le mardi, 25 mai, dans la matinée. Il est mort, lui qui fut tant persécuté par le césarisme, le jour de la fête de saint Grégoire VII, de ce Pape qui, mourant à Salerne, s'écriait : *J'ai aimé la justice, j'ai détesté l'iniquité, et c'est pour cela que je meurs en exil.*

Mgr Plantier est tombé, pour ainsi dire, les armes à la main. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Gazette de Nîmes*, sous la signature de M. l'abbé Chapot :

« Monseigneur avait encore célébré la messe dimanche dernier. La veille au soir, il avait terminé sa lettre pastorale sur le pèlerinage à Paray-le-Monial et à Fourvière. Le samedi matin, il avait fait une nombreuse ordination. Toute la semaine il avait été debout, exerçant dans la plupart des paroisses ses fonctions épiscopales : hélas! c'étaient ses derniers adieux.

« Ces fatigues devaient lui être fatales. Une grande perturbation de cœur s'en était suivie et avait jeté les premières alarmes chez tous ceux qui entouraient Sa Grandeur. Lui, toujours énergique, toujours vaillant, luttait contre le mal qui devait triompher de tous ses efforts, et ce courage indomptable nous faisait espérer pour ainsi dire contre toute espérance.

« Dieu en a disposé autrement! L'âme de ce grand et saint Pontife était mûre pour le ciel; elle est allée y recevoir la récompense de ses travaux et de ses vertus.

« On peut le dire : Monseigneur est mort sans agonie, debout, les armes à la main. Sa lettre pastorale sur le Sacré-Cœur aura été son dernier travail : digne couronnement d'une belle vie épiscopale. Désolé sans doute de ne pouvoir tracer, comme il l'eût désiré, les beautés admirables de ce Cœur divin, il a demandé à Dieu d'aller les contempler dans les magnifiques splendeurs du ciel! »

Nous allons encore emprunter à l'excellente feuille que nous

(1) Extrait de l'*Echo de Fourvière* et de plusieurs autres journaux. Il faudrait consacrer une étude plus complète au grand évêque qui vient de mourir; nous croyons répondre à l'impatience de nos lecteurs en mettant tout de suite sous leurs yeux ces divers fragments (N. des *Ann. cat.*)

venons de nommer quelques traits de cette vie. Nous les compléterons, sans interrompre le récit, par des extraits de la notice publiée, au lendemain du sacre de l'illustre évêque, par la *Gazette de Lyon*, dans son numéro du 19 novembre 1855.

Claude-Henri-Augustin Plantier naquit le 2 mars 1813, à Ceyzérieux, petit village du département de l'Ain, qui appartenait alors au diocèse de Lyon. Il était encore en bas-âge, quand son père vint habiter la commune de Saint-Cyr, dans le voisinage de Lyon. C'est là que, sous l'œil et grâce aux soins d'un vénérable curé, se manifestèrent et se développèrent de bonne heure ses dispositions pour l'Eglise.

Il aimait souvent à évoquer ce souvenir, et les prêtres de Nîmes doivent se rappeler cette conférence à jamais mémorable qu'il leur prêcha pendant une retraite pastorale sur le discernement des vocations ecclésiastiques :

« Si un pauvre curé du Lyonnais, leur dit-il, n'avait pas été attentif à rechercher parmi les enfants de sa paroisse ceux d'entre eux qui pouvaient aspirer au sacerdoce, le fils du jardinier de Saint-Cyr ne serait pas maintenant votre évêque ! »

Et il se prit à pleurer d'attendrissement et de reconnaissance.

L'Argentière, qui a formé pour le ministère sacré tant de vocations éminentes et donné aux professions séculières des sujets distingués, réclame l'honneur d'avoir compté le jeune Plantier parmi ses plus brillants élèves. Il y fit ses premières études jusqu'à la philosophie et aux mathématiques, et elles furent couronnées par un succès fort envié : le prix du concours général.

En 1831, la maison des missionnaires du diocèse lui ouvrit ses portes. Là encore il se distingua dans l'étude de la théologie, comme il s'était distingué dans l'étude des lettres et des sciences.

En 1833, il disparaît tout à coup et va s'ensevelir dans le désert de la Chartreuse de Grenoble. Le monde l'avait effrayé, et il s'arrachait au monde par une de ces déterminations violentes que l'ardeur de la foi et la crainte de la justice de Dieu peuvent seules inspirer. Cependant sa retraite fut découverte, et le supérieur auquel il était venu se soumettre, cédant aux ins-

tances qui lui étaient faites, le rendit au monde qu'il devait instruire et édifier.

En 1837, l'abbé Plantier enseignait l'Ecriture sainte aux jeunes théologiens de la maison des missionnaires, lorsqu'il fut promu au sacerdoce. En 1838, lors de la nouvelle organisation de la Faculté de théologie, la chaire d'hébreu et d'Ecriture sainte lui fut donnée. On se souvient encore de cette parole aussi brillante que solide qui remplissait d'auditeurs la salle où il donna les leçons qui parurent ensuite sous le titre d'*Etudes littéraires sur les poètes bibliques.*

C'est de là que Mgr Affre l'appela à succéder dans la chaire de Notre-Dame au P. Lacordaire et au P. de Ravignan. Il ne fut pas, on s'en souvient, au-dessous de sa tâche; et, sans faire oublier ses éloquents prédécesseurs, il prouva qu'il était digne de leur succéder.

C'est alors que le titre et les fonctions de doyen de Sainte-Geneviève et de la Sorbonne lui furent offerts, mais S. Em. le cardinal de Bonald se montra jaloux de conserver au diocèse de Lyon un prêtre qui l'illustrait au dehors par ses talents et par ses travaux apostoliques. Il s'assura donc son concours en le nommant son vicaire général.

Telle avait été la vie de Mgr Plantier jusqu'au jour de son sacre, partagée entre la prédication, le haut enseignement et l'étude à laquelle il se livrait avec une passion que pouvait seule dompter l'amour des devoirs de piété ou de position qu'il remplissait avec une ponctualité inflexible.

Le 3 août 1855, mourait Mgr Cart, évêque de Nîmes, après dix-sept ans d'épiscopat. Le 30 août, un décret du gouvernement désignait M. l'abbé Plantier pour remplacer le prélat défunt.

Le 28 septembre, Mgr Plantier était préconisé par le Souverain-Pontife en même temps que trois autres évêques français : Mgr Wicart, évêque de Laval, Mgr Delalle, évêque de Rodez, et Mgr Nanquette, évêque du Mans. De ces quatre évêques un seul survit donc aujourd'hui, Mgr Wicart.

Le dimanche 18 novembre, le nouvel évêque était sacré dans l'église primatiale, par S. Em. le cardinal de Bonald, assisté

de Mgr Cœur, évêque de Troyes, et de Mgr Lyonnet, évêque de Saint-Flour.

« Quel bonheur pour les populations au milieu desquelles il est envoyé, disait la *Gazette de Lyon*, au lendemain du sacre, d'apprendre qu'il possède à un degré élevé, d'une part cette patience lente, parce qu'elle est sûre d'elle-même, qui mine par la persuasion les retranchements où s'abrite l'ignorance : et, d'autre part, cette énergie qui lutte corps à corps avec la mauvaise foi, jusqu'à ce qu'elle l'ait terrassée. La charité patiente, unie à la force qui s'avance au combat sans hésiter lorsque le danger l'exige, voilà les deux grands caractères qui doivent distinguer le ministère de la vérité du ministère de l'erreur; et en effet, hier matin même, sur la devise des armes de Mgr Plantier, nous lisions que l'évêque doit agir « avec plus de douceur que le miel, et plus de force que le lion. »

Les vingt-deux ans d'épiscopat de Mgr Plantier n'ont pas démenti ces présages.

Jusqu'à présent, c'est surtout à la *Gazette de Lyon* que nous avons emprunté les traits de la vie de Mgr Plantier. Nous allons maintenant demander la suite à l'*Union de Vaucluse*.

Jusqu'au jour de son sacre, M. l'abbé Plantier n'avait été mêlé que d'une manière tout à fait indirecte aux grandes luttes que l'Eglise de France soutenait depuis un quart de siècle contre les empiètements de l'Etat.

Sa consécration épiscopale l'entraîna sur ce terrain. Au jour de son sacre, il avait promis en face de la sainte Eglise et sous la foi du serment, de mettre en garde son troupeau contre toutes les embûches de l'ennemi. Il tint parole.

Cependant ses premiers pas dans son diocèse furent loin de révéler le rude joûteur, l'indomptable athlète que nous pleurons.

En arrivant au milieu de ses ouailles, il ne fit preuve tout d'abord que de son talent oratoire et des immenses ressources de sa belle intelligence. Une circonstance inattendue vint tout à coup mettre en relief l'énergie dont son âme était douée pour la défense de la foi, et à dater de ce jour, cet homme, né pour la lutte et façonné de longue main à la lutte, s'opposa comme

un mur d'airain à toutes les tentatives de l'enfer et de ses suppôts contre l'Eglise.

Personne n'a oublié le courage avec lequel il défendit envers et contre tous la souveraineté temporelle du Pape, et les mesquines persécutions que lui suscitèrent à cette occasion les agents ombrageux d'un gouvernement hypocrite. Il parut alors comme un second Athanase. Frappés de la ressemblance de son caractère avec celui de l'immortel patriarche d'Alexandrie, ceux qui le connaissaient lui donnèrent le nom de ce dernier, et la postérité ratifiera leur jugement.

Il ne fut pas moins zélé pour la défense de la souveraineté spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ.

Sa réfutation du sacrilége Renan et de ses comparses est encore présente à tous les esprits, aussi bien que ses appels vraiment paternels aux protestants de son diocèse pour les ramener dans le sein de l'unité. Les pages qu'il écrivit à ses ouailles après nos désastres resteront comme l'une des meilleures interprétations de la leçon solennelle donnée par la Providence à nos égarements nationaux.

Les colères enfin et les menaces de M. de Bismarck contre lui, à propos de sa lettre pastorale sur la guerre déclarée à l'Eglise en Allemagne et en Suisse, seront le plus beau fleuron de sa couronne épiscopale et inscriront son nom aux diptyques des confesseurs de la foi.

Mais en même temps qu'il se jetait ainsi, armé de pied en cap, au plus fort de la mêlée, ce grand évêque se faisait tout à tous au milieu de son troupeau qui était si heureux de le voir à sa tête.

Tel fut Mgr Plantier, et son peuple avait le droit de dire avec l'Apôtre qu'*il était bien le pontife qu'il lui fallait*.

Empruntons encore cette page à M. E. Roux, rédacteur de la *Gazette du Midi* :

Orateur chrétien dans toute la plénitude de ces deux mots, Mgr Plantier était arrivé à Nîmes précédé d'une réputation qu'il devait facilement rendre encore plus éclatante. Quand son âme d'apôtre se vit au milieu d'un diocèse qui rappelle les

luttes constantes de la Foi, elle se dilata et se trouva dans son véritable élément; cette nature à la fois militante et grave, inflexible sur les principes, mais douce et même indulgente envers les dissidents, se révéla alors tout entière. Comme la devise qu'il avait adoptée pour ses armoiries, il aima toujours à joindre la douceur à la force.

En apercevant cette figure d'anachorète, amaigrie par la souffrance et respirant l'austérité, mais éclairée par la flamme du regard le plus pénétrant, les populations étaient saisies d'un involontaire respect, et ce sentiment aurait été presque de la crainte si l'on n'avait bientôt reconnu dans cette même physionomie une bonté toute paternelle, et dans les actes de chaque jour un désir de conciliation que certains taxaient à tort de faiblesse.

L'Empire, qui ne cherchait qu'à compromettre et user les prélats, crut un moment tenir cette grande âme. Il y eut même quelques phrases de mandement mal interprétées et perfidement exploitées. Notre poète populaire, le boulanger Reboul, n'hésita pas à en avertir loyalement son Evêque, avec une franchise égale à son dévouement catholique. Mgr Plantier s'étonna de l'interprétation publique et protesta de la pureté de son intention et de son respect tout chrétien pour le caractère de l'héritier de saint Louis. Bientôt l'Empire ne put même feindre de s'y tromper, et l'évêché de Nîmes fut interdit par le préfet Dulimbert aux visiteurs officiels, comme l'étaient en même temps les évêchés d'Orléans et de Poitiers.

La population nîmoise sut amplement dédommager Mgr Plantier de ces suspicions et de cette mise en quarantaine administrative. A ses divers voyages à Rome, son retour fut l'occasion des démonstrations les plus éclatantes d'affection, et on peut même dire d'enthousiasme. Peu de prélats en France ont été l'objet de plus belles ovations.

D'autre part, M. le comte de Chambord faisait à Mgr Plantier le plus grand honneur qu'un évêque pût recevoir du descendant des rois très-chrétiens. Tandis que la plupart des princes régnants abandonnaient la défense de l'Eglise et entravaient l'action du concile du Vatican par une mesquine diplomatie, à l'exemple et à la suite de Napoléon III, le Roi exilé

chargea l'évêque de Nîmes de présenter au Saint-Père la lettre dans laquelle il déclarait d'avance sa foi et sa soumission à l'infaillibilité doctrinale des Papes. Le message fut reçu avec une double satisfaction, autant comme gage spontané de l'orthodoxie inébranlable du prince qu'à raison de l'intermédiaire qu'il s'était donné en cette circonstance; car Rome savait combien elle pouvait compter sur l'appui du savant et ferme prélat, dans les pénibles luttes qui s'annonçaient et qui ont abouti à la grande persécution libérale dont nous sommes aujourd'hui témoins.

Les Pères du Concile avaient donné aussi à Mgr Plantier un témoignage de leur confiance en le plaçant à la tête d'une des congrégations les plus importantes et les plus laborieuses. Mais sa santé ne résista pas longtemps à l'excès du travail, et tombé malade au séminaire français de Rome, il parut toucher à sa dernière heure. Pie IX, qui l'appréciait toujours plus, accourut à son lit de souffrance, l'entretint avec une affection de père, le bénit tendrement et Mgr Plantier fut sauvé, pour cinq années encore.

Nous n'essaierons pas ici de définir ce beau talent qui honora à la fois la chaire et les lettres françaises. Comme orateur, on le vit, un jour, remplacer à l'église de Saint-Maximin, le Père Lacordaire, qui n'avait pu venir, et remplir de surprise et d'admiration les auditeurs frustrés de cette immortelle éloquence. Comme écrivain, il laisse des mandements qui seront perpétuellement la gloire de notre épiscopat, plusieurs volumes de conférences et un volume de discours sur des sujets divers, notamment sur la musique, qu'il aimait avec un goût si éclairé et une sorte de sainte passion.

Comme évêque de Nîmes, il ne cessa pas d'être digne des grandes traditions de cette longue série des prélats aimés de Dieu et des hommes, au-dessus desquels brillent surtout les noms de Fléchier et de Cart.

Nous terminons par ces lignes émues que M. L. Allemand adressait de Nîmes, le 25 mai, au *Citoyen* de Marseille :

Mgr Plantier est littéralement mort à la tâche. Il est tombé,

armes en main, victime du plus âpre dévouement à ses fonctions apostoliques.

Il se savait menacé ; il se sentait au cœur les germes d'une mort qui pouvait le frapper soudainement ; il n'ignorait pas que le repos le plus absolu pouvait seul lui procurer une prolongation de vie. Et il a voulu travailler à son œuvre jusqu'au dernier moment.

Après les fatigues de la visite pastorale, après celles de la Confirmation dans sa ville épiscopale, après la nombreuse ordination de samedi dernier, pendant laquelle il pouvait à peine se soutenir, en respirant des sels par intervalles, il a voulu mettre la dernière main à une *Lettre pastorale* relative au pèlerinage du *Sacré-Cœur*, vrai testament de son amour dont nous, ses enfants, nous attendons l'ouverture avec une filiale avidité. Sa plume semblait conduite par les derniers battements de son cœur. En cet homme, si fièrement trempé, la tête semblait vouloir survivre au cœur et la volonté commander aux dernières vibrations de l'organisme.

C'est au cœur qu'il a été frappé, et ses lignes suprêmes, *novissima vebra*, ont été consacrées au Cœur de Celui qui a tant aimé les hommes, de Celui qui a été blessé et broyé à cause de nos iniquités.

Depuis longtemps sa pensée se trouvait désarmée de son meilleur instrument. Sa voix ne pouvait plus se faire entendre. Mais sa plume, d'où jaillissaient des éclairs, avait des accents d'une incomparable puissance. En le lisant, on croyait l'entendre.

Mgr Plantier n'était pas de l'Académie française. Nous nous permettrons néanmoins de le compter parmi les maîtres de notre langue. Ses œuvres sont de celles qui restent, parce qu'il faut conserver les modèles d'une irréprochable correction. La doctrine y est sûre, la controverse maniée avec supériorité, et le style d'une grande pureté.

On n'a pu lui faire qu'un seul reproche fondé, et nous voudrions que les écrivains de notre époque s'appliquassent un peu plus à le mériter. Il avait trop de méthode ; ses divisions étaient toujours d'une proportion trop exacte ; l'art ne le trouvait jamais en défaut. Il semble que la chaleur a quelque chose

de factice, lorsqu'elle se montre assujettie à des règles invariables.

Mgr Plantier nous a laissé un admirable recueil de *Lettres, Instructions pastorales* et *Mandements;* les *Conférences de Notre-Dame;* une *Etudes sur les poètes bibliques;* des *Discours de circonstance*, etc., etc. Plusieurs de ces discours ont été publiés à part et forment des brochures d'une grande valeur. Nous ne citerons, de mémoire, que celle où il traite *de la Vie religieuse* et sa réfutation de la *Vie de Jésus*, par M. Renan, sans contredit la plus irréfutable.

Je voudrais signaler encore un trait distinctif de ce grand caractère; moins connu, parce qu'il fut moins apparent. Cette âme, qu'on eût dit de fer, était vivement impressionnable et accessible aux plus tendres sentiments. L'intelligence seule ne fléchissait pas, le cœur s'épanchait volontiers dans une dévotion affective. Ceux qui n'ont connu Mgr Plantier que dans la dignité de ses relations extérieures ne savent de ce prêtre que la moindre partie de lui-même, ses locutions magistrales, sa grande tenue d'évêque. Le fond de ce caractère était fait d'une tendre et solide piété.

Par cette piété, il échappa de bonne heure aux influences gallicanes du milieu dans lequel il s'était formé. Son cœur se rendit avant sa raison; je me trompe, la raison fut inclinée d'abord par le cœur, et le soleil de la vérité s'alluma aux rayons de la piété.

Par cette piété, dès sa première *pastorale*, il montra des tendances aussi romaines que si le concile du Vatican avait été célébré. Par cette piété, il devint bientôt l'apôtre de tous les droits du Saint-Siége et le défenseur du *Syllabus*.

Par cette piété, la maison de l'évêque était ordonnée comme une communauté monastique, et l'évêque s'y montrait le religieux le plus fervent.

LA GUERRE CONTRE DIEU (1)

On prête bien l'oreille aux discours du Saint-Père; on va bien même jusqu'à les applaudir dans cet élan d'enthousiasme qu'ils ne manquent jamais d'exciter; mais c'est à la condition de les oublier bientôt. Un journal qui vient tous les jours répéter les enseignements sortis de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ et les appliquer aux événements de la politique est un trop lourd fardeau pour nombre de consciences catholiques.

O le plus formidable des malheurs! Le monde est tellement envahi par l'esprit du mal que ceux-là mêmes qui devraient en être les adversaires les plus résolus, se soumettent, sans même presque s'en douter, à ses injonctions. Aujourd'hui on veut bannir de partout le nom de Dieu. La guerre est déclarée et c'est une guerre acharnée contre Dieu et tout ce qui peut en rappeler le nom : partant guerre contre le Christ et son Eglise. La lutte n'est pas d'aujourd'hui, elle date de loin; mais par le passé on attaquait Dieu indirectement, on niait telle ou telle vérité, on propageait telle ou telle erreur, on se mettait en révolte contre telle ou telle autorité, surtout l'autorité religieuse. C'est de nos temps seulement qu'on ose s'en prendre directement au Tout-Puissant. On veut démolir la pyramide religieuse et sociale constituée par les siècles et la démolir en commençant par le sommet, où siége l'Eternel.

Tout apporte son tribut à cette guerre : les institutions, la législation, l'enseignement; toutes les erreurs sont placées sous l'égide du monde moderne, mais l'erreur dominante, celle qui organise et conduit toutes les phalanges est le rationalisme, c'est-à-dire l'indépendance absolue de l'homme de toute vérité révélée, la proclamation du nouveau dogme : l'homme peut se suffire à lui-même.

Malheureusement tous les catholiques n'ont pas encore assez ouvert les yeux sur cette situation de choses si lamentable; ils hésitent à se prononcer sur cet esprit du siècle et il en est plus

(1) Extrait d'une lettre adressée en octobre 1874, au directeur du *Journal de Florence* par un des rédacteurs de la savante revue napolitaine *Scienza e Fede.* On nous permettra de prendre pour des encouragements à persévérer dans notre ligne les éloges qui sont justement adressées au directeur du *Journal de Florence.* (Note des *Ann. cath.*)

d'un qui accusent d'exagération tous ceux qui cherchent à les mettre sur leurs gardes.

Ces catholiques ne manquent pas assez souvent de décerner des louanges aux ennemis de l'Eglise, surtout s'ils portent le masque d'une modération hypocrite ; ils se font les propagateurs de leurs paroles et même de leurs œuvres et se montrent d'autant plus indulgents et prêts à transiger avec ceux qui travaillent à abattre l'édifice chrétien qu'ils sont facilement aigres et sévères envers ceux qui le défendent. Ils désirent demeurer catholiques, mais avec certains égards aux exigences du temps ; ils voudraient agir en vrais croyants, mais sans se heurter aux ennemis de la foi ; ils admettent qu'on prêche, mais à condition que cela ait lieu dans l'enceinte d'une église, en certaines heures déterminées et de manière à ne jamais éveiller les susceptibilités de l'engeance libre-penseuse.

« Que voulez-vous? disent ces catholiques, nous vivons dans des temps exceptionels et il nous faut bien concéder quelque chose au siècle dans lequel on vit. D'ailleurs Dieu fera bien, un jour ou l'autre, un miracle contre nos persécuteurs et nous mettra plus à notre aise pour la libre profession de notre foi. » Et en attendant? En attendant, le mieux, selon eux, est d'ouvrir toujours plus grandes les portes à l'esprit du mal pour qu'il puisse entrer librement partout. C'est là la conséquence logique de leur conduite. Ils se gardent bien de la tirer ; mais elle n'en est pas moins réelle.

Le plus pressant devoir qui soit échu à notre charité dans ces moments de ténèbres est d'éclairer ces aveugles se nourrissant de l'illusion qu'on pourra mettre une digue au torrent dévastateur, avec des égards, des conciliations et des concessions. Ce devoir vous l'avez compris et vous le remplissiez, que Dieu vous bénisse et vous donne le courage nécessaire pour accomplir jusqu'au bout votre œuvre si importante. Permettez-moi de venir à votre secours en ajoutant quelques documents à ceux que vous avez déjà produits pour prouver à ces chrétiens égarés que la guerre est aujourd'hui ouvertement déclarée contre Dieu.

Je pourrais leur dire : « Voulez-vous vous assurer de cette vérité? Mettez le pied dans toutes les universités de l'Europe ;

vous trouverez qu'on enseigne partout le matérialisme, ou du moins les deux doctrines que l'on prend pour y arriver : le rationalisme et le positivisme. Pénétrez dans les Parlements : si le nom de Dieu y retentit, c'est pour le bafouer ou l'outrager. Observez ce qui se passe dans les tribunaux : le Dieu de la justice et de l'innocence n'y est plus invoqué, c'est un inconnu. L'avocat, le juge, le magistrat semblent avoir honte du Christ et bon nombre de catholiques eux-mêmes croient plus prudent de ne plus faire retentir ce nom dans le sanctuaire de Thémis. Mais je laisse tout cela : je me tiendrai à un seul fait.

En 1866, l'illustre Mgr Dupanloup publiait une lettre *sur les malheurs du temps et les signes du temps :* cette publication souleva les clameurs d'une grande partie de la presse pour cette raison seule que dans ces pages éloquentes l'évêque d'Orléans affirmait Dieu et sa justice dans le gouvernement du monde. Voici un court spécimen des qualifications qu'on donna à cet ouvrage. « Un monstrueux outrage au bon sens — Une accumulation d'incohérences et d'absurdités — Quelque chose comme la vue d'un ivrogne, bien propre à dégoûter de l'ivresse. — La fantasmagorie d'un Dieu brutal. » (*La Gironde* 14, 18 oct.). — « Un appel aux superstitions populaires — à des préjugés de bonnes femmes et de Chinois — une affaire d'Almanach » (*Revue des deux Mondes*, 1er oct.) — « Un carnage des libres-penseurs » (*La Libre Pensée*, 28 oct.) — « Un vieux thème usé. » (*La Morale Indépendante*, 11 nov.) — « Un blasphème » (*Le Courrier Français*, 14 oct.) — « Une résurrection du vieux Jéhovah. » — Et en parlant du Dieu des chrétiens « : Il a eu son temps, il s'en va, il fond à vue d'œil » (*Le Temps*, 18 oct.) — « Quoi qu'on fasse, le matérialisme envahit la science moderne. Sa doctrine c'est qu'il n'y a pas plus de Dieu dans le monde que d'âme dans l'homme. « (*Revue Médicale*, 15 fév. 1866) — « Les vieilles institutions religieuses ont le choix entre fléchir ou mourir. » (*Journal des Débats*, 13 avril). — « La question n'est pas ici entre la religion catholique et la religion protestante, mais entre les libres-penseurs et les sectateurs de toutes les religions positives. » (*Avenir National*, 23 oct.) — Et sur le même ton se sont prononcés *Le Progrès de Lyon*, l'*Indépendance Belge*, le *Journal de Rouen* et bien d'autres.

L'infatigable prélat dut répondre pour soutenir son affirmation : il fit paraître un livre — qui est, à mon avis, la plus parfaite photographie de la société moderne — sous le titre : l'*Athéisme et le péril social.* Dans cet ouvrage — que je voudrais voir entre les mains de tous les catholiques qui n'ont pas encore su comprendre toute la malice du monde moderne, Mgr Dupanloup accumula les preuves de telle façon qu'il n'y a plus personne qui puisse se refuser à reconnaître que la société est en guerre ouverte contre Dieu.

Et d'ailleurs, quand est-ce qu'on reconnaîtrait cette vérité si on demandait encore des preuves à l'heure funèbre où nous sommes arrivés ? Un Proudhon, un Michelet, un Carducci, professeur à l'Université de Bologne, n'ont-ils pas chanté des hymnes à Satan ? Dans un congrès tenu publiquement à Liége n'a-t-on pas juré, au milieu des acclamations, une guerre implacable à Dieu ? Le vendredi-saint de l'année dernière Hasselmann, socialiste allemand, ne s'est-il pas écrié : « Le Christ est défunt et défunt pour toujours ? » Et lorsque, enfin, au siècle qui s'est consacré entièrement à mettre en dérision l'existence d'un monde surnaturel, nous voyons succéder le siècle du magnétisme et du spiritisme, c'est-à-dire du culte à Satan, devrons-nous encore hésiter à reconnaître que nous sommes en présence de l'effort suprême des puissances infernales pour ravir à l'homme toute connaissance de son Créateur ?

Je conclus et j'affirme que si les ennemis du Christ se sont mis ouvertement en guerre contre lui, les amis du Christ doivent combattre ouvertement : lorsque deux armées sont en présence le soldat qui hésite ou se cache, ou vient à des pourparlers avec les soldats qui sont en face de lui, est un traître. Nous, qui sommes sous le drapeau du Christ, nous devons partout et toujours ne pas rougir de son nom ; parler de Dieu, de l'Eglise, citer les saints livres, enfin soutenir au prix même de notre vie la politique chrétienne, la seule qui puisse sauver la société. Si donc quelqu'un de vos lecteurs vous reproche de trop prêcher, veuillez me permettre qu'à mon tour je vienne vous supplier en ces termes : « Prêchez encore, prêchez toujours. »

ETIENNE APICELLA, *prêtre.*

PLAN DOCTRINAL DE LA RELIGION.

(Suite et fin. — Voir les deux numéros précédents.)

Enfin, la suprême épreuve de la doctrine de JÉSUS-CHRIST, c'est son *expérience*; et elle est double : dans ses disciples et dans ses opposants.

Dans ses disciples, et par eux dans le monde, je ne dirai pas les fruits vraiment surnaturels qu'elle produit. Pour eux c'est inutile : ils le savent de reste, et je leur demande pardon de tous ces efforts de raisonnement, qui, auprès de la vérité vivante et brûlante en eux, pourraient leur être un scandale, n'était leur commisération pour ceux qui lui sont fermés.

Mais pour ceux-ci, les opposants, je n'en appellerai pas seulement à ce dont ils ne peuvent pas être touchés dans ceux-là. Je ne leur demanderai pas ce qu'ils pensent du sort de la famille, de la femme, de l'enfant, des malheureux, et par suite des heureux, de la société, des Etats, du monde, si le Christianisme venait subitement à disparaître des derniers retranchements où il nous sauve encore de la suprême ruine en se défendant lui-même contre tous les criminels assauts qui lui sont livrés.

Je les prendrai à partie, et, par un argument *ad hominem*, je leur demanderai compte, compte sincère, véridique, loyal de leur infidélité.

Voyons : Pourquoi ne croyons-nous pas, pratiquement, à la religion de JÉSUS-CHRIST ?

Parce que nous n'en voulons pas.

Et pourquoi n'en voulons-nous pas ?

Par la raison même qui fait que nous devrions en vouloir et que nous devrions y croire :

Parce qu'elle nous rendrait *meilleurs*.

Quel est en effet le propre objet de la Religion véritable et qui en est comme la touche, sinon de nous rendre meilleurs, et pour cela d'exiger un traitement efficace de réformation de nous-mêmes.

Or, nous sommes tellement convaincus que le Christianisme est *curatif*, c'est-à-dire décidément *vrai*, que nous ne l'évitons ou le contestons que parce que nous ne voulons pas être *guéris*.

Il est un autre motif de notre éloignement pratique de la foi chrétienne, que celui de ne pas vouloir être meilleurs, motif qui n'est pas plus avouable, et qui n'est pas moins probant de la divinité de cette foi.

C'est qu'elle nous humilie; c'est qu'elle fait crever, si j'ose ainsi parler, cette enflure d'orgueil qui nous gonfle; c'est que, en nous ramenant à notre néant pour nous faire renaître, elle nous met à un même niveau, nous confond avec le vulgaire, et nous fait tous entrer, par son humble et étroite porte, dans un ordre de grandeurs toutes en sens inverse des nôtres, et où les premiers sont les derniers.

On ne répugne si fort à croire les incompréhensibles abaissements de l'Amour infini, en quoi consiste le Christianisme, que parce que ces abaissements du TRÈS-HAUT sont la sanglante condamnation de notre orgueil et de la fausse grandeur que nous nous faisons à nous-mêmes. Bien qu'il ne nous dépouille de celle-ci que pour nous revêtir de la sienne, nous repoussons cet insigne honneur à cause du sacrifice qu'il entraîne. Nous ne croyons pas au Verbe incarné parce qu'il faudrait *décroire* à nous-mêmes. Nous ne voulons pas échanger notre misère contre sa gloire parce qu'il faudrait commencer par nous *quitter*. Nous prenons la doctrine de la Crèche et de la Croix pour une insulte à notre raison, disons-nous, en réalité à notre concupiscence et à notre orgueil.

Ne suffit-il pas de dévoiler cette plaie secrète de l'incroyance à JÉSUS-CHRIST pour manifester tout à la fois, et la misère humaine, et la Sagesse vraiment divine qui a su si bien la traiter?

Car enfin, nul n'est grand s'il n'est humble, nul n'est éclairé s'il s'ignore. La superbe est une petitesse, et n'est pas moins une ignorance, et la pire, l'ignorance de soi-même, qui de celui qui en est atteint s'étend à tout.

Et cependant, voilà, au fond, avec la faiblesse de ne pas vouloir, le fin mot de l'opposition secrète ou déclarée, qu'on fait à JÉSUS-CHRIST.

C'est une lâcheté et une superbe recouvertes du masque de l'incrédulité.

Que vient-on parler maintenant de l'incompréhensible, du

mystère, et de toutes les objections et cavillations derrière lesquelles on se cache à soi-même la misère de sa volonté sous l'orgueil de son esprit ?

L'incompréhensible ? mais il n'est pas irrationnel. Même dans l'ordre naturel, une chose peut être prouvée et rester incompréhensible. Et combien n'en est-il pas ? Que s'il s'agit de choses surnaturelles et divines, non-seulement l'incompréhensible n'est pas irrationnel, mais il est rationnel. Il est de droit. On ne comprendrait pas qu'on pût comprendre Dieu.

Et puis, cet incompréhensible chrétien, le connaît-on au moins ? s'occupe-t-on de le savoir ou s'abstient-on de le juger, comme il convient à l'humble situation de l'esprit humain en face de cette hauté science ? Ne met-on pas étourdiment les absurdes idées qu'on s'en fait à la place de ces vérités sublimes qui ne nous passent qu'en nous éclairant, jamais en nous heurtant ?

Etrange confiance de la raison en matière de foi ! En toute autre matière, en astronomie, en cosmographie, en une science quelconque qui lui soit étrangère, elle se récusera, se tiendra dans la modestie de l'ignorance, se laissera enseigner, croira à la parole des maîtres ; et cependant il s'agit de connaissances purement naturelles et rationnelles, que l'homme peut atteindre. Et en matière de Religion, où il s'agit de l'infini, du surnaturel, de Dieu, qui passe toute raison, où le génie le plus transcendant échoue, que nous ne pouvons apprendre que de Dieu même, la plus faible raison s'érige en juge ! et quel juge ! Si un mystère lui est proposé, si un texte sacré se rencontre, et, comme cela doit être, qu'elle ne le comprenne pas entièrement ou qu'elle le comprenne mal, mettra-t-elle un instant en question son insuffisance et son ignorance ? Nullement. Ce qui devrait être sa première disposition ne sera pas même sa dernière. Entre son incapacité propre et l'inadmissibilité du sujet, entre sa suffisance et l'antiquité la plus vénérable, et l'autorité la plus sainte, et la tradition perpétuelle et universelle de la doctrine, et le poids du génie, et le témoignage de la sainteté, elle ne balancera jamais ; elle conclura toujours par le rejet de la foi, sans étude, sans réserve, sans scrupule, par haussement d'épaules et hochement de tête. Je le demande, une telle

disposition n'est-elle pas la plus flagrante injure qui puisse être faite à la raison ? n'accuse-t-elle pas un orgueil insensé ? ne justifie-t-elle pas au plus haut point ces saintes obscurités de la Religion, si bien faites pour rabattre cet orgueil s'il est guérissable, ou pour le châtier s'il est obstiné ?

Que conclure en fin de compte?

C'est que la doctrine de JÉSUS-CHRIST est trop démontrée à la saine raison et qu'elle ne le sera jamais assez à la volonté mauvaise ou faible ; c'est qu'elle est divine, certainement divine, et que, comme elle est divine, elle ne peut être goûtée et pénétrée par le seul sens humain : ce qui n'est d'ailleurs que conséquent avec l'objet même de cette doctrine, qui étant de redresser ce sens dépravé, doit le trouver rebelle.

Si l'on veut se faire une juste et sensible idée de la Religion véritable et de l'opération de Dieu dans cette Religion, il faut dire qu'elle est à la nature morale de l'humanité ce que l'humanité elle-même est à la nature physique. La nature physique par elle même, prise sur le globe que nous habitons, est viciée et sauvage. C'est à la culture de l'homme qu'elle doit d'être assainie, fécondée et embellie comme nous la voyons dans les régions civilisées ; c'est grâce au défrichement, au labourage, à l'ensemencement, à la taille, à la greffe et à tous les procédés de l'industrie humaine qu'elle participe à la civilisation même, et qu'elle est élevée en quelque sorte à l'honneur humain. Elle est la culture de l'homme, qui en est le colon. Eh bien, l'homme est pareillement la culture de Dieu, dont la charrue est l'Evangile, *agricultura Dei*, comme dit saint Paul (1). Il n'est pas moins vicié, pas moins sauvage par lui-même que la nature physique, par l'altération originelle que lui a apportée sa séparation de son Principe. Il est par cette mauvaise nature ce que sont encore les vrais sauvages par la déviation accidentelle qui les a séparés du tronc du genre humain. Il n'y a jamais eu de civilisation véritable que dans la mesure où il y a eu de la religion. Et c'est là ce qui fait l'immense supériorité de l'humanité chrétienne sur l'humanité païenne, et des saints sur les sages. C'est *l'olivier sauvage* enté sur *l'olivier franc*, et fait partici-

(1) Aux Corinthiens, III, 9. — De là toutes les images et paraboles tirées de l'agriculture dans l'Evangile.

pant de sa racine et de sa substance (1). Que s'il vient à l'oublier et à croire follement que c'est lui qui porte la racine et non la racine lui ; que s'il pousse ce pernicieux orgueil jusqu'à s'en retrancher croyant la retrancher, il redevient sauvage, il meurt.

Toutes nos erreurs, disait déjà Sénèque, *tiennent à ce que nous ignorons que nous sommes malades.* C'était déjà beaucoup que le soupçon de cet état. L'Antiquité païenne n'était pas sans l'avoir. Elle ignorait seulement la maladie, et était totalement dépourvue de remède, attendant le Médecin. Il est venu et il a dit à l'homme : « Tu dis : je suis riche et n'ai besoin de « rien ; et tu ne sais pas que tu es malheureux, et misérable, « et pauvre, et nu. Achète de moi, je te le conseille, de l'or « éprouvé au feu, afin de t'enrichir, et des vêtements blancs « qui couvrent ta nudité; oins aussi tes yeux de mon baume, « afin de voir (2). » Cette maladie, que JÉSUS-CHRIST est venu ainsi révéler et guérir par le divin remède de son Incarnation et de son Sacrifice, étant maintenant parfaitement connue pour être celle de l'orgueil, qui oblitère la vue, et de la concupiscence, qui l'épaissit, il doit être que nous n'en soyons guéris que par l'application de l'humilité et de l'expiation, qu'il a le premier pratiquées et comme préparées en sa personne pour qu'elles nous soient tout à la fois plus efficaces et plus douces, et dont la grâce, imprégnée de son amour, est ce *collyre* dont il faut *oindre nos yeux pour voir*.

JÉSUS-CHRIST a ainsi rendu la vue au monde, et des plus épaisses ténèbres où il s'enfonçait au rebours de son destin, il l'a élevé de clartés en clartés jusqu'au règne de la lumière, lumière éternelle pour ses élus, et lumière temporelle pour les sociétés, accusant tous leurs écarts et les préservant des abîmes.

Mais le monde, dans cette liberté inaliénable qui ne permet pas à Dieu même de le sauver sans lui, et qui laisse accès, pour les sociétés comme pour les individus, à cet Esprit de ténèbres dont la puissance ne peut tourner qu'à sa propre confusion, semble être entré, depuis un siècle, dans une éclipse totale de JÉSUS-CHRIST, et se voit menacé de devenir la

(1) Aux Romains, XI, 24.
(2) Apoc., III, 17, 18.

fatale démonstration de cette vérité, que comme JÉSUS-CHRIST fut la lumière pour le monde, il l'est, et il la sera toujours. Et certes, si les ténèbres sont la contre-épreuve de la lumière, quelle démonstration plus éclatante de JÉSUS-CHRIST que celle dont nous nous donnons l'effrayant spectacle à nous-mêmes!

Auguste NICOLAS.

REVUE DES LIVRES.

1. Le pèlerinage de Lourdes. — 2. Visites au Saint-Sacrement. — 3. Vie de la Bienheureuse. Marguerite-Marie. — 4. Le mois du Sacré-Cœur.

Obligé de renvoyer à huit jours, faute de place, l'examen de divers ouvrages importants qui nous ont été remis, nous nous hâtons de recommander les suivants, qu'il serait trop tard de signaler à l'attention de nos lecteurs, si nous attendions plus longtemps :

1. *Le pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes sanctifié;* in-24 de 90 pages, Rodez, 1874, chez la Ve E. Carrère, et à Paris, chez Téqui, libraire de l'Œuvre de Saint-Michel; — prix 30 cent., et *franco*, 35 cent.

C'est l'œuvre d'un vénérable eccclésiastique très-zélé pour le culte de Notre-Dame de Lourdes. Cet opuscule, écrit avec éloquence et onction, contient une *Notice historique* qui expose le fait de l'apparition en termes clairs et précis et renferme, sous forme de Méditations, suivies chacune d'un récit de miracle, une Neuvaine préparatoire au pèlerinage. Ces courtes Méditations peuvent servir de lecture publique dans les paroisses où l'on voudrait faire solennellement une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes. — Ce recueil contient en outre des prières, des hymnes et des cantiques nouveaux en l'honneur de la très-sainte Vierge. Les précieux avantages qu'il offre ont porté plusieurs curés à distribuer un de ces opuscules à chacun des pèlerins, et ils n'ont eu qu'à se louer de cet excellent moyen. — C'est pour favoriser la diffusion de ce Manuel qu'un dépôt a

été réclamé par l'Œuvre de Saint-Michel fondée par le P. Félix.

---

2. *Visites à Jésus-Hostie*, par l'auteur des *Avis spirituels*; 2 vol. in-32 de VIII-240 et VI-256 pages; Paris, 1875, chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

Ces deux charmants petits volumes, œuvre d'un auteur qu veut rester inconnu, et dont nous avons déjà eu l'occasion de louer les productions, forment deux séries chacune de 33 visites au Saint-Sacrement. Il pourrait paraître téméraire, comme il le dit lui-même, d'oser, après saint Alphonse de Liguori, proposer aux âmes chrétiennes de *nouvelles visites*; aussi ne prétend-il pas rivaliser avec l'œuvre si belle de l'éminent Docteur; mais, en raison même de la sainte avidité avec laquelle les âmes ferventes recherchent l'opuscule de saint Alphonse, il a pensé qu'un peu de variété dans les considérations devant le Tabernacle pourrait ne pas être sans utilité pour les lecteurs qui ont tant de fois parcouru le livre du saint. L'onction et le charme des *Visites à Jésus-Hostie* attirera certainement les âmes pieuses, qui trouveront de plus, dans ces volumes, des prières pour entendre la messe et d'autres prières au Saint-Sacrement, principalement celles de l'office de la fête.

---

3. *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie*, par l'abbé E. Daras; in-18 de VIII-232 pages; Paris, chez Gaume et Ce, rue de l'Abbaye, 3.

Les *Vies* de la Bienheureuse Marguerite-Marie se multiplient : c'est un bien, parce que chacune d'elles a son cachet spécial et multiplie ainsi le nombre de ceux qui, en connaissant mieux la sainte religieuse de la Visitation, sont de plus en plus attirés au culte du Cœur sacré de Jésus. Le livre de M. l'abbé Daras, l'un de nos hagiographes les plus méritants, vient admirablement à la veille des grandes fêtes qui se préparent dans toute la catholicité. L'auteur s'est attaché particulièrement à montrer par quels sacrifices la Bienheureuse était devenue digne de connaître la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus; par quelles humiliations et quelles épreuves elle s'était unie à ce divin Cœur;

par quels actes de charité ardente et patiente elle avait travaillé à répandre l'amour de Notre-Seigneur jusqu'au jour où Dieu l'avait appelée à l'éternelle union. Autant que possible il laisse parler la Bienheureuse racontant, par l'ordre de ses supérieurs, les principales actions de sa vie, les combats qu'elle a soutenus, les apparitions et les enseignements du Seigneur. C'est certainement là l'un des meilleurs moyens de la faire aimer et admirer, et surtout d'inspirer le désir de l'imiter.

Le mois du Sacré-Cœur pour l'an de grâce 1875, par Guillaume Verspeyen, ouvrage revêtu de l'approbation ecclésiastique; Gand, 1875, chez Vander Schelder; — prix : 1 fr. 50 en Belgique.

Nos lecteurs connaissent déjà M. Guillaume Verspeyen, cet éloquent et courageux rédacteur du *Bien public* de Gand, dont les *Annales catholiques* ont eu plus d'une fois à reproduire les chaleureuses et catholiques paroles. Un livre de lui se recommande tout seul. Celui-ci comprend une série de prières et de réflexions pieuses pour chacun des jours du mois de Jésus, L'auteur a pris pour texte de ses commentaires l'acte de consécration récemment proposé à la dévotion des fidèles par la Sacrée-Congrégation des Rites. Dans ce cadre viennent trouver leur place tous les grands intérêts de l'Eglise et des âmes sur lesquels le Saint-Père a voulu spécialement attirer, pendant le mois juin 1875, les grâces du Sacré-Cœur de juin.

La table des matières que nous reproduisons ici, suffira pour donner une idée de la richesse et de la variété de ce sujet :

Préface. — Introduction. — *Premier jour*. De l'ingratitude des hommes envers le Sacré-Cœur de Jésus. — *Deuxième jour*. Le blasphème. — *Troisième jour*. De l'impunité sociale du blasphème. — *Quatrième jour*. De l'observation et de la sanctification du dimanche. — *Cinquième jour*. De l'observation sociale du dimanche. — *Sixième jour*. De la réparation à offrir au Sacré-Cœur de Jésus. — *Septième jour*. De la conversion des pécheurs. — *Huitième jour*. De l'indifférence en matière de religion. — *Neuvième jour*. De l'indifférence à l'égard des intérêts de la religion. — *Dixième jour*. Le libéralisme catho-

lique. Importance de la question. — *Onzième jour.* Le libéralisme catholique. Sa notion vraie. — *Douzième jour.* Le libéralisme catholique. Eclaircissements pratiques. — *Treizième jour.* Le libéralisme catholique. Moyen curatif : l'humilité. — *Quatorzième jour.* Le libéralisme catholique. Moyen curatif : la soumission à l'Eglise. — *Quinzième jour.* Le libéralisme catholique. Moyens curatifs : la dévotion au Pape. — *Seizième jour.* Du triomphe de l'Eglise. — *Dix-septième jour.* De quelques moyens de coopérer au triomphe de l'Eglise. — *Dix-huitième jour.* De la paix de l'Eglise. — *Dix-neuvième jour.* De la sanctification du clergé. — *Vingt unième jour.* Les ordres religieux. — *Vingt-deuxième jour.* De la soumission à la volonté de Dieu. — *Vingt-troisième jour.* De la sanctification des justes. — *Vingt-quatrième jour.* Du salut éternel de nos âmes. — *Vingt-cinquième jour.* De la consécration au Sacré-Cœur de Jésus. — *Vingt-sixième jour.* De la consécration de nos âmes au Sacré-Cœur de Jésus. — *Vingt-septième jour.* De la consécration des familles au Sacré-Cœur de Jésus. — *Vingt-huitième jour.* De l'éducation chrétienne. — *Vingt-neuvième jour.* De la consécration de la Belgique au Sacré-Cœur de Jésus. — *Trentième jour.* Du règne social de N. S. Jésus-Christ.

J. CHANTREL.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE (1)

I

Réparations des presbytères.

Les réparations locatives des presbytères, telles qu'elles sont indiquées par l'article 1754 du Code civil, sont à la charge exclusive du curé. Un état de situation dressé à son entrée dans la paroisse, aux frais de la commune et à la diligence du maire, permet de constater à la sortie celles dont il est tenu, soit en personne soit en ses héritiers, comme locataire (art. 44, décret du 30 décembre 1809; art. 21, décret du 6 novembre 1813).

Quant aux autres, il n'en est point tenu : c'est aux fabriques ou aux communes, suivant que les unes ou les autres sont pro-

(1) Extrait de l'*Univers.*

priétaires du presbytère, à les supporter. Ainsi, c'est à la fabrique ou à la commune de faire les réparations à la toiture, selon l'obligation du propriétaire d'entretenir le bailleur clos et couvert; mais le curé ne saurait exiger que les portes et fenêtres fussent peintes aux frais de l'une ou de l'autre, même pour en assurer la conservation.

A défaut de ressources suffisantes de la fabrique, la commune, lors même qu'elle n'est pas propriétaire, peut être contrainte à exécuter les grosses réparations du presbytère; mais il n'en est pas de même de la reconstruction totale ou partielle du bâtiment.

Dans ce cas, la commune est mise par la loi du 18 juillet 1837 (art. 30, § 13) dans la faculté de choisir entre fournir un lógement en nature au curé ou lui payer une indemnité en argent. D'après la jurisprudence du ministère de l'intérieur (décision ministérielle du 10 octobre 1863, et 18 août 1864), les travaux de reconstruction totale ou partielle ne peuvent être imposés d'office aux communes par les préfets.

Si la commune opte pour la reconstruction du presbytère, elle doit supporter intégralement la dépense, sans recours contre la fabrique.

II

Propriété des cloches.

La propriété des cloches, autrefois litigieuse, ne doit plus faire de doute maintenant, depuis l'arrêt doctrinal de la cour de Rouen du 23 avril 1856, arrêt conforme à une lettre ministérielle du 31 juillet 1854. Aux termes de cet arrêt, les cloches sont meubles, et doivent être considérées comme appartenant aux fabriques, « à moins qu'elles n'aient été acquises par les communes, ou qu'elles ne soient devenues leur propriété par un titre régulier. » En conséquence, une fabrique peut revendiquer une cloche qui aurait été placée provisoirement dans un édifice appartenant à la commune en attendant la construction du clocher d'une église neuve remplaçant l'ancienne église paroissiale où cette cloche se trouvait.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

— [illegible] place du Panthéon, [illegible]

ANNALES CATHOLIQUES

ACTE DE CONSÉCRATION

AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Approuvé par décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 22 avril 1875, et proposé à tous les fidèles par Notre Saint-Père le Pape Pie IX.

O Jésus! mon Rédempteur et mon Dieu, nonobstant le grand amour qui vous a porté à répandre tout votre sang précieux pour les hommes, ils ne vous refusent pas seulement leur amour, mais ils vous offensent, vous outragent, blasphèment votre nom et profanent les jours consacrés à votre culte. Ah! puissé-je offrir quelque satisfaction à votre Cœur divin! Puissé-je réparer l'ingratitude dont vous êtes victime de la part du plus grand nombre des hommes! Je voudrais pouvoir vous prouver combien je désire, en présence de tous, honorer votre Cœur adorable, répondre par l'amour à son immense amour et accroître de plus en plus votre gloire! Je voudrais pouvoir obtenir la conversion des pécheurs et secouer l'indifférence de tant de chrétiens qui, peu sensibles au bonheur d'être les enfants de l'Église votre Épouse, n'ont à cœur ni ses intérêts, ni ceux de votre gloire. Je voudrais pouvoir désabuser ces catholiques qui, tout en se distinguant par les œuvres extérieures de charité, demeurent trop attachés à leurs opinions, répugnent à se soumettre aux décisions du Saint-Siége, ou nourrissent des sentiments peu conformes à son enseignement; je voudrais qu'ils comprissent enfin que celui qui, en toutes choses, n'écoute pas l'Eglise, n'écoute pas Dieu toujours présent en elle.

Pour atteindre ces fins si saintes, pour obtenir le

triomphe et la tranquillité stable de l'Eglise, votre Epouse sans tache, le bien-être et la prospérité de votre Vicaire sur la terre, l'accomplissement de ses intentions, la sanctification et la perfection toujours croissantes du Clergé, la réalisation de vos desseins, ô mon Jésus! et la pleine satisfaction de votre divine volonté, la conversion des pécheurs et le progrès des justes, pour assurer le salut de nos âmes, enfin pour plaire à votre très-aimable Cœur,

Prosterné à vos pieds, en la présence de la très-sainte Vierge Marie et de toute la Cour céleste, je reconnais solennellement que, par tous les titres de justice et de reconnaissance, je vous appartiens entièrement et uniquement, ô Jésus! mon Rédempteur, unique source de bonheur spirituel et temporel; et m'unissant à l'intention du Souverain-Pontife, je me consacre moi-même avec tout ce qui m'appartient à votre Cœur sacré, que je m'engage à aimer et à servir de toute mon âme, de tout mon cœur et de toutes mes forces, EN M'APPROPRIANT VOS VOLONTÉS ET EN UNISSANT TOUS MES DÉSIRS AUX VOTRES.

Pour vous donner une marque publique de la sincérité de cette consécration, je déclare solennellement devant vous, ô mon Dieu! que je veux à l'avenir honorer votre divin Cœur, en observant, suivant les règles de l'Eglise, les fêtes de précepte, et en usant de toute mon autorité pour en assurer autour de moi l'observance.

C'est dans votre aimable Cœur, ô Jésus! que je dépose tous ces saints désirs et les résolutions que votre grâce m'a inspirées, dans l'espoir de pouvoir par là compenser en quelque manière les injures que vous recevez de l'ingratitude des hommes, et trouver pour mon âme et les âmes de tous les miens, ma félicité et la leur dans cette vie et dans l'autre. Ainsi soit-il.

Sa Sainteté accorde à tous les fidèles qui accompliront cet

acte le 16 juin une Indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, en la forme ordinaire de l'Église,

Pourvu toutefois que, vraiment pénitents et confessés, ayant reçu la sainte Communion, ils aient visité une église ou un oratoire public, et là, pendant un certain espace de temps, ils aient prié dévotement aux intentions de Sa Sainteté.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — Les fêtes religieuses : processions du Saint-Sacrement, le Sacré-Cœur, Paray-le-Monial, l'Acte de consécration. — Bruit d'un concordat avec la Russie. — Les prêtres du Jura et le gouvernement de Berne. — Les vieux catholiques d'Allemagne. — Noces d'or de Mgr Allou, évêque de Meaux.

10 juin 1875.

Les fêtes religieuses se succèdent, la prière se multiplie, le mouvement religieux s'accentue chaque jour davantage, les derniers jours de mai et les premiers jours de juin ont été embellis par les belles processions du Saint-Sacrement qui, en France, se sont accomplies avec un immense concours et ont recueilli partout les marques du respect et de la foi des populations. La semaine dans laquelle nous allons entrer sera témoin de fêtes non moins magnifiques, et de la solennelle et universelle consécration des fidèles catholiques au Cœur de Jésus. Nous sommes dans l'octave du Sacré-Cœur: cette octave va se trouver ainsi comme doublée, et l'on est heureux de penser que la première pierre de l'église votive au Sacré-Cœur sera bénite, à Paris, sur les hauteurs de Montmartre, le jour même du deuxième centenaire de l'Apparition de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie, alors que des milliers et des milliers de pèlerins venus de toutes les parties de la France et du monde prieront, à Paray-le-Monial, pour l'Eglise et pour la patrie.

Ce même jour sera le vingt-neuvième anniversaire de l'élévation de Pie IX au Souverain-Pontificat. Pie IX, le Pape de l'Immaculée Conception, est aussi le Pape du Sacré-Cœur. Ecoutons, à ce propos, le cardinal Dechamps, archevêque de

Malines, qui vient de publier un Mandement pour l'Acte de Consécration :

« Le 16 juin, dit-il, est le vingt-neuvième anniversaire de l'exaltation au *souverain pontificat de Notre-Saint Père le Pape*, de Pie IX qu'on peut bien appeler le Pape du Sacré-Cœur. C'est lui, en effet qui, par son décret du 23 avril 1856, a voulu que la fête du Sacré-Cœur fût obligatoire pour l'Eglise universelle. C'est lui qui, le 18 septembre 1864, publiait le décret de béatification de Marguerite-Marie de la Visitation. C'est lui enfin qui, par le présent décret, invite les catholiques de toutes les nations à se consacrer au Sacré-Cœur, afin de demander plus efficacement à Dieu la conversion des pécheurs, la sanctification du clergé, la persévérance des justes, la fidélité de tous ceux qui sont appelés à souffrir aujourd'hui avec Notre-Seigneur Jésus-Christ pour son Eglise : *pro corpore ejus, quod est Ecclesia* (Coloss. I. 24).

« Soyons donc les vrais enfants d'un pareil Père, et ne faisons avec lui qu'un cœur et qu'une âme, afin de rendre à notre divin Rédempteur amour pour amour, de lui demander en ce grand jour du 16 juin les grâces spéciales dont nous avons tous besoin en ces temps d'épreuves, et d'obtenir de lui la liberté de l'Eglise, la paix du monde et le salut de nos âmes. La très-sainte Vierge Marie, que nous venons d'honorer spécialement pendant le mois de mai, unira sa puissante prière à la nôtre. »

Nous avons reçu un grand nombre de Mandements de Nos Seigneurs les évêques à l'occasion de cette grande journée du 16 juin : à notre grand regret, nous ne pouvons reproduire ces beaux monuments de la piété épiscopale ; ces documents et les événements considérables s'accumulent tellement, que nos pages doublées ne peuvent suffire à tout enregistrer, et que nous nous voyons de nouveau préoccupés des moyens d'agrandir notre œuvre sans demander de sacrifices trop pénibles à nos abonnés. Nous ne tarderons probablement pas à revenir sur ce sujet.

Dieu, qui se laisse toucher par la prière et par le repentir, semble vouloir donner comme un moment de repos aux Eglises

souffrantes de la Pologne, de l'Allemagne et de la Suisse, repos très-relatif, du reste, comme on va le voir.

L'*Univers* a donné récemment, sans la garantir, mais en la croyant sérieuse, la nouvelle suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance et qui paraît se confirmer :

On sait, dit-il, que, depuis 1868, tous les diocèses catholiques, dans la Pologne russe, étaient soumis à l'autorité d'un synode institué à Saint-Pétersbourg pour être l'intermédiaire entre Rome et les fidèles de la Pologne. Ce synode avait confisqué aux évêques à son profit non-seulement le droit de correspondre avec Rome, mais même toute autorité autonomique dans l'administration de leurs diocèses. C'était le renoncement de toutes les lois de l'Eglise catholique, une sorte de schisme dans lequel on avait placé par force le clergé polonais, et il n'y avait pas à songer à un arrangement quelconque entre Saint-Pétersbourg et Rome tant que le gouvernement russe s'obstinait à conserver ledit synode créé par un ukase. Or, on dit qu'un concordat serait arrêté entre le gouvernement russe et le Saint-Siége, lequel concordat garantirait à l'Eglise des avantages considérables.

Voici quels seraient ces avantages :

1° Chaque évêque administrera avec pleine autorité autonomique son diocèse ;

2° Il correspondra directement avec Rome ;

3° L'ukase de 1868 est aboli ;

4° Les recours en appel des évêques ne seront plus adressés au synode, mais au métropolitain de Varsovie, qui les transmettra à Rome.

En retour de ces concessions, le Saint-Père consentirait à ce que le synode continuât d'exister, mais sur d'autres bases. Il ne serait plus une instance supérieure pour les évêques et composé des fondés de pouvoirs des chapitres qui s'arrogeaient le droit de commander à leurs pasteurs, mais une assemblée composée des délégués des évêques, et révocable à tout instant.

Puisse cette heureuse nouvelle se confirmer !

Nous avons dit, dernièrement, que le gouvernement prus-

sien était disposé à apporter certains adoucissements aux lois de persécution ; en Suisse, on peut s'attendre à voir enfin les curés du Jura rendus à leurs paroisses. Le Conseil fédéral, voyant que le gouvernement cantonal de Berne ne se pressait pas de faire droit à ses injonctions, a pris, à la date du 31 mai, l'arrêté suivant :

Le Conseil fédéral suisse,

Vu le recours du 3 septembre 1874, par lequel M. l'avocat Moschard, à Moutier, agissant au nom des prêtres expulsés du Jura bernois, demande que « l'arrêté d'expulsion rendu par le « gouvernement de Berne, sous la date du 30 janvier 1874, ne « puisse continuer à recevoir son exécution sous l'empire de la « Constitution fédérale actuelle et en face des garanties renfermées « dans les articles 44 et 45 de cette constitution ; »

Vu le recours de la population catholique du Jura bernois, du mois d'août 1874, couvert de 9,100 signatures, et tendant, entre autres conclusions, « à faire lever le décret d'expulsion rendu par « le Conseil exécutif de Berne contre les ecclésiastiques catho- « liques ; »

En exécution de son arrêté du 27 mars 1875, par lequel le gouvernement du canton de Berne était invité à faire rapport au Conseil fédéral le plus tôt possible sur la question de savoir s'il se propose de son côté de laisser subsister encore plus longtemps l'interdiction faite par son arrêté du 30 janvier 1874 aux prêtres catholiques romains de séjourner dans les districts du Jura bernois, et en cas d'affirmation, à lui exposer les motifs détaillés qui, à son avis, rendent nécessaire le maintien de cette mesure exceptionnelle ;

Vu les offices qui lui ont été adressés par le gouvernement de Berne, les 5, 15 et 25 mai, dont le dernier se termine par la déclaration que le gouvernement, aussitôt que la loi soumise en ce moment au Grand-Conseil, au sujet des atteintes portées à la paix confessionnelle, d'après ses lettres des 5 et 15 mai, sera adoptée par le Grand-Conseil et le peuple bernois, révoquera successivement la mesure d'expulsion prononcée contre les ecclésiastiques du Jura, de telle sorte que la rentrée dans les districts jurassiens serait permise d'abord *aux moins compromis*, puis *plus tard aux autres* (*sic*) ;

Considérant :

Le recours soulève la question de savoir si le décret d'expulsion rendu par le gouvernement de Berne est compatible avec les dispositions de la Constitution fédérale actuelle, et peut continuer à déployer ses effets sous l'empire de cette constitution.

Cette question doit être résolue négativement. En ce qui concerne les articles 44 et 45 de la Constitution, ils doivent, comme l'a reconnu le Tribunal fédéral dans son jugement du 26 février 1875, être interprétés dans ce sens qu'il n'est pas plus loisible à un gouvernement cantonal de bannir d'un district un ressortissant du canton, que d'expulser du canton un citoyen suisse pour d'autres motifs que pour ceux énumérés dans l'article 45.

Quant à l'article 50, qui donne à la Confédération et aux cantons le droit de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre public et de la paix entre les membres des diverses communautés religieuses, ainsi que contre les empiétements des autorités ecclésiastiques sur les droits des citoyens et de l'Etat, il ne saurait être entendu dans ce sens que ces mesures pourraient porter atteinte aux principes posés ou aux droits garantis par cette constitution, mais au contraire qu'elles doivent se mouvoir dans les limites de cette dernière.

D'un autre côté, il y a lieu de tenir compte que l'arrêté du gouvernement de Berne a été rendu sous l'empire de la Constitution de 1848, et qu'il n'excédait pas les limites de la souveraineté cantonale, telles qu'elles étaient tracées par cette Constitution ; qu'il est dans la nature des choses qu'une mesure semblable ne pouvait pas se trouver annulée, *ipso facto*, par l'entrée en vigueur de la Constitution, mais qu'il y avait lieu et qu'il y a lieu encore de laisser au gouvernement de Berne, pour retirer son arrêté, le temps nécessaire pour que cette mesure puisse être prise sans compromettre l'ordre public.

Dans le rapport qu'il a adressé à ce sujet au Conseil fédéral à la date du 25 mai courant, le gouvernement de Berne déclare qu'il révoquera la mesure d'expulsion prononcée contre les prêtres du Jura successivement, et en commençant par autoriser la rentrée des moins compromis dès que le Grand-Conseil et le peuple bernois auront adopté le projet de loi tendant à réprimer les atteintes à la paix confessionnelle, qui leur sera prochainement soumis.

Il n'est toutefois pas possible d'ajourner ainsi de nouveau à une époque indéterminée la solution de cette affaire et de la faire

dépendre d'un fait dont la réalisation peut subir des retards parfaitement indépendants de la volonté du Gouvernement.

Arrête :

Le gouvernement de Berne est invité à rapporter son arrêté du 30 janvier 1874 concernant l'expulsion d'un certain nombre d'ecclésiastiques catholiques des districts du Jura.

Il lui est accordé, à cet effet, un délai de deux mois, à partir de la date du présent arrêté (31 mai 1875).

Le gouvernement de Berne n'a donc plus que quelques semaines devant lui pour s'exécuter. Il faudra bien qu'il cède devant la plus haute autorité de la république suisse ; mais il paraît que déjà il prépare un projet de loi sur le culte privé qui retirera une partie de ce qu'il se voit contraint d'accorder. Voici le sens général des huit articles dont se compose ce nouveau projet :

Le Grand Conseil, considérant qu'il est nécessaire de déterminer dans quelles limites pourra être exercé le droit de culte privé ; en application des art. 50 et 56 de la Constitution fédérale et du § 2 de la loi ecclésiastique du 18 janvier 1874 ; vu les propositions de la direction des cultes et du Conseil exécutif, arrête :

Article 1er. Aucune procession ni cérémonie du culte ne peut avoir lieu en dehors des locaux qui sont consacrés au culte (églises, chapelles, oratoires, maisons particulières ou autres locaux fermés). Sont réservés : 1° Le culte de campagne pour les troupes, suivant les dispositions des lois militaires et les ordonnances de l'autorité ; 2° les cérémonies religieuses aux enterrements, suivant les règlements y relatifs.

Les contraventions seront punies d'amende jusqu'à 200 francs ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à soixante jours.

Art. 2. Est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1,000 fr. ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an, celui qui excite à des hostilités contre les adeptes d'une religion des citoyens d'une autre confession et cela d'une manière dangereuse pour la paix publique.

Art. 3. Est puni d'une amende de 1,000 fr. au maximum ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an, tout ecclésiastique ou ministre d'une religion qui, dans l'accomplissement ou à l'occasion de ses fonctions, s'exprime au sujet des institutions de

l'Etat ou des décisions de l'autorité d'une manière dangereuse pour le maintien de la paix publique.

Art. 4. L'exercice des fonctions ecclésiastiques est interdit à tout ecclésiastique ou ministre d'une religion qui n'appartient pas à une communauté reconnue par l'Etat : 1° s'il fait partie d'un ordre religieux interdit par l'Etat; 2° s'il est placé sous une juridiction épiscopale non reconnue par l'Etat (art. 50 de la Constitution fédérale) et si dans ce cas il refuse de signer une déclaration écrite d'obéissance absolue aux lois et aux autorités de l'Etat.

Celui qui contrevient à ces dispositions est punissable d'une amende de 1,000 francs au maximum ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an.

Art. 5. L'autorisation de l'Etat est nécessaire pour l'exercice des fonctions pontificales (actes de juridiction épiscopale) dans l'intérieur du canton par des supérieurs ecclésiastiques non reconnus. Cette autorisation ne peut être donnée que temporairement et pour des occasions déterminées (par exemple des confirmations) et ne peut pas être déléguée.

Pénalités : amende jusqu'à 2,000 francs; emprisonnement jusqu'à deux ans.

Art. 6. Les réunions religieuses contraires à l'ordre public ou à la morale pourront être dissoutes par voie administrative. Les participants seront remis aux tribunaux.

Art. 7. Les contraventions à la présente loi sont soumises aux dispositions générales du Code pénal et de la procédure pénale, toutefois sous les réserves suivantes : 1° Le juge pour connaître de ces contraventions est en première instance le président du tribunal comme juge de police, sauf recours au tribunal de police, au tribunal d'appel et à la cour de cassation; 2° l'instruction et le jugement du procès aura lieu d'après les formes prescrites pour les contraventions aux lois de police; 3° les peines prononcées ont le caractère de peines de police, etc.

Art. 8. La loi entrera en vigueur immédiatement après son acceptation par le peuple. Formule d'exécution.

C'est bien là la liberté telle que l'entend le libéralisme : nous espérons que les catholiques du Jura n'auront pas à la subir. En tout cas, il est certain que le retour des curés légitimes sera le coup de mort porté au vieux-catholicisme dans cette partie de la Suisse.

Les vieux-catholiques d'Allemagne essaient de lutter contre le mauvais succès. Leur Congrès de l'année dernière a misérablement échoué; ils en préparent un nouveau, qui devra se tenir encore à Bonn. Le malheureux Dœllinger a adressé, à ce sujet, au patriarche schismatique de Constantinople la lettre suivante :

L'année dernière furent tenues à Bonn des conférences entre des membres des Eglises orthodoxes de Russie et de Grèce et de l'Eglise anglicane, dans le but de préparer et d'aplanir la voie qui pourrait conduire à une union sur les dogmes fondamentaux de notre sainte religion, union d'où sortirait la reconnaissance réciproque d'une fraternité religieuse et d'une communion ecclésiastique. Les théologiens qui représentaient l'Allemagne à ces conférences appartiennent à ce parti de l'Eglise catholique, qui n'a pas reconnu le Concile du Vatican et les dogmes nouveaux de l'infaillibilité et de la suprématie illimitée du Pape, que le Concile a proclamés. Ces théologiens sont convaincus que l'*Eglise orthodoxe du patriarcat de Constantinople est la véritable Eglise qui a reçu l'héritage apostolique* et qui forme aujourd'hui une partie de l'antique, grande et apostolique communauté chrétienne.

Pour ce qui concerne les différences dogmatiques qui pourraient encore exister entre ces théologiens allemands et ceux de l'Eglise grecque orientale, nous sommes d'avis qu'il ne sera pas difficile de trouver des explications qui satisferont les deux partis et qui conduiront au rétablissement de l'unité ecclésiastique telle qu'elle existait autrefois, pendant près de douze siècles.

Comme nous avons l'intention de reprendre nos conférences à Bonn vers le milieu du mois d'août prochain, nous serions heureux d'y revoir des représentants du patriarcat de Constantinople. Et afin que les frais de route ne soient pas un empêchement, des Anglais de distinction nous ont promis de les payer. En conséquence, la Commission de l'Union adresse cette présente invitation officielle à nos frères en Jésus-Christ, messieurs les professeurs de théologie de Constantinople, et s'offre de leur donner tous les renseignements désirables dont ils auraient besoin.

Au nom de la Commission :
IGNACE DŒLLINGER.

Munich, 13 mars.

La *Germania* de Berlin, qui publie cette pièce, ajoute que le Patriarcat a résolu d'y donner suite et qu'il a nommé pour

ses représentants à Bonn Philotheos Briennius, professeur à l'école nationale du Phanar ; Jean Anastassiadis, professeur à la Faculté de théologie de Chalki, et l'archimandrite Germanos Grigoros, qui demeure à Genève. L'invitation a donc été acceptée, et les choses sont au mieux. Seulement, que M. Dœllinger nous permette de lui demander pourquoi ses partisans et lui ne se convertissent pas à l'Eglise orthodoxe de Constantinople? Si sa conscience lui fait déclarer que l'Eglise orthodoxe du patriarche de Constantinople est la véritable Eglise qui a reçu l'héritage apostolique, il ne lui reste absolument autre chose à faire, pour être conséquent, que de passer au schisme grec. Ou bien veulent-ils, lui et les siens, attendre jusqu'à ce que les gouvernements allemands, sous le prétexte récemment allégué par eux que les vieux-catholiques appartiennent à l'Eglise catholique romaine, aient arraché à celle-ci tout ce qu'elle possède en biens et en édifices pour le livrer aux vieux-catholiques? Ce serait évidemment fort curieux, et tout le mouvement vieux-catholique s'expliquerait d'une étrange manière. Il serait aussi, pour cela, fort à propos que les vieux-catholiques entrassent également en négociation avec l'Eglise orthodoxe, dont ils prétendent partager les biens. Si les dispositions géographiques étaient un obstacle et si Constantinople était trop éloigné de Berlin, ils pourraient invoquer la protection du Czar, qui certainement ne serait pas moins bien disposé à les soutenir que ces Anglais de distinction qui se sont offerts de payer les frais de route des théologiens grecs qui doivent se rendre à Bonn.

Nous ne terminerons pas cette revue sans dire un mot des noces d'or de Mgr Allou, évêque de Meaux, qui ont eu lieu le 28 mai, et qui ont été célébrées par un immense concours de clergé et de peuple. « C'était, dit l'un des curés du diocèse, M. l'abbé Daras, dont nos lecteurs connaissent les *Vies des Saints*, c'était un touchant spectacle de voir ce saint vieillard, appuyé sur les bras de ceux qui l'entouraient, chercher de ses yeux affaiblis, où ne se reflète presque plus rien de ce monde, le chemin qui le conduisait à l'autel. L'âge semblait rendre à son visage la candeur des premières années, sans lui ôter la majesté que

donnent une haute raison et la longue habitude du gouvernement. C'est le dernier éclat d'une vie intègre, et la beauté sous laquelle Dieu se montre dans Daniel et dans saint Jean. Quand le pontife entra, précédé de son clergé, une excellente musique militaire annonçait l'ouverture de ce jubilé sacerdotal. La cathédrale, restaurée par ses soins, mais dont il ne voyait plus les merveilles, suffisait à peine à contenir les autorités civiles et militaires, et une foule très-attachée à son vieil évêque, qu'elle connaît depuis plus de quarante ans, et dont elle aime la simplicité et la bonté. »

La ville de Meaux tout entière et le clergé de tout le diocèse ont montré en cette circonstance combien ils ont de vénération et d'affection pour le saint vieillard qui, depuis tant d'années, est le père, le pasteur et le docteur de cette contrée autrefois enseignée par Bossuet. Mgr Allou s'est montré vivement touché des témoignages de cette piété filiale. Au milieu de sa joie, il n'a point voulu oublier les douleurs de Pie IX, et l'on a vu l'Evêque et ses prêtres également empressés à proclamer leur amour et leur fidélité pour le Saint-Père. La *Semaine religieuse* de Meaux a rendu de cette fête un compte aussi intéressant que complet.

J. Chantrel.

LE SACRÉ-CŒUR (1)

Nous recommandons aux méditations des libres-penseurs ce fait, près duquel ils semblent vouloir passer sans le voir, quoiqu'ils ne laissent pas d'en parler souvent.

Il y a deux siècles, dans un petit couvent de France nouvellement bâti, vivait une jeune religieuse d'humble condition, sans parents, sans relations dans le monde, sans littérature et sans rien de particulier, sinon que, comme à beaucoup d'autres religieuses, Jésus-Christ lui apparaissait, ce qui ne fut une chose bien rare en aucun temps et ne la tirait guère du commun. Malgré ces apparitions, elle réunissait toutes les conditions désirables pour vivre inaperçue et mourir inconnue, comme une goutte de pluie qui tombe du ciel dans la mer.

(1) Extrait de l'*Univers*.

Cependant cette petite religieuse a une histoire, et son nom, après deux cents ans, fait assez de bruit parmi les hommes. Elle se nommait Mademoiselle Alacoque. Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Madame de Sévigné, Ninon de Lenclos, Bossuet, Turenne, une quantité d'illustres vivaient de son temps et n'entendirent jamais parler d'elle. Aujourd'hui, tous ceux qui connaissent ces noms célèbres connaissent aussi le nom de Mlle Alacoque, et beaucoup d'autres encore le prononcent avec vénération qui ne connaîtront jamais ses grands contemporains. Dès à présent, c'est à elle qu'est échue la renommée populaire et impérissable. On peut douter qu'il soit aussi souvent question, dans l'avenir, des hommes qui font maintenant personnage. Croyez vous que les enfants qui voient M. Gambetta et M. Thiers se souviendront d'eux lorsqu'ils seront hommes ? Et nous, nous avons oublié Béranger, et la toile d'araignée commence de vêtir enfin les muses qui furent nos Sévignés.

Ce qui a fait la gloire incomparable, dominante et immortelle de la religieuse de Paray, c'est le rayon que Jésus-Christ jeta sur elle, et la parole qu'il l'a chargée de redire pour l'amour de l'humanité. Il avait ainsi aimé l'âme brillante de sainte Thérèse, mais sans lui laisser un gage aussi précieux de sa pitié pour les misères humaines. A la dernière apparition, le 16 juin 1675, lui découvrant son Cœur sacré, il lui a dit : « Regarde, voici ce cœur qui a tant aimé les hommes. »

Cetté parole, adressée dans l'ombre d'un cloître à un seul témoin, n'a pu périr. Le cloître ne l'a pas tenue captive ; ayant franchi ses murailles, elle n'est pas morte méprisée sur les chemins du monde ; livrée sans défense aux commentaires ignorants ou méchants des hommes, elle n'a pas été étouffée. Le jansénisme, à qui elle portait une atteinte mortelle, a voulu la combattre ; il y a perdu sa science, si puissante alors. L'impiété n'a pas mieux réussi. Voltaire s'y est mis en vain. Assurément ce serait faire à Voltaire un honneur immérité que de dire qu'il a senti ou pressenti la force divine du coup dont l'impiété recevait l'atteinte aussi profondément que l'hérésie. Sa vanité et son ignorance étaient folles et trop sottes pour admettre la divinité de Jésus-Christ ou pour croire que Jésus-Christ osât le combattre avec ce dédain. Quoi ! même en suppo-

sant l'existence de Dieu et Jésus-Christ Dieu, une parole obscure dite à une obscure religieuse pour lutter contre le génie de Voltaire! Autant croire à l'ange qui en une nuit tua les deux cents mille hommes de Sennachérib. Voltaire était complétement incapable d'un raisonnement qui le conduisît à croire que le Dieu des chrétiens fût plus sage et plus fort que lui. S'il admettait à la rigueur, *académiquement*, que Dieu d'une seule parole eût créé le monde, cela était bon à dire en vers et du Dieu académique seulement; mais que le Dieu des chrétiens n'eût besoin que d'une parole, lui aussi, pour borner le torrent de Voltaire, Voltaire, en cela semblable à Sarcey, ne le croyait pas plus qu'aujourd'hui Sarcey. La vision de « Mlle Alacoque », ne lui paraissait qu'une folie *christicole*; il s'en moquait avec sincérité, suivi de tous les beaux esprits de France.

Voltaire et les beaux esprits n'empêchèrent pas le Sacré-Cœur de faire son chemin dans la France et dans l'Église, ni le jansénisme, si savant, si grave et si pieux, d'avoir des convulsions et de mourir. L'école de Voltaire continua ses plaisanteries. Elle fit la Révolution, emprunta au jansénisme la constitution civile du clergé, et Dieu, suivant la plaisanterie de Voltaire et de Frédéric de Prusse, vit beau jeu. Voltaire parut vainqueur. La Révolution ne parut pas s'inquiéter beaucoup de « Mlle Alacoque. » A Paris, toujours capitale de l'intelligence, Voltaire était au Panthéon et l'on rendait un culte religieux au cœur de Marat. Tous les jours, sur une place publique, quelques précurseurs des *couches nouvelles* allaient processionnellement chanter : *Cor Marat sacratissimum, ora pro nobis!* Le cœur de Jésus n'était guère invoqué que d'un petit nombre de guillotinés. Cependant, les soldats de Cathelineau, de Bonchamp, de Lescure, de Charette, le portaient sur leur poitrine. — Ils moururent, dit M. Sarcey. M. Sarcey dit la vérité. Mais quand ceux-là furent morts, Hoche conseilla aux généraux républicains d'aller à la messe, pour en finir, et le Sacré-Cœur resta dans le pays.

L'empire vint bientôt après. Certainement, il n'adora pas le Sacré-Cœur, mais il rétablit la messe, relégua Voltaire et mit au débarras une partie de la constitution civile. On ne re-

marque pas assez que depuis l'empire, et même depuis 89, la France de Dieu est en reconstitution. Sans doute, la reconstitution est lente, mais pourtant elle s'accomplit. La Révolution s'est faite de 1682 à 1789. Depuis 89 on reconstruit lentement mais continuellement. Dieu relève pierre à pierre tout ce qui est nécessaire à la France de Dieu. Que lui importe le reste! Le Sacré-Cœur profite de tout. Lui ne se relève pas : depuis 1675, il n'a cessé de grandir. Tout ce qui est pour lui, croît avec lui et par lui. Tout ce qui n'est pas lui, tout ce qui se fait sans lui ou contre lui, tombe. C'est ce qui nous rend compte très-suffisamment de beaucoup de détails qui restent obscurs dans les révolutions subséquentes, et de ces révolutions elles-mêmes. La Restauration se constitua pour n'avoir pas l'appui du Sacré-Cœur. Elle remit en place beaucoup de révolutionnaires, beaucoup de voltairiens; elle fut très-gallicane. Cette renaissance et cette recrudescence de vieux mauvais ferments lui furent funestes. Dieu donna à tout cela un demi-siècle pour mourir ou pourrir. On rappela Voltaire, on eut ce crapuleux Béranger, déshonneur de la France, et cent autres. Les *cordicoles* « eurent beau jeu! » Quatre ou cinq gouvernements périrent de mort violente, de plus en plus honteusement, emportant leurs constitutions si bien faites. Le dernier fera certainement époque. On ne l'accusera pas d'avoir été cordicole. Il y a bien de l'apparence qu'il en périra d'autres et que leurs constitutions mourront aussi. Le Sacré-Cœur résista à toutes ces convulsions, à toutes ces morts, à toutes ces catastrophes, dont chacune lui apporta un accroissement assez promptement visible. On ne peut nier que ce ne soit une dévotion en somme qui se porte assez bien. Pour nous, sans doute, nous désirons plus, mais nous avons bon espoir et nous sommes contents.

La bienheureuse Marguerite-Marie, « Mlle Alacoque, » comme ils disent, est sur les autels; c'est quelque chose. Il n'y a pas longtemps, le Sacré-Cœur a repris les armes, et la France a trouvé que ses soldats de Patay ne lui ont pas fait affront. Elle élève au Sacré-Cœur, « pieuse et pénitente, » une église qu'elle veut faire sinon la plus belle, au moins la plus riche de Paris. Du portail de cette église on pourra voir, il est vrai, la statue de Voltaire, mais elle ne paraîtra pas plus grosse et

plus grande que la brochure de M. Desonnaz, lequel, avec M. Sarcey, fait présentement la force et l'honneur des anticordicoles. On verra aussi la statue de Jeanne d'Arc, et peut-être celle de saint Louis. On verra encore le gouvernement aller à la messe, par ordre des représentants du peuple, chose qui ne se fait qu'en France. Et l'œil de la foi qni franchit l'horizon noir et perce les montagnes, n'aura pas de peine à découvrir le Pape sur son trône, *per Francos*. Allons, allons! en dépit des orages, tout va bien, et la reconstitution de la France de Dieu s'accomplit.

La France, *regnum Mariæ*, a reçu du ciel en présent quelques femmes qui ne paraissent nulle part en pareil nombre ni avec le même éclat : Clotilde, qui lui donna Clovis et le baptême, Radegonde, qui lui donna les monastères, Blanche de Castille, qui lui donna saint Louis, Jeanne d'Arc, qui la rendit à elle-même, Marguerite-Marie, qui lui transmit le Sacré-Cœur, c'est-à-dire un ravivement de la Rédemption.

Nous voici au second centenaire du 16 juin, où Jésus-Christ, découvrant son Cœur à son heureuse servante, lui dit : « Re« garde, voici ce cœur qui a tant aimé les hommes. » Et le Saint-Père, s'adressant au monde, qui le supplie, lui dicte une prière, pour que « tous ceux qui voudront se consacrer au Cœur de « Jésus, y trouvent un abri sûr, un remède contre les périls « qui menacent les âmes, la patience au milieu des épreuves « qui assaillent aujourd'hui l'Eglise du Christ; enfin, dans « toutes les angoisses, une confiance absolue et la consola« tion. »

Nous voudrions savoir comment les libres penseurs expliquent raisonnablement que la vision de la petite religieuse de Paray-le-Monial, morte depuis deux siècles, ait fait ce chemin.

Pour nous, il nous semble que la prière du Saint-Père est toute l'explication possible, et qu'il n'en est point d'autre qui puisse les contenter. Nous engageons les libres penseurs à prendre pour guide en cette recherche le petit livre pieux et sans nulle prétention que vient de publier un de nos confrères de la presse belge, M. Guillaume Verspeyen, avocat et rédacteur du *Bien public* de Gand, homme d'ailleurs fort distingué. Il ne se lance pas dans des considérations scientifiques et théo-

logiques, qui leur apprendraient peu de choses et qu'ils ne comprendraient pas beaucoup; mais il est bon écrivain, il connaît le temps et il a autant de piété que de bonne foi. Ce sont les meilleures conditions pour instruire et celles qui manquent le plus.

Louis Veuillot.

INVITO SACRO.

Son Eminence le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, a publié, à la date du premier juin, un *Invito sacro* ou mandement par lequel il prescrit, d'après la volonté formelle de Notre Saint-Père le Pape, de célébrer dans toutes les paroisses et basiliques de Rome une cérémonie spéciale, avec exposition du Saint-Sacrement, afin que les fidèles puissent se consacrer tous ensemble et d'une manière solennelle au Sacré-Cœur de Jésus, à l'occasion du grand anniversaire du 16 juin.

Voici l'*Invito sacro* du cardinal Vicaire, traduit par le *Journal de Florence :*

La nef dans laquelle Jésus dormait paisiblement, bien qu'elle fût agitée par les vents et battue par les flots sur la mer orageuse de Galilée, était l'image de l'Eglise catholique qui, dans le cours des siècles, devait, de temps à autre, soutenir des luttes et endurer des persécutions cruelles. Mais ce fut alors aussi que le Divin Maître sortit de son mystérieux sommeil, quand les Apôtres effrayés de l'imminent naufrage, firent douce violence à son Cœur paternel, en s'écriant : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons, » *Domine, salva nos, perimus.* (Math. VIII, 25). Ce fut alors que, se levant, il commanda aux vents et à la mer, et qu'il se fit un grand calme : *Tunc surgens imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* (*Ibidem*).

Parmi les nombreuses et diverses persécutions qu'a enregistrées l'Eglise dans ses fastes glorieux, une des plus furieuses est sans contredit celle qu'aujourd'hui même elle a à souffrir de la part des fils du siècle qui, tantôt par une hypocrisie raffinée, tantôt par une impiété manifeste, conspirent partout contre elle, l'assaillent et la combattent de toutes leurs forces, pour la voir, si c'était possible, détruite et anéantie. A qui donc, au milieu du présent danger, les enfants de l'Eglise re-

courront-ils, si ce n'est à Jésus? A qui répéteront-ils avec les paroles des Apôtres : « Sauvez-nous, nous périssons, » si ce n'est à son Cœur très-miséricordieux, foyer de l'amour immense qu'il porta à l'Eglise jusqu'à se sacrifier tout entier pour elle, afin de la sanctifier et de la rendre glorieuse? Oui, la dévotion à Jésus sous le symbole de son Cœur, par lui-même révélée, il y a deux siècles, à la Bienheureuse Marguerite Alacoque, religieuse de l'ordre de la Visitation, est très-efficace, non-seulement pour embraser nos cœurs du feu de la divine charité, mais encore pour hâter en notre faveur le jour des miséricordes du Seigneur et pour en obtenir des grâces signalées et des bénédictions copieuses. Voici en effet ce que la servante de Dieu a laissé écrit sur cette tendre dévotion : « Notre-Seigneur m'a découvert les trésors d'amour et de grâces qu'il réserve à ceux qui se dévoueront et se sacrifieront pour rendre et procurer à son Cœur tout l'amour, l'honneur et la gloire qu'il sera en leur pouvoir de procurer ; et ces trésors sont si grands qu'il m'est impossible de les exprimer. » (*Vie de la B. Marguerite*, chap. XCV).

C'est pourquoi il n'y a point à s'étonner qu'une telle dévotion se soit répandue, de la France catholique où elle eut son origine, dans l'Italie, dans toute l'Europe et dans le monde entier et que, de nos jours, des évêques et des fidèles de toutes nations se soient adressés au Saint-Siége apostolique, exprimant pleins de confiance leur désir et leur sentiment ; c'est-à-dire qu'à tant de maux dont la famille humaine est affligée, ils ne voyaient d'autre remède que de la consacrer tout entière au Cœur très-saint de Jésus. A cet effet, le Saint-Père, désireux de satisfaire en quelque manière des vœux si unanimes, a daigné approuver par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 22 avril dernier, la formule de consécration au Sacré-Cœur de Jésus, exhortant en même temps tous les fidèles du monde catholique à la réciter, soit en commun, soit en particulier, le 16 du mois de juin courant, qui est le vingt-neuvième anniversaire de son élévation au souverain pontificat, et le second centenaire de la révélation faite par le Divin Rédempteur à la B. Marguerite pour qu'elle s'employât à propager la dévotion à son Sacré-Cœur.

Ainsi donc, pour satisfaire à la piété de ceux qui désireraient accomplir publiquement cet acte de consécration au Sacré-Cœur, nous ordonnons, au nom de Sa Sainteté, que, dans les basiliques patriarcales et dans les églises paroissiales, à six heures de l'après-midi du jour susdit, on expose le Très-Saint Sacrement à la vénération des fidèles, et qu'ensuite, à sept heures, soit récitée à haute voix par un ecclésiastique la formule sus-énoncée, de manière qu'elle puisse être suivie par le peuple, au moins avec le cœur, en y ajoutant un *Pater*, *Ave* et *Credo* et l'invocation *Cor Jesu flagrans*, etc., avec l'oraison relative : *Concede quæsumus*, etc., et *Deus omnium fidelium*, etc.

Ensuite, ayant chanté le *Te Deum* et le *Tantum ergo*, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement.

Outre les églises susdites pour lesquelles est prescrite la cérémonie précitée, on pourra l'accomplir de la même manière dans toutes les autres églises de Rome.

A tous les fidèles qui, en public ou en particulier, se consacreront, le jour indiqué, au Divin Cœur, en récitant la formule prescrite, le Saint-Père accorde l'Indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, pourvu que vraiment contrits, s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, ils visitent une église ou un oratoire public et y prient dévotement pendant quelque temps selon l'intention de Sa Sainteté.

Les personnes qui vivent en communauté pourront gagner l'indulgence plénière en récitant la formule indiquée et en visitant leur oratoire privé ; il en sera de même pour les infirmes et les prisonniers, qui par leurs confesseurs se feront commuer la visite en une autre œuvre de piété ou de religion.

Les RR. Curés expliqueront au peuple, pendant les deux dimanches qui précèdent, l'acte de consécration dont ils expliqueront l'importance et recommanderont l'accomplissement.

Hélas! combien de chrétiens qui, en voyant l'Eglise persécutée depuis si longtemps, commencent à perdre confiance et à se décourager, mériteraient le même reproche que fit le Divin Maître à ses disciples alors que, se trouvant avec Lui dans la barque, ils craignaient d'être submergés par la tempête : que craignez-vous, ô hommes de peu de foi? (Matt. VIII, 26). Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Eglise. C'est la

parole de Dieu, et rien ne saurait l'effacer. Que si le Seigneur, dans ses impénétrables desseins, n'exauce pas encore les prières des bons, s'il permet que les méchants persécutent l'Eglise et s'il paraît dormir, ah! ne craignez point, car sur son Epouse chérie veille son Cœur : *Ego dormio, et Cor meum vigilat.* » (Cant. v, 2.)

Accourez donc, ô fidèles, au Cœur de l'Epoux, de l'Ami, du Père; cousacrez-vous entièrement à Lui, et dans ce même Cœur vous trouverez un asile très-sûr contre les dangers spirituels qui vous menacent; vous trouverez la patience dans la tribulation qui opprime aujourd'hui l'Eglise du Christ; et dans toutes vos angoisses une espérance très-ferme et une consolation certaine. *Christifideles... in eodem Corde tutissimum invenient et ab ingruentibus animæ periculis effugium, et in tribulationibus quibus hodie divexatur Ecclesia Christi, patientiam, ac in omnibus angustiis firmissimam spem ac consolationem.* (Decr. de la Sacrée Congr. des Rites.)

Donné du lieu de notre résidence, le 1er juin 1875.

MANDEMENT DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'OCCASION DE LA BÉNÉDICTION ET DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR, A MONTMARTRE.

Joseph-Hippolyte Guibert, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères,

Deux années se sont écoulées depuis le jour où pour la première fois nous vous avons entretenus du projet d'élever une église votive au Sacré-Cœur de Jésus-Christ sur les hauteurs de Montmartre. Des chrétiens fervents nous avaient communiqué cette grande et religieuse pensée, et nous venions à notre tour la confier à votre piété, afin que le vœu de quelques-uns devînt le vœu de tous, et que l'Œuvre, nationale par son objet, le fût également par le concours unanime de tous les enfants de la France.

Ce pieux dessein fut inspiré par le double sentiment du repentir

et de l'espérance. Faire monter jusqu'à Dieu, par le Cœur de Jésus, l'expiation des fautes du passé et la promesse de notre fidélité dans l'avenir, telle a été l'idée première, si bien exprimée dans la formule que l'Œuvre a adoptée pour sa devise : *Sacratissimo Cordi Jesu Christi Gallia pœnitens et devota.*

C'est pour mieux assurer la réalisation de ce projet, pour en rendre l'exécution plus prompte et plus complète, que ceux qui l'avaient conçu le remirent entre nos mains. Nous devons compte de ce dépôt sacré, non-seulement à ces chrétiens qui les premiers nous l'ont apporté, mais à tous les fidèles qui, par leur adhésion empressée et par leurs généreuses offrandes, ont dès l'origine donné à cette sainte entreprise le caractère d'universalité qu'elle doit avoir.

Vous attendiez, N. T. C. F., avec une légitime impatience le moment où notre Œuvre, après le travail préparatoire toujours difficile, commencerait à recevoir son exécution. Vous avez suivi avec un vif intérêt les opérations du Concours, qui ont mis la commission artistique, composée d'hommes aussi éclairés que compétents, en mesure de nous proposer le plan définitif de la future église. Vous vous êtes peut-être demandé, après ce choix une fois arrêté, quelles causes avaient pu retarder encore les travaux. Pour nous, dont les désirs n'étaient pas moins ardents que les vôtres et qui avons vu de près les difficultés, nous pouvons rendre publiquement ce témoignage à tous ceux qui se sont faits en cette circonstance les serviteurs de l'Œuvre, qu'il n'y a pas eu de temps perdu et qu'aucun effort n'a été négligé pour hâter la solution désirée.

Enfin, nous sommes depuis quelques semaines en possession du sol, et déjà les ouvriers préparent les fondations de l'édifice. Les délais inévitables, auxquels il a fallu se résigner, auront eu ce bon effet de laisser le chiffre des souscriptions dépasser deux millions avant l'ouverture des travaux. Cette somme, qui s'accroîtra chaque jour, nous permet de mettre résolûment la main à l'œuvre. Le progrès de la construction sera ensuite ce que vous voudrez qu'il soit. Grâce à des perfectionnements obtenus de nos jours, surtout à Paris, dans l'art de bâtir, la rapidité du travail se résout dans une question d'argent. Si l'on veut ne pas voir se ralentir l'activité de nos chantiers, il faut et il suffit que les offrandes des fidèles assurent toujours entre les mains du Comité une avance proportionnée aux besoins de l'entreprise.

A cet égard, N. T. C. F., nous sommes sans inquiétude. Ce que la souscription a produit en deux ans, alors que l'incertitude planait

sur le succès et que les retards imprévus pouvaient décourager le zèle, nous promet pour l'avenir un concours plus empressé encore et plus efficace. Quand on verra s'élever les murs de l'édifice sacré, chacun voudra y apporter sa pierre. Aussi éprouvons-nous moins le besoin d'exciter ce zèle, qui ne saurait plus nous faire défaut, que de témoigner notre reconnaissance à ceux qui ont soutenu l'Œuvre dans les moments difficiles et qui lui ont donné la vie en croyant en elle. Qu'ils soient ici remerciés, au nom du Cœur de Jésus, ces souscripteurs pleins de confiance, qui nous ont apporté à plusieurs reprises déjà l'aumône de leur opulence généreuse ou celle de leur non moins généreuse pauvreté; ces zélateurs qui, non contents de donner, ont voulu remplir le noble rôle de mendiants pour le Sacré-Cœur; ces Comités, dignes des plus grands éloges, qui se sont formés sur plusieurs points de la France pour recueillir les offrandes et entretenir le feu sacré! Qu'ils reçoivent avant tous l'hommage de notre profonde gratitude, ces vénérables évêques qui, répondant à notre humble et fraternelle prière, ont fait du vœu de la capitale le vœu de la France entière, et n'ont pas hésité à ajouter cette sollicitude à celles qui pèsent déjà si lourdement sur eux dans leurs propres diocèses!

Nous devons aussi à la presse catholique un témoignage particulier de notre reconnaissance pour le concours persévérant qu'elle veut bien nous apporter. Le zèle des publicistes chrétiens n'a pas été circonscrit dans les limites de nos frontières : plusieurs organes de la presse étrangère nous ont aussi offert une généreuse assistance, et si le caractère national de l'entreprise nous a commandé de réserver la première place à la presse de notre pays, maintenant que l'élan est donné, nous ne pouvons qu'accueillir avec gratitude l'alliance honorable et précieuse qui nous a été proposée.

Il faut maintenant que les chrétiens dévoués qui nous ont si puissamment aidé à surmonter les premiers obstacles, se considèrent avec nous comme responsables du succès de l'Œuvre et de la promptitude de l'exécution. Leur exemple entraînera toutes les âmes nobles et élevées, et dans un délai rapproché, qui, dans l'opinion de notre habile architecte, ne dépassera pas trois ans, nous aurons la joie d'inaugurer le culte du Sacré-Cœur dans la vaste crypte du monument.

En vouant les dernières années de notre ministère à une entreprise dont nous ne pouvions nous dissimuler les difficultés et les lenteurs, bien souvent, N. T. C. F., la pensée s'est présentée à à notre esprit, que nous serions obligé de laisser à un autre Josué

la consolation d'introduire notre peuple dans cette terre promise. C'est ce qui nous avait inspiré le dessein d'anticiper en quelque manière l'inauguration de l'église du Sacré-Cœur, en donnant à la bénédiction de la première pierre une solennité qu'on réserve d'ordinaire à la dédicace des temples sacrés ou de l'une de leurs parties principales. Notre désir était de fixer cette cérémonie au 29 juin prochain et de l'accompagner de la consécration de la France au Sacré-Cœur.

Mais, sur ces entrefaites, il nous est arrivé de Rome une invitation, chère à tous les cœurs chrétiens et que nous vous avons transmise comme l'une des plus douces et des plus heureuses inspirations de la piété de Pie IX. Enfants de la France, nous sommes en même temps les fils de l'Eglise catholique, et nous devons embrasser avant tout, avec notre Père commun, les intérêts généraux dont il a la garde. Nous répondrons à son appel, en nous unissant à lui, le 16 juin, dans cette consécration unanime, qui doit faire monter, ce jour-là, vers le Cœur adorable de Jésus-Christ, l'hommage de tout l'univers. Dès lors il nous a semblé qu'il ne fallait pas répéter ce grand acte à quelques jours de distance par une autre cérémonie tout à fait semblable. Réservant donc pour l'époque de l'inauguration de la crypte la consécration de la France au Sacré-Cœur, nous fixons au 16 juin prochain la pose de la première pierre de l'église votive. Nous en ferons la bénédiction nous-même, assisté de notre chapitre métropolitain. Les vénérables prélats qui résident à Paris voudront bien, nous l'espérons, honorer cette cérémonie de leur présence, comme nous ne doutons pas que nos dignes et vénérés collègues des divers diocèses ne viennent un peu plus tard prendre part à la fête de la consécration de l'église.

Nous aimerions, N. T. C. F., à nous arrêter sur cette douce et consolante perspective; et cependant nous ne pouvons nous dispenser de répondre en quelques mots aux fausses et malveillantes interprétations que certains organes de l'opinion donnaient naguère à la cérémonie projetée à Montmartre. Sans doute nous ne saurions nous étonner de l'hostilité que rencontre notre entreprise auprès des ennemis de la religion : cette opposition en démontre mieux que tout autre argument l'utilité et l'excellence. Mais ce que nous ne devons pas tolérer, c'est qu'on ose attribuer un caractère politique à une pensée toute de foi et de piété. La politique a été et sera toujours loin, bien loin de nos inspirations : l'Œuvre est née au contraire de la conviction profonde que la politique est tout à fait impuissante à guérir les maux de notre pays. Les causes de ces

maux sont morales et religieuses; les remèdes doivent être pris dans le même ordre, et si nous invitons la France à porter auprès du Cœur de Jésus-Christ un suprême recours, c'est que nous ne voyons de salut pour elle dans aucun des moyens dont la sagesse humaine dispose.

Il y a un autre motif non moins décisif qui nous fait écarter de notre entreprise toute idée politique : c'est que la politique divise, tandis que notre Œuvre a pour but l'union. Le Cœur de Jésus est un rendez-vous pacifique, où nous convions tous nos frères à venir chercher avec nous la vérité dans la charité, *veritatem facientes in caritate* (1). Ce que nous demandons à ce Cœur adorable, c'est la conversion de la France, non la conversion à telles ou telles opinions, mais sa conversion, ou plutôt, son retour à la foi chrétienne, aux espérances éternelles, à l'amour de Dieu, qui embrasse et comprend aussi l'amour des hommes. Ainsi la pacification sociale est au terme de l'Œuvre dont nous poursuivons la réalisation, et le temps viendra, nous en avons la ferme confiance, où ceux mêmes qui se montrent hostiles aujourd'hui, viendront se prosterner et prier dans le sanctuaire du Sacré-Cœur : là, ils pleureront avec nous sur les malheurs de notre patrie, avec nous ils imploreront pour elle la protection du Ciel et ils recevront la révélation de cette charité divine qui rapproche les cœurs, qui éteint les haines et guérit toutes les blessures.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué et après en avoir conféré avec nos vénérables frères, les doyen, chanoines et chapitre de notre Église métropolitaine, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La cérémonie de la bénédiction et de la pose de la première pierre de l'église votive qui doit être construite à Montmartre en l'honneur du Sacré-Cœur, aura lieu le 16 juin prochain, deux-centième anniversaire de la révélation faite à Marguerite-Marie Alacoque, jour auquel Notre Saint-Père le Pape Pie IX a fixé la consécration au Sacré-Cœur de tous les fidèles du monde chrétien.

ART. 2. — Ce jour, mercredi 16 juin, nous nous rendrons dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Montmartre, avec les prélats présents à Paris qui voudront bien se joindre à nous, accompagné de nos vicaires généraux et des membres de notre chapitre métro-

(1) *Ephes.*, IV, 15.

politain, à neuf heures du matin; nous dirons dans cette église une messe basse du Saint-Esprit, pour implorer sur l'Œuvre que nous commençons la protection du Ciel et demander à Dieu d'éloigner tout accident fâcheux pendant le cours des travaux.

Art. 3. — De la paroisse de Saint-Pierre nous nous rendrons sur l'emplacement de la future église, et nous procéderons à la bénédiction et à la pose de la première pierre selon le cérémonial indiqué par le Pontifical romain. MM. les Curés qui seront libres dans la matinée du 16 juin, sont conviés à assister à la cérémonie.

Art. 4. — Nous invitons le Comité de l'Œuvre du Sacré-Cœur qui a dirigé jusqu'ici cette grande entreprise avec tant de zèle et de sagesse, à vouloir bien régler les mesures d'ordre que les circonstances réclament et à faire connaître ces mesures dans le prochain numéro du *Bulletin de l'Œuvre.*

Et sera notre présent Mandement lu et publié dans toutes les églises de notre diocèse le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 30 du mois de mai 1875.

† J. HIPP., Cardinal GUIBERT, *Archev. de Paris.*

Par Mandement de Son Eminence. E. PETIT, *Chanoine*, *Chancelier.*

DISCOURS DE PIE IX.

Le 30 mai dernier, le Saint-Père a adressé aux membres de la Société de secours aux pauvres employés pontificaux civils et militaires, le discours suivant, dont le *Journal de Florence* nous apporte la traduction :

Je me réjouis de vous voir former autour de moi une agréable couronne, et cela pour deux motifs : d'abord parce que votre présence ici me fournit l'occasion de vous donner la bénédiction qui, si mes vœux sont accomplis, vous encouragera et vous animera dans l'exercice des œuvres de la charité; en second lieu parce que je puis vous exprimer ma joie et ma satisfaction de voir que depuis cinq ans vous ne cessez de vous employer avec un

zèle louable à une œuvre extrêmement intéressante, au soulagement d'une petite armée, qui, par sa fidélité, sa fermeté et sa discipline, a excité l'admiration des personnes les plus exercées dans le métier des armes. Telle a été, j'aime à le dire, la conduite de cette petite armée dont, bien que peu exercée dans l'art militaire, j'ai dû néanmoins louer la bonne discipline et la fidélité, pendant que je lui fournissais les moyens et les personnes nécessaires pour qu'elle ne fût pas privée de l'aliment spirituel, et que chaque soldat pût conformer sa vie au caractère chrétien que nous portons tous gravé dans notre âme.

Honneur donc à votre charitable sollicitude, qui, non contente de pourvoir au modeste entretien matériel de mes enfants, va jusqu'à cultiver, autant qu'il est possible, leur esprit, afin de les mettre en garde contre les séductions et la corruption du siècle. Je vous en félicite d'autant plus qu'il ne peut y avoir d'unions soit civiles, soit militaires, sans l'élément religieux nécessaire non-seulement pour alimenter la piété dans le cœur des soldats, mais encore pour les rendre exacts dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Je me rappelle (il y a de cela vingt-quatre ou vingt-cinq ans) que lorsque les troupes françaises vinrent garantir la ville de Rome, elles étaient privées pour différents motifs de l'assistance spirituelle; c'est pourquoi j'écrivis à ce sujet une lettre au chef de cet illustre nation (qui porte aujourd'hui noblement en main la palme du triomphe qu'elle a remporté sur le respect humain) et il me répondit promptement qu'il allait pourvoir à ce besoin conformément à mes désirs. Les temps étaient alors favorables à la religion. Mais comme cette salutaire influence déplaisait à tous les sectaires, il arriva que Satan arma la main de quelques assassins, et jeta par son œuvre ténébreuse la crainte dans l'esprit des

hommes qui étaient en France à la tête des affaires publiques; ils conformèrent dès lors leurs actes plutôt à la politique humaine qu'à l'esprit de l'Eglise; et ainsi la main protectrice se retira quelque temps. Cependant l'ordre fut donné au commandant de la garnison de Rome de procurer aux soldats l'assistance spirituelle, et cet ordre eut son effet.

Plût à Dieu qu'on en agît de même à l'égard des soldats qui sont aujourd'hui sous les armes. Ce sont pour la plupart de pauvres paysans abandonnés, qui, loin d'être favorisés dans le libre exercice des pratiques religieuses, en sont au contraire détournés par un art et des ruses diaboliques. On voudrait même rendre impraticable l'exercice de la religion en détruisant (entreprise impossible, mais qu'en veut tenter) le sacerdoce chrétien, qu'on prétend obliger au service militaire. Tout le monde connaît la loi présentée à ce sujet, loi en vertu de laquelle on veut échanger l'étole contre le fusil, le manipule contre l'épée, l'amict contre le casque. Loi inique, et qui, comme on l'a dit, tout en tendant à la destruction du sacerdoce chrétien, accumule de nouvelles censures sur l'âme de tous ceux qui la promulguent et de tous ceux qui la sanctionnent. Déplorable condition de tous ceux qui agissent aveuglément contre la foi, tous ne la détestent pourtant peut-être pas du fond de leur âme, mais ils sont poussés par ces hommes aussi obscurs que puissants qui les empêchent de s'arrêter au bord de l'abîme. Quant à ces derniers, il leur faut, pour satisfaire la rage infernale qui les dévore, il leur faut diriger toutes leurs pensées et leurs déterminations au seul but de persécuter l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais la religion demeurera inébranlable; et quoiqu'en ce moment aucune espérance de secours ne se présente à elles du côté des hommes, la religion et l'Eglise agiront d'elles-mêmes (*faranno da sè*). De même que l'arche, seule

et en apparence impuissante, vit tomber en morceaux à ses pieds l'idole infâme de Dagon, de même l'Eglise triomphera de l'idole encore plus infâme de l'incrédulité. Je m'arrête ici, car ce n'est pas le moment de donner un plus grand développement à cette vérité.

En attendant jetons-nous entre les bras de la divine miséricorde. Espérons en la médiation de la Mère de Dieu, laquelle aujourd'hui, à la fin du mois qui lui est dédié, est plus que jamais disposée à exaucer nos prières; et soyons assurés que nous obtiendrons les forces nécessaires pour combattre et la confiance en Dieu qui nous fera voir l'accroissement de la foi et de la charité chrétienne.

Enfin, pour nous venger de nos ennemis et des usurpateurs des droits de Dieu et de l'Eglise, souvenons-nous d'eux devant Marie, refuge des pécheurs; qu'elle leur obtienne la connaissance de leur déplorable état! Que la lumière pénétrant dans leur esprit et dans leur cœur, ils retirent le pied de l'abîme et qu'ils évitent par un entier et sincère repentir les malédictions ultérieures de Dieu, suspendues sur leurs têtes!

Recevez à présent ma bénédiction. Qu'elle vous fortifie, qu'elle s'étende aux diverses familles auxquelles vous appartenez; que cette bénédiction vous accompagne durant votre vie, qu'elle vous fortifie au moment de la mort, et qu'elle vous obtienne la grâce de louer et de remercier Dieu dans le ciel durant les siècles des siècles.

LES PÈLERINS DE CLERMONT AU VATICAN.

Les pèlerins de Clermont, en Auvergne, ont été reçus le 31 mai, au nombre de près de deux cents, en audience spéciale par le Souverain-Pontife; quelques autres Français, qui n'appartiennent pas au diocèse de Clermont, avaient été admis à s'adjoindre à eux.

Le Saint-Père s'est présenté vers midi accompagné d'une

nombreuse cour, dans laquelle on remarquait LL. EE. les cardinaux Berardi et Cullen, primat d'Irlande, le nouvel évêque auxiliaire d'Ajaccio, Mgr Sanminiatelli, aumônier de Sa Sainteté, Mgr Pecca, majordome, et Mgr Ricci, maître de Chambre de Sa Sainteté, Mgr Nardi, auditeur de la Sacrée-Rote, Mgr Bianchi, clerc national de France, Mgr de Reyneval, supérieur de l'établissement national de Saint-Louis des Français, et Mgr Givaudan, ainsi que plusieurs laïques de distinction, notamment Son Ex. le prince Antici-Mattei, le général Kanzler, le commandeur Charles Deschemet, le chevalier Paolo Mencacci, etc., etc.

A l'apparition de Sa Sainteté tous les pèlerins se sont prosternés avec un religieux respect pour recueillir sa première bénédiction.

« Dieu bénisse les bons pèlerins, » a dit Pie IX du ton le plus affectueux, en entrant dans la salle. Puis il a ajouté avec la même affabilité : « Levez-vous, mes enfants. »

Sa figure était souriante et ses traits respiraient une joie douce et sereine produite par la vue de ses enfants d'Auvergne accourus de si loin pour lui offrir leurs hommages et leurs consolations.

Lorsque le Saint-Père eut pris place sur son trône, M. l'abbé Chardon vicaire-général du diocèse de Clermont, s'avança vers lui et donna lecture de cette adresse :

Très-Saint Père,

C'est avec bonheur que les pèlerins du diocèse de Clermont, accompagnés des vœux de leur vénérable évêque, viennent, à leur tour, se prosterner aux pieds de Votre Sainteté et y déposer l'expression d'un absolu dévouement.

En des temps meilleurs, Très-Saint Père, quelques-uns d'entre nous ont assisté aux belles et imposantes solennités qui réjouissaient Rome. Aujourd'hui nous parcourons des voies qui pleurent comme celles de Sion, et, pour gagner le Jubilé de l'année sainte, nous foulons un sol désolé.

Mais l'attrait qui nous amène ici est indépendant des accidents extérieurs. Il est dans ce spectacle unique au monde des sublimes prérogatives qu'il a plu au Christ de conférer à son Vicaire ; il est dans cette infaillibilité et cette autorité souveraine, assurance et

joie de nos âmes. N'est-ce pas en notre faveur et pour nous que le successeur de Pierre a reçu ce legs magnifique? Et les dons faits au pasteur ne sont-ils pas le trésor des brebis?

Loin d'abandonner un père visité par l'épreuve, les enfants bien nés serrent leurs rangs autour de lui. Ils savent que la douleur donne à la bénédiction paternelle un caractère plus sacré. Douce est la bénédiction qui vient du Thabor, plus touchante est celle qui descend du Calvaire. L'amour souffrant eut toujours des attraits irrésistibles : c'est du haut de sa croix que le Sauveur attire tout à lui.

En baisant, avec l'effusion de la piété filiale, les chaînes de votre captivité, Très-Saint Père, nous apprendrons à conserver partout l'invincible liberté de la foi et de la conscience. Les fruits de vos magnanimes exemples sont connus de l'univers. En quel lieu du monde a sévi la persécution, que nous n'y ayons vu aussitôt reproduits le calme et la constance que nous admirons au Vatican?

La séduction des cœurs déjà tombés, et non la menace contre les cœurs restés debout, fait aujourd'hui les apostats.

Nous venons, Très-Saint Père, supplier Votre Sainteté de bénir ces couronnes qu'elle décerna, il y a un an, à la grande patronne de Clermont et de l'Auvergne, à Notre-Dame du Port, et au divin Enfant qu'Elle porte en ses bras. La bienveillance et l'empressement avec lesquels Elle répondit à la demande de notre évêque le pénétra, comme nous, de la plus vive gratitude. S'il eût pu suivre l'élan de son cœur toujours jeune et plus aimant que jamais, il ne nous serait pas seulement uni d'esprit en ce moment ; nous aurions le bonheur de le voir ici à notre tête. Mais ses quatre-vingt-deux ans d'âge et ses quarante-et-un ans d'épiscopat l'ont privé de cette consolation. Il nous a dit, tout ému, au départ : Vous êtes heureux!

A l'instant où nous verrons l'Enfant Jésus et la Vierge recevoir de votre délégué et représentant ces couronnes bénites de votre main, le premier mouvement de nos cœurs, Très-Saint Père, sera de leur demander pour Votre Sainteté des jours bien longs encore, mais moins sombres et moins amers que ceux que nous traversons.

Nous n'ignorons pas qu'en recevant la garantie du Ciel contre tout naufrage, la barque du pêcheur fut envoyée à la tempête ; mais il est un calme relatif et réparateur qu'il nous est permis d'espérer, et le courage si longtemps déployé par Pierre, dans la haute mer, nous semble mériter une telle récompense. C'est ce que

nous voulons dire et redire à Notre-Dame du Port, au beau jour de son couronnement.

Pie IX, dit le *Journal de Florence*, dont nous suivons le récit, a écouté la lecture de cette Adresse avec le plus bienveillant intérêt. Il a surtout paru sensible au passage où il est dit que les fidèles de Clermont prieront d'une manière spéciale pour lui et pour l'Eglise, le jour du couronnement de *Notre-Dame du Port*, ainsi qu'aux protestations de dévouement que M. le Grand-Vicaire lui a faites au nom du vénérable évêque de Clermont, empêché par son grand âge et ses infirmités de prendre part à cette belle manifestation de l'amour filial. Lorsque M. Chardon eut fini de parler, Sa Sainteté a dit d'un ton satisfait : *Très-bien !* puis Elle a pris le texte de l'Adresse et présenté sa mule à baiser à l'orateur.

La réponse du Souverain-Pontife est, comme toutes les allocutions pontificales, un modèle de l'éloquence du cœur. Nous n'en connaissons malheureusement que l'analyse donnée par le *Journal de Florence*.

Dieu, a dit Sa Sainteté en commençant, Dieu assis sur le trône de sa miséricorde vous regarde, mes très-chers enfants, avec des yeux paternels et pleins d'affection, vous et le grand nombre de vos compatriotes qui, en se réunissant ici autour du Vicaire de Jésus-Christ, ont montré que la France est encore catholique, et encore la nation très-chrétienne, puisqu'on y fait sans cesse des pèlerinages et qu'on y exerce sur une large échelle la charité et les autres vertus chrétiennes dans les milliers de bonnes œuvres qui existent sur toute l'étendue de ce pays.

Nous avons lu, a ajouté le Saint-Père avec une émotion visible, ce qui est arrivé récemment à Paris. Des milliers d'ouvriers venus de toutes les provinces de la France y ont fait une profession publique de leur foi et ont montré par ce grand acte public qu'ils reconnaissent la noblesse de leur âme et la dignité de leur caractère de chrétien. En même temps les autres classes de la société, la noblesse, la bourgeoisie, les magistrats, les officiers de l'armée donnaient des exemples de piété et prouvaient par leur contenance qu'en France il y a encore beaucoup de foi. De tels exemples sont très-louables et pleins

d'enseignements salutaires pour ceux qui vivent dans l'ombre de la mort. Espérons que ces derniers en seront touchés et sentiront le bienfait d'être nés au sein de la religion catholique. Ici le Souverain-Pontife a eu un élan sublime de charité chrétienne.

Prions, s'est-il écrié, pour les malheureux pécheurs, recommandons-les à la sainte Vierge Marie, qui est le canal des grâces et des faveurs célestes, afin que Dieu touche leurs cœurs et qu'ils reviennent dans la bonne voie.

Parlant du prochain couronnement de la statue de *Notre-Dame du Port* à Clermont, Pie IX a commenté le passage de la sainte Ecriture où il est dit que la couronne de la Vierge Marie est ornée des dépouilles des bêtes féroces, appliquant ces paroles aux pécheurs obstinés qui reviennent à Dieu par la médiation de la très-sainte Mère, et qui après une vie désordonnée, pleurent, se repentent et gémissent sur leurs égarements.

L'un des exemples du retour à Dieu par l'intercession de Marie, a ajouté Pie IX, est le malheureux égaré qui osa enlever la statue de Notre-Dame du Port. Vous avez longtemps pleuré cette perte ; mais Marie a voulu vous faire rendre elle-même son image par un prodige dont vous connaissez mieux que personne les détails. Elle s'est montrée avec des yeux irrités à celui qui avait commis ce vol sacrilége et tout en l'amenant à restituer la statue, objet de la vénération publique, elle a touché son cœur.

Que ce prodige vous donne un nouveau courage et une nouvelle force et qu'il vous porte à prier pour tous ceux qui ont besoin de la miséricorde divine. Il y a des hommes qui admirent la religion, mais qui ne la pratiquent pas.

Ce sont surtout ceux-là qui ont besoin de l'intercession de la sainte Vierge. Priez donc pour eux afin qu'à la foi ils joignent les œuvres.

Le Souverain-Pontife a ensuite béni avec la plus affectueuse tendresse le vénérable Mgr Féron, évêque de Clermont ainsi que le clergé et les fidèles de son diocèse. Il a terminé en disant qu'il bénissait spécialement les pèlerins présents à l'audience, leurs familles et leurs amis. Il leur a souhaité la paix dans leur

intérieur ainsi que la force et le courage de pratiquer leur foi, même en face des plus grandes contradictions. Enfin, il a exprimé le vœu que cette bénédiction les accompagne jusqu'au moment de la mort, afin qu'ils jouissent durant toute l'éternité du bonheur réservé aux justes.

LE VÉNÉRABLE FRÈRE UMILE.

Le 1er juin, dit le *Journal de Florence*, il y a eu au Vatican congrégation générale des Rites en présencedu Souverain-Pontife pour discuter la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu, Frère Umile (*humble*) de Bisignano, frère lai profès de l'ordre des Mineurs réformés de Saint-François. Il s'agissait de discuter deux guérisons instantanées et parfaites, obtenues par l'intercession de ce vénérable serviteur de Dieu. La première fut opérée sur un nommé Joseph Panza, jeune garçon de sept ans, qui gisait sur son grabat depuis sept mois, tout couvert d'une lèpre hideuse et perclus par une contraction violente des nerfs. Tous les remèdes de l'art ayant été tentés en vain, et le malade abandonné par les médecins, la mère eut recours au vénérable Umile. Par son invocation, le jeune homme qui depuis longtemps ne pouvait trouver un instant de repos, s'endormit tranquillement; puis après un sommeil de quelques heures il s'éveille, toute trace de lèpre a disparu, la tension des nerfs n'existe plus, il se lève, marche librement et se rend au tombeau du Vénérable pour lui rendre grâces.

Le second fait de guérison concerne la femme Béatrix Serra, âgée de cinquante ans.

Béatrix était depuis longtemps atteinte d'une fièvre maligne rebelle à toutes les ressources de l'art médical. Une nuit la malade fut prise d'un accès si violent que la tête, le cou et la poitrine enflèrent d'une manière effrayante. Le médecin la voyant en cet état, conseilla de lui administrer l'Extrême-Onction. Déjà elle était agonisante et ne pouvait plus proférer un mot; de la main elle fait signe à sa fille de lui donner le cordon du vénérable Umile, qu'elle tenait suspendu à son chevet, et elle se le pose sur la tête. Aussitôt la fièvre cesse, et avec elle l'enflure:

la malade recouvre la parole et dans un transport de joie elle crie : *Miracle! miracle!*

Sont ce là deux vrais miracles? Deux fois déjà la sacrée Congrégation s'était réunie pour les examiner. La première de ces réunions est appelée *antépréparatoire*, la seconde *préparatoire*. Dans ces réunions chaque consulteur de la Congrégation donne son vote qui est tenu secret. La réunion du 1er juin était la troisième; elle s'appelle Congrégation *générale*, parce que, outre les consulteurs, les cardinaux de la sacrée Congrégation des Rites y assistent et manifestent leur opinion en présence de Sa Sainteté.

Tout ce qui concerne les deux guérisons exposées ci-dessus se trouve développé dans un dossier imprimé par le postulateur de la cause, M. l'avocat Lauri.

Le promoteur de la Foi (appelé vulgairement l'avocat du diable) a écrit trois mémoires dans lesquels sont développées avec un grand talent toutes les difficultés qu'on peut imaginer. Le postulateur a répondu par trois plaidoiries où ces difficultés sont réfutées.

Le dossier contient en outre les rapports de cinq médecins interpellés les uns par la sacrée Congrégation des Rites, les autres par l'avocat postulateur. Ces cinq médecins, fort connus à Rome, ont déclaré que, après avoir examiné les deux cas scientifiquement, ils doivent conclure que les guérisons dont il est question ne peuvent pas s'expliquer d'après les données de la science, et qu'on est forcé d'y reconnaître l'intervention de la puissance divine.

Tout cela est fort grave, mais cela ne suffit pas pour affirmer le miracle. Le jugement final appartient au seul chef suprême de l'Eglise. Il a entendu le 1er juin l'opinion des cardinaux et des consulteurs de la Congrégation des Rites. Il prononcera son jugement quand il le jugera convenable; nous l'attendrons et l'accueillerons comme il convient à des fidèles catholiques.

Tout en déplorant l'aveuglement de ces esclaves du démon qui s'appellent libres-penseurs, nous les exhortons à se procurer un procès de béatification; il y en a tant, la chose ne sera pas difficile; ils trouveront là matière à faire de sérieuses considérations. Ils verront quelle prudence, quelle sagesse,

quelles études approfondies l'Église apporte dans la question des miracles :

Nous donnons la note des consulteurs et des cardinaux qui assistaient le 1er juin à la *Congrégation générale* ; on verra quelle somme de science et de solide piété se résume dans les décrets concernant les miracles et les béatifications :

RR. PP. *Avella*, des conventuels. — *Lana*, des ministres des infirmes. — *Albini*, des barnabites. — *Mondani*, des servites. — *Eusèbe de Monte Santo*, capucin. — *Jean de la Croix*, des carmes. — *Belluomini*, des ermites de Saint-Augustin. — *Cirino*, des théatins. — *Perrone*, de la Compagnie de Jésus. — *Priori*, des grands carmes.

Mgr *Caprara*, assesseur et sous-promoteur de la foi. — Mgr *Lelli Jacobuzzi*. — *R. P. Saccheri, secrétaire de l'Index*. — R. P. *Sallua*, commissaire de la Sainte-Inquisition. — Mgr *Salvati*, promoteur de la foi. — Mgr *Ralli*, secrétaire de la sacrée Congrégation des Rites. — R. P. *Gatti*, maître des sacré palais. — Mgr *Nussi*, protonotaire apostolique. — Mgr *Marinelli*, sacriste de Sa Sainteté.

Eminentissimes cardinaux : *Patrizi*, préfet de la sacrée Congrégation des Rites. — *Di Pietro*. — *Sacconi*. — *Panebianco*. *Pitra*. — *Oreglia*. — *Caterini*. — *Martinelli*.

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE (1).

> Je voudrais encore pouvoir obtenir que ces catholiques qui ne laissent pas que de se montrer tels par beaucoup d'œuvres extérieures de charité, mais qui, trop attachés à leurs opinions, refusent de se soumettre aux décisions du Saint-Siége et nourrissent des sentiments qui sont en désaccord avec son magistère, se ravisent, en se persuadant que celui qui n'écoute pas l'Église n'écoute pas Dieu qui est avec elle.
>
> (Tiré de l'Acte de consécration au Sacré-Cœur approuvé par décret de la Congrégation des Rites du 22 avril 1875.)

I

Importance de la question.

Plus d'un lecteur s'étonnera peut-être de nous voir introduire

(1) Extrait du *Mois du Sacré-Cœur pour l'an de grâce* 1875, de M. G. Verspeyen Nous ne saurions recommander trop vivement ce beau livre, dont la lecture sera utile en tout temps. (N. des *Ann. cathol.*)

dans une série de considérations pieuses, des réflexions qui semblent plutôt du domaine de la controverse théologique et politique.

Notre justification, si nous en avions besoin, serait dans l'exemple de Pie IX lui-même.

C'est, en effet, par les ordres du Souverain-Pontife, qu'une mention expresse a été faite du libéralisme catholique, dans la formule de Consécration au Sacré-Cœur de Jésus, proposée par la Congrégation des Rites à la piété de tous les fidèles.

On peut même conclure du caractère particulièrement explicite et accentué de cette mention que l'extirpation radicale du libéralisme catholique est l'un des fruits spéciaux que le Pasteur des pasteurs attend de l'union de prières à laquelle il convie tous les enfants de l'Eglise.

Mais qui ne le sait? Depuis quelques années, le Saint-Père revient avec une insistance marquée sur les dangers de cette opiniâtre et subtile erreur. Aux publicistes qui lui demandent de bénir leurs travaux, aux cercles et aux associations qui sollicitent ses conseils et ses encouragements, aux pèlerins qui viennent consoler sa captivité, le suprême gardien de l'intégrité de la doctrine fait une recommandation toujours la même : « Préservez-vous du libéralisme catholique ; combattez le libéralisme catholique ! »

Et comment s'étonner de cette vigilance perpétuellement en éveil, lorsqu'on réfléchit à la nature et aux suites funestes du mal que Pie IX nous engage à éviter et à combattre?

Le libéralisme catholique nous apparaît sous un triple aspect : comme doctrine, comme parti, comme mode.

Comme doctrine, il menace l'unité parfaite de la foi et blesse les légitimes susceptibilités de l'orthodoxie romaine.

Comme parti, il compromet, par une fausse interprétation et par la mutilation volontaire du droit public chrétien, la défense efficace de l'Eglise, de son indépendance, de ses intérêts.

Comme mode enfin, il engendre un affaiblissement déplorable du sens chrétien et conduit à des condescendances, à des capitulations, à des abandons qui font gémir nos pasteurs et réjouissent nos ennemis.

A tous ces titres, il est donc opportun, il est même néces-

saire de combattre le libéralisme catholique. C'est ce qu'une piété intelligente n'a pas de peine à comprendre.

N'est-ce pas faire œuvre pie que de travailler à illustrer la vérité obscurcie, méconnue, voilée de périlleuses équivoques? N'est-il pas d'un bon ouvrier d'arracher l'ivraie subrepticement semée dans le champ du Père de famille? N'est-ce pas efficacement servir le Cœur de Jésus que de ramener par nos efforts à l'unité de sa doctrine tous ceux qu'embrasse l'immensité de son amour? N'est-ce pas enfin nous montrer vaillants soldats de l'Eglise que de nous appuyer plus étroitement sur le rempart de la vérité, opposé à toutes les négations ennemies, et de cimenter ainsi, par la parfaite identité des principes, cette union des cœurs et des volontés qui est le prélude des grandes victoires et le gage des succès durables ?

Voilà le but que Pie IX propose à l'effort de nos prières et de notre zèle ! Pour l'atteindre plus sûrement, commençons à le poursuivre en nous-mêmes, à scruter les replis de notre intelligence pour en extirper les dernières fibres de l'erreur. Le libéralisme catholique est si insinuant et si subtil, l'atmosphère ambiante de nos sociétés modernes est si favorable à sa propagation, que nous nous assimilons, presque à notre insu, les germes du mal, disséminés autour de nous comme une poussière flottante et empoisonnée. Songeons donc tout d'abord à nous : occupons-nous, si je puis ainsi parler, d'épousseter nos âmes, de les purifier dans une entière soumission, de les retremper dans une ardente prière.

II

Sa notion vraie.

Il y eut, dans les controverses de la théologie catholique contre le jansénisme, une période assez longue où il put paraître difficile aux apologistes les plus perspicaces de définir avec précision les caractères de cette hérésie. Subtils, adroits, tortueux, les docteurs de la secte s'appliquaient avec un art perfide à accumuler les équivoques, à se retrancher derrière les distinctions, à éluder les arguments les plus directs, à échapper aux condamnations les plus formelles.

Les mêmes allures ondoyantes, la même tactique détournée caractérisent le libéralisme catholique. Il faut le poursuivre d'étape en étape, de retranchement en retranchement, pour réussir à l'attacher, dans une expression saisissable, au texte des condamnations et des censures pontificales.

C'est le procédé que nous allons suivre, dans les limites étroites imposées à ce travail, pour dégager de l'étude des faits une notion claire et substantielle de l'erreur signalée tant de fois depuis quelques années, à l'animadversion des catholiques.

Commençons d'abord par montrer et par déjouer un artifice du libéralisme religieux.

Lorsque le Saint-Père dénonce et flétrit le catholicisme libéral, certains apologistes officieux de ce système affectent de se méprendre sur la portée réelle des paroles pontificales. Par catholicisme libéral, il faut entendre, disent-ils, l'erreur des malheureux apostats révoltés contre le Concile du Vatican et qui s'intitulent vieux-catholiques, ou bien la rébellion de certains prêtres qui, ouvertement indociles au Saint-Siége, exercent en Italie, en dehors de l'obédience de l'Eglise, un sacerdoce déshonoré.

L'évidence des textes et des faits proteste contre cette interprétation.

Il suffit de relire les documents solennels émanés du Saint-Siége pour s'en convaincre, et, si cette lecture pouvait laisser quelques doutes dans nos esprits, des déclarations récentes du Souverain-Pontife lui-même dissiperaient toute équivoque.

Dans un Bref adressé à la Fédération des Cercles catholiques belges, Pie IX dit expressément qu'il faut entendre par catholiques libéraux, ceux, qui, séduits par les fausses maximes de l'esprit moderne, *font néanmoins profession d'amour et de respect pour le Saint-Siége et semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux.*

Dans un Bref analogue, adressé à Mgr l'évêque de Quimper, le Pape fait la déclaration suivante : « Dans les nombreuses « occasions où nous avons repris les sectateurs des opinions « libérales, *nous n'avons pas eu en vue ceux qui haïssent « l'Eglise* et qu'il eût été inutile de désigner, mais bien ceux « que nous venons de signaler. »

Et enfin, dans l'acte de consécration même qui fait l'objet de ces réflexions, n'est-il point parlé « de ces catholiques *qui ne « laissent pas de se montrer tels par beaucoup d'œuvres exté- « rieures de charité*, mais qui trop attachés à leurs opinions, « refusent de se soumettre aux décisions du Saint-Siége et « nourrissent des sentiments qui sont en désaccord avec son « magistère ? »

Tous ces traits sont caractéristiques et ne peuvent évidemment s'appliquer aux apostats notoires et aux ennemis déclarés du Saint-Siége sur lesquels on voudrait détourner les censures pontificales.

Le libéralisme catholique nous apparaît, du reste, à son origine, avec la même physionomie qui le distingue aujourd'hui. Son principal représentant était alors un prêtre illustre qui brillait au premier rang des apologistes de l'Eglise et qui avait rendu à la cause du Saint-Siége les services les plus signalés.

Cependant, qui donc oserait nier aujourd'hui que Lamennais et son journal l'*Avenir* n'aient été atteints par la célèbre Encyclique *Mirari vos*, de 1832 ?

Le cardinal Pacca, écrivant à Lamennais, au nom de Sa Sainteté Grégoire XVI, pour lui notifier l'Encyclique, s'exprimait en ces termes : « Ces doctrines (de l'*Avenir*) sur la liberté de la presse « et des cultes sont en opposition avec *l'enseignement*, avec les « *maximes* et la *pratique* de l'Eglise. Elles ont beaucoup « étonné et affligé le Saint-Père. Si en certaines circonstances « la prudence exige de les *tolérer comme un moindre mal*, de « telles doctrines ne peuvent *jamais* être présentées par un « catholique comme une chose *désirable*. »

Lamennais défendait la liberté en tout et pour tout comme un principe absolu, comme le régime le plus favorable à l'expansion de la vérité et au progrès de l'Eglise.

C'est la thèse catholique-libérale, dans sa formule primitive et intégrale : on ne peut évidemment la rééditer aujourd'hui sans rompre ouvertement avec l'Eglise.

Mais cette thèse, foudroyée par l'Encyclique de 1832, a reparu plus tard et se produit parfois encore sous une forme mitigée.

On ne la défend plus d'une manière absolue ni comme une

vérité théologique générale; mais on la soutient dans un sens relatif, *au point de vue civil et de la politique pure*. Sur ce terrain, on renouvelle cette affirmation, que le régime libéral est bon, désirable, et que, si l'Eglise a pu connaître en d'autres temps une situation différente, la liberté en tout et pour tous devient, dans nos sociétés modernes, la sphère normale de son développement et la loi générale et nécessaire de son existence.

C'est contre cette doctrine, soutenue par des publicistes considérables et abritée parfois sous le prestige d'une séduisante éloquence, que l'Encyclique et le Syllabus de 1864 sont venus prémunir les catholiques. Il n'est pas difficile, par exemple, de recomposer avec les propositions réprouvées dans le *Syllabus*, le système lamennaisien mitigé dont nous venons de reproduire la formule sommaire.

Cela étant — et il nous paraît impossible de nier que cela soit — les catholiques, et ceux-là surtout qui se sentiraient atteints dans leurs erreurs et dans leurs illusions, n'ont qu'un seul parti à prendre, celui de la soumission. *Roma locuta est, causa finita est*. C'est, à travers tous les âges chrétiens, le cri de l'obéissance et de l'amour et la consigne immortelle de la foi !

Guillaume VERSPEYEN.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE POSITIVISME (1).

L'école appelée *positiviste* ne paraît pas, aujourd'hui, avoir une grande prédilection pour ce titre; en 1864, M. Vacherot, lorsqu'il publiait son livre sur la *Métaphysique et la science*, osait à peine écrire le mot, qu'il trouvait barbare. Selon les adeptes récents du système, c'est *Philosophie positive* qu'il faut dire. Ces termes expriment plus clairement leur prétention, qui est tout simplement d'avoir fondé, avec Auguste Comte, la seule vraie philosophie, dont le monde était privé avant eux, la seule *réelle* et *positive*. Toutefois, le mot forgé par Auguste Comte lui-même est resté, et ceux surtout qui ne sont pas de

(1) Extrait du *Monde*.

la maison, continuent de dire simplement : *le positivisme et les positivistes*. Nous ferons comme tous le monde.

Il ne saurait entrer dans notre dessein d'exposer ici tout au long les théories positivistes, pas davantage de les réfuter *ex professo* ; ce serait évidemment dépasser les limites d'un article de journal. Plusieurs l'ont fait d'ailleurs de la façon la plus compétente, par exemple M. Eugène Poitou, dans ses *Philosophes français contemporains*, que nous aurons à revoir et aussi à combattre sur quelques points ; et M. l'abbé Güthlin, dans son livre *Les doctrines positivistes en France* (1), l'ouvrage le plus satisfaisant que nous connaissions sur la matière, qu'on les lise ! Que les hommes instruits qui le peuvent, lisent surtout les ouvrages des positivistes eux-mêmes ; ils portent d'ordinaire avec eux leur propre réfutation. Quant à nous, dont le but est précisément d'attirer l'attention sur ces travaux et de porter la lumière sur des doctrines et des tendances qui aiment assez à se dissimuler dans l'ombre afin d'y accomplir sans bruit leur œuvre de destruction, nous nous contenterons de rassembler quelques traits du positivisme, épars dans les écrits les plus récents de l'école, pour les faire connaître au public ; de signaler la marche actuelle, le mouvement, *l'évolution*, comme ils aiment à dire ; et nous emparant de la méthode tant prônée par ces messieurs, nous présenterons des *faits* et en déduirons des *lois*. Oseront-ils nous contester le droit d'employer cette méthode dont ils vantent sans cesse les mérites incomparables ? Nous reconnaissons comme eux qu'elle est douée d'une véritable valeur ; pour nous, comme pour eux, elle est bonne. Ils veulent qu'elle soit la seule bonne, nous ne pouvons l'accorder ; mais, quoi qu'il en soit de cette exclusion, ce qui est bon pour eux est bon pour nous.

Toutefois, comme une de leurs prétentions est d'exclure de la science tous les théologiens, c'est-à-dire, comme ils l'expliquent, tous ceux qui croient en Dieu, et de les mettre hors la raison et le sens commun, ils pourraient bien s'aviser d'infirmer le résultat de notre opération expérimentale, sous prétexte qu'elle est accomplie par des hommes incapables de se

(1) Les *Annales catholiques* ont rendu compte de ce savant et bel ouvrage (*N. des Ann.*)

servir de leur instrument. Aussi nous proposons-nous d'employer non-seulement une méthode qu'ils ne puissent contester, mais encore des opérateurs qu'ils ne puissent récuser. C'est donc à l'Ecole même d'Auguste Comte et de M. Littré que nous allons confier l'exécution de notre opération : les philosophes *positivistes* voudront bien constater les faits, tandis que la méthode *positiviste* en déduira des *lois* que nous n'aurons plus qu'à recueillir et à enregistrer, le plus souvent avec les termes mêmes du libellé *positiviste*.

Commençons par le titre. Auguste Comte appelle sa nouvelle science : PHILOSOPHIE POSITIVE, le livre qui la contient paraît de 1830 à 1842 en six volumes, sous ce nom : COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE. Ce titre est conservé par les disciples du maître, qui exposent tous les deux mois les fruits de leurs travaux dans « la Revue de la PHILOSOPHIE POSITIVE. »

Or, M. Littré, le prophète et le pontife du positivisme, nous déclare, dans son livre intitulé : *Auguste Comte et la philosophie positive*, que la nouvelle doctrine ne s'occupe en rien des matières qui ont fait l'objet de la philosophie avant Auguste Comte. Les *philosophies passées*, dit-il, se sont occupées de l'essence des choses, des causes premières, etc. ; la philosophie positive a renoncé à cette recherche. « Elle regarde comme « une chimère une philosophie qui n'est pas tout entière dans « le relatif (1). »

La cause du monde et celle de l'homme, Dieu et l'âme, ce sont objets qu'elle déclare ne pouvoir connaître et dont elle ne s'occupe pas ; elle les rejette « hors de la science. » Ce qui revient à dire :

La *philosophie positive* rejette l'objet des « *philosophies passées* » et s'occupe exclusivement de ce qui a été le domaine, jusqu'à cette heure, des sciences physiques et mathématiques ; or, comme l'objet d'une science est la raison du nom de cette science, il en résulte que le sens du mot *philosophie* est absolument changé par les positivistes, puisqu'il désigne un autre objet.

Première conclusion : la *philosophie positive* n'est pas *philosophie* dans le sens connu de ce mot.

(1) *Auguste Comte et la philosophie positive*, Ire partie, ch. III, p. 45.

Qu'on remarque bien que ce sont les positivistes eux-mêmes qui constatent que l'objet de la philosophie positive est tout autre que l'objet des « *philosophies passées.* » Mais l'adjectif « *positive* » n'est pas moins bien choisi !

Que contient en effet de *positif* cette doctrine ? — Uniquement une *négation !* — On pourrait nous accuser ici de commettre un horrible jeu de mots, qui offense aussi brutalement la langue qu'il tourmente violemment le bon sens ; mais ce n'est pas à nous qu'en appartient la responsabilité. La chose est contenue *in extenso* dans toutes les œuvres de l'école ; c'est M. Littré, c'est M. Taine, c'est M. Vacherot, c'est la *Revue de la Philosophie positive* qui constatent tous les jours, en mille endroits, que les positivistes, si l'on retranche, comme on doit le faire, les données qui appartiennent aux sciences physiques et mathématiques, sont divisés sur tout, même sur la fameuse classification des connaissances humaines, et ne s'accordent sur rien, excepté sur le *grand principe* qui fait « la gloire d'Auguste Comte. » De sorte que leur doctrine n'a rien qui soit universellement accepté, même par ses adeptes, sinon cette fameuse base en dehors de laquelle tout est discuté, tout est problématique, qui seule est réellement affirmée, seule *positive.*

Or, quelle est cette base ? Voici comment M. Taine l'expose :

Les positivistes considèrent les *causes* ou forces, notamment les causes premières, comme des *choses* situées hors de la portée de l'intelligence humaine, de sorte qu'on ne peut rien affirmer ou nier d'elle (1).

Ils commencent par se déclarer eux-mêmes incapables de « rien savoir ni sur la cause de la vie, ni sur la cause de l'univers ; » mais il ne convient pas à leur modestie de ne parler que pour eux, et après avoir mis ces objets hors de *leur* science, il les mettent hors de la science *humaine ;* après avoir affirmé *leur* propre incapacité, ils affirment l'incapacité *humaine*, affirmation qui n'est qu'une négation retournée.

Nous retrouvons la même négation chez M. Littré, qui la répète sans cesse :

Ce qui est au-delà (du monde connu expérimentalement), soit

(1) *Les Philosophes français au XIXe siècle*, page 6.

matériellement, le fond de l'espérance sans borne, soit, intellectuellement, l'enchaînement des causes sans terme, *est absolument inaccessible* à l'esprit humain (1).

Voilà le seul principe sur lequel s'accordent les différentes écoles positivistes d'Eichthal, de Blignières, Martineau, H. Spencer, Taine, Littré, etc. Or, ce principe, encore une fois, qu'est-il, sinon une négation ?

Entendons sur ce sujet M. Vacherot, qui est d'instinct, et quant aux conclusions pratiques, avec les positivistes, quoique son esprit moins illogique et sa bonne foi plus apparente l'éloignent de leur système méthodique :

Ce qui tient véritablement au principe et à l'esprit de la doctrine (positiviste), c'est la *négation* de la métaphysique. *Sur ce point* l'école tout entière pense et parle comme un seul homme. L'esprit conciliant et modeste de M. Littré n'est pas moins intraitable que l'esprit absolu de M. Comte (2).

Deuxième conséquence : La *philosophie positive* est purement *négative ;* en rapprochant ces deux premières conclusions, nous avons celle-ci : que la *philosophie positive* n'est pas *philosophie* et n'est pas *positive.*

Notons en passant que cette négation, qui résume tout le système, est purement gratuite, et que les positivistes ont toujours oublié d'en donner les motifs. En 1864, M. Vacherot leur disait à la suite des lignes que nous venons de citer : « Or, « j'arrête ici l'école positiviste, et je lui demande les raisons « de ce parti-pris. » Naïve apostrophe ! qui n'a rien arrêté et rien obtenu. L'école positiviste, au lieu de donner des raisons, ce qui eût été peut-être embarassant, a fait retentir de plus belle la négation gratuite qui fait tout le fond de sa doctrine.

Enregistrons donc ce premier fait acquis, savoir que l'école de Comte s'est donné pour enseigne deux mots pris dans un sens contraire à leur acception connue.

RABOISSON.

(*La fin au prochain numéro*).

(1) *Auguste Comte et la Philosophie positive*, p. 519.
(2) *La Métaphysique et la Science*, t. III, p. 182.

LE REFUGE D'AUTEUIL (1).

Si Paris est la ville où le mal a le plus grand droit de cité, elle peut aussi fièrement revendiquer le monopole de la charité. Nulle part, en effet, au dire de tous ceux qui s'occupent sérieusement de la vraie philanthropie, ne se rencontrent plus d'œuvres ayant pour but de soulager la misère, de venir en aide à la pauvreté. C'est du sol fécond et généreux de la France qu'ont surgi les plus belles institutions des temps modernes, et toujours Paris leur a ouvert ses portes : Société de Saint-Vincent-de-Paul, allant répandre ses bienfaits dans les mansardes où se cache la pauvreté qui accepte le secours, mais répugne à le demander; Société de Saint-François-Régis, aplanissant toutes les difficultés pour les mariages tardifs, veillant avec une sollicitude paternelle à la légitimation des enfants nés de ces unions illicites contractées si aisément par les ouvriers; œuvres pour secourir les malades à domicile, pour visiter les prisonniers; asiles pour les repenties, refuges de pénitence; maisons pour les vieillards, sous la direction héroïque et bénie de ces saintes filles qui s'intitulent Petites-Sœurs des pauvres; cercles catholiques pour attirer l'ouvrier dans un bon milieu et lui procurer des délassements permis et qu'il a si bien gagnés par une semaine de travail; patronages pour les apprentis; orphelinats; œuvres des faubourgs pour les écoles.

Il semblerait au premier coup d'œil que la charité a atteint ses dernières limites et qu'il ne restait plus rien à inventer, et pourtant une idée nouvelle a germé dans l'âme ardente d'un prêtre, et il s'est mis à l'œuvre.

Il y a dans les bas-fonds de toute grande ville un limon impur, fange humaine à laquelle on ose à peine toucher, mais qu'on n'envisage pas sans terreur, car aux jours sinistres de l'émeute, on voit cette écume de la société monter à la surface et se répandre comme une lave dévastatrice, portant partout la désolation et la mort. Sans nom, sans famille, sans baptême et sans Dieu, de malheureux enfants voués au vice dès leur naissance, criminels à l'âge où d'ordinaire l'insoucieuse enfance ignore

(1) Extrait du *Monde*.

même ce que c'est que le mal, n'auraient en perspective que les maisons de corrections, si la charité du Christ ne s'émouvait de compassion et ne tendait les bras à ces pauvres parias.

Tâche sublime, mais hérissée de difficultés, à laquelle s'est dévouée l'abbé Roussel. Dédaignant les aises de la vie, il attire à lui les vagabonds. Suivant à la lettre le précepte du divin Maître, il leur dit : Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, et je vous soulagerai. Il faut avoir vu ce ramassis d'enfants et d'adultes déguenillés, qui sont venus, répondant à l'appel, se reposer au refuge d'Auteuil, pour comprendre l'abnégation du prêtre! Il a surmonté le dégoût qu'inspireraient à tout autre les haillons et la vermine, seuls patrimoines possédés par ses pensionnaires. L'effroyable misère morale et physique à laquelle ils sont en proie ne l'effraie pas. Il voit dans ces corps viciés une âme à sauver, et c'est avec amour qu'il accueille le vagabond. Il se fait son instituteur, le relève de son abjection, souvent involontaire, — car jamais personne n'a pris soin de lui, n'a réprimé les mauvais instincts que toute créature porte en soi, — lui fait aimer Dieu en se montrant pour lui la Providence visible. Dans cette atmosphère de douceur et de pureté à laquelle il n'avait pas été accoutumé, l'orphelin délaissé respire bientôt à l'aise. Le sentiment de la dignité humaine se réveille. Son cœur, amolli par la reconnaissance, rejette la haine que le malheur y avait fait naître, et courageusement il accepte la loi du travail que Dieu lui a imposée. Désormais, au lieu d'être un fléau pour la société, il veut en être un membre utile.

Tel est le but de l'Œuvre de la première communion. Procurer à des adolescents surtout, dont personne ne s'occupait, le bonheur de faire leur première communion, fut d'abord la seule ambition de l'abbé Roussel. Les résultats dépassèrent son attente. Il est merveilleux de constater les prodiges opérés par une ferme volonté soutenue par le levier puissant de la foi. Lorsqu'on se reporte aux débuts de cette œuvre, et que l'on voit ce qu'elle est devenue en quelques années, on ne peut que s'incliner devant la protection divine, qui jamais ne lui a fait défaut.

Le temps que les enfants abandonnés passent sous le toit béni de l'abbé Roussel est fixé à trois mois, pendant lesquels

ils sont défrayés de tout, et préparés à la première communion. Quatre fois par an a lieu cette touchante cérémonie, à laquelle il m'a été permis d'assister le 19 mars dernier, jour de saint Joseph, patron de l'Œuvre.

Rien ne peut rendre l'effet que me produisit la vue des premiers communiants venant prendre leurs places dans la chapelle. Il y en avait 58. Ils entrèrent les bras croisés sur la poitrine, tous uniformément vêtus d'une blouse grise, un brassard blanc au bras gauche. La figure si calme et si recueillie! Plusieurs étaient déjà de jeunes hommes. Le plus âgé avait près de 19 ans. On m'a raconté l'histoire de celui ci. Il paraît que les premiers jours passés au refuge furent pour lui un supplice. Il y éprouvait la sensation de l'oiseau pris dans un filet. Des envies folles de s'échapper lui venaient à chaque instant. Il avait jusqu'alors mené la vie la plus nomade, exercé tous les métiers de ces enfants perdus que la police va, la nuit, rechercher dans les carrières, sous les ponts ou dans d'ignobles bouges. Un jour, des camarades l'amenèrent à un Cercle catholique, à titre seulement de visiteur. C'était aux environs de la Noël. Il entendit parler de communion. Pensant que c'était une formalité à accomplir, il manifesta à l'aumônier du Cercle le désir de se réunir aux camarades.

L'aumônier, qui a usé sa jeunesse au service des sauvages de l'Océanie, accueillit avec empressement ce sauvage de nouvelle espèce, et l'engagea à venir se confesser. —Me confesser? Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda-t-il d'un air si stupéfait qu'aucune illusion n'était possible. Il ne fallut pas grande question pour s'assurer de l'état de cette pauvre âme à laquelle aucune nourriture n'avait été donnée. Ce malheureux garçon ne se connaissait aucune famille, il avait vécu dans le plus complet abandon ; mais il y avait en lui l'étoffe du bien. On fit luire à ses yeux la première étincelle de la vérité, et aussitôt il eut faim et soif de la connaître. On lui offrit d'aller s'abriter pendant trois mois sous l'aile de l'abbé Roussel, il accepta. Se refaisant petit enfant, par un énergique effort de volonté, il se soumit au joug et dompta son corps rebelle, qui réclamait bien haut la liberté dont il avait usé sans mesure. Lorsque, après la cérémonie, il vint retrouver dans la cour le missionnaire qui

était venu unir ses prières aux siennes, le regard dont il enveloppait son protecteur était plus éloquent que toutes les paroles. Son visage flétri reflétait le bonheur dont il jouissait : Père, que je suis heureux, disait-il pâle d'émotion. Je persévérerai, je vous le promets. — Que ferez-vous en sortant d'ici? lui demanda-t-on.—Un bon ouvrier, répondit-il fièrement.

Cette résolution de persévérer, ils l'ont tous, ces pauvres enfants prodigues ! Mais, humainement parlant, la persévérance ne leur est-elle pas bien difficile ? Dans son expérience de la vie, l'abbé Roussel prévoit les chutes ; aussi la nécessité de se séparer aussi promptement de ses fils d'adoption lui est-elle bien dure. Il sait quelles épreuves les attendent au seuil de sa demeure hospitalière. Il est vrai qu'ils sont forts alors d'une force surnaturelle ; mais la lutte est si terrible pour ceux qui, sans appui, sont obligés de se frayer seuls un chemin dans le monde ! Qui, parmi nous, oserait être sans pitié ?

Plein d'une tendre sollicitude, l'abbé Roussel essaie de joindre à l'Œuvre de la première communion celle des apprentis. Il a créé des ateliers où les enfants peuvent apprendre un état. Des constructions provisoires ont été élevées. Il y a des ateliers de tailleurs, de cordonniers, de menuisiers, de serruriers, une imprimerie. Une centaine d'orphelins sont restés sous la protection paternelle de leur maître. Ils ont par jour deux heures de classe, un catéchisme de persévérance le dimanche, un cours d'histoire de France et de géographie, des leçons de musique vocale et de gymnastique. Il faut voir tout ce petit monde aux heures de récréation ; avec quel entrain il joue ! Ce qui serait privation pour des enfants habitués au luxe n'est pas ressenti par eux. Que leur importe de coucher dans des baraques provisoires, sur des lits de camp dressés un peu partout ; ils y dorment au moins en sécurité ! Mais il faut nourrir aussi toutes ces bouches affamées, et le miracle de la multiplication des pains ne se renouvelle pas tous les jours. Dieu n'épargne pas les angoisses à ses serviteurs, et bien des fois déjà l'abbé Roussel a tendu la main, suppliant les heureux de ce monde de donner une petite part de leur superflu à ceux qui n'ont jamais eu même le nécessaire !

Ah ! si l'on comprenait quel service social est contenu dans

l'Œuvre de l'abbé Roussel, chacun tiendrait à y contribuer dans la mesure de ses moyens. Cette génération dont il cherche à s'emparer pour la rendre meilleure serait une digue à opposer au flot révolutionnaire qui menace de tout envahir. Comment espérer faire accepter au pauvre sa position précaire, si on ne lui donne pas la connaissance de Dieu comme contrepoids à sa souffrance? Dans les familles chrétiennes, où l'enfant est entouré d'amour, où tout concourt pour embellir le souvenir du jour de sa première communion, le souvenir d'un enfant déshérité par un décret impénétrable de la Providence, et auquel, par un léger sacrifice d'argent, il aurait procuré le bonheur dont il jouit, ne lui serait-il pas bien doux? Ce serait là un vrai acte de charité fraternelle. La prudence enchaîne les bras de l'abbé Roussel : il n'ose plus les ouvrir tout grands à ses chers vagabonds, si la charité privée ne lui vient en aide. Il suffirait à l'enfant riche de se priver d'une babiole coûteuse pour donner le pain du corps et celui de l'âme à un orphelin délaissé. Grâce à des dons généreux, le refuge d'Auteuil les recevait d'abord gratuitement, maintenant les ressources sont épuisées. Les calculs des dépenses nécessitées par un établissement de ce genre sont faciles à faire. Quand on songe à tout l'argent dépensé dans le monde en pure perte, pour des superfluités, on ne peut s'empêcher de frémir, car les paroles de l'Evangile sont formelles : Allez au feu éternel, car j'avais faim et vous ne m'avez pas donné à manger; j'étais nu et vous ne m'avez pas vêtu.

Il me semble que l'Œuvre d'Auteuil n'est pas assez connue, sans quoi elle inspirerait une sympathie plus générale.

On m'objectera, je le sais, que l'on est harcelé journellement par des demandes réitérées, que chaque Œuvre réclame la prééminence. Je ne le nie pas. Il est certain que la charité est immense, surtout à Paris. Néanmoins, il n'est pas permis de dire : C'est assez, tant qu'il y a de si impérieuses misères à secourir. Pourquoi ne fonderait-on pas une association analogue à celles de la Propagation de la Foi, ou de la Sainte-Enfance, qui, au moyen d'une si minime offrande de chaque membre, réunissent de si fortes sommes?

Il est beau d'aller porter le flambeau de la vérité aux infi-

dèles, d'arracher les petits Chinois à la mort ; mais il ne serait pas moins beau et moins utile de sauver les nôtres de la corruption et de la mort morale.

Dernièrement je lisais dans un journal le projet d'un plan admirable conçu par M. Keller, le député au cœur si plein de foi et de patriotisme. Cherchant dans son angoisse les moyens de relever sa patrie humiliée, déchue de son antique splendeur, il a vu dans les enfants vagabonds un élément à utiliser ; mais il faudrait que l'Etat lui prêtât son concours ; il voudrait réunir tous ces pauvres petits êtres nés du vice et de la misère, les enrégimenter, en faire les *pupilles de l'armée*, les élever comme on élève les enfants de troupe, sous le régime militaire. Ce serait une pépinière de soldats préparés, par une éducation forte et chrétienne, à faire vaillamment leur devoir.

Tous, nous associant à M. Keller, à l'abbé Roussel, au fondateur des orphelinats agricoles, à ces hommes généreux qui cherchent à tout prix à venir en aide à leurs semblables, nous devrions nous unir et ne nous arrêter qu'après avoir vaincu l'indifférence ou l'égoïsme des masses. Nous créerions alors une œuvre durable, qui ferait l'admiration du monde entier.

D. DE BODEN.

ALPHONSE DE RATISBONNE.

Il y a des événements qu'on oublie trop facilement, et qu'il est bon de rappeler de temps en temps pour ranimer la confiance et montrer que c'est bien Dieu qui tient en ses mains les événements et les cœurs. La conversion du juif Alphonse de Ratisbonne est un de ces faits ; nous la racontons en nous servant d'un récit que vient de publier le *Journal de Florence* :

Un jeune homme, natif de Strasbourg, appartenant à une famille honorable et estimée quoique juive, se trouvait à Rome en 1842, on ne sait pourquoi il avait nom Alphonse de Ratisbonne. Intelligent, voyant s'ouvrir devant lui une carrière brillante, il avait résolu de régénérer ses coreligionnaires, car il souffrait beaucoup de voir le mépris dans lequel ils étaient tombés. Il avait pour ami le baron Théodore de Bussières avec lequel

il discutait souvent sur la religion. Cet ami lui persuada même de porter une médaille de la sainte Vierge. Il y consentit. Or, un jour, les deux amis entrèrent dans l'église de Saint-André delle Frate, et tandis que M. de Bussières, dont nous suivons le récit, allait trouver les religieux pour accomplir le devoir qui l'avait amené, Ratisbonne se promenait dans la nef; son regard froid et indifférent semblait dire : « Cette église est bien laide! » Mais c'est là que la Providence l'attendait.

Au moment où M. de Bussières rentra dans l'église, il n'aperçut pas d'abord Ratisbonne, puis il le découvrit devant la chapelle dont j'ai parlé, agenouillé devant saint Michel. Le baron s'approche, le pousse trois ou quatre fois avant qu'il s'aperçoive de sa présence. Enfin, il tourne un visage baigné de larmes et s'écrie : « Oh! comme ce monsieur a prié pour moi! »

Aux questions réitérées et pressantes que son ami lui fait, il ne répond que par ces mots : « Ah! que je suis heureux! que Dieu est bon! je l'ai vue! je l'ai vue! » et il tirait sa médaille qu'il couvrait de baisers.

Conduit à l'église du Gesù, il s'expliqua ainsi devant le Père de Villefort : « J'étais depuis un instant dans l'église, lorsque tout d'un coup je me suis senti saisi d'un trouble inexprimable. J'ai levé les yeux, tout l'édifice avait disparu à mes regards; une seule chapelle avait pour ainsi dire concentré toute la lumière, et au milieu de ce rayonnement a paru, debout, sur l'autel, grande, brillante, pleine de majesté et de douceur, la Vierge Marie, telle qu'elle est sur ma médaille : une force irrésistible m'a poussé vers elle. La Vierge m'a fait signe de la main de m'agenouiller, elle a semblé me dire : C'est bien! Elle ne m'a point parlé, mais j'ai tout compris. »

Alphonse de Ratisbonne reçut le baptême et on sait ce qu'il a fait depuis pour ramener à la foi ses anciens coreligionnaires endurcis.

Par une coïncidence étrange, le jour où de Ratisbonne naissait à la foi, une autre fleur s'élevait au ciel. Qui n'a entendu parler de M. de Laferronnais, ce martyr du sacrifice? Pour obtenir la conversion d'une jeune schismatique, à laquelle plus tard il donna son nom, le pieux jeune homme offrit à Dieu le sacrifice de sa vie. Il fut exaucé, et après quelques mois d'une

union parfaite, il s'éteignit au milieu d'une famille inconsolable, mais admirable de résignation chrétienne. Or, c'est le jour même où le baron de Bussières, protestant converti, venait commander les obsèques de son malheureux ami, que de Ratisbonne ouvrait ses yeux à la lumière de la foi, comme si Dieu donnait d'une main ce qu'il retirait de l'autre.

Voilà des faits bien étranges, dira-t-on. Oui, ils le sont en effet, seulement il s'agit de voir la main qui les a conduits.

REVUE DES LIVRES.

1. Paray-le-Monial. — 2. Guide sur le chemin du Calvaire. — 3. Un nouveau Mois de Marie. — 4. Un Inconnu célèbre.

1. *Souvenir de Paray-le-Monial*, berceau de la dévotion au Sacré-Cœur; in-32 de 32 pages, Lyon, 1875, chez P.-N. Josserand; — prix : 25 centimes.

Sous ce titre vient de paraître un gracieux et élégant opuscule qui sera recherché par tous les pèlerins de Paray-le-Monial et par les fidèles désireux de conserver de pieux *souvenirs* du deuxième centenaire de l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Voici les titres des principales divisions : 1. Le pèlerinage de Paray-le-Monial; 2° Monastère de la Visitation de Paray; 3. La B. Marguerite-Marie, apôtre du Sacré-Cœur; 4. En quoi consiste la dévotion au Sacré-Cœur; 5. Prières au Sacré-Cœur de Jésus; 6. Cantique national au Sacré-Cœur; 7. Cantique du retour.

---

2. *Le guide sur le chemin du Calvaire*, ou Recueil de quatorze formules pour faire le chemin de la Croix; 3° édition, in-32 de 160 pages; Paris, 1875, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — Prix : 50 centimes.

Ce Guide, approuvé par un décret de la Congrégation des indulgences, se recommande par son utilité et par son bon marché. « Nous pensons, dit le consulteur de la Congrégation, non-seulement que cet ouvrage est digne de l'impression et peut être livré à la publicité, comme ne renfermant rien de contraire au dogme et à la science morale, mais nous la re-

gardons comme devant être extrêmemet utile et profitable aux fidèles de toutes les classes et conditions. Nous le jugeons tout à fait propre à exciter et à accroître la piété et la dévotion envers la Passion de Notre-Seigneur. » Nous ne saurions rien ajouter à ce jugement si autorisé.

La Guirlande virginale ou Lectures de mai, par M. l'abbé Labetoulle; in-18 de 252 pages; Limoges, 1875, chez Leblanc; Bellac, chez Couturaud, et chez l'auteur, avenue de la Corderie, à Limoges.

De Maria nunquam satis, a dit saint Bernard, et c'est ce qui a encouragé l'auteur à publier un nouveau *Mois de Marie*. Nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt celui-ci, afin de le faire connaître en temps utile à nos lecteurs; mais si le mois de Marie est passé, la dévotion à la sainte Vierge est de tous les mois, et les pèlerins qui se rendent aux sanctuaires de la Vierge bénie trouveront dans le livre de M. l'abbé Labetoulle une abondante et agréable nourriture pour leur piété. L'ouvrage se divise en trois parties dont les subdivisions forment les trente-et-un jours du mois de Marie : Préliminaires sur le mois, quatre jours ; études d'ensemble sur les Litanies de la Vierge, du cinquième au onzième jour; étude sur les principaux versets, du douzième au trente-et-unième jour. Approuvé par Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, il fera son chemin et contribuera pour sa part à entretenir la dévotion à l'Immaculée Mère de Dieu.

---

4. *Un Inconnu célèbre*, recherches historiques et critiques sur Raymond de Sebonde, par M. l'abbé D. Reulet; Paris, 1875, chez Victor Palmé. — Prix : 3 francs.

Voici un titre capable de piquer la curiosité ; il ne dit rien de trop, car, après avoir parcouru le livre, on reconnaît qu'il est parfaitement justifié. Il s'agit, en effet, d'un philosophe du quinzième siècle qui est peu connu, et qui est connu précisément pour des œuvres qu'on lui attribue et qui ne sont pas de lui, tandis qu'il en est d'autres très-remarquables pour lesquelles on ne le connaît pas et qui lui méritent une véritable célébrité. C'est ce que montre très-bien M. l'abbé Reulet dans

une savante et élégante étude qui révèle un esprit d'investigation peu commun et qui fait espérer que cet esprit net et sagace s'appliquera à d'autres questions non moins difficiles et dont il saura trouver la solution.

Le travail de M. l'abbé Reulet se divise en deux parties principales. Dans la première, il recherche le vrai nom de Raymond de Sebonde, sa patrie, sa nationalité, sa langue, ses œuvres, les particularités de sa vie. A chaque pas, on peut le dire, ce sont de nouvelles découvertes, c'est la rectification d'erreurs accréditées, et qui ne peuvent plus tenir devant les preuves que M. Reulet accumule. Raymond de Sebonde était généralement regardé comme originaire d'Espagne; M. Reulet démontre que la France a le droit de le revendiquer : c'est une gloire, de second ordre, si l'on veut, mais enfin une gloire qu'il restitue à la patrie. La seconde partie du livre est consacrée à l'œuvre capitale de Raymond de Sebonde, le *Livre des Créatures*, que M. Reulet étudie avec la prédilection d'un savant pour ses découvertes, et dans lequel son héros montre, en effet, une profonde et chrétienne philosophie. Sebonde apparaît, grâce à lui, comme un véritable philosophe et comme un apologiste de la religion, et des passages extraits de son *Livre* le font juger digne d'être placé parfois à côté de Pascal.

Tous ceux qui liront le livre de M. Reulet trouveront qu'il est parfaitement en droit de conclure : « J'aurai rendu à Raymond de Sebonde un double service : je l'aurai débarrassé d'une célébrité compromettante et imméritée; j'aurai montré ses titres et fait valoir ses droits à une célébrité meilleure. »

J. Chantrel.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE (1)

I

Croix et clôture des cimetières.

Il est incontestable qu'une croix doit être élevée dans les cimetières : c'est là une des conséquences du libre exercice du culte catholique.

Quant à la question de savoir à qui de la commune ou de la fabrique incombe la dépense de l'érection, et par conséquent de

(1) Extrait de l'*Univers*.

la restauration du calvaire d'un cimetière, la jurisprudence des ministères des cultes et de l'intérieur est contraire. En présence de cette divergence, le ministère de l'intérieur étant d'avis que l'obligation faite aux communes d'assurer le service des inhumations a un caractère purement civil, on ne saurait les contraindre par voie hiérarchique à prendre à leur charge la dépense de la croix.

Pour la clôture des cimetières il existe deux dispositions de loi (décret du 23 prairial an XII, art. 3; loi du 18 juillet 1837, art. 30) qui semblent assez contradictoires, mais que la jurisprudence des ministères compétents a ainsi conciliées. Les frais d'entretien des cimetières et de leurs murs de clôture sont à la charge des fabriques, et subsidiairement à celle des communes; les grosses réparations, au contraire, doivent être supportées par les communes.

II

Inhumations dans une propriété particulière.

En principe, d'après l'article 14 du décret du 23 prairial an XII, toute personne peut être enterrée sur sa propriété, « pourvu que ladite propriété soit hors et à la distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs. » Toutefois la jurisprudence de la cour de cassation (arrêts du 24 avril 1838 et du 11 juillet 1856), a mis une restriction à cette faculté en la subordonnant à l'autorisation du maire. D'où il résulte qu'il n'y a de permises que les inhumations individuelles; une sépulture de famille établie sur une propriété particulière à la distance légale n'implique pas l'autorisation générale d'y enterrer tous les membres de la famille; mais il faut pour chacun d'eux un permis spécial.

Lorsque l'autorisation a été accordée il ne peut plus dépendre d'un maire de faire enlever un tombeau de famille régulièrement construit sur une propriété et anciennement existant. Ce serait là un abus de pouvoir que ne justifierait pas même la construction postérieure de maisons à une distance moindre que la distance voulue entre le cimetière et les habitations. Le maire peut seulement refuser qu'un nouveau membre de la famille y soit inhumé.

VARIÉTÉS.

Les antiquités trouvées a Montmartre. — Les travaux de terrassement exécutés au sommet de la butte Montmartre pour la construction de l'église du Sacré-Cœur ont mis au jour, à l'ouest de l'ancienne abbaye, les restes de deux cimetières. Les cimetières sont superposés. Le plus voisin de la surface du sol remonte au douzième et au treizième siècle. Toute trace des cercueils en bois a disparu ; les squelettes n'ont offert aucune particularité ; presque toutes les tombes contenaient le petit vase bien connu des archéologues. Ce vase est en terre jaune, portant des raies vermillonnées ; dans l'intérieur on voit encore des charbons qui ont servi à brûler l'encens, suivant le rituel liturgique du temps.

Au-dessous de ce cimetière on a trouvé des sépultures du sixième et du septième siècle, parfaitement caractérisées. Les sarcophages sont en forme de gaîne, en plâtre moulé, à couvercle plat. Dans ces sarcophages on a recueilli des boucles, des agrafes, des fibules, des boucles d'oreilles, des colliers d'ambre, de la verroterie de couleur. Nous avons eu entre les mains une belle plaque de ceinturon, en cuivre étamé, d'un style élégant et d'un travail scandinave ; elle porte en relief des entrelacs qui rappellent les motifs d'ornementation des anciennes églises du Danemark. On serait tenté d'attribuer l'objet à quelqu'un de ces Francs qui, au neuvième siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre ; mais la forme du sarcophage est un indice certain qui ne permet pas de s'arrêter à cette conjecture.

En rendant compte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 21 mai, de ces fouilles, au nom de M. Abadie, l'architecte chargé de la construction de la nouvelle église, M. de Longperier, a ajouté que l'exploration ne fait que commencer, que quinze sépultures seulement ont été examinées, que les chances de découvertes augmentent à mesure qu'on s'approche de l'église actuelle. Jusqu'à ce jour on n'a recueilli aucune inscription.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

— E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LE 16 JUIN 1875.

I

Considérations générales.

La date du 16 juin 1875 restera à jamais mémorable dans les fastes de l'Eglise. Ce jour-là, dans l'univers entier, a été célébré le deuxième centenaire de l'Apparition du Sauveur à la bienheureuse Marguerite-Marie ; ce jour-là, dans l'univers entier, tous les fidèles catholiques se sont consacrés solennellement au Sacré-Cœur de Jésus ; ce jour-là, à Paris, sur les hauteurs mêmes de Montmartre, d'où était descendue, il y a quatre ans, la guerre civile, où l'on massacrait les généraux, où l'on préparait le massacre des otages, de l'archevêque de Paris, des prêtres, des religieux, l'Archevêque de Paris, entouré de neuf évêques, de plus de deux cents députés de la France, de généraux, d'officiers, de magistrats, de dix à douze mille catholiques, a béni, avec toutes les pompes de la religion, la première pierre d'un temple dédié au Sacré-Cœur par la France pieuse et repentante, *Gallia pœnitens et devota* ; ce jour-là, enfin, a commencé la trentième année du glorieux et extraordinaire Pontificat de Pie IX, le Pape de l'Immaculée Conception, le Pape du Sacré-Cœur, le Pape, comme on le dit encore, de l'infaillibilité, non que Pie IX ait introduit trois nouveautés dans l'Eglise, mais parce qu'il lui a été donné, pour proportionner les secours aux besoins de l'Eglise et du monde, de définir le dogme qui constitue le plus glorieux privilége de la sainte Vierge, le dogme qui assure le triomphe de la vérité et de l'unité, et d'étendre à toute l'Eglise le culte du Sacré-Cœur de Jésus, c'est-à-dire le culte de Jésus aimant les hommes d'un amour infini, *in finem dilexit eos.* C'est le triomphe du surnaturel sur ce naturalisme qui a envahi la société moderne et qui est la grande hérésie de

notre temps ; c'est le signe éclatant de la merveilleuse unité de l'Eglise, qui, le même jour, sur toute la surface de la terre, réunit tous ses enfants dans les temples, et les unit dans une même foi, dans un même amour au Cœur divin de celui qui a dit : *Omnia traham ad meipsum*, j'attirerai tout à moi, et qui est, en effet, dans l'ordre moral, intellectuel et surnaturel le Centre de l'attraction des âmes, comme il est le Centre autour duquel gravite la création tout entière.

L'impiété, qui cherche à rire de cette grande journée du 16 juin, reconnaît elle-même, par ses ricanements et ses blasphèmes, qu'un grave événement vient de s'accomplir et qu'un coup mortel vient d'être porté à la révolution satanique qui a couvert le monde de tant de ruines ; elle sent que la grande armée du bien et de la vérité vient de se reformer, et que d'éclatants triomphes se préparent pour l'Eglise. Les catholiques, prosternés devant le Cœur de Jésus, implorant sa miséricorde, proclamant sa souveraineté et promettant de travailler à l'extension de son règne, deviennent une puissance qu'il n'est plus permis de mépriser. Ce sont de pauvres femmes, des enfants, des humbles et des petits qui adressent leurs prières à Dieu ; mais c'est cette prière même qui obtiendra la paix du monde, le triomphe de la vérité, la restauration du règne social de Jésus-Christ. L'esprit moderne méconnaît cette grande puissance de l'homme sur la bonté divine : il injurie les pèlerins qui se rendent aux sanctuaires illustrés par des miracles, il traite de fanatiques les chrétiens qui croient à ces miracles, et il n'a que du mépris pour ces « charrues croyant en Dieu, » qui comptent sur l'efficacité de la prière, pour ces religieux et ces religieuses qui se vouent spécialement à la prière. Le moment approche, pourtant, où l'on sera forcé de mieux juger de la réalité des choses, et où l'on reconnaîtra que ce n'est point la force matérielle qui a le dernier mot.

« Le monde moderne, dit Mgr Pie dans son Mandement relatif à la consécration générale au Sacré-Cœur, le monde moderne assemble des armées effroyables, et telles qu'on n'en avait pas vues depuis les bandes barbares qui se ruèrent sur l'Empire romain. Il nomme cela la civilisation, parfois même la liberté : ce n'est que le signe de sa faiblesse et la marque de sa servitude ;

en tous cas, c'est son régime, et, de son aveu, sa nécessité. Quoique ces peuples armés puissent faire, sous le congé de Dieu, dans l'ordre extérieur et politique, ces armes de force brutale sont pour faire pitié aux chrétiens. Il n'y a pas de force hors de Dieu ; Dieu n'est pas hors de son Christ ; le Christ n'est pas hors de l'Eglise. L'armée vraiment puissante et qui remporte les vraies victoires, c'est celle qui, divinement libre, convoquée par le seul amour, n'ayant pour arme que sa foi, ne combattant que l'erreur et le mal, va s'assembler d'un bout de l'univers à l'autre au jour désigné par son chef, lequel est d'abord son Père. Elle est tout assemblée déjà : en réalité, elle l'est toujours, car sa vie, sa constitution, son essence, c'est d'être assemblée. Son nom d'Eglise dit assez qu'elle est une union subsistante, l'union des hommes avec Dieu par le Christ dans l'unité du Saint-Esprit... Mais cette Eglise qui vit d'union et dont l'unité même est l'âme, a ses heures pour agir selon que l'Esprit de Dieu l'y pousse, et ses œuvres tiennent de sa nature. Ce sont des œuvres d'ensemble, des opérations concertantes, des actes harmoniques qui, sortant d'agents innombrables, ne forment pourtant qu'une seule et même action. Le concile du Vatican fut une de ces œuvres : l'Eglise s'y assembla dans la personne de ses premiers pasteurs pour y faire l'œuvre de la foi en disant le mot de la doctrine. Ce va être encore une de ces œuvres que la consécration de tous les fidèles au divin Cœur de Jésus-Christ ; l'Eglise s'y assemblera, dans un même mouvement de toutes les âmes, pour y faire l'œuvre de l'amour, en disant le mot de la piété. »

On peut comprendre maintenant pourquoi la journée du 16 juin 1875 marquera dans les annales de l'Eglise et du monde. Laissons donc, dirons-nous avec le catholique journal de Gand, le *Bien public*, laissons le libéralisme incrédule sourire de la pacifique conspiration de la prière et s'appuyer sur le césarisme, sur le militarisme, sur le nombre aveugle et sourd, en un mot sur toutes les formes de la force brutale séparée du droit. De notre côté, serrons-nous plus étroitement près de l'Eglise qui s'appuie, elle, sur la force de Dieu. Il ne faut pas même avoir la foi, il suffit de regarder d'un œil intelligent et de voir passer les événements pour croire au gou-

vernement temporel de la Providence. Or, c'est un des traits familiers de la politique divine, que de briser les forts et de fortifier les faibles, d'humilier les superbes et de glorifier les humbles. Notre siècle a vu bien des chutes et bien des relèvements inattendus ; il peut en voir encore, et ceux qui en seront témoins se souviendront, s'ils ont le sens chrétien, de ce jour du 16 juin 1875, qui a vu l'Eglise entière à genoux, implorant du Cœur de Jésus le pardon, la délivrance et la paix.

II

L'église du Sacré-Cœur.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs l'histoire de l'église votive au Sacré-Cœur dont la première pierre a été solennellement posée et bénite le 16 juin. Nous les avons tenus au courant jour par jour, pourrions-nous dire, de tout ce qui intéresse cette belle œuvre du Vœu national, commencée par quelques chrétiens pendant le siége de Paris, vivement accueillie et encouragée par Mgr Guibert, et bientôt revêtue d'un caractère public par les votes de l'Assemblée nationale. On avait d'abord hésité sur l'emplacement de l'église votive : des offres faites de divers côtés avaient fait penser aux hauteurs de Chaillot, aux Champs-Elysées, etc. Mais lorsque Mgr Guibert eut visité les hauteurs de Montmartre, de ce mont des Martyrs qui ont évangélisé Paris, et d'où l'on aperçoit l'immense capitale comme une mer de maisons, de palais, de tours, de dômes et de clochers, il n'y eut plus d'hésitation : « C'est ici que doit être l'église, » dit l'éminent archevêque. De là, en effet, le regard s'étend sur tout Paris et sur les collines qui l'environnent au sud ; de l'église du Sacré-Cœur, le pèlerin contemplera l'un des plus magnifiques panoramas qui puisse se dérouler devant une vue humaine, et, de tous les points de Paris aussi, l'on pourra apercevoir ce temple érigé par la foi et par le repentir, devenu comme le gage de la miséricorde divine et comme le palladium sacré de la grande capitale.

On avait songé, dit-on, à construire un fort sur ces hauteurs : il n'eût guère servi de défense contre l'ennemi du

dehors, il n'eût menacé que la ville, à la merci de ceux qui auraient été les maîtres de ce fort. Au lieu d'un fort, d'où seraient partis les obus, la mort et l'incendie, une église, où l'on viendra prier, où les cœurs s'inspireront de sentiments d'amour et de paix, n'est-ce point ce qui convient le mieux?

Nous ne rappellerons pas non plus le concours à la suite duquel M. Abadie a été choisi pour architecte de la nouvelle église, ni les mille détails touchants de la souscription qui s'élève actuellement a deux millions deux cent mille francs, et qui va s'accroître rapidement. L'espace et le temps nous manqueraient bientôt, et nous avons hâte de raconter les principales circonstances de la cérémonie qui vient de s'accomplir. On avait espéré qu'elle serait plus belle et plus solennelle; le cardinal Guibert, dans le Mandement que les *Annales catholiques* ont reproduit, a donné les raisons qui l'ont déterminé à changer le programme primitif; s'il n'a pas tout dit, il n'est que trop facile de deviner les douloureux motifs qui ont rendu nécessaires les modifications apportées à ce programme.

A l'église Saint-Pierre.

Dès six heures du matin, les rues qui conduisent à l'église Saint-Pierre de Montmartre et à l'emplacement de la future église, prenaient un aspect inaccoutumé. De nombreux piétons, des voitures, gravissaient ces hauteurs. A huit heures, le mouvement était des plus accentués, et tous les environs avaient un air de fête. Les mesures d'ordre qui avaient été prises et qui étaient exactement suivies, empêchaient tout encombrement, tout tumulte. Les personnes munies de cartes donnant droit à entrer dans l'église Saint-Pierre se groupaient devant le portail; celles qui ne devaient entrer que dans l'enceinte formée autour de la future église, s'y rendaient aussitôt et se plaçaient sur les banquettes disposées à cet effet. Tout le quartier restait calme, tout en présentant une certaine agitation joyeuse, qui montrait bien que la manifestation religieuse, qui étonnait peut-être quelques habitants de Montmartre, était sympathique à la plupart.

A neuf heures, l'église Saint-Pierre était remplie. Dans le chœur, un nombreux clergé, les chanoines de Notre-Dame, la

plupart des curés de Paris; dans la nef, les membres du Comité du Sacré-Cœur, environ deux cent cinquante députés, Mgr le duc de Nemours avec son fils le duc d'Alençon; dans les bas-côtés et les chapelles, la foule des invités, beaucoup d'hommes, des dames, des Sœurs de charité, des Frères des Ecoles chrétiennes, des religieux et des religieuses, et un chœur nombreux de jeunes filles vêtues de blanc qui allaient chanter des cantiques pendant la messe du cardinal.

Voici les noms des députés présents, tels qu'ils ont été recueillis par les journaux; la liste que nous donnons nous paraît la plus complète, mais il est probable qu'il s'y trouve encore quelques omissions :

MM. Abbadie, d'Aboville, Amy (Cher), d'Andelarre, d'Aurelle de Paladines, de Bagneux, Baragnon, Beaucarne-Leroux, de Beauvillé, de Belcastel, Besson, Bigot, Boisse Bompard, de Bonald, Boreau-Lajanadie, Bottieau, de Bouillé, Bourgeois, Boyer, Brun (Lucien), Brunet, de Bryas, Buisson (Jules), Callemar de la Fayette, Carayon-Latour, Carron (Emile), Cazeaux, Cazenove de Pradines, de Chabrol, de Chamaillard, Chaper, Chaurand, Chesnelong, de Cintré, Clappier, Clément, de Colombet, Combier, Cornulier-Lucinière, Costa de Beauregard, Cottin, Courbet-Poulard, de Cumont, de Dampierre, Daru, Daussel, Delavau, Delpit, Delsol, Desbassyns de Richemont, Descat, Dezanneau, de Diesbach, Dompierre d'Hornoy, de Douhet, du Bodan, Dumont, Mgr Dupanloup, Dupont (Alfred), Durfort de Civrac, Dussaussoy, Ernoul, de Feligonde, de Fontaine, de Forsanz, de Franclieu, Fresneau, Galloni d'Istria, Gaultier de Vaucenay, de Gavardie, Gillon, Giraud, de Gouvello, Gouvion Saint-Cyr, de Grammont, Grange, de Grasset, Gueidon, Huon de Penanster, James, Jordan, de Juigné (marquis), Keller, de Kerdrel, de Kergariou, de Kergorlay, de Kermenguy, Kolb-Bernard, La Bassetière, La Borderie, La Bouillerie, La Combe, de la Grange, de la Guiche, Lallier, de Lamberterie, de Larcy, de Largentaye, de la Roche-Aymon, de la Rochefoucauld-Bisaccia, de la Rochejaquelein, de Larochethulon, de La Rochette, de la Sicotière, de Lassus, L'Ebraly, Le Chatelain, Lefèvre-Pontalis (Antonin), Lefèvre-Pontalis (Amédée), de Legge, Lespinasse, Lestourgie, de Limayrac, de

Lorgeril, Lortal, Louvet, Lur-Saluces, de Maillé, Malartre, Martenot, Martin (Charles), Mazure (général), de Melun, de Mérode, Merveilleux-Duvignaux, de Kerjégu (Finistère), de Kerjégu (amiral), de La Monneraie, Monnet, de Mornay (marquis), Pajot, Paris, de Partz, Peltereau-Villeneuve, de Pioger, Plichon, de Plœuc, Pradié, de Puyberneau, de Quinsonnas, de Rambure, de Ravinel, de Rességuier, Riant, de Rodez-Bénavent, Des Rotours, Sacase, de Saintenac, de Saint-Malo, de Saint-Pierre (Louis), de Saint-Victor, Hervé de Saisy, Sarrette, Serph (Gusman), de Sers (marquis), de Sugny, Tailhand, de Talhouët (marquis), de Tarteron, du Temple, Théry, de Tréville, de Valon, de Valfons, Vandier, de Vaulchier, de Ventavon, Vente, Vétillart Vinal, Vimal-Dessaigne, Vinay, de Vinols.

Les évêques qui ont pris part à la cérémonie sont :

Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris ;

Son Excellence Mgr Meglia, nonce du Saint-Siége apostolique ;

Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, aux Etats-Unis ;

Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger ;

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans ;

Mgr Freppel, évêque d'Angers ;

Mgr Regnault, évêque de Chartres ;

Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun ;

Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus* ;

Mgr l'évêque de Port-Natal, en Afrique.

Citons encore, parmi les personnages qui se trouvaient dans l'église, M. l'abbé Trégaro, aumônier en chef de la flotte, M. le général de Geslin, commandant de la place de Paris, MM. les généraux Montarby et Cathelineau, M. le capitaine de Mun, M. Baudon, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, M. de Villermont, etc. Le général de Charette était à Paray-le-Monial. On avait espéré que Mme la Maréchale de Mac-Mahon et plusieurs ministres assisteraient à la cérémonie : leur absence, qui a été remarquée, doit être attribuée à des raisons de prudence que les circonstances ne rendent que trop évidentes.

A neuf heures, la musique militaire et les tambours qui battent aux champs annoncent l'arrivée du cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Le cardinal est reçu à la porte de l'Eglise par le clergé de la paroisse, qui s'est avancé processionnellement. Son Eminence baise la croix, reçoit l'eau bénite et la donne à Son Excellence Mgr le Nonce. M. le curé de Saint-Pierre adresse ces paroles au Cardinal :

« Permettez-moi, Eminence, de saluer l'heureux moment où vous franchissez le seuil de cette église pour la grande cérémonie de ce jour. En vue de l'œuvre que vous venez édifier, vous aviez besoin de deux choses : des ressources et du temps. Les ressources, la générosité de la France vous les donnera ; le temps, vous avez voulu y pourvoir en vous nommant un coadjuteur qui pût continuer votre œuvre. Permettez-nous cependant d'espérer que vous-même serez appelé à couronner l'édifice dont vous venez aujourd'hui poser la première pierre.

« Au Deutéronome nous lisons que Moïse, âgé de six-vingts ans, était encore dans toute la force de son intelligence et n'avait souffert dans son corps aucune des injures du temps : son œil était lucide, ses dents n'étaient point ébranlées, son pied était ferme. De nos jours, Pie IX nous montre ce même rare exemple d'une longévité vraiment miraculeuse. Plaise à Dieu que Votre Eminence aussi demeure longtemps parmi nous et qu'elle n'ait choisi un coadjuteur que pour qu'il lui dise courage, en attendant le jour où dans l'église du Sacré-Cœur, menée à son achèvement, Votre Eminence dira la première messe comme elle vient aujourd'hui poser la première pierre. »

Le cardinal Guibert répondit avec autant de grâce que de simplicité :

« Tout cela, mon cher curé, est entre les mains de Dieu. Pour ce qui me concerne, je ne saurais trop lui rendre grâces de pouvoir aujourd'hui poser la première pierre d'un édifice qui doit porter aux cieux le témoignage du repentir et du dévouement de la France. Mais, à l'achèvement de cette œuvre je ne suis nullement nécessaire. Il n'y a vraiment aujourd'hui de nécessaire à l'Eglise que Pie IX, parce que c'est le Chef qui donne l'impulsion aux membres. Vous parliez tout à l'heure de sa longévité merveilleuse. Il est vrai que cette vieillesse, qui rappelle celle de Moïse, est un vrai miracle dont nous devons rendre grâces au Ciel en demandant qu'il soit

continué longtemps à l'Eglise. Nous fêtons aujourd'hui le vingt-neuvième anniversaire de son pontificat suprême; prions donc doublement pour la conservation de ses jours précieux. Je suis heureux de vous dire que sa pensée est aujourd'hui avec nous. Il me l'a fait savoir par un télégramme que j'ai reçu tout à l'heure, et qui nous apporte sa bénédiction. Appuyés sur elle, nous marcherons sans crainte, et nous ne devons pas douter du succès. »

Alors Son Eminence s'avance vers le chœur avec les Prélats qui l'accompagnent, pendant que les jeunes filles chantent le cantique du Sacré-Cœur, et que tous les assistants répètent avec eux ce refrain, qui est le cri de la France vers Dieu :

Dieu de clémence,
Dieu protecteur,
Sauvez, sauvez la France,
Au nom du Sacré-Cœur.

Pendant ce chant, plus d'un œil se mouille, plus d'une voix s'arrête oppressée par un sanglot.

On a publié, dans une intention aussi peu patriotique que malveillante, que les assistants chantaient : *Sauvez Rome et la France*, et non : *Sauvez, sauvez la France*. Nous pouvons affirmer que les jeunes filles chantaient seulement le refrain que nous venons de transcrire. Si, parmi les assistants, quelques-uns chantaient *Sauvez Rome*, cela provient d'une variante qui est le cri de tout cœur catholique. En criant à Dieu de sauver Rome, nous crions à Dieu de protéger le Pape et l'Eglise ; cette prière ne serait-elle plus permise aux catholiques et pourrait-elle être séditieuse? Il faut que la haine irréligieuse soit bien forte chez certains hommes pour qu'ils relèvent de pareils faits en leur donnant une signification provocatrice.

Le cardinal célèbre la messe.

A la communion, un grand nombre de députés, des généraux, des officiers, les membres du Comité du Vœu national, de nombreux fidèles s'approchent de la Table sainte ; c'est un moment solennel. Devant le Dieu de l'Eucharistie, tous les rangs se confondent, tous les cœurs s'unissent ; il y a là un grand acte de foi qui proclame hautement que la France est restée catholique, et qu'elle le sera toujours !

Après la messe, M. l'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris, lut à haute voix l'acte solennel de consécration au Sacré-Cœur, auquel s'unit toute l'assistance agenouillée.

Dans l'enceinte de la future église.

A dix heures, la procession se forme pour se rendre dans l'enceinte où doit s'élever l'église du Sacré-Cœur.

En tête, la musique du 87e de ligne.

Puis les jeunes filles de l'Association des Saints-Anges et les jeunes filles de l'Association des Enfants de Marie;

La croix;

Les prêtres des paroisses de Paris et les membres des Congrégations religieuses;

Les chanoines du chapitre de Notre-Dame;

Les archevêques et évêques;

Mgr Meglia, nonce apostolique;

Le cardinal Guibert,

Derrière lequel marchent les ducs de Nemours et d'Alençon, les députés, les généraux et officiers, les membres du comité, tous les invités qui ont eu des places dans l'église.

La procession passe au milieu d'une double haie de troupes, pendant que l'on chante le cantique du Sacré-Cœur, dont on entend le refrain répété par les huit à dix mille voix des assistants qui remplissent l'enceinte.

Lorsque tout le monde est placé, la butte offre un spectacle vraiment admirable.

Au nord du plateau se trouve une immense tribune, occupée par le cardinal, par les évêques rangés à ses côtés, par les députés et par les principaux invités. Au centre, où se trouve Mgr Guibert, le trône surmonté de l'écusson pontifical : à gauche, l'écusson de Mgr Richard, coadjuteur de Paris; à droite l'écusson de l'Archevêque, avec cette devise : *Pauperes evangelizantur*; *Suaviter et fortiter*. Des deux côtés de la tribune, deux autres immenses tribunes ont été construites; elles sont complètement garnies de spectateurs.

En face de la tribune principale, l'enceinte est garnie de banquettes garnies de milliers d'autres spectateurs.

Un espace reste vide entre ces banquettes et la grande tri-

bune. Une croix colossale, en bois, mesurant plus de cinq mètres, a été plantée la veille. En avant de cette croix se trouve la pierre qui va être bénite et cimentée.

De l'estrade où se trouvent les évêques et les députés, le spectacle est splendide. Par-dessus les milliers de têtes, on aperçoit au loin les collines qui entourent Paris au sud, et en bas, Paris lui-même avec ses maisons, ses palais, ses jardins, tous ses monuments. Le soleil, que d'épais nuages cachaient depuis le matin, perce et dissipe ces vapeurs et jette l'éclat de ses rayons sur la foule immense, qu'un vent assez fort vient rafraîchir en même temps.

Il est près de dix heures et demie.

Son Eminence se lève, Mgr Guibert lit d'abord la traduction du télégramme qu'il a reçu de la part de Pie IX :

« La cérémonie religieuse qui aura lieu demain cause au « cœur du Saint-Père une vive satisfaction. Aussi, bénissant « cette belle entreprise et tous ceux qui en ont été les promo- « teurs et ceux qui y prennent part, il prie ardemment le Sei- « gneur d'assister de ses divines lumières et de ses plus spé- « ciales faveurs le cardinal archevêque, le clergé, les fidèles, « la ville de Paris et la France.

« Cardinal ANTONELLI. »

Les cris répétés de *Vive Pie IX! Vive la France !* accueillent la lecture de ce télégramme, dont nos lecteurs aimeront à connaître le texte italien, que voici : « La religiosa cerimonia che avrà luogo domani produce sull' animo del S. Padre una viva soddisfazione. Benedicendo pertanto la bella impresa e tutti coloro che la promossero e prendono parte ad essa, prega caldamente il Signore di assistere coi suoi divini lumi e di colmare di suoi speciali favori il cardinale arcivescovo, il clero, i fedeli, la città di Parigi e la Francia.

« Card. ANTONELLI. »

Quand le silence s'est rétabli, Mgr Guibert, mitre en tête, prononce l'allocution suivante, fréquemment accueillie par les applaudissements de ceux qui peuvent l'entendre :

Allocution de Mgr Guibert.

Messeigneurs et Messieurs,

Au moment de bénir la pierre fondamentale de cet édifice, ma première pensée est une pensée de reconnaissance pour ceux qui en ont encouragé le dessein. Je trouve en première ligne le grand Pape auquel le malheur et les années font une si belle couronne, et dont la sollicitude embrasse tous les intérêts de la catholicité ; il a approuvé le projet de l'église du Sacré-Cœur, il a su tirer de sa pauvreté une riche offrande pour aider à l'exécution, et il daigne, par un télégramme que je viens de recevoir, bénir de nouveau notre sainte entreprise. J'ai besoin de remercier aussi les pouvoirs publics auxquels j'ai dû m'adresser, et dont le concours n'a pas fait défaut à une œuvre toute de foi et de patriotisme : le vote du 24 juillet 1873 recommandera l'Assemblée nationale au respect de la postérité.

Lorsque le choix de l'emplacement fut fixé dans mon esprit et que je songeais à demander la faculté d'élever au sommet de Montmartre, au nom de la France, une église dédiée au Sacré-Cœur, on m'exprimait la crainte que le lieu, choisi par moi pour l'édification de ce temple, ne fût disputé à cette destination pacifique par quelque projet de fortification militaire. Je répondis que la colline de Montmartre était trop rapprochée du centre de la capitale pour fournir une défense utile contre les périls du dehors, et que, s'il s'agissait de la défense intérieure, je croyais offrir à mon pays une préservation plus efficace dans l'œuvre de réparation, de prière, de charité, dont notre église sera le monument et le symbole.

Il me semble que le temps et le sentiment chrétien ont donné raison à mes prévisions. Mal comprise, au début, par quelques-uns, mais accueillie par toutes les âmes dévouées à Dieu et à la patrie comme un gage de salut, l'entreprise du Vœu national est rapidement entrée dans l'âme du pays tout entier. A peine la main de l'ouvrier a-t-elle attaqué le flanc de la montagne, que déjà *tous les regards se tournent vers ce sommet d'où l'on attend le secours : Levavi oculos meos in montes*,

unde veniet auxilium mihi. Cette espérance ne sera pas trompée ; *si Dieu est avec nous, qui sera contre nous?*

N'est-il pas vrai, Messieurs, que c'est le Divin Maître que vous êtes venus chercher sur cette montagne ? Il voit votre empressement pieux, et comme autrefois il veut y répondre : *Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem.* Grâce à l'élan de votre piété, bientôt il fixera ici son séjour. Assis sur ce trône nouveau que vos mains lui auront dressé, il attirera à lui tous les cœurs et de ses lèvres divines il laissera de nouveau tomber ces enseignements admirables, qui retentirent autrefois sur une montagne de la Galilée et changèrent la face du monde : *Et aperiens os suum, docebat eos.*

Ecoutons donc les divines sentences prononcées par celui dont le cœur a tant aimé les hommes. On les appelle *les Béatitudes.* Ne vous en étonnez pas, car celui qui les enseigne a seul la puissance de rendre heureux. Son regard embrasse tous les temps; du haut de la montagne, il a vu notre siècle avec ses aspirations et ses misères; il a vu, à l'origine de tous nos maux, l'orgueil et la vanité plus méprisable que l'orgueil, les hommes refusant d'adorer Dieu et s'adorant eux-mêmes, fiers de leurs œuvres jusqu'à méconnaître le secours divin qui les fait accomplir. Il a vu l'exaltation de cet orgueil suivie de chutes lamentables, le découragement succédant à la présomption, une grande nation abattue en un clin d'œil : puis, la superbe s'emparant de nouveau de ceux qui semblaient accablés et la vanité renaissante rendant inutile la dure leçon des événements. C'est à cette société malade d'orgueil qu'il adresse la maxime salutaire et toujours vraie : *Bienheureux les humbles,* c'est-à-dire ceux qui restent dans la modestie et ne s'exaltent pas eux-mêmes dans leurs propres louanges. Ils seront glorifiés sur cette terre et dans le royaume des cieux : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.*

Que voit encore le Maître du haut de la montagne? Il voit la passion du lucre s'emparant de toutes les âmes, obscurcissant les intelligences, abaissant les caractères, éteignant la flamme du génie, étouffant le germe de toutes les vertus généreuses. Où trouver le remède à une plaie si profonde? Le cœur de l'homme est impuissant à se délivrer lui-même d'une telle

tyrannie. Voilà pourquoi il a besoin de s'approcher du cœur d'un Dieu, pour retrouver à ce contact sa noblesse originelle et sentir de nouveau cette soif de vérité et de justice que Dieu seul allume et que seul il peut satisfaire : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.*

La cupidité abaisse les âmes, mais la volupté les flétrit. La rédemption nous avait aidés à secouer cet esclavage, mais, hélas! l'humanité s'est de nouveau courbée sous ce joug honteux : le plaisir est redevenu le dieu du monde; le riche poursuit les jouissances des sens avec toutes les ressources de son opulence, le pauvre les convoite avec toute l'ardeur de sa jalousie, et les hautes notions du bien et du vrai s'effacent dans les âmes dévorées par le vice. N'avons-nous pas besoin que le Christ vienne révéler une fois de plus à tant d'intelligences aveuglées cette béatitude trop inconnue, qui promet la claire vision de la vérité à ceux qui conservent la pureté de cœur? *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.*

La passion de l'or et celle du plaisir ne sont pas seulement une cause d'avilissement pour les hommes; elles les divisent et les arment les uns contre les autres. C'est un conflit permanent de convoitises qui se rencontrent et se heurtent violemment dans la poursuite des avantages terrestres. On parle beaucoup de fraternité, mais est-ce bien la fraternité qui habite au fond des cœurs? On préconise le dévouement, mais qu'y a-t-il de commun entre le dévouement et cet égoïsme étroit et jaloux dont les actes s'inspirent? Il y a là un mal social dont les conséquences peuvent être dissimulées pour un temps sous les apparences d'une fausse paix ; mais vienne une secousse inattendue qui ébranle un moment l'ordre établi, les ressentiments accumulés se font jour, les passions se déchaînent et la société chancelle. O Jésus! il est temps que votre Cœur nous parle. La science humaine ne connaît pas le remède à ces cruelles divisions ; vous seul pouvez parler en maître à ces âmes que trouble la passion. Du haut de ce temple, qui portera à son fronton votre image sacrée regardant avec amour Paris et la France, vous leur direz : *Bienheureux sont les doux, les pacifiques, les miséricordieux*, parce qu'ils deviendront les maîtres du monde : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.*

Enfin, Messieurs, si la divine prédication qui partira de la sainte montagne ne guérit pas tous nos maux; si, même convertis et fidèles, nous ne devons pas être à l'abri des douleurs et des épreuves de cette vie, le Cœur de Jésus nous réserve une consolation suprême : c'est la béatitude des larmes. Avant lui, la souffrance était maudite; elle était la dure solde, le châtiment stérile du péché. Le Fils de Dieu est descendu parmi nous, il s'est chargé de notre dette, il a porté le poids de l'expiation; il a ainsi consacré et transfiguré la douleur. Désormais, pour qui sait *puiser aux sources du Sauveur*, la souffrance est féconde, elle porte en soi la semence de la vie éternelle, l'infortune même garde une certaine douceur, parce qu'elle a pour consolateur le Cœur d'un Dieu : *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.*

Telles sont, Messieurs, les espérances que nous apporte l'œuvre bénie qui, cachée jusqu'ici dans le secret des cœurs fidèles, commence aujourd'hui à se produire dans cette touchante cérémonie. Que la bénédiction de Dieu descende sur cette pierre! qu'elle pénètre dans les entrailles du sol, qui doit porter le temple dédié au Cœur de Jésus-Christ! Qu'elle en fasse sortir les murs sacrés, dont l'enceinte abritera bientôt la foule des visiteurs pieux! Qu'elle soutienne et vivifie le zèle de ceux aux mains de qui cette sainte entreprise est confiée! Qu'elle inspire à tous la générosité, la constance, la foi dans le succès! Voilà ce que vont demander avec moi le digne représentant du Chef de l'Eglise et tous ces vénérables pontifes, en unissant leur prière à la mienne pour bénir les fondements de ce temple. Voilà ce qu'obtiendra du ciel ce concert de voix suppliantes, qui porte en ce moment au Cœur de Jésus-Christ le repentir de la France catholique et l'hommage de son dévouement : *Sacratissimo Cordi Christi Jesu Gallia pœnitens et devota.*

Bénédiction de la pierre.

Après le discours du Cardinal, les tambours battent, une fanfare militaire se fait entendre, et Mgr Guibert, conduit processionnellement, s'avance jusqu'à l'endroit où doit être placée la première pierre de l'édifice sacré.

Voici l'inscription gravée à l'intérieur de la pierre, creusée pour recevoir le procès-verbal de la cérémonie :

Le XVIe jour de juin MDCCCLXXV,
Sa Sainteté PIE IX, glorieusement régnant,
Le maréchal de MAC-MAHON, duc de Magenta,
étant président de la République,
M. WALLON, ministre de l'instruction publique et des cultes,
CETTE PIERRE,
la première de la construction de l'église
du Vœu national au SACRÉ-COEUR DE JÉSUS,
a été bénite et posée
par Son Eminence le cardinal GUIBERT,
archevêque de Paris.
Etaient présents :
Son Excellence Mgr MEGLIA, archevêque de Damas,
Nonce apostolique,
Plusieurs archevêques et évêques,
un grand nombre de curés de Paris, de prêtres
et supérieurs des ordres religieux du diocèse,
les membres du comité de l'Œuvre dont les noms suivent :

MM. Lagarde, vicaire général. — Léon Cornudet, président. — Baudon. — Th. Dauchez, trésorier. — De Mont de Benque. — Baron de Charette. — Descottes. — Guillaume. — Haudry de Soucy. — Hémar. — Comte de Lambel. — Legentil, secrétaire. — De Margerie. — Merveilleux du Vignaux. — Comte de Missieissy. — Rohault de Fleury, secrétaire. — Romany. — Marquis de Ségur. — Marquis de Vibraye. — Ferdinand Riant.

P. ABADIE, *architecte de l'Œuvre.*

Nous devons remarquer ici que deux des membres du Comité signalés comme présents, n'avaient pu se trouver à la cérémonie, comme on le pensait lorsque l'inscription fut gravée : ce sont M. le général baron de Charette, qui était à Paray-le-Monial, et M. Léon Cornudet, président du Comité, retenu par une grave maladie qui a donné de vives inquiétudes et qui permet maintenant de concevoir de meilleures espérances.

Dans le creux de la pierre, on a introduit un tube de plomb,

qui contient le procès-verbal de la cérémonie écrit sur un parchemin placé lui-même dans un tube de verre bouché à l'émeri.

La pierre est un énorme bloc de marbre rose sorti des carrières de M. Landau, à Sablé (Sarthe), et dû à sa générosité; sur la partie supérieure a été creusée une cavité, dont voici les dimensions : 23 centimètres de profondeur, 50 de large et 60 de long; c'est au fond de cette sorte de coffre qu'a été gravée l'inscription commémorative ; sur une plaque de bronze formant couvercle, se trouve répétée l'inscription reproduite ci-dessus.

Décrirons-nous maintenant la cérémonie de la pose et de la bénédiction de la pierre? On sait qu'elle est une des plus majestueuses, dans sa simplicité, de celles dont les rites sont indiqués dans le Pontifical romain. Qu'on nous permette d'enrichir ce compte-rendu rapide de quelques belles pages écrites par notre excellent ami M. Léon Gautier :

Sur l'emplacement de la basilique dont on va bénir la première pierre, une croix de bois, une grande croix est dressée depuis la veille, et frappe aisément tous les regards. L'image et le souvenir de la croix vont, d'ailleurs, occuper une large place dans toute cette solennité, et le temple nouveau recevra lui-même cette forme auguste. Quant à cette croix provisoire, vers laquelle nous voyons déjà l'Evêque s'avancer majestueusement, on a pris soin de la poser à l'endroit même que doit occuper le maître-autel. Un jour, Dieu descendra sacramentellement dans cette partie de l'espace qu'on va spécialement lui consacrer, et l'on ne saurait mieux marquer ce lieu béni que par une croix. La Passion, en effet, est intimement liée à l'Eucharistie, qui en est le mémorial. Sans la croix, nous n'aurions pas eu le Tabernacle.

L'évêque a commencé par bénir solennellement l'eau et le sel qui vont tout à l'heure être employés dans cette belle fonction liturgique. Cependant l'architecte a figuré, aussi bien que possible, les limites du futur édifice, les murs de la basilique future : et voilà qu'au centre de cet emplacement sacré, le prélat, debout, mitre en tête et crosse en main, élève soudain

la voix et se prend à chasser énergiquement les démons de ce coin de terre qui va devenir le domaine de Dieu. Ces exorcismes vainqueurs sont accompagnés d'oraisons qui sont peut-être comparables à ce que l'antiquité a produit de plus beau. Les plus magnifiques épithètes y sont décernées à l'essence divine, et pourraient, à elles seules, composer une théodicée lumineuse. La toute-puissance, l'éternité, la sainteté et la bonté de Dieu y sont glorieusement proclamées, et dans un de ces moments d'emportement poétique où la raison ne perd jamais rien de ses droits, l'Eglise jette à Dieu ces appellations superbes : *Deus, invictæ virtutis auctor, et insuperabilis imperii rex ac semper magnificus triumphator.* Quoi qu'il en soit, les préliminaires de la grande solennité sont terminés. On peut dire déjà que les démons sont en fuite et que la place est nette.

Cette eau bénite que l'évêque vient liturgiquement de mêler au sol bénit, il la répand tout d'abord sur le lieu où s'élèvera bientôt le tabernacle, et le chœur entonne alors le plus ardent de tous les psaumes. Il semble que déjà l'Eucharistie soit là et que l'Eglise veuille la saluer par avance de ses cris, de ses balbutiements d'amour : « Qu'ils sont aimés, mon Dieu, tes tabernacles. Mon âme se consume, elle se pâme pour les « parvis de Jéhova. Mon cœur et ma chair tressaillent pour le « Dieu vivant. Le passereau trouve une demeure, et la tourte- « relle un nid pour ses petits. Tes autels, ô Jéhova, tes autels, « mon Dieu et mon Roi ! » Alors les yeux de l'évêque tombent sur cet humble morceau de matière, sur ce petit bloc de marbre ou de calcaire qui est appelé à devenir tout à l'heure la première pierre de ce vaste édifice, de ce nouveau temple de Salomon. Tout aussitôt le représentant de la sainte Eglise se recueille, il médite, il élève sa pensée au-dessus de cette *creatura lapidis*, et il en dégage clairement le merveilleux symbolisme. Cette pierre, c'est le symbole du Christ, qui est la pierre angulaire; et c'est aussi le symbole de l'Eglise romaine et de ce premier Pape sur lequel Dieu a voulu la construire. Il s'échange alors un dialogue, un vif et profond dialogue entre le prélat et le chœur. « Cette pierre, dit l'un, dont n'ont pas voulu les archi- « tectes ; — Elle est devenue, répond l'autre, la pierre angu- « laire de l'édifice. — Tu es Pierre, s'écrie l'évêque, — et sur

« cette pierre, reprend le chœur, je bâtirai mon église. » Puis, l'évêque se perd, il se noie, pour ainsi parler, dans la considération de la pierre mystique, *lapis probatus*, *angularis*, *pretiosus*, *in fundamento positus*, *de quo dicit Apostolus* : « *Petra autum erat Christus.* » Il n'est arraché à ces hautes pensées que par la vue de la pauvre petite pierre matérielle qu'on lui présente : il la couvre d'eau bénite; puis saisissant un couteau, il creuse, il grave vaillamment une croix sur toutes ses faces. La croix, toujours la croix ! Si ce rite offre partout une beauté réelle, il a ici une éloquence encore plus persuasive, encore plus forte. A notre siècle, qui ne veut plus de la mortification et de la pénitence, il rappelle que le sacrifice est l'essence même de la foi chrétienne. Toute société qui n'aura pas pour fondement l'idée de sacrifice, est une société vacillante, qui tremble aujourd'hui sur sa base et qui jonchera demain le sol de ses débris. Et voilà ce que signifie la croix sur cette première pierre.

Elle est là, la petite pierre éloquente, elle est toujours là. Mais avant de la jeter dans les fondations de la basilique, il faut faire les dernières invitations. On a invité à ce spectacle les grands de la terre, mais non pas encore les saints du ciel. Il est temps cependant que le demi-chœur du paradis vienne se joindre au demi-chœur de la terre, et voici que l'on entonne les Litanies des Saints. C'est la plus solennelle de toutes les formes de supplications qui soient en usage dans l'Eglise. La Vierge immaculée, les neuf ordres des Anges, les Patriarches et les Prophètes, les Apôtres et les Evangélistes, les Martyrs et les Confesseurs, les Vierges et les saintes femmes, sont tour à tour invoqués par la voix des prêtres et par celle du peuple, et il est permis de croire qu'ils descendent en réalité auprès du Pontife pour faire avec lui, invisible procession, le tour de ces fondations saintes. C'est alors, c'est après avoir demandé à Dieu d'écarter tous les maux de ses chères ouailles, que le pasteur s'apprête à placer enfin la première pierre dans le lieu qu'elle doit définitivement occuper. Mais, dans cette admirable série des Psaumes où il y a des chants de joie et de douleur pour toutes les conjonctures de la vie humaine, il en est un qui, en ce moment, vient naturellement aux lèvres chrétiennes : c'est

le *Nisi Dominus ædificaverit Domum.* On le chante donc en toute confiance et en toute joie. Puis, un ouvrier s'avance avec du ciment ; le prélat se baisse et pose la pierre que l'ouvrier affermit et cimente. Ici se place la prière qui résume toute la solennité, et qui est à ce rite ce que la collecte est à la messe de chaque jour : « Dans la foi de Jésus-Christ nous plaçons « cette première pierre en ces fondations, — au nom du Père, « du Fils et du Saint-Esprit, — afin qu'ici fleurissent toujours « la foi, la crainte de Dieu et la charité fraternelle, — et afin « que ce lieu soit un lieu de prière où l'on invoque, où l'on « bénisse sans cesse le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! » Vous l'avez entendue, cette oraison de l'Eglise qui a été prononcée ce matin à Montmartre, non loin du lieu où a grondé la guerre civile, non loin du lieu où des chrétiens ont tué des chrétiens, où des Français ont massacré des Français : *Ut vigeat ibi fraterna dilectio.*

Et maintenant, que reste-t-il à faire, sinon à parcourir toute la surface de l'édifice sacré? Le chœur jette tout d'abord le grand cri de la pénitence, et chante ce *Miserere* qui sera chanté tant de milliers de fois par la France pénitente dans son sanctuaire du Sacré-Cœur. Puis on se met en marche. Quatre fois le Pontife fait halte sous la voûte du ciel ; quatre fois il entonne une antienne qui est suivie d'un psaume et accompagnée d'une oraison claire, vive, profonde ; quatre fois il se remet en marche, en longeant les murs de l'église, dont les linéaments sont à peine tracés. Et le peuple chrétien songe à tout ce qui s'élèvera bientôt entre ces murailles bénies. Là seront les tribunaux sacrés de la pénitence, où s'empresseront les pèlerins du monde entier ; là se dressera la chaire d'où les plus illustres orateurs voudront lancer leur verbe de feu ; là s'ouvriront ces chapelles que les artistes, les savants, les soldats, les étudiants et les ouvriers voudront fonder dans la grande basilique. Cependant la procession marche, marche toujours. Elle demande à Dieu la paix : *Pax æterna huic domui ;* elle réclame la santé de l'âme et celle du corps ; elle lève les yeux au ciel pour en voir descendre l'Ange de la réconciliation. Mais l'évêque et le peuple ne sauraient oublier le sanctificateur souverain, qui est le Saint-Esprit, et, en réalité, c'est le Saint-Esprit qui est le

roi de cette fête. Le prélat s'arrête une dernière fois, et, au milieu du recueillement et du silence universel, s'écrie : *Veni, creator Spiritus*. On sait quel frémissement parcourt nos foules catholiques toutes les fois que ce chant vainqueur est entonné : « Que l'Esprit descende sur l'édifice qu'on va construire. » La multitude alors se prosterne, et la grande bénédiction solennelle de l'Evêque tombe sur elle. En ce moment des indulgences sont promulguées à haute voix ; la sainte mère Eglise ouvre ses mains toutes grandes, et, sans les compter, lance ses richesses sur tout le peuple chrétien. La foule enfin s'écoule, radieuse, et jette un dernier regard sur ces fondations d'où elle espère voir bientôt sortir une magnifique cathédrale digne de Notre-Dame de Paris ou de Saint-Pierre de Rome. Le rite est achevé.

Voilà ce qui s'est passé sur la hauteur de Montmartre, où va s'élever l'église du Sacré-Cœur. Après avoir béni l'eau et le sel, Mgr Guibert s'est approché de la pierre et l'a bénite ; puis il a jeté sur les fondations un peu de mortier que M. Abadie lui présentait sur une truelle d'argent ; la pierre a été roulée sur la place où elle doit rester, et le cardinal l'a frappée à plusieurs reprises avec un marteau en fer dont la monture est en cuivre ciselé. Pendant ce temps, l'on récitait les Litanies des Saints : tous les évêques étaient à genoux, ainsi que le duc de Nemours et la plupart des députés, et tous répondaient à haute voix : *Ora pro nobis*, aux différentes invocations des Litanies.

Les évêques, le duc de Nemours, les députés sont venus ensuite frapper un coup de marteau sur la pierre, pendant que le clergé accompagnait le Cardinal, faisant processionnellement le tour de l'enceinte, bénissant le pourtour de l'église future et s'arrêtant particulièrement aux quatre coins principaux de l'édifice qui va s'élever.

La cérémonie se termina par une dernière bénédiction donnée par le Cardinal et par les évêques à l'assemblée, à Paris et à la France.

La foule, qui avait suivi avec le plus grand intérêt toutes les phases de la cérémonie, commença alors à s'écouler. Pendant que les uns quittaient l'enceinte, d'autres s'approchaient de

la pierre qui venait d'être bénite et posée ; on y faisait toucher des chapelets et d'autres objets de piété, ou l'on prenait quelques pincées de la terre consacrée, afin de les garder en souvenir.

Il était onze heures et demie. Le ciel se couvrait de nuages depuis quelques instants ; au moment même où le clergé rentrait dans l'église de Saint-Pierre, les premières gouttes d'eau commencèrent à tomber ; puis ce fut une véritable pluie torrentielle, qui ne dura pas, de sorte que, pendant toute l'après-midi, les curieux purent venir en foule visiter l'emplacement de la future église et la pierre qui vient d'indiquer que les travaux vont être activement poursuivis.

Aucun autre incident fâcheux que la pluie survenue après la cérémonie n'est venu troubler cette belle fête : tout s'est passé dans le plus grand ordre, et ceux qui ont vu les manifestations tumultueuses des enterrements civils et des autres scènes plus ou moins révolutionnaires ont pu constater une fois de plus que l'esprit religieux est un esprit essentiellement pacifique et ordonné. C'est un journal protestant et peu suspect de cléricalisme qui a rendu ce témoignage : « Tout s'est passé, dit le *Temps*, sans le moindre incident. La tenue de la population de Montmartre a été parfaite. De leur côté, les organisateurs de la cérémonie se sont attachés à éviter tout ce qui aurait paru donner trop d'éclat extérieur. Il n'y a pas eu de procession, dans la vraie acception du mot. Il n'y a eu ni d'un côté ni de l'autre la moindre provocation. Il faut féliciter tout le monde d'avoir compris que le respect est dû à toutes les manifestations sincères, quel qu'en soit l'objet. »

Ce langage est la meilleure réponse qu'on puisse faire aux ricanements, aux plaisanteries grossières et aux malveillantes insinuations des journaux de la révolution et de la libre pensée.

Pour nous, en terminant le récit de cette fête si pleine de consolation pour le présent et d'espérance pour l'avenir, nous ne pouvons nous empêcher de nous reporter par la pensée à quatre ans en arrière. Sur cette montagne, où viennent de retentir les cantiques sacrés, où les évêques se sont rendus processionnellement au milieu d'une foule respectueuse, le canon tonnait alors : c'était la guerre civile, guerre atroce faite

sous les yeux de l'ennemi, faite avec des blasphèmes et avec la proclamation des doctrines les plus impies. Aujourd'hui, les cœurs se dilatent et se rapprochent; on sent qu'un grand souffle d'apaisement a passé, et qu'aux pensées de haine succèdent les pensées de la réconciliation et de l'amour fraternel.

Ah ! si ces hauteurs qui sont devenues si tristement célèbres n'avaient vu que des cérémonies comme celles d'aujourd'hui, si ces malheureux égarés que des chefs impies et ambitieux conduisaient à la mort en faisant appel à leurs plus mauvaises passions, avaient mieux connu cette religion qui prêche l'amour et la charité, que de malheurs épargnés à la patrie, que de malheurs épargnés à eux-mêmes et à leurs familles !

En voyant, dans l'église Saint-Pierre, tous ces hommes appartenant aux classes les plus élevées de la société, qui s'approchaient de la Table sainte et qui se consacraient au Cœur de Jésus, nous songions aux malheureux transportés à des milliers de lieues de la patrie, et nous nous disions que, s'il peut y avoir quelque jour une amnistie, elle est là, elle est dans le retour à la religion de ce pauvre peuple qu'on a rendu si malheureux en la lui enlevant. Faites des chrétiens de ces transportés qui ont juré une haine éternelle à la société, et vous pourrez, sans danger, leur rouvrir les portes de la patrie ; faites des chrétiens de ces foules plutôt égarées que méchantes, qui nous voyaient, ce matin, gravir les hauteurs qu'elles habitent, avec des regards non moins sympathiques qu'étonnés, faites-en des chrétiens, et la guerre civile ne sera plus qu'un souvenir, et la France, n'ayant plus d'enfants qui ne songent qu'à s'entre-déchirer et à s'entre-détruire, redeviendra heureuse, prospère, respectée.

III

La consécration au Sacré-Cœur.

Il nous faudrait maintenant un volume pour reproduire toutes les Lettres pastorales écrites par les évêques à l'occasion de la Consécration des fidèles au Sacré-Cœur de Jésus; un autre volume pour raconter ce qui s'est passé dans toutes les parties du monde en ce jour béni, placé au milieu du mois du

Sacré-Cœur et à peu près au milieu de cette Année sainte qui a déjà produit tant de fruits de bénédiction. Nous ne renonçons pas à citer les plus beaux passages de plusieurs des Lettres pastorales qui nous sont parvenues; mais le pourrons-nous faire? Nous avons sous les yeux plus de cent de ces Lettres, il nous en arrive chaque jour, et nos modestes *Annales* ne sont pas encore assez riches pour s'élargir dans une proportion suffisante.

De tous les points de la France nous viennent les plus consolants récits : les journaux de province et les *Semaines religieuses* constatent unanimement l'empressement des fidèles à se rendre à l'appel du Souverain-Pontife et des évêques, malgré tant d'autres préoccupations qui peuvent les absorder, et quoique le 16 juin fût un jour de semaine succédant à de nombreuses fêtes religieuses.

A Paris, de si nombreuses communions ont eu lieu le matin, qu'on aurait pu se croire au Jeudi-Saint ou au jour de Pâques; le soir, au salut, foule immense à Notre-Dame, à Saint-Sulpice, dans presque toutes les églises.

Les journaux de la libre-pensée, triomphant de ce que la cérémonie de Montmartre n'avait pu guère réunir que douze à quinze mille spectateurs, prétendent que ce petit nombre ne signifie rien quand il s'agit d'une ville de deux millions d'âmes. Ils ne parleraient pas ainsi s'ils avaient vu, le matin et le soir, la foule qui remplissait les églises et qui se consacrait solennellement au Cœur divin de Jésus.

A Paray-le-Monial, le 16 juin, on le comprend, devait être un jour plus solennel encore qu'ailleurs.

Dès le commencement du mois, les pèlerins y abondaient, Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, y avait conduit huit cents de ses diocésains; quelques jours après y arrivaient les pèlerins d'Italie, puis cinq cents pèlerins d'Aix en Provence, puis d'autres pèlerins de la Lozère. Le 16, ce sont les villes de Paris, de Lyon, de Marseille, de Besançon, de Lons-le-Saulnier, de Dôle, d'Avignon, de Rennes, d'Annecy, d'Angers, etc., qui envoyaient à Paray de nombreuses députations, et voici que Dijon, Nevers, Nîmes, Toulon, Toulouse, Montauban, Saint-Etienne, Roanne, Nantes, Tours vont suivre cet exemple. Nous

citons quelques noms entre mille : ce sont toutes les parties de la France qui envoient des pèlerins dans la ville du Sacré-Cœur, ce sont toutes les parties du monde qui contribuent à ce mouvement des pèlerinages.

On estime à vingt mille environ les pèlerins qui se trouvaient à Paray le 16 juin. On reconnaissait ceux de Metz et de Strasbourg du crêpe qui voilait leurs bannières. Quatre évêques ou archevêques rehaussaient de leur présence l'éclat de la fête. C'étaient NN. SS. l'archevêque de Port-au-Prince; Steins, archevêque de Calcutta, de la compagnie de Jésus; Dubourg, évêque de Galveston (Texas) ; Gros, ancien évêque de Tarentaise.

C'est Mgr l'archevêque de Calcutta qui a célébré la grand'-messe à 10 heures, sur la route de Charolles. Au pied des marches de l'autel était groupée une nombreuse phalange d'anciens zouaves pontificaux ; ils sont venus de tous les coins de la France se serrer autour de leur brave général, pour mêler leurs prières à celles des nombreux pèlerins attirés par cette solennité. Ils sont partout les premiers à honorer le Sacré-Cœur, dont ils ont arboré le drapeau sur le champ de bataille. Ce n'est pas sans une vive émotion, dit l'*Univers* dont nous abrégeons le récit, qu'ils se sont trouvés réunis en ce jour, le 29e anniversaire de l'exaltation de Pie IX, et on devine quelles ardentes prières s'échappaient de leur poitrine pour Celui à la cause duquel ils se sont dévoués.

A deux heures, le général de Charette leur avait donné rendez-vous dans la chapelle de la Visitation, qui avait peine à les contenir, pour renouveler, comme les années précédentes, leur consécration au Sacré-Cœur. Il leur adressa à peu près les paroles suivantes :

« Je ne me permettrais pas d'élever la voix dans ce sanctuaire, si je n'y était autorisé, si nous n'étions en famille, et si je n'étais pas sous la protection de notre drapeau.

« Quand je considère ce drapeau, cette châsse qui renferme des reliques si précieuses et notre petit nombre, il m'est impossible de ne pas me rappeler cette humble religieuse qui recevait, il y a deux cents ans, les promesses de son divin Maître pour le salut de la France.

« Peu de personnes y ajoutèrent foi ; qui aurait dit alors que deux siècles plus tard, sur la foi de ces promesses, un pape persécuté consacrerait l'Eglise universelle au Sacré-Cœur?

« Quand je songe que ce drapeau, notre drapeau, a été fait par ces religieuses et dans le couvent même de la sainte dont les reliques sont là, j'éprouve plus vivement que jamais le désir de nous consacrer au Sacré-Cœur et de nous dévouer à lui.

« S'il nous est permis de lui demander une grâce spéciale, demandons-lui la foi, cette foi ardente qui voit le phare lumineux pendant la tempête et reste inébranlable pendant le calme.

« Demandons à la bienheureuse Marguerite-Marie, ici présente, de nous donner la foi en Dieu, la foi au Sacré-Cœur et la foi en son drapeau ; en deux mots, messieurs, la foi de Jeanne d'Arc, cette foi qui donne l'espérance et la charité, c'est-à-dire le sacrifice.

« Et maintenant, tous unis dans une même pensée, répétons cette acte de consécration dicté par le Pape, et que va lire notre ancien camarade, qui seul a le droit de le prononcer ici, car il est prêtre. »

Le R. P. de Villèle lut alors le bel acte de consécration que tout le monde connaît.

Pendant ce temps les pèlerins s'étaient dirigés en procession vers l'autel de la route de Charolles, où avait lieu la cérémonie du soir. Elle fut troublée par un accident que ne faisait pas prévoir le temps de la matinée : une forte pluie se mit à tomber, pour ne pas cesser jusqu'au soir. L'assistance nombreuse qui se groupait autour de l'autel ne put malheureusement entendre qu'à travers des parapluies ouverts, une partie de l'éloquent discours du R. P. Chazourne. La fête s'est terminée par un salut solennel.

Bien que mouillée à la fin, cette journée doit compter parmi les meilleures du pèlerinage de Paray-le-Monial, et si la procession du soir aux flambeaux n'a pu avoir lieu, à cause du temps, les prières qui se sont élevées vers Dieu n'en seront pas moins puissantes et fécondes ; elles attireront sur la France les bénédictions dont elle a tant besoin.

La Signification de la Fête.

Nous ne saurions mieux terminer ce récit qu'en reproduisant

ici les réflexions que suggère à l'excellent journal de Fribourg, la *Liberté*, la fête du 16 juin.

Il y a deux siècles, dit-il, une humble religieuse de l'Ordre de la Visitation fut favorisée d'une grâce extraordinaire. Le Sauveur du monde daigna lui apparaître, lui montrant son Cœur enflammé d'amour pour les hommes, et lui recommandant de propager dans tout le monde la dévotion à ce divin Cœur. La modeste fille de Saint-François de Sales eut à souffrir plus d'une tribulation à cause de la mission dont elle était chargée. C'était l'époque où commençait à se dessiner le courant qui devait amener les sociétés modernes dans l'état d'abaissement où elles se trouvent. Le jansénisme régnait dans l'opinion et avait pénétré dans l'Eglise : il était assez fort pour tenir tête à l'orthodoxie catholique et au pouvoir royal. Celui-ci, d'ailleurs, le combattait mal en favorisant le gallicanisme par la déclaration de 1682 et en cherchant au Pape, jusque dans Rome, les plus mauvaises chicanes.

Le jansénisme a été le père de la Révolution, parce que par ses exagérations de casuistique, il a tué la morale en la plaçant plus haut que les forces de l'homme, et parce que par son système sur la grâce, il a corrompu la notion du surnaturel. Tous les grands promoteurs du mouvement de 1789 furent des jansénistes, et tous ceux qui depuis 1789 ont embrassé la cause de la Révolution, ont eu pour l'erreur janséniste des tendresses inexplicables si l'on ne veut pas croire à ce rapport de filiation. Il n'est pas jusqu'au sceptique Sainte-Beuve, l'inventeur des festins du Vendredi-Saint, qui n'ait pris feu pour les doctrines de la Mère Arnaud sur la grâce.

On aurait peine à le croire, si toute l'histoire ne l'attestait : tous les systèmes même les plus rigoristes élevés en dehors de l'Eglise catholique aboutissent au même résultat, au relâchement des mœurs et à la séparation de l'homme d'avec Dieu. Le rigorisme de quelques sectes des premiers siècles produisit les mêmes conséquences que le rigorisme janséniste : une corruption effrénée. L'exagération de l'action de la grâce par les jansénistes a conduit les sociétés à se passer de la Providence dans les affaires humaines, et Calvin, en prêchant que c'était la foi

seule qui donnait le salut, est père d'un culte où l'on fait complètement abstraction de tout symbole de foi.

La révélation faite à la bienheureuse Marguerite-Marie à Paray-le-Monial était l'antidote aux erreurs des disciples de Saint-Cyran. Elle opposait la dévotion basée sur l'amour à la dévotion appuyée sur la terreur ; tandis que le nouveau système de la grâce ne voulait voir dans le Sauveur mort sur la Croix par amour pour les hommes qu'un Dieu irrité et vengeur, la dévotion au Sacré-Cœur n'oubliait point que le Dieu de la justice infinie est aussi le Dieu de la miséricorde infinie. Elle maintenait le sens vrai des dogmes de l'Incarnation et de la mort du Fils de Dieu.

Aussi, cette dévotion, qui n'était d'ailleurs pas aussi nouvelle qu'on veut le dire, a-t-elle été depuis deux siècles la pierre de touche pour distinguer les vrais enfants de l'Eglise catholique. La fête du Sacré-Cœur n'a pas tardé à être inscrite dans la liturgie et fixée au lendemain de l'octave de la Fête-Dieu. Pie IX accueillant les vœux de l'épiscopat, du clergé et des fidèles, a conduit au terme désiré la procédure de la béatification de la religieuse visitandine que le Sauveur avait favorisée de ses intimes révélations. Et voici qu'à la suite d'une demande signée par plusieurs millions de catholiques de tout âge et de tout pays, une consécration générale du monde au Cœur de Jésus est célébrée dans tous les diocèses de l'univers. C'est le chef même de l'Eglise qui a fixé la formule de cette consécration, et qui y a inscrit le désaveu de toutes les erreurs chères à notre époque, et surtout de ce libéralisme catholique, qui est cause de tant d'illusions, parce qu'il se trouve souvent uni à une piété sincère et à un rare dévouement aux œuvres de la charité.

La consécration des hommes et des sociétés au Sacré-Cœur, c'est l'affirmation des droits de Jésus-Christ sur les individus et sur les peuples ; c'est la restauration, par la piété, du règne social de Jésus-Christ. Espérons que le Fils de Dieu, après avoir pris par son Cœur divin possession des cœurs des fidèles, achèvera de prendre possession de leurs intelligences, ce qui veut dire que celles-ci feront une adhésion sans réserve aux

infaillibles enseignements du suprême magistère de l'Eglise. Alors ce sera la fin de la révolution.

IV

Le 16 juin à Rome.

A Rome, le jour de la consécration au Sacré-Cœur, le deuxième centenaire de l'Apparition de Jésus à la bienheureuse Marguerite-Marie, était, par une de ces remarquables coïncidences où l'on se plaît à voir, non sans raison, l'intervention d'une Providence qui ne laisse rien au hasard, était aussi le vingt-neuvième anniversaire de l'exaltation de Pie IX au souverain pontificat : quel motif de plus, pour les fidèles romains comme pour les fidèles du monde catholique, de remercier Dieu et de se confier au Sacré-Cœur !

Ecoutons ici M. Louis Veuillot qui écrit dans l'*Univers*:

« C'est le vingt-neuvième anniversaire de l'exaltation de Pie IX et le second centenaire de l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, apparition qui fut l'origine de la dévotion au Sacré-Cœur. Rien n'importe moins au monde officiel et au monde matériel, qui se croit le seul monde vivant. Pour la politique, pour la banque, pour la littérature, ce ne sont pas des nouvelles, ni même des faits. Singulier monde et singuliers vivants, qui ne voient de sérieux que ce qui n'intéresse pas les âmes ! Mais enfin pour nous, catholiques par la grâce de Dieu, qui sommes, à ce qu'il paraît, un autre monde ou d'un autre monde, ces anniversaires sont grands et doux, ils parlent à nos esprits, à nos cœurs ; ils nous remplissent de respect, de joie et d'espérance, et nous les fêtons.

« A partir du 16 juin, Pie IX datera ses actes de la trentième année de son pontificat. Au milieu des angoisses et des catastrophes, voyant crouler autour de lui son Etat, sa ville, son peuple et le monde, il a dépassé de six ans la plus longue durée de ses prédécesseurs. Une sorte de foi générale, établie sur une expérience de dix-neuf siècles, lui avait dit : Tu ne verras pas les années de Pierre ! Lorsqu'il allait les atteindre, les gouvernements et les séditieux ajournèrent leurs plans jusqu'à l'instant prochain de sa mort, et une cruelle attente fit

trembler l'immense famille chrétienne. Quand l'année fatale arriva, il se fit dans le monde, une sorte de silence. C'était l'année du concile, la dernière année de paix! La Providence voulut que le Pape pût recevoir en paix la distinction inouïe depuis saint Pierre de sa vingt-quatrième année, et en paix ouvrir le concile. Mais, comme pour annoncer qu'il dépasserait le terme et qu'il irait plus loin, elle voulut aussi le charger d'un nouveau travail et imposer à sa vieillesse des angoisses et des épreuves que sa vie si laborieuse et si troublée n'avait point connues. Cinq années de captivité ont suivi le triomphe du Concile. Cette couronne s'est jointe à celle de l'infaillibilité. Ni l'une ni l'autre ne sont nouvelles, et l'on peut dire que tout Pape les a portées de tout temps. Quel Pape n'a été infaillible et quel Pape n'a été de quelque façon captif? Le Pape est le grand docteur et le grand prisonnier de la vérité et du monde; Pie IX se montre sous ce double aspect.

« Et le voilà! L'homme le plus auguste et le plus vénéré qui existe, et en même temps le plus maltraité; le plus puissant et le plus obéi, et en même temps le plus insulté et le plus enchaîné. Prisonnier étrange, qu'on ne peut ni contraindre à mentir, ni contraindre à se taire, ni contraindre à s'échapper; honte et désespoir de ses persécuteurs, amour, consolation et joie de ses enfants!

« Dites et faites ce que vous voudrez, il est toujours là, toujours captif et toujours libre; toujours dépouillé et toujours plus puissant qu'aucun de vous; toujours obéi. Vous êtes forcés d'attendre sa mort, qui ne dépend ni de vous ni de lui. Elle viendra, mais à l'heure de Dieu, non à la vôtre, et peut-être renversera-t-elle vos desseins. L'heure où vous souhaitiez qu'il mourût est passée. En tous cas, elle le délivrera de vous et ne vous délivrera pas de lui. Nous, nous ne serons pas orphelins. Il aura un successeur de sa tiare, de sa couronne temporelle que vous croyez si bien avoir dérobée, de ses importunes vertus et de son génie, dont vous avouez l'éclat, mais dont vous ne connaissez pas le principe. Un de ceux qu'il a élus pour diriger l'Eglise à sa place, viendra, prendra le gouvernement, et, en suivant sa voie, vous forcera d'obéir. Les hommes comme Pie IX durent plus longtemps que leur vie. Dieu ne permet pas

qu'on enterre leur mémoire et leurs exemples; leur souvenir reste vivant et rayonnant sur la tombe où leur corps attend la résurrection. Depuis saint Pierre, un seul Pape a gouverné l'Eglise, et c'est Pierre lui-même. Plein des leçons sans cesse renouvelées de Jésus-Christ, il les transmet à l'Eglise obéissante, et le monde ne peut se dispenser d'obéir.

« Cela peut paraître insensé au monde, insensé et même révoltant; et nous voyons qu'en effet beaucoup se révoltent hautement. M. Havin aussi se révolta et fit, en preuve de sa révolte, une statue à Voltaire, ancien révolté. Frédéric de Prusse, plusieurs Napoléon de France et de l'étranger se révoltèrent également. MM. Un Tel et Un Tel se révoltaient avant-hier; d'autres se révoltent encore aujourd'hui. Nous ne nommons pas tous ces révoltés, il y en a tant! Mais ils ne se révolteront plus demain, ou se révolteront autrement, tandis que Pierre, par Pie IX, a fait des lois immortelles. C'est un grand avantage sur le commun des hommes, auquel appartiennent terriblement ces grands révoltés, que de ne pas mourir. L'immortel attend le moment où ces lois qui ne meurent pas deviennent trop nécessaires au mortel qui se voit mourir trop vite et trop mal. Alors il veut obéir. Qu'importe que M. Vacquerie et M. Sarcey l'aient défendu dans des écrits tirés à cent mille exemplaires pour cent mille imbéciles? Ils sont morts, leurs écrits sont morts, mais les lois de Pierre sont vivantes et le monde obéit. Ainsi fait le monde, depuis bientôt deux mille ans.

« Et le 16 juin, vingt-neuvième anniversaire de l'exaltation de Pie IX au suprême pontificat, toute la chrétienté, à genoux devant ses évêques, a récité l'acte de consécration dicté par Pie IX pour le second centenaire de la dévotion au Sacré-Cœur, parce que c'est un désir de Pie IX et une volonté de Dieu. Révoltez-vous, braves gens! c'est fait tout de même. Révoltez-vous et, si vous le pouvez, tuez-nous, cela restera fait. Riez, nous rirons; raisonnez, nous raisonnerons, et vous aiderez nos raisonnements. Et si vous parvenez à vous révolter et protester toute votre vie, vos fils et vos neveux plus sages se soumettront, comme nous, nos fils et nos neveux.

C'est le dimanche 13 juin qu'ont eu lieu au Vatican les pre-

mières réceptions du corps diplomatique à l'occasion des anniversaires de l'élection et du couronnement du Souverain-Pontife. Les ambassadeurs de France, d'Autriche et d'Espagne se sont rendus en grand train au palais apostolique, où ils ont été reçus séparément, en audience privée, par le Saint-Père. Au nom des chefs d'Etat qu'ils représentent, les ambassadeurs ont exprimé à Sa Sainteté leurs plus cordiales félicitations et leurs vœux les plus ardents pour la prolongation de son admirable pontificat.

Le 14 et le 15 ont été reçues les représentants que les autres puissances ont accrédités auprès du Saint-Siége, à titre de ministres ou de chargés d'affaires.

Nous ne pouvons encore, à l'heure où nous écrivons (dimanche 20 juin), donner tout le détail de ce qui s'est passé à Rome le 16 juin : nous terminerons donc par le récit que nous apporte le *Journal de Florence* sur la célébration de cette grande journée et sur la réception des cardinaux.

La consécration au Sacré-Cœur.

Dès les premières heures du matin, la magnifique église du Gesù a été remplie par une foule de pieux fidèles qui venaient rendre hommage au Sacré-Cœur de celui dont cette église porte le nom. L'affluence a été la même durant toute la matinée, ou pour mieux dire, tout le jour. Les confessionnaux, dans cette église (comme dans presque toutes les autres) étaient littéralement assiégés. C'est par milliers qu'il faut compter les communions qui y ont été distribuées.

A la messe de huit heures, tel a été le nombre de ceux qui se sont approchés de la sainte table, qu'il n'a pas fallu moins d'une demi-heure pour la distribution du pain eucharistique, bien qu'elle fût faite simultanément par deux prêtres, et bien que la communion se donnât en même temps à plusieurs autels latéraux. Impossible de voir un élan de piété plus remarquable et un enthousiasme religieux plus émouvant.

Les exercices de la matinée n'ont été qu'une préparation à l'acte solennel de consécration au Saint-Cœur de Jésus, qui s'est fait l'après-midi, dans toutes les églises paroissiales de Rome.

Le Très-Saint Sacrement a été exposé durant une heure entière à l'adoration des fidèles. A six heures on a prononcé un discours sur l'importance et l'efficacité de la dévotion au Sacré-Cœur, puis on a récité solennellement la belle prière prescrite par la Sacrée Congrégation des Rites pour l'acte de consécration au Saint-Cœur de Jésus.

Dans toutes les églises l'affluence a été extraordinaire. C'était, répétons-le; un véritable enthousiasme. Plus les temps sont orageux, plus la situation de l'Eglise et de la société semble compromise, plus les menaces de la secte et de l'impiété contre le Saint-Siége se font entendre avec rage et insolence, plus les Romains se sont empressés de répondre à l'appel du Souverain-Pontife, en se réfugiant dans le Sacré-Cœur de Jésus. Ils ont montré par leur pieux empressement qu'ils comprennent toute l'importance de l'acte qu'ils étaient invités à accomplir, et qu'ils en attendent les plus heureux résultats pour l'avenir de l'Eglise et de la société. Honneur et gloire à l'intelligente piété de cette bonne population!

Réception des cardinaux.

La Providence a voulu que le deuxième centenaire de la prodigieuse apparition de Paray-le-Monial se célébrât le même jour que le vingt-neuvième anniversaire de la création de notre Très-Saint Père Pie IX, qui dans sa sollicitude pour les intérêts de l'Eglise, a ordonné le grand acte qui s'est accompli aujourd'hui. A cette occasion, les membres du Sacré-Collége, interprètes des sentiments de la population catholique de Rome, se sont réunis le matin dans la salle du trône, pour présenter au Père commun des fidèles leurs hommages et leurs félicitations.

S. Em. le Cardinal Patrizi, Vicaire de Sa Sainteté et doyen du Sacré-Collége, a donné lecture au nom de ses vénérables collègues, d'une touchante Adresse, dans laquelle il a rappelé la coïncidence de l'anniversaire de l'élection de Pie IX au trône de Saint-Pierre et de la célébration du deuxième Centenaire de la révélation que Jésus-Christ fit à la Bienheureuse Marguerite-Marie-Alacoque des mystères de son amour. Les fidèles du monde catholique, a ajouté Son Eminence, s'adresseront, dans

le cours de cette année, avec plus de ferveur que jamais, au Très-Saint Cœur de Jésus, afin d'obtenir la fin des maux qui accablent l'Eglise et le Saint-Siége.

Son Eminence a prié le Souverain Pontife d'agréer les félicitations du Sacré-Collége, et les vœux les plus ardents que tous ses membres forment pour le bonheur de Sa Sainteté et le bien de l'Eglise. Il a ensuite renouvelé l'expression de l'entier dévouement et de l'inaltérable attachement des Cardinaux à son auguste personne. Il a terminé en disant au Saint-Père que les sentiments qu'il venait d'exprimer partaient du cœur de tous les membres du Sacré-Cœur, et en implorant sur lui et sur ses collégues sa précieuse bénédiction.

Le Souverain-Pontife, vivement ému, a répondu avec l'énergie apostolique et l'éloquence pontificale qui le distinguent.

Nous ne pouvons donner que les idées principales de son discours, en attendant que la sténographie le livre en son entier à l'admiration du monde catholique.

Après avoir remercié avec effusion les membres du Sacré-Collége des vœux qu'ils venaient de lui exprimer par la bouche de leur doyen, Pie IX a dépeint sous les couleurs les plus saisissantes et les plus vraies la situation actuelle de la capitale du monde catholique. Depuis cinq ans, a-t-il dit, Rome est occupée ; mais ceux qui l'ont ravie à son Souverain légitime sont venus l'opprimer et non la délivrer, comme ils le prétendent faussement. *Mutatus est color optimus.*

Le Saint-Père a décrit dans les termes les plus émus les maux qui ont fait irruption dans la Ville Eternelle et les efforts qui ont été faits et qui se font encore pour détruire dans le cœur des Romains la religion de leurs pères, la religion catholique qui a fait de tout temps l'honneur et la gloire de Rome. Mais la douleur qu'un tel état de choses cause à l'âme du Vicaire de Jésus-Christ est tempérée par la vue du grand bien qu'on oppose à ce grand mal. Si les méchants font des effors extrêmes pour arriver à la destruction de la religion catholique, les bons combattent avec un courage héroïque ces tentatives sacriléges. A la mauvaise presse ils opposent les bons journaux ; à côté des cloîtres déserts qui ne font plus entendre les louanges du Seigneur, on voit les églises fréquentées par une foule im-

mense, qui s'approche des saints sacrements et vient se nourrir de la parole de Dieu ; aux menées des sectaires, on oppose les cercles, les congrégations et toutes les pieuses Unions qui donnent chaque jour des preuves éclatantes de leur sainte activité ; à l'œuvre destructrice d'une éducation irréligieuse et à l'enseignement impie des professeurs du gouvernement dont plusieurs sont des apostats ou des ennemis déclarés de la foi catholique, les bons chrétiens opposent, autant qu'il est en leur pouvoir, d'excellentes écoles et des sociétés destinées à entretenir la foi dans le cœur des enfants et des jeunes gens.

Le Saint-Père a parlé avec un accent plein de tendresse et d'affection de ces efforts faits pour le bien, disant que Dieu ne manquera pas de les bénir et de les récompenser.

Remerciant de nouveau les Princes de l'Eglise des vœux qu'ils étaient venus lui exprimer, Pie IX a dit du ton le plus aimable que ces vœux lui étaient connus depuis longtemps et qu'il avait eu toujours des preuves de leur affection pour sa personne et de leur zèle pour les intérêts de l'Eglise, dont ils partagent avec lui la direction.

Parlant de la tristesse de la situation actuelle, Sa Sainteté a dit : La persécution dure, hélas depuis bien longtemps. Mais si elle a pu fatiguer quelques âmes faibles, elle a aussi fait surgir des âmes fortes et courageuses qui ont donné au monde catholique les plus grands exemples de constance. C'est dans la lutte que les chrétiens se fortifient et c'est à la constance dans les épreuves qu'a été promise la couronne de l'immortalité.

Le Saint-Père a terminé son discours en bénissant avec effusion tous les membres du Sacré Collége, et en les exhortant à marcher avec courage et constance dans la voie que le devoir et l'amour de l'Eglise leur ont tracée et qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour avec un admirable accord.

« La protection du ciel, a ajouté Sa Sainteté, nous est « assurée. Dieu ne sera point sourd aux prières qui s'élèvent « aujourd'hui même, dans toutes les contrées de la terre, vers « son divin Cœur. Il mettra fin, n'en doutons pas, aux afflic- « tions du Saint-Siége et de l'Eglise, et la société rentrera « dans la paix qui lui a été ravie. »

L'impression peinte sur les traits vénérables des Princes de

l'Eglise, à leur sortie de la salle du trône, montrait assez combien les paroles du Vicaire de Jésus-Christ avaient touché leurs cœurs.

On vient de voir que l'une des préoccupations les plus graves du Saint-Père est l'enseignement et l'éducation des jeunes générations, et qu'il se félicite de voir les bons chrétiens opposer les écoles religieuses aux écoles impies. Le jour même où il prononçait ces paroles et où il exprimait la confiance que la consécration au Sacré-Cœur amènerait la fin des afflictions présentes, l'Assemblée nationale de France émettait un vote qui va assurer la liberté de l'enseignement supérieur et, elle allait terminer, dans le sens de la liberté, sa seconde délibération sur la loi relative à cet enseignement. Cette victoire qui, nous l'espérons, deviendra décisive lors de la troisième délibération, n'est-elle pas l'un des premiers fruits des prières qui se sont élevées vers Dieu dans la grande journée du 16 juin, et le gage des prochains triomphes de la vérité et du bien?

Nous aurons à revenir sur cette importante question de la liberté d'enseignement; nous tenons, dès aujourd'hui, à la signaler et à en faire remarquer la connexion avec les manifestations religieuses qui viennent d'avoir lieu.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS.

DIOCÈSE DE BELLEY. — Le *Journal officiel* du 12 juin a publié le décret suivant :

Art. 1er M. l'abbé Marchal (Jean-Joseph), vicaire général de Saint-Dié, est nommé à l'évêché de Belley, en remplacement de Mgr Richard, nommé coadjuteur, avec future succession, de Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Art. 2. Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, est chargé de l'exécution du présent décret.

Maréchal de MAC-MAHON, duc de MAGENTA.

Fait à Versailles, le 8 juin 1875.

La statue du P. Lacordaire a été solennement inaugurée le jeudi, 10 juin, à Flavigny, au milieu d'un grand concours de religieux dominicains, d'ecclésiastiques et de peuple. Mgr l'évêque de Dijon présidait la cérémonie, accompagné de Mgr O'Connor, coadjuteur de Port-au-Prince. Le R. P. Chocarne a fait l'éloge du P. Lacordaire, dont il a surtout loué l'humilité et l'esprit religieux, comme l'a fait ensuite Mgr de Dijon. On a beaucoup applaudi des vers lus par le P. Provincial de Toulouse, et le sonnet suivant du P. Monsabré, dans lequel un juste hommage est rendu à M. Bonnassieux, dont la statue est l'œuvre :

Le bronze a découlé de la fournaise ardente ;
D'un moule magistral elle a pris tous les traits:
C'est lui ! Son noble front, son grand air sans apprêts,
Son œil rempli d'éclairs et sa lèvre abondante.

C'est lui, non l'orateur que la verve tourmente,
Mais le père, l'ami, tel qu'on le vit de près,
Murmurant les conseils de son âme prudente ;
Tel que l'ont peint en nous nos immortels regrets.

Bonnassieux, sois content, ton œuvre est achevée !
Mais une œuvre plus belle en notre âme est rêvée :
Nous voulons mieux que toi triompher de la mort.

Ses austères vertus, qu'un ciseau ne peut rendre,
Nous les pratiquerons et les ferons comprendre,
Afin qu'en nous voyant on dise : Il vit encore.

Le Chanoine Mgr Wojciechowski, de Posen, est mort à Gnesen, le 8 juin, à l'âge de 56 ans, après une maladie de quelques jours seulement. C'est une victime de plus de *la lutte pour la civilisation*. Après l'emprisonnement de Mgr Ledochowski, le chanoine Wojciechowski administra pendant quelque temps l'archidiocèse, et dut subir pour cette raison la prison pendant plusieurs mois. A peine rendu à la liberté, il a succombé.

Les pèlerins italiens venus de Rome, de la Vénétie, de la Lombardie, du Piémont, de l'Emilie, des Romagnes, des Marches, de l'Ombrie, de la Toscane, etc., ont assisté, le 4 juin, à la grande fête de l'inauguration de la basilique de Paray-le-Monial. Arrivés à Paris le 7 juin, ils se sont rendus, le 8, à Notre-Dame des Vic-

toires, où ils ont fait la communion générale. Le 9, ils ont visité le tombeau des Jésuites massacrés par la Commune et l'église des Carmes. Le 10, ils ont visité les insignes reliques de Notre-Dame. Le 11, ils se sont rendus à Saint-Etienne du Mont, pour vénérer le tombeau de sainte Geneviève. Le 12, ils sont allés se prosterner à Argenteuil devant l'insigne relique de la Tunique de Notre-Seigneur. Ils se sont rendus ensuite à Lourdes, d'où ils reviendront à Notre-Dame de Fourvière, à Lyon, pour terminer leur grand pèlerinage par la Salette.

Le président du comité directeur du pèlerinage est le commandeur Jean Acquaderni, président général de la Société de la jeunesse catholique italienne. Le vice-président est le commandeur marquis André Passari Santa Croce, camérier secret de Sa Sainteté. Le chapelain ou aumônier est Mgr Jean-Baptiste Piamonte. Les autres membres du comité sont le commandeur marquis Aldobrandini Ranzoni, le marquis Guidotti Magnani, les docteurs Maroul et Pierre Gardini, et Ugo Frandoli, et M. Jean Farni.

Aux Etats-Unis. — Il est bon de noter ce qui vient de se passer dans une république dont le gouvernement est protestant ; l'Europe a des leçons à prendre de ce côté-là.

Le 27 mai, Mgr Roncetti, sublégat du Pape, accompagné de son secrétaire, le révérend docteur Ubaldi, du comte Marefeschi, chef des gardes du Pape, et autres personnages de sa suite, est allé rendre sa visite officielle au président des Etats-Unis, au palais de l'exécutif, à Washington. Les formalités de l'introduction accomplies, le sous-légat a adressé au président, en italien, l'allocution suivante, qui lui a été traduite par le docteur Mac Glaynn :

« Excellence,

« Le Saint-Père, en m'envoyant présenter à l'archevêque de New-York les insignes du cardinalat, m'a chargé en même temps de ne pas manquer, avant mon départ des Etats-Unis, de rendre visite en son nom à Votre Excellence pour lui exprimer ses respects et ses meilleurs souhaits pour la grande et illustre nation américaine et pour Votre Excellence qui en est le chef vénéré.

« J'éprouve un grand honneur à remplir cette mission et je me réjouis de ce qu'elle m'a fourni l'occasion de connaître personnellement Votre Excellence et de lui présenter, pour ma propre part, mes compliments les plus respectueux. »

Le président a répondu :

« Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien transmettre au Pape mes remerciements pour les bons souhaits et les hommages qu'il m'a fait exprimer par votre organe pour le peuple américain et pour moi-même, et je suis heureux de pouvoir vous donner l'assurance que les sentiments que personnellement vous m'avez exprimés sont partagés par moi. »

En Angleterre. — Le 9 juin a eu lieu, à la Chambre des Communes, la discussion d'une interpellation de M. Whalley, signalant la présence des jésuites en Angleterre, ce qui est contraire à la loi, et demandant aux ministres ce qu'ils prétendent faire à cet égard. Le premier ministre, M. Disraëli, répondant à M. Whalley, a dit qu'il est à sa connaissance que des jésuites résident en Angleterre et que cela constitue un délit, d'après la loi d'émancipation des catholiques, loi qui existe depuis un demi-siècle, qui n'a jamais été appliquée et que le gouvernement n'a pas l'intention d'appliquer actuellement. Cependant M. Disraëli ne considère pas la loi comme tombée en désuétude et se réserve, au contraire, le droit de l'appliquer, si jamais cela est nécessaire. M. Disraëli sait que cela ne sera pas nécessaire : ses paroles et la conduite de l'Angleterre protestante sont une leçon à l'adresse de la Prusse et de bien d'autres pays.

En Italie. — Le 6 juin, on a célébré la fête du Statut, en tête duquel se trouve cet article : « La religion catholique apostolique romaine est la religion de l'Etat. » Le lendemain, 7 juin, malgré les supplications publiques du Pape, malgré une lettre autographe adressée à Victor-Emmanuel, malgré les pétitions des évêques au Sénat, malgré les adresses des catholiques au roi, la sanction royale a été apposée à la loi dite du recrutement militaire, aux termes de laquelle les élèves ecclésiastiques devront, en temps de paix, subir le *volontariat* d'un an, aux termes de laquelle les prêtres et les évêques eux-mêmes qui n'auront pas dépassé l'âge de trente-cinq ans révolus, devront, en temps de guerre, entrer dans le rang, porter le sac et faire le coup de fusil. Le ministre de la guerre lui-même, M. Ricotti, avait osé insinuer le dessein d'atténuer la sévérité de la loi par des réglements qui lui permettraient de confier aux prêtres des fonctions en rapport avec leur caractère, comme le soin des hôpitaux et des ambulances : le Sénat n'a pas voulu entrer dans ces considérations.

Voilà donc la réalisation de la devise : *l'Eglise libre dans l'Etat libre* : c'est ainsi que la séparation de l'Eglise et de l'État amène l'exaltation du pouvoir spirituel, qu'on promettait au moment où l'on renversait le pouvoir temporel du Pape ! Il nous semble qu'il y a bien des yeux qui doivent s'ouvrir ; ceux qui resteront fermés le seront bien volontairement.

En Prusse. — La *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord* vient de publier un article qui montre la résolution où est le gouvernement prussien de poursuivre sa *lutte civilisatrice* (lisez : la persécution contre l'Eglise catholique).

La feuille de Berlin commence par affirmer que la nouvelle qui attribuait à l'empereur allemand l'intention de ne plus sanctionner de nouveaux projets de lois contre l'Eglise catholique, est une nouvelle *contraire à la vérité*. Ce démenti catégorique dissipera, nous n'en doutons pas, toutes les illusions qu'on pourrait encore nourrir dans certaines régions au sujet de la prétendue bienveillance de l'empereur Guillaume pour ses sujets catholiques.

« Il est certain, poursuit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que dans tous les cercles politiques, et spécialement dans les sphères parlementaires, on ne s'occuperait qu'à contre-cœur de nouveaux projets de loi politico-religieuses. Il est également certain que Sa Majesté a adopté avec grande satisfaction la manière de voir du Ministère, suivant laquelle les lois *qui doivent encore être faites*, et celles qui ont déjà été édictées, suffiront *quant à l'essentiel*. Mais peut-on donc tirer de là une conclusion favorable à l'ultramontanisme ? La lutte qui a été imposée à l'Etat ne se poursuit *que par amour de la paix même ;* elle ne peut donc contenter que ceux auxquels la paix ne promet point de satisfaction... On peut sans doute exprimer ses regrets au sujet de la lutte et de ses conséquences momentanées ; mais on ne saurait le moins du monde hésiter dans la résolution de la continuer, puisque cette résolution émane du sentiment parfaitement compris d'un *devoir auquel on ne peut pas se soustraire*. La conscience de ce devoir et l'inébranlable volonté d'en suivre les préceptes n'exclut pas, cela va sans dire, un sentiment de malaise lorsqu'on envisage la perspective de NOUVELLES MESURES LÉGISLATIVES à prendre... mais ce malaise ne saurait jamais inspirer la résolution de *mettre bas les armes*... »

Nous pouvons nous borner à ces citations ; elles suffiront à édifier nos lecteurs sur l'esprit qui règne sur les bords de la Sprée. La *Germania* regrettera peut-être aujourd'hui ce qu'elle a dit l'autre

jour des prétendus symptômes de paix; pour notre compte, nous ne saurions voir dans l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qu'une nouvelle déclaration de guerre à l'adresse des catholiques. Dès lors, nous ne saurions trop nous expliquer ce qui autorise la *Gazette de l'Allemagne du Nord* à dire que la lutte qui se poursuit contre l'Eglise catholique en Allemagne ne se poursuit que par amour de la paix. Au siècle où nous sommes, les mots changent volontiers de signification : quand la liberté signifie oppression, la paix peut bien vouloir dire la guerre et la persécution.

DISCOURS DU PAPE.

Voici le texte sténographié du discours adressé par Pie IX aux pèlerins de Clermont, discours dont nous n'avons pu donner que l'analyse dans notre dernier numéro.

Du haut du trône de sa miséricorde, Dieu vous regarde, mes très-chers enfants, d'un œil paternel et affectueux. Il vous regarde vous et aussi vos compatriotes dont un très-grand nombre ont pris à tâche de faire connaître au monde entier que la France se glorifie d'être catholique. Foulant par conséquent aux pieds tout respect humain, ils ne craignent pas de professer publiquement, comme vous le faites, par des pratiques pieuses extérieures la foi qui anime vos cœurs. Sans s'excuser, comme il est raconté dans la parabole de l'Evangile, par de futiles prétextes, pour éviter de prendre part au banquet auquel elle est invitée, la portion d'élite (et elle est nombreuse) de la France s'approche avec des sentiments de foi et de charité de la grande table eucharistique, parcourt les routes en faisant de pieux pèlerinages, pénètre dans les hôpitaux pour soulager les misères de l'humanité souffrante, entre dans les ateliers pour instruire une population ouvrière qui a oublié tout principe de religion et qui a même peut-être, par la déplorable ignorance où elle vit, sacrifié sa dignité humaine.

Parmi les spectacles édifiants de l'époque actuelle, il

faut signaler celui qu'on a admiré à Paris. Là un grand nombre d'ouvriers réunis de toutes les parties de la France ont fait une belle manifestation de leurs sentiments chrétiens; sous les insignes de leurs diverses professions, ils ont dirigé leurs pas avec empressement et assurance vers l'église, pour se ranger sous la principale des bannières, sous la croix, dont la seule vue indique à tous que c'est le signe de la victoire : *In hoc signo vinces.*

Cette grande assemblée ne se limita pas à la classe ouvrière; elle fut aussi ennoblie par le concours des classes plus élevées. Nobles, dignitaires, magistrats et militaires s'associèrent à cette nombreuse démonstration, à l'édification de tous ceux qui aiment et respectent la religion. Ah ! puisse ce bel exemple, joint à tant d'autres, réveiller les âmes incertaines qui marchent en tâtonnant au milieu des ténèbres, et qui voudraient pourtant trouver le chemin qui les ramènerait à la lumière! Puisse-t-il aussi être utile à tous ceux qui gisent encore au milieu des ténèbres et des ombres de la mort!

Pour voir nos désirs se réaliser et nos pieuses supplications exaucées, que la grande Mère de Dieu nous soit propice, elle qui est le refuge des pécheurs et le canal des grâces. Rappelons-nous que cette grande Vierge-Mère fut appelée au ciel pour y être couronnée : *Veni de Libano; coronaberis.* Mais avec quelle couronne? Avec les dépouilles des lions, des léopards et d'autres bêtes féroces. Or qui ne sait qu'on entend par là les pécheurs les plus obstinés, amenés à la pénitence par l'intercession de Marie? Invoquons-la donc avec ferveur, supplions-la avec humilité, et espérons avec la confiance que doit nous inspirer notre qualité d'enfants.

Et puisque vous vous disposez à orner de précieuses couronnes la statue de la très-sainte Vierge qui, avec le divin Enfant qu'elle porte dans ses bras, est l'objet d'une vénération spéciale dans votre diocèse, priez-la d'obtenir

de Dieu quelque grâce singulière de conversion, comme il en a déjà opéré par l'intermédiaire de cette image, en rappelant à la pénitence son sacrilége usurpateur. Le directeur de votre pèlerinage m'a lui-même exposé le fait.

Il y a quelques années cette image sacrée fut volée avec quelques objets précieux qui l'ornaient, et le voleur la garda par devers lui pendant un temps considérable. Mais un jour qu'il dirigea par hasard ses regards vers la statue, quelle ne fut pas sa stupeur en voyant d'abondantes larmes couler de ses yeux! Effrayé, confus et repenti, il se jeta à genoux, en implorant miséricorde; et comme gage d'une sincère pénitence, il prit soin de faire remettre la sainte Image et les bijoux qui la décoraient au lieu d'où ils avaient été enlevés.

Le retour de la statue au milieu de vous est un gage de la protection que la très-sainte Vierge vous accorde à vous et à vos concitoyens. Ayez donc confiance, prenez courage, et soyez certains qu'à la confiance vous joindrez les pratiques de la piété et tous ces exercices qui forment le trésor d'une âme chrétienne. La Vierge Marie vous sera favorable et sera avec vous, pour vous défendre, vous inspirer et vous protéger. Gardez-vous bien, vous qui êtes catholiques, de rester simples admirateurs de la religion, sans en pratiquer les devoirs. J'admets que ces admirateurs pratiquent quelque œuvre de charité, et font quelques actes louables en soi; mais tout cela restera sans récompense. Il en sera d'eux, dit le prophète Aggée, comme de ceux qui rassemblent des marchandises et qui les versent dans un sac manquant de fond. Ce qui veut dire en substance que la foi sans les œuvres est morte. *Fides sine operibus mortua est.*

Il ne me reste maintenant qu'à lever la main pour vous bénir. Je bénis le premier Pasteur de votre diocèse, lequel accablé par les années et tourmenté par des infirmités, n'a pas pu s'unir à vous dans votre pèlerinage au tom-

beau du Prince des Apôtres. Je bénis le clergé et tout le peuple. Je vous bénis tout spécialement, vous qui êtes ici présents, ainsi que vos familles. Que cette bénédiction y apporte et y entretienne la paix et l'union avec Dieu, et que cette paix et cette union règnent aussi entre vous. Vous obtiendrez cette paix si vous vous efforcez d'imiter les familles des temps anciens, et les bonnes familles de notre temps, qui se réunissent dans leurs maisons, pour réciter la prière quotidienne et spécialement le Saint-Rosaire, qui se réunissent encore dans les églises et s'approchent de temps en temps du tribunal de la pénitence et de la table eucharistique.

Que ce soit là une réparation solennelle des maux occasionnés à l'Eglise par certains écrits d'hommes incrédules dont la France comptait un grand nombre au siècle passé. Que Dieu vous bénisse pour le triomphe que vous avez remporté sur le respect humain, et qu'il vous fasse la grâce plus précieuse que toutes les autres, de vous introduire là où vous le bénirez durant toute l'éternité des siècles.

Le dimanche 6 juin, le Saint-Père a reçu, dans la salle dite de la *Samaritaine*, à cause de la magnifique tapisserie qui y représente la scène du Puits de Jacob, les jeunes gens de la paroisse de Saint-Celse, agrégés sous le vocable spécial du Sacré-Cœur de Jésus pour l'accompagnement du saint Viatique et des enfants défunts. Ces jeunes gens sont vêtus, pour l'accomplissement de leurs saintes et touchantes pratiques, d'une soutane blanche avec ceinture rouge.

A l'Adresse lue par M. le chanoine Jean-Baptiste Annibali, curé de la paroisse et fondateur de la pieuse Congrégation, Pie IX a répondu par un discours tout paternel, dont le *Journal de Florence* donne le résumé suivant :

Mes bons enfants, je me réjouis avec vous et je vous félicite du bien que vous opérez en accompagnant le saint Viatique que l'on porte aux malades, et les enfants

défunts qui sont conduis au cimetière. Persévérez dans l'accomplissement de ces bonnes œuvres, et Dieu vous en récompensera.

De la sorte, vous éviterez les mauvais compagnons, ceux-là surtout qui aujourd'hui tournent en dérision les prêtres et les religieux.

A cet effet, je vous rappellerai une histoire qui est rapportée dans l'Ecriture-Sainte :

Certains enfants se mirent à railler le prophète Elisée, parce qu'il était chauve. Mais Dieu, pour les punir, permit que des lions sortissent de leurs tanières et les dévorassent aussitôt.

Je ne dis pas que le même châtiment soit réservé de nos jours à ceux qui outragent le clergé. Mais prenez garde, car il est d'autres lions qui parcourent cette ville et qui s'en prennent, non pas aux corps, mais à vos âmes bien autrement précieuses.

Par leurs séductions, par leurs blasphèmes, par leurs artifices diaboliques, ils s'efforcent de vous circonvenir et de vous précipiter dans le mal.

Ainsi donc, tenez-vous-en éloignés, et s'ils veulent vous ébranler par leurs railleries, ne les écoutez point et méprisez-les.

A cet effet, je vous bénis et je prie Dieu de vous donner la grâce de résister à toutes les attaques et de persévérer jusqu'à ce que soit venue l'heure de l'éternelle récompense.

Le 7 juin, le Saint-Père a reçu en audience le supérieur et les élèves du collége américain des Etats-Unis. A l'Adresse qui lui a été lue, Pie IX a répondu qu'il était fort touché des sentiments que ces jeunes gens lui exprimaient, et qu'ils étaient réciproques; qu'il se réjouissait du grand bien qui se fait dans leur grand et illustre pays, où l'Eglise est libre et respectée ; que tout ce qui avait été dit sur le bon accueil fait au nouveau cardinal était fort exact, et que le peuple américain avait ma-

nifesté sa joie par des réjouissances, par la voix de la presse et de toute manière.

Les catholiques ont été dans la jubilation, et les autres eux-mêmes ont témoigné leurs vives sympathies en considérant cet acte du Saint-Siége comme un gage de sa bienveillance et se sont réjouis de voir leur patrie honorée dans la personne de l'un de ses plus dignes citoyens.

Il me semble, a ajouté Sa Sainteté, que la moisson est déjà mûre aux Etats-Unis. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des ouvriers. Préparez-vous à ces travaux. Il faut que vous le fassiez avec soin, afin de cueillir le fruit qui vous attend. Pour réussir dans la conversion de ce grand peuple, le premier moyen sera l'exemple. Le peuple voudra d'abord voir en vous-mêmes la pratique des enseignements de l'Evangile. Et après l'avoir édifié par votre exemple, vous compléterez l'œuvre par la parole en lui enseignant les saines doctrines de la foi. Unissez à ces exemples et à ces enseignements une vive dévotion à la très-sainte Vierge, sous la protection de laquelle vos forces prospéreront. Elle vous gardera dans les dangers et vous obtiendra de Dieu le secours dont vous avez besoin. Je vous bénis de tout mon cœur. Je bénis votre patrie, afin que le nombre des bons fidèles croisse chez elle de plus en plus; je bénis en outre vos familles.

Le 11 juin, le R. P. Eschbach, qui a succédé au R. P. Freyd comme supérieur du séminaire français, a eu l'honneur de présenter ses élèves au Saint-Père, à qui il a lu l'Adresse suivante, au nom des quarante séminaristes présents à l'audience :

Très-Saint-Père,

Au déclin de cette vingt-neuvième année de votre glorieux Pontificat, nous nous empressons de venir déposer aux pieds de Votre Sainteté, avec l'hommage de nos respects et de notre filial attachement, celui de nos congratulations et de nos vœux pour la nouvelle année qui va s'ouvrir. Ces vœux, Très-Saint Père, vous les connaissez, car ce sont les vôtres. Dans la maison de sainte Claire,

tous les cœurs, sans exception, battent à l'unisson du cœur de Votre Sainteté, et chaque matin, en union avec Elle, nous offrons au Seigneur nos plus ardentes prières en vue des intérêts sacrés qui paraissent si compromis, mais dont l'iniquité se persuade follement de triompher jamais. Conformément à vos instantes recommandations, nous persévérerons dans la prière et nous ne cesserons de solliciter de la toute-puissance de notre Dieu la multiplication de plus en plus grande des années d'un Pontificat dont chaque jour émanent de nouveaux rayons de lumière destinés à dissiper les ténèbres de ce monde et à montrer aux hommes le chemin de leur salut, selon la parole que nous avons lue ce matin dans l'office de saint Barnabé : *Posui te in lucem gentium ut sis in salutem usque ad extremum terræ.*

Un second motif, Très-Saint Père, nous a inspiré de venir aujourd'hui nous jeter aux pieds de Votre Sainteté. Une nouvelle année scolaire est sur le point de nous échapper, et nous sentons le besoin que votre main paternelle fasse descendre sur nos études et sur nos travaux une bénédiction fécondante. Déjà, Très-Saint Père, vous avez daigné bénir les consolants débuts de cette année, qui aura une place à part dans les annales de notre séminaire. Les mêmes élèves que Votre Sainteté voit en ce moment groupés autour d'Elle lui étaient alors présentés par un Père bien-aimé, lequel, hélas! ne comparaît plus. Le Seigneur l'a enlevé à leur affection, alors que sa présence et ses sages conseils leur étaient devenus indispensables.

Notre douleur en ce jour a été grande, Très-Saint Père, mais nous trouvâmes un soulagement et une consolation dans la pensée que nous n'étions pas seuls à la ressentir. Votre Sainteté, Très-Saint Père, a daigné témoigner publiquement combien la mort de ce « saint prêtre » lui était sensible, et la Rome chrétienne tout entière a partagé les sentiments de son auguste Pontife et Souverain.

Si, de corps, le bon Père Freyd n'apparaît plus au milieu de nous, son esprit, nous pouvons l'affirmer, Très-Saint Père, n'a pas cessé et ne cessera pas de vivifier l'importante œuvre qui, après Votre Sainteté, lui doit tout ce quelle est.

L'humble confrère que l'obéissance religieuse lui a donné pour successeur a été durant de nombreuses années le témoin de ses labeurs et le confident de ses plus intimes pensées. Dès son entrée en fonction, Votre Sainteté a daigné fortifier son courage par des paroles qui demeureront éternellement gravées dans son cœur. Il sollicite de nouveau en ce moment, Très-Saint Père, votre paternelle bénédiction pour lui et pour tous les élèves ici présents qui, en

venant étudier à Rome, n'éprouvent tous qu'un seul désir : celui de fortifier de plus en plus en eux cette union de cœur et d'esprit avec le Vicaire de Jésus-Christ, unique gage de vie surnaturelle dans les âmes, selon la parole de saint Jérôme au pape saint Damase : *Qui tecum est colligit, qui non est tecum dispergit.*

Le Saint-Père a répondu en français, à peu près en ces termes :

Vous faites bien, mes chers enfants, d'être ainsi unis d'esprit et de cœur au Saint-Siége. C'est dans cette union que vous trouverez la force nécessaire pour encourager et fortifier les âmes faibles. Elles sont nombreuses aujourd'hui les âmes qui ont besoin d'être soutenues, et le secours doit leur venir par les prières et les saintes instructions de bons prêtres. Il est vrai, nous crions souvent au Seigneur : *Domine, salva nos, perimus.* Mais n'oublions pas que le travail de notre vie doit contribuer à attirer le salut sur les peuples.

Il y a quelque temps, vous étiez peu nombreux. Maintenant votre nombre s'est de beaucoup accru. Alors on pouvait vous appeler : *Pusillus grex.* Aujourd'hui vous êtes un grand troupeau de bons prêtres et de séminaristes qui se disperseront bientôt dans la France entière.

Vous aussi, mes enfants, vous êtes pèlerins. Votre vie est un pèlerinage qui doit s'effectuer en faisant le bien. Ayez recours à l'archange Raphaël, le patron des voyageurs. Dans ces jours de tempête si furieuses et si singulières, le saint Archange vous apprendra à chasser et à vaincre les démons. Ils sont nombreux, et à cette heure, ils se promènent dans le monde avec une étrange facilité.

La vertu spécial du saint Archange est de chasser le démon. Vous savez qu'il a trouvé contre lui un puissant remède. Recourez donc à sa sainte protection. Si vous passez votre vie à faire le bien, vous verrez, vous aussi, mes enfants, la fin du combat et vous arriverez heureusement au port.

Le Saint-Père a ensuite béni le supérieur, les directeurs, les élèves et leur famille. Remarquons, à propos des paroles où Pie IX fait allusion au nombre des élèves, que ce nombre avait en effet beaucoup diminué après le 20 septembre 1870 et s'était trouvé réduit à une quinzaine. Mais la rentrée de 1874 a été de plus de quarante séminaristes, dont une vingtaine de prêtres, et de nombreuses demandes sont déjà faites pour la prochaine rentrée de 1875.

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE

(Suite. — Voir le numéro précédent).

III

Eclaircissements pratiques.

Un prélat illustre, récemment honoré de la pourpre romaine, adressait, il y a quelques jours, à des publicistes catholiques qui lui apportaient des félicitations et qui lui demandaient des conseils, les paroles suivantes : « Je vous recommande d'être « toujours fidèles à la *synthèse* de la *thèse* et de l'*hypothèse*, « sans oublier la première, en vivant dans la seconde. »

Sous son apparence scolastique, qui pourrait, au premier abord, rebuter la frivolité dédaigneuse de l'esprit moderne, ce sage avis contient d'importantes vérités dont nous allons essayer d'approfondir la signification :

La *thèse* catholique affirme le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans toute sa perfection et dans toute sa plénitude, c'est-à-dire dans son extension aux âmes, aux nations, à la société tout entière.

L'*antithèse* libérale, c'est-à-dire le programme de l'Antechrist, implique la négation complète et radicale de la souveraineté de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les peuples et sur le monde, aussi bien que sur les individus.

Entre ces deux termes se meut, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, l'*hypothèse*, c'est-à-dire *la situation de fait* qui nous rapproche ou qui nous éloigne, soit de la *thèse*, soit de l'*antithèse*.

L'*hypothèse*, par sa nature même, exclut, ou du moins

devrait logiquement exclure tout symbole absolu, toute adhésion sans réserves; elle est essentiellement contingente, relative, variable et sujette, comme un thermomètre, à subir le contre-coup de toutes les oscillations de la température sociale et politique. L'*hypothèse* de la veille n'est pas celle d'aujourd'hui et nul ne peut répondre que celle d'aujourd'hui soit celle de demain.

Quel est maintenant le grand tort du libéralisme catholique, considéré, non pas dans sa formule générale et absolue qui est explicitement condamnée, mais dans ses atténuations calculées de la doctrine, et dans son attitude actuelle? C'est tout juste de tourner le dos à la *thèse* pour s'attacher trop étroitement à l'*hypothèse;* c'est de suivre le développement logique de celle-ci, de s'abandonner au courant libéral et de se rapprocher ainsi, même à son insu, de l'*antithèse.*

Entre les catholiques libéraux et les catholiques tout court, voici le point de démarcation, nettement déterminé :

Les catholiques libéraux méconnaissent et voilent la *thèse* pour se retourner vers l'*antithèse;* ils adhèrent à l'*hypothèse* et à toutes ses conséquences, ils s'y cantonnent, ils s'y complaisent; au lieu de dresser seulement leur tente dans ce désert, ils s'y bâtissent une maison.

Les catholiques romains, au contraire, ont *toujours* les yeux fixés sur la *thèse* et travaillent à sa réalisation et à son triomphe. Ils acceptent ou tolèrent l'*hypothèse*, ils s'y résignent ou la subissent, ils peuvent même se trouver dans le cas de la repousser absolument, suivant qu'elle s'éloigne plus ou moins de la formule pleine et parfaite des droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Impossible, on le comprend, de tracer, pour des situations si diverses et souvent si complexes et si délicates, une règle générale et absolue. La boussole catholique peut seulement nous indiquer la direction immuable de nos aspirations et de notre action.

Quant à la mesure de notre adhésion à tel régime en particulier, quant à déterminer ce que nous pouvons accepter, tolérer ou subir, et ce que nous devons, au contraire, réprouver et combattre, c'est l'affaire de ceux qui sont « nos guides en

Israël » et que Dieu lui-même a préposés au gouvernement de son Église. Le catholicisme est basé sur le principe d'autorité, et l'autorité qui gouverne la société des âmes a reçu mission, non-seulement de les *éclairer*, mais encore de les *diriger*.

Dans la pratique, voici ce que nous remarquons : Lorsqu'un régime politique quelconque se rapproche à un certain degré de l'*antithèse*, le Pape ne manque jamais, même au prix des plus graves périls, d'avertir les pasteurs et les fidèles du *non possumus* imposé à leurs consciences. C'est ce qui vient d'arriver en Allemagne et en Suisse.

Dans d'autres situations moins tranchées, Rome garde, au contraire, un silence tolérant et laisse aux évêques le soin de résoudre, sous le contrôle de son autorité suprême, les cas de conscience qui peuvent troubler les âmes.

Ainsi les catholiques ne sont jamais abandonnés à de pénibles incertitudes ou aux périlleuses suggestions du sens privé. Ils se sentent dans l'Église, c'est-à-dire dans l'Arche, et, par là même, ils trouvent la certitude et la paix.

C'est de la sorte qu'ils peuvent, dans la sécurité de leur soumission, vivre dans l'*hypothèse* sans jamais perdre de vue la *thèse*. Comme les Israélites en marche vers la Terre promise, ils ont sous les yeux la colonne lumineuse, et Dieu leur a donné un Moïse, toujours vivant, chargé de leur conduite et dont la sagesse ne s'égare jamais.

IV

Moyens curatifs : L'humilité.

L'humilité, qui est le germe de toutes les vertus comme l'orgueil est la racine de tous les vices, n'est pas seulement la connaissance intime des infirmités de notre cœur ; elle doit être aussi le sentiment convaincu des faiblesses de notre intelligence et l'acceptation parfaite de la souveraineté divine sur notre raison.

L'humilité du cœur résulte assez facilement de la conscience que tout homme a de ses misères. Si nous descendons au fond de nos âmes, si nous songeons aux ignobles tentations qui viennent parfois nous rappeler, comme aux saints eux-mêmes,

la fange dont nous sommes tous pétris, vraiment il est naturel de nous prosterner pour dire à Dieu : « Seigneur, nous ne sommes que des pécheurs, et, sans votre grâce, rien ne nous est possible! »

Mais l'orgueil de l'esprit est plus tenace et plus ferme. Epris de notre raison, nous en proclamons souvent l'infaillibilité comme un dogme domestique, appelé à gouverner toute notre vie morale. Cependant l'expérience des égarements de notre intelligence devrait n'être pas moins instructive que celle des défaillances de notre cœur. N'avons-nous pas, tous les jours, la preuve palpable des limites, des illusions, de l'aveuglement même de cette raison dont nous sommes si fiers? Et cette raison elle-même, consultée sur ses propres forces, n'appelle-t-elle point une règle qui la soutienne, la dirige et la complète? L'homme n'est pas divisible et son intelligence est soumise à la loi morale comme toutes ses autres facultés. La libre-pensée peut bien proclamer que chacun se fait sa morale à soi-même, mais la saine logique ne peut évidemment se rallier à un si monstrueux aphorisme. Qui dit « morale indépendante » énonce une contradiction, désavouée par le bon sens. Si la morale est vraiment une règle, elle doit obliger et tenir sous une dépendance réelle celui pour qui cette règle est faite. Ceci est élémentaire.

Or, la morale catholique réunit seule cette condition d'être vraiment une règle, et c'est là précisément un des signes de sa vérité. D'où il suit, encore une fois, que cette règle embrassant l'homme entier, règne sur l'activité de son intelligence aussi bien que sur les désirs de son cœur et sur les actes de sa volonté.

Toutes ces considérations tendent à établir combien la soumission de la raison à l'autorité divine est en soi plausible et rationnelle. Et cependant, comme nous l'avons vu, c'est cette soumission qui est aujourd'hui le grand écueil des esprits et des sociétés elles-mêmes! Le rationalisme est la révolte de la raison contre la loi de Dieu, et le libéralisme, c'est-à-dire le rationalisme politique, est la révolte des sociétés contre cette même loi.

Le libéralisme catholique que le Saint-Siége nous invite

spécialement à combattre, est, lui aussi, tout imprégné de cet esprit d'insoumission, de suffisance et d'orgueil.

Il prétend conseiller l'Eglise, lui inspirer la sagesse, la prudence, le sens de l'opportunité; il est toujours préoccupé d'agrandir la sphère absolument libre de l'activité humaine, surtout dans le domaine de la politique. Les catholiques libéraux se retranchent volontiers derrière cette formule : « Soumis en matière de dogme à l'autorité de l'Eglise, je ne relève en matière politique que de ma conscience et de ma raison. » C'est là trop souvent abriter, sous une forme équivoque et vague, une véritable révolte contre l'ordre établi de Dieu. Fait d'autant plus grave qu'en cette délicate matière les erreurs de doctrine aboutissent fréquemment à des erreurs de conduite du plus funeste exemple et d'une portée souvent irréparable!

A ces suggestions de l'esprit de mensonge et de discorde, il faut opposer le véritable esprit catholique, esprit de soumission et de respect.

Et ici encore la saine logique nous aide à combattre les rébellions insensées de l'orgueil. Si l'Eglise, comme les catholiques libéraux l'admettent eux-mêmes, est juge de la moralité de nos actes, si elle a même reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pouvoir de les condamner ou de les absoudre, comment sa compétence se restreindrait-elle dans des limites arbitrairement tracées par notre orgueil et qui ne correspondent nullement à la réalité des choses? Au point de vue de leur moralité, les actes humains ne se divisent point en actes politiques ou non politiques, mais bien en actes bons, en actes indifférents ou en actes mauvais. Cette classification comprend toutes les manifestations de l'activité de l'homme, et, pour apprécier celles-ci au point de vue du jugement de l'Eglise, c'est uniquement dans leur valeur intrinsèque qu'il faut les envisager. Ce n'est point parce qu'un acte est politique ou non politique qu'il échappe à la réprobation, c'est parce qu'il est intrinsèquement bon ou indifférent.

Les prétentions orgueilleuses du libéralisme éclatent encore en ceci, qu'il prétend éclairer l'Eglise et lui donner l'intelligence des temps nouveaux que nous traversons. Comme si l'Eglise n'était pas de tous les temps, comme si Elle ne jugeait

pas les événements et les hommes à la lumière d'une expérience de dix-huit siècles et avec l'assistance toute spéciale de l'Esprit-Saint! Et ce serait nous qui aurions la fatuité d'éclairer cette lumière et d'envahir en quelques sorte le domaine réservé de la sagesse divine? Franchement, si nous allons au fond des choses, nous découvrirons qu'en faisant acte d'humilité, nous faisons également acte de raison. Après tout, ce n'est pas s'humilier bien fort que de se reconnaître moins sage que le Saint-Esprit.

Guillaume VERSPEYEN.

(*La fin prochainement.*)

LA LIBERTÉ DU BIEN.

Dans la séance de l'Assemblée nationale, du mardi 8 juin, M. le pasteur de Pressensé a fait entendre ces paroles :

Cette fameuse liberté du bien n'est qu'un détestable sophisme. Oui, la liberté du bien compromet deux grandes choses : la liberté d'abord, et le bien ensuite. La liberté, dont elle ne fait qu'une duperie et un mensonge, puisqu'elle ne l'accorde qu'aux sectateurs d'une certaine orthodoxie; le bien, ensuite, car, ne l'oubliez pas, la dignité et l'honneur du bien, c'est la liberté de l'erreur, qui fait que le bien triomphe par son propre rayonnement et par son ascendant moral.

Ces paroles, qui ont valu à l'orateur des applaudissements, doivent être relevées, parce qu'elles sont à la fois erronées et dangereuses.

M. de Pressensé confond la *faculté* avec la *liberté*. Nous avons la *faculté* de faire le mal, d'accepter l'erreur, nous n'en avons pas la *liberté*. Etre *libre*, c'est agir dans la plénitude de sa volonté, sans qu'il en résulte de conséquences fâcheuses. Prétendra-t-on que l'erreur et le mal n'amènent pas de fâcheuses conséquences? Je vais et viens, je circule librement dans les villes, sur la route, nul n'a le droit de m'en empêcher, aucune conséquence fâcheuse ne résulte de l'usage de cette liberté. Mais, sur mon passage, je me permets d'insulter un citoyen, de frapper, d'assassiner : je *pouvais* le faire, puisque je l'ai fait;

la raison m'empêche de dire que j'étais *libre* de le faire, et c'est pourquoi le gendarme m'empoigne et le tribunal me condamne.

M. de Pressensé veut-il dire que Dieu seul a le droit de punir le mal et l'erreur volontaire? Alors il ne faut plus de gendarmes, plus de prisons, plus de tribunaux, plus de peines, plus de lois.

Que font les gouvernements, les magistrats, les gendarmes, sinon protéger la *liberté du bien* contre la *faculté du mal?* Ce peut être une question de mesure selon les circonstances, mais le principe ne peut être contesté : le bien et la vérité ont seuls des droits, ont seuls droit à la liberté, non le mal et l'erreur. Question de mesure et d'application, encore une fois; mais il est certain qu'une société sera d'autant plus heureuse, tranquille, prospère et forte, que chez elle la liberté du bien sera plus grande, et celle du mal plus restreinte.

Où est le bien, où est le vrai? dit-on. Dans une société catholique, il n'y a pas de doute. Dans une société chrétienne, il reste les commandements de Dieu et de l'Evangile; dans une société déiste, il reste encore des principes et une morale généralement reconnus; ne parlons pas d'une société athée, c'est une impossibilité. Donc la *liberté du bien* ne compromet pas la liberté, puisqu'elle est la liberté même; ni le bien, puisqu'elle le protége. M. de Pressensé devrait comprendre cela.

Aussi, qu'il l'entende bien, l'Eglise catholique ne demande pas la compression violente de l'erreur qui a acquis certains titres à la tolérance par la prescription, elle demande pour elle-même la liberté, la liberté complète, qu'on n'a pas le droit de lui refuser, surtout dans un pays dont la majorité est catholique, et qu'elle sait, au besoin, conquérir par le martyre.

J. CHANTREL.

Le *Courrier de la Gironde* a écrit, à propos des mêmes paroles de M. de Pressensé, ces réflexions que nous nous plaisons à ajouter ici :

Il nous semble évident qu'il y a eu au moins confusion dans l'esprit de M. de Pressensé. Il est clair pour tout le monde que c'est par l'erreur que l'on connaît la vérité, et réciproquement. Mais de ce que l'erreur existe et qu'elle est ce que nous oserions

appeler, en risquant les termes philosophiques, le *criterium* de la vérité, puisque, devant l'évidence, l'erreur succombe fatalement, conclure que cette erreur a droit à se produire, qu'elle peut s'afficher impunément et engager une lutte ouverte avec la vérité, cela nous semble étrange, disons même monstrueux.

C'est avec ces lois d'indulgence qu'on a donné cours à ces décevantes utopies qui séduisent encore les masses en dépit des récriminations du bon sens. C'est ainsi que l'on a laissé s'étaler au grand jour les théories les plus insensées, incapables de tenir à la discussion sérieuse, et qui, néanmoins, sont arrivées, à force d'arguties, à se créer une existence assurée au sein des foules en s'appuyant sur l'ignorance et la crédulité.

La grande habileté du sophisme a été de se donner à lui-même les couleurs de la vérité. C'est lui qui est devenu l'argument, et c'est par cela même que M. de Pressensé a pu qualifier de sophisme ce qui était le vrai dans la proposition contraire.

La liberté du mal, concédée par Dieu à l'homme, à titre *individuel*, est un principe de philosophie qui ne doit jamais jouer, si l'on nous permet de dire ainsi, que le rôle de pierre de touche. Mais en dehors du syllogisme, ce principe s'annihile. Il disparaît sous les négations obligatoires et obligées des lois, sous la contrainte de l'autorité, sous la pression de la force. Le président de la République et l'Assemblée nationale, aussi bien que le gendarme et le sergent de ville, sont la négation de la liberté du mal. Otez-les, que reste-t-il à M. de Pressensé pour donner une force à la vérité? Le jugement du peuple, le consentement des masses? Pauvres moyens, puisqu'en leur accordant la liberté de l'erreur, l'honorable député leur donne le DOUTE pour point de départ dans leur appréciation.

Voilà à quelles monstrueuses conséquences aboutit la théorie de M. de Pressensé. Le dernier mot de la liberté, c'est le SCEPTICISME qui le donne, et le penseur comme le croyant n'a plus qu'à imiter le héros de Philippes : « *Vertu, tu n'es qu'un mot,* » a dit Brutus. Le corollaire de ce blasphème est établi par M. de Pressensé : *Vérité en-deçà des Pyrénées, mensonge au-delà.*

Charles VINCENT.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

— E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

ALLOCUTION DU SAINT-PÈRE

EN RÉPONSE AUX CARDINAUX (1).

(16 juin 1875.)

Voici déjà cinq ans que cette ville a été occupée non par des armées étrangères, comme elle a dû le souffrir plusieurs fois dans les temps passés, mais par les armées italiennes, qui sont venues non pour la protéger et la défendre, mais bien pour l'opprimer et l'avilir (*avvilirla*), en changeant l'or très-pur et l'excellente renommée qu'elle devait à son état de capitale du monde catholique, contre l'air embrasé et plein de trouble d'un royaume terrestre, éminemment terrestre.

Cela n'empêche pas que, de mille points de ce monde catholique, les regards se dirigent plus ardemment que jamais vers ce centre de la Vérité. C'est une grande consolation de voir comment, au moment même où tant de tribulations et tant d'assauts viennent fondre sur la sainte Eglise, la foi et la charité s'accroissent et s'enflamment, et comment tous les cœurs se serrent, avec plus d'empressement que jamais, autour du Saint-Siége.

Observons un moment la lutte engagée entre deux principes, celui de l'erreur et celui de la vérité. Vous verrez, d'un côté, des maisons en grand nombre où est arboré le drapeau du péché, et, de l'autre, vous verrez des maisons de refuge où la charité chrétienne recueille les âmes qui veulent se consacrer à la pénitence.

Vous verrez, d'un côté, les publications d'une presse absolument sans pudeur, menteuse, blasphématrice, pro-

(1) Traduction du *Monde*.

tégée et soldée souvent par ceux-là mêmes qui ont le devoir de la réprimer; et, de l'autre, vous verrez des associations de bons et zélés catholiques adonnés tout entiers à la publication de livres d'une saine morale, d'écrits édifiants, de journaux qui prennent je dirais presque le caractère de catéchismes et se consacrent en partie à réfuter les erreurs et à mettre à nu les fraudes des révolutionnaires et des sectaires.

D'un côté vous verrez des apostats et des incrédules, qui, parce qu'ils ont pris part au nouvel ordre de choses, obtiennent comme récompense de pouvoir s'asseoir dans les chaires de l'enseignement afin de corrompre la jeunesse. Le fait, quelque horrible qu'il soit, est malheureusement trop vrai! Dans le but d'opposer une digue à ce torrent dévastateur, un grand nombre se consacrent et se dévouent avec un admirable courage à l'instruction d'une grande partie de la jeunesse, soit en l'éloignant des pâturages empoisonnés, soit en la ramenant dans le droit sentier de la vérité, après qu'elle a respiré l'atmosphère corrompue de maîtres qui siégent dans les chaires de pestilence.

Si, d'un côté, vous voyez des églises, où retentissaient naguère encore les louanges du Seigneur, chantées par tant de religieux et de vierges ses épouses, aujourd'hui délaissées, devenues muettes et désertes, et réduites à ce profond silence, qui dénote un complet abandon; vous voyez, d'autre part, les églises qui demeurent au culte regorger de fidèles. Et, à la confusion de ceux qui ont assuré avec tant d'impudence que la journée du 16 juin passerait inaperçue pour les Romains, je vous dirai d'une façon certaine qu'au moment où je vous parle les églises sont toutes remplies de fidèles et, pour la plupart, ornées d'une façon extraordinaire, afin de célébrer avec pompe la fête du Sacré-Cœur.

Il est hors de doute que, de la blessure de ce sanctuaire

céleste, le divin Rédempteur observe d'un regard d'amour, écoute nos supplications avec un empressement tout paternel, et les recueille pour les déposer dans cette Arche d'éternel salut, pour les exaucer ensuite en temps voulu. Et comme nous savons que ce Cœur brûle d'une immense charité pour les hommes, nous devons demeurer bien convaincus que nos prières ne demeureront pas sans effet.

En attendant, je me réjouis avec vous, qui, malgré tant et tant d'oppositions, — et j'ajouterai aussi au milieu d'une incertitude si grande de l'avenir, — êtes toujours demeurés, dans votre office de premiers sénateurs de l'Eglise catholique, nos zélés coopérateurs dans la direction de ce grand édifice du divin Rédempteur, qui est son Eglise. Et pouvait-il en être autrement? Trois siècles d'une sanguinaire persécution, tendant à la destruction du christianisme, ne produisirent autre chose que la multiplication des chrétiens et la dilatation de l'Eglise de Jésus-Christ. Une persécution pharisaïque, sectaire et impie de quelques années pouvait-elle diminuer et faire fléchir nos forces et celles de tant de millions de fervents catholiques? Non! non!

La constance est une vertu qui ne s'acquiert pas au milieu de la paix. C'est cette vertu précisément qui, dans la lutte présente, se montre dans toute sa vigueur et sa beauté. Jésus-Christ nous a enseigné lui-même la nécessité du combat alors qu'il a dit : *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos*. Notre divin Sauveur n'a pas dit : *Je vous envoie contre les loups*, mais bien au *milieu des loups*, toujours exposés à la dent vorace de ces bêtes insatiables qui, après avoir déchiré et dévoré une victime, ne respirent que pour un nouveau et sanglant repas.

Est-ce que nous ne sommes pas témoins, nous aussi, de ce misérable spectacle? Toutefois, rendons gloire à Dieu en déclarant que, de temps à autre, quelques-uns de ces loups redeviennent des agneaux. Combien d'âmes

illuminées de la grâce divine ont fait et font de leurs erreurs de solennelles rétractations et réparent ainsi un grand scandale en faisant publiquement connaître l'heureux changement de leur cœur? Au milieu de tant d'amertume, il existe deux grands motifs de consolation : le retour de ces pauvres égarés et la constance de ces excellents catholiques qui, non-seulement demeurent inébranlables dans leurs bons principes, mais qui encore par la prière, par de salutaires conseils et par tous les moyens que leur suggère la charité, coopèrent, comme les autres le font par l'exemple, au retour au bien de ceux qui s'en sont écartés.

S'il arrivait que la fatigue d'un long combat vînt à troubler et à diminuer la constance des combattants, souvenons-nous bien d'abord de demander à Dieu une céleste décoration, celle précisément que dans l'oraison de ce jour, dédié à saint François Régis (calendrier de saint Jean-de-Latran), l'Eglise met sous nos yeux en disant au Seigneur, qui a orné le Saint d'une patience invincible : *Invicta patientia decorasti*. Qu'il veuille bien concéder, à nous aussi, cette céleste vertu qui remet entre nos mains la possession de nos âmes.

En second lieu, unissons à l'exercice de la patience la pratique de la foi ; car c'est avec la foi du Prince des Apôtres qu'il faut que nous criions, nous aussi, au divin Rédempteur : *Domine, salva nos, perimus*. Et comme alors il se leva plein de majesté pour ordonner aux vents et aux flots de se calmer, ainsi prions-le aujourd'hui de renouveler son divin commandement, et soyons certains que le même succès couronnera nos supplications.

Foi donc, et constance. Unissons les bonnes œuvres à la pénitence, et avec la seconde surmontons tous les périls de la faiblesse ainsi que les insinuations de tous ceux chez qui la fatigue produit précisément la faiblesse, faiblesse qui les conduit jusqu'à faire des projets où la di-

gnité et la conscience sont sacrifiées aux douceurs d'une vie tranquille.

Que Dieu nous vienne en aide, et que de cette mine inépuisable de charité qui est précisément son divin Cœur, Il tire une bénédiction qui, tout en nous fortifiant pour le combat et nous revêtant d'une plus grande confiance, augmente en nous l'espérance de voir bientôt la fin de tant de désordres, de tant d'usurpations, de tant d'injustices et de tant d'autres monstres que la présente révolution a enfantés en si grande abondance.

Benedictio Dei.

LE SPIRITISME EN POLICE CORRECTIONNELLE (1).

Un procès d'escroquerie à propos de spiritisme, voilà ce que vient de juger la septième chambre correctionnelle. Les débats ont duré deux jours et sont des plus curieux. Ils établissent que les inculpés ont fait de nombreuses dupes au moyen de photographies ordinaires vendues vingt francs à un grand nombre de personnes qui, sur la foi de l'opérateur, croyaient trouver dans ces photographies le portrait de personnes défuntes, obtenu par l'intervention des esprits. En d'autres termes, le principal inculpé, Buguet, se donnait non-seulement pour photographe, mais pour médium, et il soutenait ce rôle avec le concours de divers complices, parmi lesquels Firman, sujet américain, et Leymarie, homme de lettres, sont désignés spécialement. Or, veut-on savoir comment procédait le photographe spirite pour faire croire à ses clients qu'il tirait ses produits de l'autre monde? Nous lisons dans le réquisitoire de M. le procureur de la République :

La *Revue spirite* (journal d'études psychologiques), fondée à Paris par Allan Kardec, et continuée depuis sa mort au nom d'une société anonyme par Leymarie, l'un des inculpés, après avoir fréquemment fait allusion aux photographies spirites obtenues en Amérique, annonce, à la fin de 1873, qu'un photographe du nom de Buguet, établi à Paris, boulevard Montmartre, 5, et doué des

(1) Extrait de l'*Univers*.

facultés d'un médium, était arrivé, par l'intervention surnaturelle des esprits, à un résultat semblable. Depuis ce moment, chaque numéro de la *Revue spirite*, qui paraît tous les mois, contenait une épreuve dite spirite, obtenue par Buguet et accompagnée soit d'un article de réclame, soit d'une lettre de remerciement adressée par un client, qui affirmait, dans un langage plus ou moins enthousiaste, avoir reconnu, à côté de sa propre image, l'image d'un parent ou d'un ami décédé.

Buguet percevait 20 francs pour la pose et le tirage à six exemplaires (format carte de visite) d'une photographie spirite; il déclarait ne point garantir la ressemblance de la personne évoquée; mais le prix était dû, que l'image de cette personne fût reconnue ou non.

Les clients qui se présentaient à l'atelier de cet inculpé étaient généralement reçus d'abord par la caissière, la fille Ménessier, qui leur posait diverses questions sur l'âge et la physionomie de la personne décédée qu'ils désiraient voir apparaître.

Buguet se présentait ensuite en prenant un air inspiré et, faisant monter le client sur la terrasse où il devait poser, lui recommandait de se mettre en communication par la pensée avec l'esprit dont il souhaitait l'image. Prenant des mains d'un opérateur la plaque sensibilisée placée dans un châssis, suivant l'usage, il la mettait dans l'objectif, qu'il disposait au point; puis, pendant que le client posait, il allait s'appliquer la tête contre le mur, agitant les bras et affectant de se livrer à une invocation. La pose terminée, l'aide emportait le cliché pour le soumettre aux manipulations usitées, puis le rapportait au bout de quelques instants. Buguet le montrait au client qui distinguait plus ou moins nettement, derrière sa propre image ou à ses côtés, celle d'une forme vague et indécise, ayant l'apparence d'un spectre enveloppé d'un suaire, dont la tête seule se dégageait d'une manière plus ou moins confuse. Avant de se retirer, le client versait le prix stipulé et recevait ses épreuves au bout de quelques jours.

Pour jouer la comédie jusqu'au bout, le photographe se plaignait de vives souffrances dans la tête occasionnées par les évocations nombreuses auxquelles il était obligé de se livrer. Il se faisait faire par un prétendu médium guérisseur, la veuve Plombe, des passes magnétiques de dégagement ayant pour objet de lui enlever les mauvais fluides dont il se plaignait, et racontait qu'il éprouvait un soulagement par suite de ce traitement.

Ces faits étant venus à la connaissance de la police, deux

agents, dont l'un expert en l'art photographique, furent chargés de constater le flagrant délit. Ils réussirent, et dès lors l'inculpé ne fit plus difficulté d'expliquer son procédé. Nous citons encore le réquisitoire.

Il fit connaître qu'il se servait d'une poupée dont il changeait la tête à volonté, et qu'il faisait poser devant son cliché pendant un court espace de temps et dans un demi-jour, dans un atelier différent de celui où le client attendait, et sis à une autre extrémité de l'appartement. On trouva, en effet, dans ce laboratoire, sur un pilastre en bois peint, une poupée articulée en bois, haute de 45 centimètres, dont la tête était remplacée par une image en carton découpé, représentant une tête de vieillard ; le corps de la poupée était recouvert d'une gaze bleue et d'un morceau d'étoffe noire, drapés de manière à dissimuler les articulations. A une petite distance était un appareil photographique mis au point. Sur l'invitation du commissaire de police, Buguet produisit l'image d'un spectre, en prenant celle de la poupée, dont l'enveloppe légère figurait un suaire.

La perquisition opérée chez l'inculpé fit découvrir, dans un petit cabinet et dépendant de l'atelier, dans une boîte en bois blanc contenant deux-cent-quarante têtes des deux sexes et d'âges divers, découpées et collées sur du carton après avoir été obtenues par la pose de personnes naturelles et avoir été grandies. On en trouva cinquante-neuf autres dans une autre boîte. Ces têtes lui servaient à varier ses apparitions de spectres.

On a saisi, en outre, une seconde poupée articulée, avec voile vert, servant plus particulièrement à simuler les spectres d'enfants ; un masque en carton, représentant une tête de mort ; des perruques et des fausses barbes, une lyre et une guitare. Enfin on a trouvé chez un sieur Piedefort, horloger, une boîte à musique dite Castel, que le comte de Bullet, spirite convaincu, avait donnée à Buguet, et que celui-ci faisait réparer ; elle paraît lui avoir servi à accompagner ses prétendues évocations d'accords plus ou moins harmonieux.

Mais ce n'est pas tout, et la société Buguet-Firman ne se bornait pas à ce genre d'exploitation :

L'information a révélé un autre fait d'escroquerie exclusivement personnel à Firman. En dehors des séances publiques de spiritisme que ce prétendu médium donnait chez lui et pour lequel le prix d'admission était fixé à 5 francs par personne, il allait donner des

soirées en ville; il prétendait, dans ces séances, faire jouer de divers instruments de musique par les esprits dans l'obscurité, pendant qu'il avait les mains et les pieds liés. Un soir, on remarqua sur ces instruments la trace de ses dents, à l'aide desquels il les avait évidemment mis en mouvement.

Il prétendait aussi avoir le pouvoir de faire apparaître par voie d'évocation, un petit bonhomme noir de visage et habillé de blanc, qu'il appelait le petit Indien, pendant que lui-même restait assis sur un canapé, derrière un rideau. Le docteur Huguet, chez lequel il s'était livré à cet exercice, conçut des soupçons; sa femme fit préparer un soir une retraite dissimulée dans l'épaisseur des murs, d'où elle put distinguer, sans être vue, que Firman contrefaisait lui-même l'Indien, en se mettant un masque noir, se recouvrant d'un voile léger et marchant sur les genoux pour dissimuler sa taille; elle se précipita sur lui, et son stratagème fut découvert.

Pour éclaircir toute cette affaire, cinquante-cinq témoins sont entendus par le tribunal, et il est à remarquer que dans ce nombre plus de la moitié venaient en aide à la défense. Ceux-là non-seulement n'avouent pas qu'ils ont été dupes, mais, en dépit du photographe inculpé, ils persistent à croire que la ressemblance des portraits, à eux fournis, avec les personnes qu'ils ont perdues n'est pas une chimère et qu'elle est bien obtenue par l'intervention des esprits. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse ici de témoins dont l'intelligence doive sembler suspecte, puisqu'il s'y rencontre, entre autres, un colonel d'artillerie en exercice.

Tout cela ne laisse pas d'être instructif et ce n'est pas sans dessein que nous y insistons. Plusieurs journaux, qui rient à bon droit de ces mystifications grossières, en prennent occasion de trancher d'un mot toute la question du surnaturel, trop heureux qu'ils sont de s'en débarrasser à ce prix. Ils feraient mieux de considérer autre chose et de remarquer la puissance d'un sentiment avec lequel, quoi qu'on fasse, il faut bien compter. C'est cette croyance au surnaturel, merveilleux instinct de la nature humaine, qu'on peut dénaturer, mais non détruire et qui, combattu par les ennemis de la vraie foi, ne subsiste pas moins pour renaître au profit de l'erreur et se prêter alors comme naturellement, soit aux prédications d'un derviche, soit aux vulgaires manœuvres d'un escroc.

Sous ce rapport, l'instinct populaire sera toujours plus fort que la manie raisonneuse de ceux qui nient, sans autre examen, toute manifestation devant laquelle leur court savoir est obligé de s'incliner. Le monde surnaturel existe, c'est un fait; et c'est un autre fait que ce monde est peuplé d'esprits. Mais la foi qui nous enseigne ces vérités nous apprend en même temps quels sont les signes certains auxquels on peut reconnaître les manifestations du monde surnaturel, en déterminer le caractère, en juger la portée. Si ces règles, dont l'Eglise est gardienne, étaient plus généralement connues, si elles étaient observées avec obéissance au lieu d'être par tant d'esprits obstinément niées, l'industrie des photographes spirites serait à jamais impossible, car, sans avoir besoin d'agent de police, il eût suffi d'un prêtre pour découvrir en cette série de faits prétendument surnaturels une série de mystifications.

Mais le peuple, détourné de l'Eglise, ne peut être entièrement délivré de ses aspirations au surnaturel, du besoin qu'il a de chercher par delà ce monde un pouvoir dont l'existence s'impose et avec lequel il ne peut se défendre de communiquer. On lui enlève la foi au surnaturel divin; comment ne se tournerait-il pas vers le surnaturel diabolique, comment n'en viendrait-il pas même à croire des chimères, et cela d'autant plus obstinément qu'il sera, sans guide et sans la moindre règle, livré à toutes les fantaisies de son esprit inquiet? C'est ce dont témoigne éloquemment la cause que vient de juger la septième chambre. Si les incrédules étaient capables de comprendre, ils en tireraient la preuve que vouloir enlever la foi au peuple, lui vouloir ôter le respect qu'il avait jadis pour les lois de l'Eglise, c'est le jeter inévitablement dans les superstitions les plus absurbes et le livrer en proie à l'empirisme de tous les charlatans.

Auguste Roussel.

Disons, pour compléter l'histoire, que le tribunal a condamné Buguet et Leymarie à un an d'emprisonnement, 500 francs d'amende, et Firman, à six mois d'emprisonnement et 300 francs d'amende: fixé à quatre mois la durée de la contrainte par corps et prononcé la solidarité pour la condamnation aux amendes et aux dépens.

L'AUTRE VIE (1).

Le *Rappel*, un peu contre ses usages, publiait, il y a quelques jours, une page digne de mention et même d'admiration. Cette page n'était ni de M. Vacquerie, ni de M. Maurice, ni de M. Lockroy, hommes de bon vouloir et de talent sortable que nous sommes loin de mésestimer. Elle était de Victor Hugo.

Malheureusement elle a vingt-cinq ans de date. Victor Hugo — qu'envers un tel homme on nous dispense du « Monsieur » — la signerait-il aujourd'hui ? C'est ce que nous sommes curieux de savoir, et c'est ce que nous saurions gré au *Rappel* de nous apprendre.

En attendant que le *Rappel* nous réponde ou ne nous réponde point, voici un morceau qui est digne de passer dans les ouvrages classiques — nous demandons ici pardon pour ce mot : classiques — destinés à la jeunesse :

Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque il n'y a qu'un malheur, c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre et matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout, on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant; et de ce qui n'était que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, on fait le désespoir, c'est-à-dire la loi de l'enfer. De là de profondes convulsions sociales.

Notre devoir à tous, qui que nous soyons, les législateurs comme les évêques, les prêtres comme les écrivains, c'est de répandre, c'est de dépenser, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale pour combattre et détruire la misère, et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel, de diriger toutes les âmes, de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue. Disons-le bien haut, personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La mort est une restitution. La loi du monde matériel, c'est l'équilibre; la loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se retrouve à la fin de tout.

Ne l'oublions pas, et enseignons-le à tous : il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers. Ce qui allége le labeur, ce qui sanctifie le travail, ce qui rend l'homme fort, bon, sage, patient, bienveillant,

(1) Extrait du *Constitutionnel*.

juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.

Quant à moi, j'y crois profondément à ce monde meilleur ; il est pour moi bien plus réel que cette misérable chimère que nous dévorons et que nous appelons la vie ; il est sans cesse devant mes yeux ; j'y crois de toutes les puissances de ma conviction, et, après bien des luttes, bien des études et bien des épreuves, il est la suprême consolation de mon âme.

N'est-ce pas de la prescience ? Comme le poëte, enveloppant le penseur, avait mis le doigt sur la plaie, la véritable et unique plaie ! Quel prophétique regard jeté sur nos misères ! Ce mal, dont il constatait les débuts menaçants, est centuple en intensité et en étendue. Il forme le phyloxera des intelligences et des âmes.

De là tout le mal. *Inde mali labes*, comme on dirait aux *Débats*. La notion de Dieu se meurt ; elle est morte. L'esprit de scepticisme, d'indifférence, de négation et de révolte contre les legs moraux de nos pères a desséché ou pourri, grain par grain, notre vieille semence intellectuelle.

Dieu y a passé le premier. Le dix-huitième siècle le fit disparaître de nos croyances, des mobiles de nos actes, de nos lois, lesquelles furent heureuses et fières de se dire athées. Assailli et forcé avant les rois, Dieu eut, avant les rois, ses journées du 10 août, du 29 juillet, du 24 février, du 4 septembre. C'est sur lui que les révolutionnaires se firent la main. Il y a cent ans on disait : « Ecrasons l'infâme. » On dit aujourd'hui : « Liquidons la société. » Admirable parole et bien conséquente ! Dieu retranché, la liquidation s'ensuit.

Un philosophe peu clérical l'a dit : « On ne fait point au scepticisme sa part. Une fois dans l'âme, il l'envahit tout entière. » C'est aussi le fameux apologue de M. Alexandre Dumas fils sur les pêches à quinze sous. Elles ont une minuscule, une imperceptible morsure de gangrène ; de minute en minute, cette gangrène croîtra et s'étendra ; et le fruit devra être promptement vendu au rabais ou relégué aux ordures.

Ainsi dans l'ordre moral : les taches gagnent de proche en proche et pénètrent le tout, qu'elles changent en une masse

uniformément putréfiée. A la suite de Dieu, périssent les sentiments de la patrie, de la liberté, de la dignité et de la responsabilité personnelles. Nous ne songeons point à réclamer : c'est une gradation logique, c'est une pente forcée. Usurper et jouir, voilà quelle est la règle commune, le but fatal de toute vocation, de toute destinée contemporaine. A ne pas tendre vers ce but, on serait ridicule.

Cette façon de voir et de faire a un évangile : c'est le positivisme, affreux mot répondant à une affreuse religion. Nous ne goûtons ni l'une ni l'autre ; et c'est pour cela que nous sommes véritablement heureux de reproduire d'après le *Rappel* cette chaude et vigoureuse aspiration de Victor Hugo à quelque chose qui est supérieur au terrestre et consolateur du terrestre. S'il devait en être autrement, si le mot de notre avenir d'outre-tombe devait être le *nada* (rien) fameux de l'Espagnol Goya, ce ne serait vraiment pas la peine de mourir.

Victor Hugo ayant à écrire aujourd'hui, en l'an 1875, sur de telles matières, abonderait-il avec cette noble verve dans le sens spiritualiste? et le *Rappel*, qui s'orne d'une aussi belle et aussi généreuse page, comment la met-il d'accord avec ses idées bien connues sur la sainteté des enterrements civils? Nous serions aise qu'il nous expliquât ce mystère.

L'AVENIR RELIGIEUX DE LA FRANCE.

Dans une lettre adressée au *Journal de Florence*, M. le vicomte Gabriel de Chaulnes, étudiant la situation actuelle de la France, examine ce que doit être son avenir au double point de vue politique et religieux; nous en extrayons ce qui a rapport à l'avenir religieux.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, depuis de longues années, nous prodigue ses attentions miséricordieuses. Tantôt il choisit la Salette, Lourdes et Pontmain, pour nous adresser, par l'intermédiaire de sa sainte Mère, de pressantes sollicitations. Tantôt il réveille cette dévotion à son Sacré-Cœur qui est bien le plus grand défi adressé à l'incrédulité moderne. Tantôt il ressuscite les pèlerinages qu'on disait *n'être plus dans nos mœurs* ou

encore ces grandes assemblées catholiques où les soldats du Christ se concertent pour faire triompher leurs droits. Voilà une révolution intellectuelle et sociale qui tôt ou tard portera ses fruits. Le jour où elle triomphera, le monde officiel subira son influence, et la victoire sera d'autant plus complète que l'armée catholique n'aura enrôlé à son service, ni la violence, ni l'astuce.

Sans doute les rangs de cette petite armée ne sont pas encore aussi nombreux que nous pourrions le désirer, trop de catholiques ou d'esprits bien intentionnés regardent faire au lieu de s'enrôler dans le bataillon sacré ; néanmoins la phalange est disciplinée, elle est pleine de foi et d'espérance, elle a son mot d'ordre, il vient du Vatican. C'est un prisonnier qui l'a dicté aux quatre parties du monde. Ce prisonnier se nomme Pie IX, et le mot d'ordre s'appelle : *le Syllabus*. Oui, je ne saurais trop le répéter, le SYLLABUS *fait son chemin*. Depuis 1864, il a franchi bien des barricades. D'abord les barricades du ministre des cultes de Napoléon III qui voulait le traiter comme un vagabond sans recommandation ; ensuite les barricades de certaines âmes timorées qui s'efforcèrent de le travestir, pour le faire accepter par le dix-neuvième siècle ; et enfin les barricades de Berlin qui s'imagine que le *Syllabus* est un papier ordinaire qui peut être déchiré par les douanes humaines.

Afin de n'être pas accusé d'optimisme — maladie peu commune aujourd'hui — permettez-moi d'invoquer l'opinion d'un publiciste qui a souvent tâté le pouls à la société contemporaine, dût-il lui faire pousser les hauts cris, et qui s'est rarement trompé sur son état sanitaire.

La bienheureuse Marguerite-Marie, « Mlle Alacoque, » comme ils disent, est sur les autels ; c'est quelque chose, s'écrie M. Louis Veuillot. Il n'y a pas longtemps, le Sacré-Cœur a repris les armes, et la France a trouvé que les soldats de Patay ne lui ont pas fait affront. Elle élève au Sacré-Cœur, pieuse et pénitente, une église qu'elle veut faire, sinon la plus belle, au moins la plus riche de Paris. Du portail de cette église on pourra voir, il est vrai, la statue de Voltaire, mais elle ne paraîtra pas plus grosse et plus grande que la brochure de M. Desonnaz, lequel, avec M. Sarcey, fait présentement la force et l'honneur des Anticordicoles. On verra aussi la statue de

Jeanne d'Arc et peut-être celle de saint Louis. On verra encore le gouvernement aller à la messe, par ordre des représentants du peuple, chose qui ne se fait qu'en France. Et l'œil de la foi qui franchit l'horizon noir et perce les montagnes, n'aura pas de peine à découvrir *le Pape* sur son trône *per Francos. Allons! allons en dépit des orages, tout va bien et la reconstitution de la France de Dieu s'accomplit.*

Voilà ce qu'écrivait, le 8 juin 1875, le plus intrépide jouteur de la presse catholique.

Encore une fois, je le répète, quoique, socialement parlant, le retour à la foi catholique soit imperceptible en France, Dieu cependant fait son œuvre. Pour s'en rendre compte il suffit d'étudier la vie intime de la société française depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours.

Après 93, c'est-à-dire au commencement du siècle, la haute classe était en majorité voltairienne, débauchée, et d'une ignorance crasse en fait de religion. La fraction qui avait conservé ses principes et ses pratiques religieuses était plus ou moins portée au jansénisme, le gallicanisme formait la base des connaissances d'histoire ecclésiastique de cette époque.

Le clergé, si douloureusement éprouvé par la révolution, cherchait à recruter des sujets et n'avait pas encore le temps d'étudier les tristes conséquences produites par le jansénisme et le gallicanisme. Quelques personnes poussées plutôt par la curiosité que par l'amour de la vérité, avaient jeté un coup d'œil sur les nouveaux livres des de Maistre et des de Bonald; mais les peintures sentimentales de Châteaubriand avaient enlevé des lecteurs aux deux philosophes. L'apologétique représentée par Nosseigneurs Frayssinous et La Luzerne se complaisait surtout dans les formes oratoires, et la théologie, cette reine des sciences, était encore pour cette génération peu cléricale, peu philosophe et bourrée de vieilles préventions, une étrangère suspecte qu'il fallait confiner dans les séminaires.

Je ne parle pas de la liturgie. C'était une vraie tour de Babel. Pour se rendre compte de la confusion qui régnait il faut lire les deux gros volumes du docte abbé de Solesmes dont l'Eglise pleure la mort récente.

Aujourd'hui les temps sont bien changés.

Théologiquement le jansénisme et le gallicanisme sont ter-

rassés pour toujours. Bailly et les quatre articles ne sont plus enseignés dans aucun séminaire français. L'unité liturgique est rétablie dans tous les diocèses. L'épiscopat possède des penseurs et des écrivains de première valeur, dont les ouvrages font oublier les écrivains ecclésiastiques de l'Empire ou de la Restauration. Les éditions et les commentaires de saint Thomas se succèdent avec un entrain qui réjouit les vrais savants. La théologie scolastique, si bafouée par les cartésiens, revient en honneur, et le rationalisme n'a guère plus de partisans que dans l'Université officielle. Enfin Rohrbacher nous a écrit une histoire universelle de l'Eglise. Les cardinaux Maï et Pitra ont élevé des monuments qui font oublier la triste personnalité de Daunou. La philosophie de l'histoire, l'érudition ont rencontré dans dom Guéranger, l'abbé Gorini et bien d'autres, des serviteurs de la vérité qui chasseront des bibliothèques les Ferrand et les Gaillard; le nom de Jésuite n'est plus un titre de mépris ou de proscription.

Au point de vue purement littéraire, les œuvres de plusieurs de nos évêques, tels que NNgrs Gerbet, de Salinis, Pie, Plantier, Freppel, Bertheaud, Parisis, etc., ont excité l'admiration des critiques les plus sévères et les moins suspects de partialité.

Enfin, au retour du Vatican, l'Eglise de France a vu les évêques appartenant à la minorité, se soumettre avec une franchise qui a fait l'édification des fidèles.

On me dira peut-être qu'il reste encore à l'horizon un point noir qui s'appelle le *libéralisme*. Eh! mon Dieu, oui. Cette erreur, je ne le cache pas, est fort agaçante. Elle s'enveloppe d'un manteau hypocrite qui empêche de la saisir pour la terrasser. Tantôt elle s'insinue dans le temple catholique avec de faux papiers, tantôt par des paroles doucereuses, elle trompe d'honnêtes gens et leur inocule un entêtement qui leur fait soutenir le mensonge avec opiniâtreté.

Néanmoins l'Eglise aura raison de ce point noir, la nouvelle session du concile du Vatican qui se tiendra plus tôt qu'on ne croit, dissipera le brouillard. Les canons de l'Eglise sont plus puissants que les entêtements humains.

En attendant, espérons beaucoup pour la France, car le 2 juin elle a glorifié à Rouen le fondateur des *Ecoles chré-*

tiennes; et le 16 juin, elle s'est consacrée universellement au Sacré-Cœur de Jésus à Paray-le-Monial.

Voilà deux actes politiques qui doivent détruire toutes les combinaisons de M. de Bismark. Décidément Louis Veuillot avait raison. La petite religieuse de Paray-le-Monial est plus forte que Machiavel.

Vicomte GABRIEL DE ÇHAULNES.

LIBÉRALISME ET PROTESTANTISME.

Quelques libéraux de Liége, qui n'étaient catholiques que de nom, viennent d'apostasier pour passer au protestantisme. Naturellement, toute la presse libérale de Belgique prend parti pour les apostats : cela n'a rien qui doive surprendre, et nous n'en parlerions pas, si cela ne fournissait à cette presse l'occasion de faire des aveux qui sont précieux à recueillir. En soi, comme le remarque très-justement le *Bien public* de Gand, le fait de l'apostasie rappelle simplement ce mot de Luther : « Lorsque le Pape sarcle son jardin, il me jette les mauvaises herbes par-dessus le mur. » Mais les commentaires de la presse libérale lui donnent une autre portée, parce qu'ils montrent une fois de plus que, dans la pensée des libéraux, le protestantisme est un pont jeté entre la foi catholique et l'incrédulité complète. C'était le thème d'Edgard Quinet et d'Eugène Sue ; c'est le thème des libres-penseurs du jour, et cela explique leurs sympathies, leur tolérance envers le protestantisme, quoiqu'ils soient les ennemis acharnés de toute religion.

Voici ce qu'on lit, à ce propos, dans le *Progrès* de Verviers :

Il est impossible de sauter tous ensemble du gouffre clérical sur la montagne lumineuse du libre examen, en dehors de tout dogme.

Pour avoir voulu passer du bonapartisme à la Commune, Paris a failli disparaître.

Le « char du progrès » ne va pas par bonds énormes; il marche lentement, comme tout char qui se respecte : quand on le pousse trop vivement, il rétrograde. La grande révolution de 1793 n'a pas empêché le parti conservateur de se reformer; le voilà presque aussi puissant qu'il y a un siècle!

Nous avons donc dû reculer.

Le protestantisme est le lien entre le catholicisme extravagant et despotique et l'émancipation complète de la pensée humaine.

Devenir protestant, c'est rester religieux, c'est ne rien abandonner de ses croyances — excepté les absurdités vraiment trop... absurdes. C'est déjà rendre hommage à la raison, puisque l'examen des Ecritures est autorisé... Et c'est échapper à la pieuvre romaine.

Voilà mon second moyen : il est bon *temporairement*. Je le recommande sérieusement.

Vous me direz : — On pourrait se faire vieux-catholique, faire un schisme, n'être ni protestant, ni ultramontain.

Non, cela ne prendra pas, *parce que c'est du nouveau*, et qu'en religion, on a peur du nouveau. Le protestantisme, au contraire, est établi ; il a des millions d'adhérents, il est respecté, *il est une force :* on peut s'appuyer sur lui sans crainte qu'il ne casse.

Réfléchissez — et vous verrez que ceux qui ont eu cette idée ne sont pas encore trop sots.

La *Flandre libérale*, organe d'un M. Laurent, qui est professeur à l'Université de Gand, qui a produit de gros livres réputés fort savants dans son parti, et qui a été proclamé « l'homme représentant le libéralisme parfaitement et à tous les titres, » la *Flandre libérale* publie une lettre dont le sens est absolument le même que celui du *Progrès* de Verviers :

Dans le parti libéral, dit l'auteur de la lettre, la foi est devenue excessivement rare. Nous restons, il est vrai, extérieurement, officiellement catholiques ; nous faisons baptiser nos enfants, nous nous marions devant le prêtre, nous réclamons son assistance à notre lit de mort ; mais les motifs qui nous font agir ne sont guère de l'ordre religieux. Ce sont les convenances sociales, la crainte de heurter trop vivement des usages reçus, la peur des invectives passionnées des cléricaux, qui nous poussent à adopter cette conduite. *Nous professons le catholicisme du bout des lèvres ; au fond du cœur nous le méprisons.* Personne n'est dupe d'ailleurs de cette *comédie* (sic) et nous serions désolés qu'on s'y laissât prendre.

Chez quelques-uns, les meilleurs d'entre nous, chez qui le spectacle du catholicisme n'est pas parvenu à détruire le sentiment religieux (*sic*), se joint quelquefois à ces motifs d'ordre purement profane, l'idée qu'une forme religieuse, un culte extérieur sont une nécessité sociale. Pour bien des âmes droites et sincères, pour la plupart des femmes, l'idée de n'appartenir à aucune communion religieuse est difficile à supporter et cause une vive irritation.

Il va sans dire que le correspondant de la *Flandre libérale* n'a point de ces faiblesses féminines. Après avoir retracé la situation religieuse (?) de son parti, il fait sa propre confession dans les termes que voici : « Je ne crois à aucune religion « positive, et ne suis point de ces profonds politiques qui trou- « vent utile de faire croire aux autres ce qu'eux-mêmes savent « n'être pas la vérité... Je pense être, au véritable sens du « mot, un libre-penseur, un rationaliste. »

Cependant ce fier génie, bien que repoussant pour son propre compte toute religion positive, veut bien condescendre à la fragilité générale de l'humanité. Dans l'intérêt des femmes, des enfants, du peuple enfin, ce grand enfant, il admet « un culte libéral et rationnel ; » « qui n'implique l'adhésion à aucun *credo*, » et que lui-même s'offre, le cas échéant, à professer.

« Ce culte, dit-il, n'est pas une impossibilité. »

Voyons et suivons-le dans sa dissertation.

Inventer une religion n'est pas le fait du premier venu, et notre homme ne se sent pas de taille à devenir le Messie du nouvel Evangile.

Il faut donc choisir parmi les cultes existants, sauf à les approprier « aux idées modernes. »

Du catholicisme, il n'y a rien à attendre. — C'est une religion inflexible.

Du vieux-catholicisme, l'écrivain de la *Flandre* n'espère pas davantage. Ce rejeton du libéralisme et de l'apostasie ne lui paraît point né viable. « Ce qui est malheureusement certain, « ajoute-t-il, c'est qu'en Belgique un mouvement vieux-catho- « lique n'aurait aucune chance de succès. »

« Que reste-t-il donc à faire ?... »

Nous voilà au cœur de la question, et nous laissons de nouveau la parole à l'enfant terrible de la libre pensée :

Quel parti reste-t-il donc à prendre ?

D'abord quitter l'Eglise.

Ensuite *nous rattacher au protestantisme.*

J'entends d'ici toutes les objections qu'on me lance !

Les protestants ne sont-ils pas aussi absurdes que les catholiques ? Ne se montrent-ils pas aussi intolérants qu'eux ? Et à quoi

bon quitter une religion absurde pour une autre qui l'est presqu'autant?

Ces objections, qu'on m'a faites bien souvent, n'ont jamais fait aucune impression sur mon esprit, et elles ne me paraissent nullement fondées.

Je pourrais répondre d'abord que le protestantisme a cet immense avantage qu'il n'est en rien contradictoire avec la vie morale et sociale de notre époque.

Mais telle n'est point la vraie raison qui me détermine.

Cette raison, c'est que le protestantisme n'est pas une religion absurde pour cet excellent motif qu'il est une *religion sans dogmes fixes*, une religion *rationaliste et progressive. Qu'est-ce donc qu'il faut croire pour être protestant? C'est ce que jamais aucun orthodoxe n'a pu déterminer!*

Tout protestant se fait à lui-même sa religion, d'après sa seule conscience; il n'admet aucun intermédiaire entre lui et Dieu.

Il est forcément un libre-penseur, *même à son insu.*

Il est forcément un libéral, car il doit reconnaître à tout homme le droit dont il use lui-même.

Enfin le protestantisme n'est pas, comme le catholicisme, une religion tout d'une pièce qu'il faut croire ou rejeter en bloc. Son principe de liberté fait *qu'il peut subir toutes les modifications*, et rester toujours en harmonie avec les progrès de la science et de la civilisation.

Je sais bien que *la Réforme n'a pas encore produit toutes les conséquences qu'elle contient.* Je sais bien qu'il y a des protestants illogiques, inconséquents, qui, après s'être servis de leur principe pour sortir du catholicisme, lui tournent résolûment le dos et refusent de l'appliquer, *des protestants enfin qui ne protestent pas.* Mais qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est la liberté même du protestantisme, et ce fait qu'il peut se modifier progressivement et sans révolution?

Du reste, les progrès incessants du christianisme libéral — c'est-à-dire de celui qui a conscience de lui-même et de son principe — montrent que le temps est proche où nous assisterons à son triomphe et où nous verrons une religion *libre* et *progressive* ouverte enfin à ceux qui ne veulent renoncer ni à la religion ni à la liberté.

Je sais, monsieur le Directeur, que les idées que je viens de vous indiquer, sont peu répandues encore dans le parti libéral belge.

L'indifférence y est grande à ce sujet, et *la majorité de nos amis s'imagine encore que la lutte entre eux et l'Eglise est purement politique.*

Mais ces *illusions* ne dureront pas toujours, et on finira bien par comprendre que, tant que l'Eglise restera dans nos pays l'unique représentant des sentiments religieux, nos efforts contre elle seront frappés de stérilité.

Ces aveux sont significatifs : c'est un libéral qui se charge de faire connaître ainsi le but anticatholique du libéralisme, et qui justifie, par conséquent, tout ce que font les évêques de Belgique et des autres pays pour combattre ce libéralisme, qu'on voudrait faire passer pour un parti purement politique, mais qu'on doit regarder comme une secte anti-chrétienne.

Disons, en terminant, avec le *Bien public*, que le protestantisme sort bien meurtri des embrassements de ses nouveaux amis. On ne pouvait le définir plus brutalement : *la religion de ceux qui n'en ont pas.* Pourquoi les libéraux l'adopteraient-ils? Parce qu'ils y croient? Nullement ; tout au contraire *parce qu'ils n'y croient pas;* parce que cette prétendue religion n'est qu'un fantôme, parce que ce culte élastique et malléable s'assouplit à tous les caprices du libre examen, à toutes les fantaisies de la morale indépendante. Nous doutons fort que la thèse exposée par la *Flandre* vaille au protestantisme beaucoup d'adeptes; mais il se pourrait bien qu'elle ouvrît les yeux à quelques protestants croyants et malheureusement aveuglés sur la situation réelle de leur secte. Il nous paraît en effet impossible de mieux établir l'erreur du protestantisme qu'en montrant qu'il est descendu au niveau de l'incrédulité pure et de la négation de tout culte positif.

LE POSITIVISME.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

N'est-il pas permis de se demander ici quel peut bien être l'effet « subjectif » de... cette inexactitude « objective? » pour parler la langue que les positivistes ont appris de l'Allemagne à tant aimer! — On ne nous accusera pas de vouloir être blessant pour leurs personnes; nous les écartons, tout en appréciant

leur système que nous ne pouvons épargner. — Or, la réponse, cette précaution prise, ne saurait être douteuse : l'effet naturel et *expérimentalement constaté* des expressions employées contrairement à leur acception connue, est de *tromper*, de « dérouter, » si l'on veut conserver l'élégant euphémisme de M. Taine. — N'est-ce point là un mauvais début dans le chemin destiné à conduire au vrai? N'est-ce point une présomption fatale qui pèse sur tout le système? Si le choix des expressions, comme l'enseigne la biologie positiviste, est le résultat nécessaire des fonctions cérébrales, n'avons-nous pas sujet de craindre que ces mêmes fonctions cérébrales n'aient toujours produit le même choix, c'est-à-dire la même *inexactitude* d'expressions? Et alors, que vaut la doctrine?

A tout le moins avons-nous le droit de dire avec M. Taine : « On est dérouté d'abord. Tout est nouveau ici, jusqu'au dictionnaire. » Attendons-nous à être « transportés dans un monde inconnu » où « tout est pris à contre-pied, » où « expressions et choses sont violentées, » où enfin « on est obligé de déchiffrer une nouvelle langue. »

Il semble que M. de Maïstre eût prévu la chose; avec sa sagacité de moraliste, sa vigueur de grand écrivain, sa sûreté de profond penseur, de son doigt prophétique il signale cette forme spéciale de l'antinomie nécessaire entre les œuvres de l'erreur et le sens naturel des mots.

En écrivant les lignes que nous allons citer, il avait en vue, sans doute, le philosophisme de son temps; c'était le dix-huitième siècle qui posait devant lui, « le dix-huitième siècle, dit-il, si riche en tout ce qu'on peut imaginer de faux et de ridicule. » Mais admirez comme sa peinture est prophétique!

Si vous lisez à la tête d'un autre livre : *Histoire philosophique et politique*, vous savez, avant d'avoir lu l'histoire annoncée sous ce titre, qu'elle n'est ni *philosophique*, ni *politique;* et vous saurez de plus, après l'avoir lue, que c'est l'œuvre d'un frénétique. Un homme ose-t-il écrire au-dessous de son propre portrait : *Vitam impendere vero?* Gagez, sans information, que c'est le portrait d'un menteur; et lui-même vous l'avouera, un jour qu'il lui prendra fantaisie de dire la vérité (1).

(1) *Principe générateur des Constitutions politiques*, LV.

La raison profonde qu'il donne de cette observation, c'est « que l'homme n'a pas ou n'a plus le droit de nommer les « choses. »

Nous reviendrons sur ce principe, qui, expliqué et démontré, nous sera une lumière pour reconnaître les caractères et les tendances de toute erreur. Arrêtons-nous un instant pour appuyer l'autorité de M. de Maistre sur une autorité que les positivistes ne contesteront pas ; voici ce qu'écrivait de lui Auguste Comte à M. Gustave d'Eichthal, dans une lettre que cite M. Littré :

Vous pouvez regarder l'ouvrage (le livre de B. Constant sur les religions) comme réfuté d'avance par de Maistre, qui y est, du reste, traité fort lestement. A ce propos, je ne puis m'empêcher de vous faire part d'une petite observation, c'est que M. de Maistre a pour moi la propriété particulière de me servir à apprécier la capacité philosophique des gens par le cas qu'ils en font. Ce symptôme, dont je me suis beaucoup servi, ne m'a encore jamais trompé. Guizot, malgré tout son protestantisme transcendant, le sent assez bien... (1).

Mais laissons les arguments d'*autorité*, quoique nos positivistes ne se fassent pas faute de les employer, et restons dans « la raison expérimentale, » comme dit M. Littré.

Nous avons encore à présenter toute une série de faits de même ordre que celui que nous signalions plus haut. C'est ici que les limites restreintes d'un simple article nous causent une gêne pénible : ces faits, nous voudrions les accompagner de citations ; l'espace nous manque ; nous devons les réserver pour le cas, très-peu probable, à vrai dire, où elles nous seraient réclamées.

On entend communément par *sceptiques* ceux qui doutent surtout des « causes ou des essences des choses, » pour employer les expressions mêmes de l'école positiviste ; par *athées*, ceux qui nient l'existence de Dieu ; par *matérialistes*, ceux qui n'admettent rien en dehors de la matière. Les positivistes se défendent énergiquement d'être sceptiques, athées, matérialistes. Le peu que nous avons déjà cité de leurs doctrines suffit assez à montrer qu'ils ne peuvent se défendre de *scepticisme*, d'*athéisme* et de *matérialisme*, sinon en donnant à ces mots

(1) *Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 152.

une signification tout autre que la signification acceptée par tous ceux qui n'appartiennent pas à l'école.

On accuse généralement le positivisme de détruire la *psychologie* et la *morale*; ils prétendent les conserver l'une et l'autre en les faisant entrer dans la biologie (c'est-à-dire la physiologie générale) avec la physiologie proprement dite, de sorte que la psychologie se borne à l'étude de certains « phénomènes cérébraux » dont le principal est « la faculté d'abstraire, » faculté inhérente à la matière cérébrale. La *morale* est l'étude des tendances ou appétits du cervelet et du système nerveux, autres phénomènes animaux; évidemment ce n'est pas ainsi que le commun des mortels entend les termes *psychologie* et *morale!*

Il n'est pas jusqu'à la philosophie de l'histoire qu'ils ne maintiennent aussi, en la faisant entrer dans la nouvelle science, et ils l'intitulent avec Auguste Comte : *Sociologie.* Ils se déclarent en même temps les champions de la *liberté humaine.* Or, voyez ce qu'ils font de la liberté, et quelles conclusions lumineuses produit leur *sociologie:*

Des érudits allemands, dit M. Littré dans le numéro de janvier-février de sa revue, ont regretté que la grande invasion barbare, qui renversa l'empire romain, n'ait pas germanisé tout l'Occident. Cela était, on doit le croire, en opposition avec la nature des choses, puisque ce fut le contraire qui s'effectua (1).

Un marabout ou un fakir ne saurait mieux dire. Mais est-ce que M. Littré entend les mots : *science*, *philosophie*, *liberté*, comme le reste des hommes?

Voici d'ailleurs la définition de la *liberté*, donnée *ex professo* par le maître lui-même dans son *Catéchisme positiviste;* il se demande en quoi consiste la vraie liberté.

Elle consiste partout, dit-il, à suivre sans obstacle les lois propres au cas correspondant. Quand un corps tombe, *sa liberté se manifeste en cheminant*, *selon sa nature*, vers le centre de la terre, avec une vitesse proportionnelle au temps, à moins que l'interposition d'un fluide ne modifie « sa *spontanéité.* » Dans l'ordre intellectuel, « notre intelligence manifeste sa plus grande liberté quand elle de-

(1) *Revue de la Philosophie positive*, janv.-fév. 1875, p. 44.

vient, suivant sa destination normale, un miroir fidèle de l'ordre extérieur; dans l'ordre moral, la volonté « comporte une liberté semblable à celle de l'intelligence. »

Evidemment ce mot « liberté, » dans le vocabulaire positiviste, a une acception contraire à son acception reçue ; opposition que d'ailleurs Auguste Comte constate lui-même lorsqu'il accuse, comme d'un crime, la métaphysique d'avoir répandu cette notion commune.

Voilà, je pense, la tendance de l'école à employer les mots hors de leur acception suffisamment établie ; il serait superflu de poursuivre ces citations, dont nous pourrions remplir des volumes.

Ajoutons à cette tendance celle du néologisme à outrance, qui met à contribution l'allemand des Hégéliens, l'anglais de Stuart Mill et d'Herbert Spencer, le français de Saint-Simon, le latin et le grec, pour composer une langue toute nouvelle, étrange, qui étonne, provoque une sorte de vertige, peut facilement en imposer aux ignorants, excite l'admiration de ceux qui ne la comprennent point, et fait le tourment de ceux qui, plus curieux ou moins crédules, veulent essayer d'en pénétrer les arcanes.

Nous ne pouvons que reproduire ici l'observation déjà présentée. Encore une fois, nous écartons les personnes ; nourris dès longtemps de cette substance, longuement habitués à ses effets toxiques, irrésistiblement infatués de leurs prétendues découvertes, ils peuvent être de bonne foi, et nous voulons croire qu'ils n'ont aucune intention de tromper et de produire l'erreur. Mais il n'en reste pas moins avéré que cette langue nouvelle où les termes sont renversés, leur sens propre dénaturé, les acceptions des mots interverties, où « tout est pris à contre-pied, » ne peut que produire l'erreur ; elle ne peut que tromper.

Et quant au néologisme lui-même, il produit d'une autre façon les mêmes effets. Enveloppé de notions mal définies et peu comprises, il se glisse aisément dans l'esprit qui le reçoit sans défiance et l'accepte sans contrôle ; il y emporte avec soi des germes de toutes les erreurs, qui s'y développent progressivement sousla protection de l'ignorance et de l'amour-propre,

conjurés pour les choyer et les défendre. Le résultat, c'est toujours l'erreur.

La vérité, d'ailleurs, n'use point de tant de détours et ne s'enveloppe pas de tant de nuages! Quel besoin d'une terminologie obscure pour exprimer des notions qui ne peuvent être scientifiques qu'à la condition d'être claires? Que répondre à ceux qui vous accusent de n'employer une langue nouvelle que pour n'être pas compris et en imposer au vulgaire?

L'abus sans limite de l'épithète « *transcendante* » ou « *transcendantale* » ne trahit-il pas cette tendance à imposer par les apparences ambitieuses, et à faire accepter avec la complicité de l'amour-propre, des notions auxquelles on s'attache avec d'autant plus d'acharnement qu'on les comprend moins et qu'on les juge moins intelligibles?

Si messieurs les positivistes en témoignaient le moindre désir, on pourrait leur démontrer aisément, par « la raison expérimentale, » la loi suivante :

Toute expression mal définie ne produit subjectivement que l'erreur.

D'où cette autre que l'on pourrait démontrer directement aussi par *des faits :*

Toute doctrine exprimée en une langue composée d'expressions non définies ou mal définies est absurde.

Je ne parle pas de la démonstration « métaphysique » de ses lois, pas même de leur évidence, puisque les positivistes refusent de les voir.

Carlisle a fait un mot, qu'admire M. Taine, sur ces importations germaniques; cette idéologie rêveuse, enveloppée d'une terminologie nébuleuse aux teintes neutres, il l'appelle : *Le clair de lune transcendantal.* C'est certainement fort joli! Mais la vérité et la science préfèrent le grand jour, et nous avons la même préférence : en fait de *clair* rien n'est *transcendantal*, d'ailleurs, comme la lumière du soleil.

RABOISSON.

PRIÈRES POUR LA PAIX.

M. l'abbé Defourny, vice-président de la Société de l'Œuvre catholique, vient de se rendre à Rome et de faire approuver par la Sacrée-Congrégation des rites des prières spéciales contre la guerre et les séditions. La publication de ces prières est des plus opportunes et des plus propres à faire connaître l'esprit de l'Eglise éminemment contraire au carnage et à la révolte. En fait de charité et d'obéissance, il n'est point de meilleure école que le catholicisme, et pour ne citer que des traits récents, il suffit de rappeler les paroles de paix que le Saint-Père adressa, il y a cinq ans à peine, aux chefs de deux puissantes nations prêtes à s'entre-égorger, la France et la Prusse. Lui-même, cerné dans la capitale des Etats de l'Eglise, il n'opposa aux envahisseurs d'autre résistance que celle qui était strictement nécessaire pour protester contre leur violence. Quant à la soumission des catholiques aux autorités établies, il n'y a qu'à voir ce qui se passe en Italie, en Prusse, en Suisse, au Brésil, partout en un mot où ils sont persécutés : ils souffrent, si l'on peut ainsi parler, jusqu'à l'excès de la soumission, plutôt que de céder à la tentation, bien violente sans contredit, de s'insurger contre les persécuteurs. Nous devons être heureux et fiers d'avoir aujourd'hui un témoignage nouveau et des plus lumineux en faveur de l'esprit de paix et d'obéissance qui anime les enfants de l'Eglise.

Voici ces prières, dont nous donnons successivement le texte et la traduction :

Piæ orationes contra bella et seditiones opportune recitandæ inter familias.

Oratio ad Patrem.

Omnipotens sempiterne Deus, auctor vitæ, Legislator summe, qui jam in Lege veteri impios et scelestos homines nonnisi in justitia et judicio mortis pœna mulctari per Moysem servum tuum jussisti ; quique, Deus Sabaoth, antequam juste inferrentur bella, pacem etiam impiis gentibus offerri populo tuo mandasti ; de excelso solio gloriæ tuæ respice nos, quæsumus, in hisce temporum angustiis. Tu vides quot et quanta filiorum tuorum strages, sive

in bellis iniquis et absque forma judicii incœptis, sive in seditionibus inhumanis, fiant ac nobis imminent. Ne sinas lumen gentibus revelatum penitus obscurari, legemque tuam æternam ulterius violari; sed da ut nostris hisce temporibus, regnum tuum quod est regnum justitiæ restauretur ac firmetur. (P. D. N.)

Pieuses prières contre la guerre et les séditions qu'il est opportun de réciter dans les familles.

Prière au Père.

Dieu tout-puissant et éternel, auteur de la vie, législateur suprême qui, même dans l'antique loi, aviez commandé par Moïse votre serviteur, de ne livrer à la mort les hommes impies et scélérats que selon la justice et d'après un jugement; Vous, ô Dieu des armées, qui avez ordonné à votre peuple d'offrir la paix, même aux nations impies, avant que de leur déclarer justement la guerre, daignez, nous Vous en supplions, jeter sur nous dans nos présentes angoisses un regard de compassion du haut du trône de votre gloire. Vous voyez quels épouvantables massacres se font et vont se faire de vos enfants, soit dans des guerres iniques et entreprises sans aucune forme de jugement, soit dans des séditions inhumaines. Ne permettez pas que la lumière révélée aux nations soit entièrement obscurcie, ni que votre loi éternelle soit plus longtemps violée; mais faites que, dans notre temps, votre règne, qui est le règne de la justice, soit restauré et affermi. Nous vous le demandons par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Deprecatio ad Filium

Domine Jesu Christe, Redemptor noster, qui dixisti Simoni Petro : *Mitte gladium tuum in vaginam*, quique legem non solvere, sed adimplere et perficere venisti, et Ecclesiam sanctam tuam a sanguine abhorrere voluisti, da nobis, in hisce sacris misericordiæ et pœnitentiæ diebus, magis atque magis dolere et pœnitentiam agere de tot et tam immanibus hominum cædibus absque judicio et justitia factis, in quibus plus minusve participavimus, sive propter tuæ legis ignorantiam, sive propter oblivionem hujus præcepti tui quo nos alterutrum diligere præcepisti. Tu qui es Rex regum et Dominus dominantium; tu qui omnes oves tuas B. Petro et Romanis Pontificibus pascendas commisisti, miserere nobis

famulis tuis, et fac ut sequamur præcepta eorum qui tui ipsius sceptrum Romæ tenentes, Jura et Fœdera belli et pacis inter reges et nationes semper tradiderunt, firmarunt, invicte defenderunt, atque pacem et veram concordiam in justitia et judicio commendarunt. Tu qui solus es Altissimus, exalta Vicarium tuum verum et unicum in terris, exalta, inquam, eum, ut ipse jus dicat et omnes vocem suam audiant, repetant et sequantur. Fac ut nunquam aliorum incantationibus seducantur, qui cæci et mali ducatum nobis præstare volunt. Fac ut, gratia tua præveniente, omnes ad Te redeamus qui Lumen es oculorum nostrorum, Salus, Via, et Vita Nostra. Amen.

Supplication au Fils.

Seigneur Jésus-Christ, notre Rédempteur, qui avez dit à Simon Pierre : *Remets ton glaive dans le fourreau*, vous qui n'êtes pas venu abolir la loi, mais l'accomplir et la parfaire, et qui avez voulu que votre Eglise eût le sang en horreur, accordez-nous, en ces jours sacrés de miséricorde et de pénitence, de déplorer et de réparer de plus en plus par la pénitence tant de massacres inhumains faits sans jugement et sans justice, auxquels nous avons participé plus ou moins, soit à cause de l'ignorance de votre loi, soit par suite de l'oubli de votre précepte nous ordonnant de nous aimer les uns les autres. O vous qui êtes le Roi des rois et le Seigneur de ceux qui commandent; vous qui avez commis tout votre troupeau aux soins du B. Pierre et des Pontifes romains, ayez pitié de nous vos serviteurs, et faites que nous suivions les préceptes de ceux qui, tenant à Rome votre sceptre, ont toujours enseigné et vaillamment défendu les droits de la guerre et de la paix entre les rois et les nations, et ont toujours prêché la paix et la vraie concorde selon la justice et le jugement. O vous qui seul êtes puissant, exaltez sur la terre votre Vicaire vrai et unique ; exaltez-le afin qu'il rende la justice et que tous écoutent sa voix, s'en fassent l'écho et en observent les oracles. Faites que jamais nous ne soyons séduits par les artifices de ceux qui, dans leur aveuglement et leur malice, voudraient nous voir sous leur conduite. Faites enfin que, votre grâce nous prévenant, nous retournions tous à vous qui êtes la lumière de nos yeux, notre salut, notre voie et notre vie. Ainsi soit-il.

Invocatio ad Spiritum Sanctum.

Veni Sancte Spiritus, Pater pauperum et dator spiritualium munerum, veni, illumina intelligentias nostras, inflamma cor nostrum, ut, scuto fidei armati, omnibus injustis bellis ac horribilibus seditionibus rejectis, Deo magis quam hominibus non juste imperantibus servientes, mori potius eligamus, mitissimi Christi Domini ac sanctorum martyrum sectando vestigia, quam sanguinis insontis injusta effusione fœdari. Hoc nobis præstet gratia illa qua nos confirmasti in fide per manus episcoporum nostrorum, quoque nos effecisti milites Christi Redemptoris. Amen.

Invocation à l'Esprit-Saint.

Venez, Esprit-Saint, Père des pauvres et distributeur des dons spirituels, venez et illuminez nos intelligences, enflammez nos cœurs, afin que, armés du bouclier de la foi, renonçant à toutes les guerres injustes et aux séditions horribles, nous préférions mourir plutôt que d'obéir à des ordres iniques et suivre les exemples du très-doux Seigneur Jésus-Christ et des saints martyrs plutôt que de nous souiller par l'injuste effusion du sang. Que cela nous soit donné en vertu de cette grâce par laquelle vous nous avez confirmés dans la foi par les mains de nos évêques, cette grâce qui nous a faits soldats du Christ Rédempteur. Ainsi soit-il.

Ad Beatissimam Virginem Mariam.

O Maria, mater Dei, Virgo immaculata, cujus Cor in impio Sacri Corporis divini Filii tui excidio doloris gladius pertransivit, abige a nobis seditiones et prælia, et per potentiam illam qua te Deus singulari caritate donavit, et qua semper cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo, dies nostros in Dei pace et justitia dispone. Ora pro regibus et ducibus populorum ut juste imperent et justa decernant. Ora pro populo, ut divinæ legi publice et privatim jugiter obediat corde perfecto; interveni pro Clero, ut sub Capite Romano Pontifice, greges sibi assignatos continue ad Christi pascua ducat; interveni pro omnibus, ut omnes et singuli pie et juste viventes in terris, coronari tandem, intercessione tua, mereamur in cœlis.

A la Bienheureuse Vierge Marie.

O Marie, mère de Dieu, Vierge immaculée dont le cœur fut transpercé d'un glaive de douleur à la vue du corps sanglant de votre divin Fils, éloignez de nous les séditions et les guerres, et, par cette puissance dont Dieu dans son amour vous a douée, par laquelle vous avez toujours à vous seule exterminé les hérésies dans tout le monde, faites que nos jours soient ordonnés selon la paix et la justice de Dieu. Priez pour les rois et pour les chefs des peuples afin qu'ils commandent justement. Priez pour le peuple, afin que constamment et avec un cœur parfait, il observe en public et en particulier la loi divine ; intercédez pour le clergé afin que, sous la conduite de son chef le Pontife Romain, il mène aux pâturages salutaires du Christ les troupeaux qui lui sont confiés ; intercédez pour tous, afin que, tous et chacun vivant sur la terre avec piété et justice, nous méritions enfin, par votre intercession, d'être couronnés dans le ciel.

Ad B. Michaelem Archangelum.

Sancte Michael Archangele, justitiæ amator, qui humilis et fortis in prælio draconem vicisti, et inter cœlites pacem tua virtute ac fidelitate firmasti, protege nos semper adversus principem tenebrarum, qui insidiatur nobis et undique circuit quærens quem devoret sive inter reges sive in populis, ut sic memoria adorandi tui nominis obliteretur in terris. Impetra nobis virtutem et gratiam Christi contra hunc generis humani hostem, impetra constantiam simul et victoriam.

A saint Michel Archange.

Saint Michel Archange, vous, amateur de la justice, qui humble et fort avez terrassé le dragon, et qui par votre vertu et votre fidélité avez confirmé la paix parmi les anges, protégez-nous sans cesse contre le prince des ténèbres qui nous dresse des embûches, et cherche qui il pourra dévorer soit parmi les rois, soit parmi les peuples, pour qu'ainsi la mémoire de votre nom disparaisse de la terre. Obtenez-nous la force et la grâce du Christ contre l'ennemi du genre humain ; obtenez-nous la constance en même temps que la victoire.

Ad B. Mauritium.

Beate Mauriti, vere Christi miles, qui, accepta a B. Caio summo Pontifice Rei militaris regula, malo imperatori bellum inique indicenti resistere non distulisti, et sanguinem pro Christo cum tuis sociis fundere non dubitasti, ora pro nobis Dominum, ut imitatores tui tuorumque effecti, triumphi pariter participemus et gloriæ.

NIHIL OBSTAT

AUGUSTINUS ADV. CAPRARA,
Sacrorum Rituum Congregationis Assessor.

A saint Maurice.

O bienheureux Maurice, vrai soldat du Christ, qui ayant reçu du Pontife saint Caïus les règles de l'état militaire, n'hésitâtes point à résister à un méchant empereur qui commandait une guerre inique, vous qui avec vos compagnons répandîtes votre sang pour le Christ, priez pour nous le Seigneur, afin que devenant vos imitateurs nous ayons part à votre triomphe et à votre gloire.

RIEN NE S'OPPOSE

AUGUSTIN ADV. CAPRARA,
Assesseur de la Congrégation des sacrés Rites.

SAINT JOSAPHAT (1).

I

Dès les premiers siècles du christianisme, il y a eu communion entre des Eglises pratiquant des rites différents et soumises à des disciplines particulières. Rome n'a jamais élevé d'objection contre ces différences, dont quelques-unes remontent aux temps apostoliques.

Plusieurs des Eglises non latines de rite ont été séparées de la communion romaine par l'hérésie ou par le schisme, et plu-

(1) Extrait du *Monde*. — *Saint Josaphat et l'Eglise grecque-unie de Pologne*, par le R. P. Dom Alphonse Guépin, Bénédictin de la Congrégation de France; 2 volumes in-8° de CLXVIII-356 et 564 pages; Poitiers, 1874, chez Henri Oudin, et Paris, chez Victor Palmé.

sieurs sont rentrées dans cette communion à diverses époques. L'adoption du rite latin n'a jamais été imposée comme une condition de la réconciliation. Au contraire, le changement de rite a été interdit. L'*Union* était le retour pur et simple à l'état de choses qui avait existé avant la séparation.

Le Siége de Rome, en effet, aime et respecte les anciens rites différents du latin. Il connaît et approuve l'attachement que les populations chrétiennes professent généralement, et avec raison, pour les usages de leurs ancêtres, légitimes et reconnus.

En 1595, les évêques ruthéniens de l'Ukraine et de la Lithuanie se réunissaient en concile à Brzesc et décrétaient la soumission hiérarchique et doctrinale au Siége de Rome avec la conservation de leur rite. Le pape Clément VIII admit les Ruthènes à l'Union. L'ouvrage du Bénédictin de Solesmes est consacré à l'histoire de cette *Union*, « le seul élément de la vie « catholique qui convient parfaitement au génie et aux tradi- « tions des peuples ukrainiens. »

II

Il importe d'abord de faire ressortir que l'*Union* a été, en 1595, décrétée et proposée au peuple par ses véritables évêques, c'est-à-dire les personnages qui avaient été promus régulièrement à l'épiscopat par les autorités compétentes, conformément aux lois canoniques alors en vigueur, et qui exerçaient leur ministère sans contestation de la part de qui que ce fût. Je fais ressortir cette circonstance, parce qu'elle établit naturellement un contraste frappant entre la situation des évêques réunis à Brzesc en 1595 et celle de l'individu qui, en 1875 vient de pousser dans le schisme une partie du diocèse-uni de Chelm. M. Popiel, qui n'est pas revêtu du caractère épiscopal, est, en outre, un intrus; non-seulement il n'est pas reconnu, mais il a été formellement repoussé et condamné par celui qui, même aux yeux du gouvernement territorial, a seul le droit d'instituer canoniquement et de reconnaître les évêques catholiques des deux rites dans tout l'empire russe.

L'Union proclamée en 1595 n'a pas eu le concours de ce qui était alors le gouvernement en Pologne, c'est-à-dire de la

noblesse et du clergé latin. Elle a été réduite au bon vouloir, le plus souvent impuissant, de Sigismond III, et à l'appui constant, mais éloigné des Papes. En 1875, au contraire, le gouvernement russe est intervenu énergiquement pour appuyer un intrus, lequel voulait commettre un acte qui aurait même excédé les pouvoirs d'une autorité légitime. Pour bien apprécier le caractère de cette intervention, il faut prendre exactement le contre-pied de l'assertion qui était émise, le 28 mars dernier, dans un journal de Belgique. *Aussi longtemps*, disait le *Nord*, *qu'il s'agissait de mesures prises par l'autorité régulière ecclésiastique*, *dans l'exercice légal de ses attributions*, *le Gouvernement devait protéger cette autorité*. En effet, M. Popiel n'est pas une autorité ecclésiastique *régulière* et un évêque, même légitime, n'a le droit de rien changer au rite existant sans le consentement de Rome, soit qu'il s'agisse d'une innovation proprement dite, soit qu'il s'agisse d'un retour à un passé quelconque. Le gouvernement russe ne devait donc pas protéger M. Popiel, mais protéger les populations dans leur résistance légitime, au lieu d'employer la force armée pour maintenir de force un loup dans la bergerie.

III

Si l'Union a réussi à s'établir, en 1595, dans les conditions les plus défavorables, ce succès a été dû principalement à trois hommes de caractères tout à fait différents : Hypace Pociey, Jean Velamin Rutski, enfin Josaphat Kountsévitch.

Arrêtons-nous un instant à contempler ces bonnes et grandes figures que Dom Guépin a très-bien fait ressortir :

Par une singulière disposition de la Providence, Hypace Pociey vit à peu près inconnu jusqu'à l'âge de la vieillesse. Il est sénateur du royaume ; mais il reste perdu au second rang dans la foule encore nombreuse des gentilshommes qui conservaient à cette époque, dans les assemblées publiques de la Pologne, les vieilles mœurs et l'intégrité des anciens âges... Hypace, égaré d'abord dans l'hérésie, est revenu à la foi de ses pères, « à la vieille foi grecque, » par amour de la vérité et de la tradition. Il aime sa mère l'Eglise ruthène ; il a sondé ses plaies, et du moment qu'on lui propose de les guérir, il se dévoue sans arrière-pensée à ce charitable ministère. Il veut être évêque, et comme les prélats de l'antiquité que le peuple

allait choisir dans les tribunaux séculiers ou à la cour des princes, en montant sur le trône épiscopal, il reçoit la grâce du pasteur dans sa plénitude et porte la mitre avec la noble aisance d'un vieux père de famille et la fière allure du magnat polonais... Pur de toute ambition et de toute intrigue, il ne donnera son nom à l'œuvre de l'Union déjà commencée qu'après avoir vu les négociations prendre la voie qui mène droit à Rome...

Une fois que sa parole est engagée, ce noble cœur ne recule plus.... Le métropolite Rahoza hésite, Cyrille Terlecki disparaît, les autres évêques s'enfoncent dans une lâche obscurité, l'un d'eux trahit même ouvertement sa foi; Pociey reste seul sur la brèche, en face d'Ostrogski, des protestants, des schismatiques, des latins eux-mêmes, tièdes pour la plupart. A l'âge où les autres n'attendent que le repos, l'indomptable vieillard se lance dans le tourbillon de la vie publique. Il suffit à tout : il est évêque, homme d'Etat, jurisconsulte, orateur, écrivain, et déploie les ressources d'un génie que ses amis d'autrefois n'avaient pas connu...

Quand on vit la cause de l'Union personnifiée dans un homme de cette valeur, il fallut bien la respecter. Bientôt Pociey releva la crosse métropolitaine, tombée des mains débiles de Rahoza; on sentit alors que l'archevêque des Ruthènes avait cessé d'être un de ces fantômes qu'un prince ambitieux ou un patriarche avili faisait paraître ou disparaître au gré de ses caprices. On reconnut du premier coup d'œil le pasteur d'un grand peuple. « Ce n'est plus à Rahoza, mais à moi, que vous avez affaire, » écrit le nouveau métropolite. Cette fière parole n'est adressée qu'aux popes d'une petite ville de Lithuanie; mais toute la Pologne est forcée de l'entendre.

Après dix-huit ans d'efforts, Pociey triomphe. L'auréole du martyre entoure son front, et Dieu lui a réservé la consolation de voir à ses côtés des fils qui achèveront son œuvre et convertiront ce troupeau, que le vieillard a défendu et qu'il n'a pu instruire. Il paraît appuyé sur Rutski et saint Josaphat, avec l'attitude et la douce majesté d'un patriarche. Josaphat sera le martyr, Rutski l'organisateur de l'Eglise uniate; Pociey en reste le père (T. Ier, p. 139).

Rutski, que dom Guépin appelle l'organisateur de l'Union, ne paraissait pas non plus destiné à entrer dans le rite grec. Il occupait dans sa province un rang distingué. Ses parents étaient calvinistes; il s'était fait catholique et avait d'abord pratiqué le rite latin. Il fit quatre années d'études à Rome, dans le collége grec, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus;

mais il refusait alors de prêter le serment par lequel les élèves de l'établissement s'engageaient à pratiquer le rite grec pendant toute leur vie. C'est en vain que ses maîtres lui répétaient que Dieu l'avait peut-être choisi pour être le guide du peuple ruthène. Le P. Boxa, jésuite, fit intervenir l'autorité suprême de Clément VIII. Ecoutons le récit de notre historien :

Rutski fut amené par son protecteur à l'audience du Souverain-Pontife, et quelle ne fut pas sa surprise d'entendre le P. Boxa dire au Pape en le présentant :

« Très-Saint Père, il appartient à Votre Sainteté de fournir des ouvriers à l'Eglise ruthène, dont elle a reçu dernièrement les évêques au giron de la sainte Eglise romaine. Le jeune homme que voici à vos pieds serait un digne instrument des pieuses intentions de Votre Sainteté. Si le changement de rite fait une difficulté, Votre Sainteté a toute l'autorité nécessaire pour lever cet obstacle. Le Pape est le chef du rite grec comme du rite latin. » A ces mots, Rutski fut hors de lui et faillit éclater en reproches contre le P. Boxa. Le Pape ne lui laissa pas le temps de parler et, louant le zèle du jésuite pour l'Eglise uniate :

« Jean, dit-il, nous voulons que vous soyez du rite grec et que vous juriez de l'observer toujours... (T. Ier, p. 39).

Le futur métropolite des Ruthènes alla s'établir à Vilna, où il vécut dans l'étude et dans la pratique de la piété ; mais il tenta mille efforts pour échapper à la mission que le Pape lui avait assignée. Il caressait depuis longtemps l'idée de restaurer l'ordre de Saint-Basile, car il avait compris que, dans une Eglise où le clergé séculier est marié, la direction morale appartient aux réguliers qui recrutent l'épiscopat et qui peuvent seuls se livrer à l'enseignement des clercs et des laïques. Il le comprenait, mais il ne savait comment y arriver. Il n'avait pu vaincre seul sa répugnance à se faire moine de rite grec. Il voulait, et il avait même fini par y être autorisé, entrer dans l'ordre des Jésuites ou des Carmes ; mais il ne se décidait à rien.

Pendant que le pieux gentilhomme, raconte dom Guépin (T. Ier, p. 52), était en proie à toutes ces incertitudes, il fréquentait l'église paroissiale de Saint-Jean, desservie par les Pères Jésuites. Il était particulièrement assidu aux prédications qu'y faisait le P. Fabricy. Le dimanche 30 août 1607, en descendant de chaire, ce religieux se retourna tout à coup du côté de son auditoire : « Mes frères, dit-il, dimanche prochain, M. Jean Rutski, que vous connaissez, entrera

dans l'ordre de Saint-Basile, au monastère de la Sainte-Trinité. Nous vous invitons tous à cette fête. » Ces paroles furent pour Rutski un coup de foudre. Il court tout hors de lui chez le supérieur du P. Fabricy et chez l'évêque de Vilna... On appelle le prédicateur, on l'interroge et on le fait s'expliquer avec Rutski. Le résultat de cet examen fut le même pour le supérieur et pour l'évêque. Ils furent convaincus que le P. Fabricy n'avait pas eu conscience de l'invitation qu'il adressait à ses auditeurs, et qu'il avait été l'organe involontaire d'un ordre céleste. Quatre mois après, le 1[er] janvier 1608, Rutski fit profession... Dès qu'il eut revêtu l'habit monastique, il retrouva la paix qui le fuyait depuis si longtemps, et, avec la paix, l'énergie et la résolution. Dès lors, il ne regarda plus en arrière, et durant tout le cours de sa vie, semée de nombreuses et pénibles épreuves, il nous sera impossible de saisir un instant de doute et de regret.

Voilà une seconde intervention des Jésuites qu'il importe de remarquer, car ces Pères sont continuellement représentés par des historiens comme les ennemis de l'Union. Singulière manière de contrarier l'Union, que d'y entraîner ce gentilhomme riche, actif, intelligent, qui ne demandait qu'à se faire jésuite! Qu'on ne vienne pas dire que la Compagnie introduisait un des siens dans la communion ruthène pour la détruire, car Rutski a défendu énergiquement son Eglise. Il a fini par obtenir du Pape l'interdiction aux Ruthènes de quitter le rite grec pour le latin; et, jusqu'à la fin de sa vie, il fut constamment appuyé par les Jésuites, tandis que le reste du clergé latin et la noblesse polonaise lui demeuraient indifférents quand ils ne lui étaient pas hostiles. Il y a de ces accusations qu'il ne sera plus permis de répéter après les triomphantes démonstrations fournies, pièces en mains, par le nouvel historien de l'Union. On vient cependant d'entendre encore l'archiprêtre Popiel et ses complices accuser, dans leur manifeste du 18 février 1875, ce qu'ils appellent *le parti des Jésuites*.

Revenons au monastère de la Sainte-Trinité, où le nouveau Basilien trouvait le plus grand ouvrier de l'Union, le jeune Kountsévitch, qui devait être saint Josaphat. Pour peindre dignement cette nouvelle figure, il faudrait citer textuellement les deux tiers de l'ouvrage de dom Guépin. Aucune analyse ne saurait dispenser de cette lecture quiconque, ami ou ennemi, voudra comprendre l'histoire religieuse de la Ruthénie et de la

Pologne. Nous nous attacherons seulement à reproduire quelques traits qui font ressortir le caractère du saint dans son opposition à celui de Rutski, le futur métropolite.

La piété commençait à refleurir dans la population ruthène de Vilna en même temps que l'ordre monastique, grâce aux efforts de Rutski et de Josaphat. On sent déjà que leur union commence une ère nouvelle pour la Ruthénie. A voir avec quelle ardeur ils font assaut de piété, de zèle et de mortification, on dirait que ces deux hommes, si différents naguère, sont fondus en un seul. Les vertus de Josaphat sont de plus haute taille; mais, si Rutski n'atteint pas l'héroïsme de la sainteté, il en approche toujours... Rien de plus tendre que leur affection mutuelle.

La communauté de vie, de vœux et d'efforts a suffi sans doute pour créer ces liens; mais seraient-ils aussi étroits, si les deux frères ne sentaient pas qu'ils se complètent mutuellement? Pour le bien de l'œuvre commune, Rutski doit être le supérieur de Josaphat; mais Josaphat est pour Rutski un auxiliaire indispensable : Dieu les a créés l'un pour l'autre, et, brisant tous les obstacles entassés par la résistance de Rutski, il les a réunis par une action directe de sa volonté toute-puissante.

Leur naissance, leur éducation, leurs études ont été différentes, parce que l'un devait avoir ce qui manquait à l'autre. Fils d'un marchand, quoique noble d'origine, Josaphat Kountsévicth n'a pas cette considération que donne la naissance, utile en tout pays, presque nécessaire en Pologne. Rutski l'a tout entière, et c'est dans sa province, à quelques lieues de son domaine paternel, au milieu de ses anciens amis, qu'il entreprend la restauration de l'Ordre basilien. Le prestige de son nom, rehaussé par des vertus connues depuis longtemps, attire aussitôt l'attention sur son œuvre et fait oublier le mépris dans lequel était tombée en Ruthénie la profession monastique. Dieu avait choisi les trois véritables fondateurs de l'Union : Pociey, Rutski et Kountsévitch, l'un au sein de la grande aristocratie, l'autre parmi la simple noblesse, le troisième dans les rangs du peuple, comme pour rattacher dans ces trois hommes toutes les classes de la population ruthène à l'unité catholique.

D'autres attentions de la Providence paraissent encore dans l'éducation des deux réformateurs. Josaphat s'est formé seul; un pope lui enseigna autrefois, à Wladimir, les premiers éléments des deux langues nationales. Depuis lors, il n'a plus fréquenté d'école. A la suite d'Arcadius, des Jésuites, de Rutski lui-même, il a pu glaner quelques épis; mais, malgré toute son ardeur, son instruction est restée incomplète. Rutski, au contraire, a fréquenté toutes les

écoles; de Nowogrodek, il a passé à Vilna, puis à Prague, à Wurtzbourg, à Rome, montant par tous les degrés disposés par une expérience séculaire pour atteindre au sommet des connaissances humaines, à la théologie. Rutski est plus instruit que Josaphat; mais il ne sait pas de la même façon. Son œil embrasse à coup sûr un horizon plus étendu; mais quand il fixe le même objet, il n'a pas toujours la même puissance. Josaphat a puisé toutes ses connaissances à la source de l'antiquité. Pour l'enseignement théologique, la grande voix des Pères a seule retenti à ses oreilles, et pour les préceptes de l'ascétisme chrétien, il n'a recueilli que les leçons des Antoine, des Pacôme, des Basile. Rutski, au contraire, possède tous les secrets de la scholastique; il a lu les savants traités des docteurs modernes de la vie spirituelle. Les maîtres de Rutski lui ont présenté un ensemble plus complet et plus précis peut-être; ceux de Josaphat n'ont suivi aucune méthode pour former leur disciple; bien des lacunes restent dans son esprit, mais le moule dans lequel il a été jeté a des proportions plus belles.

Les deux amis ont pour mission de relever par un commun effort une institution organisée dans l'âge des Pères par les premiers législateurs de la vie religieuse. Formé directement par ceux-ci, Josaphat possède avec plus de perfection l'esprit ancien qu'il faut remettre dans un corps nouveau. Cette institution est à la fois orientale et monastique. Par sa naissance et son éducation, *Josaphat est tout ruthène, tout oriental* (T. Ier, p. 57).

L'ordination de Josaphat avait une plus grande signification que celle de Rutski. Gentilhomme de naissance, élevé à l'étranger et conduit au rite grec par un enchaînement de circonstances extraordinaires, Rutski était un auxiliaire inattendu que la Providence avait envoyé au clergé ruthène, et personne ne devait marcher après lui dans la voie qu'il avait suivie. Josaphat, au contraire, sortait des rangs de la petite bourgeoisie, dans laquelle l'Eglise grecque recrutait ordinairement ses prêtres. Il avait grandi et s'était formé dans le pays, sans fréquenter les écoles des Latins. Il ne connaissait pas même les premiers principes des langues grecque et latine; comme si la Providence eût pris à tâche de montrer par cet exemple au clergé ruthène qu'il y avait pour lui moyen de s'instruire de ses devoirs et d'être sincèrement catholique sans sortir du cercle le plus étroit de la tradition et de l'enseignement national (T. Ier, p. 110).

(*La fin au prochain numéro.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XII (1)

(Tome II de 1875)

---

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

— E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

